

**UNIVERSITE PARIS 7 - DENIS DIDEROT**  
**UFR - GEOGRAPHIE HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIETE**

---

**L'ENJEU DE L'HUMANITAIRE MISSIONNAIRE**  
*dans le Vicariat Apostolique de Ouagadougou (Haute Volta 1901-1957)*

Thèse de Doctorat unique en Histoire

« *Dynamique comparée des sociétés en développement* »

---

**Présentée par**  
**Martial Halpougdou**

**Sous la direction du professeur**  
**Catherine Coquery-Vidrovitch**

*Année académique 1998-1999*

---

**« Il nous faut donc former [...] des hommes cultivés, à l'esprit largement ouvert et par-dessus tout foncièrement chrétiens, capables d'entraîner les autres à leur suite. C'est à ce rôle d'entraîneurs de masse que nous devons [...] former nos chrétiens et en particulier les enfants, écoliers, apprentis, orphelins qui fréquentent nos missions. »**

Mgr Hacquard, Ségou le 16 mars 1898

**« Cette œuvre, pour avoir comme fin première et principale l'établissement du christianisme au sein des populations infidèles, n'en est pas moins française au premier chef. »**

Mgr Thévenoud, Ouagadougou le 20 avril 1934

## - AVERTISSEMENT -

---

Dans le texte, le «missionnaire» désigne le prêtre ou le religieux membre de la Société des Missionnaires d'Afrique, et/ou la religieuse, membre des Sœurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique, exerçant l'apostolat outre-mer.

L'emploi de «Haute Volta», au lieu de Burkina Faso,<sup>1</sup> veut être en accord avec le contexte chronologique du sujet.<sup>2</sup> Il ne s'agit pas d'occulter l'évolution politique du pays depuis 1984, mais d'adhérer à l'un des principes fondamentaux de l'histoire : le respect de la chronologie.

Les mots et expressions non français sont transcrits en italique. La transcription du *moore*,<sup>3</sup> s'inspire du *Raabo*<sup>4</sup> n° AN IV 001/ESRS/CAB du C.N.R.,<sup>5</sup> portant sur l'alphabet et les règles de l'orthographe du *moore*. Ce décret se base sur le document, «*Comment transcrire correctement le moore*», rédigé en 1971 par la sous commission nationale du *Moore*.<sup>6</sup> Cependant, la difficulté de pouvoir composer au clavier les nasales de la voyelle "e" oblige la substitution du tilde ("~") par l'accent circonflexe ("^"). Pour faciliter la lecture, sans diminuer l'intérêt du glossaire, certains de ces mots sont traduits dans des notes en bas de page.

L'orthographe de «Mossi», le plus couramment employé jusqu'alors, est remplacé par "*Moaaga*" (pluriel *Moose*). La transcription normale a l'avantage d'éviter le *quiproquo*. En effet, le « Mossi » peut signifier autant l'individu et/ou les individus, que l'espace géographique habité par ce groupe de population. Le "*Moaaga*" désigne la personne appartenant à ce groupe social ou son attribut, tandis que le «*Moogo*»

---

<sup>1</sup> - L'Ordonnance n° 84-43 / PRES / CNR, du 2 août 1984, portant «changement d'appellation et de symboles de la nation», a entraîné l'abandon de l'ancienne appellation Haute Volta.

<sup>2</sup> - De la conquête (1896) à la fin officielle de la pacification (1904) ce pays correspondait au deuxième territoire militaire avant d'être intégré dans la colonie du H.S.N. En 1919 il est créé territoire colonial. Entre 1933 et 1947 la colonie fut supprimée et répartie entre la Côte d'Ivoire, le Niger et le Soudan français. Elle fut rétablie en 1947, dans ses limites de 1932, et proclamée République en 1958. En 1960, la Haute Volta accède à l'autodétermination.

<sup>3</sup> - Le parler des *Moose*.

<sup>4</sup> - La [volonté ou le [désir] : le *raabo* équivalait au décret

<sup>5</sup> - Conseil National de la Révolution. Instance politique qui gouverna le Burkina Faso du 4 août 1983 au 15 octobre 1987

<sup>6</sup> - Arrêté n°8/ENJS du 23 nov. 1970 portant création de la sous commission nationale du *Mōore*.

délimite la région habitée par ce peuplement. Dans certains cas, il peut signifier "le monde" (connu) des *Moose*.<sup>1</sup>

Enfin, le langage initiatique utilise parfois "*moaaga*" pour qualifier le non circoncis et/ou le non initié selon le rite traditionnel. Le mot devient alors synonyme de l'ignorant. Par analogie, et depuis le contact avec la civilisation occidentale, "*yir Moaaga*"<sup>2</sup> désigne le rustre et tout ce qui s'apparente au "non policé".

Cette étude s'intéresse d'abord à des aspects "profanes" de l'action missionnaire. Même si le sujet a une connotation religieuse, son objectif n'est pas de faire une lecture canonique de l'histoire de l'évangélisation à Ouagadougou. Si l'analyse critique semble prendre le pas ici, elle n'a nullement l'intention de taire les mérites des missionnaires qui, à bien d'égard, ont investi le meilleur d'eux-mêmes pour la réalisation de leurs convictions.

---

<sup>1</sup> - Voir le glossaire, pp. 354-355

<sup>2</sup> - [maison, concession/*mōaaga*]

## - Sigles et abréviations -

---

A.A.O. : Archives de l'archidiocèse de Ouagadougou  
A.D.N. : Archives départementales du Nord  
A.E.F. : Afrique équatoriale française  
ANSOM : Archives nationales de la section Outre-Mer  
A.O.F. : Afrique occidentale française  
A.P.B. : Archives des Pères Blancs  
A.S.B. : Archives des Sœurs Blanches  
B. E. L. : Bureau d'étude et de liaison  
C.A.R.A.N. : Centre d'accueil et de recherches des archives nationales  
C.C.I.T. : Chambre de commerce et d'industrie de Tourcoing  
C.C.I.R.N. : Chambre de commerce et d'industrie régionale du Nord  
C.E.E.M.S. : Comité d'essai de l'élevage du mouton au Soudan  
C.E.S.A.O. : Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique de l'Ouest  
C.I. : Côte d'Ivoire  
C.R.I. : Congrégation romaine des indulgences  
E.I.I.P. : Exposition intercoloniale internationale de Paris  
F.A.S. : Frères armés du Sahara  
FIDES : Fonds d'investissement et de développement économique et social  
Fr. : Frère  
Gvr gl : Gouverneur général  
H.S.N. : Haut - Sénégal - Niger  
H.V. : Haute Volta  
H.C.I. : Haute Côte d'Ivoire  
J.O. : Journal officiel  
J.O.H.V. : Journal officiel de Haute Volta  
Lt gvr : Lieutenant gouverneur  
M.A.L. : Missions africaines de Lyon  
Mgr : Monseigneur  
O.P.F. : Œuvre de la propagation de la foi

O.P.M. : Œuvres pontificales missionnaires  
O.S.E. : Œuvre de la Sainte Enfance  
Ouaga : Ouagadougou  
P. : Père  
P. A. : Préfecture apostolique  
P.B. : Pères Blancs  
P.F. : Propaganda Fide  
R.P. : Révérend Père  
Rde Sr : Révérende Sœur  
S.A.E. : Société antiesclavagiste  
S.B. : Sœurs Blanches  
S.C.P.F. : Sacrée congrégation de la propagande de la foi  
S.M.A. : Société des missionnaires d'Afrique  
S.M.N.D.A. : Sœurs missionnaires de notre Dame d'Afrique  
Sr : Sœur  
V.A. : Vicariat apostolique  
V.A.O. : Vicariat apostolique de Ouagadougou  
V.A.S. : Vicariat apostolique du Soudan

## - INTRODUCTION -

---

L'histoire du fait religieux s'est longuement inspirée des périodes marquantes des "grandes" religions. Les prosélytismes guerriers, les querelles de la réforme, les rivalités entre pouvoir temporel et pouvoir religieux, ont été des thèmes privilégiés. Du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'histoire missionnaire s'est accommodé des récits exotiques de "l'aventure missionnaire" dans les contrées jusqu'alors méconnues.

Aujourd'hui, elle a besoin d'affermir son intérêt en prenant aussi en compte le domaine "extra théologique". Celui-ci, en effet, fait partie de l'expression globale de la religion. Car les problèmes abordés par la théologie sont parfois particuliers, et/ou délicats, pour convenir seuls à l'histoire tout court. De là provient la nécessité d'analyser, par exemple, la manière avec laquelle les principes religieux sont introduits dans les sociétés, notamment les moyens qu'ils utilisent, les méthodes qu'ils emploient, les facteurs sociaux avec lesquels ils sont obligés de composer. Cette démarche peut mettre en évidence les empreintes des mœurs des néophytes, du tempérament des missionnaires, et/ou de tout autre contexte socio-économique ou politique, sur lequel le message religieux a du s'ancrer pour assurer son expansion. En s'intéressant aux implications économiques et sociales de l'époque missionnaire à Ouagadougou, cette étude veut atteindre ce niveau d'intérêt.

Les missionnaires Pères Blancs ont dirigé la mission catholique de Ouagadougou pendant plus d'un demi-siècle. Les épaves de machines impressionnantes et les ruines imposantes de quelques bâtiments, visibles encore à la fin des années 1960, étaient les témoins de l'importance et de la prospérité des manufactures qu'ils ont exploitées entre 1918 et 1957. Mais une contradiction subsiste entre l'admiration avec laquelle l'opinion, et surtout les écrits missionnaires, évoquent l'importance des métiers de la mission de Ouaga, leur développement continu jusqu'à la fin de la 2<sup>e</sup> guerre, et leur évanouissement soudain vers 1957.

Cette curieuse tournure incite à en savoir davantage sur ces ateliers dont le but semble avoir été, pourtant, le “relèvement des indigènes”. L’action économique des missionnaires, en regard des investissements et de l’objectif, voulait s’inscrire dans un développement durable. La fermeture des manufactures à la veille de l’indépendance de la Haute Volta, et au moment où le clergé “indigène” prend la relève des Pères Blancs, suscite des questions.

Des dérapages, des dysfonctionnements ou des facteurs extérieurs, ont-ils compromis cet humanitaire au moment où il aurait dû poursuivre son ambition ? Les conclusions du premier séminaire d’évaluation de l’action sociale de l’église pour le développement, le laissent croire. Réunie du 3 au 8 décembre 1973 au B.E.L. à Ouagadougou, la commission sociale de la Conférence épiscopale de Haute Volta - Niger décide «*d’orienter désormais l’action de l’église vers les besoins réels des populations*». <sup>1</sup> Même si cette “réorientation” peut être interprétée comme un écho, tardif, au message du 26 mars 1967 du Pape Paul VI<sup>2</sup>, elle ne traduit pas moins la volonté de rompre avec une politique antérieure aux objectifs parfois ambigus.

*Populorum progressio* (le développement des peuples), l’encyclique de Paul VI, était un appel pressant à l’Eglise, et aux grandes puissances, pour une action résolue en faveur des peuples démunis. Le Pape y rappelait les mérites des missionnaires «*enseignants*» et protecteurs des indigènes contre «*la cupidité des étrangers*». <sup>3</sup> Mais il soulignait aussi les écueils de leur œuvre, dans ce sens que «*certains ont pu mêler parfois bien des façons de penser et de vivre de leur pays d’origine à l’annonce de l’authentique message évangélique*». <sup>4</sup>

Le changement décidé par les évêques voltaïques et nigériens, peut être considéré comme une réponse implicite aux hiatus de l’action socio-économique des missionnaires. La fermeture des unités de production, au moment où la domination et l’exploitation coloniale s’estompaient, ne tient-il pas encore à son lien avec des pratiques de cette époque, dorénavant incapables de s’adapter à la nouvelle donne politique ? En effet, l’organisation du travail, qui a souvent utilisé les méthodes coloniales coercitives des chantiers publics, devenait d’un autre âge.

---

<sup>1</sup> - RASILLY (G. de), «Action de l’Eglise Catholique au Burkina Faso», *Colloque sur l’action du magistère de l’église catholique dans les pays en voie de développement*, Paris, 9 mars 1988, 9 p. dactylographiées.

<sup>2</sup> - Paul VI (Pape), *Populorum progressio*, Encyclique du 26 mars 1967, Paris, éditions du Centurion, 1967, 125 p

<sup>3</sup> - Idem, p. 67

<sup>4</sup> - Ibidem



Ces hypothèses, que renforce l'inexistence à peu près entière d'études sur les entreprises économiques de la mission de Ouagadougou, ont motivé cette recherche sur les enjeux réels de ce que le Père Marcel Paternot (plus tard évêque)<sup>1</sup> avait appelé «l'humanitaire»<sup>2</sup> des missionnaires.

L'étude se centre sur la mission de Ouagadougou. C'est essentiellement là que l'action missionnaire a été plus déterminante et plus quantifiable, dans le domaine économique et social. La bourgade était devenue à partir de 1744<sup>3</sup> le centre politique du royaume *moaaga* du même nom, et le lieu de résidence du *Moog Naaba*. Ce choix avait revêtu une grande signification politique car il a consacré définitivement la domination des conquérants *Dagōmba* venus du *Gāmbaaga* (nord de la Côte de l'or), sur les *Ninsi*, les anciens maîtres de la région.<sup>4</sup> Le «*ku-m beeb-tēnga*»<sup>5</sup> des *Ninsi*, devint alors le «*Wogdogo*» des *Nanambse* (gens du pouvoir), puis Ouagadougou<sup>6</sup> à partir de la pénétration coloniale française en 1896.

Créé en juin 1901, le poste missionnaire de Ouagadougou releva du Vicariat apostolique du Soudan jusqu'en 1921. A partir de cette date, la circonscription se scinda en deux vicariats : Bamako et Ouagadougou.<sup>7</sup> Ce dernier regroupa les missions de la partie orientale de l'ancien Vicariat du Soudan.<sup>8</sup> Parce que Ouagadougou était le centre politique et administratif du «cercle du Mossi», puis de la colonie de H.V., la mission qui s'y établit devint le «*poste du Mossi*» c'est-à-dire, le poste de mission principal des pays de la haute Volta.

« [...] Si la mission de Koupéla a été la première dans le temps, c'est à Ouagadougou établi l'année suivante qu'a résidé dès les débuts le supérieur des missions de la Haute Volta. C'est aussi dans cette juridiction érigée en vicariat en 1921, que le clergé séculier s'est le plus développé. »<sup>9</sup>

1 - Préfet apostolique de Bobo Dioulasso puis procureur des Pères Blancs à Lyon, il est désigné pour fonder l'Hebdomadaire catholique Afrique Nouvelle à Dakar en 1946.

2 - PATERNOT (M.), Les oeuvres sociales de Mgr Thévenoud à Ouagadougou, *Service social*, Paris, 1947, pp. 87-119

3 - D'après la chronologie proposée par IZARD (M.), Introduction à l'histoire des royaumes mossi, *Recherches Voltaïques*, Ouagadougou, 1970, 434p

4 - Cf. : HALPOUGDOU (M.), Approche du peuplement pré-dagōmba du Burkina Faso, *Etudes sur l'histoire et l'Archéologie du Burkina Faso*, vol. 6, Franz Steiner Verlag-Stuttgart, 1992, 286 p.

\* PAGEARD (R.), Recherches sur les Nioniossé. *Etudes Voltaïques*, n° 4, IFAN-Dakar, 1963

5 - *ku* [tue] *m beeb* [mes ennemis] *tēnga* [terre, localité]. *Wogdog-Naaba*, Ouaga, le 15/11/1984

6 - Ouagadougou peut être la déformation Bambara de Wogdogo, largement utilisée par les colporteurs Dioula. La traduction littérale, d'après le P. Templier serait « case du renard »

7 - Cf. chronogramme des fondations, p. 70

8 - Cf. carte n°4, p. 71

9 - A.P.B., *Rapports Annuels*, 1955-1956, p. 278

Mais l'action des missionnaires ne se limite pas à Ouagadougou. Elle concerne des villages et des postes de mission parfois éloignés de plus de 100 km. C'est pourquoi il est aussi question des postes missionnaires environnants, qui se sont directement impliqués dans le fonctionnement des ateliers de production. "Vicariat Apostolique de Ouagadougou" est utilisé dans le seul but de réunir toutes ces localités dans cette période de l'histoire de l'évangélisation du *Mōogo* qu'est celle de la Société des missionnaires d'Afrique.

La limite chronologique dans laquelle l'étude s'inscrit, 1901-1957, correspond à peu près à la période pendant laquelle la mission de Ouagadougou a été dirigée par les missionnaires Pères Blancs. Mais il faut préciser que l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique, qui marque la naissance des diocèses et théoriquement le début des églises locales, date de 1955. Du début de l'école (1901) à la fermeture de l'atelier de production des tapis haute laine (1957), l'action socio-économique des missionnaires concerne toute cette période. Pour mieux comprendre son évolution, il est utile de la considérer dans toute cette durée.

Dès 1901, l'humanitaire missionnaire sert d'appui à un prosélytisme de masse. L'antiesclavagisme essaie de rallier des captifs et autres "assujettis" en quête de liberté, l'école tente de convertir les enfants, et les dispensaires s'attachent à gagner la confiance des patients. Cette stratégie aboutit au regroupement de néophytes potentiels, à proximité de la mission, dans le village de "liberté".

A partir de 1918 les manufactures textiles (ouvroir des tapis et usine de filature et de tissage du coton) tournent à plein régime jusqu'en 1945. Mais l'évolution de ces unités de production semble se confondre avec des besoins budgétaires importants entre les deux guerres. Le développement des activités agropastorales, à travers l'introduction de techniques culturelles comme l'irrigation à partir de retenus d'eau, en 1917, et l'élevage industriel en 1923, ne sortent pas tellement du cadre des fermes de la mission. Dans l'ensemble, l'implication directe de l'administration permet à ces unités de s'organiser en un système d'exploitation coloniale et mercantile, qui exprime, au moins pour cette période, toute l'ambiguïté de l'action économique et sociale de la mission.

Loin de se limiter à un but humanitaire, les manufactures de la mission deviennent, à partir de 1920, l'objet d'enjeux politiques et financiers parfois aux antipodes du comportement philanthropique. Les rapports conflictuels entre la

mission, l'administration, et les tenants de l'ordre traditionnel, pendant cette période, traduisent probablement l'antagonisme des intérêts. Entre 1920 et 1937, les vives polémiques politico-juridiques, au sujet de la "libération" des femmes et du statut chrétien, participent à l'expression d'une situation largement conflictuelle. Dès le lendemain de la Conférence de Brazzaville, et surtout après l'abolition du travail forcé et l'adoption du code du travail dans les colonies françaises,<sup>1</sup> les manufactures amorcent leur déclin. Cette curieuse coïncidence incite à penser que la nouvelle législation du travail, ajoutée à la suppression de "l'indigénat", ne pouvait plus tolérer ni l'arbitraire des réquisitions, ni les brimades du travail prestataire.<sup>2</sup>

Lorsque le clergé indigène prend la relève en mai 1960, il ne reste plus de l'humanitaire missionnaire, motivé alors par l'intention de "relever le niveau de vie de l'indigène", que les débris des ateliers textiles, et le secteur scolaire en début de la crise qui l'emportera en 1969.

Quelques études sur l'histoire missionnaire en Haute Volta ont déjà été effectuées, dont la plus grande partie par des religieux. A l'époque, «*Dans la Boucle du Niger*»<sup>3</sup> a fait l'éloge de l'œuvre des «missionnaires du Mossi». Bienveillance, charité, esprit de sacrifice, abnégation, en sont les mots clés. En 1956 «*Vieil empire jeune église*», ouvrage plutôt biographique, a célébré les initiatives de Mgr Joanny Thévenoud dans le domaine social et économique.<sup>4</sup> Les travaux de missionnaires, qui empruntent une démarche plus rigoureuse, sont des mémoires et des thèses soutenues au cours de la décennie de 1980.<sup>5</sup> De cette génération d'écrits, «*Eglise et pouvoir colonial au Soudan Français*»<sup>6</sup> est une référence qui permet de se représenter l'influence des missionnaires à Ouagadougou, et de comprendre les intérêts des compromis entre administrateurs et missionnaires dans la boucle du Niger.

<sup>1</sup> - 15 décembre 1952, promulgation de la loi instituant le Code du travail dans les T.O.M.

<sup>2</sup> \* 11 avril 1946, la "Loi Houphouët Boigny" abolit le travail forcé dans les territoires d'Outre-Mer

\* 25 avril 1946, la "Loi Lamine Guèye" accorde la citoyenneté aux ressortissants des T.O.M.

\* 27 octobre 1946 promulgation de la « Constitution »

<sup>3</sup> - THEVENOUD (J. Mgr), *Dans la boucle du Niger*, Namur, Grands Lacs, 1938, 304 p.

<sup>4</sup> - Supérieur de la mission de Ouagadougou de 1906 à 1921 et Vicaire Apostolique de Ouaga de 1921 à 1949.

<sup>5</sup> \* ARNOULD (D.), *Les débuts de l'évangélisation des peuples mossi-nakomsé (1899-1910)*, Université Grégorienne, Rome, 1979, 218 p.

\* AUDOUIN (J.), *L'évangélisation des Mossi par les Pères Blancs*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, EHSS, 1982, 654 p.

<sup>6</sup> - BENOIST (J.R. de), *Eglise et pouvoir colonial au Soudan Français*, Paris, Karthala, 1987, 541 p.

«*La christianisation du Moogo*»<sup>1</sup> et «*L'évangélisation de l'Ouest Volta*»<sup>2</sup> sont les études récentes les plus proches (géographiquement) du sujet. Ces thèses ont davantage mis en exergue le problème des rapports entre culture traditionnelle et culture chrétienne occidentale. Celle de Francis Simonis, «*Des Français en Afrique*»,<sup>3</sup> bien qu'il s'agisse d'abord des relations entre les «*Européens de la région de Ségou*», permet de faire le rapprochement entre le comportement missionnaire des P. B. de Ségou et ceux de Ouagadougou. Enfin, l'action socio-économique des P.B. a été abordée parfois dans le cadre de colloques.<sup>4</sup> Mais le caractère plus large des thèmes n'a pas pu offrir l'occasion d'un approfondissement significatif.

Pourtant, "l'humanitaire" missionnaire est un pan entier de l'histoire de l'évangélisation à Ouagadougou. Il en a été l'outil stratégique, et par conséquent, un complément qui permet de mesurer l'impact du projet social de la mission en Haute Volta. Cette réalité mérite que l'on s'intéresse plus profondément à son esprit, à l'évolution de sa forme, et à son incidence sur les mutations socio-économiques de la région.

La périodisation essayée au début de la recherche ne paraissait pas raisonnable au bout du compte. Les Missionnaires ont mené leurs activités de front. En 1918, par exemple, le chantier de la ferme agricole de Pabré cohabite avec celui des tapis. Ces deux activités sont rejointes en 1923 par l'élevage lainier de Baam. Les dispensaires, dont la structuration commence en 1931, préoccupent autant que l'école à partir de 1940. Alors, sans négliger l'intérêt chronologique, l'étude est surtout construite autour de trois principaux thèmes.

"Le *Moogo* et le dessein africain des Missionnaires d'Afrique", qui constitue la première partie du travail, analyse les facteurs sociaux et/ou politiques qui ont pu motiver l'installation des Pères Blancs et garantir l'assise de leur autorité au sein des *Moose*. Elle situe aussi la nature de l'intérêt du *Moogo* pour le projet des missionnaires. La deuxième partie traite du problème de «l'humanitaire prosélyte». Cette forme d'action, qui met les Pères en contact direct avec un public ciblé, peut être considérée comme la clef de voûte de la stratégie de l'évangélisation. Il s'agit d'un "humanitaire" plus

<sup>1</sup> - ILBOUDO (J.), *La christianisation du Moogo (1899-1949)*, thèse de doctorat, Lyon II, 1985, 368 p.

<sup>2</sup> - SOME (M.), *La christianisation de l'Ouest Volta : 1927-1960*, thèse de doctorat, Paris IV, 1993, 488 p.

<sup>3</sup> - SIMONIS (F.), *Des Français en Afrique. Les Européens de la région de Ségou*, Paris 7, 1993,

<sup>4</sup> - RASILLY (G. de), Action de l'Eglise au Burkina Faso, *Colloque sur l'action catholique dans les pays en voie de développement*, Paris, 9 mars 1988

- BOINOT (X.), L'Eglise et le pouvoir en Haute Volta, *Mémoires Voltaïques*, Paris, 1993

mesuré que franchement altruiste, dont l'objectif est de conquérir immédiatement un auditoire assez important, des néophytes potentiels, et de constituer une élite chrétienne influente. Pour cette version de l'humanitaire, il n'y avait de meilleurs conduits que l'antiesclavagisme, l'école et le dispensaire. La dernière partie aborde la question des entreprises manufacturières de la mission. Elle examine les raisons des choix économiques des missionnaires et les motivations politiques des administrateurs, qui y apportent leur appui. La lutte pour la " libération " de la jeune fille (traitée dans la deuxième partie), et qui coïncida avec la période de l'essor de l'ouvrage des tapis, ne s'explique-t-elle pas encore par le besoin de main-d'œuvre essentiellement féminine pour cette fabrique ? La tentative de l'élevage industrielle du mouton à laine témoigne une fois de plus du lien entre intérêts missionnaires et intérêts coloniaux.

Dès le début, l'objectif de cette recherche a été guidé par le désir d'éclairer, un tant soit peu, l'un des aspects les plus importants de l'histoire missionnaire à Ouagadougou. Elle ne cherche pas à respecter des convenus, mais seulement à vérifier des hypothèses. C'est pourquoi la diversification des sources d'information tente d'élargir au maximum le champ de vision du problème pour offrir une perspective plus représentative. Mais pour un tel sujet, les archives missionnaires ne pouvaient manquer d'occuper une bonne place dans la documentation.

Etant donné que la majeure partie des archives de la période missionnaire est à Rome, la plus part des documents des A.A.O. sont postérieurs à 1957. Néanmoins, quelques dossiers ont permis de compléter les statistiques en rapport avec l'œuvre antiesclavagiste et le coût de production des tapis. Dans l'ensemble, ces archives souffrent du défaut d'une classification appropriée, si bien qu'un même thème est parfois éparpillé dans des dossiers différents.

La recherche s'est surtout centrée aux archives de la Société des Missionnaires d'Afrique conservées à la Maison Mère à Rome.<sup>1</sup> Elles sont répertoriées en dossiers correspondants au gouvernement des supérieurs généraux de la Société des Pères Blancs. Nous n'avons eu accès qu'aux documents de la période de Mgr Léon Livinhac (1892-1922), du Père Paul Voillard (1922-1936), et de Mgr Joseph Birraux (1936-1947).<sup>2</sup> Il s'agit essentiellement des rapports des missions

<sup>1</sup> - *Casa generalisia Padri Bianchi, 269 via Aurelia. Roma 00100*

<sup>2</sup> - Le règlement des archives des Pères Blancs, en 1996, interdisait la communication des documents postérieurs à 1947.

et des correspondances entre missionnaires et/ou avec les autorités civiles. Seuls les récapitulatifs des budgets, à peu près détaillés entre 1923 et 1940, ont permis de mesurer les valeurs des investissements et les volumes de production pour les manufactures de la mission de Ouagadougou.

Les diaires ont été aussi de précieux compléments d'information. Tenus à la manière d'un journal quotidien, ils offrent plus de détails et de précisions, même si quelque fois on y rencontre des erreurs malencontreuses.<sup>1</sup> A partir de 1930 cependant les informations deviennent de plus en plus ramassées.

Les *Chroniques* (1879-1909), les *Rapports annuels* des Pères Blancs (1905-1960), le *Petit Echo* (1912-1960), le bimensuel d'information «*Les Pères Blancs*» (1934-1950), ont été l'essentiel des imprimés missionnaires consultés au centre de documentation de la Maison Provinciale des P.B. à Paris.<sup>2</sup> Conçus pour l'information d'un public parfois extérieur à la Société, elles ne contiennent pas des renseignements décisifs mais permettent tout de même de fixer des repères.

Ces insuffisances ont été parfois réduites par les archives des Sœurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique (Rome). Elles ont fourni des renseignements pour la période de 1912 à 1957 à travers les documents intéressants que sont les rapports annuels. Ces derniers offrent plus de détails sur les programmes, les effectifs et les difficultés pédagogiques de l'enseignement scolaire. Ils expliquent mieux l'organisation du travail, le processus de production, l'évolution des prix des produits et les grilles salariales de l'ouvroir des tapis et de couture jusqu'en 1957. Méconnues, parfois négligées peut-être, les archives des Sœurs Blanches restent incontournables pour l'étude de l'histoire missionnaire.

Au C.A.R.A.N., la série 200MI des microfilms des fonds "ancien A.O.F." a fourni l'essentiel de la documentation. Les recherches ont été menées au niveau des rapports annuels de politique d'ensemble et des rapports économiques de l'A.O.F. jusqu'en 1904, du H.S.N. (1905-1919), de la H.V. (1920-1932), du Soudan et de la C.I. (1933 et 1947), pour la période pendant laquelle le *Moogo* avait été partagé entre ces deux colonies.<sup>3</sup> Les questions relatives aux missionnaires de Ouagadougou n'y sont abordées que dans le cadre général de ces rapports. Leur action économique

<sup>1</sup> - Le 24 juin 1926, les restes du P. Baché sont exhumés et transportés au nouveau cimetière. Mais le 24 août, il est à San, en compagnie du Fr. Norbert, pour des achats de laine. A partir du 21 janvier 1927 il est supérieur de Pabré.

<sup>2</sup> - 5, rue Roger Verlomme, 75003 Paris

<sup>3</sup> - La H.V. cesse d'exister de 1933 à 1947. Le centre et l'est du Mōogo est rattaché à la C.I., et l'ouest au Soudan Français.

n'apparaît pas assez. Sans avoir pu réellement conduire aux informations qui intéressaient en premier, cette documentation a néanmoins permis de situer l'impact des rapports entre administrateurs et missionnaires dans l'orientation et l'évolution des activités socio-économiques de la mission de Ouagadougou. Exception faite des Archives départementales du Nord, les archives publiques n'ont livré que des informations parcimonieuses.

En effet, les informations sur l'élevage des mérinos en Haute Volta ont été recueillies aux Archives départementales du Nord.<sup>1</sup> Cette documentation, composée de correspondances, de rapports sur la marche des centres d'élevage, et de comptes rendus financiers, permet de comprendre l'enjeu de l'élevage du mouton à laine dans certaines colonies de l'A.O.F. A Tourcoing-Baam, le centre d'essai de Haute Volta confié aux missionnaires, l'entreprise n'a pas été concluante. Les études lointaines et/ou bâclées, les présupposés trop convaincus, ont conduit à la transposition de techniques ou de choix d'espèces qui n'étaient pas toujours adaptés à l'environnement du milieu tropical.

Enfin le Journal officiel de la Haute Volta, consulté à la Bibliothèque nationale de Paris, a apporté, dans les volets budgétaires, des éléments d'informations sur les subventions accordées aux missionnaires de Ouagadougou pour la réalisation de leurs activités économiques.

L'objectif de la Société des Missionnaires d'Afrique était, au début, d'aller au secours des miséreux. Il faut garder en mémoire que c'est dans un contexte particulièrement éprouvant de famine et de maladie que la Société est née à Alger en 1868. Charles Martial Allemand Lavigerie, son fondateur, avait fait de la charité sa devise (*Caritas*).<sup>2</sup> Elle deviendra par la suite celle de sa Société. Mais si "l'action matérielle", par opposition au spirituel, figurait en bonne place dans ses recommandations, il ne la considérait que comme un moyen pour attirer des néophytes. Dès le début, cette logique de "l'humanitaire-appât" engendra ses propres contradictions.

L'ambiguïté de l'humanitaire missionnaire à Ouagadougou se situe à plusieurs niveaux. Il ne s'est pas inscrit dans une action ou une logique caritative constante. Son dynamisme a évolué au gré de conjonctures politiques et/ou

---

<sup>1</sup> - Archives Départementales du Nord - 22, rue St. Bernard - 59000 Lille

<sup>2</sup> - Ses armoiries représentent un pélican qui se saigne pour nourrir ses petits.

économiques particulières. Alors, le choix des investissements a pu se conformer à des préférences économiquement, religieusement ou politiquement stratégiques. Dans la forme, la méthode coercitive utilisée par les Pères, était en porte-à-faux avec l'esprit même de l'humanitaire, et avait introduit encore plus d'équivoques. Le recours au travail prestataire, qui a encouragé les traitements salariaux douteux, et le concours, toujours intéressé, de l'administration coloniale, avait fini par vider l'humanitaire de l'action des missionnaires. Conçu en dehors des populations, au moins à partir de 1920, il lui était difficile de répondre à leurs besoins. Dans ces conditions, contrairement aux prétendus, il ne pouvait contribuer qu'accessoirement à la création et/ou à la formation de nouvelles catégories socioprofessionnelles durables. Pour le cas de Ouagadougou, l'impression est que l'humanitaire missionnaire s'est transformé en une simple entreprise d'exploitation lucrative.

Après vérification des hypothèses, l'histoire de l'humanitaire missionnaire parle de lui-même. Le décalage entre les hésitations de la bienfaisance et l'exploitation résolue montre que l'humanitaire avait à peu près renoncé à sa vocation initiale. Par conséquent, il n'a pas su trouver la cohérence qui devait l'intégrer dans les habitudes économiques des *Mōose* pour le dynamiser davantage. Dans le contexte de domination et d'exploitation des peuples soumis par l'Occident, qui marque la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les missionnaires ont eu du mal à prémunir leur action du regard et des débordements des dominants sur les dominés.

Œuvre coloniale, plutôt que strictement d'église, l'action des Pères Blancs a baigné dans des enjeux conjoncturels financiers et/ou politiques, qui devaient d'abord conforter l'expansion de la mission et promouvoir la carrière de certains administrateurs. Des voix se sont élevées, assez tardivement, pour dénoncer l'écart, sciemment entretenu, entre ce discours humaniste d'accompagnement et le zèle abondant des pratiques coloniales. C'est à ce propos que Joubert stigmatise «*Le décalage qui existait, depuis l'adoption des formules de responsabilité civilisatrice, entre la théorie et les faits [...], sinon l'hypocrisie qui justifiait, par des principes humanitaires, une exploitation pure et simple*».<sup>1</sup> Pareille philosophie de l'humanitaire, parce qu'elle n'a pas réellement cherché à s'appuyer sur des paramètres objectifs du développement objectif, se privait de la possibilité de survivre après la période coloniale.

---

<sup>1</sup> - JOUBERT (L.), Le fait colonial et ses prolongements, *le Monde non chrétien*, n°15, 1950, in ILBOUDO (J.), op. cit. p 150



La quantification est apparue comme l'une des meilleures méthodes pour fixer l'analyse. C'est pourquoi l'exploitation des sources a privilégié le traitement des données statistiques. Cependant, la discontinuité des chiffres a été un obstacle pour la construction de séries régulières. Alors, les tableaux ainsi obtenus (cf. annexes III p. 397 et suivantes) n'indiquent que des perspectives qui, malheureusement, ne peuvent mettre suffisamment en évidence les incidences conjoncturelles. Ils donnent néanmoins une idée assez représentative de l'évolution des investissements, des recettes, du volume de production, et des coûts de production dans les ateliers textiles de la mission. La conversion des valeurs courantes en valeurs constantes (1914) indique mieux les rapports d'évolution des valeurs au niveau des investissements des recettes, et des salaires.

L'absence des sources orales, qui pourrait être reprochée à l'étude, ne relève ni de l'oubli ni de la négligence. Les chrétiens avec lesquels nous avons pris contact en 1996 et 1997 ont répété le discours officiel, relaté par les écrits missionnaires, sur l'action des Pères Blancs. Au Centre de Formation Féminine Artisanal (C.F.F.A.), l'héritière de l'ouvroir des tapis, sise au quartier Gounghin, les monitrices sont de la génération postérieure à 1960. Les Sœurs Blanches, à Ouagadougou comme dans la région parisienne (Sceaux), qui nous avaient été recommandées, tant par l'archiviste des Sœurs Blanches que par la directrice du C.F.F.A., n'ont pas trouvé utile de discuter du sujet. Le rôle, secondaire à leur avis, qu'elles ont occupé dans les entreprises ne le leur permettait pas. A Kosoogé,<sup>1</sup> l'une des dernières religieuses de l'ouvroir, que nous devions rencontrer en février 1996, était souffrante à l'hôpital. L'ancien Archevêque de Ouagadougou, le Cardinal Paul Zoungrana, n'était pas, lui non plus, dans de bonnes dispositions de santé pour nous recevoir pendant le séjour de fin 1997. Des prêtres de l'Archidiocèse, que nous avons également approchés, ont avoué avoir «*observé ces choses de loin*».<sup>2</sup> Les reproches des supérieurs régionaux et de l'économiste général, au sujet de l'opacité de la gestion des entreprises, le confirment donc.<sup>3</sup> En effet, les activités économiques semblent avoir été exclusivement l'affaire du Vicaire apostolique et de son économiste.

---

<sup>1</sup> - Village situé à 5 km environ au nord de Ouagadougou. Une maison de retraite pour religieuses y a été construite.

<sup>2</sup> - Abbé André-Jules Bouncougou, Kologh-Naaba, décembre 1997. Abbé Georges Yaogho (décembre 1996 et février 1997) nous a entretenu de l'école.

<sup>3</sup> - cf. notes 1 et 2 de la page suivante

En 1913 déjà, les mésententes entre le supérieur de la «Mission du Mossi», le Père Thévenoud, et le Père Alexis Maillot, supérieur régional, avaient pour objet les rapports des comptes.<sup>1</sup> A partir de 1925, les remarques du Père Cuche, alors procureur général des Pères Blancs, n'ont pas cessé de montrer le caractère approximatif des récapitulatifs des budgets du Vicariat de Ouagadougou. « *Mgr Thévenoud et son économiste ne se rendaient pas compte de la nature du rapport demandé : il ne prétend pas donner la situation du Vicariat, mais simplement l'état de la caisse à Ouagadougou (entrées et sorties).* »<sup>2</sup> En 1931 encore, il promettait de demander des explications au Père Marcel Deheuninck,<sup>3</sup> sur «*les mystères*»<sup>4</sup> de l'inexactitude des comptes de la mission. Dans ses rapports de visite le Père Jean-Baptiste Blin, Supérieur régional très pointilleux,<sup>5</sup> déplorait lui aussi la complaisance de la gestion des manufactures.

« [...] Je ne saurais pas dire sa [Mgr Thévenoud] valeur au point de vue matériel. C'est de ce point surtout qu'il s'est occupé et tout seul... Quels que soient les résultats, il y a un grand défaut, le manque d'exactitude des comptes : pas de répartition exacte des dépenses : usine, menuiserie, construction. Cette lacune est une faute grave pour une bonne administration. »<sup>6</sup>

Même s'il faut donc considérer les statistiques avec prudence, la nécessité d'esquisser une quantification indicative a contraint l'exploitation des chiffres relevés dans les archives missionnaires.

Les documents photographiques, utilisés pour étayer certains paragraphes, ont été fournis dans leur majorité par l'Abbé Alphonse Tiemtoré (Archevêché de Ouagadougou). Quelques images ont été copiées à la photothèque du Musée de l'Homme (Place du Trocadéro). On peut le constater, les photos en rapport direct avec les activités économiques sont rares. Le responsable des archives photographiques des Pères Blancs à Rome n'a pas souhaité nous ouvrir cette documentation. Ce qui laisse croire que, même un demi-siècle après, le sujet semble conserver encore un parfum de sensibilité.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., 076/301, lettre du P. Antoine Sigvard à ? Ouagadougou, janvier 1913

<sup>2</sup> - A.P.B., 196/231, remarque de l'économiste général sur le budget de 1925

<sup>3</sup> - Procureur (économiste) du Vicariat de Ouagadougou entre 1922 et 1948

<sup>4</sup> - A.P.B., 196/240, remarque du 8 octobre 1932 sur les comptes de 1931

<sup>5</sup> - Père Ivan Page, lettre de mai 1997

<sup>6</sup> - A.P.B., Dossier n° 285, Rapport de visite du P. Blin du 4 mai 1936

Enfin, nous voudrions témoigner notre reconnaissance aux personnes qui ont accompagné cette recherche de leurs compétences, et de leurs encouragements. Madame Catherine Coquery-Vidrovitch a accepté sa direction. Sans elle les multiples tâtonnements n'auraient bénéficié d'aucun début d'assurance.

Nous traduisons également la même gratitude aux Missions françaises des Frères Maristes pour l'hébergement pendant le séjour à Paris et lors des déplacements à Lille et en Italie. Ce sentiment va aussi à l'endroit de la famille Pacodi pour son accueil lors des recherches aux Œuvres pontificales missionnaires à Lyon.

L'Abbé Alphonse Tiemtoré n'a pas ménagé sa convalescence pour être toujours disponible aux archives de l'Archevêché de Ouagadougou. Les archivistes et documentalistes des Pères Blancs à Rome comme à Paris (PP. Ivan Page, Karl et Meyer) de même que S<sup>r</sup> Claire Michel, l'archiviste des Sœurs Blanches à Rome, ont donné le maximum d'eux-mêmes. Aux Archives Départementales du Nord, M. Vanghelue a fait montre d'une collaboration attentive. La disponibilité de tous a permis à cette recherche d'avoir ses matériaux indispensables.

Monsieur Emmanuel Nandnaba ne s'est jamais lassé de porter assistance à notre vieil ordinateur afin de lui permettre toujours quelques dignes performances. Sa contribution à la diminution des problèmes matériels de la rédaction est inestimable.

Le Laboratoire "SEDET" de l'U.F.R. G.H.S.S. de l'Université Paris 7 et le *Katholischer Akademischer Ausländer Dienst (K.A.A.D.)* à Bonn, nous ont fourni le "nerf de la recherche". En cela nous saluons les mémoires du Dr Dr Kossi Joseph Tossou, ancien responsable de la zone Afrique au K.A.A.D, et de Mgr Jean-Baptiste Kiendrébéogo, alors répondant de l'Archevêque de Ouagadougou, disparus respectivement en décembre 1994 et mai 1998.

Que toutes les personnes qui nous ont apporté leur concours, de quelque manière, puissent trouver en cet aboutissement un peu de satisfaction pour les efforts qu'ils ont largement dépensés.

**P R E M I E R E   P A R T I E**

**LES *MOOSE* ET LE DESSEIN MISSIONNAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE**

---

Lorsque Mgr Augustin Prosper Hacquard, alors Vicaire apostolique du Sahara-Soudan, aborde le pays *moaaga* en mars 1899, la Société des Missionnaires d'Afrique était déjà établie en Afrique du Nord depuis 1868, en Afrique orientale depuis 1887 et au Soudan Français depuis 1895. L'installation des missionnaires à partir de 1900 dans cette partie de la boucle du Niger, est consécutive à l'important mouvement missionnaire qui prend naissance en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce contexte est doublement soutenu par la renaissance d'un prosélytisme chrétien, dynamisé par le discours alarmiste des autorités de l'église vis à vis de l'Afrique, et par le développement d'un patriotisme colonial et impérialiste.

Pour le cas des *moose*, l'émiettement des monarchies, à la faveur des querelles de personnes, et le nouvel ordre colonial, consolident l'influence que les missionnaires n'auraient peut-être pas eue en dehors de ce contexte. En tant que compatriotes de l'administrateur, ils héritent, et/ou profitent, du même respect craintif que l'indigène a pour les Blancs.

Mais plus que les autres régions de l'Afrique occidentale, au moment où l'islam semble être la principale force de résistance à la domination coloniale, "l'animisme" et la "docilité servile" du *Moaaga*, séduisent. Dans le bassin supérieur des Volta, à l'intérieur de la boucle du Niger, ce peuplement constitue la plus importante et la plus homogène concentration démographique. Le rapport économique de la Haute Volta évaluait respectivement, en 1958, le nombre des *Moose* au sens strict et celui des *Moose* et assimilés à 1.418.500 et 1.700.000, pour une population totale de 3.500.000 habitants.<sup>1</sup> Le pourcentage des éléments islamisés est négligeable. Le caractère absolu de l'autorité lui vaut une obéissance sans limites. Pour les missionnaires, comparativement à l'Afrique du Nord ou au Soudan Français, ce pays a les éléments essentiels pour devenir le plus beau champ de leur apostolat. Cependant, l'organisation sociale des *Moose*, en ce qu'elle est de pragmatique et de communautariste, peut-il s'accommoder le dogmatisme et l'individualisation du christianisme occidental ?

---

<sup>1</sup> - ILBOUDO (P.), Croyances et pratiques religieuses traditionnelles des Mossi, Franz Steiner Verlag Stuttgart, p.4, situe la densité au pays mossi entre 50 et 80 hbts/km<sup>2</sup> contre 12 hbts/km<sup>2</sup> pour la H V

## CHAPITRE I

### **Le *Moogo* à la veille de l'ère missionnaire**

---

Le pays *Moaaga* est rive sur le plateau du vieux socle latéritique de la boucle du Niger, entre les 12° et 14° de latitude nord et les 2° et 5° de longitude ouest, dans une savane désolée au climat tropical sec. Deux grandes rivières, la Volta Rouge et la Volta Blanche, s'écoulent du nord vers le sud. En dehors de ces deux importantes artères, bien qu'intermittentes, quelques cours d'eaux s'installent après les orages de l'hivernage (juin-septembre), avant de tarir en saison sèche (octobre-mai). Dans ce pays brûlé par un soleil ardent, le thermomètre reste la plupart du temps accroché aux environs de 35°C avec des pointes de 45°C à l'ombre. Rude contrée au climat épuisant pour ses habitants, et redoutable pour l'Européen.

La sévérité de l'environnement, duquel les *Moose* tirent laborieusement leur subsistance, leur a forgé une réputation de travailleurs. Ce qui ne dissuade pas le commun des administrateurs ou des missionnaires d'évoquer leur paresse proverbiale. Loin des traditionnels carrefours commerciaux du Sahel, et des comptoirs européens de la côte atlantique, l'agriculture vivrière constitue à peu près la principale ressource des habitants. Les contraintes, liées à la précarité du milieu naturel et à la forte pression démographique, sont sans doute des facteurs qui expliquent aussi la rigueur de cette organisation sociale, fondée sur l'ordre, la discipline, et l'esprit communautaire.

En 1901, à l'arrivée des missionnaires, Ouagadougou est une agglomération de 10.000 habitants au centre du *Moogo* qui compte environ deux millions d'indigènes.<sup>1</sup> A part quelques *Yarse* et *Fulbe*, les *Moose* constituent l'essentiel de cette population et donnent leur nom à la région. Le *Moogo*, par rapport au morcellement des groupes sociaux voisins, se distingue par la densité de son peuplement, son homogénéité ethnique, et son organisation politique structurée.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., *Missions d'Afrique des P.B.*, n° 154, 1902, pp. 345-346, P. Templier à Mgr Livinhac, lettre du 6/01/1902

## A. L'image du pouvoir chez les *Moose*

En tant qu'entité politique, «l'empire mossi», auquel bon nombre d'auteurs ont si souvent fait allusion, n'a pas existé en réalité. Parties des régions au nord de la Côte de l'or, entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles, les conquêtes progressives des *Dagōmba*, ont fractionné le territoire, qui allait devenir le *Moogo*, en plusieurs royaumes et chefferies riveaux.<sup>1</sup> Dans ce puzzle, le royaume de Ouagadougou (*Way n waoogy*)<sup>2</sup> demeure le pôle politique du *Moogo* jusqu'à la sécession du *Yaad tēnga*.<sup>3</sup> La structure politique de ces monarchies se fonde sur une hiérarchisation du pouvoir, adaptée à l'organisation administrative. Au sommet du royaume de Ouagadougou règne le *Moog Naaba*,<sup>4</sup> chef suprême et tout puissant, respecté et craint, non pour ce qu'il est en lui-même, mais parce qu'il est l'incarnation du *naam*.<sup>5</sup> Le *naam* (pouvoir ou règne) transcende la notion constitutionnelle et/ou juridique du pouvoir, pour s'entourer d'un indéfini sacré qui le rend presque absolu. C'est pourquoi physiquement, le *Naaba* doit être l'image de cette toute puissance.<sup>6</sup> Comme le témoigne cette caricature de *Naaba Koom*, faite par un visiteur de la mission, un *Moog Naaba* gringalet est toujours soumis à un régime spécial qui lui donne une stature respectable.

« Enorme, quoique jeune, il n'a plus d'âge. La graisse déborde de ce ventre surtout, qui traîne à terre. Toutes les dix minutes, il doit absorber une calebasse de dolo, sorte de bière au goût, pour nous Européens, innommable. A ce régime, il est inévitable qu'il s'engraisse, et c'est un monstrueux spécimen d'humanité qui vient à notre rencontre [...] ».<sup>7</sup>

Bien que soumises à la loi de la coutume, dont la principale peine est le suicide, les prérogatives du monarque se situent au-dessus des droits des sujets. A tel point que, au cours de l'intronisation du nouveau souverain, on leur rappelle toujours : «*Ady y Naaba, ady y kuvda*».<sup>8</sup> Une formule convenue il est vrai, mais qui traduit assez l'accablante emprise du *Naaba* sur le peuple. « *Le chef n'a qu'à parler, il sera*

1 - Carte n° 1, p. 28

2 - [Venez / honorez]. Dès 1774 les *Mōog Nanāmbse* résidèrent dans cette localité.

3 - Construit vers 1540 autour de Goursi par *Yaadga*, sa capitale devint plus tard Ouahigouya. Cf. carte p. 28

4 - Chef du *Mōogo* ou du "monde" des *Mōose*.

5 - SOME (B.), La religion traditionnelle comme source de valeurs de civilisation politique, *Cahier des religions africaines*, 1970 (n°8), pp. 205-227, définit le *Nāam* comme une force indépendante du chef et de la volonté du peuple.

6 - *Pāng soba* [celui qui a la force] désignait le *Mōog Nāaba*, et *pāngê* [le lieu de la force] la cour.

7 - CLERMONT TONNERRE (F. de), Les machines de l'évêque et la calebasse du roi, *La Dépêche coloniale*, 1931

8 - [Voici /votre/ roi,/ voici/ votre/ tueur (celui qui a droit de vie et de mort sur vous)]

toujours obéi [...] Jamais il ne viendra à l'esprit d'un Moaaga de désobéir à son Naaba ».<sup>1</sup> Devant le souverain, le sujet se fait le plus petit possible. Pour lui manifester sa soumission il se traîne à terre et n'hésite pas à se couvrir la tête de poussière. Cette idée d'obéissance servile du pouvoir, entretient chez le *Moaaga* le respect aveugle et craintif de l'autorité en général. Pour le pouvoir colonial, cette prédisposition facilite la tâche de pacification. Lorsque les missionnaires arrivèrent en 1900, le "Blanc", aux yeux des *Moose*, incarne déjà depuis quatre ans ce pouvoir et cette autorité.

Le royaume était divisé en quatre provinces confiées au gouvernement des quatre principaux ministres du *Moog Naaba*. *Wiid Naaba*, *Lagl Naaba*, *Gung Naaba* et *Kamsōog Naaba* administrent leurs circonscriptions au nom du souverain en y veillant au respect de ses ordres. Membres influents du collège des grands électeurs, chargé de désigner le successeur au trône, ils ne sont pas nommés par le monarque, mais héritent leur titre de leurs pères. Ce qui leur donne une certaine indépendance et une certaine liberté pour apprécier la conduite des affaires du royaume. A leur tour, les provinces sont subdivisées en cantons gouvernés par des chefs puissants qui, parfois, entrent en dissidence avec le pouvoir central. Enfin les villages qui

Lorsque Mgr Augustin Prosper Hacquard, alors Vicaire apostolique du Sahara-Soudan, aborde le pays *moaaga* en mars 1899, la Société des Missionnaires d'Afrique était déjà établie en Afrique du Nord depuis 1868, en Afrique orientale depuis 1887 et au Soudan Français depuis 1895. L'installation des missionnaires à partir de 1900 dans cette partie de la boucle du Niger, est consécutive à l'important mouvement missionnaire qui prend naissance en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce contexte est doublement soutenu par la renaissance d'un prosélytisme chrétien, dynamisé par le discours alarmiste des autorités de l'église vis à vis de l'Afrique, et par le développement d'un patriotisme colonial et impérialiste.

Pour le cas des *moose*, l'émiettement des monarchies, à la faveur des querelles de personnes, et le nouvel ordre colonial, consolident l'influence que les missionnaires n'auraient peut-être pas eue en dehors de ce contexte. En tant que compatriotes de l'administrateur, ils héritent, et/ou profitent, du même respect craintif que l'indigène a pour les Blancs.

Mais plus que les autres régions de l'Afrique occidentale, au moment où l'islam semble être la principale force de résistance à la domination coloniale



Bukari Kutu, le seul à avoir pris le risque de se présenter,<sup>1</sup> nouveau souverain de Ouagadougou.

*Kuka Kutu*, est relativement jeune. Il parvient au pouvoir selon la volonté de l'autorité coloniale. Son rôle politique ne peut donc être que de façade. Le pseudonyme qu'il se choisit, *Sigri* (l'hivernage), place son règne sous le signe de l'apaisement des cœurs. Mais les cérémonies d'investiture du nouveau souverain ressemblent plutôt à une manifestation publique de la soumission à l'autorité française. C'est cette occasion, en effet, que Voulet décide de signer avec *Sigri*, en présence des chefs des principales principautés, le traité plaçant le royaume de Ouagadougou sous protectorat français. De 1897 à 1904 le *Moog Naaba* conserve de symboliques prérogatives dans le cadre d'un système d'administration directe sous le contrôle du résident militaire.

De la même manière que les *Nanāmbse* sont écartés de la gestion du pouvoir, le gouvernement du pays leur échappe. En 1898 le pays était devenu un territoire militaire, la région de la Volta, et dépend du gouvernement général de Dakar. Il est intégré sous cette forme à la colonie de la Sénégambie-Niger en 1902. Un régime d'administration directe s'instaure en 1904, date de la fin de la pacification. Le territoire militaire devient le cercle de Ouagadougou de la colonie du Haut-Sénégal-Niger, et les militaires, moins nécessaires, font place à des administrateurs civils.

En 1909 tout ce qui restait de la vieille organisation administrative du royaume de Ouagadougou disparaît. Le pays est alors fractionné en une dizaine de provinces, dont les chefs ne sont plus tous des *Nānāmbse* en vue. Ainsi le *Wiid Naaba* est dépourvu de commandement « *malgré les récriminations du Moog-Naaba à qui on a laissé comprendre qu'il ne comptait plus* ». <sup>2</sup> Les responsabilités ne sont plus automatiquement confiées à des successeurs ayant droit, mais au carré des collaborateurs fidèles comme le chef de *Komsilga* (pourtant petit canton) ou le *Balem Naaba* tous estimés des missionnaires.

Les missionnaires exploitent à leur manière la perte du pouvoir des chefs traditionnels. Maladroitement parfois, ils cherchent à s'imposer ou à marquer leur supériorité et leur autorité. A Koupéla, le Père Pierry, dicte sa loi et passe le plus clair de son temps à organiser des procès.

<sup>1</sup> - La coutume interdit de succéder à un *Mōog Nāaba* encore vivant

<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 20 mai 1909

« Parfois des jours entiers, il y a ici sous nos vérandas des procès à juger, des gens enchaînés, et le P. Pierry trône au milieu de tout ce monde qui crie, gesticule à qui mieux-mieux [...] Le P. Pierry ne pense qu'à cela, et Félix est chargé de le mettre sur la trace de ce qui se passe dans le pays [...] Il règle les causes en dernier ressort. Condamne celui-ci à avoir temps de coups de corde, celui-là à payer tant d'amende, adjuge une femme à un homme, et les enfants à un autre, quand il ne va pas jusqu'à frapper de sa propre main [...] »<sup>1</sup>

Le Père Henri Ménet, son successeur, qui aime arborer la chéchia des tirailleurs, déborde du même zèle. Lors de la construction des locaux de la mission en 1903, il administra un soufflet au *Naaba* de la localité, pour refus de corvée, et sous les regards de ses sujets l'obligea à porter des briques.<sup>2</sup>

En 1917, *Gib Naaba* (successeur présumé au trône de Ouaga) est amené sous escorte et mis en prison à Ouaga. Sous l'instigation du Vicaire apostolique, le *Naaba* de *Māanga*, reconnu pour son manque d'empressement vis à vis de la mission, est envoyé en résidence forcée à Dori<sup>3</sup> puis destitué en mai 1925. Des opérations de "propreté" sont fréquemment menées par le directeur de la sûreté et de la police, qui arrêtent pour interroger à Ouagadougou des chefs jugés indociles.

---

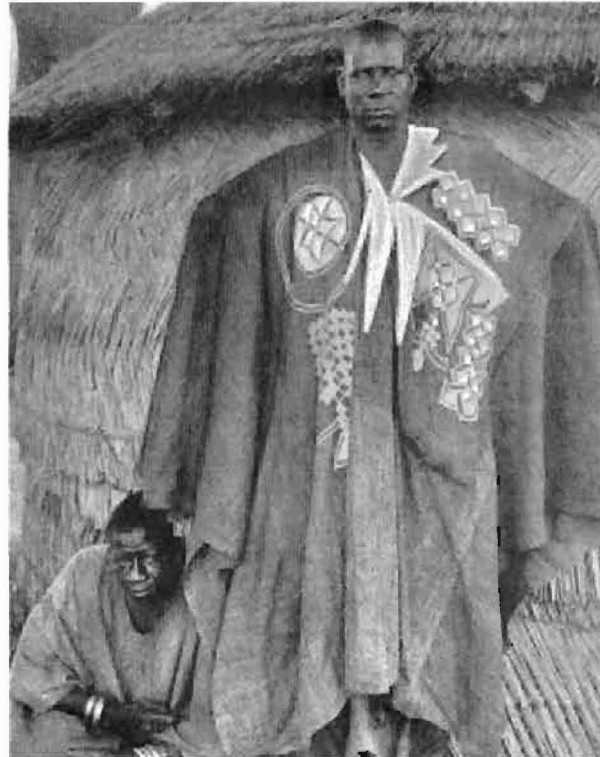
<sup>1</sup> - A.P.B., 076/043-45, P. Lécuyer à ?, lettre du 11 septembre 1901

<sup>2</sup> - A.P.B., 0074/1, Mgr Bazin à ?, lettre du 12 octobre 1905

<sup>3</sup> - Ville située à 300km environ au nord de Ouagadougou dans la zone désertique. Pour cette raison climatique les pouvoirs politiques avaient pris l'habitude d'y exiler leurs opposants.

- Photo n° 1 -

*L'image du pouvoir (des Nanambse)*



De gauche à droite :

- Naaba Sigiri (Kvka Kutu dit Mamadou), Moog Naaba de 1897 à 1905. Promu par Voulet à la succession de son frère (Naaba Wobgo – Boukari Kutu), il ne peut qu'aider à l'installation des missionnaires (Ph. Anthropos, s. d.)
- Un chef de canton (son page à ses pieds). Doté d'un pouvoir étendu, de nombreux villages sont sous ses ordres, ses relations avec les missionnaires sont souvent tendues (Ph. Anthropos, s. d.)
- Ci-dessous : des sujets prostrés. C'est la position de rigueur pour rendre hommage au Naaba (Ph. Anthropos, s. d.)

## - Photo n° 2 -

*L'image du pouvoir (des dignitaires)*De haut en bas :

□ Un dignitaire et son escorte. Ce pouvoir supporte difficilement d'être amputé de son faste et de ses prérogatives par le discours « émancipateur » des missionnaires. Plusieurs de ces omnipotents saisissent les occasions de tenir tête à la mission. (Ph. Anthropos, s. d.)

□ Balem Naaba (Tânnga) : intendant de la cour du Moog Naaba. Il est aussi le voisin immédiat des missionnaires et l'un des rares de son rang à leur être sympathique. Il pose ici en compagnie de ses deux enfants (debout) qui sont catéchumènes et élèves de l'école de la mission. A ses pieds, des pages accroupis. (Ph. Anthropos, s. d.)

Carte n° 1 : Les monarchies mōose vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle



## B. L'individu dans la communauté sociale

L'organisation sociale est aussi hiérarchisée. Le *buud kāsma*<sup>1</sup> dirige la famille étendue. Elle regroupe, autour de ce responsable, toutes les familles ayant un ancêtre commun. C'est pourquoi la famille *Moaaga* rassemble sous l'autorité du *pater familias* ses femmes, ses fils et ses petits-fils, leurs femmes et leurs enfants. Elle englobe aussi ce qui n'existe pas dans la *familia romana* : les frères puînés du chef de famille et son monde. Sous les ordres du *buud kāsma*, le chef de famille exerce sur toutes ces personnes une grande autorité, parce qu'il est le garant de son unité. Dans cette société, les ancêtres ont un pouvoir régulateur et inspirent l'idéologie de la communauté. Ce sont eux qui ont codifié ses lois, établi ses règles et ses interdits.

Le *Moaaga* possède alors, au plus haut degré, l'esprit de famille et le porte aussi loin que s'étendent les liens de parenté. Dans ce contexte, l'individu n'existe et ne s'exprime qu'au sein du groupe. En dehors de lui, il n'est rien. Cette organisation familiale et sociale, si fortement hiérarchisée, a inculqué au caractère *Moaaga* le respect de l'autorité et la peur de la contrarier. Un esprit de soumission presque servile qui se traduit par une politesse déférente. A quelques exceptions près, cette prédisposition a été un facteur favorable pour les premiers contacts avec les missionnaires.

La morale communautaire, fondée sur le *rogēm mikni* (la tradition), prend toute son importance dans le comportement du *Moaaga*. L'attitude répréhensible est celle qui brise la conformité sociale et/ou offense les esprits et les ancêtres. La gravité de la faute ne se mesure donc pas au degré de l'offense à Dieu, mais à ses retombées sur la symbiose de la vie communautaire. Ainsi, l'inceste et les relations sexuelles en pleine nature sont interdits non seulement pour ce qu'ils peuvent avoir d'immoral, mais encore parce qu'ils attirent des calamités sur le village. Aussi sont-ils souvent punis par l'exclusion du coupable du *buudu*. Face à un tel esprit de solidarité, la méthode de conversion par l'isolement et/ou l'individualisation des chrétiens, dans les villages de liberté, ne donna jamais les résultats escomptés.

---

<sup>1</sup> - Famille/ainé. Il s'agit du membre le plus ancien du groupe

### C. Le système économique *Moaaga*

Comme dans la plus part des sociétés traditionnelles, le système économique des *Moose* est axé sur la production de subsistance. Dans sa présentation des « Mossi », le P. Eugène Mangin se trompait en affirmant que « *le pays est très riche, suffisamment fertile, et nourrit sans peine ses habitants* ». <sup>1</sup> Les *Moose*, qui représentent environ 50% de la population des pays de la haute Volta, occupent également près de la moitié de la superficie du pays. Mais le *Moogo* correspond au plateau central dont les sols pauvres et latéritiques, tantôt lessivés par les averses tropicales, tantôt cuits par un soleil ardent, ont des rendements médiocres. Les disettes, qui affament régulièrement la région (en 1904, 1908, 1914, et au cours des années 1930), traduisent ces insuffisances. Les vallées des rares cours d'eau sont des zones fertiles, mais restent inexploitées, non pas uniquement à cause des menaces de la mouche tsé-tsé, mais aussi à cause du système de production lui-même et de l'insuffisance technologique.

La population arrache ce dont elle se nourrit à un sol pauvre, par un travail acharné. Il faut débroussailler le sol, piocher à la houe, semer à la main grain après grain, nettoyer deux ou trois fois le champ des mauvaises herbes, chasser les oiseaux pillards ou affronter les sauterelles voraces, récolter au couteau, transporter par tête les épis au grenier et ensuite les battre à l'aide d'un bâton. Fondée sur l'autosubsistance familiale, l'agriculture se réduit à l'exploitation céréalière avec pour principales cultures le mil et le sorgho, imposés par le climat et les habitudes alimentaires. La presque totalité des sols cultivables, sur les hautes terres, s'épuisent parce qu'exploités de manière quasi permanente. Mais l'insuffisance de la production est aussi liée à l'importance de la densité de la population. L'ordre et la sécurité intérieure instaurées par le pouvoir monarchique a constamment maintenu l'accroissement de la population. Ce facteur réduit forcément les superficies exploitables. L'administration coloniale accentua ces problèmes en détournant les paysans de leurs champs vers les chantiers publics, et/ou en imposant l'exploitation du coton qui diminue encore les superficies des cultures céréalières.

---

<sup>1</sup> - MANGIN (E.), *Les Mossi*, 1914, p. 7

La céréale le plus cultivée est le petit mil qui sert à la préparation de l'aliment de base le *sagbo*. Le gros mil rouge entre dans la cuisson du *rãam*,<sup>1</sup> si réputé dans le pays, ou nourrit les chevaux des chefs de village. Le gros mil blanc, préparé sous forme de boulettes, constitue le repas des jours de fête pour le plus grand nombre. Dans les bas-fonds près des marigots, le riz est d'un entretien difficile et un aliment de luxe accessible à très peu de monde. Le maïs pousse autour des concessions, sur les terrains engraisés par les ordures ménagères et la fumure animale. Récolté souvent au moment où les provisions de mil de la saison écoulée s'épuisent, et juste avant que les cultures en cours ne soient mûres, il sert de soudure. Une fois le maïs ramassé, on le remplace par le tabac, dont les jeunes pousses ont été précédemment entretenues dans une pépinière près de la cour extérieure.

La culture du coton se fait sur des superficies restreintes à proximité des cases. Récolté plus tardivement il est égrainé et filé par les femmes avant d'être livré sous forme de pelotes au tisserand. L'assemblage des étroites bandes d'étoffe ainsi obtenues, 10 cm environ, donne le tissu pour la coupe des vêtements. Le tissage est une activité assez répandue parce que, outre la confection des habits, l'étoffe fait l'objet d'un commerce important, et parfois lointain, soit vers Sansanémongo, au nord du Dahomey, soit vers les grands marchés du nord de la Côte de l'or. L'importance du commerce des étoffes amena les missionnaires à construire l'usine de filature et de tissage du coton en 1927.<sup>2</sup>

Les teinturiers exercent de préférence dans les villages proches des grands marchés : Ouagadougou, Zorgho, Pwitenga. Cela leur permet de prendre plus facilement les commandes et de s'approvisionner en indigo. Pour leurs opérations, ils font des trous ronds assez profonds et rendus imperméables par un revêtement argileux. D'ordinaire, quatre ou cinq trous sont disposés côte à côte. Près de ceux-ci, on plante des pieux sur lesquels on tend des cordes ou des lattes pour le séchage de la matière teinte. Avec la cendre du bois de néré, utilisée comme mordant, la couleur (bleu) obtenue est plus moins foncée selon la qualité de l'indigo, le temps d'immersion et l'habileté du teinturier.

Si le *Moogo* est à l'écart des carrefours du grand commerce transsaharien des rives du Niger, il n'est pas pour autant dénué d'intérêt au point de vue commercial. A

---

<sup>1</sup> - Bière de sorgho rouge germé.

<sup>2</sup> - Cf. L'exploitation cotonnière de 1927 à 1940, p. 292 et suivantes



cause de sa situation géographique, il est le lien entre les régions sahéliennes et les pays de la côte.

En effet, la route du commerce du sel et du cola, qui mène, des mines de sel de Taoudéni aux marchés de Boalga et/ou Salga, au nord de la Côte de l'or, traverse le pays. Mais ce commerce lointain était surtout pratiqué par les *Yarse*, les *Marêense* et les Haoussa et parfois par des caravanes qui agissent pour le compte de *nānāmbse*. Ce n'est donc pas un "commerce populaire" et la grande majorité des *Moose* se contentent des grands marchés régionaux : Puitênga, Ouagadougou, et Kaya.

Les transactions commerciales entre le *Moogo* et les principaux marchés de la Côte de l'or, font une bonne place aux caprins. Les animaux vendus sur pieds, les commerçants reviennent chargés de cola. La vente des petits ruminants est si avantageuse, que des Européens s'y intéressent dès 1903. En effet, le diaire de Ouaga signale, vers la fin de cette année, la visite d'un employé de la « Niger-Soudan », Hubin, dont l'intention est de quitter son comptoir de Bobo pour s'installer à Ouagadougou comme commerçant de bétail.<sup>1</sup>

En 1905, deux autres Européens, un employé de la maison "Maurel et Pron", et un second de la "Compagnie Devès et Chaumet", s'installent à leur tour pour investir dans la vente des caprins.<sup>2</sup> Parfois, des fonctionnaires démissionnent pour s'y employer. En 1906, un certain Gourmelin, ancien commis des postes devenu l'un des plus grands vendeurs de bétail de Ouahigouya, conduisait régulièrement des chèvres vers la Côte de l'or.<sup>3</sup>

Ce commerce prometteur influença la création en 1919, sur l'initiative de la mission, de la "Société St Joseph".<sup>4</sup> Elle regroupa des chrétiens dans l'objectif de l'élevage et de la vente des caprins. Ce groupement a pour but en réalité de favoriser le rayonnement de chrétiens exemplaires, qui pourraient acquérir une influence sociale par les richesses.<sup>5</sup> Mais l'économie traditionnelle des *Moose* n'est guidée que par l'autosubsistance. A cause de cela, le pouvoir ne se fonde pas sur l'accumulation des richesses. On comprend que le Vicaire apostolique de Ouagadougou ait eu du mal à donner de l'élan escompté à sa coopérative.

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, décembre 1903, p. 103

<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, mars 1905

<sup>3</sup> - Idem, novembre 1906

<sup>4</sup> - Créée le 6 juillet 1919, son capital, mobilisé grâce aux cotisations des sociétaires (entre 20F et 1.000F), fut fixé au maximum à 8.000F. Le P. Constantin se chargea de l'élaboration des statuts.

<sup>5</sup> - A.P.B., 075/229, Statuts de la Société St Joseph

## D. Le pragmatisme de la religion traditionnelle

La religion traditionnelle est centrée sur la condition humaine dans ses aspects les plus quotidiens. Dans ce contexte tout se déroule à l'intérieur du groupe, les ancêtres et les esprits y jouent un rôle important et la vision du monde est, elle aussi, à l'échelle de l'ethnie. La pensée religieuse, comme système d'explication du monde, est ajustée aux conditions sociales du groupe. Elle est omniprésente dans la vie quotidienne des *Moose*, et se fonde sur le culte des ancêtres qui, après leur mort, deviennent l'âme du *buudu* et les garants de sa prospérité.

Le statut d'ancêtre s'acquiert par le rite de passage de la mort (de vieillesse), par la célébration des funérailles et à condition d'avoir laissé une nombreuse descendance. Les *Yaab rāmba* ou *Kiimse* (ancêtres morts récemment), ne quittent pas totalement le monde des vivants. Leurs esprits sont présents et ont besoin que les humains leur apportent des offrandes établies par la coutume. Ils ont leur abri (*Kiims roogo*) dans la concession familiale (parfois dans la case de la première femme), et peuvent se réincarner dans des nouveau-nés.

Outre les ancêtres, les *Moose* peuplent leur univers d'innombrables esprits, appelés *kinkirsi*. Représentés dans l'imaginaire comme de petits nains rouges à grosse tête, ces "êtres", bons et/ou méchants, vivent à proximité des humains et de préférence dans les clairières, les bosquets ou à la croisée des chemins. "L'existence" des *kinkirsi* ou génies, ressemble de près à celle des humains. Ils pratiquent les mêmes activités, ont des femmes et des enfants. Dotés d'une grande puissance, ils ont la capacité de lire l'avenir des hommes, et d'en changer le cours moyennant des offrandes. Alors, les hommes sont surtout tournés vers cette puissance surnaturelle, qui a le pouvoir de conjurer le sort et de les préserver du danger, de la maladie et de la mort, de la stérilité et de la pauvreté.

Le génie paraît donc comme une potentialité de vie et d'action, libre et indépendante du destin, une sorte de force vitale absolue, qui ne naît ni ne meurt. Sollicité par une femme sans enfants, parfois fortuitement, il peut s'incarner dans un nouveau-né. Il arrive aussi qu'il possède un individu qui, à partir de ce moment, hérite du pouvoir d'interpréter les événements, de prédire l'avenir ou de diagnostiquer la source des maux physiques ou psychiques. Généralement craint, à cause de ses humeurs versatiles, les offrandes de friandises sont des moyens

efficaces pour calmer ses colères et conquérir son estime. Lorsqu'un village ou une région se trouve sur l'itinéraire d'un mauvais *kinkirga*, tous les habitants en sont informés. On se dépêche alors d'arborer l'insigne (un fil rouge autour du cou le plus souvent) qui seul peut protéger contre ses maléfices.

La religion a aussi une fonction économique. Les sacrifices offerts à la terre, avant le début de la saison des pluies, sont destinés à provoquer la fertilité du sol afin que les récoltes soient bonnes. Au cours de l'hivernage, d'autres sacrifices assurent la régularité de la pluie. Avant les récoltes, les chefs de familles prennent soins d'offrir les prémices aux ancêtres en guise de reconnaissance.

Le monothéisme des *Moose*, vanté par des missionnaires préoccupés de trouver des similitudes pour y mouler le christianisme, n'est en fait qu'un ensemble de croyances et de pratiques aussi diverses que complémentaires. Si l'idée d'une puissance invisible plus forte que les autres (*Wénde*) existe, elle ne fait pas forcément référence à l'idée d'un Dieu unique, comme l'ont prétendu certaines études ethnologiques missionnaires. D'ailleurs, les hommes ne cherchent pas vraiment à entrer en contact avec lui, parce que la communication avec les ancêtres leur paraît satisfaisante. *Wénde* est une entité abstraite, lointaine et inaccessible, qui ignore et/ou est impuissant devant les calamités. Alors que les ancêtres, parce qu'ils ont vécu la condition des hommes, sont plus proches des réalités du quotidien, et donc plus aptes à trouver des solutions aux problèmes. Cette religion ne se préoccupe pas de mobiliser les hommes autour d'un projet lié à la "vie dans l'au-delà". Elle est un moyen par lequel l'homme a la possibilité de vivre en harmonie dans l'univers social et de tirer profit du milieu naturel. Malgré la "diabolisation" de ces croyances par le catéchisme missionnaire, les néophytes eurent toujours du mal à se détacher de ce pragmatisme de la religion traditionnelle. L'humiliation des pénitences publiques,<sup>1</sup> auxquelles étaient soumis les défailants, fut le plus puissant facteur dissuasif.

Les P. B. entrent en contact avec les *Moose* en 1899. Ils pensent avoir trouvé en ce peuple nombreux, resté en marge de l'islam, le terreau de leur apostolat. Le caractère immuable de la méthode et de la stratégie des missionnaires de Lavigerie, essayées à Alger depuis 1868, sera souvent à l'origine des sentiments de rejet.

---

<sup>1</sup> - Publication dans l'église des cas d'excommunication, position à genou dehors et à l'entrée de l'église pendant les cérémonies religieuses, retrait des insignes de chrétien ou de catéchumène. A.A.O., T.B. 130/8, Thévenoud aux chefs de postes, lettre du 18 juin 1923 ; et A.P.B., 074/353, P. Oscar Morin à ? Lettre du 4 mai 1918 au sujet des peines disciplinaires pour les chrétiens défailants de Toma.

## **CHAPITRE II**

### Le dessein missionnaire de la S.M.A. à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

---

L'âge d'or des conquêtes coloniales (fin du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle), a été aussi celle de "la bonne conscience" de l'occident convaincu d'apporter au reste du monde "la civilisation" et le progrès. La colonisation devient alors l'affaire des gouvernants qui, dans leur stratégie de domination, s'associent des initiatives privées comme les compagnies de commerce et/ou les missionnaires.

En Afrique, le missionnaire a souvent été maître d'école, directeur d'entreprise ou infirmier selon les besoins. Même si l'évangélisation était la priorité de ses objectifs, il avait l'intention et le besoin d'être un homme entreprenant.<sup>1</sup> L'exercice de la "charité", débordé parfois par le souci plus immédiat de générer des ressources financières pour l'expansion des missions, l'amène à concevoir et à exploiter des unités de productions en tout genre. Mais pour garantir sa pérennité l'action missionnaire, dans sa complexité, s'est souvent réduite à la remise en cause des fondements sociaux des sociétés indigènes. Dans beaucoup de cas, la dynamique de l'évangélisation s'est nourri du parallélisme partisan entre culture chrétienne occidentale "policée" et "coutumes" locales "barbares".

L'histoire missionnaire de la Société des Missionnaires d'Afrique (S.M.A.) à Ouagadougou pendant la période coloniale, a aussi repris cette logique à son compte. Pour mieux situer le contexte de sa création, et comprendre la stratégie qui guidait son action, il est important de discerner les facteurs qui ont entretenu l'effervescence des missions en Afrique occidentale au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., 0074, Hacquard à Livinhac, lettre du 24 août 1897

## **A - Le zèle missionnaire en Afrique Occidentale au XIX<sup>e</sup> siècle**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Eglise catholique renoua avec la tradition missionnaire des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. A cette période, elle était étroitement liée au mouvement colonial des monarchies chrétiennes de la péninsule ibérique. Devenus faibles à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Espagne et le Portugal ne pouvaient plus lui apporter leur traditionnel appui politique et financier. Avec l'émergence de nouvelles puissances conquérantes au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Afrique est désormais le centre d'intérêts de nouveaux enjeux politiques et économiques. Les champs missionnaires suivirent le mouvement vers l'intérieur de ce continent.

Habitué au soutien de l'autorité politique, les ordres religieux, à l'ombre des troupes, dirigèrent résolument leurs missionnaires vers les contrées jusqu'alors incertaines à la faveur des conquêtes coloniales. Une fois de plus, l'évangélisation se lia étroitement aux fluctuations des intérêts politiques. Entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle, le Vatican, par le biais de la Sacrée Congrégation de la Propagande,<sup>1</sup> composait avec le nationalisme compétiteur des puissances occidentales. L'une de ses premières préoccupations était de faire concorder les frontières ecclésiastiques avec les frontières coloniales. Alors, elle envoyait dans les différentes possessions, des missionnaires ressortissants de la puissance occupante. Excepté l'Ouganda et le Rwanda-Burundi, les missions françaises s'orientèrent vers les régions conquises par la France au Nord de l'Afrique et au Sud du Sahara.

Après les difficultés vécues pendant la Révolution et l'Empire, l'Eglise catholique de France est saisie d'une fièvre missionnaire dès 1815. Cette effervescence s'est traduite par la réanimation d'anciens ordres religieux (Société des missions étrangères de Paris, Lazaristes, Compagnie de Jésus), et par la création de nouvelles sociétés missionnaires. La Société des Pères du Saint Esprit est fondée en 1703 par un clerc du diocèse de Rennes : Claude François Poullart des Places. Confrontée à la diminution de son personnel, elle était menacée d'extinction en 1848. Elle s'associa alors à la Congrégation des Missionnaires du Saint Cœur de Marie, créée en 1841 par un juif converti, François Marie-Paul Libermann, pour former la puissante Congrégation des Pères du Saint Esprit. Les

---

<sup>1</sup> - Créée en 1622, dissoute en 1808, elle fut rétablie en 1814, et réorganisée en 1817, pour régir et coordonner le mouvement missionnaire.

Spiritains s'installèrent à Gorée en 1817 et au Soudan français à partir de 1888. En 1856 Melchior Marie-Joseph de Marion-Brézillac fonda à son tour les Missions Africaines de Lyon. Elles se chargèrent de l'évangélisation des colonies françaises du Golfe de Guinée.

Cet élan missionnaire était stimulé par le développement d'œuvres d'assistance dont les subventions soutenaient les fondations de postes de mission outre-mer. La Propagation de la Foi (fondée à Lyon en 1822 par Pauline Jaricot) collectait des fonds pour les missions : entre cinq et huit millions de francs par an pendant la période de 1822 à 1922. La Sainte Enfance<sup>1</sup> leur versait des subsides destinés au rachat des jeunes captifs : Quatre millions de francs à la même période.<sup>2</sup> Ces deux institutions appuyaient financièrement l'installation des missionnaires dans les pays de mission. L'œuvre de St Pierre Apôtre pour les établissements scolaires confessionnels et celle de St Pierre Claver pour les hospices complétèrent par la suite la liste des bailleurs des missions.

Sur le plan intellectuel, la période de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> a porté un coup au prestige religieux en Europe. L'époque des "lumières" cultiva la "raison" et la "libre pensée" qui prirent position contre les «obscurantismes». L'Europe occidentale devenait de moins en moins un terreau pour le zèle apostolique. Les congrégations missionnaires s'orientèrent alors vers des peuples "primitifs" plus attentifs aux questions religieuses.

Enfin, l'antiesclavagisme des grandes puissances a implicitement soutenu l'ardeur missionnaire. En effet, dès 1834, et surtout au Congrès de Berlin (1884-1885)<sup>3</sup> et à la Conférence de Bruxelles (1890),<sup>4</sup> les puissances européennes exprimèrent le désir de lutter contre le commerce des Noirs. L'adhésion des missionnaires à cette cause leur attira le soutien pécuniaire de sociétés philanthropiques et l'appui de certains responsables politiques. En 1830 déjà, un ministre de Louis XVIII, Portal, exprimait cette sympathie à l'endroit des Spiritains. *« Ce Séminaire [écrivait-il] est le seul établissement qui peut rendre moins dangereuses les transitions devenues désormais inévitables dans la situation des esclaves et les droits des gens de couleur ».*<sup>5</sup>

<sup>1</sup> - Fondée par Mgr Forbin-Janson à Nancy en 1843

<sup>2</sup> - Les chiffres sont empruntés à BOUCHE (D.), *Histoire de la Colonisation française*, T2, Paris, Fayard, 1991, p. 219

<sup>3</sup> - Selon l'article 6 des dispositions du Congrès de Berlin, les nations exerçant des droits dans le bassin du Congo s'engagent à combattre l'esclavage.

<sup>4</sup> - L'acte général du 2 avril 1890 interdit le commerce des esclaves

<sup>5</sup> - Cité par DUGON (R.) "Dakar et ses premiers missionnaires", *Magazine A.O.F.*, 2<sup>e</sup> série, n°15, 1956, p.17

L'appui financier et/ou politique permit aux missionnaires de couvrir les dépenses relatives à leur installation et de bénéficier d'une protection essentielle. A partir de 1895, trois ordres missionnaires se partagent l'Afrique Occidentale. Les Spiritains, qui se sont repliés sur Gorée et le Sénégal, les Missions Africaines de Lyon qui occupent les colonies françaises du Golfe de Guinée, et les Pères Blancs qui s'installent dans les colonies de la boucle du Niger.

L'action missionnaire était encouragée aussi par Rome. Sous le pontificat de Grégoire XVI (1831-1846), le St Siège avait repris un rôle déterminant dans la direction du mouvement missionnaire. En 1839 sa lettre apostolique, « *In Supremo* », invitait les chrétiens à se démarquer de la traite des Noirs. Cette prise de position tardive, les principales puissances chrétiennes étaient jusqu'alors attachées à l'esclavage, donna à l'action missionnaire son premier élan humanitaire. En 1845 l'Instruction « *Neminem profecto* » redéfinit les objectifs de la mission en les ouvrant à d'autres perspectives. Le Souverain Pontife souligne la place que l'enseignement doit occuper aux côtés de l'évangélisation et des œuvres de charité. Le pontificat de Léon XIII (1878-1903) s'inscrit sous le signe d'un catholicisme social qui, au-delà du monde ouvrier, voulut toucher tous ceux qui vivent la servitude. Dans son combat contre l'esclavage, il trouva un allié fidèle en Afrique : Charles Lavigerie.

Par ces diverses impulsions, le catholicisme missionnaire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'orienta progressivement vers un humanisme que le complexe de supériorité des Pères marqua d'un paternalisme assujettissant. L'image de l'Africain en péril, véhiculée par le discours pontifical, dirigea l'action des missions vers une assistance permanente. Dans le sillage de l'idéologie coloniale, Rome avait entrepris, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une large campagne de sensibilisation fortement marquée par les idées de l'époque. Elle diffusa, parmi les chrétiens, la représentation d'une Afrique attardée, soumise à un destin malheureux, parce que condamnée par la malédiction de Cham.<sup>1</sup> Ce *credo* a été largement repris à travers les fameuses « oraisons pour la rédemption des Africains ».

---

<sup>1</sup> - Livre de la Genèse 10, 6-7. Cham, fils de Noé, serait le Père de Puth. Ce nom était devenu ceux des pays que l'on appellera plus tard l'Éthiopie, l'Égypte, la Libye.

« *Oremus et pro miserimis Africae populis, ut Deus tandem aliquando auferat maledictionem Cham a cordibus eorum detque benedictionem unice in Jesu Christo Deo et Domino nostro consequendam* »<sup>1</sup>

[Prions aussi pour les pauvres peuples de l'Afrique, pour que Dieu, de quelque façon, enlève enfin de leur cœur la malédiction de Cham et leur donne la bénédiction qui se trouve seulement en Jésus Christ notre Seigneur et notre Dieu]<sup>2</sup>

« *O Nostra Signora d'Africa, il cuore immacolato è sì pieno di misericordia e di materna compassione, inteneritevi alla profonda miseria dei musulmani et degli altri infideli dell'Africa.* »<sup>3</sup>

[O Notre Dame d'Afrique, dont le cœur immaculé est si rempli de miséricorde et de maternelle compassion, allège la profonde misère des musulmans et des autres infidèles de l'Afrique]<sup>4</sup>

Ces prières fixèrent la représentation misérabiliste de l'Afrique en Europe, et firent du Noir l'objet de la "condescendance" missionnaire. Car le sentiment d'appartenir à la « race élue » est fort et en phase avec la pensée judéo-chrétienne du « peuple choisi ». En Afrique noire l'action des missionnaires s'engagea alors dans des objectifs complémentaires : secourir "matériellement" des "primitifs" et les élever vers "la civilisation" chrétienne occidentale, afin de les sauver de la damnation. Dès 1888, cette conviction inspira l'action de Libermann au Soudan.

« L'aveuglement et l'esprit de Satan sont trop enracinés dans ce peuple [les Noirs], et la malédiction de son père [Cham] repose encore sur lui ; il faut qu'il soit racheté par des douleurs unies à celles de Jésus, capables d'expier ses péchés abrutissants, et par une sainteté qui attire sur lui les tout-puissants et tout miséricordieux mérites du Sauveur, afin de le laver de la malédiction divine. »<sup>5</sup>

Ces idées, qui furent les principaux arguments missionnaires de l'époque, ont soutenu aussi le projet africain de Lavigerie. Dans le fond, l'action de la Société des Missionnaires d'Afrique traça sa ligne de conduite à partir de l'esprit et de la lettre de l'idéologie missionnaire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> - Début de la prière pour le salut des Africains, approuvée et recommandée par la C.R.I. le 23 juin 1885, in *Collectanea S.C.P.F.* n° 2304, édition de 1907

<sup>2</sup> - Traduction du Père Francis Volle, Notre Dame de Bon Accueil, 21 bis, rue Dareau, Paris 14

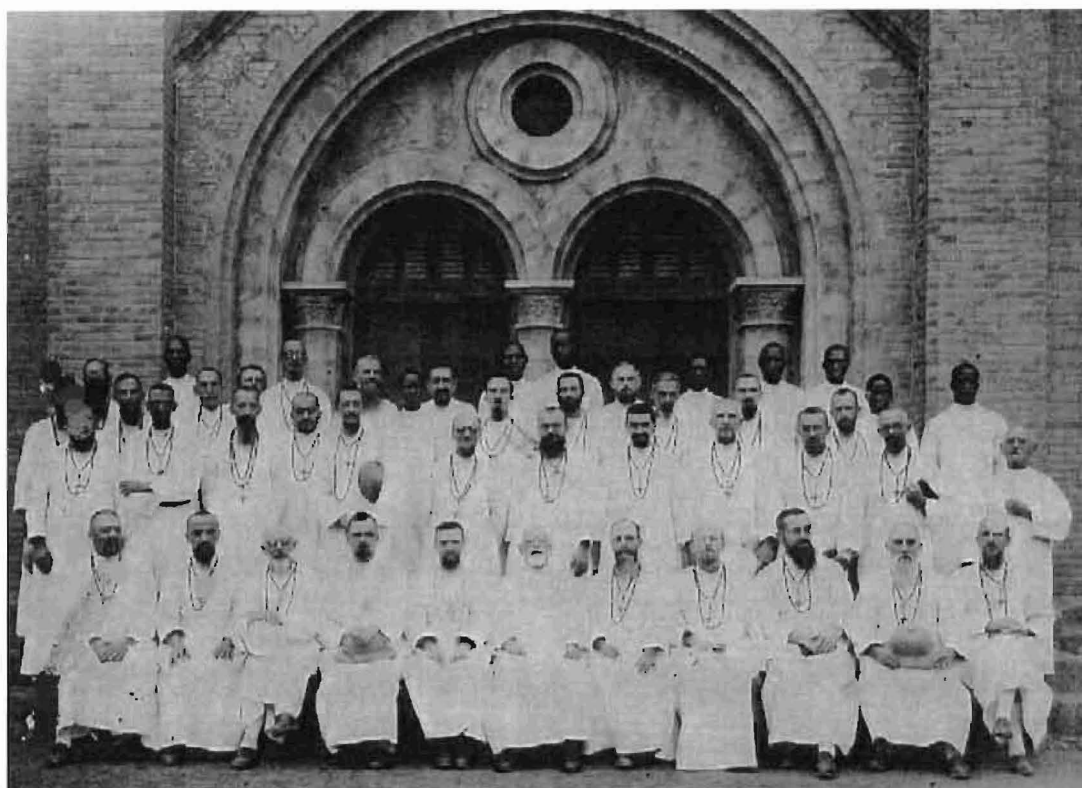
<sup>3</sup> - Prière pour la conversion de l'Afrique, approuvée et recommandée par la C.R.I. le 30 juin 1886, in *Collectanea S.C.P.F.* n° 2311, édition de 1907

<sup>4</sup> - Traduction de M<sup>me</sup> Lidia Calderolli, doctorant ESSHS, Boulevard Raspail

<sup>5</sup> - Cité par GUILLAUME (P.), op. cit., p. 82



## - Photo n° 3 -

*Des missionnaires des postes du Soudan et de Haute Volta*De haut en bas :

- Des missionnaires à la Procure des Pères Blancs (Marseille) avant leur départ (carte postale P. B., décembre 1927, AAO)
- Autour de Mgr Thévenoud (au milieu du 1<sup>er</sup> rang), des missionnaires des circonscriptions des Pères Blancs du Soudan, de Haute Côte d'Ivoire et de Navrongo, à l'occasion de la bénédiction de la Cathédrale de Ouagadougou (Ph. Deheuninck, 19 janvier 1936, AAO)

## **B - La S.M.A. et le dessein africain de Lavigerie**

### ***1. Les circonstances de sa création***

Du diocèse de Nancy, qu'il occupait depuis 1863, Mgr Charles Martial Allemand Lavigerie accepta son affectation à celui d'Alger en 1867. Le 2 août 1868, le Pape Pie IX fit de lui son Délégué apostolique pour la Préfecture apostolique du Sahara et du Soudan.<sup>1</sup> En ce qui concerne l'évangélisation, le prélat héritait d'une situation délicate en Algérie.

Dès la prise d'Alger, le 5 juillet 1830, le gouvernement français, en vertu de la "politique arabe" dans laquelle il s'était engagé pour maintenir la paix, interdit tout prosélytisme chrétien. Cependant, dans l'euphorie de la victoire, quelques mosquées furent converties en églises. Le même enthousiasme favorisa la nomination d'un évêque, Mgr Dupuch, puis la fondation du diocèse d'Alger en 1838. Mais dans l'esprit de l'autorité politique, le clergé catholique devait se contenter des soins spirituels des colons et des militaires français. Aussi n'apprécia-t-elle pas le catéchisme et la conversion de musulmans en 1839. Néanmoins les convictions de certains catholiques de la métropole, que l'évangile rendra l'Algérie mieux française, contribuèrent à l'envoi de moines Trappistes en 1843. L'administration s'empressa de les cantonner dans une concession agricole, afin qu'ils introduisent et apprennent des méthodes nouvelles de culture aux indigènes. Si les succès agricoles des Trappistes furent à la mesure de leur investissement, la persuasion religieuse fut à peu près nulle. Le gouvernement d'Alger était résolument tourné vers une politique arabe et musulmane. C'est pourquoi il accorda des « passages gratuits pour les pèlerins en 1843 »<sup>2</sup> et prit à sa charge, entre 1841 et 1849, des dépenses relatives à la construction et à l'entretien de mosquées.

Cette politique ne put se concilier le prosélytisme de l'évêque d'Alger. Dupuch, qui pensait pouvoir bénéficier d'un soutien financier similaire, dépensait sans compter pour ses œuvres. Insolvable et menacé d'emprisonnement, il démissionna et quitta Alger en 1846. Son successeur, Mgr Pavy, s'obligea à se concentrer sur l'accompagnement spirituel des colons, tout en entreprenant

<sup>1</sup> - A.P.B., C.5/1605 - 1

<sup>2</sup> - GOINARD (P.), *Algérie, l'œuvre française*, Paris, R. Laffont, 1984, p. 296

d'évangéliser prudemment quelques villages. Lorsqu'il mourut en 1866, le diocèse d'Alger qui se composait désormais de plus de quatre-vingt-trois paroisses,<sup>1</sup> devint archidiocèse. C'est dans ce contexte de christianisation sous surveillance que Charles Lavigerie débarque à Alger en 1867.

Lavigerie était l'un de ces stratèges ecclésiastiques qui savent mettre les circonstances au service de leurs idéaux. Partisan convaincu de la colonisation *manu militari*, il vantait «*cette œuvre commencée par les armes*»<sup>2</sup> et soutenait l'imposition par les armes de la domination française en Afrique. Il louait les mérites des militaires en s'indignant du fanatisme des musulmans qui, lors des famines de 1867-1868, fut «*la première cause de leurs maux*».<sup>3</sup> Lavigerie avait accepté le siège épiscopal d'Alger parce qu'il rêvait de l'Afrique des 1<sup>ers</sup> siècles du christianisme.<sup>4</sup> Il se persuadait que la France donnait «*un triste spectacle d'aveuglement et d'impuissance*»<sup>5</sup> en Afrique du Nord. Pour lui le succès de la colonisation devait nécessairement passer par l'assimilation des indigènes à la culture chrétienne occidentale. Aussi dénonçait-il l'héritage politique napoléonien du «royaume arabe» et la volonté de faire de l'Algérie une colonie de peuplement.

« Notre mission n'est pas d'y transporter la population de la mère patrie. C'est à peine si elle est, elle-même, assez nombreuse. Notre mission est de nous "assimiler" en les ramenant à notre civilisation [...] »<sup>6</sup>

Ce genre de conquête que l'évêque d'Alger prêchait était encouragé par Rome. En effet, pour le Pape Léon XIII, «*Il convenait souverainement à l'œuvre divinement décrétée que de nombreux royaumes fussent confédérés sous un seul pouvoir et qu'une prédication générale trouvât des peuples facilement accessibles parce qu'assujettis au gouvernement d'une seule cité*».<sup>7</sup> Le projet africain de Lavigerie trouvait un allié de poids en la personne du Souverain Pontife.

Lorsque Charles Lavigerie arriva à Alger en 1867, le contexte socio-économique était aussi difficile. La famine, la peste, et le typhus décimaient les

1 - BOUCHE (D.), op. cit., p. 229

2 - Lavigerie, *oeuvres choisies*, Librairie Poussulgue, 1984, p. 48

3 - Ibidem

4 - Ibidem

5 - GRUSSENMEYER, (A. C. Mgr), *Documents sur Son Eminence le Cardinal Lavigerie, Archevêque de Carthage et d'Alger, à l'occasion de son jubilé épiscopal*, Alger, 1888, vol. 1, p. 106

6 - Ibidem

7 - *Eglise et Histoire de l'église en Afrique*, p. 45

populations indigènes. Reprenant une idée du Père Girard (alors supérieur du grand séminaire de Kouba) relative à la situation des orphelins, il chercha en vain au sein du clergé local des prêtres qui pourraient se charger des orphelinats qu'il comptait créer. Ces enfants, nécessiteux, malléables et parce qu'ils sont des relais potentiels pour la christianisation de l'Algérie, furent dès le départ la population cible de l'action du prélat. En janvier 1868 le Père Girard, lui présenta trois de ses séminaristes désireux de s'engager pour l'apostolat africain. Leur insistance finit par convaincre Lavignerie qui accepta l'offre pour un essai à titre d'épreuve.<sup>1</sup> Ainsi naquit le premier noyau de la Société des Missionnaires d'Afrique du cardinal Lavignerie.

Juridiquement, la S.M.A. est « une institution de clercs séculiers, vivant en communauté, pratiquant la même règle et liés entre eux et à l'oeuvre commune par le serment de se consacrer aux missions de la société, selon les constitutions et sous l'obéissance des supérieurs ».<sup>2</sup> A ce titre elle est une société non congréganiste de droit pontifical. Son but est « l'évangélisation des infidèles d'Afrique ».<sup>3</sup> Pour y parvenir elle s'engagea dans la politique "d'assimilation" si chère à Lavignerie : « se rapprocher des indigènes par toutes les habitudes extérieures ».<sup>4</sup> Cette société se cantonna au territoire algérien jusqu'en 1878, date à laquelle des missionnaires furent envoyés pour la première fois en Afrique équatoriale.

L'arrêté de reconnaissance n° 8539 du Ministère de l'Instruction Publique, signé le 31 août 1878 par le Maréchal de Mac Mahon, admit la S.M.A. dans la catégorie des institutions d'utilité publique. Dès lors, elle prit le nom de « Association (Enseignante) de Notre Dame d'Afrique ». L'enseignement a été en effet le critère qui lui a valu sa reconnaissance officielle. Mais son existence légale, en temps que Société strictement religieux, intervint plus tard, le 2 avril 1971.<sup>5</sup> Entre temps (1967) le siège de la Société, initialement établi à Maison Carrée (Alger), fut transféré à Rome, désormais le siège des ordres religieux et des œuvres pontificales.

Le besoin de lever la barrière de la tenue vestimentaire, pour mieux s'assimiler aux indigènes, a valu aux missionnaires de la S.M.A. le pseudonyme

1 - MERQUI (J.), op. cit., p. 29

2 - Art. 1er des Constitutions des P. B., *Revue Pères Blancs*, février-mars 1942, n° 43, p. 12.

3 - LETOUZEY, ANE, édité., *Les ordres religieux*. 6<sup>e</sup> édition, Paris, 1929, 160 p., p. 23

4 - Ibidem

5 - 30 septembre 1901, 1<sup>ère</sup> demande objet de l'accusé de réception n° 712 bis du 2 octobre 1901 du Ministère de l'intérieur. 16 janvier 1922, 2<sup>e</sup> demande suivie du projet de loi n° 6123 du 8 janvier 1923. D'autres démarches, entre 1925 et 1929 aboutirent à un autre projet de loi le 27 mars 1929

«Pères Blancs». Cette assimilation se limita dans l'immédiat à l'habillement. Il était considéré comme le signe visible de l'intégration au milieu indigène, mais surtout le bon moyen de réduire les méfiances. Les «premières règles et constitutions» de la société imposèrent alors aux pères un vêtement similaire, par la coupe et par la couleur, à celui des Arabo-musulmans.

« [...] Ils auront une gandoura en laine blanche, pendant l'hiver, et une cotonnade de même couleur durant l'été. Ils y pourront joindre un burnous de même couleur et un rosaire ou chapelet passé autour du cou. Ce rosaire sera sans chaîne [comme le chapelet musulman] et la croix, au bout, sera simplement formée de quatre grains [pour être discrète]. Dans le Sahara, leur coiffure et leurs chaussures seront exactement celles des Arabes ou des Berbères parmi lesquels ils se trouveront. »<sup>1</sup>

Du nom officiel de la société, consacré par Rome (Missionnaires de Notre Dame d'Afrique), il en sera désormais peu de cas. A cause de leur blanche gandoura et de leur blanc burnous les membres de S.M.A. deviennent les « Pères Blancs ».<sup>2</sup>

## **2. La période algéroise : l'humanitaire à l'essai**

En 1866 et 1867 la sécheresse et les invasions des acridiens avaient compromis les récoltes en Algérie. La famine, à laquelle s'ajouta le choléra à partir du mois d'août 1867, s'installa dans la majeure partie du pays.<sup>3</sup> Ces fléaux offrirent au prélat l'opportunité du premier pas dans l'action humanitaire.

En novembre 1868 il commença à recueillir les orphelins dans son palais de Saint Eugène avant de leur construire un orphelinat au moment où leur nombre devenait important. A Ben Akoun les orphelinats furent les premières écoles de la S.M.A., et fournirent des élèves au petit séminaire de St Cyprien. Mais, signe de la continuation de l'action des Trappistes, le plus grand nombre d'orphelins a été surtout employé à des travaux agricoles. Sur un millier d'hectares, achetés en 1869 par Lavigerie dans la haute vallée de l'oued Chélif, les enfants cultivaient des champs. Saint Cyprien et Sainte Monique, les deux premiers villages chrétiens, y ont

<sup>1</sup> - Extrait des 1ères constitutions et règles, pp. 64-65.

<sup>2</sup> - Au *Môogo* ils furent désignés par le sumom de « *Pæer miidu* » [Pères rouges]

<sup>3</sup> - MERCUI (J.), op. cit., p. 29

été également construits pour isoler les néophytes des "influences néfastes" du milieu traditionnel.<sup>1</sup>

Ces établissements furent les premiers centres d'expérimentation d'un humanitaire déjà controversé à l'époque. Marcel Emerit affirmait à ce sujet que le soulèvement berbère de 1871, en Kabylie, a puisé « *en partie ses origines des maladroitesses tentatives d'évangélisation menées dans la montagne sur ordre de Lavigerie* ». <sup>2</sup> En 1875 le gouvernement général de l'Algérie, mécontent des procédés du prélat, cessa de subventionner les orphelinats. Quoique désapprouvées en Algérie, ces différentes initiatives vont être pour l'essentiel transposées dans les pays de la boucle du Niger. Les exhortations du prélat aux missionnaires en route vers l'Afrique noire, s'inspiraient du même principe : « [...] *Aimez ces pauvres infidèles, faites-leur du bien. Soignez leur plaie. Ils vous donneront leur affection d'abord, leur confiance ensuite et enfin leurs âmes* ». <sup>3</sup> Dès le départ l'humanitaire n'est pas une fin en soi. Il a la même fonction que l'appât du gibier et doit attirer les indigènes. Cette méthodologie de la "conquête" du milieu indigène est clairement expliquée dans les instructions de Lavigerie.

« Pour réussir auprès des indigènes, grossiers et matériels comme ils sont, des enseignements spirituels et des vérités morales ne sauraient suffire ; il faut y joindre autant que possible des bienfaits sensibles et matériels [...] Les pères et les frères [...] se contenteront d'améliorations graduelles et pour ainsi dire insensibles. » <sup>4</sup>

Les missionnaires vont s'employer à appliquer ces recommandations à la lettre. Leur action s'exprima d'abord à travers une assistance de proximité. L'école attire des enfants et les dispensaires des malades. Ces procédés sont à peu près l'unique chemin par lequel ils pouvaient espérer gagner tout de suite des sympathisants. Mais là où le contexte politique et social s'y prêtait, comme au *Môogo*, leur action s'orienta aussi vers un entrepreneuriat lucratif. Dans les manufactures, à main d'œuvre surtout féminine, les Sœurs Blanches occupèrent un rôle fondamental.

---

<sup>1</sup> - MERQUI (J.), op. cit., p. 29

<sup>2</sup> \* EMERIT (M.), Le problème de la conversion des musulmans d'Algérie sous le Second Empire. Le conflit entre MacMahon et Lavigerie, *Revue historique*, 1960, pp. 63 et suivantes

\* AYOUM, « Le décret Crémieux et l'insurrection de 1871 en Algérie », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janv.-mars 1988, pp. 61-87, soutient que la révolte est née de la naturalisation collective des israélites d'Algérie. Ce qui humilia les musulmans.

<sup>3</sup> - Instructions aux missionnaires de l'Afrique Equatoriale, 1879

<sup>4</sup> - Idem, p. 134

### ***3. Les Sœurs Blanches dans l'humanitaire***

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle déjà, des congrégations de religieuses s'étaient installées à St Louis du Sénégal. Les Sœurs de Saint Joseph de Cluny y arrivèrent le 19 mars 1819. Le 11 janvier 1848 les religieuses de l'Immaculée Conception de Castres (Tarn), fondée par Mère Emile de Villeneuve, débarquaient à leur tour à Dakar. L'objectif est invariablement le même : porter secours aux pauvres et aux nécessiteux, soigner les malades, et, élément nouveau, initier les fillettes à l'art ménager occidental et à la couture.

La création par Lavigerie des Sœurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique, pour la mission d'Alger, s'inspirait de ces deux premières congrégations. Mais l'originalité des S. M. N. D. A. réside dans le fait que la congrégation est fondée non par une religieuse mais par un évêque, qui entendait l'intégrer dans une structure déjà existante. Elle va être, en quelque sorte, la version féminine des Pères Blancs et son action s'oriente vers les femmes. Dans le milieu traditionnel, et surtout musulman, où la répartition des tâches ne rassemble pas souvent les hommes et les femmes, les religieuses s'intéressent à ces dernières. Pour ce besoin elles vont suivre les Pères Blancs dans les principaux postes de missions.

Lavigerie aimait expliquer que « *la femme est l'origine de tout, puisqu'elle est la mère* ». <sup>1</sup> Il était convaincu que le succès de l'apostolat en Algérie ne pouvait se faire sans la cellule familiale donc sans la femme. Car si elle est absente des affaires publiques, son rôle d'éducatrice dans le foyer fait d'elle un relais incontournable de l'idée chrétienne.

En 1870, il lança un appel en faveur des vocations féminines. Une Bretonne, Marie René Roudaut, y répondit en s'engageant au postulat le 2 octobre 1871. Elle entra au noviciat à Alger en janvier 1872, et prononça ses premiers vœux le 6 juillet 1873 sous le nom de Sœur Marie Salomé. En 1880 le prélat lui confia la formation des religieuses novices. Sa ténacité et celle des premières sœurs ont maintenu la nouvelle congrégation durant les pénibles années de tâtonnement et de divergences de vue avec le fondateur. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> - THEVENOUD (J.), *Dans la boucle du Niger*, Namur, édit. des Grands Lacs, 1938, pp. 49

<sup>2</sup> - A.P.B., 99 BRK, n°7, S.M.N.D.A., *75<sup>e</sup> anniversaire de présence missionnaire au Burkina Faso, 1912-1987*, Bobo-Dioulasso, La Savane, 1987, 24 p.

Après diverses orientations et tentatives de fusion avec d'autres instituts, Lavigerie et Marie Salomé donnent à ces religieuses, tantôt paysannes tantôt infirmières, le statut de Congrégation des Sœurs missionnaires de Notre Dame d'Afrique.<sup>1</sup> A partir de ce moment, l'apostolat des femmes devint leur principal objectif. Dans cette perspective, elles fondèrent des ouvroirs à Ouagadougou comme dans tous les autres postes de mission, tout en s'occupant des orphelinats, de l'enseignement scolaire et des dispensaires.

### **C. Vers le Soudan et la boucle du Niger**

Le projet de Lavigerie dépassait le cadre géographique algérien. Pour lui « *L'Algérie n'est qu'une porte ouverte par la providence sur un continent barbare de deux cent millions d'âmes, [où les missionnaires ne craindront plus] ni la politique des bureaux arabes ni l'opposition violente de la Libre-pensée* ». <sup>2</sup> Au-delà du Sahara, et loin du contrôle étiqué de l'état sur le clergé concordataire, il espérait disposer de plus de liberté d'action qu'en Algérie. Lorsque la Tunisie passa sous protectorat français en 1881, le gouvernement français demanda à Pie XII de remplacer, à la tête du vicariat, l'évêque italien démissionnaire par Lavigerie. A Carthage, nom antique de Tunis sous lequel fut élevé le siège épiscopal, il reçut à la fin de 1882, les insignes du cardinalat. Lavigerie devenait ainsi « Archevêque d'Alger et de Carthage, primat d'Afrique ». Ce rang influant lui donnait des coudées franches pour mener son action en Afrique subsaharienne.

#### **1. Les impasses du Sahara**

La "conquête" de l'Afrique au sud du Sahara était l'une des principales préoccupations du fondateur de la S.M.A. Dès son installation à l'archidiocèse d'Alger, il exposa son programme à ses collaborateurs :

« Faire de la terre algérienne le berceau d'une nation grande, généreuse, chrétienne, d'une autre France en un mot [...] répandre autour de nous, avec cette ardente initiative qui est le

<sup>1</sup> - A.P.B., 99 BRK, n°7, S.M.N.D.A., 75<sup>e</sup> anniversaire de présence missionnaire au Burkina Faso, 1912-1987, la Savane, 1987, 24 p.

<sup>2</sup> GRUSSENMEYER, (A. C. Mgr), Op. cit., p. 107



don de notre race et de notre foi, la vraie lumière d'une civilisation dont l'évangile est la source et la loi ; les porter au-delà du désert, jusqu'au centre de ce continent encore plongé dans la barbarie [...] telle est, dans les desseins de Dieu, dans les espérances de la Patrie et celles de l'Eglise, votre destinée providentielle. »<sup>1</sup>

A partir de 1876, Lavigerie a l'ambition d'atteindre Tombouctou par le Sahara, afin de réussir là où les politiques et les militaires avaient échoué. Pôle intellectuel et religieux pendant le moyen âge africain, Tombouctou était toujours considérée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par bon nombre d'Européens, comme la "métropole" du Soudan. Implanter une mission dans cette localité paraissait aussi important pour Lavigerie, que "libérer" Jérusalem pour les croisés. « C'est là [disait-il] qu'il faut tendre par nos efforts. J'ai confiance que notre Seigneur vous facilitera les moyens d'entrer dans cette Terre Promise de notre apostolat ». <sup>2</sup>

A ce moment là, d'autres ordres religieux caressaient aussi le rêve de Tombouctou. Les Jésuites, installés au Sénégal depuis 1846, proposèrent leurs services à la S.M.A. Mais la concurrence entre sociétés missionnaires, à cette époque, ne pouvait favoriser de telles alliances. Lavigerie voulait réserver l'exclusivité de l'exploit à ses Pères Blancs. Une première expédition, composée des Pères Paulmier, Ménoret et Bouchand, partit de Métlili, le 15 janvier 1876, pour rejoindre Tombouctou par les pistes sahariennes du sud algérien. Malgré les précautions (ils se font accompagner par un cousin du sultan Sliman ben Messaoud "Caïds des Caïds des Chambas"),<sup>3</sup> les missionnaires sont décapités à El Maksa par des pillards Touareg disent les écrits missionnaires. D'après le contexte politique algérien, on est en droit de penser plutôt que ces pionniers ont été exécutés par des partisans de la fraction opposée à l'occupation française.

A cette époque en effet, la traversée du Sahara par un Européen venant de la côte méditerranéenne, était périlleuse. Il est curieux que, malgré les conseils du « Caïd des Caïd des Chambas »,<sup>4</sup> les mises en garde et les protestations des autorités militaires d'Alger,<sup>5</sup> l'évêque ait pu minimiser le danger que la conjoncture politique rendait évident. Une longue lettre lui avait été encore adressée le 13 juin 1876 par l'état major de la troupe d'Algérie, pour lui rappeler « les risques certains de mort

<sup>1</sup> - BENOIST (J. de), *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français*, Paris, Karthala, 1987, pp. 33-34

<sup>2</sup> - Lettre du 27/11/1872 au P. supérieur de Laghouat, in *Instructions du Card. Lavigerie*, p. 25.

<sup>3</sup> - A.P.B., Dossier n° 12, C.5/166, P. Abdallah (Hacquard) à Lavigerie ?, lettre du 7 février 1876

<sup>4</sup> - A.P.B., Dossier n° 12, C.5/166, lettre du 7 février 1876

<sup>5</sup> - Idem, Etat Major de la troupe d'Algérie à Lavigerie, lettre du 7 février 1876

des missionnaires que l'on envoie plus au sud au-delà des territoires acquis à la France»,<sup>1</sup> c'est-à-dire l'oasis d'El Goléa.

Les oasis du sud algérien, encore insoumises, prospéraient du commerce caravanier et de la traite transsaharienne des esclaves. Elles ne supportaient pas l'intrusion des Européens, et constituaient de véritables camps retranchés dans lesquels des opposants algériens à la domination française prenaient l'habitude de se réfugier. A cette période encore, le mouvement sénoussiste fondé en 1835, allergique à toute incursion européenne, était à son apogée. L'Européen, fut-il missionnaire, est pour lui un précurseur potentiel qui balise la piste pour les soldats.

A en croire Lenz, tout le Sahara était ainsi sur le qui-vive en 1880. « *Les nouvelles se propagent avec une rapidité extrême, et l'on connaissait à Tombouctou mon plan d'y aller par le Maroc, avant que j'eusse franchi la chaîne de l'Atlas.* »<sup>2</sup> Il précise que : « *Les habitants du nord de l'Afrique connaissent très bien les projets d'expansion des Français et cela jusqu'à Tombouctou [...] car on craint toujours une conquête des Français* ». <sup>3</sup> La Mission Flatters fit les frais de cette méfiance. Envoyée pour la reconnaissance du tracé de l'ambitieux Transsaharien, elle fut massacrée à In Salah le 16 février 1881.

En 1878, à défaut de pouvoir atteindre tout de suite le Soudan, Lavigerie se contenta de l'offre de la S.C.P. d'envoyer ses missionnaires en Afrique équatoriale, sans pour autant renoncer définitivement aux régions de la boucle du Niger.

Pour contourner le Sud algérien, que le gouvernement d'Alger leur interdisait, les missionnaires envisagèrent de partir de la Tripolitaine. Dans cette perspective, le Père Richard quitta Ouargla pour Ghadamès au début de 1878, avec pour mission d'étudier les possibilités d'une seconde expédition à partir de cette ville. Parce que les caravanes du commerce transsaharien fréquentaient régulièrement la piste de Ghadamès, il conclut qu'elle est plus sécurisante. Elle lui paraissait davantage accessible aux Européens, dans la mesure où la présence d'un consul Anglais dans cette ville était une garantie de plus. Ces conditions, apparemment favorables cette fois-ci, incitèrent le Père Richard à croire que les missionnaires sont maintenant bien placés pour atteindre plus rapidement le Soudan.<sup>4</sup> Dans ses rapports, il détailla les

<sup>1</sup> - A.P.B., C5/168, Etat Major de la troupe d'Algérie à Lavigerie, lettre du 13 juin 1876

<sup>2</sup> - LENZ (D. Dr) , *Timbouctou*, traduction française, Paris, Hachette, 1887, tome 2, pp. 146 et 408

<sup>3</sup> - Idem, p. 408.

<sup>4</sup> - Lettre du 15 mars 1878, *Bull. de l'Œuvre de St Augustin et de Ste Monique*, Alger, 1878, p. 374.

relations cordiales des P.B. avec les habitants de Ghadamès, et dressa des plans de route ingénieux.<sup>1</sup>

Sur le point d'ordonner le second départ pour le Soudan, au premier trimestre de 1881, Lavigerie fut contraint de l'ajourner à la nouvelle de l'extermination de la mission Flatters. Le 17 décembre 1881 les Pères Richard, Pouplard et Morat reçurent enfin le feu vert du prélat. Ils furent à leur tour décapités au soir du 20 décembre, trois jours seulement après leur départ. Lavigerie, accusa un complot international « *détestable* » dans lequel la Turquie et l'Italie, les « *principaux ennemis de la France dans toute l'Afrique du nord* »,<sup>2</sup> se seraient impliquées et renonça définitivement à gagner les rives du Niger par le Sahara.

Comptant sur l'appui des grandes puissances, et le soutien pécuniaire de sociétés philanthropiques, pour prendre pieds solidement en Afrique Noire, Lavigerie plaça son projet en 1888 sous le signe de la lutte contre l'esclavage. A la veille de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles de 1890, la plupart des ordres missionnaires exprimaient les mêmes émotions, et nourrissaient les mêmes intérêts, pour les captifs d'Afrique. Ils savaient que les esclaves rachetés pouvaient devenir de précieux auxiliaires : des boys, des interprètes, des catéchistes et/ou des moniteurs d'écoles. Ainsi, « *Les Spiritains avaient fondé, en grande partie, la prospérité de leur mission de Bagamayo [dans l'actuelle Tanzanie] sur le rachat de jeunes esclaves qu'ils élevaient dans leurs orphelinats avant de les établir dans les villages chrétiens [agricoles] créés pour eux* ». <sup>3</sup>

En 1888 Lavigerie sollicita l'aval du Pape pour sa croisade antiesclavagiste en Afrique noire. Dans sa réponse, Léon XIII rappela les condamnations, prudentes, de l'esclavage et de la traite négrière par ses prédécesseurs. « *Duc in altum!* »<sup>4</sup> encourage-t-il le prélat. « *Puisque le continent africain est le théâtre principal de ce trafic et comme la terre propre de l'esclavage rachetez autant d'esclaves qu'il vous sera possible* ». <sup>5</sup>

Ces rachats pouvaient-ils réellement endiguer l'esclavage ? L'exposé de Lavigerie à Saint Sulpice, le 1<sup>er</sup> juillet 1888, le nie. Il conclut qu'au contraire, racheter risquerait d'inciter la traite, et qu'il fallait plutôt s'attaquer aux négriers eux-mêmes. Ce plan de lutte argumenta la création des Frères armés du Sahara.

<sup>1</sup> - Rapport du 4 juillet 1880, *Bull. de l'œuvre de St Augustin et de Ste Monique*, Alger, 1880, p. 274.

<sup>2</sup> - A.P.B., Dossier n° 12, C.5/183, Lavigerie au Consul général de Tripoli, lettre du 19 janv. 1882

<sup>3</sup> - BOUCHE (D.), op. cit., p. 231

<sup>4</sup> - [poussez, conduisez, allez / au, en / hauteur, large]

<sup>5</sup> - LAVIGERIE (C.), *Documents sur la fondation de l'œuvre antiesclavagiste*, Saint Cloud, imprimerie E. Belin, 1889, p. 40

La mission de ces religieux-soldats était en fait de protéger des îlots chrétiens que Lavignerie voulait construire le long de la piste, du Sahara vers la boucle du Niger, pour la rendre sûre. Il rêvait toujours de Tombouctou, et les lenteurs de la progression des troupes françaises vers le sud l'exaspéraient. Leur avancé était régulièrement ralenti par des conciliabules diplomatiques avec le Maroc ou avec des puissances européennes. En réalité, le principal but de ces établissements chrétiens était de servir de relais pour les futures caravanes de missionnaires. Ils furent donc conçus comme des points fortifiés, pour être aussi des "villages de liberté", dans lesquels les captifs évadés trouveraient refuge et protection.

La fonction de ces "régibats", gardés par des Frères mi-religieux mi-soldats, n'avait pas été clairement définie. A la fois îlots de liberté et monastères, villages et camps, ils ne pouvaient résister aux nomades sans l'appui des sédentaires que les représailles effrayaient. Et même dans ce cas ils n'auraient pu les tenir en respect, assurer la paix, la quiétude du travail et des échanges, sans avoir besoin d'être en permanence sur le pied de guerre.<sup>1</sup> Ces "croisés" du désert (à cheval ou sur le dromadaire, une croix rouge peinte à même la tunique côté cœur, le fusil en bandoulière ou le sabre accroché à la ceinture)<sup>2</sup> pouvaient-ils réussir ? Le Père Toulotte, futur Vicaire apostolique du Sahara-Soudan, n'y croyait pas. Le Père Hacquard, commandant en chef de la troupe et futur successeur de Toulotte, en était convaincu. En novembre 1889, il promettait de rallier In Salah à l'Aïr et au Tchad.<sup>3</sup>

L'épreuve des faits ne leur est pas accordée. Lorsque, en 1890, les grandes puissances reprirent la lutte contre l'esclavage à leur compte, le projet avorta. Le gouvernement français désapprouvait l'existence des F.A.S. Elle lui semblait provocatrice autant que dangereuse pour la tranquillité du sud saharien. Fondés en 1890 à Biskra, puis transportés à Ouargla, les F.A.S. furent dissous le 15 novembre 1892. Les sociétés antiesclavagistes, qui les sponsorisaient de leurs quêtes, durent agir désormais dans le cadre national.<sup>4</sup> Celle de la France se transforma en une œuvre d'aide aux missions. Après ce nouvel échec, la S.M.A. attendit que la voie par le Sénégal soit ouverte par les colonnes de la conquête coloniale, pour enfin pouvoir fonder les missions du Soudan.

---

<sup>1</sup> - PROST (A.), *Les missions des Pères Blancs en Afrique Occidentale avant 1939*, s.d., 179p, p 16

<sup>2</sup> - A.P.B., C10/101(1), *Recommandations au sujet de l'habillement des Frères auxiliaires*

<sup>3</sup> - MARIN (A.), *Vie et oeuvre de Mgr Hacquard*, Nancy, 1905, pp. 136 et 139

<sup>4</sup> - BOUCHE (D.), *op. cit.*, p. 232

## ***2. Les déceptions du Soudan français***

La prise de Tombouctou par les Français, en janvier 1894, relança la question de l'installation des Pères Blancs au Soudan français. Auparavant, pour convaincre l'autorité politique de la nécessité de fonder une mission à cet endroit, Lavigerie avait sollicité de la S.C.P., en 1890, la transformation de la Préfecture Apostolique du Sahara-Soudan en vicariat. A la tête de la nouvelle circonscription, il demanda à Rome de nommer Vicaire Apostolique le numéro deux de la S. M. A., le secrétaire du conseil. Les brefs pontificaux du 13 mars 1891 de Léon XIII, « *Romanis Pontificibus* » et « *Cum tuis obscurantibus votis* », officialisèrent, respectivement, la création du Vicariat apostolique du Sahara-Soudan et la préconisation du Père Anatole Toulotte pour l'épiscopat.<sup>1</sup>

L'évolution des événements au Soudan nigérien justifiait aussi la requête de Lavigerie. Depuis 1888, les Spiritains étaient établis dans le pays malinké. A partir de Kita ils progressaient vers Kayes et la boucle du Niger. La France était enfin victorieuse au sud de l'Algérie et au Soudan en 1890. Les grands projets du transsaharien et de la construction d'une mer intérieure, promettaient à la région un avenir économique et démographique intéressants. Il était donc temps que cette vaste superficie, conquise par la France, soient administrées par le biais d'une juridiction ecclésiastique à plus large autonomie.

La création du vicariat apostolique offrit un bon argument pour convaincre le ministre des colonies de l'utilité d'une installation des Pères Blancs à Ségou et Tombouctou. Le 11 juin 1894, Mgr Toulotte et le Père Hacquard furent mandatés par Mgr Léon Livinhac<sup>2</sup> pour entreprendre des démarches dans ce sens. Avant de répondre aux sollicitations des missionnaires, Delcassé, prudent, consulta Grodet le gouverneur du Soudan, et le commandant supérieur de la troupe basée à Tombouctou. Ces derniers ne jugèrent pas de la même manière l'opportunité de l'arrivée d'autres missionnaires dans la colonie. Le ministre était favorable, parce que les missionnaires, en vertu de leur bonne connaissance du Sahara,<sup>3</sup> pouvaient aider à la jonction de l'Algérie et du Soudan. Grodet, qui craignait de devoir grever le

<sup>1</sup> - A.P.B., C.5/1605-1, Lavigerie à ?, lettre du 9 avril 1891

<sup>2</sup> - Successeur de Lavigerie en 1892, et premier supérieur général de la S.M.A.

<sup>3</sup> - Son excellente connaissance des Touareg et de l'arabe avait valu au P. Hacquard son surnom de Abdallah

budget de la colonie de nouvelles dépenses pour leur installation,<sup>1</sup> pensa au contraire que leur présence était inutile. A cause de ces divergences l'autorisation traîna. La lettre du 7 novembre 1894, que Hacquard adressa au ministre des colonies, tenta alors de lever les inquiétudes du gouverneur, et de le convaincre de la nécessité d'un poste de mission pour les Français de la colonie.

« [...] Il ne s'agit pas d'établissement définitif, mais bien d'une simple reconnaissance [...] dans le but de [...] choisir, de concert avec les représentants de l'autorité française, les points favorables à l'établissement des centres de mission [...] Le départ des missionnaires serait une satisfaction pour les nombreuses familles qui comptent de leurs membres dans les postes militaires du Soudan, pour tous ceux qui désirent voir l'influence française s'établir et s'étendre dans notre colonie. »<sup>2</sup>

L'autorisation, si impatiemment attendue, arriva enfin le 9 novembre 1894. Sans attendre la suite de la demande de concession, les Pères Hacquard, Eveillard, Ficheux et Dupui embarquèrent le 25 décembre 1894 à Marseille pour le Soudan. Puisqu'il ne devait s'agir que d'une « simple reconnaissance » le Vicaire apostolique confia la direction de l'expédition au Père Hacquard. Le 5 janvier 1895, les missionnaires touchèrent Dakar avant d'atteindre Ségou le 22 mars 1895.

La S.M.A. a été précédée au Soudan par la Congrégation du Saint Esprit. Dès le 20 novembre 1888, six missionnaires de cet ordre ont fondé le 1<sup>er</sup> poste missionnaire à Kita en pays malinké. En 1892 un second poste est ouvert à Kayes où les Spiritains ont été rejoints par les Sœurs de Cluny en octobre 1893. Ne restait pour les missionnaires de Lavigerie que la moitié Est du Soudan, le pays bambara et Tombouctou, et la haute Guinée Conakry. La mission de Tombouctou s'ouvre le 21 mai 1895, celle du Kissidougou (Guinée Conakry) à la fin de 1896. Le poste de Kati, selon les désirs du gouverneur qui souhaitait une présence religieuse dans cet important centre de garnison, est fondé en décembre 1897.<sup>3</sup> Banankourou, le dernier poste de la fin du siècle au Soudan français, est ouvert en janvier 1899.<sup>4</sup>

A ses débuts, la mission du Soudan, qui bénéficie de l'appui de l'administration, semble promue à un bel avenir. Les responsables administratifs,

---

<sup>1</sup> - SIMONIS (F.), op. cit., p. 130

<sup>2</sup> - Hacquard au Ministre des Colonies, lettre du 7 nov. 1894, in MARIN (A.), *Monseigneur Hacquard*, Paris, Bonne Presse, 1949, p. 49

<sup>3</sup> - Idem, et A.P.B., 0074/lettres des chefs de mission/ Hacquard à Livinhac ? 24 juillet 1897

<sup>4</sup> - A.P.B., 0074/ Hacquard à Livinhac lettre du 25 septembre 1895.

plutôt parce qu'ils ont connu le P. Hacquard en Afrique du Nord,<sup>1</sup> que désireux d'être des alliés zélés, réservent un bon accueil aux Pères. Ils accordent même une subvention annuelle de 10.000F pour le Vicaire Apostolique et 5.000F pour la mission de Tombouctou à condition que le supérieur de ce poste soit un Français.<sup>2</sup> Pourtant la mission en pays Bambara n'atteint pas le succès escompté. Après quinze ans de présence missionnaire, le rapport politique annuel de 1911 du commandant du cercle de Ségou conclut l'inutilité des missionnaires. Au point de vue évangélisation, ils ont seulement réussi à attirer « *un nombre infime de catholiques qui fréquentaient les offices pour recevoir quelques menus cadeaux* ». <sup>3</sup> En 1913 le rédacteur du rapport annuel de la mission de Ségou confirme ce « *maigre effort d'une moyenne de trois chrétiens par an* ». <sup>4</sup> F. Simonis, qui aborde cet aspect du problème de la mission des P.B. au Soudan, souligne le défaut de stratégie d'approche de la population. <sup>5</sup>

Ni Toulotte ni Hacquard n'orientèrent résolument l'action de la mission vers cet objectif. Elle s'est limitée à des rachats de captifs, et à la gestion de l'orphelinat de Dinguira, qui rassemble de petits mulâtres, encombrants pour leurs géniteurs, et des gamins mis en gage par leurs parents. Les maladroites tentatives de "domestiquer" les "orphelins" mirent d'ailleurs ce pensionnat dans une position délicate. Les enfants, qui se plaignaient de la sévérité des missionnaires, désertaient pour se réfugier à Kayes. <sup>6</sup> L'administration, en affichant de plus en plus une indifférence ostensible à l'égard de la mission, contribua aussi à éroder son influence sur les indigènes. Devant pareille inefficacité, le ministre des colonies refusa d'admettre les P. B. à faire partie du personnel administratif local, avec le titre de fonctionnaires. En 1900, il transforma la subvention de 10.000F du Vicaire apostolique en une allocation pour les écoles. <sup>7</sup> Le rédacteur du rapport annuel de 1907 de la mission de Ségou <sup>8</sup> attribua la mauvaise volonté des néophytes Bambara à l'irrévérence des Européens pour les missionnaires.

---

1 - SIMONIS (F.), op. cit., p. 83

2 - A.P.B., 0074/1 Lettres des chefs de mission/Hacquard à Livinhac, lettre du 8 déc. 1895

3 - A.N.M./A.F./1.E.72/, *Rapport politique annuel* de Ségou, 1911, in SIMONIS, op. cit., p. 130

4 - A.P.B., *Rapport annuel* de Ségou, 1912-1913

5 - SIMONIS (F.), op. cit., « Les missionnaires de crises en crises », p., 129 et suivantes

6 - A.P.B., 0074/ Bazin à Livinhac, lettre du ? 1902

7 - A.P.B., 070/010, ministre des colonies au supérieur des Pères Blanc, lettre du 29 octobre 1900

8 - In SIMONIS (F.), op. cit., p. 132

« Ils parcourent bien sans lassitude, l'espace qui les sépare de Ségou le lundi, jour de marché, non seulement pour leurs petites affaires, mais souvent pour boire le dolo, manger des kola ou satisfaire leur curiosité. Mais ils mesurent le chemin pour nourrir leur âme le dimanche ; et ne pas s'exposer à le profaner par le travail défendu semble être au-dessus de leurs forces ».<sup>1</sup>

« Etant donné le peu d'empressement des Bambara à se convertir »<sup>2</sup> le conseil du vicariat décida, en 1910, de réunir en un seul les trois postes de mission de Ségou. Le supplément de missionnaires devait aller fonder les missions de Réo<sup>3</sup> (pays Léla) et de Bondokuy (pays Bobo).<sup>4</sup> Certains missionnaires ont tenté d'expliquer les insuccès par l'attachement du Bambara à la polygamie, et par la vigueur, supposée, de l'islam.<sup>5</sup> Mais les lettres des chefs de mission aux supérieurs généraux de la S.M.A.,<sup>6</sup> démontrent que l'échec de la mission du Soudan est d'abord imputable au comportement des missionnaires eux-mêmes.

L'antipathie et l'incompréhension divisaient le Vicaire Apostolique et le supérieur de la mission du Soudan. Lavigerie avait trouvé en la personne de Toulotte les qualités indiquées pour diriger le Soudan. Il le préférait pour son ascétisme, son intelligence, et sa parfaite connaissance de l'histoire et de l'hagiographie africaine. Le 12 juillet 1892, il l'éleva donc à l'épiscopat avant de mourir quatre mois plus tard. Mais le supérieur de la mission, le Père Hacquard, se plaignait fréquemment de l'indifférence et du manque d'égard de Mgr Toulotte. Aurait-il pu en être autrement pour une mission quasi bicéphale, où le Vicaire Apostolique, en tant que premier responsable, a pu craindre que l'influence de son subalterne, dont l'avantage était la connaissance du terrain, lui porte ombrage ? Conscient d'ailleurs, de ce crédit, Hacquard s'exaspérait de ne pas avoir de pouvoir plus étendu que celui d'un « supérieur local ».<sup>7</sup> Ces querelles d'influence, menées au grand jour, et parfois par société missionnaire interposée, firent des Spiritains des médiateurs amusés. C'est par ces derniers en effet que Hacquard prit connaissance des reproches du Vicaire Apostolique au sujet de son mauvais choix de l'emplacement du poste de Ségou.<sup>8</sup> Les incompréhensions au sommet n'ont permis ni l'adoption d'une ligne de conduite

1 - A.P.B., Rapport annuel de la mission de Ségou, 1906-1907, cité par Simonis, p. 132

2 - A.P.B., 74/1, Mgr Bazin à ?, lettre du 27 septembre 1910

3 - Ce poste a été fondé le 6 mars 1912 en pays Léla. Carte p. 96

4 - Fondée en mars 1913, à une vingtaine de km au nord de Dédougou

5 - A.P.B., Rapport annuel de la mission de Ségou, 1906-1907, cité par SIMONIS, op. cit., p. 132

6 - A.P.B., 0074

7 - A.P.B., 0074/ lettres des chefs de mission, Hacquard à Livinhac, lettre du 17 décembre 1896

8 - Idem, pp. 6-7



claire ou d'une organisation rigoureuse, ni la discipline des missionnaires, ni l'harmonisation de l'action de la mission elle-même.

Dans sa lettre du 18 août 1895, le Père Hacquard regrettait que le Soudan n'ait pu bénéficier des mêmes envois nombreux de missionnaires que l'Afrique équatoriale. Car, selon lui, les pères venant de Kabylie ou du Sahara ont des méthodes désastreuses. Le Père Barbé, qui l'accompagne lors de sa première exploration des pays de la haute volta en 1899, est bon missionnaire mais dépourvu de bonne éducation. Le Père Mahiet a, lui aussi, un tempérament incontrôlable. Poursuivant un domestique fusil à la main, à travers les rues de Tombouctou jusque dans l'appartement des femmes d'un marchand arabe, il y fut enfermé. Le commandant de la garnison, appelé à témoin, et quelques badauds assistèrent à sa libération.<sup>1</sup> Ces comportements entamaient la respectabilité et l'influence du poste de Tombouctou. Hacquard lui-même aimait à dire que la mission n'y consiste qu'à « *faire l'école à quinze gamins et à se loger confortablement sans respect de la caisse en détresse* ». <sup>2</sup> Le nouveau gouverneur du Soudan s'indignant des indiscretions des missionnaires, que les rapports de ses prédécesseurs jugeaient « *gêneurs et ennuyeux* », <sup>3</sup> et menaçait de fermer la mission de Tombouctou. Il se contenta cependant de supprimer la ration alimentaire gratuite, que l'administration accordait au poste de Kita, à cause « *de l'anarchie dans laquelle est tombée la mission depuis deux ans* ». <sup>4</sup>

C'est un Vicaire apostolique désabusé, Hippolyte Bazin, qui remplaça Mgr Hacquard, mort par noyade dans le Niger le Jeudi Saint d'avril 1901. « *Oh [écrivait-il à Mgr Livinhac] que Mgr Toulotte a eu du flair en lâchant le Soudan et que j'en ai eu peu en venant me perdre dans ce guépier* <sup>5</sup> [...] *c'est à mourir de chagrin...et je ne peux tout dire ! Il y a des choses qui ne s'écrivent pas* ». <sup>6</sup> En 1912, le résumé ironique du Père Goguey, à propos des dix-sept ans de mission au Soudan, est évocateur : « *A Ségou, rien de nouveau : la mission marche comme une bonne mère écrevisse, pas à reculons, ce n'est guère possible, mais suffisamment de travers pour ne pas avancer bien vite* ». <sup>7</sup>

1 - A.P.B., 0074/ lettres des chefs de mission, Hacquard à Livinhac, lettre du 22 septembre 1897

2 - Idem, lettre du 24 juillet 1897

3 - A.P.B., 0074/ Hacquard à Livinhac, lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1898

4 - Ibidem

5 - A.P.B./74/3.a, Mgr Bazin à maison mère, Ségou, 26 septembre 1902

6 - Idem, lettre de ? novembre 1902

7 - A.P.B./76/Goguey à Maison Mère, Ségou, le 16 janv. 1912, in SIMONIS, op. cit., p. 132

Conformément aux instructions du Cardinal Lavigerie, les désespoirs de la mission du Soudan, obligèrent les missionnaires à prospecter sans tarder la partie orientale du Vicariat. En effet, le prélat avait expressément indiqué : « *Quand on a devant soi un pays immense comme l'Afrique, il ne faut pas perdre son temps parmi les peuplades mal disposées, il faut aller droit à celles qui offrent des conditions favorables* ». <sup>1</sup> Pour la survie de la mission dans les régions de la boucle du Niger, il devenait urgent de rechercher des régions susceptibles de favoriser son meilleur développement. Aux yeux des missionnaires, les *Moose* vont constituer la peuplade qui offre le plus de conditions favorables à l'expansion de l'évangile.

#### **D. Mgr Hacquard et les attraits du *Moogo***

Mgr Anatole Toulotte avait présenté sa démission du Vicariat apostolique du Sahara-Soudan au Saint Siège le 31 août 1897. L'intéressé lui-même, qui la prévoyait « *depuis assez longtemps* », <sup>2</sup> a justifié sa décision par les graves conflits qui émaillaient ses rapports avec certains missionnaires du Soudan.

« La raison qui me porte à cette grave détermination [disait-il] est que je n'ai pas su gagner la confiance et l'amour des missionnaires qui travaillent dans ce vicariat et que, par suite, il est devenu impossible d'administrer. De telle sorte que, pour le bien de la mission, pour celui de mes confrères et pour le mien propre, je considère comme nécessaire de me retirer [...] ». <sup>3</sup>

Le Vicaire Apostolique et le Supérieur de la mission du Soudan, le Père Hacquard, avaient des tempéraments opposés et des pédagogies différentes. Ancien supérieur de séminaire à Jérusalem, le premier « *a toujours montré un attrait très prononcé pour l'étude, la vie retirée, [...] solitaire, et la mortification corporelle* ». <sup>4</sup> Ancien "commandant" des Frères Armés du Sahara, le second a « *l'œil vif et clair, le regard assuré, l'allure dégagée et presque militaire, il manifeste par son extérieur la vaillance et l'entrain, avec toute la vigueur et la ténacité d'un robuste tempérament* ». <sup>5</sup> La méthode "monastique" du Vicaire Apostolique convenait difficilement à ce missionnaire baroudeur qui « *brûlait de partir à la conquête des*

<sup>1</sup> - Card. Lavigerie, Instruction 177, in PROST (A.), Op. cit., p. 19

<sup>2</sup> - A.P.B., 071/014, Mgr Toulotte au Card. Préfet de la Propagande, lettre du 31 août 1897

<sup>3</sup> - A.P.B., 071/014, Mgr Toulotte au Card. Préfet de la Propagande, lettre du 31 août 1897

<sup>4</sup> - A.P.B., 071/014, P. Hacquard, réponse au Préfet de la Propagande, s.d.

<sup>5</sup> - MARIN (A.), op. cit., p. 11

pauvres infidèles du Sahara, du Soudan ou des régions équatoriales ». <sup>1</sup> Dans une lettre au cardinal Préfet de la Propagande, <sup>2</sup> la gravité du jugement qu'il porte sur Toulotte permet de mesurer l'importance du conflit qui déchirait les deux hommes. « [Mgr Toulotte] n'a cessé de manifester le même dégoût pour sa charge. Dur pour lui-même, il s'est montré dur pour ses confrères [...] Il n'a jamais exercé la moindre influence, ni sur les autorités civiles, ni sur les indigènes, et n'arrive qu'à dégoûter et à décourager les missionnaires ». <sup>3</sup> Convaincu de « manque d'aptitude et de goût pour la vie apostolique », <sup>4</sup> la démission de Toulotte est acceptée par Léon Linvinhac <sup>5</sup> le 18 octobre 1897. Ce départ favorisa la promotion du Père Hacquard <sup>6</sup> qui, mieux que quiconque, possédait une expérience et des connaissances solides sur le Sahara-Soudan.

### ***1. Le contexte social et religieux***

A la faveur des explorations de Mgr Prosper Augustin Hacquard, qui succède Toulotte le 5 février 1898, les Pères Blancs entrèrent en contact avec Ouagadougou, pour la première fois, le 20 mars 1899. Cette première excursion, que le nouveau Vicaire apostolique entreprit dès son retour de Paris où il avait reçu son sacre, a été motivée par l'entretien qu'il a eu avec Voulet, avant son second départ au Moogo vers le début de 1897. Les propos d'un officier, qui avait sillonné la région, lui laissèrent les mêmes impressions favorables sur le pays et ses habitants.

« Dans la boucle du Niger, envahit depuis longtemps par les musulmans, seul, le Mossi ne s'est pas laissé entamer : il faut, en le christianisant, en faire notre base de résistance à tout mouvement islamique possible. Il faut que le Mossi soit l'Abysinie de notre empire soudanais ». <sup>7</sup>

En effet, dans son « *Journal de voyage au Mossi* », <sup>8</sup> le Vicaire Apostolique insiste sur l'aspect accueillant du pays Moaaga. A l'ouest du Moogo, le pays San qu'il aborda en premier lui parut pauvre et désolé. Les cultures y étaient aussi restreintes que

<sup>1</sup> - MARIN (A.), op. cit., p. 10

<sup>2</sup> - *Protocollo B.25138* du Préfet de la Propagande, objet de la réponse du P. Hacquard

<sup>3</sup> - A.P.B., 071/014, P. Hacquard, réponse au *Protocollo B.25138* du Préfet de la Propagande, s.d.

<sup>4</sup> - *Ibidem*

<sup>5</sup> - Mgr Léon Linvinhac est Supérieur général de la S.M.A. de la mort de Lavigerie, en 1892, jusqu'en 1922

<sup>6</sup> - Il fut préconisé Vicaire Apostolique le 5 février 1898, et sacré à Paris le 28 août 1898

<sup>7</sup> - Cité par Mgr Hacquard, lettre du 2 février 1900, in MARIN (A.), op. cit., p. 102

<sup>8</sup> - MARIN (A.), en fait de larges citations dans son livre

possible, les villages à moitié ruinés et les populations défiantes.<sup>1</sup> Plus au sud, les Bobo n'étaient pour lui que des primitifs à moitié nus.<sup>2</sup> Avec humour, peut-être par expérience, il les décrit comme des personnes soupçonneuses et antipathiques.

« Il [le Bobo] erre dans la brousse, sa hache sur l'épaule, son carquois sur le dos, l'arc à la main. Si vous le hélez pour lui demander votre route ou le nom du village voisin, il prendra une flèche, préparera sa hache, se placera derrière un arbre et vous fera signe énergiquement de passer au large. Obéissez à son injonction sans insister, car la flèche est empoisonnée. »<sup>3</sup>

Les Peuls, peut-être parce que musulmans, ne bénéficient pas de meilleurs sentiments. « L'esclavagiste est généralement un Pheul, la race maudite au Soudan par-dessus toutes les autres ». <sup>4</sup> Parmi les populations qu'il rencontra lors de son exploration dans les pays de la haute Volta, les *Moose* lui semblèrent les plus accommodants.

Les missionnaires aimaient donner du *Moaaga* une description plutôt sympathique : « taille moyenne », « membres bien musclés », « œil vif », « traits parfois fins ». <sup>5</sup> Il est plus facilement identifiable à ses joues généralement bien marquées par des scarifications, en forme de trois bandes parallèles, qui lui vont des tempes au menton. Une quatrième part du dessus du nez, côté droit, pour rejoindre perpendiculairement les trois premières. <sup>6</sup> Le *Moaaga* n'a donc rien de bien désagréable. Ses habits des grands jours (une veste ample en cotonnade, rayée bleu et blanc, et un pantalon bleu indigo à la zouave), et son *zāande*, <sup>7</sup> qu'il porte sur l'épaule, lui donnent un air décidé. Presque toujours, il porte à la ceinture un couteau enfermé dans un étui en cuir. Cette image du "bon *Moaaga*", ordonné, poli et obéissant, incita Hacquard de se convaincre des succès de la mission au *Moogo*.

« Au Mossi, c'est un changement radical : belles petites cases propres [...] aisance, politesse, hospitalité. [...] Ces gens-là ne sont pas musulmans, ils ont le mépris de l'islam [...]. Avec l'organisation du Mossi, qui est en pleine féodalité, gagner la cour serait gagner tout le pays. » <sup>8</sup>

1 - MARIN (A.), op. cit., p. 89

2 - HACQUARD (A.P.), Journal de voyage au Mossi, in MARIN (A.), op. cit., p. 89

3 - Idem, p. 90

4 - Idem, p. 91

5 - MANGIN (E.), op. cit., p. 20

6 - Chaque région avait aussi une touche personnelle permettant de reconnaître ses ressortissants

7 - Une courte barre de fer, en courbe, fixée par un anneau au bout d'un bâton

8 - HACQUARD (A.P.), Journal de voyage au Mossi, in MARIN (A.), op. cit., p. 89

Mgr Hacquard fait une entrée triomphale à Ouagadougou. A 8 km environ de la ville, des cavaliers en grande tenue se joignent à sa caravane. A cheval, le capitaine Amman commandant le poste, en compagnie de ses officiers et du personnel indigène, vient en personne à sa rencontre, « *pour montrer aux Noirs comment, nous aussi, nous savons honorer nos chefs religieux* ». <sup>1</sup> Le *Moog Naaba* n'est pas en reste. Avec sa cour et ses tam-tams, il rejoint le cortège au grand galop. L'impression du Vicaire Apostolique est excellente. De retour à Ségou il écrit : « *Je suis pleinement satisfait, ici nous aurons probablement le plus beau champ de mission de tout le Vicariat* ». <sup>2</sup> Dans son esprit il avait déjà décidé la fondation d'une mission à Ouagadougou pour l'année prochaine. <sup>3</sup> Lorsqu'il prit la direction du Vicariat apostolique du Soudan en 1901, ces mêmes convictions habitèrent, Mgr Hippolyte Bazin.

« Au cours de cette année, j'ai fait un long voyage dans l'est du vicariat et traversé pour la quatrième fois les régions si peuplées de la Volta. Je suis de plus en plus convaincu que c'est de ce côté que nous devrions surtout fonder les efforts de notre apostolat. Là, les musulmans sont encore en très petit nombre. Il y a même des populations que l'islam n'a pas contaminées [...] » <sup>4</sup>

Cependant, le *Moaga* que les missionnaires croyaient respectueux pacifique et vierge de religion, savait devenir obstiné lorsqu'on empiète sur ses mœurs, et grand batailleur lorsque sa femme, son amour propre et son honneur, sont en jeu. Il se servait alors de son couteau, et le *zāande* se transformait à l'occasion en un redoutable casse-tête. Son affabilité ne traduisait pas son être. Ce comportement, plutôt craintif que vraiment respectueux, lui était imposé par les prérogatives du pouvoir traditionnel. Il était en fait le signe extérieur de la déférence qu'il porte à la préséance établie par l'ordre hiérarchique politique, religieuse ou familiale.

## ***2. Mais un contexte politique déterminant***

Lorsque Hacquard arriva à Ouagadougou le 19 mars 1899, le pays était occupé par la France depuis trois ans déjà. La désertion et la destitution de *Naaba Wobgo*<sup>5</sup> en 1896, avait érodé le sens et l'influence du pouvoir monarchique.

<sup>1</sup> - HACQUARD à Mgr Livinhac, lettre du ? mai 1899, in MARIN (A.), op. cit., p. 91

<sup>2</sup> - Ibidem

<sup>3</sup> - A.P.B., *Chroniques des Pères Blancs*, 1899, pp. 456 et suivantes

<sup>4</sup> - A.P.B., I.016, Mgr Bazin, Rapport annuel au Conseil Central de la Propagation de la Foi

<sup>5</sup> - Bukari Kutu a régné sous le nom de *Wobgo* (l'éléphant)

L'obéissance craintive et servile, vouée alors au *Moog Naaba* de Ouagadougou, s'était transposée au Blanc. A l'arrivée du Vicaire Apostolique, trois années de domination avaient suffi à mettre les populations aux pas. Le rôle politique du jeune *Kuka Kutu*, le successeur de *Wobgo*, n'était que de seconde zone. Le nom de règne qu'il s'est choisi, *Sigiri* (l'hivernage), plaçait son règne sous le signe d'une collaboration sage et dévouée. Cette politique sera celle des *Moog Nanambse* de la période coloniale.<sup>1</sup>

La disponibilité de l'autorité coloniale et l'enthousiasme de *Naaba Sigiri* poussèrent Hacquard à croire au succès de la mission au *Mōogo*. Mais l'accueil du Capitaine Amman, très pointilleux en matière de cérémonie, était aussi démonstratif que formel. La grande affluence des curieux à la messe de *requiem* (le premier service chrétien au *Moogo*), dite le 21 mars 1899 à la mémoire du Lieutenant Grivart,<sup>2</sup> acheva de convaincre positivement le prélat. Dans une lettre de juillet 1899, il confie à une religieuse que « le terrain [au *Mōogo*] est admirablement préparé ».<sup>3</sup>

La hiérarchisation stricte de la société *moaga* est un atout, non seulement pour l'administration coloniale, mais encore pour les missionnaires. Mgr Hacquard le comprenait bien lorsqu'il déclare qu'avec « l'organisation du Mossi, qui est en pleine féodalité, gagner la cour serait gagner tout le pays ».<sup>4</sup> Il pouvait affirmer : « on fera ce qu'on voudra. Les Mossi sont à notre disposition [...] le roi, les ministres tous sont en l'air pour nous faire notre maison et ils nous écoutent en tout ».<sup>5</sup> De son court règne en effet,<sup>6</sup> *Naaba Sigiri* laissa le souvenir d'un souverain respectueux du pouvoir administratif et disposé à l'égard des missionnaires.<sup>7</sup>

Pour asseoir leur influence, les missionnaires usèrent alternativement du pouvoir traditionnel et de l'autorité administrative. Ils nouèrent très tôt des relations amicales avec des chefs influents : le *Balm Naaba*, le chef de *Komsilga* (un important canton à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Ouagadougou), et le chef de *Busma*. Parallèlement, ils recherchèrent le soutien des résidents et des gouverneurs de Haute Volta. Le capitaine Emile Rueff, l'Israélite dont le Père Ménoret soupçonnait

1 - *Nāaba Koom* [eau], *Nāaba Saaga* [pluie] furent les deux autres souverains de cette période.

2 - Il fut tué en décembre 1898 lors d'une expédition punitive au Kipirsi. Au sud-ouest du royaume de Ouagadougou, cette région resta longtemps réfractaire à l'administration coloniale.

3 - HACQUARD à une religieuse, lettre du 31 juillet 1899, cité par MARIN, op. cit., p. 93

4 - HACQUARD à un ami de Nancy, lettre du 20 mars 1899, cité par MARIN, op. cit., p. 89

5 - A.P.B., 74/1, Hacquard à ? Lettre du 8 mars 1900

6 - 16 février 1905

7 - A.P.B., *Chroniques des P. B.*, 1905, p. 420

à tort l'hostilité,<sup>1</sup> facilita leur installation en 1901 en leur faisant construire huit cases rondes. Le lieutenant gouverneur Hesling, pour qui le Vicaire apostolique de Ouagadougou fut « *le plus précieux conseiller* »,<sup>2</sup> apporta (entre 1919 et 1927) un appui financier et humain pour le développement des manufactures de la mission.

### 3. Ouagadougou « *malgré les hommes* »<sup>3</sup>

En 1899, la capitale du *Moogo* a été l'endroit retenu par Hacquard pour la fondation du premier poste de mission dans les pays de la haute volta. Ce choix n'était pas seulement lié à la prédisposition des administrateurs et de la population. L'élément déterminant fut aussi le bureau de poste et de télégraphe que seule cette agglomération abrite. Il était le lien crucial entre les postes de mission. Le Résident de la France est y établi et la troupe militaire est un bon garant de sécurité. Les missionnaires pensaient que pour occuper sérieusement le pays, Ouagadougou est tout indiqué pour abriter une mission.<sup>4</sup> Cependant l'installation des missionnaires à cet endroit en juin 1901 n'était ni programmée ni décidée.

Lorsque Hacquard revint à Ouagadougou en janvier 1900, accompagné des Pères Barbé, Pierry, Lacroix, Canac, Dupui et du frère Célestin, destinés aux postes de mission du *Moogo* et du *Gulma*, la situation avait négativement évolué. D'autres hommes, moins disposés, dirigeaient maintenant l'administration. Le Lieutenant Aubertin, le nouveau « Résident du Mossi », s'oppose à l'installation des missionnaires. A en croire le rédacteur du diaire de Ouagadougou, « *Le résident ne valait pas cher. Et s'il ne tenait pas à [voir les missionnaires] à Ouagadougou, c'est qu'il voulait se débarrasser de témoins gênants* ». <sup>5</sup>

Les raisons de la détérioration des rapports entre le prélat et l'administrateur de Ouagadougou ne sont pas clairement définies. Le Père Francis Ménoret,<sup>6</sup> évoquait « *des causes graves* ». <sup>7</sup> Hacquard lui-même n'était pas plus précis lorsqu'il explique que « *le Capitaine résident avait adopté une politique toute différente de celle de l'année*

1 - A.P.B., Ménoret à Templier, lettre du 24 juillet 1901, diaire de Ouagadougou, 1900-1901, p. 44

2 - Discours du Lieutenant gouverneur Hesling à son départ de Ouagadougou

3 - Expression empruntée au P. Templier, AP.B., 076/191, lettre du 25 mars 1904 à Livinhac, p. 2

4 - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1900-1901, p. 27

5 - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1900-1910, p. 45

6 - Chargé à titre de doyen de l'administration du vicariat d'avril à juillet 1901

7 - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1900-1901, p. 47, Ménoret à Templier, lettre du 23 août 1901

précédente ». <sup>1</sup> Certains écrits font état de brouilles entre le résident et le *Moog Naaba*. Le fait que le prélat se résolve à établir les Pères loin de Ouagadougou, dans un fief où l'administration était à peu près absente, <sup>2</sup> témoigne d'un désaccord entre lui et Aubertin. Koupéla était l'endroit idéal. La bourgade est située à 140 km à l'est de Ouagadougou, et la garnison militaire la plus proche, Tenkodogo, en est distante de 48 km. Dans ce gros village suffisamment éloigné de Ouagadougou, pour être à l'abri des "tracas", et assez proche du détachement militaire de Tenkodogo, pour bénéficier d'aide dans de meilleurs délais, les Pères Pierry, Barbé et le Frère Célestin commencèrent la mission du *Moogo* en janvier 1900.

Le poste de Ouagadougou a été fondé une année plus tard, en juin 1901, cette fois malgré certains missionnaires. Sa création est favorisée par la suppression du poste de Fada N'Gourma, jugé inutile, <sup>3</sup> et la cession de tout le Dahoméen aux Missions Africaines de Lyon. En effet, l'immensité des conquêtes françaises a entraîné, à partir de 1895, une réorganisation politique et administrative de l'A.O.F. Elle avait abouti à la délimitation de territoires coloniaux plus ou moins autonomes, coiffés par un gouvernement général installé à Dakar. Cette nouvelle donne administrative inspira à la S.C.P. une nouvelle démarcation des frontières du Vicariat du Soudan français. Elle enleva alors aux P.B. leurs stations de Fada et de Kouandé, rattachées désormais au Dahomey, au bénéfice des M.A.L. En compensation, les missionnaires de Lavigerie prirent possession des missions de Kayes, Kita et Dinguira, les anciens fiefs des Spiritains au Soudan Français. Mais ils concédèrent à ces derniers le poste du Kissi qui faisait maintenant partie de la Guinée Conakry.

Kouandé, chef lieu d'un des secteurs de Djougou au nord Dahomey, où les Pères Guillaume Abel Templier, Chollet et Cousin arrivèrent en décembre 1900, devait être pour le S.M.A. un poste stratégique. Léotard, le nouveau gouverneur du Dahomey, tout en refusant d'engager les deniers de la colonie, les encouragea à s'y installer. <sup>4</sup> Pour la S.M.A., le principal intérêt est que cette localité, aux pieds de la chaîne de l'Atakora et à 50 km au nord du 10° de latitude nord, est le poste idéal pour barrer définitivement la route des pays de la haute Volta, aux M.A.L. En effet, les missionnaires de Lyon, dont le territoire s'étendait du bas-Dahomey au 10° de

<sup>1</sup> - A.P.B., 0074/1, Hacquard à ? lettre du 2 août 1900

<sup>2</sup> - Ibidem

<sup>3</sup> - D.O., 1900-1901, p. 34, « les Gulma étaient apathiques et [...] l'apostolat se réduisait à rien. »

<sup>4</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, 1900-1901, p. 1



latitude nord, ne cachaiet pas leurs intentions d'occuper le pays Bariba.<sup>1</sup> Kouandé devait faire fonction de "poste frontière". Pris de court par cette décision, et en l'absence de vicaire apostolique, le réemploi des Pères ainsi libérés n'eut pas le temps d'être étudié. Dans l'immédiat, et à travers des ordres souvent contradictoires entre Maison Carrée et l'administration du vicariat (Mgr Hacquard venait de mourir), le supérieur général de la S.M.A. les envoya au *Moogo*, sans autre précision de l'endroit, afin qu'ils tentent d'y ouvrir un second poste de mission.

Partis de Kouandé le 28 mai 1901, les missionnaires arrivèrent à Fada le 11 juin pour en repartir six jours plus tard, vers le *Moogo*, en compagnie des Pères Dupui, Barbé et Canac. Après une halte de trois jours à Koupéla, qu'ils atteignent le 17 juin, ils parvinrent à Ouagadougou le 25 juin 1901 « *accablés de fatigue et de chagrin* ». <sup>2</sup> La marche vers la "capitale" du *Moogo* est effectivement jalonnée de fâcheuses incompréhensions (probablement à cause de la lenteur du courrier) entre Templier, responsable de la caravane, et le Père Francis Ménoret, l'administrateur chargé des affaires courantes du Vicariat du Soudan. Quatre télégrammes successifs de ce dernier, jugés « *excessivement hautains* » par Templier, <sup>3</sup> ordonnent les missionnaires, dans un premier temps, de rester à Fada, puis à Koupéla, et enfin de quitter Ouagadougou sans délai pour retourner à Koupéla. L'état avancé de l'hivernage, période pendant laquelle les voyages étaient hasardeux, permit aux missionnaires de prolonger leur séjour.

« Vous ne devez point vous installer définitivement à Ouaghadougou (sic), mais seulement pour y passer l'hivernage. La situation est très délicate, d'après ce qui m'a été dit. Vous auriez à faire à un résident qui est loin de vous être favorable. Forcez-le, par votre manière d'agir à dire du bien de vous et à vous être utile [...] ». <sup>4</sup>

Il ne s'agissait en fait que de préjugés portés sur un israélite, le Capitaine Louis Emile Rueff. Les missionnaires se persuadaient, à tort, que ce facteur nuira à leur apostolat à Ouagadougou. C'est pourquoi Ménoret s'empressa de recommander à Templier le Médecin de 2<sup>e</sup> classe Laffray dont le précédent résident, le Lieutenant Aubertin, disait du bien. Mal renseigné par ce dernier (à dessein ?) Ménoret tenta d'envoyer les missionnaires s'établir dans la région de Saponé.

<sup>1</sup> - Ibidem, Hacquard s'opposa à leur demande à la S.C.F. d'étendre leur mission au pays Baribas

<sup>2</sup> - A.P.B., 076/171, Templier à Linvinhac, lettre du 17 juin 1901.

<sup>3</sup> - A.P.B., 076/171, Templier à Linvinhac, lettre du 17 juin 1901

<sup>4</sup> - Diaire de Ouagadougou, p. 44, Ménoret à Templier, lettre du 24 juillet 1901

Ce village, qui se situe à une trentaine de kilomètre au sud-ouest de Ouagadougou, n'offrait alors aucune garantie de sécurité, et était « *d'importance médiocre* ». <sup>1</sup> La route qui y mène n'était qu'une piste envahie par des fourrées, ou noyée par des mares, pendant une bonne partie de l'année. Ce secteur servait de maquis à la résistance clandestine de *Naaba Wobgo*, et l'absence de bureau de poste et de télégraphe exposait davantage les missionnaires au danger.

Le Kipirsi, qui leur fut proposé comme solution de rechange, n'était pas non plus entièrement soumis. Le 17 juillet 1902 encore, le Capitaine Pinchon, en compagnie de ses subalternes (le Lieutenant Marc et le Caporal Morin), et d'un corps expéditionnaire de 50 tirailleurs, 10 Spahis et 10 cavaliers du *Moog Naaba*, y mène une expédition punitive. Il s'agissait d'inviter certains villages réfractaires à s'acquitter de l'impôt et à ne pas "faire le vide" au passage des Blancs. <sup>2</sup>

A cause de ses infrastructures de communication et de son importance administrative, Ouagadougou finit par s'imposer comme l'endroit utile pour le poste de mission. Le Gouverneur général, en accord avec le colonel Millard, commandant le 2<sup>e</sup> territoire militaire dont relève Ouagadougou, approuva l'installation des missionnaires. <sup>3</sup> Malgré le bon accueil de l'autorité administrative, augurant de bons auspices pour la mission de Ouagadougou, la tentative de mutation de Templier à Ségou, en octobre 1902, parut comme une sanction pour inconduite. <sup>4</sup>

Il semble donc que la situation religieuse du *Moogo* a constitué le premier centre d'intérêt pour les missionnaires. Loin des centres commerciaux islamisés de la zone sahéenne, les *Moose* apparaissaient comme un peuplement dont le conservatisme religieux offre un terrain favorable au christianisme. Mais on ne peut pas ignorer que le facteur politique a largement contribué à convaincre les Pères Blancs de la réussite potentielle de leur apostolat. Mgr Hacquard ne se trompait pas lorsqu'il considérait la centralisation et la hiérarchisation du pouvoir traditionnel comme un atout certain. Mais si "l'obéissance servile" au *naaba* est perçue comme un élément catalyseur pour des conversions de masse, la coopération des chefs traditionnels ne s'acquie que grâce aux injonctions de l'administration.

<sup>1</sup> - Diaire de Ouagadougou, p. 45, Templier à Ménoret, lettre du 26 juillet 1901

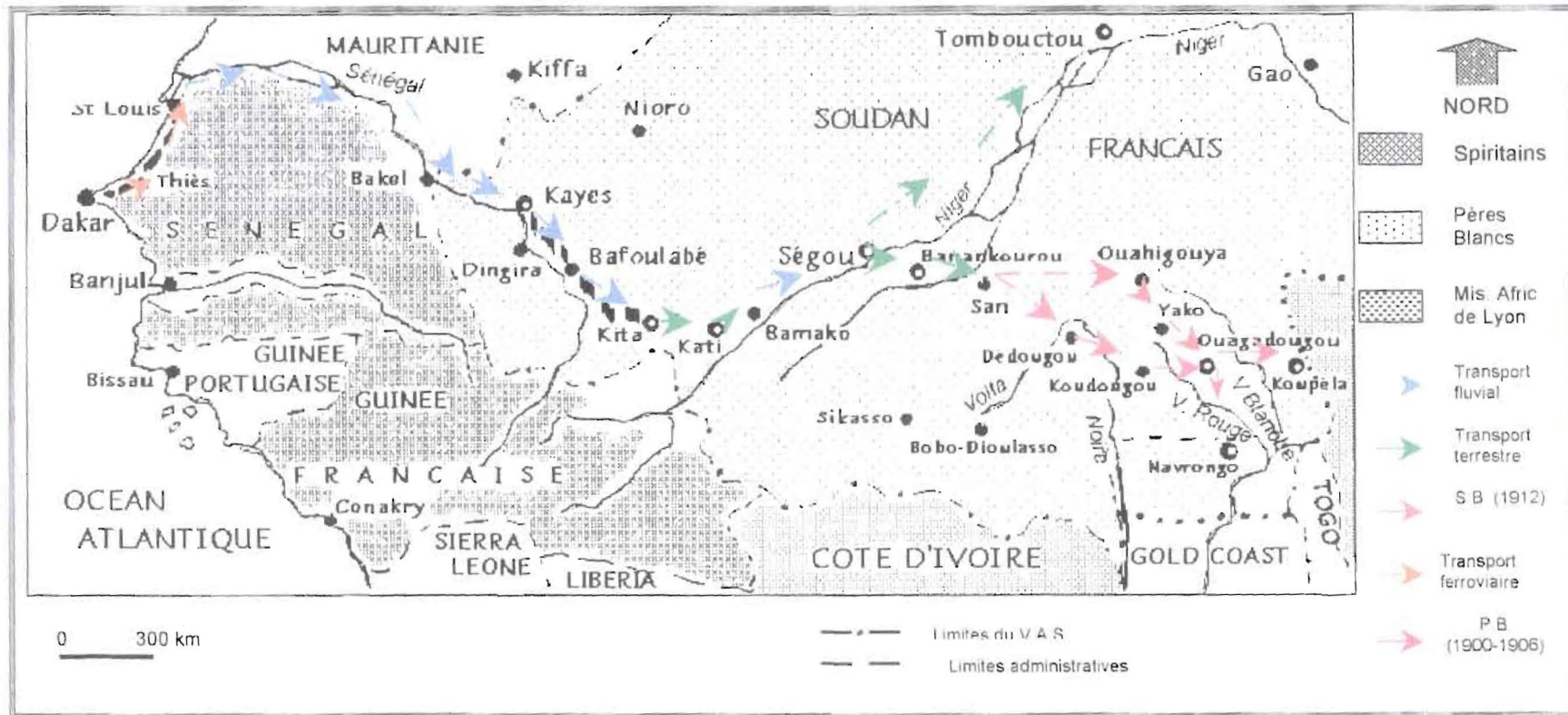
<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1902, pp. 72-73

<sup>3</sup> - Idem, p. 45, Gouverneur général pour Bobo, de St Louis, Télégramme n° 6209 du 12 juillet 1901

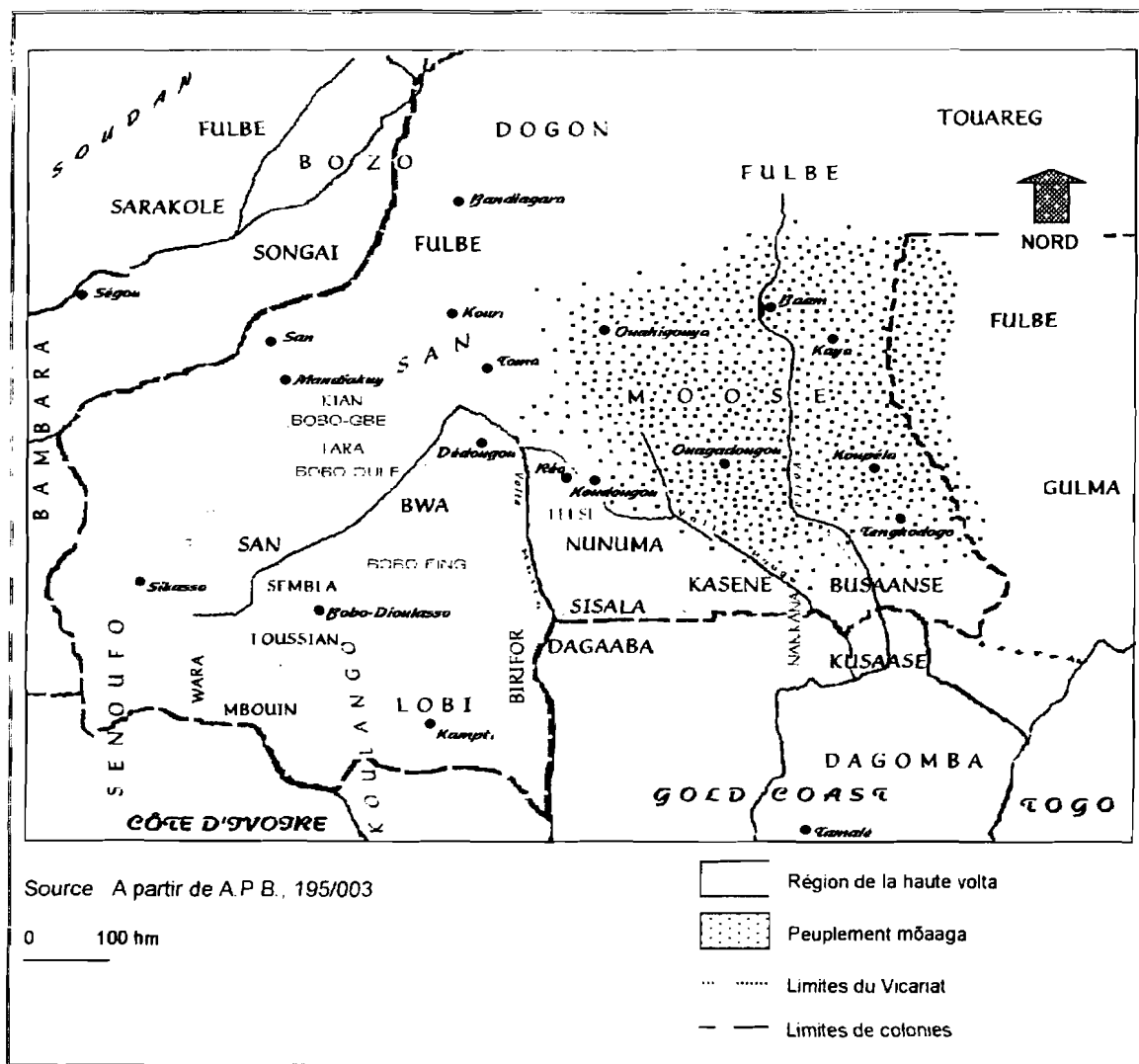
<sup>4</sup> - A.P.B., Bazin à Templier, télégramme n° 56 du 15 octobre 1902, Diaire de Ouaga, 1902, p. 69

L'élan missionnaire s'inscrit dans un contexte mondial marqué par la conquête et la domination de l'Europe sur des peuples techniquement moins avancés. Comme les militaires, l'esprit colonial et le sentiment de puissance qui animaient les Pères Blancs, vont s'exprimer progressivement à travers un paternalisme dominateur. Il n'y a pas de préoccupations humanitaires qui motivaient les missionnaires à Ouagadougou. D'ailleurs, dans la stratégie de l'évangélisation de la S.M.A., elles n'étaient qu'accessoires. Ainsi que nous le verrons par la suite, leur action socio-économique ne cherchait pas à rentabiliser ou à optimiser des potentialités, mais à imposer des modèles de comportement.

Carte n° 2 : Les routes missionnaires vers la boucle du Niger et le Mōogo (1900-1912)



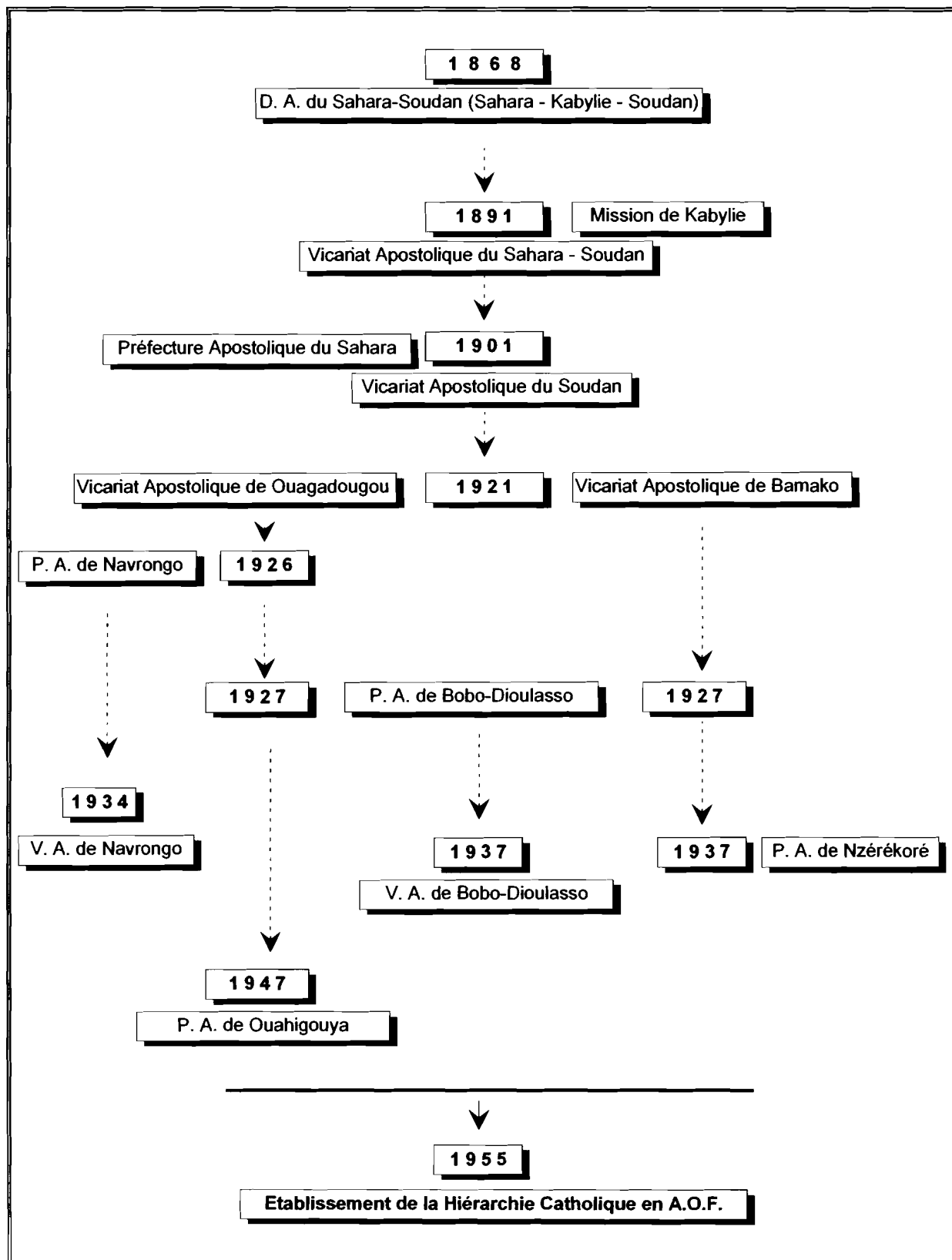
Carte n° 3 : Les peuples de la région de la haute Volta



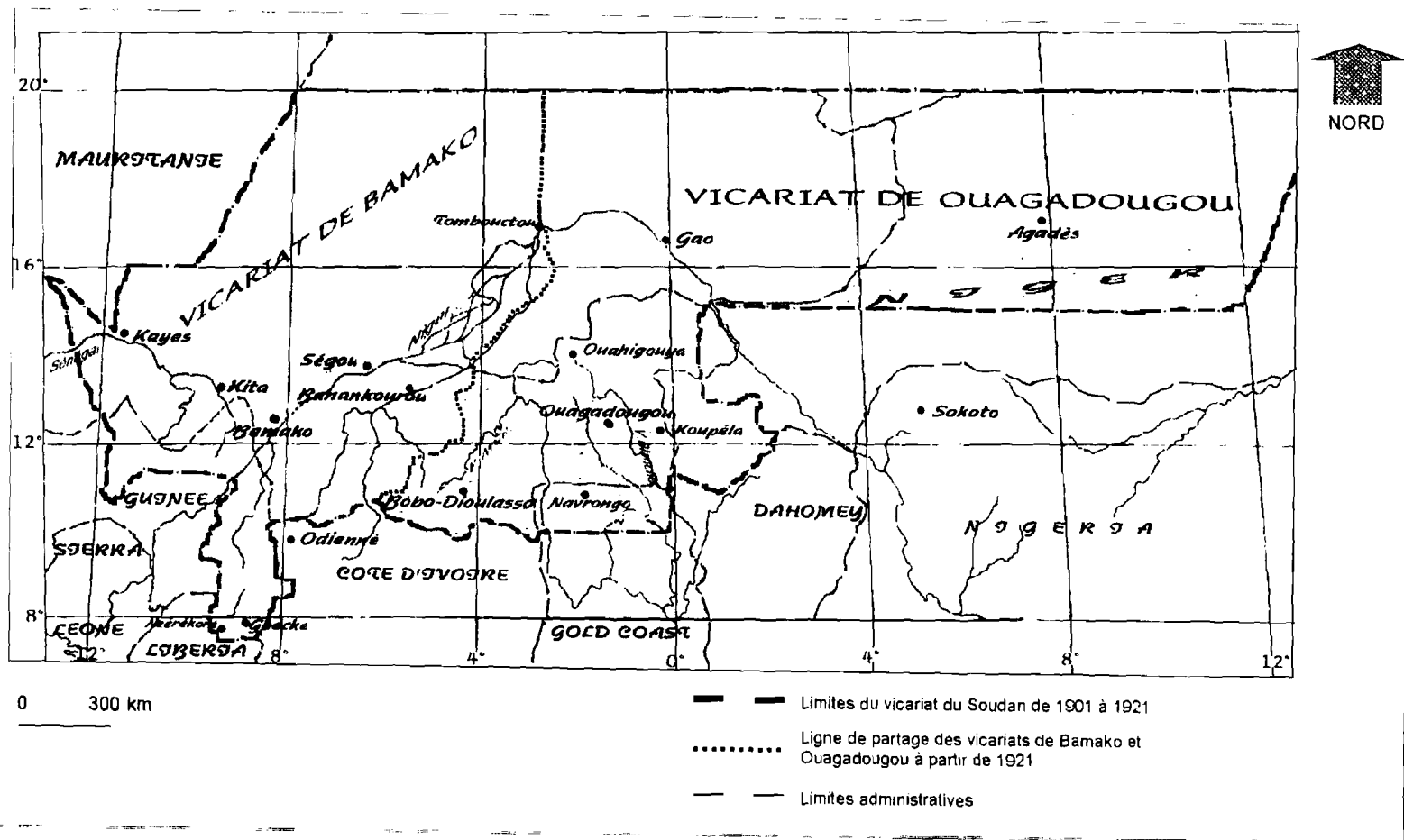
Source A partir de A.P.B., 195/003

0 100 km

**Chronogramme des fondations des circonscriptions ecclésiastiques  
dans les missions des P. B.(1868-1955)**



Carte n° 4 : Les circonscriptions ecclésiastiques des P.B. en A.O.F (1901-1927)



- Photo n° 4 -

*Les chefs de missions du Sahara - Soudan*



De gauche à droite :

□ **Mgr Prosper Augustin Hacquard** (compagnon de Toulotte et son successeur en 1898), est le premier missionnaire à se rendre à Ouagadougou (1899). Il connaît le Sahara qu'il a sillonné à la tête des Frères armés, parle l'arabe (Abdallah est son pseudonyme). Ces atouts lui permettent d'accompagner à maintes reprises la Mission Hourts sur le Niger. Mais Mgr ne sait pas nager et se noie dans le fleuve le jeudi Saint de 1901. Visionnaire pour l'époque, il recommande la formation d'une élite chrétienne qui donnerait de l'élan à la christianisation. (Ph. P. B., s. d.)

□ **Mgr Anatole Toulotte**. Désigné en 1892 par Lavigerie pour conduire la destinée du tout nouveau Vicariat du Sahara – Soudan, les incompréhensions avec ses missionnaires le poussent à la démission en 1897. (Ph. P. B., s. d.)



- Photo n° 5 -

*La mission de Ouagadougou (le presbytère 1901 – 1908)*



De haut en bas :

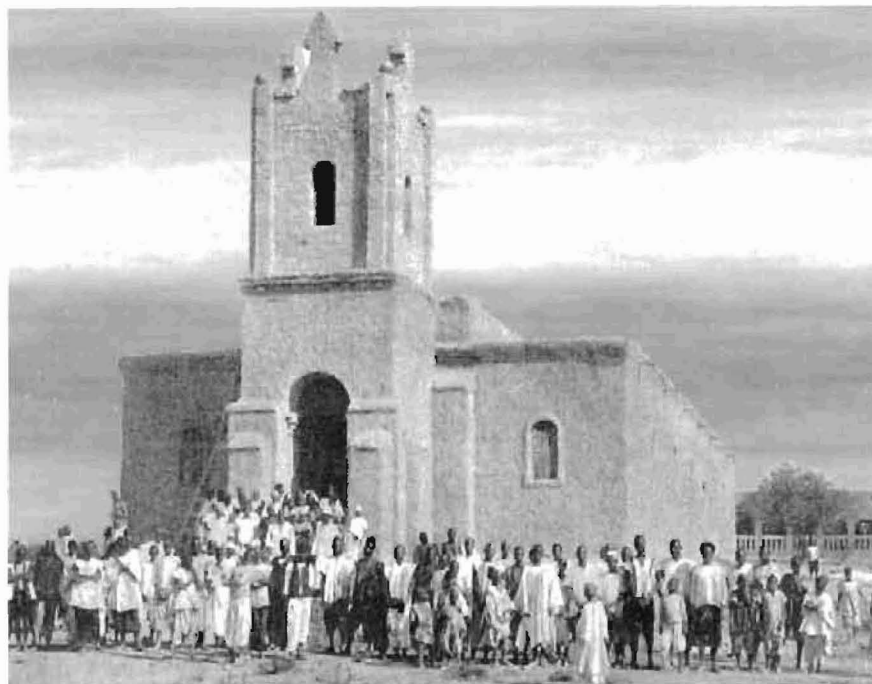
□ Les cases rondes du poste. Elles sont les premiers bâtiments de la mission construite sur la petite colline (le lieu du crâne) que Naaba Sigiri vient de concéder aux missionnaires. Aux pieds des arbres avaient lieu les exécutions des indésirables du monarque. Le Moog Naaba nourrissait le secret espoir que les mauvais esprits, supposés peupler l'endroit, aient raison des pères. (Ph. P. B., s. d.)

□ Des paillotes, plus avenantes, remplacent les cases rondes des débuts vers 1904. (Ph. P. B., s. d.)

□ Un bâtiment en banco succède aux paillotes en 1908. de gauche à droite, les PP. Viguier, Thévenoud, Lebrun (assis), Roume, et Leray (debout) posent sous la véranda. (Ph. P. B., 1908)

- Photo n° 6 -

*La mission de Ouagadougou (l'église de 1905)*



Notre Dame de Ouagadougou (orienté nord-sud) se dresse à mi-chemin du bâtiment des pères et de celui des religieuses. Le Frère Eugène en est l'architecte. Les travaux, qui durent d'octobre 1904 à mars 1905, sont exécutés par une main d'œuvre à majorité prestataire, recrutée par les soins de l'administrateur. Ce qui fait dire au Père Roume que l'Eglise a été construite pour presque rien. (Ph. Anthropos, s.d.)

□ L'extérieur (en haut) mesure 55,20m de long sur 15,20m de large pour une hauteur (grande nef) de 7,30m. Un groupe de fidèles pose sous le clocher. A l'arrière plan on devine le presbytère.

□ L'intérieur (en bas) mesure 41,80m de long, 11,60m de large et 6m de haut. Deux rangées de 14 colonnes (réunies par des arceaux romans) séparent les trois nefs et portent les énormes billes de bois qui servent de poutres pour le toit en terrasse. Ce type architectural, qui se développe à partir de 1919, contribue au déboisement de la brousse environnante. Après la construction de la cathédrale (1936), elle céda la place au palais du Vicaire apostolique.

## **DEUXIEME PARTIE**

### ***ENTRE HUMANITAIRE ET PROSÉLYTISME : L'ACTION SOCIALE DE 1901 À 1943***

---

Jusqu'à la fin de la Grande guerre, l'activité des Pères Blancs à Ouagadougou s'est inscrite dans la tradition de l'action missionnaire à savoir l'assistance. Elle voulait avant tout être une œuvre caritative dont les intentions philanthropiques portaient sur un public déterminé : les captifs, les jeunes filles, et les enfants. L'objectif de cet humanisme n'était pas de créer des conditions propices à un quelconque développement progressif ou durable. Il cherchait surtout à instaurer un ordre social nouveau, dans lequel l'individu doit être affranchi de la hiérarchie et de la législation dictée par la tradition. Cette "libération" répondait à un problème contextuel qui se posait aux missionnaires au début de leur mission : la difficulté de réunir des sympathisants et des adeptes.

Dans cette logique, l'antiesclavagisme fut le premier terrain d'action. Du début de l'évangélisation à 1910 environ, les enfants furent l'objet de cette lutte contre la servitude. Les missionnaires s'employèrent à "racheter" des enfants mis en hypothèques lors des famines ou le plus souvent monnayés par des parents contraints par l'impôt de capitation.

A partir de 1920, les jeunes filles devinrent le centre d'intérêt de la croisade contre l'aliénation. Dans la société traditionnelle *moaga* en général, la femme est largement en retrait du débat public. Au niveau du processus du mariage coutumier qui, sans être contraignant par principe pour la fille seule, ne se fonde pas sur la prononciation du consentement, elle apparaissait comme un sujet brimé. Ces conditions amenèrent les missionnaires à l'assimiler à une captive qu'il fallait coûte que coûte "émanciper". Mais la priorité des préoccupations pour les conversions, les contraintes économiques de l'après-guerre et le besoin de main d'œuvre, expliquaient aussi l'intérêt de cette libération.

L'orphelinat, le village de liberté et l'internat des jeunes filles furent ainsi peuplés. Les pensionnaires constituèrent le noyau de St Eugène, le premier "îlot" chrétien implanté à la périphérie Est et Sud-est de la mission.<sup>1</sup> Il s'agissait d'une démarche dont le but était de résoudre les problèmes de l'heure. Au moment où les conversions marquaient le pas, "l'émancipation" de la jeune fille était le moyen le plus efficace pour promouvoir les ménages chrétiens. Pour que sa conversion soit possible, il fallait au préalable la "libérer" du droit paternel et de l'emprise de la coutume. L'ouvroir, le "centre d'émancipation" où bon nombre de filles étaient

---

<sup>1</sup> - Baptisé de ce nom en souvenir du village de liberté de la plaine du Chélif (près d'Alger), il deviendra plus tard St Léon comme celui de Koupéla.

mises à l'ouvrage, avait aussi besoin d'une main d'œuvre importante et disponible au moment où la production du tapis s'intensifiait. Entre humanisme et besoin de rentabilité, la marge de manœuvre se révéla bien étroite.

Dans les mêmes perspectives, l'éducation scolaire et les soins aux malades occupèrent une place de choix. L'école offrait aux Pères le meilleur cadre où ils pouvaient inculquer durablement chez les enfants les idées de chrétienté et de "civilisation". « *Dans la population indigène [prophétisait Mgr Hacquard] l'influence, la prépondérance iront à ceux que leur éducation aura initiés au nouvel état des choses. Ils seront les intermédiaires nécessaires entre les nouveaux maîtres du pays et ses habitants.* »<sup>1</sup> L'enseignement se donna donc pour objectif de préparer des auxiliaires pour la mission. A partir de ce postulat, on comprend que les interférences des intérêts portèrent l'école au premier plan de la crise qui affecta les relations entre la mission et l'administration dès 1904.

Parler de "l'humanitaire prosélyte", c'est évoquer la philosophie de l'ensemble du système de l'action sociale des missionnaires. A part le dispensaire qui, à partir de 1935 commença à s'intéresser d'abord à la souffrance du patient, la lutte contre la servitude et l'enseignement scolaire cible un public : les femmes et les enfants. « *Pour préparer l'avenir, c'est la jeunesse qu'il faut avant tout former [...]* ».<sup>2</sup> Converties et initiées à la vie chrétienne, les femmes, à l'échelle familiale, pouvaient être de précieux relais. "Humanisme altruiste" ou simple méthode de christianisation, l'action sociale chercha d'abord à construire des facteurs indispensables à l'expansion de la mission.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., T.U.1, Rôle moral et social des missionnaires au Soudan, p. 1, Mgr Hacquard, 16 mars 1898

<sup>2</sup> - Idem, p. 2

## **CHAPITRE III**

### **Heurts et leurres de l'antiesclavagisme à Ouagadougou**

---

Lorsqu'il envoyait ses missionnaires en Afrique subsaharienne, le Cardinal Lavigerie avait des intentions claires. Son plan d'action, largement soutenu par le Léon XIII,<sup>1</sup> se basait sur la lutte contre l'esclavage. Mais au moment où les Pères Blancs s'installent au Soudan, en 1895, l'antiesclavagisme actif se développait aussi en Europe.<sup>2</sup> A l'ombre des garnisons militaires d'abord, ils participèrent à cette campagne au réalisme douteux. En effet, si la France se proposait d'interdire la vente des captifs, elle ne niait pas le droit d'en posséder.

Par rapport au Soudan, l'antiesclavagisme à Ouagadougou a été une activité éphémère. Les grands axes caravaniers, par lesquels les traitants arabes et soudanais acheminaient les esclaves vers les pays du pourtour méditerranéen, se situaient à la marge des pays de la Haute-Volta. Ouagadougou n'était donc pas un centre important de ce commerce transsaharien. De plus, lorsque les premiers missionnaires s'installent au *Moogo*, en 1900, les résidents militaires étaient plutôt occupés à organiser l'administration du territoire qu'à démanteler le trafic des esclaves. Les urgents besoins d'auxiliaires administratifs et d'interprètes focalisaient davantage leurs préoccupations sur l'organisation de l'enseignement scolaire. Pour ces raisons, les deux villages de liberté de Ouagadougou et Koupéla ne purent atteindre l'importance que ceux des pays malinké et bambara.<sup>3</sup>

#### **A. L'embaras de l'orphelinat**

L'antiesclavagisme missionnaire, c'était d'abord l'adoption des orphelins. Dans ce domaine, il se conformait aux consignes de Lavigerie qui recommandait

---

<sup>1</sup> - A la fin de 1888, il envoie 300.000F pour soutenir l'action de la Société antiesclavagiste de France.

<sup>2</sup> - Le Congrès de Berlin, 1884-1885, et la Conférence de Bruxelles, 1890, avaient insisté sur l'interdiction du commerce des esclaves.

<sup>3</sup> - Fondés des 1888-1889 par les Spiritains et/ou les militaires, ces villages avaient une utilité pratique en ce qu'ils permettaient d'avoir des porteurs à tout moment.

de « *prendre dans chaque station le plus grand nombre possible d'enfants* ». <sup>1</sup> Les orphelins étaient souvent de très jeunes enfants (huit ans en moyenne), soustraits aux caravanes du commerce transsaharien par les patrouilles militaires, et confiés aux missionnaires. Ils étaient aussi des enfants mis en gage par leurs propres parents pendant les famines, <sup>2</sup> en échange de quelques paniers de mil, puis "rachetés" par les missionnaires. Ils étaient enfin de petits métis, nés de militaires européens et de femmes indigènes. Encombrants et/ou abandonnés, l'administration les confiait à la garde des Pères moyennant des pensions alimentaires. Mais face aux recrutements parfois sélectifs, et aux traitements inégaux des orphelins, on peut se demander si la vocation humanitaire des orphelinats était suffisamment fondée.

Pour Mgr Hacquard, l'antiesclavagisme ne se dissociait pas des règles du marché, c'est-à-dire du rapport qualité/prix. « *Je n'encourage pas à rechercher les jeunes Noirs du Sahara [conseillait-il] ils coûtent trois fois plus qu'ici (Ségou), sont parfois peu recommandables, et n'ont guère d'avenir à moins d'être rapatriés, ce qui occasionne une nouvelle dépense* ». <sup>3</sup> Au-delà de l'état de captivité, le sujet était ciblé. Il fallait d'abord regarder la dépense pour ne « racheter » que les esclaves qui représentaient un réel intérêt. Dans le même esprit, Mgr Bazin recommandait avec insistance au Père Templier, de ne recueillir que « *les enfants qui sembleraient capables de devenir des auxiliaires utiles pour la mission* ». <sup>4</sup> Alors que Lavigerie estimait un minimum de cinquante enfants par poste, Bazin limita leur nombre à dix, parce que le vicariat ne pouvait pas s'encombrer d'un orphelinat supplémentaire. A son avis, les orphelins étaient déjà trop nombreux au Soudan (cent quarante pour les seuls postes de Dinguira et Kita). <sup>5</sup> A cette restriction s'ajouta la mesure du traitement préférentiel. La priorité était réservée aux enfants qui avaient un potentiel d'intelligence intéressant : les métis. Sous le prétexte que des parents reprochaient à la mission de traiter les mulâtres comme des nègres, le Vicaire Apostolique décida de leur appliquer un régime moins rigoureux que celui des orphelins noirs. <sup>6</sup>

<sup>1</sup> - IC, pp. 127 et 218, cité par BENOIST, op. cit., pp. 97-98

<sup>2</sup> - A.P.B., 077/262-264, P. Ernest Thueux, souvenir des débuts de Ouagadougou et Koupéla.

<sup>3</sup> - A.P.B., 070/125, Mgr Hacquard à ?, lettre du 8 novembre 1900.

<sup>4</sup> - A.P.B., Diaire de Ouaga, 1902, p. 64

<sup>5</sup> - Ibidem et A.P.B., 074/402, Mgr Bazin au Délégué du Gvrr gl de l'A.O.F., 15 juil. 1902. Il attire l'attention sur le nombre excessif des enfants de Dinguira (plus de 100) et de Kita (40), alors que le chiffre normal doit être 30.

<sup>6</sup> - Ibidem

« Pour qu'on nous les confie, il faut qu'on sache que nous en avons soin, et que nous leur donnons une formation et des soins spéciaux. C'est ce qui se fait à Ségou, et je suis bien décidé à y tenir la main. [...] Séparez-les des Noirs pour la nourriture, le logement et l'habillement. Tâchez de leur donner du lait et un peu de viande ; s'il en résulte des frais supplémentaires, je m'en charge. J'ai du reste fixé à 60F la pension de ces enfants ».<sup>1</sup>

Le prélat était persuadé que, comme à St Louis (Sénégal), les mulâtres allaient devenir les "maîtres" du pays et donc de futurs interlocuteurs. Leur donner une éducation qualitative, et des soins plus attentionnés, étaient le bon moyen d'investir pour le meilleur devenir de la mission. De toute manière, en accordant des subventions spéciales pour l'entretien de ses protégés, l'administration ne lui laissait guère le choix.<sup>2</sup> En 1945, le Gouverneur général Pierre Charles Courmarie rappela encore avec insistance aux lieutenants gouverneurs de l'A.O.F., la spécificité de "l'orphelin" métis.

« Chaque colonie recueille dans des établissements spéciaux les enfants métis des deux sexes moralement et matériellement abandonnés. Elle leur procure les moyens, par une instruction appropriée à leurs aptitudes, d'assurer plus tard leur subsistance et de mener une vie honorable. Les conditions d'admission des enfants métis, leur entretien matériel, le régime des établissements, sont fixés par décision du gouverneur de la colonie et sur avis du chef de service de l'enseignement. »<sup>3</sup>

Le premier pensionnaire de l'orphelinat de Ouagadougou arriva à la mission le 29 septembre 1901. « *Un petit esclave de 10 ou 12 ans, que son père voulait vendre* »,<sup>4</sup> à qui les Pères donnèrent le nom de Jean. Un mois plus tard, André, un petit *Gurunga* du même âge, bientôt suivi de Pierre (4 ou 5 ans), sauvé de la captivité par le chef de Réo, y entrèrent à leur tour.<sup>5</sup> Entre 1901 et 1903, vingt deux garçons et vingt six filles furent acheminés à la mission par l'administration. Les plus gros contingents furent ceux des 7 et 16 mai 1902 (six et cinq), et du 12 juillet 1902 (dix). Dans l'ensemble, cet effectif évolua très peu de 1903 à 1905.

Le diaire de cette dernière année indique 40 pensionnaires à l'orphelinat, dont quatre métis envoyés le 25 décembre 1904 par le Capitaine Lehagre, alors commandant de Dori.<sup>6</sup>

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, août 1905, p. 140

<sup>2</sup> - A.P.B., *Chroniques*, n° 76, notice p. 479. En 1897, 2.000F sont alloués pour les quelques fillettes métis de Dingira.

<sup>3</sup> - A.P.B., 074/002, Circulaire du Gouverneur général Pierre Charles Courmarie, Dakar le 22 août 1945

<sup>4</sup> - A.P.B., Diaire de Ouaga, septembre 1901

<sup>5</sup> - Idem

<sup>6</sup> - Ville située à 260 km environ au nord de Ouagadougou



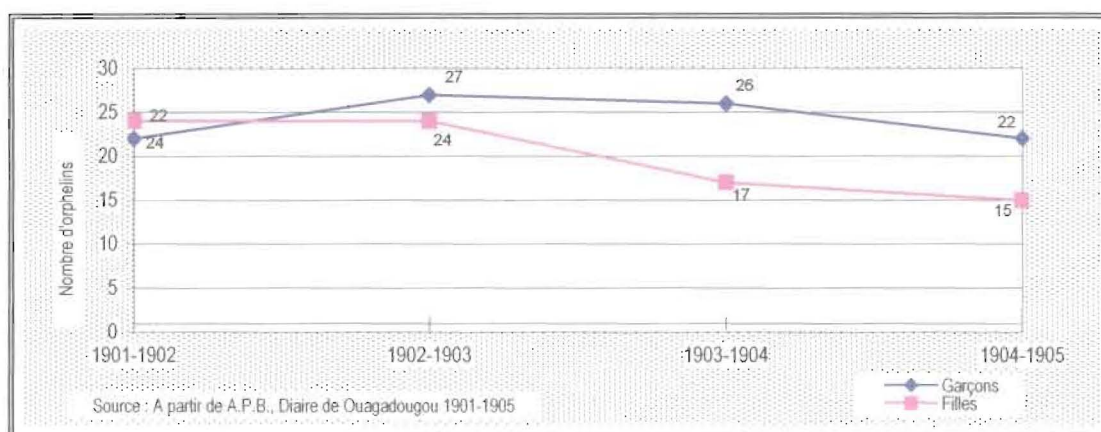
Nom	Prénoms	Date naiss.	Père	Mère	Prénoms de Baptême	Date baptême
Bérou	-	1896	Bérou	Bankani	Marcel	13/6/1905 (i.e.)*
Bouteiller	-	1899	Bouteiller	Aïssabou	Albert Marie Adolphe	6/1/1905
Devaux	Jeannette	1899	Devaux	Aléi	Jeanne Marie Geneviève	6/1/1905
Fardet	-	1899	Fardet	Yongodi	Charles Marie Alfred	6/1/1905

Source : A partir du diaire de Ouagadougou, 1901-1910, p. 123.

(\*) in extremis

Mais, en plus du concours des militaires, les Pères essayaient d'acquérir eux-mêmes leurs propres orphelins. En « prêtant » aux parents nécessiteux la somme dont ils avaient besoin pour l'impôt, ils regroupèrent progressivement chez eux à titre « d'engagés » un certain nombre d'enfants.<sup>1</sup> Le rapport de Mgr Hacquard (1899-1900) mentionne un total de quatorze orphelinats dans son vicariat, dont neuf pour garçons et cinq pour filles.<sup>2</sup> De 1902 à 1906, année où le diaire n'indique plus de chiffres pour l'orphelinat, la mission de Ouagadougou ne comptait qu'un seul orphelinat. La mortalité souvent marquée et/ou les désertions des garçons, plafonna la moyenne des effectifs à quarante quatre.<sup>3</sup>

Graphique n° 1 : Effectifs à l'orphelinat de Ouagadougou (1902-1905)



Si Mgr Bazin se défendait d'avoir des intentions spéculatives,<sup>4</sup> la pratique de "l'engagement", qui revendiquait des objectifs caritatifs, cachait mal une incitation implicite à la vente des enfants. En effet, il y avait toujours une

<sup>1</sup> - A.P.B., 074/015, Rapport de Mgr Bazin sur les O.A.E. du V.A.S., s.d.

<sup>2</sup> - A.P.B., I.016/2, Rapports et lettres de mission. Trois d'entre eux avaient été fondés par les Spiritains.

<sup>3</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1901-1906

<sup>4</sup> - A.P.B., I.016/2, Rapports et lettres de mission

compensation pécuniaire au bout de la démarche. Bien que l'administration accorde une indemnité mensuelle en nature et/ou en espèces,<sup>1</sup> et que la Société antiesclavagiste alloue une subvention annuelle,<sup>2</sup> le travail de ces enfants compensait une bonne partie des frais de leur entretien. A Banankourou, Ségou, Kita et Dinguira (Soudan Français),<sup>3</sup> les orphelins exploitaient des champs de cultures pour leur alimentation. Pendant qu'à Ouagadougou, après l'essai infructueux des labours à *Dagnoé*<sup>4</sup> (les enfants avaient entre cinq et onze ans), quelques-uns furent mis au service d'agents du commerce ou de l'administration. Leur travail rapportait 7F par mois entre 1905 et 1909 et 10F à partir de 1910.<sup>5</sup> Cette rémunération, qui peut paraître insignifiante, représentait respectivement l'équivalent de 140 kg et 200 kg de mil, correspondant à la ration alimentaire journalière de 280 ou 400 enfants en 1905.<sup>6</sup>

De toute façon, l'objectif n'était pas tant de faire de ces gamins des "évolués". Il n'était donc pas question de leur apprendre des métiers dont l'inconvénient majeur aurait été de les inciter à se mettre au service des centres européens. A l'ombre des Pères, ils devenaient des catéchistes et des employés de la mission. Pour cela, on n'hésitait pas à employer parfois des méthodes discutables. Dans les orphelinats, des missionnaires, tel le Père Pierre Hébrard, utilisaient une pédagogie sévère.

« Il paraît que le P. Hébrard n'a pas la main tendre pour les orphelins et que, non seulement il les frappait, mais encore qu'il leur faisait mettre les fers aux pieds. L'enquête provoquée par les plaintes des orphelines évadées de l'orphelinat aurait démontré que tout n'était pas faux dans leurs doléances [...] Depuis lors, les filles ont été retirées et confiées à Kayes à une femme indigène [...] »<sup>7</sup>

<sup>1</sup> - A.A.O., Carton n°6, comptes 1905-1911. D'après les estimations, chaque enfant a droit à ½ kg de mil et 5 g de sel par jour. Le 4 octobre 1905, la mission reçoit un bon pour 341 kg de mil et 3,41 kg de sel, équivalant à la ration de 22 enfants pour les 31 jours d'octobre.

<sup>2</sup> - A.P.B., 076/078, P. Roume à Mgr Livinhac, lettre du 16 novembre 1906. Cette société aurait donné 10.000F pour les villages de liberté de Ouaga et de Koupéla. De cette subvention, 2.000F sont affectés à la construction de la chapelle de Ouagadougou, et le reste en dépôt à la procure des P. B. à Marseille. Le procédé de répartition de cette subvention fut le motif d'une grave controverse entre le supérieur de Koupéla et le Vicaire Apostolique.

<sup>3</sup> - A.P.B. 074/012, Mgr Bazin à Mgr Livinhac, lettre du 21 décembre 1901. Cette correspondance indique que le poste de Dinguira recevait du « gouvernement » 4.000F par an pour l'entretien des mulâtres, et 12.000F pour 80 enfants rachetés. C'est-à-dire 12,50F par mois et par enfant.

<sup>4</sup> - A.P.B., 077/262-264. D'après les indications du Père Thueux, il s'agirait des abords du canal de Zogona, à l'Est de l'actuel aéroport de Ouagadougou.

<sup>5</sup> - A.A.O., Carton n°6, comptes 1905-1911.

<sup>6</sup> - Idem. D'après ces comptes, le prix du kg du petit mil s'évaluait à 0,05F environ en 1905.

<sup>7</sup> - A.P.B., 0074/001, Mgr Bazin à Mgr Livinhac, lettre du 19 mars 1905

Accablés par l'indélicatesse de certains Pères, accusés de paresse par ces derniers, et certainement conscients qu'ils représentaient une source de revenus non négligeables pour la mission, les enfants multipliaient les rebellions et/ou les désertions. L'expérience des orphelinats dans les pays bambara et malinké,<sup>1</sup> comme dans les missions d'Afrique équatoriale,<sup>2</sup> s'illustra par des fugues. A Kayes, auprès du Vicaire apostolique, du Commandant du cercle et même du Procureur de la République, les « orphelins » allaient régulièrement se plaindre des mauvais traitements qui leur étaient infligés.<sup>3</sup>

Dès 1902, l'orphelinat de Ouagadougou connut des difficultés. Dans la nuit du 24 au 25 août, Jean, le premier orphelin arrivé une année auparavant, prit la clé des champs. Quelques jours plus tôt des mesures administratives avaient remis en question l'utilité de l'établissement. Etant donné que le Vicaire apostolique s'opposait au principe du maintien d'un orphelinat à Ouagadougou, le Gouverneur général Ernest Roume jugea bon de rendre les enfants à leurs parents.<sup>4</sup>

« Le Résident du Mossi doit mettre les enfants au village de liberté et en informer par tous les moyens en son pouvoir, les habitants du territoire neutralisé ou territoire anglais d'où ils sont supposés provenir, afin de pouvoir les rendre à toutes réclamations éventuelles, mais justifiées par un lien de famille »<sup>5</sup>

De fait, quatre garçons et une fille avaient déjà été réclamés par des parents habitant le village de liberté.<sup>6</sup> Mais c'est à partir de 1905 que l'orphelinat connut ses premiers problèmes graves. Le 1<sup>er</sup> janvier, les premières exclusions d'orphelins de la mission répondaient aux premiers actes d'insubordination. Six mois plus tard, les fugues commencèrent. Un enfant, confié par le capitaine Lambert, se sauva chez un particulier. Dans le mois de septembre, six orphelins amenés autrefois de Ségou désertèrent afin d'échapper à leur châtiment, pour avoir "joué au cauris". Lors de l'ouverture du poste de mission de Navrongo en

<sup>1</sup> - Ces orphelinats avaient été fondés par les Spiritains qui les abandonnèrent aux P.B. en 1897. c'est en voulant instaurer une organisation et un règlement dans l'orphelinat que les Pères se mirent les enfants à dos. (A.P.B., 74/012)

<sup>2</sup> - BRAZZA (J.), Bagnes d'enfants, in *L'école libératrice*, n°3, 16 octobre 1937, pp. 69-71

<sup>3</sup> - A.P.B., 0074/012, Mgr Bazin à ? Lettre du ? 1902.

<sup>4</sup> - Cette mesure contrecarrait surtout le projet, de Mgr Bazin, qui voulait déporter les orphelins à Ségou.

<sup>5</sup> - A.P.B., Diare de Ouaga, 1902, télégramme du Gvr gl, communiqué par le Résident le 16 août 1902. Mais celui du Cdt du territoire, daté du 19 août, annula cette décision. Les enfants restèrent chez les Pères, à la charge de la colonie.

<sup>6</sup> - Idem, p. 67

1906 (au nord de la Côte de l'or),<sup>1</sup> plusieurs d'entre eux y avaient été emmenés pour servir de domestiques et de main d'œuvre. Les enfants « s'y efforcèrent d'enrayer la marche de la mission en faisant le vide autour des missionnaires, de peur que leur argent n'allât à d'autres qu'eux. »<sup>2</sup>

L'orphelinat commença à se vider à partir de 1904-1905. Après l'instauration de l'école laïque, l'administration retira tous les enfants qu'elle avait confiés à la mission. Par la suite, le gouverneur du Soudan, W. Merlaud Ponty, ordonna même la restitution des "engagés" aux parents qui les réclameraient. Le transfert des cinq derniers enfants à Koupéla vers 1907 semble avoir mit fin à l'existence officielle de l'orphelinat de Ouagadougou. A partir de cette date, les statistiques insérées dans les rapports annuels et le diaire ne mentionnent plus de chiffres pour l'orphelinat. L'un des éléments les plus visibles de l'antiesclavagisme des missionnaires fut surtout le "village de liberté".

### ***B. L'utilité du "village de liberté"***

Les contradictions de la lutte antiesclavagiste par le rachat ont poussé la Société antiesclavagiste à préconiser la création de villages de libertés. Ses nombreuses publications et les conférences qu'elle organisa lui permirent de rassembler des fonds à cet effet.<sup>3</sup> Dans l'esprit des missionnaires aussi, le développement normal de cette œuvre devait aboutir naturellement à la création des villages de liberté où les captifs rachetés, les orphelins, et les premiers néophytes seraient cantonnés. Pour porter le même nom de « village liberté », ces "quartiers isolés" pour chrétiens ne doivent pas être confondus avec ceux qui ont été organisés par l'administration dans le Haut Sénégal-Niger au lendemain de la conquête coloniale.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> - Ce poste, en colonie anglaise, devait servir de base arrière, au cas où les Pères devraient quitter le Mōogo.

<sup>2</sup> - A.P.B., 077/262-264

<sup>3</sup> - *Revue de la Société antiesclavagiste*, n° 10, juin 1897, pp. 528-536. Mgr Hacquard obtient ainsi 12.000F

<sup>4</sup> - Pour plus de détails sur la question on peut lire BOUCHE (D.), *Les villages de liberté en Afrique noire française, 1887-1910*, Paris, Mouton, 1968, 281 p.

L'antiesclavagisme du XIX<sup>e</sup> siècle finissant s'inscrivait à la suite de la loi Mackau qui, dès juillet 1845, avait reconnu aux esclaves le droit de se racheter. Bien que stimulées par l'exemple anglais les Chambres aient toujours posé depuis 1837 la question de l'élargissement général chaque fois qu'elles siégeaient, il a fallu attendre 1840 pour que le gouvernement nomme une commission pour examiner de près les questions relatives à l'esclavage dans les colonies. Ce groupe, présidé par le Duc de Broglie, compta parmi ses membres d'autres hommes politiques comme Alexis de Tocqueville. Lorsque la commission rendit le rapport de ses travaux en 1843, l'application des recommandations butta sur deux obstacles : le dédommagement des maîtres (en vertu du caractère sacré du droit de propriété) et le réemploi des affranchis. Après la révolution du 24 février 1848, le gouvernement provisoire décréta l'interdiction de l'esclavage dans les possessions françaises. Victor Schoelcher, qui vouait déjà sa plume à la cause abolitionniste, reçut alors la charge de Sous-secrétariat d'état chargé des colonies et des mesures relatives à l'abolition de l'esclavage. Au moment où les conquêtes coloniales s'accéléraient, les militaires découvrirent un autre aspect de l'esclavage : la traite continentale.

Suite au Congrès de Berlin (1884-1885), la France s'était engagée aux côtés des autres puissances occidentales dans la lutte contre l'esclavage au niveau des possessions d'outre-mer. C'est dans ce contexte que, en 1885-1886, le Lieutenant colonel Frey, Commandant supérieur des troupes d'A.O.F., fit construire deux villages à proximité des postes militaires, de Kayes et de Bafoulabé (Soudan Français), pour y regrouper des captifs évadés. Entre 1886 et 1888, Joseph Gallieni augmenta le nombre de ces cantonnements et leur affecta le nom assez curieux de "villages de liberté".

Car ces villages de liberté étaient loin d'être des havres de paix. Ils n'avaient été édifiés que pour servir de centres d'internement des « *non-libres évadés des pays ennemis, ceux des populations sujettes ou amis sous condition de non réclamation par le maître [...] et les non-libres provenant de successions vacantes ou de confiscations opérées au profit de la colonie.* »<sup>1</sup> Lorsque Gallieni quittait le Soudan en 1888 pour Tonkin, tous les postes militaires du Haut Sénégal-Niger, situés entre Bakel et le Niger, possédaient chacun son village de liberté. Or la piste qui courait de cette

---

<sup>1</sup> - BOUCHE (D.), op. cit., 1968, pp. 214-215

bourgade vers le fleuve correspondait au tracé de la ligne de ravitaillement, en vivres et en munitions, de ces garnisons.

« Arrivé par la voie fluviale à Bakel ou à Médine, le ravitaillement reprenait, en partie, la voie fluviale à Bamako. Entre les deux fleuves [le Sénégal et le Niger], on essayait de le faire rouler sur des voitures Lefèvre qui se disloquaient ou porter par des animaux de bât qui mouraient comme des mouches. Restait en dernière solution, le portage à tête d'homme. »<sup>1</sup>

Les pensionnaires de ces villages ne pouvaient sous aucun prétexte les quitter. Enfermés dans ces réserves, ils étaient des "corvéables à souhaits" que les militaires avaient en permanence sous la main. Ainsi que Louis Archinard l'expliquait, l'utilité des villages de liberté était seulement de « *peupler les environs [des] postes et de donner un milieu dans lequel [on pouvait] facilement prendre des manoeuvres.* »<sup>2</sup>

Les villages de liberté de l'intérieur de la boucle du Niger avaient à peu près la même fonction. De Mopti, deux principaux chemins menaient vers Ouagadougou. L'un passait par Koury, Dédougou et Koudougou. L'autre, plus au nord, traversait Ouahigouya et Yako.<sup>3</sup> L'essentiel du ravitaillement de Ouagadougou était acheminé *via* ces deux voies par têtes d'hommes. Les caravanes des missionnaires affectés au *Moogo* utilisèrent ce moyen de transport jusqu'en 1912.<sup>4</sup> Le 16 octobre 1909, quatre vingt un porteurs furent envoyés à Mopti pour ramener le ravitaillement de la mission.<sup>5</sup> En 1923 encore, des porteurs aidèrent les mérinos, exténués par le long voyage depuis l'Afrique du Sud, à rejoindre la bergerie de Baam.<sup>6</sup> Pour les pays de la Haute-Volta, le portage demeura jusqu'au début de 1923, le principal moyen de convoier des charges de toute nature de Mopti vers les différents postes administratifs et missionnaires.

Avec le concours financier de *Propaganda Fide* et de la Société antiesclavagiste de France, les missionnaires entreprirent eux aussi la construction de villages de liberté. Entre 1898 et 1903, le Vicariat apostolique du Sahara-Soudan en comptait officiellement sept. Quatre de ces villages sont en pays Bambara : Notre Dame de Ségou, St Joseph de Sikoro, St Adolphe de Banankourou, et St Joachim de Patiana. Deux au moins sont établis en pays

<sup>1</sup> - BOUCHE (D.), op. cit., 1968, pp. 214-215

<sup>2</sup> - Cité par BOUCHE (D.), op. cit., 1968, p. 215

<sup>3</sup> - Cf. carte n° 2, Les routes missionnaires, p. 67

<sup>4</sup> - La caravane des soeurs blanches qui arrivent à Ouagadougou le 13 décembre, impressionne par ses 100 porteurs.

<sup>5</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, 16 octobre 1909. Les 9F qu'ils reçoivent représentent en fait les frais de nourriture.

<sup>6</sup> - Cf. L'odyssée des mérinos : chap. VI, p. 195 et suivantes

Malinké : St Félix à et St Hippolyte à Kita. Pour le *Moogo*, le projet de création des villages de Ste Cécile à Koudougou et Manga<sup>1</sup> n'ayant pas abouti pour cause d'antichlérisme,<sup>2</sup> il n'y eut que deux villages : St Eugène de Ouagadougou, et St Léon de Koupéla.<sup>3</sup>

En 1903, le Père Laurens, de la procure des Pères Blancs à Paris, annonça aux missionnaires une subvention de 5.000F, accordée par la Société antiesclavagiste, pour la fondation d'un village de liberté qui devra porter le nom de St Eugène.<sup>4</sup> Par hypothèse, on peut donc considérer cette date comme celle de la création du village de liberté de Ouagadougou. En février 1903 le rédacteur du diaire<sup>5</sup> y recensait déjà soixante un pensionnaires :

- *Pierre Joseph Badoi et sa femme Marguerite*
- *Adolphe et sa femme Marie Thérèse*
- *Quatre ménages (Louis, Alfred, Pierre et Mahamadou) qui viennent de Banankourou*
- *Bokari et un Kousaga libéré*
- *Vingt garçons libérés, dont Dionkéni et Michel, qui viennent de Banankourou*
- *Vingt cinq filles libérées*

La plus part de ces villages furent peuplés par le biais du transfert. Lorsque le voisinage commençait à avoir une influence que l'on juge négative, les habitants étaient transférés vers un autre quartier plus à l'abri. C'est pourquoi, à cause de la proximité de Kayes, les habitants de St Félix furent progressivement déplacés à Kita. Les missionnaires ont eu recours à cette méthode pour constituer le premier noyau chrétien dans les postes nouvellement fondés. Ce procédé a fournit les premiers habitants de St Eugène de Ouagadougou. Deux mois après le contingent précédent, venu de la mission de Ségou, un second de la même provenance vint renforcer le peuplement de St Eugène :<sup>6</sup>

<sup>1</sup> - *Revue de la S.A.E.*, n° 49, mars 1907, p. 1. P.V. de réunion du bureau (12/11/1904) ; C.A des 7/6/1905, 3/1/1906.

<sup>2</sup> - La politique laïciste des gouvernements Waldeck-Rousseau (1899-1902) et Emile Combes (1902-1905) aboutissent aux lois du 9 juillet 1901 et du 7 juillet 1904, qui consacrent la séparation de l'Eglise de l'Etat. Léon XIII, qui a encouragé le ralliement à la République et un catholicisme social (cf. l'Encyclique *Rerum Novarum*), meurt en 1903. Pie X, son successeur, est moins habile. Son anti-modernisme (cf. le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*) entraîna le durcissement des relations avec la France. Le 29 juillet 1904, elle rompt les relations diplomatiques avec le Vatican.

<sup>3</sup> - A.P.B., 0074/015, Rapport de Mgr Bazin sur l'oeuvre antiesclavagiste du Vicariat du Soudan

<sup>4</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, janvier 1903, p. 81

<sup>5</sup> - A.P.B., Rapport de début février 1903 au P. Laurens, in Diaire de Ouaga, 1903, pp. 81-82

<sup>6</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, avril 1903, pp. 85-86

- Alexandre <sup>1</sup>
- Thérèse, originaire du Kissi et femme d'Alexandre
- Michel, d'origine Samo, âgé d'environ 15 ans
- Paul, 11 ans environ
- Victor Fara (10 ans)
- Thomas (13 ans)
- Joseph (11 ans)
- Augustin (10 ans)
- Marie (fille d'Alexandre et de Thérèse)
- Kudugu (40 ans, esclave libéré originaire du pays kusaaga)
- Deux autres esclaves libérés (un Moaaga : Tiibo, et un Samo : Toro)

Au début de 1905, le village comptait soixante quinze habitants : quarante orphelins et orphelines, douze vieillards pensionnaires de l'hospice, et onze ménages.<sup>2</sup> Parallèlement, des particuliers commencèrent à s'y installer d'eux-mêmes : Mamadou, un fils du chef peul de *Barkundba* (près de Ziniaré), *Barke*, un *fulbé* venu de *Tema* (près de Kaya) et *Abbouri*, un ressortissant de *Lalle*.

En fin de compte, pour porter le nom de "village liberté" St Eugène de Ouagadougou faisait plutôt fonction de quartier chrétien. Un cadre dans lequel l'ensemble des unités d'accueil pour les néophytes potentiels, comme l'hospice pour les vieillards, furent réunies.

« Ce matin, trois pauvres lépreuses, sans abri et sans nourriture, établies dans les cases du marché, viennent prendre possession du modeste asile de Ste Anne que nous avons élevé à peu de distance de la mission. Ces malheureuses à qui nous donnons l'eau, le mil et quelques vêtements, se laisseront sans doute facilement convertir ».<sup>3</sup>

Le village de liberté de la mission répondait donc à des besoins spécifiques : permettre aux missionnaires d'avoir une main d'œuvre moralement obligée d'être bénévole tout en faisant office de quartier test pour la mise en chantier des cellules familiales chrétiennes. A voir de près, les populations de ces quartiers n'étaient pas une élite en potentialité. Elles n'étaient pas appelées à le devenir. Les personnes encore valides furent mises au service de l'administration, des fonctionnaires ou des missionnaires. Ils les utilisaient à des travaux de

---

<sup>1</sup> - Un *Mōaaga* originaire du village de La, ancien esclave libéré par les Pères du Sahara, et élevé à Malte. Il accompagne les Pères au Soudan, au Kissi, puis à Banankourou. Il sera employé comme moniteur à Ouaga.

<sup>2</sup> - A.P.B., *Diaire de Ouagadougou*, 9 janvier 1905, rapport sur le village de liberté

<sup>3</sup> - *Diaire de Ouagadougou*, 1902, p.58



jardinage, de construction et dans les divers ateliers. Quant au rebut, on s'efforçait de l'empêcher de crever de faim jusqu'à la prochaine récolte.<sup>1</sup>

Selon le Père Pierre Roume, alors supérieur de la mission de Koupéla dont les débordements contestataires sont régulièrement soulignés, l'église de Ouagadougou a été construite en 1904 pour presque rien. En effet, sur les cent cauris (environ six centimes de l'époque) représentant le salaire brut journalier des ouvriers, 70% étaient retenus pour frais de nourriture. Après six jours de travail, le manoeuvre ne gagnait que cent quatre vingt cauris équivalant à un peu moins de deux centimes par jour. Le Père fait remarquer qu'il « *aurait pu gagner au moins quatre fois plus en travaillant chez lui à confectionner des étoffes ou à faire des cruches ou des paniers* ». <sup>2</sup> Lorsqu'en 1915 la mission a été confrontée à des problèmes budgétaires à cause de la Grande guerre, les néophytes assuraient gratuitement les travaux de réfection des bâtiments. A Manga, la construction de l'église en 1920, mobilisa les chrétiens pendant quatre cent soixante six jours de travail gratuit.<sup>3</sup>

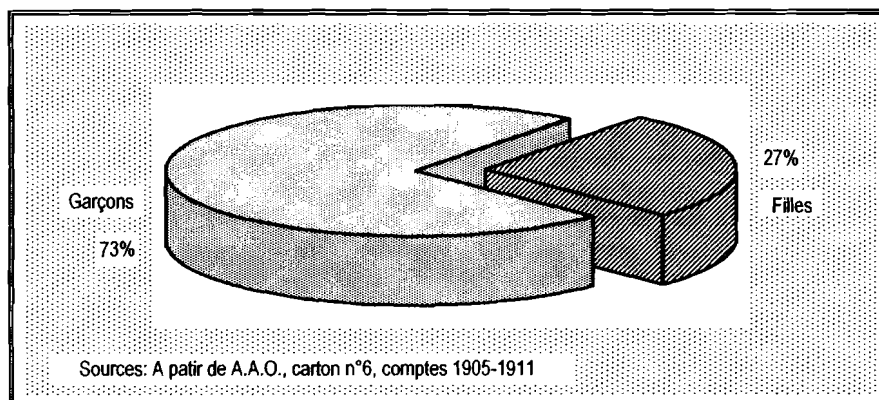
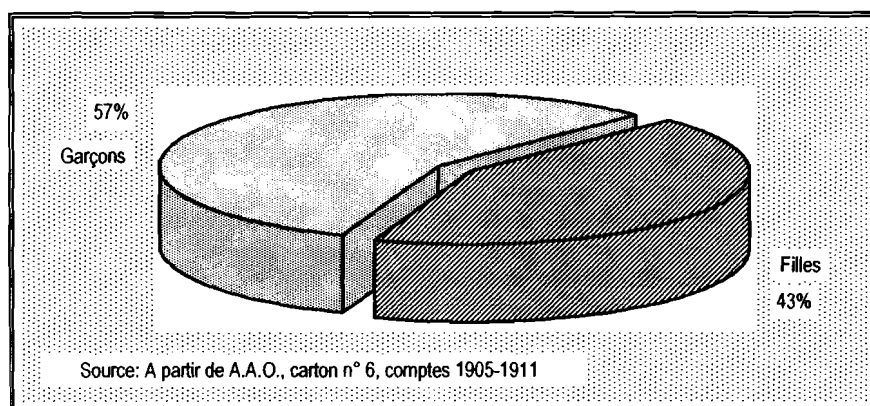
Les graphiques suivants comparent la proportion des garçons à celle des filles du village de liberté de Ouagadougou, "libérés" par l'administration ou "rachetés" par la mission. Le profond déséquilibre, surtout au niveau des « rachetés » démontre le choix des investissements de la mission dans l'œuvre antiesclavagiste entre 1905 et 1911.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., 071/271, Hacquard à Mgr Livinhac, lettre du 29 avril 1895

<sup>2</sup> - A.P.B., 076/059, P. Roume à ? Lettre du 31 octobre 1905

<sup>3</sup> - A.P.B., Diaire de Manga, 1920, p.50

**Graphique n° 2 : Répartition des « rachetés » de la mission (1905-1911)****Graphique n° 3 : Répartition des « libérés » de l'administration (1905-1911)**

Les "rachats" ou les "libérations" semblaient concerner surtout des individus étrangers au milieu *Moaaga*. Sur le total des quarante cinq sujets recensés, 4% sont des *Moose*, 4% sont des *Sana*, 5% des *Busãanse*, 11% des *Kusaase*, 26% des *Gurunse*. Si l'on y ajoute les 26% dont l'origine n'est pas précisée, 96% seraient ainsi des non-*Moose*.<sup>1</sup> Ce qui signifie que dans les royaumes *Moose*, contrairement aux prétendus des missionnaires, le *Moaaga* était rarement réduit en esclavage. On remarque aussi que les sujets masculins étaient les plus intéressants. Leur nombre est presque trois fois plus que celui des filles. Les missionnaires voulaient des catéchistes et des moniteurs, l'administration espérait des agents subalternes, tous recherchaient d'abord des écoliers. A partir de 1918, de nouveaux besoins obligèrent la mission à investissement sur les filles.

<sup>1</sup> - Pourcentages calculés à partir de A.A.O., carton n°6, comptes 1905-1911

## **C. De l'émancipation des filles : une "liberté conditionnelle" ?**

Pour l'essentiel, l'antiesclavagisme au *Moogo* s'est focalisé sur la "libération" de la jeune fille. Ce choix répondait, entre 1920 et 1937, à la stratégie de l'évangélisation mise en place au *Moogo* pendant cette période. Le zèle intempestif de certains missionnaires, pressés de trouver des épouses pour les jeunes chrétiens, les plaintes (parfois démesurées) des parents, la complexité du compromis entre la politique coloniale de l'indigénat et le code civil français, traduisaient le malaise, l'enjeu social, politique et religieux de cette "libération".

### ***1. L'argument de la condition sociale***

Dans la société traditionnelle *moaga*, la répartition des fonctions, selon le genre, attribuait la majeure partie des tâches domestiques au sexe féminin en plus des travaux champêtres communautaires. En terme de temps, ce cumul ne permettait pas aux femmes d'ajouter le catéchisme à cet emploi du temps déjà chargé. Par ailleurs, le système matrimonial coutumier, qui n'était pas non plus le propre des *Moose* comme les Pères l'ont laissé croire, semblait enlever aux femmes toute liberté de décision. Promise en mariage parfois dès son jeune âge, la jeune fille n'était pas invitée à prononcer son consentement.

Le mariage n'était ni le seul ressort des aspirants, ni le point de départ d'une cellule isolée de la grande famille. Si le mariage traditionnel ne prétendait pas assimiler (au sens fort) l'épouse dans la famille du conjoint, il l'intégrait pleinement dans le rôle et la place qui lui revenait. Elle conservait une autonomie financière, et était la représentante de sa famille d'origine auprès de celle avec laquelle l'alliance a été nouée. Pour l'honneur des siens, et pour le respect de l'amitié entre les deux familles, elle s'efforçait d'accomplir son mandat avec abnégation et dignité.<sup>1</sup> La polygamie qui, contrairement aux idées reçues, n'était ni institutionnalisée ni liée à aucune sorte de calcul économique, résultait à la fois du sens de l'honneur, du respect de l'amitié, et du besoin d'assurer une nombreuse lignée au *buudu*.

---

<sup>1</sup> - ZOUNGRANA (P.), *La liberté du consentement matrimonial chez les Mossi*, Rome, Univ Grégorienne, 1952, 232 p.

« L'autorité du chef de famille sur la personne de la fille est éminemment familiale, et fonde pour lui le droit d'intégrer celle-ci dans la famille de son choix, tandis que de son côté, la fille trouve tout naturel de soumettre son vouloir et son agir aux décisions du buud kāmā. La coutume ou doghomniki [sic] en établissant cet ordre entend bien assurer d'abord la conservation et l'homogénéité de la famille et de la race [...] »<sup>1</sup>

Par ses principes comme par sa forme, le mariage coutumier est loin du mariage chrétien occidental. Pour les jeunes néophytes, qui s'excluaient de fait de la famille en devenant "*m Pɛɛ kamba*" (enfants des Pères), trouver une fiancée relevait de plus en plus d'un "parcours de combattant". Mais le bras de fer entre les tenants de l'ordre traditionnel et les missionnaires, dont les jeunes filles furent l'enjeu entre 1933 et 1936, exprimait la complexité du problème et la radicalisation des points de vue. Plus que jamais auparavant, la femme *Moaaga* se retrouva au carrefour de deux civilisations.

## ***2. Les jeunes filles dans la stratégie missionnaire***

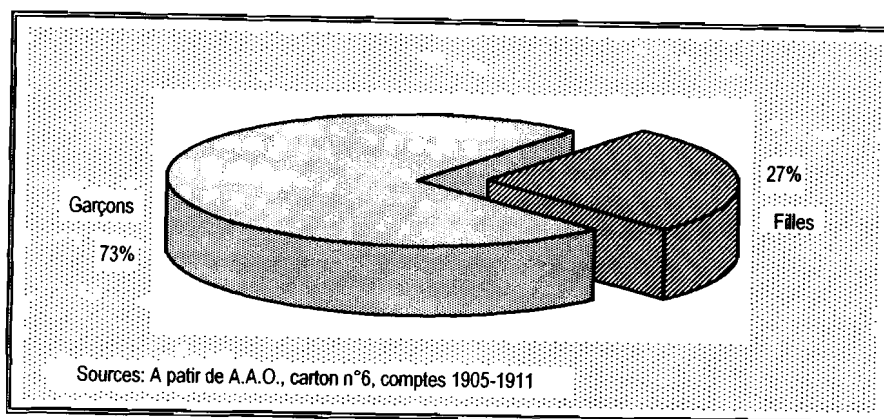
Les principes chrétiens voulaient que, dans un territoire donné, la civilisation se fonde et se mette en marche à partir de l'établissement de la famille chrétienne. C'est pourquoi, dans les pays de mission, établissement de l'église et établissement de la famille chrétienne ont été deux objectifs associés et interdépendants. En dehors des conversions individuelles, de convenance parfois, n'était-ce pas par le développement de la famille chrétienne que, grâce aux naissances, l'accroissement normal de la chrétienté devait s'opérer plus sûrement et plus profondément ? Sur la famille, en tant que société domestique et cellule première, fruit d'un mariage monogamique et indissoluble selon l'interprétation chrétienne, les missionnaires voulaient asseoir un ordre social et un progrès fondé sur le droit naturel et le christianisme.

---

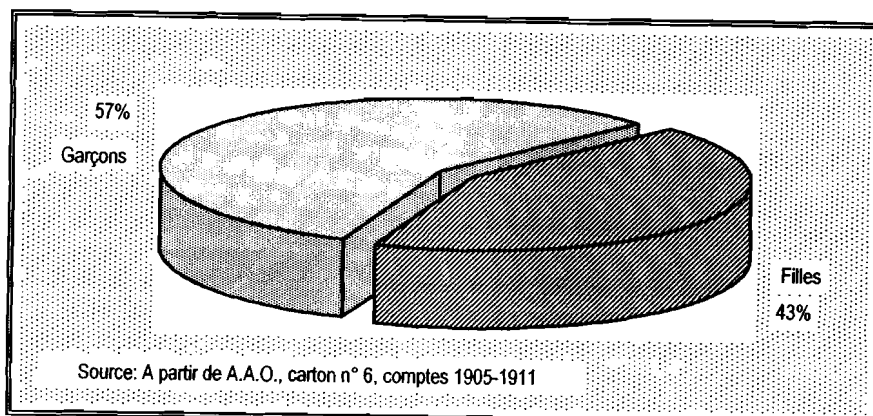
<sup>1</sup> - ZOUNGRANA (P.), op. cit., p. 34. Ce point de vue avait été soutenu aussi par le R.P. Aupiais des M.A.L., in conférence sur les questions indigènes, « L'enfant et la polygamie », I.C.P., 1928, 3p., p. 1 : « Cette institution africaine est mal connue des Européens qui l'assimilent au défaut de sens moral [...] dont ferait preuve un Européen fondant sur la suppression de la liberté individuelle [...] La polygamie africaine [...] ne correspond en rien de ce que nous imaginons ».

Dans un rapport adressé en 1925 au Cardinal Préfet de la Congrégation de la propagande, le Vicaire apostolique de Ouagadougou expliquait le rôle fondamental des filles dans l'évangélisation. « Une question qui est de la plus grande importance pour l'établissement de la foi dans les régions qui me sont confiées c'est celle de la condition de la femme en général et de la jeune fille en particulier [...] J'ai demandé que soit reconnu aux femmes le droit de se soustraire à une coutume [...] qui est autant incompatible avec les principes de nos civilisations qu'avec leur liberté d'embrasser [...] la loi chrétienne ». <sup>1</sup> Pour marier leurs jeunes chrétiens, les missionnaires avaient besoin de jeunes filles. A cause du système matrimonial qui les destinait dès leur enfance à un mari, il était difficile d'en trouver de libres. Dans ce contexte, baptiser des filles était une gageure puisqu'elles ne pourraient pas ultérieurement épouser l'homme de leur choix. Aussi, les missionnaires résolurent-ils d'affronter le mot d'ordre de l'administration coloniale qui veillait au respect des coutumes tant qu'elles ne sont

**Graphique n° 2 : Répartition des « rachetés » de la mission (1905-1911)**



**Graphique n° 3 : Répartition des « libérés » de l'administration (1905-1911)**



*l'ambition et aux combinaisons de la vanité.* »<sup>1</sup> Partant de ces conceptions, et en citant l'exemple des "sociétés païennes d'Afrique", le Père Marchal déclara, à la semaine sociale de Marseille de 1921, que « *le mariage est, avant tout, le moyen naturel d'accroissement de la fortune du mari ; il n'est que subsidiairement une union conjugale* ». <sup>2</sup>

Dans « *Nos grands problèmes coloniaux* », Georges Hardy tient le même discours. Il explique que, dans les contrées coloniales, « *en général, le mariage n'est pas un contrat entre deux individus, mais entre deux familles [...] Aujourd'hui, on procède par l'échange d'une femme contre sa valeur représentative [...] La femme n'est qu'un objet d'échange, dont on dispose sans tenir le moindre compte de ses préférences.* »<sup>3</sup> Certains administrateurs de la Haute Volta, comme les missionnaires, se convainquaient aussi de l'état de servitude de la femme *Moaaga*. Edouard Hesling estimait que « *la femme est reléguée au rang des animaux dont le maître dispose à son gré [...] C'est là incontestablement une forme spéciale d'esclavage [...], une coutume outrageusement contraire aux principes essentiels du droit humain et de la civilisation* ». <sup>4</sup> D'accord avec l'exposé de Dim Dolobsom sur le « *Coutumier Mossi* », Henri Chessé, gouverneur par intérim de Haute-Volta, conclut son rapport politique de 1932 en ces termes :

« Cet intéressant exposé se passe de commentaire, la cause est entendue : la coutume régissant le mariage constitue un véritable trafic de femmes au mépris du droit des parents dans le cas de la *poghsouré* (sic)<sup>5</sup> [...] Tel est donc l'esclavage déguisé auquel est réduite encore la femme mossi [...] Il n'est que temps, pour l'honneur de la colonisation française, de modifier ce pénible état de choses [...] » <sup>6</sup>

Dès 1919, l'atelier des tapis avait permis à la mission de rassembler, souvent par la force (nous le verrons plus loin), quelques jeunes filles des villages voisins de Ouagadougou. Cet intérêt avait non seulement soustrait les filles de l'autorité paternelle mais aussi de l'éducation scolaire. L'ouverture tardive de l'école de filles (1946) répondait seulement à la nécessité de les empêcher d'aller toutes à l'école officielle. La mise à l'ouvrage se doubla d'une catéchisation qui devait faire de certaines des ouvrières les premières chrétiennes *Moose* et les

<sup>1</sup> - FELIX (R. P.), op. cit.

<sup>2</sup> - MARCHAL (J.), La condition de la femme indigène. Cours à la Semaine sociale de Marseille. *Le problème social aux colonies*, édition de la Chronique sociale de France, s.d., p. 315

<sup>3</sup> - HARDY (G.), *Nos grands problèmes coloniaux*, Paris, Armand Colin, 1929, p. 62

<sup>4</sup> - A.P.B., 074/286, correspondance avec les autorités civiles. Circulaire du 31 mars 1920

<sup>5</sup> - Le *pug siuvre* [femme/promesse], était un contrat matrimonial propre à la cour des chefs. Le serviteur bénéficiaire d'une femme promet en retour sa première fille. Celle-ci est à son tour donnée en mariage à un serviteur.

<sup>6</sup> - Cité par BENOIST (J. R. de), op. cit., p. 289

premières Sœurs noires.<sup>1</sup> Mais au début des années 1930, « l'action adéquate [qu'il fallait] mener avec intelligence et grande souplesse »<sup>2</sup> pour l'émancipation de la femme indigène, ne pouvait plus contenter l'impatience du Vicaire apostolique.

« Nos statistiques du 30 juin dernier accusent à Ouaga [...] le chiffre de 1.573 femmes ou filles chrétiennes. Sur ce nombre, plus de 500 sont issues de familles chrétiennes. Les 1.000 autres converties [...] représentent le travail de 4 missionnaires pendant 34 ans, soit 146 ans de vies de missionnaires pour arriver au résultat de 7 conversions par an et par missionnaire et une trentaine par an pour 4 missionnaires. Si cela est pousser l'évolution trop vite, autant dire qu'on nous refuse le droit de faire des chrétiennes ».<sup>3</sup>

Résolu à trouver des filles à convertir pour les jeunes chrétiens, il élaborait un plan de "libération" qu'il entreprit de réaliser en trois étapes. L'ouvroir et l'internat servirent de première étape pour l'éducation chrétienne des fillettes. Elles deviendraient des épouses modèles, et favoriseraient l'installation de foyers chrétiens. Nombreuses, ces cellules obligeraient la reconnaissance d'un statut chrétien qui achèverait de rendre aux filles toute leur liberté.

Dans la pratique, la démarche n'était pas aisée car le sujet touchait l'une des pièces maîtresses de la structure familiale et sociale *Moaaga*. L'opposition de certains parents se fit de plus en plus farouche, et leurs protestations plus ouvertes. Parallèlement, les dénonciations de certains administrateurs des colonies devinrent accablantes.<sup>4</sup> C'est pour contourner ce dernier obstacle, que les missionnaires étayèrent leur action par des raisons politiques. Mgr Thévenoud utilisa cet argument dans une longue lettre, adressée à Jules Brévié.

« A cette heure particulièrement grave où tant d'influences diverses s'efforcent d'éveiller et parfois d'égarer l'opinion publique mondiale sur l'action civilisatrice des puissances coloniales et spécialement de la France, une réforme en faveur de la condition de la femme indigène paraît singulièrement urgente ».<sup>5</sup>

Mais le gouverneur général ne percevait pas la nécessité de cette réforme de la même manière. Sa circulaire confidentielle aux gouverneurs de sa juridiction<sup>6</sup> recommanda la vigilance face aux initiatives des missionnaires qu'il jugeait

<sup>1</sup> - Les premières religieuses furent des anciennes ouvrières de l'atelier de tapis

<sup>2</sup> - H. Chessé, gouverneur p.i. de H.V., in BENOIST (J. R. de), op. cit., p. 289

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/221, Mgr Thévenoud à l'inspecteur des affaires administratives, lettre du 8 octobre 1935.

<sup>4</sup> - A.P.B., *Fidélité et renouveau*, n° 91-92, p. 12

<sup>5</sup> - A.P.B., 196/190, Mgr Thévenoud au Gvr gl de l'A.O.F., lettre du 12 août 1931, 6 p. p.3

<sup>6</sup> - A.A.O., T.U. 1., Gvr gl aux Lts Gvr, circulaire confidentiel n° 37 A.P./2, du 6 février 1933, 15 p.

dangereuses pour la paix sociale des colonies d'A.O.F. Pour les Pères, le "rachat" devint dans l'immédiat le principal moyen de "libération" des filles.

### ***3. Les missionnaires dans le "négoce" des filles***

Le "rachat" était l'un des meilleurs moyens utilisé par les missionnaires pour se procurer des fillettes. Dans ce contexte de spéculation, la définition donnée à ce terme demeurerait ambiguë. Le rédacteur du rapport annuel de 1933 de la mission de *Baam*, ne savait pas lui-même quel contour donner à ce genre de transaction. « *A l'heure actuelle [avouait-il] beaucoup de parents trouvent préférable de nous "vendre leurs filles", disons plutôt de renoncer en notre faveur à leur droit coutumier, contre argent* ». <sup>1</sup> Dans son rapport sur les « œuvres antiesclavagistes », communiqué à la Société Antiesclavagiste, Mgr Hippolyte Bazin explique, en quoi consistait le « rachat ».

« Une famine désole une région [...] par suite de la sécheresse, du fléau des sauterelles et de l'imprévoyance des indigènes. En de pareilles circonstances, ces malheureux en arrivent pour se procurer de la nourriture, à vendre leurs enfants et même leurs femmes qui deviennent les esclaves de l'acheteur [...] ». <sup>2</sup>

Ce procédé était en vigueur dans les postes d'Afrique occidentale et centrale. Dans les missions du *Moogo*, les subventions de la Sainte Enfance, pour l'entretien des enfants "libérés" des missions et plus tard des séminaires indigènes, étaient surtout utilisées pour le "rachat" des filles. En effet, au sujet des comptes rendus des activités antiesclavagistes de 1924, Mgr Thévenoud ordonna aux supérieurs des postes de mission du vicariat, de se contenter de signaler les dépenses pour obtenir des filles et la valeur des menus cadeaux faits à leurs parents. <sup>3</sup>

Au début de la mission, les préférences portaient sur les garçons, plus utiles dans l'immédiat pour seconder les pères dans leur apostolat, que sur les filles. Les données des graphiques n° 2 et 3 indiquent une proportion de 64% de garçons contre 36% de filles au total. Entre 1905 et 1911, les filles ne servaient pratiquement pas à grand chose, pendant que les garçons (boys, catéchistes et

<sup>1</sup> - A.P.B., Rapports Annuels n° 28, 1932-1933, p. 310

<sup>2</sup> - A.P.B., 074/015, Rapport de Mgr Bazin sur les œuvres antiesclavagistes, s. d., pp. 1-2

<sup>3</sup> - A.A.O., T.B. 130 (4), circulaire n° 10 du 16 septembre 1924 du Vicaire Apostolique, 3 p. dactyl.



moniteurs potentiels d'écoles) étaient les compagnons indispensables des missionnaires. A partir de 1918, le renversement de la tendance au niveau des "rachats" indique le regain d'intérêts pour les filles.

Le rapport annuel de 1919-1921 que la mission de Ouagadougou adressa à la direction générale et au conseil central de la Sainte enfance laisse apparaître ce changement d'option. En 1920, cent deux enfants au total ("recueillis" ou "confiés" à des familles) étaient à la charge de la mission. Ce chiffre passa à deux cent soixante dix en 1921.<sup>1</sup> Le nombre des enfants recueillis avait augmenté de 27% et de 59% pour ceux qui étaient confiés à des familles. Sur ce total, les filles représentent désormais 67% contre 33% de garçons. Les famines de 1907, 1908, et 1914, le développement de l'ouvroir des tapis à partir de 1919, et l'importance du ménage chrétien dans la stratégie missionnaire à partir de 1925, dopèrent les volumes des "rachats" des filles. Parfois les des sollicitations obstinées de certains missionnaires,<sup>2</sup> mais surtout pressés par l'impôt, des chefs de familles en venaient à hypothéquer leurs enfants pour se mettre en règle vis-à-vis de l'administration.

L'impôt de capitation, alors en vigueur en Haute Volta, était né de la loi de finance du 13 avril 1900, qui obligea les colonies à avoir des budgets autonomes. Pour orienter les populations du système fermé de la subsistance vers l'économie commerciale, le gouvernement français résolut de leur créer un besoin immédiat d'argent. Ainsi, l'impôt par tête d'habitant devait être obligatoirement versé en pièces de monnaies de 5F. Dans la colonie de Haute Volta, démunie en ressources naturelles, il a été à peu près le seul moyen pour l'administration de se constituer des recettes.

En 1908, alors que la famine désolait la région,<sup>3</sup> l'administration s'employa à réclamer l'impôt avec la même intransigeance. Louis Carrier,<sup>4</sup> crut alors bon de rappeler que « *les préoccupations financières, malgré leur grande importance, ne doivent être qu'accessoire. [Et qu'il faut] les envisager comme un moyen et non comme un but* ». <sup>5</sup> Il n'empêche que l'escalade des besoins incita les administrateurs à exiger toujours davantage.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., Œuvre de la Sainte Enfance 1920-21

<sup>2</sup> - A.P.B., 074/01, Mgr Bazin à Mgr Linvinhac, lettre du 12 octobre 1905, mettant en cause le P. Ménét (Koupéla)

<sup>3</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* n°3, 1907-1908, p.68

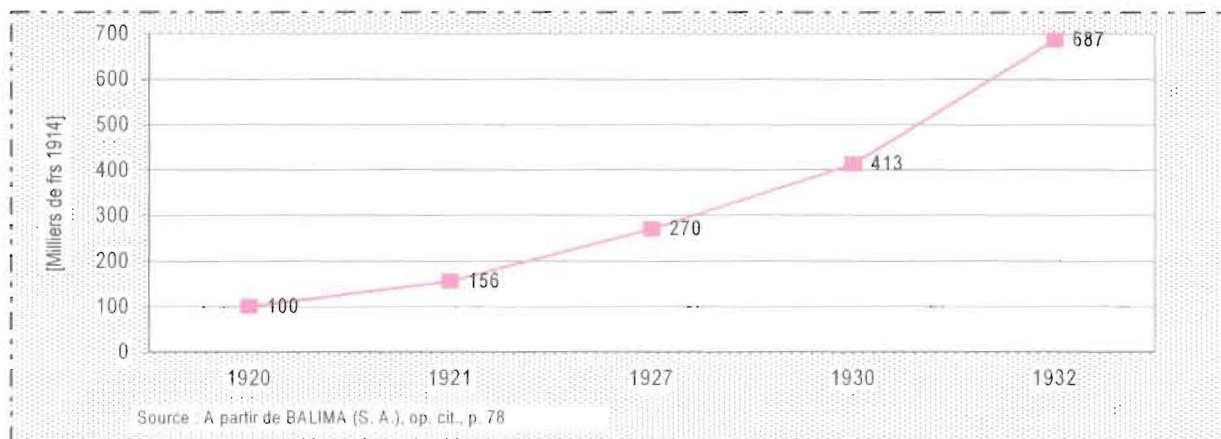
<sup>4</sup> - Résident de la France à Ouagadougou de septembre 1908 à février 1910

<sup>5</sup> - Série E.E., M. CARRIER, *Rapport général sur la politique du cercle de Ouagadougou*. 1908

Le budget de la colonie passa de cinq millions de Francs en 1920 à trente six millions en 1932,<sup>1</sup> c'est-à-dire une croissance moyenne annuelle d'environ 16%. Il était toujours en deçà des besoins de l'administration mais excessif pour un pays à économie de subsistance.

« Pour se procurer des pièces de monnaies indispensables [...], les gens du peuple étaient contraints de se débarrasser de [...] leurs richesses [...] Beaucoup même pratiquaient la mise en gage de leurs enfants mineurs [...] Au terme du proconsulat du Gouverneur E. Hesling, la colonie de Haute Volta était déjà à bout de souffle. »<sup>2</sup>

Graphique n°4 : Progression du budget de la H.V. (1920-1932) [Valeurs constantes 1914]  
Indice 100 = 1920



Dans ce contexte, les missionnaires pouvaient-ils dénoncer la traite des fillettes ou la condamner franchement sans compromettre l'expansion de l'ouvrage ou le devenir immédiat de la christianisation ? Ils choisirent de suggérer à certains chefs de familles de leur céder leurs progénitures moyennant les compensations financières si utiles. La pratique avait cours depuis le début de l'installation des missionnaires à Ouagadougou. Le diaire indique qu'en 1904 déjà, des bienfaiteurs donnaient à la mission de l'argent pour le "rachat" des captifs.

« Des bienfaiteurs nous envoient des sommes pour le rachat des esclaves. Mais l'emploi de cet argent est un grand souci pour les supérieurs de la mission car les maîtres ne veulent pas les vendre. La vente est interdite lors de l'occupation française. Ceux qui voulurent

<sup>1</sup> - Chiffres avancés par Albert Salfó Balima, *Genèse de la Haute Volta*, Ouagadougou, Presses Africaines, 1970

<sup>2</sup> - BALIMA (S. A.), op. cit., p. 78

continuer ce commerce furent rigoureusement punis. Mais il y a quelques mois, nous avons réussi à libérer un ancien élève de l'école pour 80F ».<sup>1</sup>

Ces arrangements, même officieux, n'étaient-ils pas une incitation à la vente qui refusait de se regarder comme telle ? Dans une lettre adressée à Jules Brévié, Mgr Thévenoud ne s'empêcha pas pour autant de fustiger ce « *honteux trafic* ». <sup>2</sup>

« De l'habitude de considérer la femme comme un être sans raison volonté et dignité, on en est arrivé, par suite de la nécessité, à la vendre [...] Il m'a même été rapporté cette boutade d'un commerçant de Bobo : nous allons nous livrer à la traite des Noires au Mossi, il n'y a plus que cela qui rapporte. [...] La mission a désintéressé plus de cent familles pour les empêcher de vendre leurs filles et il est arrivé que quelques-unes ne se contentant pas de l'offre qui était faite de leur donner de l'argent de leur impôt, à la condition qu'elles les laissent libres, allaient les vendre ailleurs. » <sup>3</sup>

L'ambiguïté de ces "rachats", inscrite au crédit d'un certain humanisme, restait entière. Cette curieuse façon de « *désintéresser* » décidait au contraire certains parents à céder leurs enfants aux Pères. Les postes des environs de Ouagadougou (Manga, Réo, Pabré, Tourcoing-Baam) centralisèrent de cette manière des filles qui furent convoyées en grande partie vers la mission de Ouagadougou.

Le tableau n°1 et le graphique n°5 (page suivante), comparent l'importance des investissements des différents postes de mission (1933-1947) et mettent en évidence les périodes pendant lesquelles les ventes ont été florissantes (1933-1944).

<sup>1</sup> - A.P.B., Daire de Ouaga, 1904, p. 122

<sup>2</sup> - Gouverneur général de l'A.O.F. du 3 octobre 1930 au 8 août 1936

<sup>3</sup> - A.A.O. Lettre de Mgr Thévenoud du 21 déc. 1933 au Gvr. gl de l'A.O.F., 4 p. dactyl., pp. 1-2

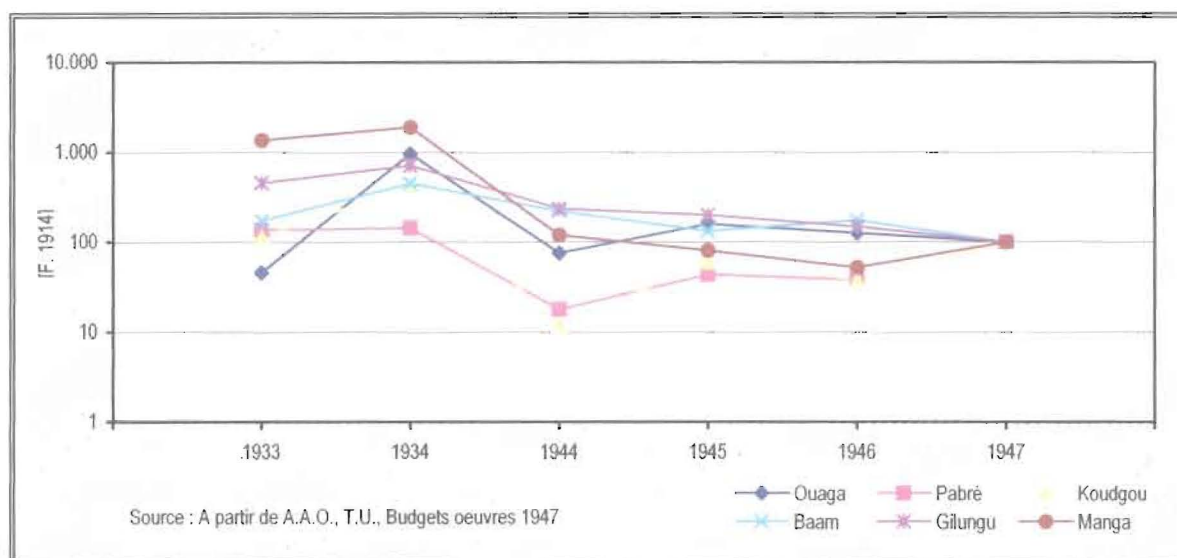
**Tableau n° 1 : Investissements des postes pour le rachat des filles 1933-1947 [F. 1914]  
(indice 100 = 1947)**

Années	Ouaga	Yako	Pabrè	Koudougou	Garango	Baam	Gilungu
1933	46	-	138	115	-	173	460
1934	960	-	144	420	423	450	720
1944	76	23	18	12	176	222	236
1945	160	40	44	60	118	132	200
1946	126	76	38	38	147	175	150
1947	100	100	100	100	100	100	100

Années	Saponé	Kaya	Manga	La-toden	Tenkodogo	Ouahigou.	Koupéla
1933	-	-	1.380	-	-	-	230
1934	-	-	1.920	-	-	-	192
1944	70	300	120	100	150	-	-
1945	118	200	80	93	150	-	-
1946	112	150	52	87	162	162	-
1947	100	100	100	100	100	100	-

Source : A partir de A.A.O., T. U. - factures (budgets aux oeuvres 1946)

**Graphique n° 5 : Evolution des "rachats" par poste (1933-1947) [F.1914]  
indice 100 = 1947**



Cette série est malheureusement incomplète. Les montants des rachats entre 1935 et 1943 sont manquants. De même, l'absence d'estimation du prix d'une fille pendant la période de 1933-1947 empêche l'évaluation du total annuel des filles achetées. Seul le diaire de la mission de Manga<sup>1</sup> fait état de vente de filles à la mission en 1935 au prix moyen de quarante cinq francs par fille. En effet, le rédacteur affirme que la plupart des chefs de familles ont « demandé le baptême de leur fillettes [autre manière de signifier vendre] pour se libérer d'obligations lourdes ». <sup>2</sup> Il précise

<sup>1</sup> - Poste de mission à 120 km au sud de Ouagadougou. Fondé le 25 mai 1919

<sup>2</sup> - A.P.B., Diarie de Manga, 19 août 1935

qu'à ces occasions « beaucoup ont reçu [...] une somme de 30 - 35F quelques uns 40F. Un chef de famille de Yōor-Yīnga, près du campement, emporte le même jour 150F pour deux fillettes qu'il venait de donner à la mission ». <sup>1</sup> La dépréciation de la valeur, par rapport aux quatre vingt francs estimés par le diaire de Ouagadougou en 1904 pour une fille, indique probablement à quel point l'offre était importante. <sup>2</sup>

Entre 1932 et 1934 dans le cercle de Ouahigouya, les villages de *Nasre*, *Biliga*, et *Baam* pour le canton de *Kirig tēnga*, *Ra tēnga* et *Tikare* dans le canton de *Riziam*, étaient les plus importants centres de "négoce" des filles. Cela tenait au fait que ces régions avaient été durement touchées par les famines de 1933 et 1934, mais le laisser faire de l'administration encourageait aussi la spéculation. En effet, Octave Tessier, l'administrateur commandant le cercle de Ouahigouya, était partisan du "respect de la coutume" matrimoniale. Ce scrupule laissa au chef de famille le loisir de monnayer la liberté des siens au moment des disettes et pour honorer l'impôt de capitation. *Baam*, le principal poste de mission de ce secteur, fut alors l'un des plus importants marchés de filles pour les missionnaires. De 1933 à 1947, environ mille sept cents francs (de 1914) y ont été investis pour l'achat d'environ cent quarante sept filles, si l'on se base sur la valeur moyenne d'une fille à Manga en 1935 (neuf francs). Ces investissements dépassaient de 57% la valeur des rachats de Ouagadougou et de 72% celle de Pabré. Mais l'importance des rachats, entre 1933 et 1935, était soutenue aussi par un contexte politique favorable.

#### ***4. L'impact du contexte politique (1933-1936)***

L'objectif n'est pas de faire ici l'analyse des relations entre les administrateurs et les missionnaires à Ouagadougou. <sup>3</sup> Cependant, l'évolution du problème de l'émancipation des filles s'est souvent fait au gré de la conjoncture politique. On ne peut donc taire son influence même si elle n'est parfois que le maillon de mesures politiques et/ou administratives d'ensemble.

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Manga, 19 août 1935

<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouaga, déc. 1904, p. 122

<sup>3</sup> - Cet aspect a été largement traité par BENOIST (J.R. de), op. cit., 1987, pp. 369 et suivantes.

Entre 1933 et 1936, la violence de la controverse au sujet de l'émancipation des filles avait été renforcée par le vide administratif, suite à la suppression de la colonie de Haute Volta, et par les attermolements de la politique indigène de l'administration coloniale. En l'absence d'un pouvoir administratif fort, la mission devint l'unique structure influente d'envergure dans l'ex colonie.

### ***a) L'accroissement du pouvoir missionnaire***

En décidant la création de la colonie de Haute Volta, le décret du 1<sup>er</sup> mars 1919 espérait aussi rentabiliser politiquement le capital humain de cette région. Le *Moogo*, tant par l'homogénéité et la densité de sa population que par la hiérarchisation de l'organisation sociale, était un terreau pour le développement de l'influence française. En effet, par rapport aux Bobo aux San et aux Gurunsi tous enclins à l'insurrection,<sup>1</sup> la "discipline" des *Moose* semblait un facteur positif qui crédait les thèses de la "colonisation sans heurts".

Mais la Grande crise économique, qui commença à s'installer en France en 1932, atteint aussi l'Afrique française. La grande capacité de production cotonnière de la Haute Volta ventée par Edouard Hesling, et sur laquelle s'était fondée en grande partie sa politique économique, n'a été que du « bluff ».<sup>2</sup> Le caractère obligatoire de cette culture, la chute des exportations des matières premières dès 1925, et les sécheresses répétées des années 1930, ont été autant de freins à l'essor de ce que l'on se plaisait déjà à appeler "l'or blanc" de la Haute Volta. Cette colonie fut jugée non rentable économiquement en 1932 par Bernard Sol.<sup>3</sup> Sa suppression permettait aux colonies du Soudan et de la Côte d'Ivoire de disposer plus facilement de travailleurs. En 1933, elles héritèrent des parts les plus peuplées de l'ex Haute Volta. Cette manne de main d'œuvre tombait à point nommé pour les plantations de la Côte d'Ivoire et l'Office du Niger dont les chantiers avaient démarré au Soudan vers la fin de 1932.

<sup>1</sup> - Entre 1914 et 1916, le pays bobo est secoué par des révoltes : Toussian, Gouin, Karaboro (1914), Turka (1915), Sambla (1916). De 1915 à 1916 c'est la rébellion des Bwa et des San qui entraîne au passage les Gurunsi de Réo.

<sup>2</sup> - Sur cet aspect voir : GERVAIS (R.), *Populations et politiques agricoles coloniales dans le mossi, 1919-1940*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Univers. Paris 7, 1990, 518p. A la page 108, il cite le Rapport n° 36, pp. 49-50, de la Mission Sol.

<sup>3</sup> - Inspecteur des colonies, ses rapports de mission en Haute Volta, en 1931 et 1932, conclurent que « les indigènes sont trop pauvres pour soutenir les frais d'un chef lieu » (Diaire de Ouaga, mars 1932). Ce qui signifie que la colonie n'est pas viable économiquement.

La suppression de la colonie avait grandi la mission de Ouagadougou. Bien que la plupart des fonctionnaires chrétiens, considérés comme les piliers du prosélytisme, aient été affectés,<sup>1</sup> cet événement contribua surtout à asseoir l'influence des missionnaires. On comprend alors la satisfaction du rédacteur du diaire de 1933-1934 : « *Nous y avons gagné en importance. A Ouaga il ne reste plus un bureau, un service, une maison de commerce, une affaire quelconque qui approche de l'importance de la mission. Les ennemis sont plus vivement contre battus par notre « Action Catholique » qui, se sentant plus forte, est plus osée.* »<sup>2</sup>

La nouvelle donne politique, marquée par l'absence d'un pouvoir administratif réel,<sup>3</sup> donnait des coudées franches aux Pères Blancs. Il est vrai qu'un administrateur supérieur de la Haute Côte d'Ivoire, Edmond Louveau, avait été nommé à Ouagadougou en même temps que le décret du 13 juillet 1937 portant organisation de la Haute Côte d'Ivoire. Mais, cette nomination était tardive.<sup>4</sup> De toute manière, cet administrateur n'avait pas la "stature du gouverneur" pour être un interlocuteur de poids pour le vicaire apostolique. Ce dernier en effet avait « *depuis longtemps, pris l'habitude d'être considéré, et par son ancienneté dans le pays, et par ses responsabilités, comme la plus haute personnalité européenne du Mossi* ». <sup>5</sup> Cette souveraineté de fait portait ombrage à certains administrateurs subalternes, dans la mesure où elle confortait le prélat dans l'exercice d'une autorité qui, depuis longtemps, ne souffrait plus d'aucun complexe.

Bien avant la dislocation du gouvernement de la colonie, plusieurs facteurs avaient graduellement bâti le prestige du prélat de Ouagadougou. En 1927 déjà, il était l'Européen le plus ancien de la région, et celui qui en avait le plus d'expérience. Cette « *connaissance parfaite du pays et surtout des indigènes* » et « *son prestige auprès d'eux* » avaient fait de lui « *le meilleur et le plus certain* » des conseillers du premier gouverneur de la Haute-Volta.<sup>6</sup>

<sup>1</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, 5 juin 1935. Après le groupe de chrétiens prosélytes de l'imprimerie, les infirmiers de la maladie du sommeil avaient été à leur tour dispersés dans les centres de la C.I. cette fois, « L'Association des Hommes Catholiques du pays Mossi » avait complètement fondu.

<sup>2</sup> - A.P.B., Rapport annuel n° 29, 1933-1934, p. 333

<sup>3</sup> - Le gouvernement de Côte d'Ivoire, de qui dépendait Ouagadougou, est à plus de 900 km

<sup>4</sup> - Louveau ne rejoindra effectivement son poste que le 8 janvier 1938

<sup>5</sup> - BENOIST (J. R. de), op. cit., 1987, p. 353

<sup>6</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, 5 août 1927, citant lettre d'adieux d'Edouard Hesling à Mgr Thévenoud. Il avait été nommé membre du conseil d'administration de la colonie en qualité de notable industriel (sur proposition de E. Hesling) par arrêté du 17 avril 1920 du Gouverneur général.

En le faisant Chevalier de la Légion d'Honneur en 1932, le gouvernement français reconnaissait en lui une valeur coloniale sûre et renforçait son prestige d'un cachet officiel.<sup>1</sup> On comprend alors que la révérence que Hesling lui témoignait, se perpétua sous Louis-Jacques Fousset,<sup>2</sup> Albéric Fournier,<sup>3</sup> et les différents administrateurs du cercle de Ouagadougou après la dissolution de la colonie.<sup>4</sup> A Dakar, même s'il se taisait devant les doléances des missionnaires au sujet du statut chrétien, le Gouverneur général Jules Carde<sup>5</sup> menait lui aussi une politique de soutien en faveur de leurs entreprises. Mais la rencontre en 1934, de Mgr Thévenoud et de Gustave Gautherot, un sénateur de Loire-Inférieure, donna à son pouvoir une assurance encore plus tranquille, et une dimension encore plus importante.

En effet, le Sénateur, qui convoitait les filons aurifères de Nangodi (sud de la Haute Volta), comptait sur le Vicaire apostolique de Ouagadougou pour défendre ses intérêts dans l'affaire. Il lui assura en échange son soutien inconditionnel dans les questions qui l'opposaient à l'administration. Ce sénateur introduisit Mgr Thévenoud auprès de son ami, Louis Rollin,<sup>6</sup> Ministre des Colonies à l'époque, qui l'assura de sa disponibilité. En janvier 1936, Marius Moutet était le nouveau locataire de "Rue Oudinot". En tant que partisan de la "colonisation altruiste", il entretenait d'excellents rapports avec le vicaire apostolique, et l'appuyait dans sa volonté de lutter pour l'émancipation des jeunes filles. Le prélat avait des alliés de poids. Dès 1933, ses lettres de protestations aux administrateurs ne cessèrent de le leur rappeler. Pour la mission, la peur, la prudence et/ou le complexe des débuts, étaient désormais révolus. En voulant s'émanciper de certaines décisions du pouvoir public, elle cherchait à s'établir comme un "contre-pouvoir" de l'administration. Si le vicaire apostolique pouvait proclamer publiquement : « *Personne, ni Blanc, ni Noir, ne fera partir les Pères. Personne, ni Blanc, ni Noir, ne pourra faire cesser le catéchisme. Tout individu, Blanc ou Noir, qui s'opposera au catéchisme, saura ce qui lui cuira* »,<sup>7</sup> c'est qu'il était maintenant suffisamment sûr de ses

1 - A.P.B., *Rapport Annuel*, n° 28, 1932-1933, p. 299.

2 - Gouverneur par intérim entre 1924 et 1925

3 - Gouverneur de Haute Volta de février 1928 à janvier 1933

4 - Octave Tessier (mars 1932-juillet 1934), Pierre Adam (27 août 1934-6 avril 1935), Noël (1933-1936)

5 - Gouverneur général de l'A.O.F. entre le 18 mars 1923 et le 13 octobre 1930

6 - Ministre des colonies, octobre 1934-janvier 1936

7 - A.P.B., *Diaire de Manga*, 5 mai 1935. Cette mise au point était une réplique implicite au commandant du cercle de Ouagadougou. En octobre de l'année précédente, Pierre Adam avait en effet affirmé aux ayants droits des filles qu'ils pouvaient leur interdire le catéchisme. (*Diaire de Manga*, 22 octobre 1934)



arrières. La peur d'être renvoyé du *Moogo*, qui avait habité les missionnaires en 1906 au point de les amener à construire la mission de Navrongo (Côte de l'Or) pour leur retraite, était maintenant bien loin.

### ***b) Les hésitations de la "politique indigène"***

Avant d'aborder les contradictions du « Code de l'indigénat », qui ont exacerbé les débats sur l'émancipation des filles, il est utile de rappeler la pression du contexte économique des années 1930 sur la progression des "ventes" des filles dans le Vicariat de Ouagadougou.

Les famines qui jalonnèrent les cinq premières années de la décennie 1930, n'étaient sans doute pas étrangères à la recrudescence des ventes et des rachats des filles entre 1933 et 1934. La Grande crise de cette même période avait mis à mal l'équilibre budgétaire des colonies. La baisse des importations et des exportations s'amorça dès 1925 et s'accrut au début de 1930 en Afrique Noire. Entre 1932 et 1936, la crise financière s'installa à cause du ralentissement du commerce extérieur. Pour pallier la baisse des entrées des taxes douanières, l'administration recourut à l'augmentation de l'impôt. Pour l'ex Haute Volta, les conséquences furent graves. La culture obligatoire du coton, imposée par le gouverneur Hesling, avait eu pour effet de réduire les espaces et surtout le temps consacré aux cultures vivrières, diminuant ainsi la production. La mévente des matières premières, la forte baisse de leur prix suite à la crise, et les mauvaises récoltes de la saison agricole de 1932-1933, aggravèrent la situation. Ce n'est donc pas un hasard si le phénomène des ventes ou des mises en gages des enfants et des filles connaît une formidable recrudescence entre 1933 et 1934.<sup>1</sup>

La conjoncture économique encourageait les transactions, et les missionnaires saisirent l'occasion afin d'accélérer la constitution des ménages chrétiens. Car au niveau de la progression de la christianisation, les statistiques parlaient d'elles-mêmes. En 1924, après vingt trois ans d'évangélisation, la chrétienté de Ouagadougou ne représentait que mille six cent soixante six adeptes (catéchumènes compris)<sup>2</sup> et mille trois cents en 1931.<sup>3</sup> Les conversions n'allèrent pas bon train. Cette tendance se confirma en 1945 (presque un demi-

<sup>1</sup> - A.P.B., 196/216, Mgr Thévenoud au Sénateur Gautherot, lettre du 18 février 1935

<sup>2</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1705, Rapport politique et administratif de H.V., 1924

<sup>3</sup> - A.P.B., 00289/210-212, Thévenoud à Maison Mère, statistiques établies au début de 1931

siècle d'apostolat) avec un effectif de vingt mille néophytes<sup>1</sup> (environ quatre cents convertis par an). Face à de si maigres résultats, le Vicaire apostolique ordonna « *l'offensive spirituelle* »<sup>2</sup> à ses missionnaires. Il fallait renoncer à se contenter des "baptêmes au compte-gouttes" pour une stratégie plus efficiente, en privilégiant par tous les moyens la fondation de ménages chrétiens.

Des arguments politiques furent aussi utilisés pour légitimer cette stratégie. En comparant le taux de fécondité des ménages monogamiques chrétiens avec les polygames "païens", les missionnaires affirmèrent agir dans le sens des préoccupations du Gouverneur général Jules Carde : « *faire du Noir* » pour renflouer la main d'œuvre de l'A.O.F.<sup>3</sup> Entre 1933 et 1934, les "rachats" augmentèrent dans presque tous les postes du vicariat. Mais le problème va naître des imprécisions et/ou des contradictions des directives administratives relatives au statut civil des indigènes. Administrateurs et missionnaires interprétèrent chacun les sous-entendus des décrets selon leurs intérêts.

La politique coloniale du droit et des "coutumes" indigènes a été profondément marquée par l'inconstance dans l'entre-deux-guerres. De sorte que les disputes, qui opposaient les missionnaires aux administrateurs au sujet de "l'évolution morale" des indigènes, étaient influencées par les sentiments de ces derniers à l'égard de la mission.<sup>4</sup> Si ceux qui occupaient des fonctions de premier plan restaient réservés en général, quelques fonctionnaires subalternes affichaient leur anticléricalisme en biaisant les décisions qui venaient de Paris.<sup>5</sup> Ces querelles étaient non seulement alimentées par l'inconstance des décisions politiques, mais aussi par la quasi-impossibilité de leur application sur le terrain.

Le Décret de 1912, portant réorganisation de la justice indigène en A.O.F., insistait sur l'application de la « coutume des parties ».<sup>6</sup> Ce décret, et le commentaire officiel qui en avait été donné par le Gouverneur général William Ponty, avaient suscité bon espoir chez les missionnaires. Dès l'apparition du décret certaines

1 - A.P.B., Diacre de Ouagadougou, janvier 1945, p. 235

2 - A.S.B., B. 5081/3-21, *Rapport annuel* de 1945-1946, p.1. Les quartiers voisins étaient les plus réfractaires

3 - A.P.B., 289/210, Mgr Thévenoud soutient que 199 femmes de 100 ménages païens totalisent 310 enfants alors que 100 ménages chrétiens en ont 272. Mais, il est utile de savoir que (selon les mêmes statistiques) le taux de mortalité infantile (63,6% jusqu'en 1909), baisse de 30% chez les chrétiens en 1925. Plus que la monogamie, l'encadrement sanitaire, dont bénéficient plus facilement les chrétiens, semble donc être le principal facteur positif.

4 - D'après Benoist op. cit. 1987, p. 358, Jules Carde, Marcel de Coppet, Albéric Fournier, Louis Fousset, François Reste, sont membres de la Franc Maçonnerie.

5 - A.P.B., 196/216, Mgr Thévenoud au Sénateur Gautherot, lettre du 18 février 1935 ; A.P.B., 289/218, Mgr Thévenoud au Cardinal Préfet de la S.C.P., rapport du 30 août 1945

6 - Articles 6 et 7 du décret du 16 août 1912 :

colonies (Sénégal [Casamence], Côte d'Ivoire et Dahomey) s'en étaient inspirées en nommant des assesseurs chrétiens dans les tribunaux locaux. Au Soudan cependant, cette mesure n'avait été suivie d'aucun effet immédiat. Mgr Alexis Lemaître, alors Vicaire apostolique du Soudan, relança la question, au début de juin 1914, auprès du gouverneur du Haut Sénégal Niger, François-Marie Clozel,<sup>1</sup> qui la soumit à son tour au gouverneur général.<sup>2</sup> En attendant la constitution d'un tribunal spécial, dès que leur nombre l'imposerait,<sup>3</sup> William Ponty admit, dans sa lettre du 27 août 1914, le principe de la représentation des chrétiens dans les tribunaux pour « *toutes questions concernant la filiation, les successions, la tutelle, et le mariage* ». <sup>4</sup> « *Je ne verrai aucun inconvénient [poursuit-il] à la désignation d'assesseurs ad hoc chrétiens pour l'examen des causes intéressant des parties suivant une coutume catholique.* » <sup>5</sup> Sur ce propos, Xavier, le surveillant de travaux de la mission, fut proposé en octobre 1914 pour représenter les partis chrétiens au tribunal indigène de Ouagadougou. En juillet 1915, le nombre de ces assesseurs était de quatre : Xavier et Fidèle au tribunal de subdivision, Jean et Etienne au tribunal de cercle.<sup>6</sup>

Mais, de plus en plus, l'incompatibilité des "lois traditionnelles" avec la pratique de la religion catholique provoquait des contestations et des altercations entre convertis et non convertis. Ces querelles traduisaient les lacunes de la jurisprudence indigène élaborée par le Décret de 1912. Au poste missionnaire de Réo, en mars 1922, « *plusieurs centaines de filles se faisaient instruire le catéchisme pour échapper aux mans fétichistes, et polygames* ». <sup>7</sup> Le mariage de l'une d'elles à un catéchumène provoqua la plainte de son premier fiancé. Les intéressés furent convoqués devant le tribunal du cercle de Koudougou. Saisi du problème, Hesling ne put que trancher par le milieu :

« Par le fait que des indigènes se font instruire de la religion, ils rentrent dans la catégorie des gens qui évoluent, et qui veulent se soustraire à la coutume indigène, comme trop inférieure. [...] D'autre part, dans le cas présent, il y a un indigène lésé dans son droit [...] Pour arranger l'affaire, il faut que celui qui veut se marier à cette fille, dédommage le premier aussi équitablement que possible, en se basant sur la coutume ». <sup>8</sup>

<sup>1</sup> - A.P.B., Diare de Ouagadougou, octobre 1914, p. 51, évoquant lettre du 26 oct. du cdt du cercle de Ouagadougou

<sup>2</sup> - Lettre n° 421 du 19 juin 1914 évoquée par le Gouverneur général William Ponty dans sa lettre ci-dessous citée

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/184, Gouverneur général de l'A.O.F. à Lieutenant gouverneur du H.S.N., lettre n° 638 du 27 août 1914

<sup>4</sup> - Ibidem

<sup>5</sup> - Ibidem

<sup>6</sup> - A.P.B., Diare de Ouagadougou, juillet 1915, p. 59

<sup>7</sup> - A.P.B., Diare de Ouagadougou, 10 mars 1922

<sup>8</sup> - Ibidem

Cet arrangement n'était qu'une solution de circonstance. La méthode du dédommagement portait ses propres limites et ce fut sans surprise que des cas similaires se reproduisent à Tougan (pays *San*) en 1923. Dans une lettre au Gouverneur Hesling, datée du 29 juin 1923, Mgr Thévenoud stigmatisa « *ces situations sans cesse renaissantes* »<sup>1</sup> en accusant l'inefficacité des décisions administratives. Dans le but d'établir un embryon d'état civil pour couvrir juridiquement le mariage chrétien de toute revendication et contenter le prélat, Edouard Hesling prescrivit l'enregistrement des mariages. L'extension de cette mesure aux mariages coutumiers, par le commandant de la subdivision de Tougan, étouffa l'objectif de la mesure dans cette circonscription.

« Il suffit qu'un individu se présente avec une fille accompagnée de son père, celle-ci dut-elle avoir subi la contrainte, devant l'écrivain indigène pour que, les noms des deux jeunes gens étant inscrits par-devant deux témoins, cet acte ait la valeur d'une convention dès qu'il est revêtu de la signature du commandant de la subdivision. Je retiens que les témoins sont l'écrivain lui-même et l'interprète. »<sup>2</sup>

Le vicaire apostolique récusait la valeur juridique de la procédure, en dénonçant la violation de la coutume par des témoins qui usurpent l'autorité paternelle. Sur ce point, il prit le gouverneur lui-même à témoins. Dans sa circulaire du 31 mars 1920, ce dernier se demandait en effet : « *Quand une coutume si outrageusement contraire aux principes essentiels du droit humain et de la civilisation est en opposition avec la législation française, y a-t-il lieu de se demander quelle est celle qui doit l'emporter sur l'autre ?* ».<sup>3</sup> Implicitement, il prônait la nécessité de "l'évolution" de "l'indigène". Pour lui, l'administration avait non seulement le devoir de la soutenir, mais encore le droit de la stimuler.

La thèse de William Ponty, évoquée plus haut, avait été approuvée en 1916 par le gouverneur général intérimaire, Gabriel Angoulvant, dans une lettre au gouverneur de la Guinée, et en 1918 par des instructions au gouverneur du Soudan. Après consultation du Parquet général de Dakar, il lui écrivait :

« Monsieur le Procureur général (Teulet) estime qu'il serait légal et de bonne justice de faire figurer sur les listes des assesseurs chrétiens [...] Je partage entièrement l'avis du Service Judiciaire [...] Je ne vois aucun inconvénient à la nomination d'assesseurs de statut

<sup>1</sup> - A.P.B., 196/183, Mgr Thévenoud au Gouverneur de Haute Volta, lettre du 29 juin 1923

<sup>2</sup> - *Ibidem*

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/183, Mgr Thévenoud au Gouverneur de Haute Volta, lettre du 29 juin 1923

chrétien près les tribunaux indigènes des cercles de Kayes, Kita, Bamako, Ségou et du Mossi ».<sup>1</sup>

Telle était l'opinion soutenue par les Gouverneurs généraux W. Merlaud-Ponty (1908-1915), François Marie Clozel (1915-1917), Joost Van Vollenhoven (1917-1918), Gabriel Angoulvant (1918), et Martial Henri Merlin (1918-1923). Les Procureurs généraux Legendre, Teulet, et Rouvin, du Parquet Général de Dakar, l'approuvèrent aussi, en la jugeant conforme à l'esprit du Décret de 1912. Elle fut appliquée par la jurisprudence de la chambre d'homologation de sorte que la question parut définitivement réglée.

Cependant, ce qui avait été estimé légal depuis lors devint encore illégal en 1923. Lors de la réunion des vicaires apostoliques de l'A.O.F., à Dakar en décembre 1923, Mgr Thévenoud avait été chargé par ses pairs d'entretenir le Gouverneur général Jules Carde sur le statut chrétien. Celui-ci se contenta de lui signifier que le nouveau décret, en étude à Paris, allait leur donner satisfaction. Maurice Delafosse,<sup>2</sup> chargé de la révision du décret de 1912, écrivait à ce sujet, le 10 avril 1924, à l'Inspecteur des colonies, Marcel Desmarests :

« [...] La réforme est considérable, puisqu'il n'est plus question de statut musulman ou non musulman et que c'est la coutume des parties, et non plus la coutume locale, qui sera désormais appliquée, et c'est la coutume de chaque partie et non son soi-disant statut qui sera représentée au sein du tribunal. Ainsi tout justiciable chrétien sera jugé selon la coutume chrétienne et par un juge chrétien [...] »<sup>3</sup>

L'article 48 de ce nouveau décret dont il s'agit stipule : « *En matière civile et commerciale les juridictions indigènes appliquent exclusivement la coutume des parties. En cas de conflit des coutumes, il est statué [...] : dans les questions intéressant le mariage et le divorce, ou l'attribution des enfants et le sort de l'épouse en cas de rupture du mariage par divorce, répudiation ou décès de l'un des conjoints, selon la coutume qui a présidé à la négociation du contrat de mariage, ou, s'il n'y a pas de contrat, selon la coutume de la femme* ». Dans la pratique, ce décret du 22 mars 1924 ne change rien. D'ailleurs, dans un Etat aussi soucieux de l'orthodoxie de sa laïcité, n'était-il pas illusoire de croire que la religion pouvait créer des droits civils ? Comme les autres, ce texte s'ouvrait lui aussi à des interprétations exclusives, susceptibles de léser les chrétiens. Pour s'en

<sup>1</sup> - A.P.B., I.3/18, Gvr. gl Angoulvant au Lieutenant gouverneur de Guinée Française, lettre du 3 mai 1918

<sup>2</sup> - Ancien membre des Frères Armés du Sahara, ancien administrateur du H.S.N.

<sup>3</sup> - A.P.B., M. Delafosse à Marcel Desmarests, I.G.C., citée par Mgr Thévenoud, Rapport du 4 novembre 1927

convaincre, il avait suffi à Mgr Thévenoud de considérer la "coutume" dans son sens strictement juridique, et de la réserver ensuite aux usages revêtus des caractères de permanence conformément à la définition qu'on lui donnait en droit : « *jus quoddam, seu lex non scripta, diuturno communitatis usu introducta* ». <sup>1</sup>

Mgr Thévenoud, en dénonçant cette restriction, s'insurgea contre la non prise en compte explicite du christianisme. Et l'évêque de confondre volontiers coutume et religion. Car le catholicisme avait lui aussi ses pratiques, et par conséquent, le droit d'être considéré comme une coutume propre à la communauté des croyants. Ne pas l'admettre était, selon lui, « *pratiquement méconnaître à nos sujets le droit d'embrasser la nouvelle religion, ce qui serait contraire et aux principes de notre législation et à nos engagements* ». <sup>2</sup>

En écrivant au Gouverneur général, le 6 novembre 1925, il mit en évidence la contradiction de l'article 48 avec les assurances que le Ministre des colonies lui avait données immédiatement après l'apparition du décret. <sup>3</sup> Henri Carde répondit en confinant la "coutume" dans les usages en vigueur avant l'occupation française, c'est-à-dire, aux traditions ancestrales. <sup>4</sup> Toutefois il tendit une perche aux chrétiens, en admettant qu'ils puissent soumettre leurs différents aux tribunaux français. Cette dernière concession était une fois de plus utopique car son application était impossible. Il faudrait, au préalable, que les parties chrétiennes et "païennes" se mettent d'accord pour recourir à cette juridiction.

Car devant les tribunaux français, c'est la loi française qui s'applique. En conséquence, la partie "animiste" devait la subir obligatoirement. Si pour cela elle refuse de recourir à ces tribunaux, c'est la partie chrétienne qui devrait endurer des sentences incompatibles avec la foi et la loi chrétienne. Bien sûr, le laïcisme faisait force de loi depuis 1904. Mais en allant maintenant à l'encontre des principes religieux, dans les colonies, ne risquait-il pas d'être en porte-à-faux avec le traité de St Germain-en-Laye ? Le principe étroit de laïcité a été souvent le boulet idéal, dont se servaient certains administrateurs, pour lester la progression de la religion. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les critiques de Henri Solus au sujet du vague des expressions, dont le législateur et la jurisprudence se sont

---

<sup>1</sup> - Définition citée par Mgr Thévenoud : [Un certain droit, sa loi non écrite, introduite à l'usage d'une communauté.]

<sup>2</sup> - A.P.B., I.3/18, Mgr Thévenoud à Gvr de la H.V., 4 novembre 1927

<sup>3</sup> - Le ministre affirmait qu'à la faveur du nouveau décret (1924), la qualité de chrétien serait prise ne compte

<sup>4</sup> - Cette interprétation stricte paraît incompatible avec l'évolution des soumis à la France. Le respect des coutumes établies est un principe, le droit à l'évolution libre en est un autre.

servis en A.O.F. « *Elles ont [disait-il] toujours formellement refusé aux indigènes le droit de se soumettre aux dispositions de la loi française concernant l'état civile et le mariage* ». <sup>1</sup>

Pour éviter ces genres d'impasses, certains gouverneurs et procureurs généraux avaient jugé prudent de ne pas restreindre la "coutume" aux habitudes traditionnelles. Ils suggérèrent de l'élargir à toutes les pratiques suivies par les indigènes, y compris celles qui étaient récentes. C'est pour ce même désir de prudence que l'administration s'était abstenue de codifier les coutumes, en leur prêtant un caractère essentiellement évolutif.

Mgr Thévenoud avait sa propre idée du « respect des coutumes » auquel s'accrochait le principe du droit colonial français. D'après lui, il signifie seulement « *qu'on n'abolira pas d'autorité celles qui existent, et qu'on n'en imposera pas par la force de nouvelles* ». <sup>2</sup> Pareille lecture du droit colonial interdisait d'exclure, « *pour ceux qui le veulent librement et pour des raisons qu'ils sont libres d'invoquer, le droit de s'y soustraire et d'adopter, en particulier, celles qui le rapprochent de nous.* » <sup>3</sup> Pour ce droit légitime, il réclama une législation correspondante, une sorte de statut chrétien, à la faveur de laquelle les néophytes seraient libérés des entraves de la coutume.

En 1932, la question semblait trouver un début de résolution définitive, car l'intérêt politique commença à l'emporter sur le juridique. En effet, il était désormais reconnu que les indigènes ne devaient plus être « *emprisonnés dans leurs coutumes et qu'ils ont le droit d'adopter, sous l'influence de la religion, celles qui se rapprochent des [Européens] et qui les rapprochent [d'eux]* ». <sup>4</sup> Il fut une fois de plus recommandé aux juges l'obligation de tenir compte du droit des indigènes dans les conflits. Pour les missionnaires, cette réforme ouvrait largement aux filles la possibilité de se convertir. <sup>5</sup> Mais de 1930 à 1936, Jules Brévié était gouverneur général de l'A.O.F. Le ton de sa lettre circulaire confidentielle, adressée aux lieutenants gouverneurs de la fédération en 1933, signifiait la fin des concessions et des compromis.

« Du fait qu'ils ont embrassé une religion qui est celle de la majorité des Européens, les néo-chrétiens s'imaginent volontiers être couverts par une sorte de naturalisation qui à leur sens doit les soustraire à toutes les obligations de l'indigénat. Après s'être séparés de leur famille, certains prétendent constituer une caste à part dans la société, récuser les juges de

<sup>1</sup> - SOLUS (H.), *Traité de la condition des indigènes en droit privé*, 1927, p. 292

<sup>2</sup> - A.P.B., I. 3/18, Mgr Thévenoud, Rapport du 4 novembre 1927. Il s'appuie sur le Recueil général de jurisprudence n° 381 d'avril 1925, élaboré par Hamelin Auditeur au Conseil d'Etat.

<sup>3</sup> - Idem

<sup>4</sup> - A.P.B., Rapport annuel n° 27, 1931-1932, pp. 223-224

<sup>5</sup> - Ibidem

leur race, échapper à l'autorité de leurs chefs et parfois, s'insurgent contre les décisions de l'administration.

Au trouble social s'ajoute ainsi un malaise politique contre lequel nous avons le devoir de nous prémunir. »<sup>1</sup>

La "fermeté confidentielle" du gouverneur général, à laquelle répondit un zèle toujours officiel des missionnaires, ouvrit une nouvelle période de crise, entre 1933 et 1936.

### ***c) Les suites de "l'inspection Carbou"***

Nul doute que les mots d'ordres de Jules Brévié ont milité en faveur de la cristallisation du débat sur la catéchisation des filles. Les conflits ne se limitaient plus à des localités isolées. A partir de 1933, ils gagnèrent presque tous les postes de mission de l'ancienne Haute Volta. En 1934, les enquêtes de l'inspecteur des affaires administratives, Henri Carbou, communément appelées "l'affaire Carbou",<sup>2</sup> prirent une ampleur jamais égalée auparavant à Ouagadougou. Dépêché dans cette ville en février 1933, quelques jours après la sortie de la circulaire de Brévié, l'inspecteur axa ses investigations, en 1934 particulièrement, sur la mission et ses relations avec les populations.

Dans cette sombre affaire, des personnalités indigènes ont joué un rôle certainement important. Alors que Carbou (que les missionnaires traitaient de franc-maçon) menait une inspection jusqu'alors tranquille, Dim Delobsom, un "indigène évolué"<sup>3</sup> mais « chrétien dévoyé »,<sup>4</sup> lui fournit des pistes. L'interprète, Kudwaongo Roamba, se chargea de rechercher des plaignants.<sup>5</sup> *Moog Naaba Koom II*, sans être ouvertement hostile, avait maintenant des sentiments défavorables à

<sup>1</sup> - A.A.O., T.U. 1, Gouverneur général de l'A.O.F. aux Lieutenants gouverneurs du groupe et à l'Administrateur de la circonscription de Dakar, circulaire confidentielle n° 37 A.P./2, « Les missions chrétiennes et la société indigène », Dakar, 6 février 1933, 15 p. dactyl.

<sup>2</sup> - Cf. A.P.B., 196/211, Mgr Thévenoud à l'inspecteur Carbou, lettre du 17 août 1934 ; A.P.B., 196/212, Mgr Thévenoud au gvr Reste, notes du 27 août 1934 ; A.P.B., 196/213 Mgr Thévenoud au gvr Reste 1<sup>er</sup> septembre 1934 ; A.P.B., 295/437, NN.SS. Thévenoud et Paternot au gvr gl Brévié, lettre du 21 décembre 1934 ; BENOIST (J.R.), op. cit., 1987, pp. 438-446 ; C.A.R.A.N., 2G 34/7, Rapport politique de C.I., rapport du 29 déc. 1934 de l'inspecteur Bagot ; Gvr gl Brévié au Ministre des colonies, lettre n° 102 AP/2 du 13 mai 1935 ; ILBOUDO (J.), op. cit., pp. 323-326

<sup>3</sup> - Il est Commis Principal des Services Financiers à l'époque, et auteur de plusieurs écrits dont : *Le Morho-Naba et sa cour*, in *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.*, 11(3), Paris, 1928, pp. 386-421 ; *Les Nioniossé de Goupana*, *Revue d'Outre-Mer*, 1(4), 1929 ; *L'empire du Mogho-Naba*, Paris, Montchrétien, 1932 ; *Le secret des sorciers noirs*, Paris, 1934.

<sup>4</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 2 août 1932. Bien que catholique régulièrement marié, il accepte deux filles qui lui avaient été promises en mariage. Leur inscription au catéchisme, et leur séjour chez les Soeurs, détériora ses relations avec la mission. H. Chessé voit en lui un futur bolchevik qu'il est décidé à signaler à la Sûreté générale de Dakar.

<sup>5</sup> - Notamment des villages de *Zagtuli* (12 km à l'ouest de Ouaga) et *Tâmpui* (4 km au nord-ouest de Ouaga)



la mission.<sup>1</sup> Enfin *Wogdog Naaba* se faisait le porte-parole de Carbou à travers les quartiers de la ville.<sup>2</sup>

Le 3 août 1934, le souverain des *Moose* confia à l'administrateur adjoint, Tonnens, commandant intérimaire du cercle de Ouagadougou, le mécontentement de ses sujets à cause de l'acharnement de la mission à propos des questions matrimoniales. Ce dernier lui suggéra alors de porter ses craintes à la connaissance de l'inspecteur. Le 4 août 1934, Carbou reçut le *Moog Naaba* en présence de Tonnens et de l'interprète Kudwaongo. De cette entrevue il en ressortit des interprétations contradictoires qui envenimèrent la situation. Carbou affirma que le chef des *Moose* a dit que ses sujets « *en ont assez des agissements des pères : il a peur qu'un jour un missionnaire ou au moins un catéchiste ne soit attaqué, voir tué et que cela provoque des incidents sanglants* ». <sup>3</sup> Le 9 décembre 1935, devant l'Inspecteur Bagot, *Naaba Koom II* nia avoir évoqué des incidents de ce genre. Interrogé peu après, Kudwaongo traduisit les paroles du monarque : « *Les Pères enlèvent les femmes, les fiancées, les filles des Mossi par force. J'ai peur qu'un Mossi fasse du mal à un Père ou à un catéchiste [...]* ». <sup>4</sup> Il n'empêche que les enquêtes de Henri Carbou se sont fondées sur ces affirmations dont la cohérence était loin d'être évidente.

Le 16 août 1934, tous les chefs de cantons furent convoqués au cercle et l'Inspecteur accabla la mission devant son auditoire. Les griefs qu'il porta contre elle étaient liés au fait que les chrétiens refusaient de payer l'impôt, de faire les corvées, et se soustrayaient à l'autorité des chefs. Les Pères n'apportaient que la perturbation dans le pays. En instruisant et en baptisant des mineurs sans le consentement de leurs parents, ils travaillaient à l'abolition des coutumes ancestrales et de l'autorité paternelle, et favorisaient l'adultère en enlevant des femmes à leurs maris. Aux populations il expliqua qu'il n'y avait pas plus de raison d'être catholique que protestant ou musulman que fétichiste. Sur le menu, recommandation fut faite aux parents d'empêcher leurs enfants de venir au catéchisme si tel est leur bon plaisir.<sup>5</sup> Ceux qui se résignaient à une hostilité timide face aux agissements des missionnaires trouvèrent là un appui pour une

<sup>1</sup> - A.P.B., 289/218, Mgr Thévenoud au cardinal Préfet de la S.C.P., rapport du 30 août 1945

<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, juillet 1934. A partir du 17 juillet, et après que Carbou ait rencontré les chefs non chrétiens, *Wogdog Naaba* se fait son porte parole à travers les quartiers de la ville.

<sup>3</sup> - A.N.C.I., 5080 (X.1.14), Carbou au Gvr de C.I., lettre du 11 août 1934. In BENOIST, op. cit., 1987, P. 441

<sup>4</sup> - A.N.C.I., 2.D.11 (X.1.11), Déposition faite à Bobo-Dioulasso le 22 septembre 1935. In BENOIST, ibidem

<sup>5</sup> - A.P.B., *Rapport Annuel*, n°30, 1934-1935, pp. 240-242

résistance active. Des plaignants furent convoqués, et avec l'aide de Dim Dolobsom un dossier d'accusation fut rapidement constitué et porté devant le tribunal du cercle. Pour les missionnaires il ne pouvait s'agir que d'un « vaste complot », fomenté contre eux en « haut lieu »<sup>1</sup>. Mais les incidents qui émaillèrent la période de 1933 à 1934, et dont certaines missions furent le point de départ, confortaient les thèses de leurs adversaires.

En 1933, le village de *Baam* fut le théâtre des premiers incidents.<sup>2</sup> Pour cause de dissolution de la Haute Volta, ce village s'était retrouvé à cheval sur deux juridictions. Partie intégrante du cercle de Ouahigouya, il dépendait administrativement de la colonie du Soudan. Mais au point de vue ecclésial, il demeurait dans le vicariat de Ouagadougou, qui relevait de la colonie de Côte d'Ivoire. Les concessions de la politique religieuse du lieutenant-gouverneur de ce territoire, Joseph François Reste, ne pouvaient donc pas s'appliquer forcément à cette mission.<sup>3</sup> Pendant que Reste clamait la spécificité du chrétien devant les tribunaux,<sup>4</sup> l'administrateur de Ouahigouya martelait qu'il n'y a pas de décret qui permettait à la jeune fille baptisée de se réclamer de sa nouvelle situation pour avoir le droit d'être traitée autrement que les "païennes".<sup>5</sup> On comprend alors qu'en août 1933, les protestations qui montaient du *Kirigtênga* (canton de *Baam*),<sup>6</sup> au sujet de la conversion des filles, décidèrent les enquêtes de l'Administrateur adjoint Maurice Le Houx. Au début de septembre 1933 la tournée qu'il effectua dans la région établit la culpabilité de la mission.<sup>7</sup> En reprenant les termes du rapport de son adjoint, l'Administrateur commandant le cercle de Ouahigouya, entendait mettre les points sur les "i" :

« Lorsque de jeunes convertis, pour se procurer des épouses, s'emparent de femmes mariées ou vont chercher des jeunes filles dans leurs familles sans le consentement, voir, contre le gré des parents, il ne s'agit plus de liberté de conscience, ni de libre pratique d'un culte, mais d'adultères et de détournement de mineurs ; c'est-à-dire de délits de droit commun

<sup>1</sup> - A.P.B., *Rapport Annuel*, n°30, 1934-1935, pp. 240-242

<sup>2</sup> - Entre août et octobre 1933, Mgr Thévenoud et le Cdt du cercle de Ouahigouya s'échangent, par correspondances interposées, de véritables volées de bois vert à ce sujet. Cf. A.P.B., 196/196-197-198 ; 196/200-201

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/196-97, Mgr Thévenoud à l'Administrateur commandant le cercle de Ouahigouya, lettre du 14 septembre 1933, 6 p. ; et réponse de ce dernier, lettre n° 650 du 25 septembre 1933, 8 p.

<sup>4</sup> - A.P.B., A.F.346/D.863, J. F. Reste à Administrateur de Koudougou, télégramme-lettre n°46 B.P. du 14 avril 1933 ; J. F. Reste à Administrateur de Bobo-Dioulasso, lettre n° 309 B.P. du 19 mai 1934

<sup>5</sup> - A.A.O., T.U. Principes émis par l'administrateur de Ouahigouya (Octaves Tessier), 1933

<sup>6</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* n° 27, 1931-1932, p. 225 attribue la responsabilité des tensions au chef du village « maître en hypocrisie ». Cependant ILBOUDO (J.), op. cit. p. 312, rapporte que les femmes de *Baam* se rappellent les faits du Père Sabatier qui « entraît au village, battait les gens afin d'avoir des enfants ».

<sup>7</sup> - A.P.B., 196/197, Administrateur en chef du cercle de Ouahigouya à Mgr Thévenoud, lettre du 25 septembre 1933

mettant le commandant de cercle dans la stricte obligation professionnelle d'intervenir dès qu'il en est saisi. »<sup>1</sup>

Même si les faits étaient parfois grossis par les indigènes ou par l'administration, et que le vicaire apostolique recommandait la plus grande prudence à ses missionnaires sur ces questions, il y avait des faits qui parlent. Déjà en 1905, le Père Joseph Pierry d'abord, et le Père Menet ensuite, avaient voulu aller trop vite à Koupéla en imposant le catéchisme à des filles déjà fiancées selon l'usage de la tradition et malgré les parents et les prétendants. En décidant de muter Henri Ménet à Ouagadougou, Mgr Bazin comptait apaiser les esprits.<sup>2</sup> Il suffit aussi de se rappeler l'importance des "rachats" des filles dans la mission de *Baam* entre 1933 et 1947. La moyenne des investissements y était supérieure de 213%<sup>3</sup> à celle de l'ensemble des principaux postes du vicariat.

A Koudougou, où jusqu'alors l'administration « *arrangeait les palabres des catéchumènes en faveur de la mission* »,<sup>4</sup> le commandant du cercle, Saller, se sentit plus que jamais pris entre le part pris et la légalité à partir d'août 1934. Soucieux de sa carrière, il était évidemment prudent pour lui d'incliner sa bonne volonté devant les instructions strictes du gouverneur général : respecter les coutumes ancestrales. En conséquence, « *tous les cas portés au cercle durant cette année (une bonne vingtaine) furent tranchés contre la mission* ». <sup>5</sup>

La mission de *Maanga*, la station la plus malmenée,<sup>6</sup> était reprochée des mêmes faits. Si le chef traditionnel de la localité, « *renégat et mauvais complice* », était « *l'auteur de la persécution* », <sup>7</sup> bien de personnes mécontentes de voir leurs prérogatives entamées par les mœurs chrétiennes, n'hésitaient pas à faire barrage au recrutement des catéchumènes.

En septembre 1934, les missions de *Gilungu* et *Dõosé* furent, à leur tour, mises à l'index. Le sondage très suggestif (êtes-vous contents des Pères ?) que des partisans de l'Inspecteur Carbou y effectuèrent, avait laissé comprendre aux populations que le moment était venu de faire échec aux Pères. De bonnes raisons les y poussaient. Le diaire de *Dõosé* souligne la contrainte et l'intimidation

1 - A.P.B., 196/197, Administrateur en chef du cercle de Ouahigouya à Mgr Thévenoud, lettre du 25 septembre 1933

2 - A.P.B., 074/1, Mgr Bazin à ? Lettre du 12 octobre 1905

3 - Cf. tableau n°1, p. 100 et graphique n°5, p. 100

4 - A.P.B., *Rapport annuel* n° 30, 1934-1935, p. 245

5 - Ibidem

6 - Idem p. 242, la mission perd 490 catéchumènes en quelques mois.

7 - Ibidem

que certains missionnaires exerçaient sur les habitants dans le but d'obtenir des catéchumènes. « [...] certains veulent le karōngo mais n'osent pas [...] faisons en donc entrer en grand nombre [...] comme au Mossi le pānga existe [...] ».<sup>1</sup> A Dōosé, en 1933, les missionnaires avaient fixé un quota obligatoire de dix filles par mois, et par chef de village, pour le catéchisme. Des peines sanctionnaient les défections, et l'irrégularité des présences pouvait valoir une ou plusieurs journées de détention dans les dépendances de la mission, des mises à genoux au soleil ou des coups.<sup>2</sup> Après l'intervention des fonctionnaires, « les présences au catéchisme, allèrent en diminuant ; les jeunes filles furent relancées par leurs maris ; une chrétienne fut enlevée par un polygame. »<sup>3</sup>

A la même période, la "révolte des enfants des Pères"<sup>4</sup> grondait dans la boucle de la Volta Noire, dans les régions de Boromo, Ouarkoy, Bondokuy et Koutiala.<sup>5</sup> Ce soulèvement, dont la première cause a semblé être la pression fiscale, était aussi favorisé par le laxisme du personnel administratif<sup>6</sup> et les exactions des chefs traditionnelles. Mais les excès du catéchiste du village de Massala, Martin Bicaba, que les missionnaires laissaient faire, y étaient pour beaucoup. Pour inciter les inscriptions au catéchuménat, il racontait que les Pères sont si puissants que le statut de catéchumène dispense de l'impôt et de la corvée. Pour preuve, même le commandant du cercle, Jules Staup, se mettait à genoux à l'église devant le Père. En août 1934, les rapports de l'Inspecteur des affaires administratives, Paul Cornet, accusèrent la responsabilité de Staup et suggérèrent son limogeage. Ils dénoncèrent également « les conseils pernicieux, la propagande et les agissements sournois » des Pères, auxquels « l'administrateur en chef Staup était entièrement inféodé [...] ».<sup>7</sup>

Ces diverses enquêtes débouchèrent sur des poursuites judiciaires de catéchistes, comme de missionnaires, qui furent traduits devant les tribunaux de Ouagadougou et/ou de Bobo-Dioulasso.

1 - A.P.B., Diaire de Dōosé, 1934, p. 17. *Pānga* signifie "la force" ou la "contrainte"

2 - ILBOUDO (J.), op. cit., pp. 314-315

3 - A.P.B., Rapport annuel n° 30, p. 244

4 - Cf. A.P.B., 196/234, Patemot, mémoire pour comprendre la situation politico-religieuse de la région bobo-oulé ; HEBERT (J) et BICABA (J.), La révolte des enfants des Pères, 1934-1935, *Documents voltaïques*, octobre 1976-septembre 1977, pp. 25-60 ; BENOIST (J.R.) op. cit., 1987, pp. 432-438.

5 - A.P.B., 196/204, P. Blin au P. Constantin, lettre du 15 août 1934

6 - Le diaire de septembre 1934 de la mission de Bobo-Dioulasso souligne en particulier le poids de l'âge d'un commandant en fin de carrière, Jules Staup, et l'insouciance de ses jeunes subordonnés.

7 - Inspecteur Cornet au Gvr Reste, télégr 665-666 des 27-28 juillet 1934, cités par BENOIST (J.R. de), 1987, p. 437

Entre 1933 et 1935, les jugements d'affaires de filles étaient fréquemment rendus en faveurs de la mission de Ouagadougou. Catholiques pratiquants, le Commandant du cercle, Noël, et le Commis des services civils, Coquilhat, avaient l'habitude du parti pris. Le 9 mai 1932, un policier vint réclamer sa nièce au Père Mandrin. Il passa la nuit au violon sans jugement et deux jours plus tard, le commandant rendit la liberté à la fille qui refusait le mari auquel elle était destinée. En juin, une autre, condamnée par le tribunal du cercle pour adultère fut remise en liberté par le commandant du cercle qui fit lui-même appel du jugement. On peut alors penser que Henri Carbou n'était pas si subjectif lorsqu'il dénonçait la complaisance de certains administrateurs vis à vis de la mission. En souhaitant, dans une lettre adressée au Supérieur général des Pères Blancs en octobre 1934, que ces événements mettent « *du plomb dans la tête de certains* », Mgr Thévenoud reconnaissait lui aussi les imprudences commises par quelques missionnaires.<sup>1</sup>

Malgré la visite d'apaisement que le Gouverneur Reste effectua à Ouagadougou, en septembre 1934, et les condamnations du ministre des colonies,<sup>2</sup> l'inspection de Carbou a eu des conséquences graves pour les missionnaires. Les contre-enquêtes menées par les inspecteurs des colonies Jean Pieussergues (septembre et octobre 1935) et Bagot (décembre 1935) ne purent les épargner des procès<sup>3</sup> qui entamèrent l'influence de la mission auprès des indigènes.

A *Maanga*, les conflits étaient aussi d'actualité. Le catéchiste Abel est inculpé de coups, de viol, et d'abus d'autorité. Un autre, Jean-Baptiste, est accusé de séquestration. Les plaignants, au nombre de trente, étaient mobilisés par *Maang Naaba* et *Gung Naaba*.<sup>4</sup> L'intervention de Coquilhat, le président du tribunal indigène, qui se rendit sur les lieux le 26 mars en compagnie du Père Durrieu, aboutit au non-lieu en faveur des catéchistes. Néanmoins ces affaires furent reprises quelque temps après sur ordre du Parquet général de Dakar. Abel, le catéchiste,

<sup>1</sup> - A.P.B., 195/154, Mgr Thévenoud au P. Voillard, lettre du 25 octobre 1934

<sup>2</sup> - A.P.B., 196/219, Ministre des colonies au Sénateur Gautherot, lettre du 24 juin 1935 ; en réponse aux lettres du 16 mai et du 1<sup>er</sup> juin 1935 du sénateur, et après les explications qui lui sont fournies de vive voix par le Lieutenant gouverneur de C.I. François Reste. Il promet de demander au Gvr gl de l'A.O.F., Jules Brévié, que Heri Carbou soit traduit en conseil de discipline.

<sup>3</sup> - Pour faire preuve d'impartialité, Reste demanda à l'Inspecteur des Affaires Administratives, Jules Bagot, de faire une contre-enquête en octobre 1935. Les missionnaires se satisfaisaient de cette décision, qui, pensaient-ils, établirait leur innocence.

<sup>4</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, 3 mars 1935

fut ainsi incarcéré pour deux mois. Mais les procès les plus mémorables furent ceux des Pères Arnould, Brunel et Durrieu.

Les faits reprochés au Père Arnould, et rapportés par Jean Ilboudo, remontaient à novembre 1933. Ce missionnaire de la mission de *Gilungu* était reconnu pour son intransigeance au sujet du recrutement des filles pour le catéchisme. Il en exigeait dix par mois. Au chef de village ou au responsable de famille défaillant, il répétait la même mise en garde : « *ning pānga* ». <sup>1</sup> Ses méthodes policières l'amènèrent, en novembre 1933, à enfermer pendant 24 heures Alexis *Lugnōaaga*, qui traînait à envoyer sa fiancée au catéchisme, dans le magasin de la mission. <sup>2</sup> Mis au courant de l'incident, Carbou convoqua le Père pour une confrontation et l'inculpa pour séquestration. En guise de punition du missionnaire imprudent, Mgr Thévenoud laissa faire et se contenta de le transférer à Pabré. <sup>3</sup> Lorsque le Procureur général de Grand-Bassam proposa au juge de paix de Bobo-Dioulasso de classer l'affaire, celui de Dakar parla de délit de violences et recommanda des poursuites judiciaires. Le 2 juin 1935, devant le tribunal de Bobo, le Père fut condamné à 25F d'amende. <sup>4</sup>

C'est à la même période, que le Père Brunel fit des remontrances à *Tēnkuka*, habitant le village de *Tānlaargê*, parce que sa fille ne s'était pas présentée au catéchisme. Sous l'emprise de l'alcool, il menaça le missionnaire qui lui administra aussitôt un soufflet. Carbou se saisit là encore de l'affaire. Convoqué devant le tribunal du cercle de Ouagadougou le 30 décembre 1935, en même temps que le Père Arnould, pour répondre du délit de brutalité, le Père écopa d'une amende de 16 F. <sup>5</sup>

Le procès qui concerna le Père Louis Durrieu eut pour cadre la mission de Ouagadougou, où il occupait les fonctions de supérieur en 1934. En avril 1934, deux hommes, *Rabi* et *Noaaga*, se présentèrent au Père François pour réclamer avec insistance leurs promesses, *Sāana* et *Tinoaaga* Tapsoba. Alerté par le tapage des plaignants, le Père Durrieu les bouscula pour les faire sortir. Selon les deux hommes, il y aurait eu coups. <sup>6</sup>

<sup>1</sup> - [Dépêche-toi, fait vite], ILBOUDO (J.), op. cit., p. 84

<sup>2</sup> - Idem, p. 131

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/158, Mgr Thévenoud au Très Révérend Père Voillard, lettre du 28 novembre 1934

<sup>4</sup> - A.P.B., Daire de Bobo-Dioulasso du 17 juin 1935

<sup>5</sup> - A.P.B., 195/302, extraits du Code Pénal annexé aux conclusions de "l'affaire Durrieu". L'article 311 considère le soufflet comme un coup, et le coup comme un délit « *qui justifie l'application de la loi* ». La peine prévue est l'emprisonnement (six jours à deux ans) et une amende de 16 à 200Frs.

<sup>6</sup> - Cette affirmation aurait été confirmée par le P. Mandrin qui précise, selon Adam, que les coups sont portés sur *Tēnfisi*, l'accompagnant des plaignants.

D'après les dépositions notées par Pierre Adam,<sup>1</sup> l'administrateur du cercle, ces filles mineures (de 10 à 11 ans), avaient été poussées chez les Pères, par leur sœur aînée elle-même catholique, qui les employèrent à l'ouvroir des tapis. Interrogées, elles reconnurent être allées à la mission à l'insu et contre l'avis de leurs parents. En conséquence, l'administrateur décida de les rendre à leurs ayants droit. Par contre, le Père Durrieu est convoqué le 3 janvier 1935 devant la Chambre correctionnelle du tribunal par le Juge de paix à compétence étendue de Bobo-Dioulasso, pour répondre du délit de violences et de voies de faits.<sup>2</sup> Devant la tournure inattendue de l'incident, le vicaire apostolique parla de volonté de nuire à la mission, mais dut se résoudre à solliciter un avocat de Bamako, Maître Nobis,<sup>3</sup> pour assurer la défense de l'accusé.<sup>4</sup> Malgré la longue conclusion du plaidoyer, qui essaya de justifier des circonstances atténuantes, le Père Louis Durrieu fut condamné à payer une amende de 16F.<sup>5</sup> Ces affaires portèrent atteinte à l'image et à l'influence des Pères. A partir de ce moment, ils décidèrent d'utiliser une arme plus incisive : la presse.

Sœur Marie André du Sacré Cœur (Jeanne Dorge) avait multiplié des publications, entre 1937 et 1938, dont les thèmes tournaient autour de la condition de la femme noire.<sup>6</sup> Licenciée en droit de l'Université Catholique de Lille en 1924, ses écrits étaient des synthèses d'enquêtes effectuées entre 1932 et 1936 au Soudan Français, à Ouagadougou et à Navrongo. Ses consœurs les disaient rapides et limitées au milieu urbain, car les filles de l'ouvroir, des religieuses, et quelques chrétiennes avaient été ses principales informatrices. Elle n'avait donc pu se rendre compte des "vraies conditions" de la femme *Moaaga*. Elle avait utilisé la dramatisation,<sup>7</sup> et avait fait preuve de féminisme.<sup>8</sup> En peignant la femme *Moaaga*, ployée sous le poids d'une servitude hors de propos,<sup>9</sup> Sœur Marie

<sup>1</sup> - Idem, Affaire n° 16, interrogatoires des 28-29 décembre 1934 et du 3/2/1935, traduits par l'interprète Moro Sidibé.

<sup>2</sup> - A.P.B., 195/281, Avertissement à prévenu du 3/1/1935 et Convocation du 19/10/1936

<sup>3</sup> - Les Pères comptaient sur Sr Marie André du Sacré Cœur (Licenciée en droit). Sur le point de partir pour la France, elle s'excuse et le met en rapport avec Maître Nobis. A.P.B., 195/299, Sr Marie André au P. Durrieu, lettre du 22/1/1936

<sup>4</sup> - A.P.B., 195/303, Mgr Thévenoud au Procureur général de Dakar, lettre du 21 février 1936

<sup>5</sup> - A.P.B., 195/280-306 "affaire Durrieu"

<sup>6</sup> - Plusieurs revues offrent à ses articles de bonnes places dans leurs colonnes : l'Afrique Française, le Monde colonial illustré, le Bulletin de la ligue missionnaire des étudiants de France. Voir aussi Bibliographie

<sup>7</sup> - A.S.B. B.301/7. Remarques de Henri Labouret sur l'exposé de Sr Marie André (9 mai 1938) au sujet de la femme indigène en Afrique Occidentale

<sup>8</sup> - A.S.B., B.301/1. Evoquant le caractère inhumain du travail forcé, elle suggérait de remplacer les femmes réquisitionnées par des hommes.

<sup>9</sup> - De 1936 à 1939, elle donne des conférences à la Société d'Ethnographie, à l'Académie des Sciences Sociales, au Congrès internationale de l'évolution des peuples coloniaux, à l'Institut Catholique de Paris.

André avait entrepris de choquer l'opinion publique. Ses écrits connurent en effet un grand succès dans les milieux judiciaires, ecclésiastiques, et politiques.

#### ***d) De Mandel à Jacquinet : l'émancipation par décrets***

C'est surtout au parlement français que les thèses de Sœur Marie André trouvèrent un écho favorable. Grâce à l'appui du député Louis Marin, qui avait formé un groupe des missions de deux cent soixante quinze membres à la Chambre, elle fut invitée à donner un exposé le 9 juin 1939. Par l'intermédiaire du parlementaire, le Ministre des colonies, Georges Mandel, prit connaissance des publications de la religieuse et s'y intéressa personnellement. La synthèse de ces écrits fut probablement à l'origine du décret dont il a été l'initiateur. Le « Décret Mandel » sur le mariage des indigènes dans les colonies françaises d'Afrique fut approuvé par le président de la République, Albert Lebrun, le 15 juin 1939. Partant de ce texte, un projet de loi, présenté par Louis Marin à la Première séance de la Chambre des Députés du 20 juin 1939, fut voté à l'unanimité par la Commission des colonies. Selon son initiateur, cette loi avait pour but de sanctionner solennellement le décret du 15 juin, parce que l'importance du problème de la femme indigène le méritait.

Mais ce décret ne répondait pas pleinement aux espérances des missionnaires. Il n'était avant tout qu'un outil juridique, voire un texte humaniste, et ne cherchait pas à favoriser la conversion des filles à quelque religion que ce soit. Son objectif essentiel était d'offrir aux juges des tribunaux de l'Afrique française, un instrument homogène qui apporte plus d'objectivité dans les jugements. L'absence de dispositions pénales fit dire aux missionnaires qu'il ne pourra pas être efficace. Mais le « Décret Mandel » était une première étape d'importance pour l'évolution de la condition de la femme indigène. S'il ne s'engageait pas franchement sur le terrain religieux, il permettait à la jeune fille de refuser le mari que lui imposait le chef de famille. Mais La question cruciale de la dote passa sous silence.<sup>1</sup>

Le code pénal indigène, promulgué par le gouvernement de Vichy à travers le décret du 17 juillet 1944, tenta de combler cette lacune. En effet, l'article 99 précise : « *Quiconque aura donné en mariage ou épousé une femme non nubile ou non*

---

<sup>1</sup> - Cf. Annexe n° II, p. 395



*consentante, sera passible des peines qui répriment les traites.* » En 1945, le gouvernement provisoire du Général de Gaulle alla dans le même sens, en estimant qu'il fallait maintenant envisager la répression des entraves portées à l'amélioration de la situation de la femme indigène. C'est dans cet objectif que le Décret du 28 juin 1945 greffa les dispositions pénales au décret du 12 décembre 1905 (réprimant la traite) aux infractions à l'article 2 du décret Mandel. Le « Décret Moutet », adopté le 20 février 1946 et portant modification du Code Pénal, se voulait encore plus explicite. En considérant le mariage forcé comme une mise en servitude, il lui appliqua les mêmes peines que celles relatives à la répression de la traite, prévues à l'article 1 du décret du 12 décembre 1905.<sup>1</sup>

- Article 2 . Il est ajouté au décret du 15 juin 1939 réglementant les mariages entre indigènes en A.O.F. et en A.E.F. un article 2 bis ainsi conçu :

article 2 bis . Par extension du décret du 12 décembre 1905 relatif à la répression de la traite en AOF et au Congo français, tout mariage contracté en violation des dispositions qui précèdent sera considéré comme une servitude.

Quiconque aura donné en mariage ou épousé une femme non nubile ou non consentante, sera passible des peines qui répriment les traites, telles qu'elles sont prévues à l'article 99 du décret du 17 juillet 1944.

Mais le décret du 30 avril 1946, qui abolit le code pénal indigène, rendait le deuxième alinéa de l'article 2 bis caduc. Ce code, dit « Décret du 17 juillet 1944 », devenait inapplicable pour la simple raison qu'il avait été supprimé et remplacé par le code pénal métropolitain.<sup>2</sup> En 1947, Paul Ramadier, alors Président du Conseil, essaya de colmater ce vide. Le décret n° 47-2249, qu'il signa le 19 novembre 1947 (Décret Ramadier), voulait être d'abord le complément de l'article 341 du code pénal<sup>3</sup> applicable en Afrique française.

« Seront également punis de la même peine [travaux forcés] ceux qui auront conclu une convention ayant pour objet d'aliéner, soit à titre gratuit soit à titre onéreux, la liberté d'une tierce personne. La confiscation de l'argent, des objets ou des valeurs reçus en exécution de la dite convention sera toujours prononcée.

<sup>1</sup> - Article 1 : Quiconque dans les territoires de l'Afrique Occidentale Française et du Congo français aura conclu une convention ayant pour objet d'aliéner soit à titre gratuit soit à titre onéreux, la liberté d'une tierce personne, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500 à 5.000 F.

La tentative sera punie comme le délit. L'argent, les marchandises et autres objets ou valeurs reçus en exécution de la convention ou comme arrhes d'une convention à intervenir seront confisqués ».

<sup>2</sup> - La « Loi Lamine Guèye » du 25 avril 1946, accordait la citoyenneté française aux T.O.M. Par conséquent, elle annulait le code de l'indigénat.

<sup>3</sup> - article 341 : - Seront punis de la peine des travaux forcés à temps ceux qui, sans ordre des autorités constituées et hors le cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, auront arrêté, détenu ou séquestré des personnes quelconques.

- Quiconque aura prêté un lieu pour exécuter la détention ou séquestration, subira la même peine.

Le maximum de la peine sera toujours prononcé si la personne faisant l'objet de la convention est âgée de moins de quinze ans. »<sup>1</sup>

En fait, ces dispositions reprenaient les termes du décret du 12 décembre 1905, décret auquel celui de Marius Moutet s'était déjà référé. Mais les peines sont beaucoup plus lourdes puisqu'il s'agit maintenant de travaux forcés. La femme africaine avait-elle pour autant « *fini d'être une chèvre* » ? Pour ce faire, il convenait d'accorder à la jeune fille majeure la liberté de se choisir un époux, avec ou sans l'accord de ses parents, c'est-à-dire optimiser le décret Mandel.

Au cours des séances des 20 mai et 10 juin 1948, l'Assemblée de l'Union Française discuta et vota à l'unanimité une proposition des membres du groupe socialiste, invitant le gouvernement à réorganiser la justice civile en Afrique noire. Cette assemblée ne disposait, comme on le sait, que d'un pouvoir consultatif. Mais l'importance et l'actualité du sujet « la condition de la femme et la situation des monogames en Afrique noire », la signification d'un vote unanime, étaient telles que les débats ne pouvaient être négligés.

Le code pénal français, étendu aux colonies après l'abrogation du code pénal indigène par décret du 30 avril 1946, était théoriquement applicable à tous les ressortissants des territoires africains, sous réserve de dispositions exceptionnelles et particulières. Son application était le fait de tribunaux de droit français et de justice et paix à attributions correctionnelles limitées. Les juridictions dites "indigènes" perdirent donc toute compétence répressive. En matière civile, les citoyens d'origine métropolitaine, et les autochtones ayant renoncé à leur "statut personnel" pour le statut civil français, relevèrent désormais du droit français appliqué par des tribunaux français. En revanche, les Africains qui avaient conservé leur statut (les islamisés et les adeptes des religions traditionnelles) restaient justiciables des tribunaux musulmans et des juridictions coutumières remises en place par le décret de juillet 1944. Ces derniers cohabitèrent avec des juridictions mixtes : les tribunaux de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> degré, compétents en matière civile vis à vis des Africains qui ont conservé leur statut personnel, et présidés par des fonctionnaires de l'ordre exécutif.

---

<sup>1</sup> - J.O.R.F. du 23 novembre 1947, p. 11568. Article 11 du « Décret Ramadier » du 19 novembre 1947

Cette hiérarchisation confirmait l'illusion de l'article 80 de la Constitution, qui stipule que « *tous les ressortissants des T.O.M. ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux de la métropole.* » Elle remettait aussi en cause la « *citoyenneté dans le statut personnel* », reconnue à l'article 82, et qui permettait à ceux qui n'avaient pas le statut français de ne pas perdre les droits aux libertés attachés à la qualité de citoyen. L'existence de ces textes obligeait la remise à plat du problème de la justice civile à rendre aux "nouveaux citoyens". Car, en même temps qu'ils relevaient en matière criminelle du code français, la tendance était de les confiner dans leur statut civil personnel. La justice coutumière ou coranique risquant de bénéficier d'un surcroît d'autorité, et les néophytes de devenir des hors-la-loi, l'Assemblée de l'Union se proposa alors d'étudier les réformes indispensables.

Au sujet de l'organisation judiciaire, elle estima qu'il ne fallait plus confondre l'exécutif avec le judiciaire. Elle recommanda alors la suppression des tribunaux mixtes présidés par un fonctionnaire de l'ordre exécutif, pour les remplacer progressivement par des juridictions coutumières ou coraniques analogues à ceux qui avaient été créés par le décret de 1944. L'Assemblée se prononça encore pour l'extension du ressort des juridictions coutumières ou coraniques, au-delà des limites administratives, aux limites territoriales de chaque peuple. Pour rendre possible ces transformations, elle proposa la formation d'un corps de magistrats spécialisés et la création d'institut de droit local.

Comme Marcel Griaule le disait, « *le droit est un phénomène propre, un phénomène profond, un phénomène spécifique d'un groupe humain donné [...] le droit d'un peuple n'est pas universellement excellent. Il ne souffre pas l'exportation* ». <sup>1</sup> Cette idée à laquelle l'Assemblée adhérait, non par calcul politique mais grâce à l'avancée de la critique ethnologique, l'amena à écarter tout "assimilationisme" juridique et à refuser la proposition de codifier les coutumes. En rappelant certains arguments de fait et de droit, l'existence des chrétiens indigènes d'abord et l'évolution de la jurisprudence ensuite, qui avaient progressivement conduit au décret Mandel, l'Abbé Paul Catrice recentra le débat sur la question de la femme. Puisque le préambule de la Constitution lui reconnaissait des droits égaux à ceux de l'homme, et assurait que la Nation garantit à la famille les conditions nécessaires à son développement, les

---

<sup>1</sup> - Cité par A.P.B., 386.6/MAR/MISC/103

Africains devenus citoyens de l'Union Française, ne devraient-ils pas tous jouir des droits de liberté garantis par ce préambule ?

A défaut d'y répondre exhaustivement, l'administration se contenta de déterminer un seuil tolérable pour la dote, afin d'estomper l'aspect "spéculatif" du mariage indigène. Le décret n°51.1100 du 17 septembre 1951,<sup>1</sup> que Louis Jacquinot, alors Ministre de la France d'Outre-Mer, soumit à la signature du Président du Conseil, René Pléven, tout en comblant les lacunes du décret Mandel, répondait à cette volonté.

Dès lors, le libre consentement de la jeune fille, qui avait été au cœur des revendications des missionnaires, devint la première condition de toute union. Pour mettre un terme aux fréquentes tergiversations quant à sa majorité, l'administration instaura le « jugement supplétif ». Pour l'obtenir il suffisait à la jeune fille de se présenter au tribunal de 1<sup>er</sup> degré de la subdivision où elle est née. En présence de quatre témoins, celui-ci était habilité à établir son âge d'après sa maturité psychologique et physique. L'article 5 du « Décret Jacquinot », en prévoyant la déclaration de monogamie dans l'acte de mariage, porta un grand coup à la tradition matrimoniale africaine. Désormais, le monogame qui entretient une autre femme au domicile conjugal, pouvait être condamné, sur plainte de son épouse, à une amende allant de 100F à 2.000F.<sup>2</sup> En mettant le système matrimonial *Moaaga* "hors-la-loi", le « Décret Jacquinot » rendait enfin la conversion de la jeune fille possible et légale.

Dans cette lutte que les Pères Blancs ont mené, la "libération" des filles sembla s'arrêter au domaine matrimonial. A en croire Sr Marie André du Sacré Cœur, l'objectif était non seulement de promouvoir la constitution de foyers chrétiens, mais aussi de ménages calqués sur le modèle occidental.

« Joanny et Thérèse mangent à table avec une cuillère [...] Thérèse nous offre dans des verres qu'elle couvre d'une fine vannerie un peu de [?] avec de l'eau. Elle a une machine à coudre et a appris à coudre et à couper chez une dame européenne. Elle fait elle-même ses robes... Gentil petit ménage évolué, qui semble devoir bien s'entendre. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> - Cf. Annexe II, p. 395

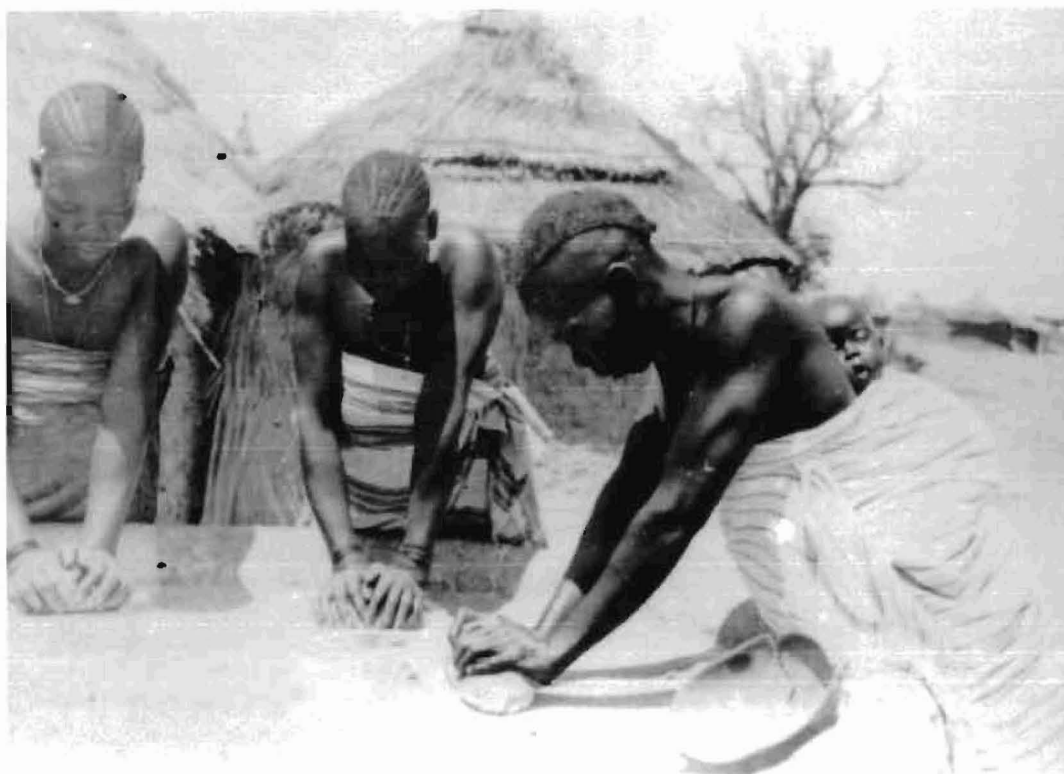
<sup>2</sup> - *Afrique Nouvelle* n° 218, p. 4

<sup>3</sup> - A.S.B., B.301/1, Cahier de Sr Marie André du Sacré Cœur, p. 39

L'émancipation intellectuelle de la femme était loin d'être à l'ordre du jour. L'école missionnaire, qui se préoccupait d'abord de former une élite masculine pour garantir le bon fonctionnement de la mission, n'ouvrit ses portes aux filles que tardivement pour contrecarrer leur affluence grandissante à l'école officielle.

- Photo n° 7 -

*De l'émancipation de la femme moaaga*



De haut en bas et de gauche à droite :

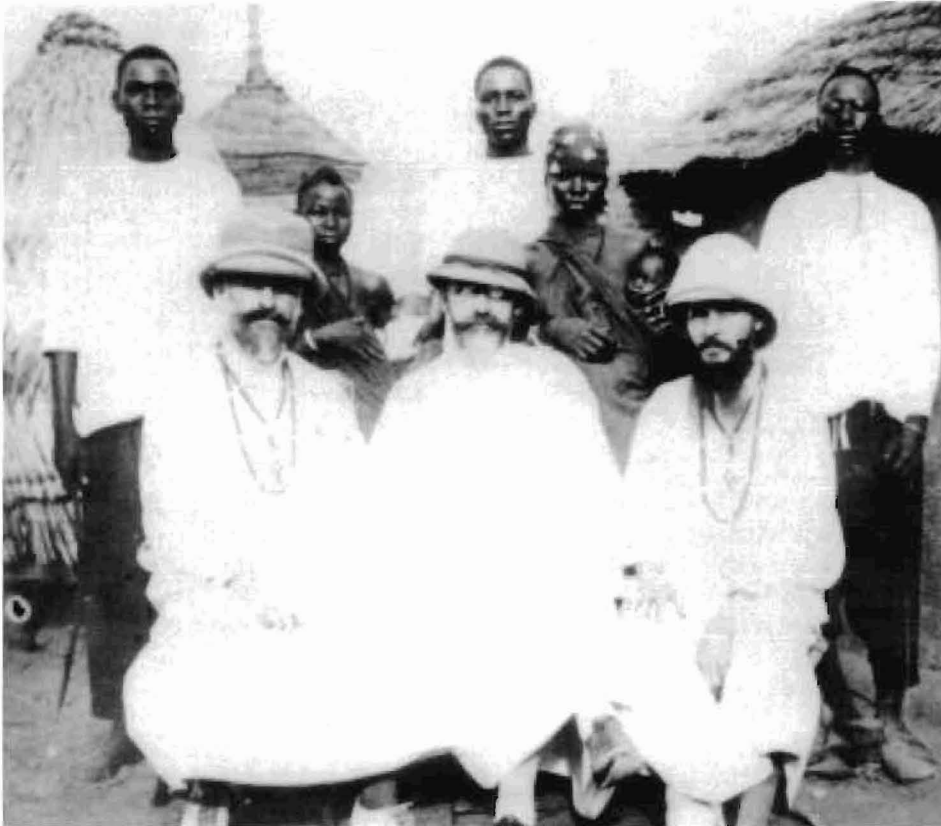
Type de jeune fille moaaga. En quête de liberté ou surtout sollicitée pour les besoins de la constitution de ménages chrétiens, elle est (entre 1920 et 1936) au centre de graves disputes entre les missionnaires, l'administration, et le milieu traditionnel. (Ph. P. B., s. d., A.A.O.)

Fileuse à la quenouille. Le coton filé est ensuite vendu ou livré au tisserand qui produit les bandes d'étoffe. (Ph. P. B., s. d., A.A.O.)

Groupe de femmes occupées à moudre le grain. Le plus souvent en fin d'après midi, c'est l'une des dernières occupations de la journée. (Ph. Sœur Marie André, s. d., Coll. Musée de l'Homme)

- Photo n° 8 -

*A l'heure de la cellule familiale chrétienne*



A partir de 1920, Mgr Thévenoud (assis au milieu) fonde sa stratégie de la christianisation sur la constitution de foyers chrétiens. Ce qui explique l'âpreté de son combat pour « l'émancipation des filles », en compagnie du P. Oscar Morin (supérieur puis V. A. de la mission de Navrongo) à sa droite, et du P. Antoine Sigvard (Supérieur du poste de Ouagadougou) à sa gauche, il est satisfait de montrer les premiers résultats de sa politique. (Ph. P. B., 1923, A.A.O.)

## **CHAPITRE IV**

### **L'école au centre d'intérêts divergents**

---

Le développement de l'éducation scolaire à Ouagadougou, comme dans les autres missions des Pères Blancs en Afrique Occidentale Française, exprime l'intérêt que les enfants représentaient pour les missionnaires dans le processus de l'évangélisation. Ce rôle déterminant de l'écolier pour l'expansion des missions a été clairement expliqué par Elias Shrenk : « *A présent [disait-il], je suis convaincu que l'ouverture des écoles constitue notre tâche principale [...] Le plus petit écolier a vocation missionnaire, et instaure avec les adultes une relation qui n'existerait pas sans elle.* »<sup>1</sup> Très tôt confrontés aux réticences et à la méfiance des adultes, les Pères Blancs avaient décidé d'orienter leur apostolat vers les enfants, plus réceptifs, par le biais du *karōngo*.<sup>2</sup>

Jusqu'en 1903,<sup>3</sup> l'école missionnaire hésita entre l'instruction profane et la leçon catéchistique. Le besoin de convertir, qui était sa finalité à court terme, imposa un système éducatif à la fois en marge de l'éducation traditionnelle et en conflit avec la politique scolaire laïciste de l'administration coloniale. A partir de 1903, l'école missionnaire navigua entre envie de former des auxiliaires de l'évangélisation et nécessité de se conformer aux programmes officiels afin de continuer à bénéficier des subventions publiques. Entre 1901 (début de l'activité scolaire des Pères Blancs à Ouagadougou) et 1943, date d'instauration de "l'école privée", l'école a été l'objet d'un difficile compromis.

---

<sup>1</sup> - Cité par OPUKU (K.A.), « La religion en Afrique pendant l'époque coloniale », in *Histoire générale de l'Afrique*, n° VII, UNESCO-NEA, 1987, 937 p., pp. 566-567.

<sup>2</sup> - L'enseignement livresque

<sup>3</sup> - A partir de cette date, l'enseignement colonial unifié imposa un programme scolaire basé sur l'enseignement du français dont l'objectif était de former uniquement de futurs auxiliaires de l'administration.

---



## A. Le “pacte scolaire” et ses convenus entre 1901 et 1904

L'école a vu le jour en Afrique occidentale dès 1817. Mais elle s'est limitée pendant longtemps au Sénégal, avant de progresser vers la boucle du Niger au fur et à mesure des conquêtes coloniales. Les contraintes budgétaires avaient décidé le Général Archinard à supprimer l'instruction scolaire au Soudan en 1890. Il fallut attendre septembre 1895 pour que Louis Edgar de Trentinian la ranime.<sup>1</sup> Dans les pays de la Haute Volta, la première école a été ouverte en 1898 à Bobo-Dioulasso par les militaires. Celle de Ouagadougou ne commença à fonctionner qu'en septembre 1899.<sup>2</sup> Dans les colonies de l'A. O. F., les militaires ont donc été les initiateurs de l'école. Elle devait leur fournir, en brefs délais, les interprètes et les subalternes dont ils avaient besoin pour les tâches administratives.

« Pour entrer en communication avec les populations conquises et recruter les auxiliaires dont ils avaient besoin, les militaires devaient commencer par apprendre un peu le français à leurs nouveaux sujets. Le temps pressant et les moyens faisant défaut, ils durent ouvrir l'école eux-mêmes. »<sup>3</sup>

En avril 1897, le Gouverneur général Jean-Baptiste Chaudié rappelait aux résidents de la France de l'A.O.F. cet objectif de l'école. Dans la circulaire, qu'il leur adressa, il recommande en priorité la scolarisation des enfants issus des familles notables. La connaissance de la langue française et des “idées civilisatrices” devaient en faire de « précieux agents pour l'extension de notre influence, ainsi que pour les besoins de notre administration, de notre commerce et de notre industrie. »<sup>4</sup>

Cette école élitiste répondait à un but politique : éduquer les petits princes aux idéaux de la colonisation, pour qu'ils deviennent les plus sûrs instruments de la domination française. Il importait donc de mouler rapidement les responsables coutumiers de demain dans les vues de la politique coloniale. Alors, en 1903, la politique scolaire du Gouverneur général Ernest Roume se basa naturellement sur ces mêmes principes.

« L'objectif [disait-il] est de les amener à comprendre la fermeté bienveillante de notre domination, à apprécier la grandeur de nos idées et de nos institutions, et leur donner en même temps

<sup>1</sup> - COMPAORE (R.A.M.), *L'école en Haute Volta. Une analyse de l'évolution de l'enseignement primaire de 1947 à 1970*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris 7, 1995, p. 14

<sup>2</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1144

<sup>3</sup> - BOUCHE (D.), *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920*, Lille III, 1975, tome 2, p. 434

<sup>4</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1150, circulaire du 19 avril 1897

une solide instruction de manière à ce qu'ils puissent devenir de précieux agents pour le maintien de notre action politique parmi les populations indigènes ».<sup>1</sup>

En tant qu'outil de cette politique de domination, l'école était d'abord un instrument de l'administration coloniale. Faute de personnel disponible, et étant entendu que le fusil et le goupillon devaient s'unir dans la même entreprise de "civilisation", l'enseignement fut confié aux missionnaires.

L'œuvre scolaire des Pères Blancs dans le vicariat Apostolique du Sahara-Soudan, commença dès 1897 à Ségou, et en août 1900 à Tombouctou où le projet initial d'ouverture, en octobre 1899, n'avait pas pu aboutir par défaut de financement. En juin 1900, une subvention de 200F de la Société de l'Alliance Française,<sup>2</sup> complétée par une avance de 300F de la mission,<sup>3</sup> rendit son ouverture possible.

Le parcours de l'école de Tombouctou résume assez les difficultés de l'enseignement missionnaire au Soudan français. Les habitants entendaient rester libres de leurs idées au sujet de l'instruction et de l'éducation de leurs enfants. Aussi préféraient-ils « attendre pour se rendre compte de tout ».<sup>4</sup> L'enseignement "à deux vitesses", qui y était pratiqué, les confortait dans leurs réticences. En effet, tandis que le groupe des internes, les orphelins, recevait une « instruction plus parfaite [pour devenir des] *auxiliaires des missionnaires* »,<sup>5</sup> les externes étaient essentiellement soumis à des travaux de culture ou à l'initiation à l'artisanat traditionnel. Il ne s'agissait donc que d'occupations tout à fait ordinaires. L'effectif, qui était de dix élèves en 1900, progressa péniblement. Entre 1901 et 1902 l'école ne mobilisait qu'une quarantaine de sujets provenant surtout de l'orphelinat. Seule une moyenne de vingt écoliers s'y présentaient régulièrement chaque jour.<sup>6</sup>

L'école de Ouagadougou a évolué dans un contexte tout autre. Le 2 juillet 1901, l'embryon d'école qui y fonctionnait depuis septembre 1899, est confié aux missionnaires. A la demande du Résident, le capitaine Emile Rueff, les Pères prirent la charge de l'instruction des vingt neuf gamins, auxquels un interprète, Badié Diara, s'employait à inculquer quelques rudiments de français.<sup>7</sup> En janvier

<sup>1</sup> - CARAN, 200MI/1150, Rapport sur l'enseignement du premier trimestre de 1905-1906

<sup>2</sup> - Elle envoyait de l'argent pour l'amélioration des conditions d'existence des Européens au Soudan

<sup>3</sup> - A.P.B., 0074/402, Mgr Bazin au Délégué du gouvernement général., rapport du 15 juillet 1902

<sup>4</sup> - Idem

<sup>5</sup> - Ibidem

<sup>6</sup> - Ibidem

<sup>7</sup> - A.P.B., Daire de Ouaga, 1900-1910, p. 40

1902, cette école comptait déjà quatre vingt sept élèves. Elle s'organisa alors en deux sections recevant chacune une heure d'instruction par jour.<sup>1</sup>

La première était occupée par deux adultes à qui les missionnaires apprenaient le français, la traduction en *moore* et des notions d'arithmétique. La seconde, subdivisée en deux niveaux à cause de l'importance de l'effectif, s'appliquait à l'alphabet. Une heure de travail manuel rassemblait les deux sections tous les soirs sauf le jeudi. Dans les rapports sur l'activité scolaire à l'autorité administrative, les missionnaires se gardaient d'insister sur l'instruction religieuse. Il ne fallait pas compromettre la subvention annuelle de 1.200F, dont la condition était l'enseignement du français. Commencée en mai 1901, l'école de Koupéla<sup>2</sup> fonctionnait avec un effectif de quarante sept élèves en 1902, sur le même programme que celle de Ouagadougou.

De tous les postes du Vicariat du Soudan, l'école de la mission de Ouagadougou était la plus importante. Elle a pris de l'élan très rapidement, et se félicitait en 1903 de pouvoir compter cent soixante treize élèves. Là aussi, les missionnaires caressaient l'espoir que : « à peu près tous [les] élèves deviendront chrétiens et se feront les catéchistes de leurs parents et amis. »<sup>3</sup> D'accords avec Mgr Hacquard sur le rôle essentiel de l'école dans le processus de la christianisation, ils espéraient que « cinq ou six écoles bien placées annihileraient l'action des musulmans et deviendraient les berceaux de magnifiques chrétientés. »<sup>4</sup>

L'école de Ouagadougou a bénéficié d'un contexte particulier qui lui a permis de prospérer jusqu'en 1904. Contrairement à celles de Ségou et de Tombouctou, elle ne souffrait ni de la rivalité des écoles coraniques, ni du contrôle étriqué du Vicaire apostolique. Cependant, elle devait sa grande fréquentation au recrutement obligatoire. A la rentrée de janvier 1902, cent vingt élèves avaient été progressivement réquisitionnés, sur ordre du Résident, pour peupler l'école. Contraints par l'administration, les *nanambse*, tout en se gardant d'adjoindre leurs héritiers, désignaient des enfants pour aller en classe, « comme ils en désignaient d'autres pour garder les poules, les moutons ou les chevaux ».<sup>5</sup>

<sup>1</sup> - A.P.B., Diare de Ouagadougou, 3 février 1902

<sup>2</sup> - Ouverte probablement en 1902 sans autorisation administrative, le gvr du Soudan ordonna sa fermeture en 1906.

<sup>3</sup> - A.P.B., *Chroniques des Pères Blancs*, n° 100, 1903, p. 165

<sup>4</sup> - Ibidem

<sup>5</sup> - A.P.B., *Missions d'Afrique des Pères Blancs*, n° 154, pp. 348-349, Templier à Livinhac, lettre du 6 janvier 1902

Aux yeux des parents, la méthode du recrutement obligatoire prouvait assez que l'école n'était pas le creuset d'un quelconque savoir, mais bien au contraire un lieu de corvées pour enfants. Celui qui, à l'issue du contrôle médical, est déclaré apte pour l'école, était considéré par les siens comme définitivement perdu. Ces sentiments commencèrent à rendre le recrutement difficile. A la rentrée de novembre 1902, sur les soixante sept nouveaux élèves attendus, les chefs de villages n'en fournirent que trois. Seules les injonctions du Résident les persuadèrent d'assurer le complément.<sup>1</sup>

L'importance de l'assiduité à l'école de Ouagadougou était donc artificielle. En juillet 1902, l'école comptait déjà quatre vingt treize élèves répartis en trois classes : vingt neuf dans la première (celle des débutants), soixante deux dans la deuxième, et deux dans la troisième (celle des adultes). Pour répondre aux consignes du gouvernement général, 42% de cet effectif sont de supposés princes, 39% sont des roturiers, le reste des esclaves libérés par l'administration. Au 1<sup>er</sup> janvier 1903, l'effectif était de cent soixante treize. On procéda alors au remaniement de la répartition par classe. Trente six élèves occupèrent la 3<sup>e</sup> classe dont le Père Thévenoud se chargeait. Les quarante deux élèves de la 2<sup>e</sup> classe furent confiés à un moniteur-menuisier venu de Ségou, et la 1<sup>ère</sup>, débordant de ses quatre vingt quinze auditeurs, fut prise en charge par deux moniteurs.<sup>2</sup>

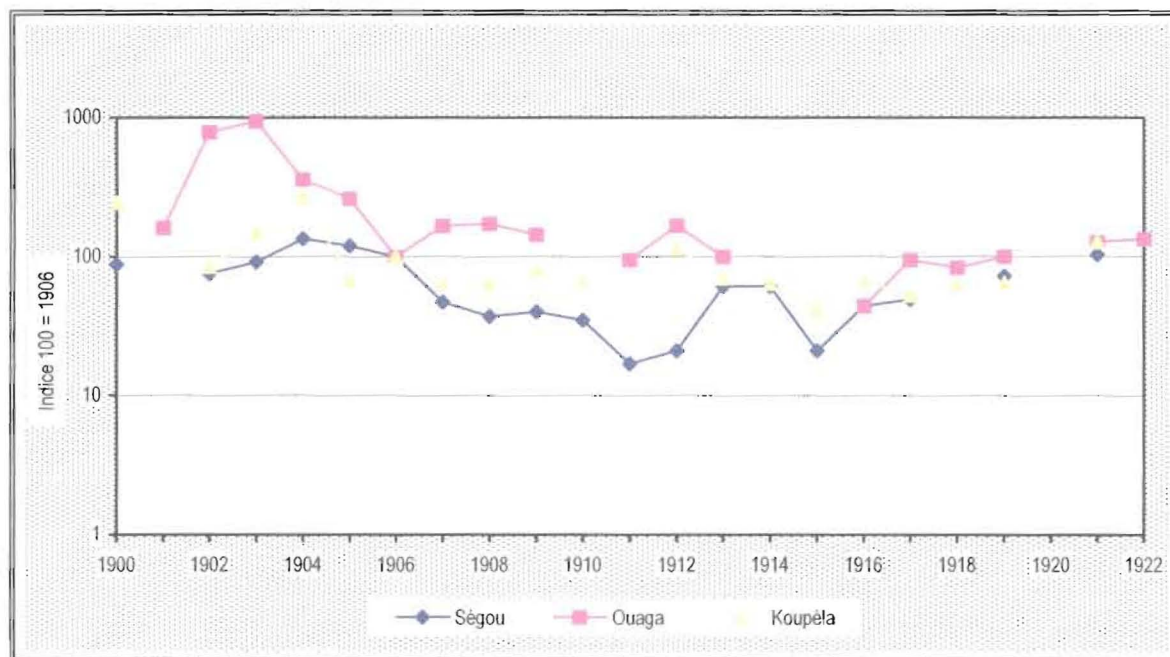
Ces effectifs commencèrent à baisser à partir de décembre 1904. Suite à la loi de séparation de l'église et de l'état, l'école laïque récupéra les enfants initialement confiés aux missionnaires par l'administration. Le Résident n'assurant plus le recrutement des élèves au profit de l'école de la mission, l'effectif tomba à une quarantaine à la rentrée de 1905. En fin de compte, la mission d'inspection de l'Inspecteur des écoles, Gustave Vernochet, suggéra sa fermeture en mai 1906.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., *Missions d'Afrique des Pères Blancs*, n° 154, pp. 348-349, Templier à Livinhac, lettre du 6 janvier 1902

<sup>2</sup> - Gouvernement Général de l'A.O.F, la Haute Volta, pp. 150-151

**Graphique n° 6 : Indice des effectifs dans les écoles missionnaires du Soudan français et de la Haute-Volta (1900-1922)**



Source : A partir de HARDING (L.G.), op. cit., pp. 15-20 ; et A.P.B., Diare de Ouagadougou, 1901-1922

## B. L'école dans la stratégie missionnaire

En acceptant le legs de l'administration, il était entendu que les missionnaires devaient respecter ses vues sur la finalité de l'école. Mais pour les Pères, l'école, à cause de la possibilité d'instruction permanente qu'elle offre, devint un moyen d'assurer le développement solide et rapide de la chrétienté. L'enseignement des enfants n'était pas seulement « *un instrument de domination et d'influence* ». <sup>1</sup> Il était surtout « *le premier et le plus puissant moyen de conversion* ». <sup>2</sup> On en vint alors à imaginer difficilement une mission sans son école. Lorsque les "rachats" des jeunes captifs et la collecte des orphelins à adopter commencèrent à « *susciter du mépris et à détourner du christianisme les notables et les populations libres* », <sup>3</sup> l'école devint le principal moyen de convaincre les parents de confier leurs enfants à la mission.

<sup>1</sup> - A.P.B., 0074/402, Rapport de Mgr Bazin, au délégué du gouverneur général pour le H.S.N., 15 juillet 1902

<sup>2</sup> - A.P.B., Revue « Pères Blancs », Noël 1942, n° 48, p. 168

<sup>3</sup> - BOUCHAUD (J.), *L'église en Afrique noire*, La Palatine, Paris-Genève, 1958, 189 p., p. 69

Dans cette logique, l'instruction religieuse, occultée par les rapports adressés à l'administration, occupa nécessairement une bonne place dans le programme scolaire. Il fallait contenter à la fois le pouvoir public, et les donateurs européens. La Société Antiesclavagiste et les Œuvres Pontificales Missionnaires, qui subventionnaient la "libération" des enfants captifs, réajustaient leurs subsides en fonction de l'importance des conversions. Mais la politique scolaire de la mission a varié surtout en fonction de la vision des Vicaires apostoliques.

De 1895 à 1901, sous Mgr Toulotte d'abord et Mgr Hacquard ensuite, les premières écoles, celles de Ségou et de Tombouctou, ont fonctionné avec les seules initiatives des Pères Blancs. Elles n'avaient pas un caractère officiel, et les directives scolaires strictes faisaient à peu près défaut. Aussi les Pères s'appliquèrent-ils à enseigner d'abord la langue du pays, comme ils le firent en Afrique Orientale. Les élèves ne devaient apprendre le français qu'une fois capables de lire et écrire dans leur langue maternelle. En estimant qu'il pouvait aboutir à des résultats satisfaisants et même plus rapides, Louis Edgar de Trentinian, alors gouverneur du Soudan français, encouragea le procédé.<sup>1</sup> Mais Toulotte et son successeur insistèrent de plus en plus sur l'insertion du Français, des notions arithmétiques, et des éléments de physique, dans le programme.<sup>2</sup> L'élan qu'ils imprimèrent à l'école se brisa à partir de 1901.

En effet, Mgr Bazin, qui dirige le vicariat à partir de cette année, n'est pas partisan de l'école classique. Même si les rapports négatifs de l'administration étaient de circonstance, ils correspondaient pour le fond à la réalité du désengagement des postes de mission vis à vis de l'école entre 1901 et 1910. Fidèle aux vues de Lavigerie, l'éducation scolaire n'est, pour ce Vicaire apostolique, qu'un moyen d'apostolat. Il prit alors le contre-pied de ses prédécesseurs, et recommanda de ne propager les connaissances livresques « *qu'avec précaution et de ne donner à la majorité qu'une instruction rudimentaire* ». <sup>3</sup> Il préféra s'investir dans la structuration et l'organisation des orphelinats<sup>4</sup> qui représentaient pour lui le meilleur cadre pour dresser les gamins aux impératifs de la mission.

<sup>1</sup> - circulaire n° 140 du 19 avril 1897

<sup>2</sup> - A.P.B., 0074/012 Sahara-Soudan, 1892-1922 ; Mgr Toulotte, carte de visite à Tombouctou (11 janvier 1897) et à Ségou (24 février 1897) ; Mgr Hacquard, carte de visite à Ségou (26 mars 1898) et à Tombouctou (30 avril 1898)

<sup>3</sup> - A.P.B., 0074/402, Mgr Bazin au délégué du Gouverneur général pour le H.S.N., rapport du 15 juillet 1902

<sup>4</sup> - Au 15 juillet 1902, la mission du Soudan comptait 5 orphelinats au moins : un à Ségou, deux à Banankourou, un à Kita et un autre à Dinguira. En 1906 le Vicaire Apostolique envisagea le transfert des orphelins de Ouaga à Ségou.

Persuadé que la connaissance des métiers européens n'était pas utile aux petits Noirs, Hippolyte Bazin axa le programme sur l'apprentissage d'occupations immédiatement rentables. Alors, la culture des champs, la construction des cases, les soins des troupeaux étaient les principales tâches des orphelins et des "libérés" de Kita, Dinguira et Banankourou. Exceptionnellement, quelques-uns recevaient une initiation au jardinage moderne et à la menuiserie. L'objectif n'était pas la formation professionnelle, exception faite du petit nombre destiné à des fonctions administratives,<sup>1</sup> mais plutôt l'éducation d'une main d'œuvre domestique aux urgents besoins de la mission.

Cette conception de l'instruction écarta les fillettes indigènes de l'école de la mission jusqu'en 1941.<sup>2</sup> Il paraissait plus important aux missionnaires d'en faire des chrétiennes et de bonnes mères de famille. Puisque la connaissance livresque leur était d'une « *utilité contestable* »,<sup>3</sup> elles furent cantonnées dans les internats, pour constituer une main d'oeuvre disponible et bon marché pour les ouvriers et les soins ménagers des locaux de la mission.

Pour Mgr Bazin, la suppression de la mission de Tombouctou, en 1910, était une belle occasion pour la fermeture de l'école qu'il jugeait depuis longtemps inutile. Dans les autres missions du Soudan, il interdit d'enseigner le français afin de ne pas perdre l'emprise sur les enfants qui, autrement, migreraient vers les centres administratifs. Pour plus de prudence, il ordonna même de limiter l'enseignement des langues indigènes à quelques rudiments. Le Vicaire apostolique ne cachait pas sa conviction. Le rôle de la mission doit consister à orienter les chrétiens vers le travail de la terre.<sup>4</sup> Ces conceptions étaient autant de symptômes d'une courte vue que son prédécesseur, Augustin Hacquard, avait qualifiée de « *chimériques* »,<sup>5</sup> car elles sont non seulement rétrogrades, mais elles plongent aussi dans le rêve d'enfermer les chrétiens dans un îlot de candeur et d'ignorance.

---

<sup>1</sup> - La formation aux fonctions publiques était dispensée par l'administration à l'école d'apprentissage de Kayes.

<sup>2</sup> - Les premières admissions de filles datent de 1926. En 1929, elles sont au nombre de huit (A.S.B., B.5081/3-4). En février 1943, l'école des filles ouverte en octobre 1942, pour briser l'afflux des jeunes filles à l'école officielle, compte 80 élèves (A.S.B., B.5081/3-18).

<sup>3</sup> - A.P.B., 0074/402, Bazin au délégué du gouvernement général pour le H.S.N., rapport du 15 juillet 1902

<sup>4</sup> - Idem, carte de visite de Mgr Bazin à Kita, 17 décembre 1907

<sup>5</sup> - A.P.B., 0074/012 Sahara-Soudan, 1892-1922, Hacquard, carte de visite à Ségou (26 mars 1898)

Le Père Alexis Maillot, administrateur du vicariat à l'époque, stigmatisait lui aussi la « *blancophobie* » de Bazin,<sup>1</sup> c'est-à-dire la peur qu'il avait de l'indigène "évolué". En critiquant l'absence d'organisation scolaire et le manque d'écoles, il regretta que, dans toute la partie occidentale du Vicariat du Soudan, « *il n'y [ait] d'embryon d'école qu'à Kita et Ségou* ». <sup>2</sup> Cette remarque oblige à constater qu'au sujet de l'enseignement scolaire dans ce secteur du vicariat, au moins vers 1909, les Pères Blancs avaient pratiquement jeté l'éponge.

Certes, la rupture entre l'administration et la mission à propos de l'école, était liée aux principes laïcistes de la loi de 1904. Mais elle tient aussi au fait que les pères avaient pratiquement récupéré l'école pour leur propre profit.

### **C. La rupture du "pacte scolaire"**

Dès 1900, la liberté d'enseigner dont les Pères Blancs jouissaient dans les écoles qui leur sont confiées, fut remise en cause par le Gouverneur général de l'A.O.F. Noël Eugène Bally. Par son intermédiaire, Hacquard avait adressé une demande, au ministre des colonies en 1898, pour obtenir que « *les Pères Blancs fussent admis à faire partie du personnel local et pussent prétendre, à ce titre, au rang des fonctionnaires* ». <sup>3</sup> Dans sa réponse, par suite d'un quiproquo manifeste, <sup>4</sup> le ministre se rangea à l'avis défavorable du gouverneur général et du gouverneur du Soudan.

Les arguments de ce refus étaient graves. Bally estime que les Pères Blancs ne se préoccupaient pas suffisamment de propager les connaissances pratiques pouvant servir la cause de la colonisation. Non seulement la requête du Vicaire Apostolique est rejetée, mais encore, la subvention annuelle de 10.000F, <sup>5</sup> qui lui était allouée par le budget local, est transformée en subvention scolaire. Les allocations furent fixées entre 1.500F et 2.000F selon l'importance de chaque école. <sup>6</sup> Les conditions qui accompagnaient cette disposition ne laissent pas de

<sup>1</sup> - A.P.B., 0074/012 P. Maillot à Maison-Carrée, lettre de Kita du 23 septembre 1909

<sup>2</sup> - Idem, MAILLOT, La mission du Soudan, partie Ouest, juillet 1910

<sup>3</sup> A.P.B., 0070/010, Ministère des colonies au supérieur de l'Ordre des Pères Blancs, lettre n° 693 du 29 octobre 1900

<sup>4</sup> - A.P.B., 0070/011, Hacquard au Ministre des colonies, lettre du 1<sup>er</sup> mars 1901. Il explique qu'il ne réclamait pas des émoluments correspondant à leur rang, mais des traitements des traitements et des égards qu'il convient de ne point leur refuser.

<sup>5</sup> - A.P.B., 0070/002, lettre du 17 septembre 1895 du Ministre des colonies (signée Chautemps) à L. Louail, procureur des Missions d'Afrique. De 5.000F, cette subvention fut portée au double.

<sup>6</sup> A.P.B., 0074/010, Ministre des colonies au Supérieur des Pères Blancs, lettre du 29 octobre 1900



doute quant à la volonté de l'administration de reprendre en main le contrôle de l'enseignement scolaire.

« Chaque école serait soumise au contrôle de l'administration du cercle dans lequel elle serait installée ; elle ne serait établie que d'accord avec les représentants de l'autorité locale,<sup>1</sup> et c'est également d'accord avec eux que serait arrêté le programme des études, de manière à le rendre plus conforme au but que le gouvernement s'est proposé de poursuivre dans ces régions.»<sup>2</sup>

Les missionnaires ne pouvaient tenir encore des écoles que dans le cadre de la politique scolaire de l'administration. Afin de mieux contrôler l'enseignement dispensé aux enfants, et d'empêcher l'installation d'écoles clandestines, interdiction leur fut faite d'ouvrir des établissements sans accord préalable. Cette décision avait aussi des raisons politiques. Le ministre des colonies voulait faire de l'école un moyen de pénétration, conforme à la politique générale poursuivie dans les territoires occupés. Dans cette optique, le programme scolaire fut remanié en conséquence et se focalisa sur l'apprentissage du français.

A partir de ce moment, les Pères durent se conformer au programme officiel en insistant sur l'enseignement du français et en se soumettant aux contrôles des inspecteurs de l'enseignement. Entre 1903 et 1906, les rapports annuels sur l'école, adressés au résident ou au gouverneur, s'employèrent à souligner l'importance de la place de cette matière dans les programmes.

A Ouagadougou et Koupéla cet enseignement « concordataire » était réparti en trois heures de cours par jour.<sup>3</sup> Deux heures étaient consacrées au français (lecture, écriture, exercices de traduction) et au calcul. La classe se terminait le soir par une heure de travail manuel.<sup>4</sup> Au cours de l'année 1902-1903, la gymnastique, l'apprentissage du tissage traditionnel, le jardinage et la tenue d'arbres fruitiers furent adjoints à l'emploi du temps. L'arrivée d'un moniteur menuisier de Ségou permit l'initiation de quelques élèves au travail du bois.<sup>5</sup> Officiellement, l'instruction religieuse ne se faisait plus que deux fois par semaine, en dehors des classes et aux élèves qui le désiraient.

<sup>1</sup> - Il faisait allusion à l'école de Koupéla dont on reprochait aux Pères Blancs l'ouverture "clandestine".

<sup>2</sup> - A.P.B., 0074/010, op. cit.

<sup>3</sup> - Les horaires des cours s'échelonnaient de 8h à 9h, et de 9h 30 à 10h 30 le matin, et l'après-midi de 15h à 16h.

<sup>4</sup> - A.P.B., 074/013, Mgr Bazin au Délégué Apostolique, lettre du 15 juillet 1902

<sup>5</sup> - Gouvernement général de l'A.O.F., la Haute Volta, pp. 150-151

**Tableau n° 2 : Programme de l'école de Ségou (1902-1903)**

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 8h30	Langue (thème)	langue (thème)	Langue (thème)	langue (thème)	langue (thème)
8h30 - 9h00	Lecture	Lecture	Lecture	Lecture	Lecture
9h00 - 9h30	<b>Récréation (jeux - conversation en français)</b>				
9h30 - 10h00	Ecriture	Ecriture	Ecriture	Ecriture	Ecriture
<b>Interclasses</b>					
15h00 - 15h30	Calcul mental	calcul mental	Calcul mental	calcul mental	calcul mental
15h30 - 16h00	exercice des 4 règles	exercice des 4 règles	Exercice des 4 règles	exercice des 4 règles	exercice des 4 règles

Source : D'après HARDY (G.), op. cit., pp. 15-20

**Tableau n° 3 : Programme de l'école de Ouaga (1902-1903)**

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 9h00	Lecture - écriture	lecture - écriture	Lecture - écriture	lecture - écriture	lecture - écriture
9h30 - 10h30	Traduction - calcul	Traduction - calcul	Traduction - calcul	traduction - calcul	traduction - calcul
<b>Interclasses</b>					
15h00 - 16h00	Travail manuel	Travail manuel	Travail manuel	travail manuel	travail manuel

Source : A partir du diaire de Ouagadougou (1902-1903)

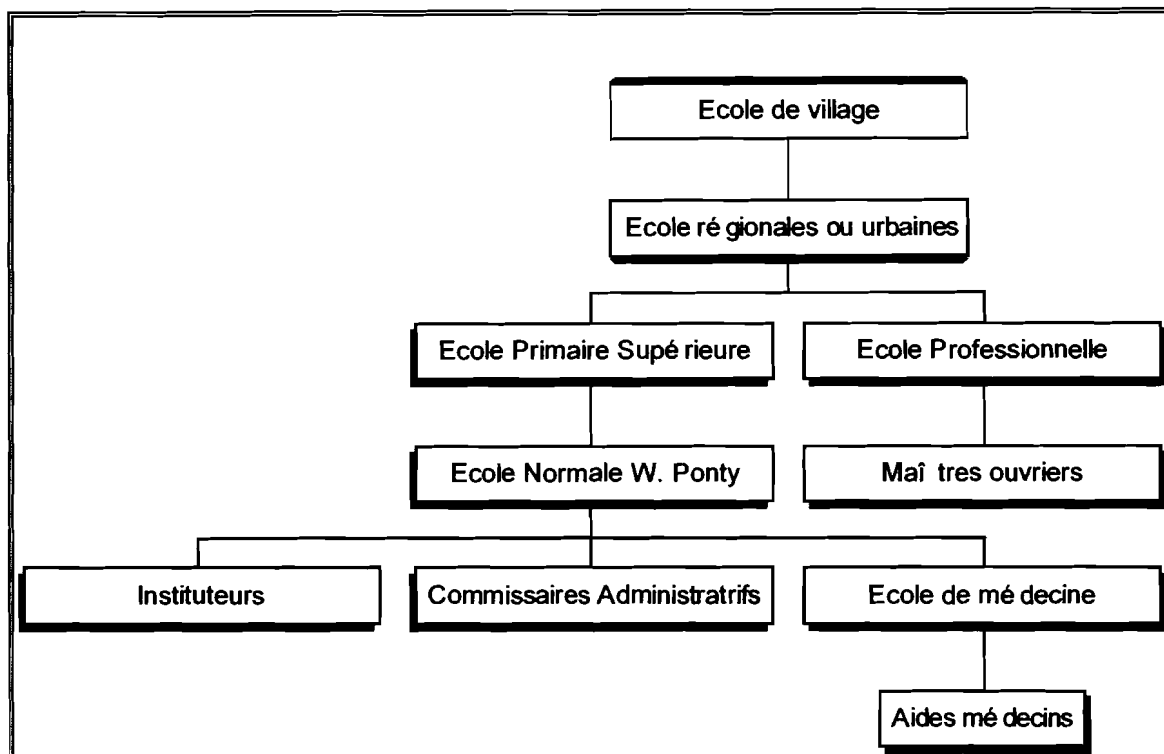
Si l'on tient compte du fait que la classe ne durait que trente minutes à Ségou, on rejoint le même volume horaire qu'à l'école de Ouagadougou pour les cours de français, soit sept heures trente minutes par semaine. En revanche, le calcul, moins privilégié à Ouagadougou, n'occupait que la moitié du temps qui lui était consacré à Ségou, c'est-à-dire deux heures trente minutes. Mais l'école de Ouagadougou avait l'avantage d'introduire des cours pratiques dans son programme. Ainsi l'importance du travail manuel se traduit par les deux heures et demi, le même temps que le calcul, qui lui étaient consacrées. A Koupéla, les cours étaient répartis en deux heures le matin et une heure et demi l'après-midi. Là aussi, les rapports insistaient sur les exercices de langue et de conversation française, même pendant la récréation.

Sous le Gouverneur général Ernest Roume, un arrêté du 24 novembre 1903, planifia la structuration de l'école pour toute l'A.O.F. Désormais "l'enseignement colonial unifié" se composa d'un enseignement primaire élémentaire dans trois catégories d'écoles : l'école de villages, l'école urbaine et l'école régionale. Viennent ensuite un enseignement primaire supérieur et professionnel, et enfin un enseignement spécial pour la formation des instituteurs ou des médecins. Cette réforme définit, pour la première fois, une charte de l'enseignement de l'A.O.F. En dépit des modifications apportées par la suite, on

peut dire qu'elle a été le canevas de l'organisation scolaire jusqu'à la conférence de Brazzaville, c'est-à-dire pendant la durée du régime de l'indigénat.

Elle consacra la laïcisation de l'enseignement des indigènes. Il n'était plus question ni de subventions pour les écoles libres, ni de collaboration d'aucune sorte. En décembre 1904, le gouvernement du Haut Sénégal Niger alloua une somme de 3.000F au résident de Ouagadougou pour l'édification d'une école laïque. Un instituteur européen, deux adjoints et quatre surveillants Noirs, destinés à sa direction, étaient déjà en route. Tous les enfants libérés confiés aux Pères devaient être remis à cette équipe.<sup>1</sup>

**Organigramme n°1 : l'enseignement colonial unifié en A.O.F. (1903)**



Suite au divorce avec l'administration, après la laïcisation des écoles en 1904, l'oeuvre scolaire des Pères Blancs devient accessoire. Sans appui financier, mal vue ou combattue par l'administration, dénigrée par des Pères déçus, l'école missionnaire entama une longue hibernation. L'inspecteur de l'enseignement, A. Mairot, pouvait alors critiquer « *la décadence* », et « *l'abandon* », des écoles privées,

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, décembre 1903

« le désintéressement absolu » et « l'indifférence générale » des Pères Blancs.<sup>1</sup> Mais une lettre du Vicaire apostolique, affirme qu'il leur était interdit d'enseigner même le français. Eux-mêmes et leurs œuvres pouvaient être tolérés à condition qu'elles ne prennent pas trop d'importance.<sup>2</sup> Dans ces circonstances, l'école de la mission était condamnée.

A Ouagadougou, des événements extérieurs, tel que l'ampleur de la famine de 1908 publiée dans la presse par le Père Thévenoud,<sup>3</sup> au grand damne de l'administration, a singulièrement compliqué la situation des missionnaires. Accusés de se mêler de politique, l'administration les plaça sous "surveillance". A l'opinion générale selon laquelle les Pères Blancs ne faisaient rien d'utile pour la colonie, et méritaient par conséquent l'expulsion, s'ajouta l'absence d'une politique scolaire résolue.

Parce que l'enseignement missionnaire ne cadrait plus avec les vues de la politique coloniale de l'école, le pouvoir administratif s'employa à l'endiguer. Au Congrès socialiste qui se tient à St Quentin, en 1911, les participants votèrent une motion qui explique clairement l'orientation donnée à l'école depuis 1903 par les socialistes radicaux. « [...] *La façon la plus sûre de protéger l'école laïque [affirment-ils], est de donner un enseignement scientifique aussi étranger aux dogmes capitalistes et chauvins qu'aux dogme religieux* ». <sup>4</sup> Entre 1904 et 1921, des séries d'arrêtés du gouvernement général, élaborées en fonction des mesures de laïcisation décidées par la Chambre des Députés le 22 janvier 1903, enlevèrent aux missionnaires toute possibilité d'ouvrir des écoles et/ou d'enseigner.

Les dispositions de l'Arrêté du 24 novembre 1903, du Gouverneur général Roume, organisant le service de l'enseignement dans les Colonies de l'AOF, excluent les écoles missionnaires. La laïcisation de juillet 1904 bannit le catéchisme et les insignes religieux des salles de classe. En 1907, un règlement local plaça toutes les écoles sous l'autorité et le contrôle de l'administrateur, et interdit l'enseignement ou l'emploi d'autres langues que le français.<sup>5</sup> Cette mesure étouffa l'embryon d'école paroissiale de la mission de Ouagadougou, où les Pères

<sup>1</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1146, l'Inspecteur de l'Enseignement en AOF A. Mairot au Gouverneur général, 17 mai 1905

<sup>2</sup> - A.P.B., 0074/ Mgr Bazin à l'œuvre de la Propagation de la Foi, lettre du 18 octobre 1906

<sup>3</sup> - THEVENOUD (J.), La famine au Soudan Français, *Les missions Catholiques*, n° 2066, 8 janvier 1909 et n° 2070, février 1909. Ces articles ont donné lieu à de sérieuses polémiques avec l'administration : C.A.R.A.N., 17G/33, Rapport au sujet d'un article dans *les Missions Catholiques*, 4 mai 1909; et Clozel à Gvr gl, lettre du 28 mai 1909.

<sup>4</sup> - *Afrique Nouvelle* n° 218, octobre 1951, p. 4

<sup>5</sup> - Règlement général du 27 janvier 1907 concernant l'administration des écoles de la colonie du H.S.N.

donnaient des cours en *moore*. Par crainte de représailles les écoles "clandestines", qui fonctionnaient depuis 1906, à Koupéla et à Ouagadougou, furent donc fermées.<sup>1</sup> Trois ans plus tard, des instructions, réservant strictement les emplois dans les services publics aux anciens élèves des écoles officielles, détournèrent définitivement les enfants de l'enseignement privé.<sup>2</sup> En 1914 enfin, une autre lettre circulaire, interdisant « toute installation nouvelle »,<sup>3</sup> enferma l'enseignement missionnaire dans un *statu quo*. Sauf la douzaine de petits enfants, qui venaient apprendre les premières notions de la religion, une heure l'après-midi,<sup>4</sup> la mission de Ouagadougou n'eut plus d'école à proprement dite jusqu'à la fin de la guerre. Il faut attendre 1922 pour voir une législation moins restrictive ouvrir les conditions générales de l'école publique à l'instruction privée.<sup>5</sup>

#### D. De l'école libre à l'école privée

Dès la fin de 1921, les missionnaires eurent la possibilité de rouvrir des écoles. Le climat de détente de l'après-guerre, de même que le Traité de St Germain-en-Lay, introduisirent des perspectives positives dans les rapports entre mission et administration. En 1919 les pays de la Haute Volta ont été regroupés en un territoire colonial auquel on donna le nom de Haute Volta. Cette nouvelle colonie est confiée à l'administration d'un Lieutenant gouverneur, Frédéric Charles Edouard Hesling, entièrement voué à la cause des missionnaires de Ouagadougou. Pie XI,<sup>6</sup> de son côté, insistait de plus en plus sur la nécessité de former un clergé indigène capable de prendre la relève des missionnaires.

Ces facteurs conjugués stimulèrent la relance de l'école missionnaire. Entre 1910 et 1920, l'enseignement catéchistique était le seul autorisé à la mission. Ses élèves formèrent le premier contingent de l'école des catéchistes et de l'école cléricale. En 1921, le vicaire apostolique de Ouagadougou, Mgr

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1909, p. 235. A la demande de Mgr Bazin, les enfants de la mission avaient été regroupés pour être alphabétisés dans leurs langues. Ils recevaient ainsi deux heures de cours par jour. En janvier 1910, ces cours furent suspendus sur ordre du Gvr du H.S.N. L'instruction fut strictement réservée à la religion.

<sup>2</sup> - Circulaire du 31 octobre 1910, du Gvt gl de l'A.O.F., relative aux emplois dans les services publics à réserver aux indigènes, anciens élèves des écoles officielles.

<sup>3</sup> - Circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1914, du Gvt gl de l'A.O.F., au sujet des écoles privées. Elle interdit toute nouvelle ouverture.

<sup>4</sup> - A.S.B., A.5081/3, Rapport annuel de 1915.

<sup>5</sup> - Décret du 14 février 1922 et Arrêté du 26 mars 1922. Cf. note suivante.

<sup>6</sup> - Pie XI (Achille Ratti), le négociateur des Accords du Latran qui créèrent l'Etat du Vatican, fut pape de 1922 à 1939. Il encouragea la formation d'un clergé indigène et l'essor de l'action catholique dans les pays de mission.

Thévenoud, obtient l'autorisation d'ouvrir une école cléricale, avec la condition que les enseignants soient munis du diplôme du brevet supérieur.<sup>1</sup> C'est la raison pour laquelle les Sœurs Blanches, dont le niveau intellectuel correspondait à ces critères, se chargèrent des écoles jusqu'en 1952.<sup>2</sup>

Construite tout près du bâtiment des postulantes (côté sud de la mission), l'école cléricale accueillait des enfants de chrétiens dans le but de les préparer à l'entrée au petit séminaire en projet. En 1923 les élèves étant plus nombreux (une soixantaine), une autre classe est ouverte et confiée, elle aussi, à une religieuse pourvue du diplôme requis.<sup>3</sup> L'ouverture de deux autres écoles primaires est également autorisée, dans les mêmes conditions, en 1922 à Koupéla et en 1923 à Toma, en pays *san*.

L'école cléricale ne s'intéressait alors qu'à des enfants chrétiens, une quarantaine à l'ouverture, sélectionnés sur la base de leurs aptitudes intellectuelles. Compte tenu des objectifs qui lui étaient fixés, le programme insista avant tout sur l'enseignement de la grammaire française et sur l'initiation au latin.<sup>4</sup> Pour donner toute sa place au catéchisme, le supérieur de la mission se chargea personnellement d'en organiser les cours et l'emploi du temps.<sup>5</sup> Une fois par mois, en lieu et place du catéchiste, il effectuait lui-même le contrôle des connaissances, afin que les enfants mesurent l'importance de la matière. En plus de cela, les élèves apprenaient la musique sacrée. Une initiation ardue qui faisait dire au Vicaire apostolique, que : « *La première chose à faire est de leur apprendre la prononciation correcte des mots latins. On évitera ainsi les "cedat ristui", "defestui", "misere-re-re-re etc."* »<sup>6</sup>

Le cycle d'étude fut progressivement étendu sur six années. Les élèves, recrutés à l'âge de six à huit ans, devaient avoir fini leurs études avant quatorze ans accomplis.<sup>7</sup> L'emploi de maîtres et des maîtresses diplômés et autorisés à enseigner, à Ouagadougou comme à Koupéla, favorisa la reconnaissance

<sup>1</sup> - Sur proposition du Ministre du Commerce et de l'Industrie, chargé de l'intérim du Ministère des Colonies, Lucien Dior, le Décret du 14 février 1922, est approuvé par Alexandre Millerand, Président de la République. Il réglementa l'ouverture des établissements privés. Suite à ce décret, le Gvr gl Henri Martial Merlin, prit l'Arrêté général du 26 mars 1922, réglementant l'enseignement privé en A.O.F. (J.O. AOF, année 1922, p. 208)

<sup>2</sup> - A.S.B., B.5081/3-27, Rapport annuel 1952, p. 2. En octobre 1952, les Frères des écoles chrétiennes acceptèrent de prendre la relève des Soeurs Blanches à l'école régionale privée des garçons.

<sup>3</sup> - Les chiffres sont empruntés à : Gouvernement général de l'A.O.F., La Haute Volta, 1931, p. 151

<sup>4</sup> - A.P.B., *Missions d'Afrique des Pères Blancs*, février 1934, n° 428 p. 33

<sup>5</sup> - A.S.B., B.7116/4-5, Directives au sujet des oeuvres

<sup>6</sup> - Ibidem. Paroles du "*Tantum ergo*" : [*novo ceda ritui*] ; [*defectui*]. Quant au *misere*, un des mots clé du *gloria*, l'accentuation porte sur le [se] et non le [re]

<sup>7</sup> - A.P.B., *Missions d'Afrique des Pères Blancs*, février 1934, n° 428 p. 33

officielle de ces écoles le 26 septembre 1923. Les programmes d'études furent aménagés suivant les directives de la direction de l'enseignement de la colonie, tout en conservant comme finalité le concours d'entrée au Petit séminaire.

Cette école, qui était une réplique de l'école régionale,<sup>1</sup> était placée sous la double responsabilité du supérieur de la mission de Ouagadougou et de celle du responsable du petit séminaire, qui cumulait les charges de directeur de l'enseignement. Le premier assurait le recrutement des élèves pendant que les compétences du second s'exerçaient sur le programme des études. La directrice de l'école, aidée au fur et à mesure des besoins par une deuxième religieuse et des moniteurs indigènes,<sup>2</sup> se chargeait de tenir des fiches individuelles pour les enfants susceptibles d'entrer au petit séminaire. Les renseignements, qu'elle transmettait au supérieur de la mission, portaient aussi bien sur les résultats scolaires, que sur le degré de piété, de docilité et de conduite générale.

L'ossature de l'enseignement colonial unifié,<sup>3</sup> reprise par l'organigramme de l'enseignement missionnaire à partir de 1943, porte en elle un risque majeur. L'école coloniale était la réplique de l'établissement scolaire métropolitain. Il s'agit d'un enseignement pyramidal dont l'inconvénient était que l'écolier, une fois recruté, comptait gravir les marches jusqu'au sommet. Pour les enfants, comme pour leurs parents, l'école était avant tout le tremplin de l'ascension sociale. Par ascension, ils entendent surtout l'accès aux emplois administratifs. Ce système, qui enrayait toute possibilité de contingentement et de contrôle des flux, occasionna des encombrements, des déséquilibres, et la « fabrication en série de ratés et de mécontents ».<sup>4</sup>

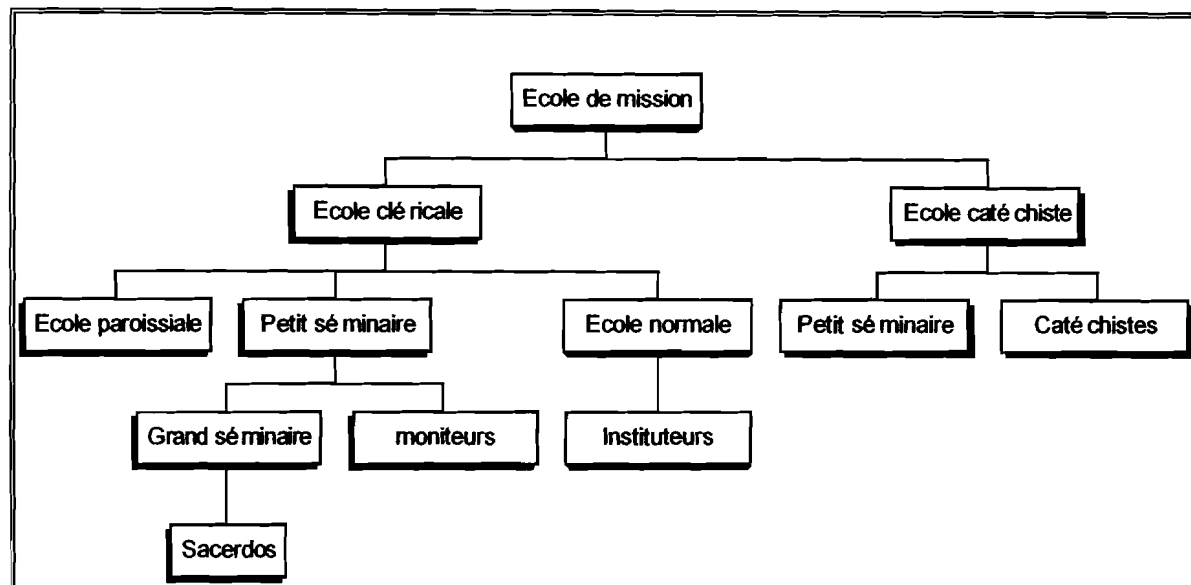
<sup>1</sup> - A partir de 1944, elle devint « Ecole Régionale Privée ». Les conditions de subventions, prévues à l'Arrêté du 7 octobre 1943, du Gvr gl Pierre Boisson, l'obligèrent à accepter désormais les enfants non chrétiens

<sup>2</sup> - A.A.O., Archives historiques, enseignement privé, pièce n°1

<sup>3</sup> - Cf. organigramme n°1, p. 139

<sup>4</sup> - HARDY(M. G.), in L'Afrique Française, *Renseignements Coloniaux*, n° 1, 1932, p. 38

Organigramme n° 2 : L'école privée catholique (1922-1943)



L'école paroissiale, tel qu'elle avait été conçue en octobre 1932,<sup>1</sup> devait permettre de récupérer les "ratés" de l'école clé ricale. En 1931 en effet, le Gouverneur général Jules Brévié avait décidé de greffer l'enseignement scolaire sur le capital des valeurs traditionnelles. Son discours à l'occasion de l'ouverture de la cession du gouvernement en décembre 1931 définit les nouveaux objectifs d'une école à "vocation rurale".

« Il s'agit de faire évoluer la société indigène dans son cadre[...] Il s'agit de préparer les paysans, les pasteurs, les artisans de l'avenir [...] L'école est d'abord le cadre modèle du village [...] Elle aura l'espace nécessaire à ses annexes : jardin, champ de culture, petit camp scolaire; elle aura son verger ou sa plantation; elle aura sa case pour l'éducation ménagère des filles [...] L'enseignement essentiel, préliminaire, sera d'abord celui du français, mais du français simple, du français parlé [...] Tout de suite, il faudra s'attacher aux notions utiles [...] hygiène, agriculture, arboriculture, travaux manuels, leçons de choses établies d'après la vie indigène. »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> - Cette première école paroissiale, qui rassembla 86 élèves, fut confiée à un ancien séminariste, Paul Semporé, qui abandonne son poste au commerce pour s'en charger.

<sup>2</sup> - BREVIE (J.), Discours à l'ouverture de la session du Conseil du gvmt, déc. 1931, in *Renseignements Coloniaux*, n°1, 1932, pp. 37-38. Il faisait écho aux conclusions de la Conférence pour l'enfance africaine, organisée à Genève les 22-25 juin 1931 par l'Union Internationale de Secours aux Enfants. Elle recommanda que le programme scolaire s'adapte « aux aptitudes et aux besoins de l'enfant africain [...] », pour améliorer la situation économique de l'Africain.



Cette orientation vers le milieu rural s'expliquait aussi par l'évolution du contexte politique et économique. Les années 1930 ont marqué l'apogée de la colonisation consacrée en 1931 par l'exposition coloniale de Vincennes. La période de pacification et de construction administrative des colonies était maintenant révolue. Mais en 1930 aussi, la grande crise, qui commençait à sévir, affectait gravement l'économie mondiale. Dans l'entre deux guerres, l'urgence n'était donc plus à la formation d'une "bureaucratie" subalterne. Les colonies devaient devenir maintenant des jardins pour la métropole confrontée à la récession. La thèse, selon laquelle la masse indigène ne peut être atteinte que par sa langue n'était donc qu'un prétexte. Mais à son crédit, il était évident que les langues locales permettaient plus efficacement de meubler l'esprit des populations de notions élémentaires qui sont la base de tout progrès.

A la même période, l'expérience de l'école de Dano mit à nu le caractère illusoire cette thèse. Dans ce poste, les Pères ont été obligés de remplacer le *dagaaba* (la langue locale) par le français, pour attirer les enfants à l'école de la mission.<sup>1</sup> A l'opposé des missionnaires, les indigènes ne considéraient pas l'enseignement comme un instrument de progrès d'ensemble, mais comme un moyen de promotion individuelle pour les enfants, donc pour leurs familles. Ni l'introduction du français aux côtés de l'apprentissage des métiers indigènes (tissage, vannerie, poterie, tannage), ni la transformation de l'école paroissiale en « école préparatoire au certificat d'étude »,<sup>2</sup> ne corrigèrent ce sentiment.<sup>3</sup> Boudée par les parents et les enfants, qui se frustraient à l'idée d'être rétrogradés à une instruction au rabais et sans enjeu, les missionnaires se résignèrent à la fermer en octobre 1944.<sup>4</sup>

En 1942, les bonnes dispositions du gouvernement de Vichy à l'égard de l'œuvre missionnaire,<sup>5</sup> relayées par l'insistance du Gouverneur général Boisson pour le développement de l'école privée, élargirent les dimensions de l'école missionnaire. A ce sujet, une réunion avait rassemblé les représentants des trois

<sup>1</sup> - BENOIST (J. R. de), op. cit., p. 410

<sup>2</sup> - A.P.B., Rapport annuel n° 28, 1932-1933, p. 296 ; et Diare de Ouagadougou, 2 octobre 1942

<sup>3</sup> - *Trait d'union*, 4<sup>e</sup> année, novembre 1936, p. 3

<sup>4</sup> - A.S.B., B.5081/3-20, Rapport annuel 1944-1945, p. 4

<sup>5</sup> - A.P.B., Echanges de lettres entre l'école cléricale de Ouagadougou et le secrétariat du MI Pétain : Lettre de Michel Tondé du 11 décembre 1941 ; réponse du Dr Menetrel, du 5 février 1942 ; lettre réponse de Benoît Béré du même jour. En janvier 1941 déjà, il avait été recommandé à l'école officielle de « tenir compte de Dieu, base de toute morale ».

congrégations missionnaires de l'A.O.F.,<sup>1</sup> à Dakar en décembre 1942, autour du gouverneur général.

Pour soutenir le développement de l'enseignement libre, il y a été décidé que des subventions seraient accordées à ses instituteurs et moniteurs, tant européens qu'indigènes. L'Arrêté n° 3568 du 7 octobre 1943,<sup>2</sup> du gouvernement général en fixa le taux et les conditions d'octroi. Ses closes sont portées, peu de temps après, à la connaissance des inspecteurs de la Côte d'Ivoire par le chef du Service de l'enseignement de cette colonie. L'enseignement privé « *a même objet, et applique les mêmes méthodes que l'enseignement officiel* ».<sup>3</sup> La réglementation des écoles publiques fut entièrement appliquée aux écoles privées. Au terme de ces dispositions, « *les écoles privées [devaient] se conformer aux plans d'études et programmes officiels ; tenir les registres officiels ; fournir le compte rendu succinct de rentrée et le rapport statistique annuel* ».<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> - Mgr Gridmaud (Spirite), Mgr Thévenoud (P.B.), P. Jacques Bertho (M.A.L.)

<sup>2</sup> - Evêché de Ouagadougou, Archives historiques, enseignement privé, pièce n°1

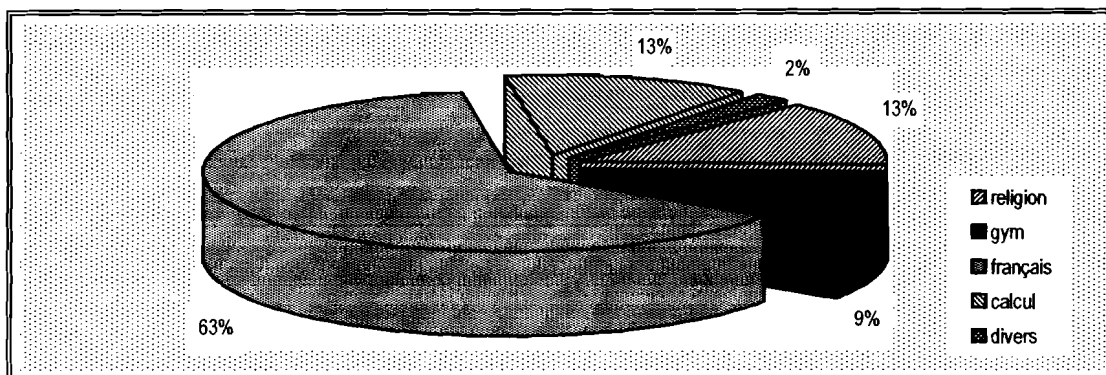
<sup>3</sup> - A.A.O., Archives historiques, enseignement privé, R. Guerin, chef du service de l'enseignement à MM les Inspecteurs de l'enseignement de la Côte d'Ivoire, circulaire n° 1916 N du 27 Octobre 1943.

<sup>4</sup> - Ibidem

**Tableau n°4 : Emploi du temps du Cours Préparatoire de l'école privée catholique (1950 ?)**

Heures	Lundi	mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
7h 30 - 8h 00	Catéchisme	catéchisme	Catéchisme	Catéchisme	Catéchisme
8h 00 - 8h 30	Gymnastique	gymnastique	Gymnastique	Gymnastique	Gymnastique
8h 30 - 8h 45	Morale	morale	morale	Morale	Morale
8h 45 - 9h 15	Langage	langage	Langage	Langage	Langage
9h 15 - 9h 45	Lecture	lecture	lecture	Lecture	Lecture
<b>R é c r é a t i o n</b>					
10h 00 - 10h 15	Ecriture	écriture	écriture	Ecriture	Ecriture
10h 15 - 10h 30	Calcul oral	calcul oral	Calcul oral	Calcul oral	calcul oral
10h 30 - 10h 45	Calcul écrit	calcul écrit	Calcul écrit	Calcul écrit	calcul écrit
10h 45 - 11h 15	Langage	langage	Langage	Langage	Langage
11h 15 - 11h 45	Lecture	lecture	lecture	Lecture	Lecture
11h 45 - 12h 00	Chant	chant	chant	Chant	Chant
<b>I n t e r c l a s s e s</b>					
15h 00 - 15h 15	Récitation	récitation	Récitation	Récitation	Récitation
15h 15 - 15h 45	Lecture	lecture	lecture	Lecture	Lecture
<b>R é c r é a t i o n</b>					
16h 00 - 16h 15	Ecriture	écriture	écriture	Ecriture	Ecriture
16h 15 - 16h 30	Calcul	calcul	calcul	Calcul	Calcul
16h 30 - 17h 00	Lecture	lecture	lecture	Exercice sens. ou dessin au CP1 lecture ou travx. Manuels au CP2	

Source : A.A.O., Archives historiques de l'enseignement privée, pièce n°1

**Graphique n° 7 : Répartition du volume horaire hebdomadaire par matière (Cours Préparatoire)**

Source : A partir du tableau précédent

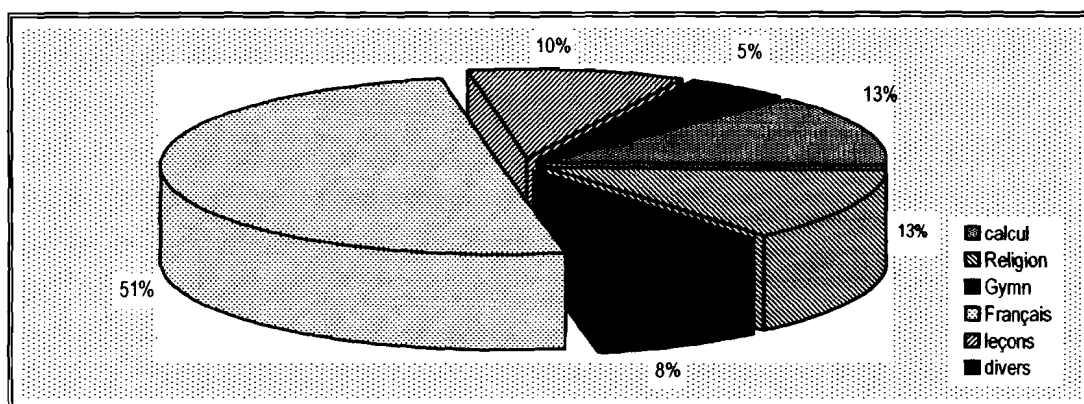
Dans les Classes préparatoires, le français était réparti en dix neuf heures de cours par semaine sur le total des trente heures prévues par l'emploi du temps. La religion, qui se compose ici du catéchisme et de la morale, était à égale importance avec calcul. Ils occupent le même volume horaire. La gymnastique, 8% du total horaire, et le dessin ou le travail manuel (divers) se partageaient le reste du temps.

Tableau n° 5 : Emploi du temps du cours élémentaire de l'école privée catholique (1950 ?)

Heures	lundi	Mardi	mercredi	vendredi	Samedi
7h 30 - 8h 00	catéchisme	Catéchisme	catéchisme	catéchisme	Catéchisme
8h 00 - 8h 30	gymnastique	Gymnastique	gymnastique	gymnastique	Gymnastique
8h 30 - 8h 45	morale	Morale	morale	morale	devoir de
8h 45 - 9h 15	calcul	Calcul	calcul	calcul	Calcul
9h 15 - 9h 45	lecture	Lecture	lecture	lecture	Lecture
<b>R é c r é a t i o n</b>					
10h00 - 10h30	vocabulaire	Grammaire	élocution	grammaire	Dictée
10h30 - 10h40	récitation	Récitation	récitation	récitation	Récitation
10h40 - 11h10	lecture	Lecture	lecture	lecture	Lecture
11h10 - 11h25	écriture	Ecriture	écriture	écriture	Ecriture
11h25 - 11h45	conjugaison	Dict. Préparée	dictée	conjugaison	Conjugaison
11h45 - 12h00	chant	Chant	chant	chant	Analyse
<b>I n t e r c l a s s e s</b>					
15h00 - 15h30	Géographie	Sciences	lecture	sciences	Elocution
15h30 - 15h45	dict. Préparée	Dictée	conjugaison	Dict. préparée	Lecture
<b>R é c r é a t i o n</b>					
16h00 - 16h30	Calcul	Calcul	calcul	activ. dirigées	Dessin
16h30 - 17h00	Histoire	Géographie	histoire	lecture	Travail manuel

Source : A.A.O., Archives historiques, enseignement privée pièce n°1

Graphique n° 8 : Répartition du volume horaire hebdomadaire par matière (Cours Élémentaire)



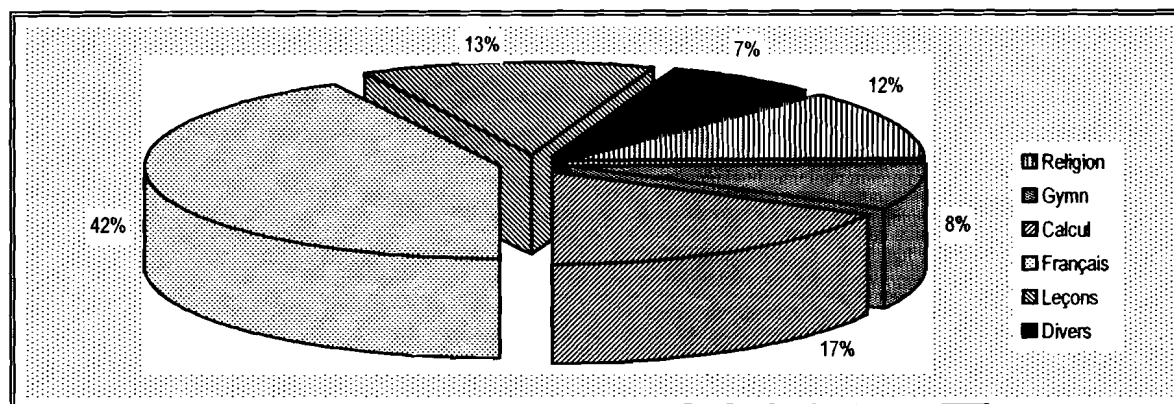
Source : A partir du tableau précédent

Dans les cours élémentaires, la répartition des heures par matière resta à peu près la même que dans les classes préparatoires. Seul les heures réservées au français connurent une diminution par suite de l'adjonction de matières nouvelles comme l'histoire, la géographie et les sciences naturelles (leçons).

**Tableau n°6 : Emploi du temps du Cours Moyen de l'école privée catholique (1950 ?)**

Heures	lundi	mardi	mercredi	vendredi	Samedi
7h 30 - 8h 00	Catéchisme	catéchisme	catéchisme	catéchisme	Catéchisme
8h 00 - 8h 30	Gymnastique	gymnastique	gymnastique	gymnastique	Gymnastique
8h 30 - 8h 45	morale	morale	morale	morale	devoir de
8h 45 - 9h 45	Anth.+ applicat.	syst + applicat.	anth.+ applicat.	géom.+applicat	Calcul
<b>R é c r é a t i o n</b>					
10h00 - 10h45	lecture	lecture	lecture	lecture	Lecture
10h45 - 11h15	Vocabulaire	grammaire	vocabulaire	conjugaison	Dictée
11h15 - 11h30	chant	récitation	chant	récitation	Chant
11h30 - 12h00	Phraséologie	orthog. Grammaire d'usage	dictée	rédaction présentation	Rédaction
<b>I n t e r c l a s s e s</b>					
15h00 - 15h30	histoire	géographie	histoire	géographie	Rédaction
15h30 - 15h45	écriture	récitation	écriture	récitation	Chant
<b>R é c r é a t i o n</b>					
16h00 - 16h45	Sciences	sciences	Rédaction compte rendu	sciences	dessin - travail manuel
16h45 - 17h00	Activ. Dirigées	activ. Dirigées	activ. Dirigées	activ. Dirigées	altern./semaine

Source : A.A.O., Archives historiques, enseignement privée pièce n°1

**Graphique n° 9 : Répartition du volume horaire hebdomadaire par matière (Cours Moyen)**

Source : A partir du tableau précédent

Le changement le plus marquant, dans le programme des cours moyens, fut la forte augmentation du nombre d'heures consacrées au calcul. Elles représentent ici 17% du volume horaire (30 heures). Cette augmentation s'est faite encore au détriment du français, en recul de 8%. La préparation à l'examen du C.E.P.E. nécessitait une initiation plus poussée aux méthodes de calculs arithmétiques et/ou géométriques. Pour mener à bien de tels programmes, les missionnaires avaient de plus en plus besoins d'instituteurs diplômés et qualifiés. De cette nécessité naquit l'école normale privée catholique.

En fin janvier 1942, une école normale, destinée aux élèves des missions de l'A.O.F., est ouverte à Saponé, à 35 km au sud-ouest de Ouagadougou,<sup>1</sup> en même temps que l'installation de la mission. Elle migra à Pabré, aux côtés du petit séminaire, le 2 novembre 1943. En avril 1944, les quinze premiers élèves abandonnèrent définitivement les petites cases de Pabré pour s'installer à Toussiana.<sup>2</sup> Ce village avait été choisi à cause de la proximité de Bobo-Dioulasso qui était alors le centre géographique des missions d'A.O.F. L'établissement se destinait à la formation d'élèves provenant aussi des autres circonscriptions ecclésiastiques des Pères Blancs de la fédération.

Le programme, qui couvre trois années d'étude, insistait sur l'apprentissage du français, notamment de la rédaction et de la grammaire. Il est complété par l'histoire, la géographie, les sciences physiques et chimiques, et l'arithmétique. En troisième année les élèves s'initiaient à la pédagogie. « *A ce stade, l'élève moniteur sent sa supériorité et a beaucoup plus d'assurance devant 30 bambins de l'école d'application que devant les figures géométriques du tableau.* »<sup>3</sup> Une place importante fut réservée au travail manuel. Pour que l'instituteur soit aussi un ouvrier utile, les élèves furent mis à la menuiserie, au jardinage et à l'élevage.

Les résultats de cette école montraient bien que, d'une manière générale, le niveau d'instruction était satisfaisant. A l'issue de l'examen de 1946, neuf candidats, sur les douze présentés, sont reçus. L'année suivante, les résultats s'améliorent encore : sur les quinze candidats présentés, treize sont reçus. Auparavant, un premier examen, qui se déroula du 13 au 19 octobre 1943 dans la salle d'œuvres de la mission, avait permis au vicariat d'obtenir ses premiers instituteurs. Sur les neuf candidats présentés, Xavier Kyélem, André Balkouma, Louis de Koupéla, et Casimir Weddouda sont recalés. Le succès de François Dakouré, François Nana, Paul Nikiéma, Laurent Ghilat et Hippolyte Tapsoba, permit à l'école privée catholique de fonctionner légalement dès 1943.

Disposant régulièrement d'instituteurs, les missionnaires commencèrent à multiplier les écoles. Entre 1947 et 1959, sept nouvelles écoles sont construites dans le vicariat de Ouagadougou.<sup>4</sup> Cette course de vitesse, engagée contre

<sup>1</sup> - A.P.B., *Revue Pères Blancs* n° 42, février - mars 1942, p. 128

<sup>2</sup> - A.P.B., *Revue Pères Blancs*, n° 71, avril - mai 1948, p. 4

<sup>3</sup> - A.P.B., Présentation du P. René de Beaucorps, in *Revue Pères Blancs*, op. cit., p. 5

<sup>4</sup> - COMPAORE (R.A.M.), L'enseignement privé catholique en Haute Volta, in *Burkina 2000*, colloque de Ouagadougou, 12-17 décembre 1993, p. 209. Le nombre des écoles passe de 13 à 20.

l'école publique,<sup>1</sup> entraîna dans son sillage l'accroissement des besoins financiers. Malgré le soutien financier du FIDES, de certains O.P.M. et organismes caritatifs,<sup>2</sup> les impasses budgétaires s'installent dès 1945.<sup>3</sup> Les instituteurs qui, recevaient jusqu'alors des compensations salariales en nature, du mil le plus souvent, revendiquaient maintenant le même traitement que leurs collègues du public.<sup>4</sup> Cet état des choses permet de constater que la crise de 1969, qui entraîna la rétrocession de l'école catholique à l'Etat voltaïque, plonge ses racines dans les premières difficultés de 1945. L'absence de planification n'a motivé le contingentement ni des ouvertures de classes ni des recrutements d'instituteurs. L'entretien des infrastructures devint très vite un casse-tête financier pour le vicariat, et la mise à jour des soldes des instituteurs impossible pour le budget local. De 1945 à 1969, cette situation se dégrada progressivement.

**Graphique n° 10 : Indice des effectifs à l'école de la mission de Ouagadougou (1915-1952)**  
Indice 100 = 1943



**Remarque :** La plupart des statistiques ne fournissent pas des chiffres ou une répartition exacte des effectifs. En ce qui concerne les garçons, les chiffres avant 1921, concernent « l'école de

<sup>1</sup> - L'objectif était de pouvoir récupérer le maximum d'enfants au détriment de l'école officielle.

<sup>2</sup> - A.P.B., Rapport annuel, 1939-1945, p. 8. A partir de septembre 1948, les écoles privées purent bénéficier des subventions des plans FIDES. COMPAORE (R.A.M.) chiffre le montant des allocations, 1948-1953, à 51.000.000F. l'œuvre de St Pierre Apôtre et de la Sainte Enfance soutenaient financièrement l'éducation des enfants.

<sup>3</sup> - A.P.B., 289/275, Gvr gl à Mgr Thévenoud, lettre du 2 avril 1946. En réponse à la lettre que lui avait adressée le vicaire apostolique, le 1<sup>er</sup> décembre 1945, demandant l'augmentation des taux de subvention, elle affirme l'impossibilité d'une telle majoration. Suite aux « pénibles discussions » entre moniteurs et missionnaires (Diare de Ouagadougou, avril 1949), le bureau des finances du gouvernement de H.V. porte la subvention de 13 Millions à 14 Millions et demi de francs à la rentrée de 1949-1950 (Diare de Ouagadougou, octobre 1949)

<sup>4</sup> - A.S.B., B.5081/3-26, Rapport annuel 1950-1951, p. 2. Plusieurs moniteurs auxiliaires sont obligés de quitter l'école de la mission à cause de la dégradation de leurs traitements.

*la mission ». De 1921 à 1942, il s'agit de « l'école cléricale ». A partir de 1943 les effectifs sont ceux de « l'école régionale de Ouagadougou ». Quant aux filles, les statistiques entre 1931 et 1942 sont celles de l'école ménagère. Les effectifs de l'école régionale privée catholique de filles sont ceux de 1943 à 1956.*

La raison d'être de l'école privée catholique, nous l'avons évoquée, était de pourvoir le séminaire en recrues de niveau appréciable. Peut-être est-ce pour cette même raison que l'éducation scolaire des filles, dont l'enjeu était moindre, marqua le pas jusqu'en 1942.

### **E. Les attermolements de la scolarisation des filles**

Lorsqu'on se rappelle le combat que les missionnaires ont mené pour l'émancipation de la fille *moaaga*, son absence de leurs écoles, entre 1901 et 1942, est d'autant plus remarquable. Dès 1918, les Pères Blancs s'étaient intéressés à cette frange de la population, mais seulement dans le cadre de la production du tapis. Cette recherche effrénée d'ouvrières pour l'ouvroir avait amené le gouverneur par intérim, Louis Jacques Fousset, à rappeler que « *la fréquentation de [l'école] des filles ne saurait en souffrir* ». <sup>1</sup>

C'est en 1931 que le terme "école ménagère" apparaît dans les rapports annuels des Sœurs Blanches. Mais tel qu'elle fonctionnait, il s'agissait d'une section basse de l'ouvroir où étaient rassemblées 80 filles<sup>2</sup> employées, trois après-midi par semaine, à diverses tâches ménagères. Ces filles, en fonction de leur habileté, étaient ensuite acheminées vers la fabrique des tapis ou l'atelier de couture. Entre 1932 et 1936, le programme de cette école s'organisa sur le modèle de l'école paroissiale des garçons. Tous les matins, les cours portaient sur l'alphabétisation (lecture, écriture, calcul en *mōore*) à laquelle s'ajoutent 30 mn de langage en français pour les élèves de la 3<sup>e</sup> année. L'après-midi, ces dernières « *s'occupent de raccommodage des chaussettes des Pères. Les petites s'exercent à la couture tous les jours.* » <sup>3</sup> Progressivement, ce programme chercha à être complété par des cours d'histoire sainte, des leçons de morale et de chant, et un peu de gymnastique. Mais l'objectif, malgré l'introduction des leçons de chose et de géographie, en 1938, demeura celui de ne donner à la fille que le minimum de savoir convenable

<sup>1</sup> - A.A.O., T.U.1 ?, Lt gvr p.i. à Administrateur du cercle de Ouagadougou, lettre n° 607 A.G. du 5 juillet 1924

<sup>2</sup> - A.S.B., B.265/9, Œuvres scolaires, statistiques de juin 1931 communiquées au P. Mazé.

<sup>3</sup> - A.S.B., B.5081/3-8, Rapport annuel, 1932-1933, p.1



pour la femme en pays noir.<sup>1</sup> Les cours de français ont seulement pour but de « *lutter contre cet exode vers l'école du gouvernement* »,<sup>2</sup> où les filles peuvent suivre le même programme que les garçons. Pour les missionnaires, elles doivent être, avant tout, des épouses attentives, des ménagères avisées, et de pieuses chrétiennes.

Pendant longtemps, cette conception de l'émancipation, en dehors du prétexte de la difficulté du recrutement,<sup>3</sup> empêcha l'accès à l'éducation scolaire aux filles. La première école de fille de la mission, suivant à peu près le programme de l'école officielle, n'a été ouverte qu'en 1940 qu'avec l'insistance des "évolués". Cependant l'instauration d'un droit d'inscription (10F par mois), « *pour faire une sélection* »,<sup>4</sup> limita volontairement l'accès à cette école. Il ne s'agissait pas seulement ici de sélection, mais de réduction volontaire du nombre des élèves. Etant donné que beaucoup de parents n'avaient pas cette capacité financière, et que le Vicaire apostolique ne voulait compromettre ni le fonctionnement de l'ouvroir, ni l'existence de l'école ménagère, cette disposition arrangeait. Jusqu'à la création de l'école privée, en 1943, la moyenne des effectifs se situa autour de 31 élèves.<sup>5</sup> Le maintien des leçons de couture exprimait l'intention de garder dans cette école une orientation tout aussi ménagère.

A partir de 1943, la réglementation de l'enseignement privée, prévue par le décret de 1943, ne laissa plus une grande marge de manœuvre aux missionnaires. Dans ce contexte, une école privée catholique urbaine de filles est ouverte avec un cycle primaire complet : deux cours moyens, deux cours élémentaires, deux cours préparatoires et une classe enfantine. On lui appliqua le programme des écoles d'enseignement primaire élémentaire, en gardant toutefois des cours ménagers pour les élèves de la première année. Sur la trentaine d'heures de cours par semaines, trois étaient réservées à l'entretien des vêtements des Pères, une à l'entretien des vêtements personnels, et les deux autres à des leçons théoriques d'enseignement ménager et à des séances de

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-10, *Rapport annuel* 1934-1935, p. 4

<sup>2</sup> - A.S.B., B.5081/3-14, *Rapport annuel* 1938-1939, p. 3

<sup>3</sup> - A.S.B., B.5081/3-112, le rapport annuel de 1936-37 explique l'irrégularité par le fait que les files sont fréquemment retenues chez elles pour les travaux ménagers. Mais en 1930 déjà, l'ouvroir comptait plus de 200 ouvrières.

<sup>4</sup> - A.S.B., B.5081/3-16, *Rapport annuel* 1940-1941, p. 2. Suite à la suppression des droits d'inscription en octobre 1943 (conformément aux conditions de subvention de l'école privée annexées au décret de 1943), l'école fille put compter 180 élèves. A partir de ce moment, l'école en mōore fut fermée.

<sup>5</sup> - A la même période, l'école ménagère en mōore comptait 120 élèves. (A.S.B., B.5081/3-18, R.A. 1942-43, p.6)

lessive. Après la suppression de l'école en *moore*, l'école régionale privée des filles, devenue « école du Sacré Cœur », intégra l'école classique.

Si l'école classique a pu souffrir de ces hésitations, les établissements confessionnels occupèrent très tôt une bonne place dans l'éducation missionnaire.

## F. L'organisation et l'objectif de l'école confessionnelle

Le premier établissement exclusivement orienté vers l'enseignement religieux fut l'école catéchiste. Fonctionnant tant bien que mal depuis 1915, avec une dizaine de jeunes garçons, elle ne s'établit fermement qu'en 1921, en même temps que l'école cléricale. En effet, le 8 décembre de cette année, les cours d'élèves catéchistes ouvrent avec un effectif de 80 enfants, répartis en deux groupes, venant pour la plus part de Koupéla et Manga. En 1925, l'école est transférée à Pabré à côté du Petit Séminaire.

Entre 1923 et 1953, plusieurs documents élaborés par les vicaires apostoliques (Mgr Thévenoud puis Mgr Emile Socquet) régissent l'organisation et le fonctionnement de l'école des catéchistes. La circulaire n° 19 du 8 septembre 1928 au sujet de l'organisation de l'apostolat, traite longuement, dans sa seconde partie, de l'école catéchiste. Mgr Thévenoud y définit entre autres les modalités du recrutement des élèves. Il recommande surtout des jeunes gens âgés d'au moins 16 ans. « Avec des gens de cet âge, un stage de trois ans suffit à l'école suffit. »<sup>1</sup> Mais l'autre intérêt non négligeable était qu'à la fin du cycle d'étude, « les catéchistes [peuvent] être mariés après avoir passé un ou deux ans sous la direction d'un plus ancien et être placés à leur tour dans un village ».<sup>2</sup>

La circulaire définit aussi l'orientation de l'établissement et de ses pensionnaires. « Ils doivent avant tout être des modèles de vie chrétienne par la piété, la bonne harmonie dans le ménage, la façon d'élever leurs enfants, par la déférence envers les chefs, par la charité envers le prochain, par le zèle pour les âmes, par la sobriété, par le travail et par l'humilité. En un mot ils doivent concrétiser aux yeux des païens la vie du chrétien. »<sup>3</sup> Le texte le plus important qui cadre le fonctionnement de l'école catéchiste, à partir de 1937, est le Directoire du 8 juin de cette année. Ce texte de 22 pages, entièrement consacrées

<sup>1</sup> - A.A.O., T.B.130/4, Mgr Thévenoud, Circulaire n° 19 du 8 septembre 1928, 45 p. dactylogr.

<sup>2</sup> - Ibidem

<sup>3</sup> - A.A.O., T.B., 130/4, Mgr Thévenoud, circulaire n° 19, op. cit.

à « l'école des catéchistes du Vicariat apostolique de Ouagadougou », recentre sa nature et son objectif. Elle est avant tout un centre de formation d'auxiliaires capables et zélés pour les missionnaires. Le programme des études essaye de répondre à cette visée.

La circulaire n°6 du 8 octobre 1923 avait introduit, à côté de l'instruction religieuse en *moore*, l'enseignement du français, du calcul, de l'histoire et de la géographie. L'ambition était alors de former des catéchistes instituteurs, qui auraient « à leur sortie le même niveau que les jeunes gens sortant de Gorée ». <sup>1</sup> Sur le moment, il fallait suppléer rapidement le manque d'enseignants. Le cycle des études, initialement de trois ans, est porté à quatre ans à partir de 1933. La première année est occupée par l'alphabétisation en langue *moore*, nécessaire à l'apprentissage du texte du "petit catéchisme". L'année suivante, les élèves s'appliquaient à l'étude du "grand catéchisme" et à l'histoire sainte. Les dernières années étaient réservées au perfectionnement de l'étude du catéchisme et à des exercices pédagogiques. En 1933, le programme d'étude fut indexé sur celui de l'école primaire afin de suppléer aux insuffisances de la formation. <sup>2</sup> Les leçons de calcul et de français sont alors introduites dans toutes les classes.

Si, en 1923, l'ambition était de produire un « catéchiste-moniteur », force est de constater que ces prétentions se sont progressivement effritées. Les écoles privées catholiques ont leurs premiers instituteurs diplômés à partir de 1943, et le niveau d'étude des anciens séminaristes fait d'eux des moniteurs mieux recommandés. Il devint de moins en moins question de faire du catéchiste une source de lumières. Les missionnaires en firent plutôt une sorte "d'homme-orchestre", doté de tout ce qui pouvait servir son image, ses fonctions, et son rôle. Dans le village où il s'établissait, en l'absence de missionnaire, le catéchiste était en effet une personnalité. Il était l'infirmier des premiers soins aux malades, mais surtout un conseiller avisé pour les chefs de village dans les questions administratives. <sup>3</sup> A partir de 1924, la formation d'un clergé indigène préoccupa davantage les esprits.

<sup>1</sup> - A.A.O., T.B.130/4, Mgr Thévenoud, Circulaire n°6 du 8 octobre 1923, 14 p. dactylogr.

<sup>2</sup> - A.P.B., Rapport annuel n° 28, 1932-1933, p. 291

<sup>3</sup> - Là où il est installé, le catéchiste est parfois menuisier, tailleur, infirmier, maçon, à la fois. ILBOUDO (J.), op. cit., cite l'exemple du catéchiste Emile Damiba, qui abandonne sa fonction de moniteur à l'école, pour se consacrer à conseiller le chef de Koupèla *Nāaba Zāare*, et Jean Kaboré qui fut secrétaire influant du chef de Canton de Manga.

Pour répondre aux désirs de Pie XI, Mgr Thévenoud avait envisagé, sitôt après la guerre, la création d'un petit séminaire pour le vicariat de Ouagadougou. Dans ses directives aux missionnaires, il leur recommandait de choisir parmi les enfants chrétiens ceux qui paraissent plus intelligents et plus pieux, pour leur faire commencer leurs études.<sup>1</sup> A cet effet, un comité de 12 membres s'était formé dès 1915, pour convaincre individuellement chaque chrétien de l'importance d'une telle école, et l'engager à fournir une obole mensuelle.<sup>2</sup> Son trésorier, Jean-Baptiste Weddouda, sollicite la générosité de la diaspora chrétienne du vicariat en lui suggérant une contribution (0,10F à 1F) qui puisse lui valoir des mérites.<sup>3</sup> S'il y eut quelques candidatures spontanées,<sup>4</sup> le petit séminaire puisa surtout ses pensionnaires à l'école des catéchistes et à l'école cléricale.<sup>5</sup> Etabli à Ouagadougou dès 1924, l'établissement migra définitivement en 1926 dans la ferme de St Joseph de Pabré, qui tenait lieu de pôle intellectuel du vicariat.<sup>6</sup>

Etant donné que l'établissement avait un objectif strictement confessionnel les Pères l'adaptèrent à l'enseignement secondaire métropolitain. Dans la mesure où la rhétorique, la philosophie et la théologie constituaient l'essentiel du programme du grand séminaire, l'accent porta sur l'étude des lettres. Les succès obtenus au concours international de composition française, organisé en 1938 par Mgr Beaupin, alors directeur des Amitiés Catholiques Françaises, témoignent sans doute du bon niveau des études et de la valeur intellectuelle des élèves. En effet, les trois copies présentées par le Petit Séminaire reçurent les appréciations de 18/20 et 17/20. Et l'initiateur du concours d'ajouter : « *Ces jeunes gens écrivent couramment notre langue. Leur style, en raison de leur origine, a même une saveur spéciale.* »<sup>7</sup> Mais lorsqu'il fallait envoyer les élèves de 3<sup>e</sup> à l'examen officiel du brevet d'études du 1<sup>er</sup> cycle, on trouva tout à coup le programme classique, déjà « *chargé pour des élèves européens* », <sup>8</sup> suffisamment compliqué pour les petits Noirs. L'avantage de

1 - A.P.B., *Missions d'Afrique des Pères Blancs*, n° 428, février 1934, p. 33

2 - A.P.B., *Diaire de Ouagadougou*, octobre 1915, p. 61. Au terme des contacts on attendait au moins 40F par mois.

3 - Ibidem, lettre du trésorier aux chrétiens du vicariat à l'étranger.

4 - A.P.B., *Diaire de Ouagadougou*, 12 septembre 1915. En 1915, Gabriel, frère du *Balem Nāaba* et élève de l'école du cercle, exprime le désir de devenir prêtre. Les missionnaires le mettent immédiatement au latin, et, avec l'accord de Henri d'Arboussier administrateur du cercle, le gardent en pension chez eux.

5 - Les premières installations du séminaire avaient été construites en 1924, non loin de l'école cléricale.

6 - Avant le transfert de l'école des catéchistes à Gilungu, en juillet 1930, du grand séminaire à Koumi en 1935, de l'école normale à Toussiana en 1943, et du 2<sup>nd</sup> cycle du séminaire à Nasso en 1946, ces établissements y étaient réunis.

7 - A.P.B., *Rapport annuel* n° 34, 1938-1939, p. 144

8 - A.P.B., *Rapport annuel*, 1950-1951, p. 130

telles remarques fut au moins de préparer les esprits aux résultats : des cinq candidats, seul deux furent reçus.<sup>1</sup>

Cet établissement, conçu pour former des prêtres indigènes, a surtout fourni la première élite politique et administrative locale.<sup>2</sup> A partir des statistiques de 1946,<sup>3</sup> on remarque que sur 210 élèves sortis du petit séminaire, 3% seulement atteignent le sacerdoce. 24% travaillent pour le compte de la mission, 33% sont employés de l'administration et 20% s'installent à leur propre compte. En 1935, la création du Grand Séminaire, à Koumi, compléta les infrastructures et la structuration de cet établissement.

Le projet de construction avait été adressé au cardinal Préfet de la Propagande, en avril 1933, par les ordinaires des Pères Blancs de l'Afrique Occidentale, les Vicaires apostoliques de Bamako, Ouagadougou et les Préfets apostoliques de Bobo et de Navrongo. Informé, le Cardinal Préfet de la Propagande loua sans réserve l'initiative et les invita à s'adresser à l'Œuvre Pontificale de St Pierre Apôtre pour obtenir des subventions. Mais le secrétaire général de cette institution leur fit savoir qu'elle n'était plus en mesure d'accorder des subsides pour la construction de séminaires. Les premières subventions, apportés par Mgr Oscar Morin, le nouveau Vicaire apostolique de Navrongo, viendront d'Amérique du Nord.<sup>4</sup> Ainsi, en septembre 1935, seize grands séminaristes<sup>5</sup> purent s'installer dans les nouveaux locaux du grand Séminaire de Koumi (près de Bobo-Dioulasso) pour être formés aux vertus du sacerdoce. L'enseignement se concentra sur la rhétorique, l'initiation à la philosophie, les sciences ecclésiastique, et la culture théologique.

La structuration et l'organisation des écoles confessionnelles suggèrent deux constats. La formation, dont la finalité était exclusivement religieuse, a peu armé ceux qui en ont bénéficié sur le terrain de la vie pratique au quotidien. Le séminariste est en général ignorant des difficultés concrètes de la vie et des problèmes qui en résultent. La culture générale était accessoire et l'ancien séminariste était démuné de repères.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1950-1951, p. 130

<sup>2</sup> - Le 1<sup>er</sup> président de Haute Volta (1960-1966), Maurice Yaméogo, fut ancien élève du petit séminaire

<sup>3</sup> - O.P.M. Lyon, Rapport de Mgr Louis Durieu, évêque coadjuteur, 10 avril 1947.

<sup>4</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, n° 29, 1933-1934, p. 330

<sup>5</sup> - A.P.B., P. Louis Durieu in *Mission d'Afrique des P.B.* n° 451, février 1936, pp. 33-34. Ce nombre se composait comme suit : 13 Mōose du Vicariat de Ouagadougou, un Dagaaba et un Lobi de la Préfecture apostolique de Bobo-Dioulasso, et un Bambara du Vicariat de Bamako.

Ce manque a été accentué par le fait que les élèves vivaient dans un milieu fermé. Le séminariste ne réapparaissait dans son village ou dans son quartier qu'une fois sa formation terminée, c'est-à-dire après une absence de 14 ans en moyenne, et 17 ans si l'on se réfère à la première promotion.<sup>1</sup> Alors qu'ils sont sensés se préparer à vivre dans le milieu où ils seront appelés à évangéliser, l'isolement, qui leur fut imposé, les mit en marge de la réalité sociale. Les Pères Blancs ont couru le risque de créer un autre Père Blanc, seulement noir de peau, étranger parmi les siens, et presque ignorant des préoccupations de ses fidèles.<sup>2</sup> Ce n'est qu'en 1952 que le régime des vacances dans la paroisse d'origine est introduit au grand séminaire. Mais seulement à raison d'un mois tous les deux ans, et les grands séminaristes en vacances sont cantonnés à la mission où ils étaient hébergés tout le temps.<sup>3</sup> Le régime des vacances en famille ne fut appliqué au petit séminaire qu'en 1950. Auparavant, les enfants ne retournaient dans leurs familles que pour des raisons particulièrement graves. Mais là également, le séminariste passait les trois premières semaines des grandes vacances dans sa paroisse d'origine. Le supérieur de la mission se réservait le droit de déterminer, selon le milieu familial, le moment et la durée du temps pendant lequel le séminariste pouvait rester dans sa famille. De ce fait, la plupart, estimant manquer du minimum de confort chez eux, préféraient dormir à la mission. Certains encore, pensant qu'ils ne seraient pas suffisamment nourris dans leur famille, étaient contents de bénéficier de l'ordinaire de la mission.<sup>4</sup>

Malgré ce handicap, la présence d'anciens séminaristes actifs, imprima à au cercle des "évolués" de Haute Volta, une mentalité fondée sur le christianisme. De cette manière, les missionnaires purent garder un droit de regard sur certaines affaires politiques. Dans le cadre paroissial, ils constituèrent la majorité des membres des conseils paroissiaux. Plusieurs étaient militants d'actions catholiques, quelques-uns des catéchistes volontaires dans leurs quartiers, d'autres enfin animèrent la chorale paroissiale.<sup>5</sup>

Au-delà de ces considérations, il faut retenir encore que l'école missionnaire a pendant longtemps fermé l'éducation scolaire aux filles. Alors

---

<sup>1</sup> - Les premiers prêtres sortis du séminaire en 1942 ont commencé leur formation en 1925

<sup>2</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1947-1948, pp. 106-107

<sup>3</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1954-1955, p. 478.

<sup>4</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1954-1955, p. 476

<sup>5</sup> - *Idem*, p. 480

qu'une école de filles avait été ouverte par le gouvernement de Haute Volta dès 1922,<sup>1</sup> la mission ne se résolut à recruter des filles qu'en 1942. L'école qui devait répondre aux besoins de l'évangélisation, s'est axée pendant longtemps sur la formation théorique et livresque. Les centres d'apprentissages ne furent véritablement lancés qu'en 1949, en même temps que l'enseignement technique pour les filles,<sup>2</sup> avec le concours financier du FIDES.

---

<sup>1</sup> - J.O.H.V., n° 68, Décret du Lt gvr de H.V. du 26 juin 1922, portant création d'une école de filles à Ouagadougou

<sup>2</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1948-1949, p. 135 ; 1949-1950, p. 136

- Photo n° 9 -

*L'école missionnaire (former des auxiliaires)*



De haut en bas :

□ Les élèves de l'école des catéchistes. Avant d'être transférée à Donsé dans les années 1930, l'école cohabite avec le séminaire à Pabré. A l'avant plan (de gauche à droite) les PP. Alexandre et Baché. A partir de 1927, l'usine de tissage produit l'étoffe pour l'uniforme des élèves. (Ph. P. B., s. d.)

□ L'école paroissiale de Ouagadougou. Les missionnaires ne se contentent pas seulement d'y repêcher des sujets intéressants pour l'école des catéchistes. Les élèves sont aussi initiés à toute sorte d'activité. Ici, la clique des musiciens en compagnie des PP. Durieu et Brunel. (Ph. P. B., 1934)



- Photo n° 10 -

*L'école confessionnelle (former la relève)*



De haut en bas :

□ Les élèves du petit séminaire de Pabré. Après l'école cléricale, le petit séminaire devient à partir de 1925 le haut lieu de la formation de l'élite de l'église de Haute Volta. Ses tout premiers pensionnaires sont photographiés ici en 1927 en compagnie de deux Pères. (Ph. P. B., 1927)

□ Groupe de grands séminaristes. Avant d'être transféré à Koumi (Bobo-Dioulasso) en 1935, le grand séminaire est installé à Pabré. Ses élèves, reconnaissables à leur longue robe grise et à leurs pieds nus (pour cultiver l'humilité), lui sont ainsi fournis sur place par le petit séminaire. A gauche du P. Coudray, Paul Zoungrana deviendra en 1960, le chef de l'Archidiocèse de Ouagadougou (Ph. P. B., s.d.)

## **CHAPITRE V**

### **Le rôle du dispensaire dans la stratégie missionnaire**

---

Au moment où Lavigerie créait la Société des Missionnaires d'Afrique à Alger, une grande partie de l'Algérie souffrait de deux années consécutives de famine (1867 et 1868). A la faveur de la disette et de la misère, la peste et le typhus ravageaient le pays. Dans les premières orientations de la Société, que furent l'adoption des orphelins et l'assistance aux nécessiteux, les soins des malades occupèrent une place de premier plan.

L'importance du soin, au moment où les disettes et les diverses épidémies s'abattaient sur le *Môogo* entre 1904 et 1935, avait rapidement fait du dispensaire le principal moyen de conversion. A la mission de Ouagadougou, il était le lieu le plus régulièrement fréquenté par les indigènes. En novembre 1904, cette assiduité représentait 13% du taux de fréquentation de la mission, contre 5% pour l'école et 3% pour l'orphelinat.<sup>1</sup> Le rapport annuel des Sœurs Blanches chiffre à 400 le nombre des malades qui se présentaient quotidiennement au dispensaire en 1932.<sup>2</sup> Dans la souffrance, le patient s'en remet à celui qui l'assiste. Les missionnaires utilisèrent ce canal pour proposer aux malades la religion qu'ils enseignent. Les soins étaient devenus un moyen de conversion. Dès lors, chaque poste de mission s'accompagna d'une infirmerie.

Le dispensaire de la mission de Ouagadougou n'échappait donc pas à cette logique. Il connut un début d'organisation à partir de 1912 avec l'arrivée des Sœurs Blanches. Mais l'envoi, en 1931, d'un Père diplômé en médecine tropicale, Jean-Louis Goarnisson, et la réforme de la politique sanitaire coloniale à partir de 1935, furent les facteurs déterminants de la dynamisation du dispensaire. Les subventions, du gouvernement de la colonie de Haute Volta, et de l'A.O.F., la collaboration de médecins coloniaux, les initiatives du Père docteur, la détermination des Sœurs infirmières, firent du dispensaire de Ouagadougou l'un

---

<sup>1</sup> - Pourcentages calculés à partir des statistiques de novembre 1904, fournis par le Diaire de Ouagadougou, novembre 1904, p. 45.

<sup>2</sup> - A.S.B., 5081/3-8, Rapport annuel 1932-1933

des premiers centres de soins spécialisés de l'A.O.F. Le contexte épidémiologique alarmant du *Moogo*, de 1900 à la fin de la deuxième guerre, l'insuffisance des moyens d'action de l'Assistance médicale indigène, entre 1902 et 1934, ont fait du dispensaire des missionnaires l'un des plus grands centres de santé de la colonie de Haute Volta.

### **A. Le contexte épidémiologique du *Moogo* entre 1900 et 1932**

Alors que Mgr Hacquard donnait du *Moogo* l'image d'une région salubre et prospère, les famines et les maladies endémiques et/ou épidémiques désolaient la région tout le long de la première moitié du siècle. En 1907 et 1908 particulièrement, les disettes, provoquées par la sécheresse et les invasions des sauterelles, semaient la mort. Pendant cette période, on dénombra 1.646 décès des suites de la faim dans le Canton de *Sânma-tênga* (région de Kaya), dont 515 pour le seul village de *Luuda*, 2.602, au *Zitênga*, et 2.437 décès pour la localité de *Pisla*.<sup>1</sup>

Même s'il faut considérer ces chiffres avec prudence, ils ont pu être exagérés dans l'intention d'obtenir une diminution de l'impôt, ils traduisent tout de même la gravité de la situation. L'administration, qui n'a pas vraiment contesté leur exactitude, se contenta d'attribuer une bonne partie des décès à la variole et aux racines dont les indigènes se nourrissaient pour subsister. Mais, la variole n'avait fait son apparition que vers la fin du mois de décembre de 1908. Dans tous les cas, cette polémique ne remet pas en cause l'ampleur du désastre. Après la famine des deux années consécutives, les inondations qui submergèrent la partie basse des quartiers *Bilbaologo* et *Pueedgo*, en 1909, entraînèrent d'autres décès.

Au début de cette même année, une épidémie de varicelle gagna à son tour Ouagadougou. La rapidité de son expansion, la moitié des orphelins de la mission et la plupart des quartiers de la ville en sont atteints, amena l'administration à prendre des mesures de quarantaine. Les malades furent isolés dans un campement aménagé en dehors de la ville. Mais la sous alimentation, l'absence de suivi régulier, et le traitement par inoculation du sang d'anciens varioleux, augmentèrent les décès. La rougeole prit le relais à partir de 1911.

---

<sup>1</sup> - THEVENOUD (J.), La famine au Soudan Français, Les Missions Catholiques, n° 2066, janv 1909, et n° 2070, fév 1909

Au début de 1920, d'autres pathologies firent leur apparition. La fièvre récurrente s'étend rapidement et frappe l'école de la mission en 1925. Le fait de désinfecter les élèves, en les badigeonnant d'huile pétrolée et en bouillant leurs vêtements, ne freina pas le développement de la maladie. Entre le 8 décembre 1922 et le 1<sup>er</sup> mai 1923, neuf filles de l'ouvroir en meurent.<sup>1</sup> Mais le mal le plus grave qui s'installa au *Moogo* à partir de cette date est sans conteste la maladie du sommeil.

Le diaire de Ouagadougou en fait cas, pour la première fois, en février 1904 : « le père Thévenoud a le bonheur de baptiser un jeune homme de 25 ans, du village de *Tâmpui*, atteint de la maladie du sommeil. Dans ces derniers jours, nous avons vu plusieurs cas de maladie du sommeil ». <sup>2</sup> Les *Moose*, qui la croyaient épidémique, en avaient grande peur car elle était presque toujours mortelle. En 1916, le village de liberté, St Eugène, est atteint. De janvier à juillet 1916, le village compta 15 décès. En octobre 1925, cette maladie ravageait le village de Pabré. Sans doute pour cette raison, les indigènes la désignaient sous le nom de « maladie de Pabré ». Outre le village de *Saag-yōnyōogo*, qui totalise 109 morts en moins de trois ans, le village chrétien de St Joseph est le plus touché. Depuis sa fondation en 1925, ce quartier a compté un décès au moins par semaine, entraînant un début de désertion. En 1931, le Petit Séminaire est à son tour atteint. Pabré fut alors placé en quarantaine.

Face à cette situation précaire, la politique sanitaire, mise en place par l'administration coloniale, limitait l'efficacité de l'assistance médicale indigène.

## **B. Les limites de l'Assistance Médicale Indigène**

Pour l'administration coloniale aussi, « *L'influence que le médecin est appelé à acquérir, par le fait même des services rendus aux Noirs, a toujours été escompté comme moyen d'action politique* ». <sup>3</sup> L'arrêté du 8 février 1905 du gouvernement général de l'A.O.F., qui créa le Service d'Assistance Médicale Indigène, voulait répondre à ce point de

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, mai 1923

<sup>2</sup> - Idem, Diaire de Ouagadougou, 1900-1910, p. 108

<sup>3</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1638, Gouvernement général de l'A.O.F., Rapport politique de 1905

vue. Le Gouverneur général, Martial Henri Merlin, lui assigna la tâche de « *procurer gratuitement aux populations indigènes des soins médicaux et des conseils d'hygiène générale* ». <sup>1</sup>

L'article 2 du décret prévoit d'affecter au S.A.M.I. des médecins des troupes coloniales hors cadres, et/ou des médecins civils recrutés en France par engagement individuel. Cependant il imposait une condition aux médecins civils qui devaient se munir d'un diplôme français de docteur en médecine et d'un brevet spécial délivré par les Instituts de médecine coloniale de Paris, Bordeaux, ou Marseille. <sup>2</sup> C'est pour être en règle vis à vis de cet article que le P. docteur Jean-Louis Goarnisson, qui prend les commandes du dispensaire de Ouagadougou en 1931, dut se former à une spécialisation en médecine tropicale à Paris avant de rejoindre son poste d'affectation.

L'importance de l'étendu du territoire à couvrir et le nombre réduit du personnel de santé, ne favorisaient pas la présence continue du médecin sur le terrain. En décembre 1902, le docteur Laffray, l'unique médecin de Ouagadougou à l'arrivée des missionnaires, quittait son poste. <sup>3</sup> Son remplaçant, le docteur Cavazza, ne rejoint sa nouvelle affectation qu'en octobre 1903. Pendant cette année d'absence de praticien qualifié, les missionnaires furent obligés de faire venir Adolphe de Ségou pour lui confier les soins de leurs orphelines. La résidence se contenta des services de Younous, l'infirmier indigène. Cette situation obligea le docteur Ruel, qui officiait à Bobo-Dioulasso, à faire la navette entre cette ville et Ouagadougou, pour étudier la lèpre et le traitement que les *Moose* utilisaient pour la combattre. <sup>4</sup>

Au problème de l'insuffisance du personnel, s'ajoutent les inconvénients de la politique sanitaire. En effet, les anciens médecins de la Marine, de l'Infanterie de Marine et du Service de Santé des troupes coloniales, avaient préféré « *une "médecine de masse" par la mise en œuvre de méthodes prophylactiques, seules capables de lutter avec efficacité contre les grandes endémies tropicales* ». <sup>5</sup> Ce choix orienta essentiellement leurs efforts vers une action médico-sociale par l'hygiène et la médecine préventive au détriment des soins curatifs proprement dit. Cette politique, dont la mise en œuvre a été retardée par la Grande guerre, n'est

<sup>1</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1638, article 1<sup>er</sup> du décret de 1905

<sup>2</sup> - Ibidem, article 2 du décret de 1905

<sup>3</sup> - A.P.B., Diare de Ouagadougou, décembre 1902, p. 34

<sup>4</sup> - Idem, Diare de juillet 1903

<sup>5</sup> - GUERNIER (E.), L'Afrique Occidentale Française, *L'Encyclopédie Coloniale et Maritime*, T1, Paris, 1949, p. 279.

codifiée que vers 1920. Dès 1904 cependant, certaines dispositions de la Loi du 15 février 1902, portant création de l'Assistance Médicale Indigène, avaient été mises en application en A.O.F. par le Décret du 14 avril, relatif à la protection de la santé publique. Il réglementa les mesures sanitaires applicables aux immeubles, et nomma, en même temps, les responsables chargés de son application. Il institua en même temps des comités d'hygiène et de salubrité publique, dirigés par des conseillers techniques de santé assistant les lieutenants gouverneurs dans les territoires. Un Comité supérieur d'hygiène et de salubrité publique fut également désigné. Mais son rôle, surtout consultatif, se limita à l'appréciation des questions d'hygiène publique, et de police sanitaire, soumises par le Gouverneur général. Enfin, le décret déterminina le budget de fonctionnement et définit les sanctions à appliquer aux contrevenants.<sup>1</sup>

Une telle politique imposait la mise en œuvre sans retard de méthodes spéciales, et invitait le Service de Santé à se mobiliser en permanence. Cependant, il faut attendre janvier 1912 pour que Ouagadougou soit enfin dotée d'un centre de vaccination dont le docteur Dupont se chargea de la direction à partir de la même date.<sup>2</sup> La mobilité de l'équipe de santé, imposée par la stratégie de la sensibilisation, explique sans doute la relative pauvreté des structures sanitaires fixes, et à grosse capacité hospitalière, de la Haute Volta. En 1920 encore, le service de médecine générale de Ouagadougou, ne disposait que d'une ambulance, une salle d'hospitalisation de 10 lits pour les Européens, et une autre de 88 lits pour les indigènes. La maternité, destinée aux africaines, ne comptait que 29 lits et le dispensaire ophtalmologique six lits. En revanche, Bobo-Dioulasso, le centre administratif le plus important à l'époque, était un peu mieux doté : une ambulance, 33 lits européens, 101 lits africains, pour la médecine générale, et 32 lits pour la maternité. Cette ville était le chef-lieu du 2<sup>e</sup> territoire militaire dont relevait le *Mōogo*. On comprend donc que les services de l'administration coloniale y soient plus renforcés. En plus des contraintes imposées par ces insuffisances, les compétences des médecins eux-mêmes, concernant les pathologies tropicales, laissaient à désirer.

---

<sup>1</sup> - GUERNIER, (E. sous la direction de), op. cit., p. 279

<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, novembre 1911

La formation en médecine tropicale dans les facultés appropriées de la métropole était accélérée. Jusqu'en 1940 au moins, la préparation au diplôme en médecine coloniale ne durait que trois mois à la faculté de Paris. Sur le terrain, le praticien ne savait pas toujours très bien de quoi souffraient ni de quoi mouraient les malades. Lorsque *Nāaba Sigin* tombe malade le 13 février 1905, le docteur Cavazza diagnostiqua vaguement un « *état grave et comateux* ». Quand il mourut trois jours plus tard, il pensa à un « *accident syphilitique cérébral* ». Les Pères rapportent qu'il a été frappé d'apoplexie.<sup>1</sup> A la mort du Père Templier en 1906 à Kita, il fut question à la fois d'insolation et de fièvre jaune. En 1932 encore ces tâtonnements furent la cause de quelques décès. A Ouagadougou, le médecin lieutenant Le Hir, fut lui-même victime d'une overdose au cours du traitement de la maladie du sommeil qu'il avait contractée en soignant un sommeilleux à Koudougou.<sup>2</sup>

La pauvreté de l'infrastructure sanitaire de la mission et les carences de l'A.M.I. les empêchaient de faire face aux pathologies diverses qui se développèrent au *Möogo* entre le début du siècle et celui de la grande crise. Cet état des choses décida le vicaire apostolique à accroître l'importance du dispensaire de la mission, qui devait jouer un rôle décisif dans la stratégie de l'évangélisation.

## **C. L'évolution de la politique sanitaire à Ouagadougou**

### **I. Les soins dans le discours missionnaire**

Dès 1868, le dispensaire avait été l'une des clefs de voûte de l'action des missionnaires Pères Blancs à Alger. Il fallait mettre à profit le fait que « *Le médecin trouve encore l'honneur et l'influence [surtout parmi] les peuplades superstitieuses, pour lesquelles l'art de guérir paraît avoir quelque chose de surnaturel* ». <sup>3</sup> En 1902, le Vicaire apostolique du Soudan rappelait à nouveau, dans ses directives, le rôle essentiel des soins dans l'apostolat. Pour Mgr Bazin, le dispensaire doit permettre de « *gagner la confiance des auditeurs et de se les attacher* ». <sup>4</sup> Les consignes qu'il donne alors aux missionnaires de Ouagadougou sont précises : « *Faites tout votre possible [...]*

<sup>1</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, février 1905, p. 129

<sup>2</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, janvier 1932

<sup>3</sup> - A.P.B., C.10/73-1, Cardinal Lavigerie, instructions aux missionnaires d'Afrique Equatoriale

<sup>4</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, carte de visite de Mgr Bazin, 12 janvier 1902

notamment en soignant les malades, pour vous faire aimer de tous les Noirs qui vous entourent ».<sup>1</sup>  
 « L'honora medicum propter necessitatem »<sup>2</sup> transforma les soins aux malades en un moyen pour prouver aux populations l'efficacité de la foi chrétienne. Le rapport annuel de 1932 insistait sur l'utilité pratique du dispensaire pour le succès de l'évangélisation. « Au point de vue apostolique, l'effet produit par les soins, par l'affabilité, la condescendance et la patience de nos religieuses indigènes dirigées par une sœur Blanche brevetée de la Croix Rouge (Sœur Radegonde), est patent et a attiré beaucoup de monde à la mission. »<sup>3</sup>

Il n'est donc pas étonnant que l'infirmier de la mission devienne l'adversaire acharné de la médecine traditionnelle. Pour conjurer les maux d'yeux, dont souffrait une bonne partie de la population en 1932, les Moose aimaient porter au cou un *lebga*<sup>4</sup> confectionné à l'aide de plumes de poule. Des nœuds (trois pour les garçons et quatre pour les filles) étaient faits au cordon, en écorce de cotonnier, qui les maintenait. Aux malades qui arboraient cet antidote, le missionnaire docteur (Goarnission) suggérait : « Ou ton gris-gris, ou le mien [...] Si tu guéris, je ne veux pas que tu dises que tu le dois à ton gris-gris... choisis ! ».<sup>5</sup> Ces méthodes curatives étaient souvent considérées comme l'expression la plus évidente du paganisme. Les indigènes qui hésitaient à se débarrasser de leurs amulettes, furent interdits du dispensaire. Au moins dans la ville de Ouagadougou, et au moment de franchir la porte du dispensaire, les malades se résignèrent à se séparer de leur *lebga*.

Mais pour rentabiliser cette stratégie au maximum, il fallait former un personnel qualifié en nombre suffisant. L'idée du Cardinal Lavigerie avait d'abord été de former des médecins indigènes, qui s'établiraient à leurs propres frais dans les postes de mission, pour contribuer à attirer les indigènes par le prestige des soins. Dans cette optique, il avait fortement encouragé le rachat de jeunes esclaves dont il envoya un certain nombre dans l'île de Malte pour y être formé. L'échec de ce projet, peut-être à cause de l'indiscipline et du « manque d'avenir » des esclaves du Sahara dont parlait Mgr Hacquard,<sup>6</sup> avait obligé le fondateur à joindre les soins au rôle d'agent de sécurité qui était celui des Frères armés du

<sup>1</sup> - A.P.B., Diare de Ouagadougou, directoire de Mgr Bazin, 2 septembre 1904

<sup>2</sup> - [l'honneur du médecin à cause de sa nécessité]

<sup>3</sup> - A.P.B., Rapport annuel n° 27, 1932-1933, pp. 299-300

<sup>4</sup> - Antidote

<sup>5</sup> - Cité par BENOIST (J.R. de), op. cit., 1975, p. 65

<sup>6</sup> - A.P.B., 070/125, Mgr Hacquard à ? Lettre du 8 novembre 1900



Sahara. Lorsque la Société des Missionnaires de Notre Dame d'Afrique se développa, la gestion des dispensaires fut confiée aux Sœurs Blanches.

Car l'emploi des Pères aux soins des malades était soumis à des conditions restrictives. Au début de l'évangélisation, le catéchisme était beaucoup plus primordial. Ensuite, le Saint Siège était réticent à l'idée de permettre aux missionnaires de "fouiller" les malades. Aussi, Mgr Thévenoud se proposa-t-il d'affecter d'abord le Père-Docteur Jean-Louis Goarnisson, à son arrivée à Ouagadougou en 1931, à des fonctions apostoliques.<sup>1</sup> D'ailleurs, le Père Burtin, procureur général des Pères Blancs à Rome, qu'il avait consulté à ce sujet au début de 1931, lui avait donné une réponse restrictive. « *Le Père, [précise-t-il] pourra exercer la chirurgie seulement dans un cas d'urgente nécessité [...] à l'exclusion d'opération sur les organes sexuels et autres soins qui ne conviennent pas à son caractère sacerdotal, sauf pour sauver un malade en danger de mort.* »<sup>2</sup>

Ces difficultés pour les Pères Blancs d'exercer, nécessitèrent la formation d'infirmiers et d'infirmières à partir de 1935. Dès lors, les missionnaires n'eurent plus qu'un rôle de gestion et de formation du personnel soignant.

## **2. Le dispensaire de Ouagadougou jusqu'en 1931**

Le dispensaire de Ouagadougou a commencé sa véritable existence en 1913 à l'arrivée des Sœurs Blanches. Essentiellement destiné aux soins des élèves, des ouvrières de l'ouvroir et des habitants de Saint Eugène, l'infirmierie était exiguë et ouverte à tous les vents. Le locale, une chambre de 6 m<sup>2</sup> aménagée dans le bâtiment des religieuses avec une armoire et une table pour seul mobilier, était lui aussi bien sommaire. Lorsque le Père Docteur arriva au début de 1931, il déménagea ce poste de santé dans un bâtiment, à l'ouest de la concession des Sœurs Blanches, laissé vide par les élèves de l'école des garçons qui venaient de rejoindre leur nouveau local au sud-est de la mission.

Mais déjà, une centaine de patients, obligés d'attendre dehors sous le soleil ou la pluie, s'y pressaient chaque jour. Le mercurochrome pour les plaies, les comprimés, et le collyre pour les yeux étaient réputés meilleurs que ceux du dispensaire du cercle. Ces succès établirent rapidement une relation conflictuelle

<sup>1</sup> - BENOIST (J. R. de), *Docteur lumière*, Paris, Editions S.O.S., 1975, 236 p., p. 49

<sup>2</sup> - Cité par BENOIST (J. R. de), op. cit., pp.49-50

et concurrentielle entre les deux formations.<sup>1</sup> En mars 1916, lorsque Benoît, un des chrétiens de la mission, meurt au dispensaire du cercle, le supérieur de la mission accusa le manque de soins. L'administration répondit quelques jours plus tard en interdisant "tout Européen" de pénétrer au dispensaire en l'absence du docteur, et en établissant un calendrier des visites.<sup>2</sup> Lorsqu'un des enfants de la mission meurt, foudroyé par la méningite, Hébert, le médecin, interdit les Sœurs de distribuer des remèdes sans que lui-même n'ait indiqué le traitement au préalable, et leur recommanda de lui envoyer les malades.

« Il est préférable que les Sœurs s'abstiennent de donner tout remède. Il est des cas où il est bien difficile même pour le médecin, de prévoir quelle en sera la gravité. Et quand il s'agit de la vie d'un homme, on n'est jamais trop prudent. Au surplus, il vaut mieux pour les Sœurs elles-mêmes de se mettre toujours à couvert. Qu'elles n'hésitent pas à me montrer leurs malades ! Le dispensaire est ouvert à tous pour les consultations ».<sup>3</sup>

Grâce à l'intervention de Mgr Lemaître, et à la faveur de la création de la colonie de Haute Volta, la marginalisation du dispensaire de la mission s'estompa à partir de 1920. Dans une lettre adressée aux gouverneurs et aux commissaires de l'A.O.F., le Gouverneur général Merlin recommanda de prêter concours à l'œuvre médical des missionnaires.

« [...] J'estime que toute institution capable de diminuer la morbidité et la mortalité indigène et surtout l'inquiétante mortalité infantile, doit être l'objet de notre sollicitude. En face de l'immensité des besoins à satisfaire, il convient d'utiliser toutes les bonnes volontés. Nous devons donc, dans l'œuvre humanitaire que nous poursuivons, et en vue du développement de notre assistance médicale indigène, prêter, dans la mesure du possible, notre concours aux établissements sanitaires ou hospitaliers des missions. Vous pouvez donc examiner avec bienveillance, la possibilité de délivrer à titre gratuit ou semi-gratuit, aux missionnaires qui s'occupent de soigner nos indigènes, les médicaments indispensables. »<sup>4</sup>

Dès lors, et même si Edouard Hesling restreint par prudence la livraison des remèdes aux « médicaments d'usage très courants »,<sup>5</sup> la collaboration de l'administration sortit le dispensaire de la mission de son caractère mystique. Il devint un centre de soins revêtu d'un statut officiel, et par conséquent, ouvert à toutes les couches sociales.

1 - A.S.B., B.5081/3-1, rapport annuel de 1908

2 - Commandant du cercle p.i., Circulaire du 23 mars 1916, cité par le diaire de 1916, p. 69

3 - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1916, p. 70, Lettre réponse du Dr Hébert du 24 mars 1916

4 - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1920, p. 127, Gouverneur général aux gouverneurs de l'A.O.F., lettre du 5 juin 1920

5 - Idem, lettre du gouverneur Hesling au cercle du Mossi, 6 juin 1916

### 3. L'évolution de la politique sanitaire à partir de 1931

En 1931 plusieurs facteurs imprimèrent au dispensaire de la mission l'évolution et la renommée qui l'ont accompagné jusqu'à l'indépendance de la Haute Volta en 1960. Cette mutation a été rendue possible par les progrès réalisés au niveau de la politique coloniale en matière de santé. L'enjeu était réel et l'administration ne pouvait laisser cet autre procédé "d'apprivoisement" des indigènes aux missionnaires. Mais les initiatives de responsables dynamiques, et leur conception toute nouvelle de la pratique médicale, ont imprimé un élan remarquable dans la médecine curative.

#### a) Un personnel médical plus compétent

Le vicaire apostolique de Ouagadougou avait compris le rôle déterminant que le dispensaire peut jouer dans l'apostolat. En 1930, il a vent de la présence d'un Père diplômé en médecine, qui était sur le point de terminer sa formation de missionnaire, au noviciat de Maison Carrée. Mgr Thévenoud demanda alors au supérieur général des Pères Blancs, le Très Révérend Père Voillard, de le lui envoyer. Mais son intention était de l'affecter en priorité à des tâches apostoliques : *« Je pense que votre intention [s'assurait-il auprès du P. Voillard] est qu'il soit missionnaire [...] Tout en lui laissant le temps utile à ses études, il aura comme les autres Pères sa part des travaux de la mission. Car je pense que plus il aimera la Mission, plus il sera porté à s'intéresser aux indigènes [...] »*.<sup>1</sup> En préparant les cœurs par les soins et la guérison des corps, expliquait le rédacteur du rapport annuel, Goarnisson contribua puissamment au développement de la mission.<sup>2</sup>

Jean-Louis-Marie Goarnisson était né trente trois ans auparavant à Kerauheroff, un village breton situé à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Brest, d'une famille paysanne. Au collège de Saint-Pol-de-Léon, où il a poursuivi ses études entre 1909 et 1915, il pensait faire carrière plus tard dans la santé animale. Mais au début de 1916, il est enrôlé dans le 19<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pieds. Après une rapide formation de trois mois il est engagé comme télégraphiste dans la célèbre Bataille du Chemin des Dames. L'acharnement des combats et la misère des tranchées déterminèrent sa vocation de médecin et de missionnaire.

<sup>1</sup> - Mgr Thévenoud au P. Voillard, cité par BENOIST (J.R. de), op. cit., 1975, p. 49

<sup>2</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* de 1944, p. 152

Après la démobilisation, en 1919, il entama des études à l'Ecole de Médecine de Rennes, puis à la Faculté de Montpellier où il reçut, le 14 janvier 1924, le grade de Docteur en médecine. Deux semaines plus tard, il faisait son entrée au noviciat des Pères Blancs à Maison Carrée (près d'Alger).

Sa carrière en médecine prend un tournant décisif en 1930. Alors qu'il se rendait à Lille pour se charger des cours à la faculté libre de médecine, le responsable de ces cours, le Père Loiselet, lui suggéra de préparer le diplôme de médecine coloniale, à la faculté de médecine de Paris, afin d'avoir de l'autorité auprès des médecins des colonies. En décembre 1930, il reçut son diplôme des mains de Lasset, alors directeur de Service de Santé pour les colonies. Ce dernier, qui voit déjà en lui un collaborateur utile pour le service de santé de l'A.O.F. (le Père Goarnisson avait été désigné pour la mission de Ouagadougou), le recommanda au directeur de ce service.

Sur le terrain, ce missionnaire médecin devait mettre ses compétences au service de la mission et de l'administration coloniale à la fois. Goarnisson avait une intelligence plus pragmatique que spéculative, un bon sens robuste et une volonté énergique. Parfois affolé et impressionnable, dur pour lui-même mais doux et délicat pour les autres, travailleur acharné et d'un dévouement perceptible, cette personnalité lui permit de jouer ce double rôle. Dès le 14 avril 1931, un arrêté du gouverneur créa un laboratoire de bactériologie à Ouagadougou. Son objectif était d'assurer les divers examens et analyses tant nécessaires aux services des formations sanitaires qu'aux différents services publics, civils et militaires. Mais surtout, il devait contribuer à l'étude des maladies transmissibles, notamment la lèpre et la maladie du sommeil.<sup>1</sup> Le 21 avril 1931, une décision du gouverneur de Haute Volta nomma le Père Goarnisson à la tête du laboratoire avec pour tâche d'assurer son fonctionnement et de procéder à la formation d'infirmiers destinés au service de prophylaxie de la maladie du sommeil.<sup>2</sup> Cette responsabilité était une occasion rêvée pour la mission, qui attendait que le ministre du Père, « *tout de charité, [lui attire] encore des sympathies et [lui permette] de pénétrer et de [s'installer] dans des endroits où sans lui [elle n'aurait] peut-être pas pu aller.* »<sup>3</sup> L'arrivée d'une Sœur Blanche Canadienne, spécialiste en ophtalmologie, au début

---

<sup>1</sup> - BENOIST (J.R. de), op. cit., 1975, p. 50

<sup>2</sup> - Ibidem

<sup>3</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* n° 27, 1930-1931, p. 188

de 1932, allait renforcer la renommée du dispensaire de Ouagadougou, et lui donner l'importance souhaitée dans le processus de l'évangélisation.

Sœur Radegonde avait dirigé l'Institut des Yeux à Alger, vers la fin de 1920. C'est sous sa responsabilité que le Père Goarnisson s'était initié au traitement des affections oculaires pendant son noviciat. Aux côtés du docteur Villemonte de la Clergerie, elle avait acquis la technique de l'opération de l'œil. A cette période, bien que le trachome soit la plaie du pays, il n'y avait pas d'oculiste à Ouagadougou. Goarnisson, qui tremblait des mains, ne pouvait pas pratiquer la chirurgie des yeux alors que les malades affluaient des villages environnants et même des postes de Toma, de Réo et du vicariat de Bamako. Entre 1931 et 1932, le dispensaire accueillait 3.000 malades en moyenne par jour.<sup>1</sup> 580 opérations des yeux sont faites entre 1932 et 1933.<sup>2</sup> Cette importante fréquentation, et les compétences de la religieuse, valurent à l'infirmerie de la mission d'être officiellement reconnue en tant que clinique ophtalmologique.<sup>3</sup> Le Service de Santé, qui assurait l'approvisionnement des médicaments, se réserva un droit d'inspection et de contrôle. A la même période, l'arrivée d'un médecin-militaire, le Colonel Eugène Jamot, engagea définitivement le dispensaire de la mission dans la voie d'une médecine de masse.

Pour lutter contre l'expansion de la trypanosomiase humaine en Haute Volta, et plus généralement en A.O.F., l'arrêté du 30 novembre 1931 créa un service de prophylaxie de cette maladie à Ouagadougou.<sup>4</sup> La principale stratégie de ce projet, élaboré par le Service de Santé de l'A.O.F., consistait à mettre en place une hypnoserie vers laquelle les sommeilleux seraient acheminés et traités. Sur la proposition du Père Goarnisson, chargé de sa direction, ce centre s'implanta, dans la périphérie nord de la ville, près de l'hôpital actuel. Mais le cumul des responsabilités risquait, à terme, de nuire le rendement du Père-docteur. En même temps que sa tâche de missionnaire, il avait en charge la santé de ses confrères et la direction du dispensaire de la mission. En tant que fonctionnaire du gouvernement, il avait la responsabilité du Laboratoire de Bactériologie, pour lequel il consacrait six heures par semaine moyennant un

---

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-7, *Rapport annuel*, 1931-1932

<sup>2</sup> - A.S.B., B.5081/3-8, *Rapport annuel*, 1932-33

<sup>3</sup> - Décision du 13 avril 1932 du Lieutenant-gouverneur de la Haute Volta, cité par Diaire de Ouagadougou, 14 avril 1932

<sup>4</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 30 novembre 1931

salaire de 2.000F de l'époque par mois.<sup>1</sup> La Tripano (nom par lequel les indigènes désignaient le centre de prophylaxie) l'occupera désormais pendant quinze heures contre une rémunération mensuelle de 2.500F.<sup>2</sup>

Jamot avait rejoint Ouagadougou, sa nouvelle affectation, le 4 mars 1932. Pour décharger le Père Goarnisson de la direction de la Tripano, le médecin-colonel Lacroix, à l'époque chef du Service de Santé de Haute Volta, le nomma à ce poste. Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, Jamot avait été, de 1922 à 1931, le directeur de l'Institut Pasteur de Brazzaville. Pendant ces neuf années de présence au Congo, il a fait montre de ses compétences en menant une lutte systématique contre la maladie du sommeil qui sévissait dans ce pays et au Cameroun. Sa nomination dans cette petite colonie de l'A.O.F., dont le compte à rebours de la suppression avait déjà commencé, peut être interprétée comme une sanction et une disgrâce. Mais ce militaire avait, peut-être, été rattrapé par son irrévérence envers ses supérieurs. Roger de Benoist rapporte une anecdote à ce sujet. « A un gouverneur général auquel il montre au microscope un tripanosome, et qui lui demande : "êtes-vous bien sûr que c'est vraiment un tripanosome ?" Il répond : "Aussi sûr que celui qui est devant moi est un c... !" ».<sup>3</sup> Il a pu être victime de la jalousie de ses pairs. Alors qu'il était au faite de la gloire en 1931, il est « *accusé injustement d'avoir couvert les fautes professionnelles d'un de ses subordonnés* ». <sup>4</sup> Il est certain que sa détermination (ou son entêtement) à vouloir une autonomie financière et technique pour le service de lutte contre la maladie du sommeil ne plaisait pas aux responsables du Service de Santé.

Eugène Jamot avait un tempérament de lutteur et l'adversité n'entamait pas sa résolution à combattre la maladie du sommeil. Certains de ses supérieurs le considéraient comme « *L'âme réelle de la prophylaxie [...], l'apôtre passionné, modeste et souriant, qui montre la route, indique le devoir et proclame l'espérance* ». <sup>5</sup> En effet il débarqua à Ouagadougou avec la même volonté de « *réveiller la race noire* ». Avec le concours de Goarnisson il accéléra la formation des infirmiers et mit en place la stratégie du dépistage. Quelques années plus tard, cette tactique se révéla payante.

---

<sup>1</sup> - J.O.H.V., avril 1931, p. 147, cité par Diaire de Ouagadougou, mai 1931, p. 15

<sup>2</sup> - BENOIST (J.R. de), Op. cit., 1975, p. 55

<sup>3</sup> - Idem, p. 60

<sup>4</sup> - Ibidem

<sup>5</sup> - Ibidem

### **b) De la nécessité d'une politique sanitaire plus populaire**

L'étroite collaboration entre personnel médical missionnaire et service de santé de l'administration participait, plus généralement, du changement dans la politique sanitaire colonial. Cette mutation avait été rendue nécessaire par l'évolution du contexte économique en A.O.F. Au milieu des années 1930, la rentabilisation économique des colonies était à l'ordre du jour. Les colonies de l'intérieur de L'A.O.F. étaient mises à la culture du coton, pendant que les possessions du Golfe de Guinée développaient les plantations de café, de cacao et du palmier à huile. Pour soutenir cette politique, il fallait des infrastructures appropriées et une main d'œuvre bien valide.

Au Soudan français, les travaux de l'Office du Niger commencèrent dès le début de 1932 dans le delta intérieur du fleuve. L'aménagement du port d'Abidjan s'achevait en 1934, et la construction du chemin de fer (Abidjan-Niger), avançait résolument vers la Haute Côte d'Ivoire. Cette frénésie pour l'économie tenta certains gouverneurs généraux de réorienter l'école élitiste vers une école rurale. Dans l'emploi du temps le travail manuel reprit ses droits et les jardins scolaires fleurissaient. Il fallait former des producteurs agricoles. En effet, la mise en œuvre d'un tel programme économique avait besoin de beaucoup de bras. La Haute Volta qui, à l'époque, ne présentait pas un grand intérêt dans ce domaine, doit fournir la main d'œuvre que l'on va chercher essentiellement au *Mōogo*. Mais au début des années 1930, alors que, pour supprimer les tracasseries administratives relatives à l'exportation de la main d'œuvre, ce territoire s'appêtait à disparaître, la maladie du sommeil décimait les populations.

Le Docteur Dabadie avait en vain attiré l'attention, en 1928, sur l'ampleur du fléau dans les cercles de Gaoua et de Koudougou. Entre 1925 et 1927, le village de Pabré avait été ruiné par le mal ou déserté par ceux qui étaient encore capables de le faire. Cependant l'incrédulité de certains responsables politiques, attentifs aux intérêts des planteurs, avait empêché de lutter sérieusement contre la maladie. Craignant sans doute que des mesures prophylactiques ne viennent entraver le bon déroulement des recrutements de la main-d'œuvre, ils attribuèrent la cause des nombreux décès non la trypanosomiase mais à la famine.

Car les recrutements parallèles de travailleurs pour les exploitations privées rapportaient bien de profits. Au début de 1920 déjà la demande était pressée. Ce qui explique que le directeur des Scieries Africaines de Côte d'Ivoire,

Vizioz, sollicite le concours de Mgr Lemaître pour trouver 4.000 ouvriers. En échange de ce recrutement, dont se charge sans retard le supérieur de Ouagadougou, le Père Thévenoud, il promet de venir largement en aide à la mission : 10.000F pour motiver les chefs de villages, 5F par mois et par homme pendant le temps qu'ils passeraient sur ses chantiers, un véhicule et 42.000F en 1922.<sup>1</sup> A la fin de 1920, près de 400 hommes, recrutés par les missionnaires, pour la plupart dans le cercle de Koudougou, furent convoyés vers la forêt ivoirienne.<sup>2</sup>

Mais à partir de 1930, le mal persiste, et il fallait se rendre à l'évidence. Cette année-là, 5.400 cas environ de maladie du sommeil sont signalés en Haute Volta. Entre 1937 et 1938, elle se répandit dans plusieurs régions. Sur les 75.000 sommeilleux que comptait alors la Côte d'Ivoire, les cercles de Ouagadougou et Koudougou, d'où partaient la plupart des manœuvres vers les plantations de la côte, en hébergeaient 35.000. C'est-à-dire, 47% environ de l'ensemble des cas recensés dans la colonie.<sup>3</sup> En 1944, leur nombre était estimé à 215.000.<sup>4</sup> Ce que les *Moose* appelaient « *bã maasga* » (maladie lente), dévorait lentement mais sûrement en effet. Lorsque le Père Goarnisson rencontra pour la première fois, en avril 1931, un sommeilleux au village chrétien de Pabré, il découvrit alors toute la gravité de la trypanosomiase.

« Représentez-vous une case ronde de 2,5 mètres de diamètre. Le pauvre homme est couché sur une natte. Dès qu'on touche ses membres raidis, ils sont agités de tremblements. Il ne répond plus aux questions qu'on lui pose ou soulève avec peine ses paupières alourdies par le sommeil. Du coin des lèvres, la salive s'écoule lentement. Il boit si on lui donne à boire. Il ne mange plus. Si on lui met un peu de nourriture dans la bouche, il fait quelques mouvements lents de mastication et souvent s'arrête sans déglutir. Le malade végète ainsi plusieurs semaines ou même plusieurs mois [...] et s'éteint d'épuisement. »<sup>5</sup>

Le vecteur de cette maladie est la glossine. Une grosse mouche qui recherche souvent l'ombre et l'humidité. C'est pourquoi son habitat se situe dans les fourrées qui bordent les cours d'eau. Elle attaque ses victimes en pleine marche et/ou à l'arrêt pour se nourrir de leur sang. Lorsqu'elle suce le sang d'un malade, elle avale en même temps les trypanosomes. Comme dans le procédé de

<sup>1</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, février 1920, p. 123

<sup>2</sup> - GERVAIS (R.), op. cit., p. 119 évalue à 3.400 environ le total de la main d'œuvre extérieure recrutée en H. V., entre 1920-1921, pour le compte du privé.

<sup>3</sup> - Chiffres calculés à partir de ceux indiqués dans le daire de mars 1938

<sup>4</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, 1944, p.

<sup>5</sup> - O.P.M. Lyon, Revue « Pères Blancs. », n° 44, avril-mai 1942, p. 2



la transmission du paludisme par l'anophèle, elle contaminera sa prochaine victime. Plus il y a une importante mobilité démographique, plus les risques de propagation sont énormes. Les chantiers publics, qui rassemblaient fréquemment des prestataires venant de différents horizons, contribuèrent à l'expansion du mal.

La période d'incubation dépasse rarement une semaine. Les premiers symptômes sont des accès de fièvres brutaux. Après quelques semaines, le visage du malade devient bouffi, ses chevilles enflent, pendant que des taches roses apparaissent sur le corps et à la naissance des membres. A partir de ce stade, il commence à dépérir et ses fonctions génitales s'altèrent. La maladie du sommeil a exercé donc une double ponction démographique : non seulement elle tuait, mais encore elle était, aux dires du médecin-colonel Jamot et du médecin-général Muraz, « la cause, à la fois la plus fréquente et la plus sournoise, de l'hyponatalité » en Afrique noire.<sup>1</sup>

La deuxième phase de la maladie commence après quatre mois. Le centre nerveux est alors atteint. La station debout devient de plus en plus difficile. Parce qu'il titube, le malade doit écarter les jambes pour éviter de tomber. Un invincible besoin de dormir l'envahit peu à peu. Au bout de dix mois, il devient grabataire. C'est la troisième phase. Son regard, hébété, est éteint. Les muscles buccaux se relâchent et la lèvre inférieure pend. On en vient à le gaver pour le nourrir. L'état comateux, qui suit, annonce la phase terminale. Les malades non dépistés et/ou non traités sont des hommes morts et, surtout, autant de travailleurs en moins. La rentabilisation de la main-d'œuvre passait nécessairement par la mise en place d'une politique plus offensive et des infrastructures sanitaires plus adaptées dont les dispensaires des postes de mission profitèrent.

Les dispensaires des missions ont été les tremplins pour l'administration qui évitait ainsi de partir de rien. Lorsque le médecin colonel visita le dispensaire de Ouagadougou le 12 septembre 1935, il déclara qu'avec celui de Koupéla, ce centre de soins était le plus méritant de la Côte d'Ivoire.<sup>2</sup> Il faut attendre cependant 1938 pour que le gouvernement de la colonie promette fermement une subvention pour la construction d'un nouveau dispensaire. Depuis la suppression de la colonie de Haute Volta en 1932, les décisions administratives étaient prises

<sup>1</sup> - BENOIST (J. R. de), op. cit., 1975, p. 59

<sup>2</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou, septembre 1935

à partir d'Abidjan. Les inconvénients occasionnés par l'importance de la distance obligèrent des réaménagements. C'est dans ce contexte que fut créée la Haute Côte d'Ivoire, le 13 juillet 1937, pour l'administration du sud et du centre de l'ex Haute Volta maintenant rattachés à la Côte d'Ivoire. Ouagadougou en était le chef-lieu, et un Résident Supérieur (délégué du gouverneur) s'y installa au début de 1938. Lors de son déplacement à Ouagadougou, à cette occasion, le gouverneur promit une subvention de 30.000F pour la construction d'un nouveau dispensaire en dur, pour remplacer les locaux vétustes et étroits de l'ancienne école qui faisaient office de centre de soins depuis 1931. Cette allocation fut inscrite au budget de la colonie sous la rubrique aide aux missions. Quelques jours plus tard, le gouvernement s'engagea à construire à son compte tout le dispensaire à concurrence de 60.000F. En 1939, l'édification du nouveau dispensaire est achevée. Avec deux bâtiments de 20m de long sur 7m de large, on aménagea une pharmacie, un laboratoire, deux salles d'opération et une chambre noire pour l'examen du fond de l'œil des sommeilleux.<sup>1</sup> En 1951, deux salles d'hospitalisation complétèrent l'infrastructure.

En 1958 le dispensaire de Ouagadougou, encore appelé centre ophtalmologique en raison de sa spécialité dans ce domaine, était devenu un vaste complexe sanitaire. L'organisation qu'on lui appliqua était le reflet de l'évolution du dispensaire missionnaire vers une politique sanitaire globale et populaire. Depuis 1951 en effet, la mission n'en était plus le propriétaire. Le Service de Santé avait classé la plupart des centres de soins, construits avec les fonds publics, dans la catégorie des dispensaires officiels. Faute de personnel suffisant, l'administration y garda le personnel fourni par la mission moyennant une rémunération mensuelle. Si certaines infirmeries, bâties sur le terrain de la mission, restaient privées et ne recevaient pas de traitements pour leur personnel, les remèdes leur étaient gratuitement fournis.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, n° 34, 1938-1939, p. 149

<sup>2</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1950-1951, p. 134

### c) les modalités de la restructuration de la politique sanitaire

L'optimisation des capacités d'accueil des infrastructures s'est accompagnée d'une structuration des activités médicales, avec pour objectif de passer de la médecine curative à une stratégie de soins globale qui allie traitement, dépistage, et prévention par l'éducation de masse.

Le Père Goarnisson affirmait en 1937 : « *La réputation ophtalmologique de Ouagadougou s'explique par la spécialisation du personnel.* »<sup>1</sup> En effet, la spécialité du dispensaire de Ouagadougou, dans le traitement des yeux, était le principal facteur de son renom. Ce fait a valu au missionnaire le surnom de « Docteur lumière ». Dès 1935 déjà, des malades venaient parfois de 300 km pour ces soins. Il en vint même de la Côte de l'Or, du Soudan français et du Nigeria.<sup>2</sup> Parce que le Service de Santé ne disposait pas immédiatement d'un spécialiste pour développer cette branche, ses responsables encouragèrent la mission à s'engager à fond dans ce domaine non concurrentiel.<sup>3</sup> En 1950 encore, ce dispensaire demeurait le centre ophtalmique le plus connu de l'A.O.F.

Le Père-docteur avait suivi lui-même un court stage à l'Institut des yeux d'Alger. Cependant, le dispensaire ne put vraiment se spécialiser en ce domaine qu'avec l'arrivée de Sœur Radegonde, une Canadienne, qui avait passé de longues années comme directrice de l'institut des yeux de l'Afrique du Nord. Outre sa longue expérience, elle se révéla habile dans la chirurgie de l'œil : opération du trichiasis et de la cataracte.

Le trachome était à l'époque l'une des plaies du pays. Il s'agit d'une « conjonctivite granuleuse due à un micro-organisme du genre *Chlamydia* »,<sup>4</sup> endémique dans la plupart des régions tropicales. Cette maladie se transmet facilement d'une personne à une autre. Ce qui expliquait les taux importants de contagion (jusqu'à 20% des élèves)<sup>5</sup> dans les écoles. Entre 1937 et 1939, les statistiques des rapports annuels de la mission, font état d'une moyenne annuelle de 35.000 consultations et soins pour les yeux. Quant aux opérations, elles progressèrent de 41 en 1939 à 500 en 1948 et 1.500 en 1950.

<sup>1</sup> - A.S.B., B. 5081/3-13, *Rapport annuel*, 1937-1938

<sup>2</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1937-1938, p.267.

<sup>3</sup> - A.A.O., T.U. 1, Général Botro-Roussel à Mgr Thévenoud, in *Rapport sur les œuvres privées du Vicariat de Ouagadougou*, 18/8/1939, p. 3

<sup>4</sup> - Le Petit Larousse Illustré, 1998

<sup>5</sup> - BENOIST (J. R. de), op. cit., 1975, p. 64

L'évolution du trachome se traduit souvent par un durcissement de la paupière qui bascule, à la longue, vers l'intérieur de l'œil. Les cils frottent douloureusement la cornée, finissent par la rendre trouble et opaque, et provoquent la cécité. C'est le trichiasis. Bon nombre de Sœurs Africaines furent formées à son traitement. L'opération consiste à inciser la partie supérieure de la paupière, en amincir le cartilage et la maintenir relevée, pendant deux semaines environ, par des points de suture. La cataracte est une autre maladie des yeux essentiellement propre aux personnes âgées. Elle se traduit par l'opacité du cristallin et évolue vers la cécité partielle (l'œil ne voit plus les objets mais le nerf optique conserve la prospection lumineuse) ou totale. A cause de la complexité et de la délicatesse de l'opération de la cataracte, peu de religieuses sont admises à la pratiquer. Les exercices pratiques se faisaient sur des yeux de vaux ou de moutons, dont les têtes étaient achetées par Goarnisson à l'abattoir. Les Sœurs dont les mains tremblaient pendant l'exercice étaient systématiquement recalées. Parmi les Sœurs Noires, formées au métier d'infirmière, les Sœurs Anne-marie, Jeanne, Thérésina et Bibiane, sont restées célèbres dans les opérations du trichiasis. L'administration coloniale, à partir de 1939, apprécia les services des religieuses infirmières. Elle subventionna la construction de nouveaux dispensaires dans les postes de mission de Réo, Manga et Gilungu. En 1953 le poste de *Sāaba* est à son tour doté d'un dispensaire plus moderne.<sup>1</sup>

Mais le dispensaire de Ouagadougou ne s'est pas limité dans la spécialisation du traitement des yeux. A travers la formation des infirmiers, Jean-Louis Goarnisson participa activement à la lutte contre la trypanosomiase.

Nous l'avons dit, le médecin-colonel Eugène Jamot a été l'organisateur de la lutte contre la maladie du sommeil en A.O.F. Malgré sa ténacité, les conflits avec ses supérieurs hiérarchiques, le poussèrent à la démission en 1936. A Paris, les responsables de la santé avaient rejeté ses revendications d'autonomie, financière et administrative, pour le Service de prophylaxie de la maladie du sommeil. Sur le terrain, les directeurs de l'A.M.I. se sentaient humiliés d'être écartés de la Trypanosomiase comme s'ils étaient incapables de la traiter. La conséquence de cette rivalité fut la dispersion, en 1935, des infirmiers de la trypanosomiase (chrétiens pour la plupart), dans toute la Côte d'Ivoire. L'année

---

<sup>1</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1953-1954, p. 550

suyante, Jamot meurt à Sardent (Creuse). Le médecin-général Gaston Muraz le remplaça en avril 1939. La collaboration avec Goarnisson se poursuit essentiellement dans le domaine de la formation des infirmiers. Dès 1935 en effet, le missionnaire avait choisi d'abandonner la direction du laboratoire de bactériologie pour se consacrer au dispensaire de la mission et à l'instruction médicale d'élèves provenant des différentes colonies de l'A.O.F. En 1931, 80 infirmiers destinés à la prophylaxie de la maladie du sommeil avaient déjà été formés.<sup>1</sup> Lorsqu'il arriva l'année suivante, le Colonel Jamot, lui confia la formation d'infirmiers spécialisés : une première équipe de 24 infirmiers, puis une deuxième de 92, pour la Haute Volta, une troisième de 23 élèves pour le Niger, et une quatrième de 34 pour le Soudan français. Plus tard il en eut pour la Guinée-Conakry, la Côte d'Ivoire, et le Sénégal. De 1931 à 1935, le Père en formera près de 400.<sup>2</sup> A l'ouverture officielle de l'école des infirmiers et infirmières, en 1949, le Service de Santé demanda encore au Père Goarnisson de se charger de l'instruction des élèves.<sup>3</sup>

La formation s'étalait sur deux ans et se répartissait en trois types de cours. La partie théorique proprement dite était renforcée par des travaux pratiques, notamment des démonstrations au moyen de projections diapositives et cinématographiques. En deuxième année, les infirmières complétaient leur apprentissage par des cours de gynécologie et d'obstétrique. Les quatre derniers mois étaient consacrés à un stage dans une maternité (Ouaga, Bobo, Koupéla) et dans les dispensaires des principaux postes de mission pour les infirmiers. De 1949 à 1953 chacune des deux années compta une trentaine de garçons et une dizaine de filles en moyenne.<sup>4</sup> La progression des effectifs, et la relance de la lutte contre la maladie du sommeil, amenèrent le Père Goarnisson à constituer une équipe d'infirmiers moniteurs dont Marcel Doamba, Jean-Pierre Winiga, Georges Pitroipa et Jean-Pierre Zouré. Ces moniteurs, qui reçurent en même temps une formation poussée au catéchisme, l'assistèrent pour les cours.

<sup>1</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, n° 27, 1931-1932, p. 237

<sup>2</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, n° 31, 1935-1936

<sup>3</sup> - A.P.B., *Rapport annuel*, 1948-1949, p. 137

<sup>4</sup> - A.S.B., B.5081/3-28, *Rapport annuel*, 1952-1953

Le but de ce travail de formation était de soutenir la nouvelle stratégie du dépistage des maladies endémiques ou épidémiques, qui avait été mise en place par Eugène Jamot. Des équipes, composées chacune d'un médecin et d'une douzaine d'infirmiers, furent chargées de quadriller les villages.

« Hommes femmes et enfants sont rassemblés et se mettent en files par sexe et par âge. Les infirmiers palpent les ganglions. Tous ceux dont les ganglions sont gonflés sont envoyés vers la table où se font les ponctions. Le liquide est mis sur une lame, scruté au microscope. Si l'examen est positif, le traitement commence aussitôt [...] ».<sup>1</sup>

La stratégie du dépistage était favorisée aussi par la mise en place d'une nouvelle organisation du Service de prophylaxie. L'idée de création d'un service autonome de la maladie du sommeil avait été enfin acceptée en 1938 par le Ministre des Colonies, Georges Mandel. Le Service général autonome de la trypanosomiase en A.O.F. et au Togo, depuis longtemps revendiqué par Jamot, est créé par le médecin-général Muraz dès son arrivée à Ouagadougou. Les visites de dépistage progressèrent alors de 1.290.000 en 1938 à 4.400.000 en 1941. 235.000 malades furent découverts et 110.000 furent guéris.<sup>2</sup>

Lorsque la guerre éclata en 1939, l'intensification de la formation d'infirmiers indigènes, rendue nécessaire par la mobilisation des médecins militaires, obligea le Père Goarnisson à entreprendre la conception de manuels de santé. Ces livres devinrent de précieux instruments pour le monde médical de l'A.O.F. En 1932, il avait déjà publié un fascicule sur « *Ce que doit savoir l'infirmier sur la maladie du sommeil* ». Cette première édition, complétée et mis à jour, est rééditée en 1941 sous le titre « *La trypanosomiase humaine, notion élémentaires et pratiques* ». L'intérêt de cet ouvrage tenait du fait qu'il était « *aisément lu par un Européen d'instruction générale moyenne (l'agent sanitaire) et par un infirmier indigène nanti ou non de son C.E.P.E.* ».<sup>3</sup> Il est réédité en 1947 et traduit en anglais par la suite pour le Liberia. Le « *Guide Médical Africain* », qui parut en 1948, devint à son tour une référence pour les infirmiers exerçant dans toute l'Afrique tropicale. L'Académie de médecine reconnut la valeur de cet écrit qui deviendra dès lors le manuel officiel des écoles d'infirmiers et d'infirmières des pays africains.

1 - BENOIST (J. R. de), op. cit., 1975, p. 61

2 - Idem, p. 96

3 - Médecin-général Gaston Muraz, préface de « *La trypanosomiase humaine* » cité par BENOIST, p. 99

La formation d'un personnel médical s'accompagna d'une éducation médicale de base. A cette fin, une équipe pilote avait été montée à Ouagadougou avec pour rayon d'intervention les villages environnants. Son efficacité à sensibiliser la plus large frange de la population devait décider de sa vulgarisation dans le reste de l'A.O.F. Pour conduire et animer l'équipe mobile, le Père Goarnisson, qui en est chargée, utilisa les infirmiers moniteurs. Jean-Pierre Zouré fut chargé de la permanence. L'équipe disposait en outre, de moyens décisifs : une voiture, un camion camping, un groupe électrogène pour faire fonctionner l'appareil de projection de cinéma, tourne-disques, et haut-parleurs pour les commentaires et les traductions en *mõore*. L'essentiel de l'enseignement portait sur l'hygiène corporelle et alimentaire. Pour mieux fixer le discours, l'équipe procédait le plus souvent à la projection d'images au cartoscope. Ce procédé, attira l'intérêt de l'auditoire dont le nombre ne cessa de croître. Dans le village de *Kunda*, à une vingtaine de kilomètres au sud de Ouagadougou, les séances réunissaient régulièrement plus d'un millier de personnes.<sup>1</sup>

L'évolution du dispensaire de la mission, d'un outil de conversion vers une unité de soins ouverte à toute la population sans distinction de religion, ne peut être dissociée de l'évolution de la politique coloniale en matière de santé. Dans le domaine médical, un compromis entre mission et administration avait été trouvé à partir des années 1930. La colonie subventionnait la construction, l'équipement et le ravitaillement des dispensaires en médicaments. En retour elle pouvait compter sur la mission pour le personnel soignant. Mais le développement des dispensaires était lié à des impératifs économiques. « Faire du Noir » avait été un programme d'action cher au Gouverneur général Brévié. Le dispensaire devait permettre de conserver la main d'œuvre très utile à l'époque pour les chantiers agricoles et les plantations de la côte. Il contribua néanmoins à l'éradication des principales maladies comme la maladie du sommeil. La création et le progrès de la médecine infantile, « la goutte de lait », était le témoin d'une politique sanitaire de plus en plus orientée vers le long terme.

---

<sup>1</sup> - O.P.M., Lyon, Revue « *Pères Blancs* », n° 116, L'A.O.F., p. 53

Dans ce domaine, l'humanisme et la condescendance des missionnaires n'étaient pas uniquement mus par un élan altruiste. En se prêtant au catéchisme moyennant des espèces sonnantes, certains néophytes l'interprètent sans doute ainsi. De sorte que, lorsqu'on refusa de « *continuer des distributions de caunis aux auditeurs, ceux-ci [déclarent qu'ils n'assisteront plus aux séances]. Parmi ces réfractaires, il y a des catéchumènes de 3<sup>e</sup> année* ». <sup>1</sup> L'action sociale apparut comme un instrument du prosélytisme religieux. L'objectif semble avoir été celui de construire des foyers de chrétiens qui devaient servir de tremplin pour de futures conversions. Cette politique s'est largement appuyée sur l'isolement des néophytes dans le "village de liberté". Ce faisant, elle ne pouvait permettre un quelconque accord avec l'autorité administrative, soucieux de garantir les coutumes pour maintenir la paix civile, et les tenants de l'ordre traditionnel, convaincus de leur rôle de garants de la pérennité collective. On comprend alors que la lutte ait surtout été vive avec les vieux au sujet de la libération des jeunes filles. Quelques-uns ne trouvant pas d'appui chez le chef indigène, acceptèrent l'invitation des protestants. <sup>2</sup> « *Faute d'avoir tenté l'élaboration d'un ou de plusieurs modèles selon une démarche inductive à partir des structures sociales* », <sup>3</sup> les missionnaires à Ouagadougou, comme les protestants à Madagascar, « *n'arrivent à penser qu'en terme déductifs, à partir d'un modèle extérieur* ». <sup>4</sup> Il ne s'agissait plus seulement de prêcher, mais aussi d'asseoir un modèle de civilisation sans laquelle, pensait-on, le christianisme ne pourrait jamais être vécu. Dans cet ordre d'idée, le mariage selon la conception de l'occident, et l'éducation des enfants furent l'une des priorités de l'humanitaire. Les questions économiques, comme nous le verrons par la suite, ne furent qu'accessoires.

Au moment où l'expansion des postes de mission dépendait de leur capacité à générer des ressources sur place, où les contextes économiques offraient des opportunités, l'exploitation d'unités de production semble devenir l'autre priorité des missionnaires. Les méthodes qui avaient cours dans certaines manufactures de la mission, les enjeux parfois contradictoires, qu'elles devaient servir à la fois, ont jeté un peu plus d'ombre sur leur vocation humanitaire.

---

1 - A.P.B., *Chroniques*, 1907, p. 439

2 - A.P.B., *Rapport annuel* n° 28, 1932-1933, p. 298

3 - RAISON-JOURDE (F.), *Bible et pouvoir à Madagascar*, Paris, Karthala, 1991, p. 905

4 - Idem, p. 897



- Photo n° 11 -

*Les Sœurs Noires : l'autre émancipation des femmes*



De haut en bas :

□ Les premières religieuses Noires. La toute première sœur est debout à droite. La rangée du milieu (y compris celle qui est debout à gauche) se compose de novices. Les postulantes sont assises devant et debout à l'arrière. (Ph. P. B., Pabré 1927)

□ Religieuses infirmières. Les Sœurs Noires ne sont pas seulement utiles au catéchisme. Un bon nombre, formé par le P. Goarnisson, fait carrière dans les dispensaires des postes de mission. Ici, au dispensaire ophtalmologique de Ouagadougou, elles sont en pleine séance d'opération de l'œil. (Ph. P. B., s.d.)

- Photo n° 12 -

*Au dispensaire de la mission de Ouagadougou*



Le Père Docteur Jean Louis Goamisson s'entretient avec un groupe de patientes à l'entrée du dispensaire (Ph. P. B., S.d.)

## TROISIEME PARTIE

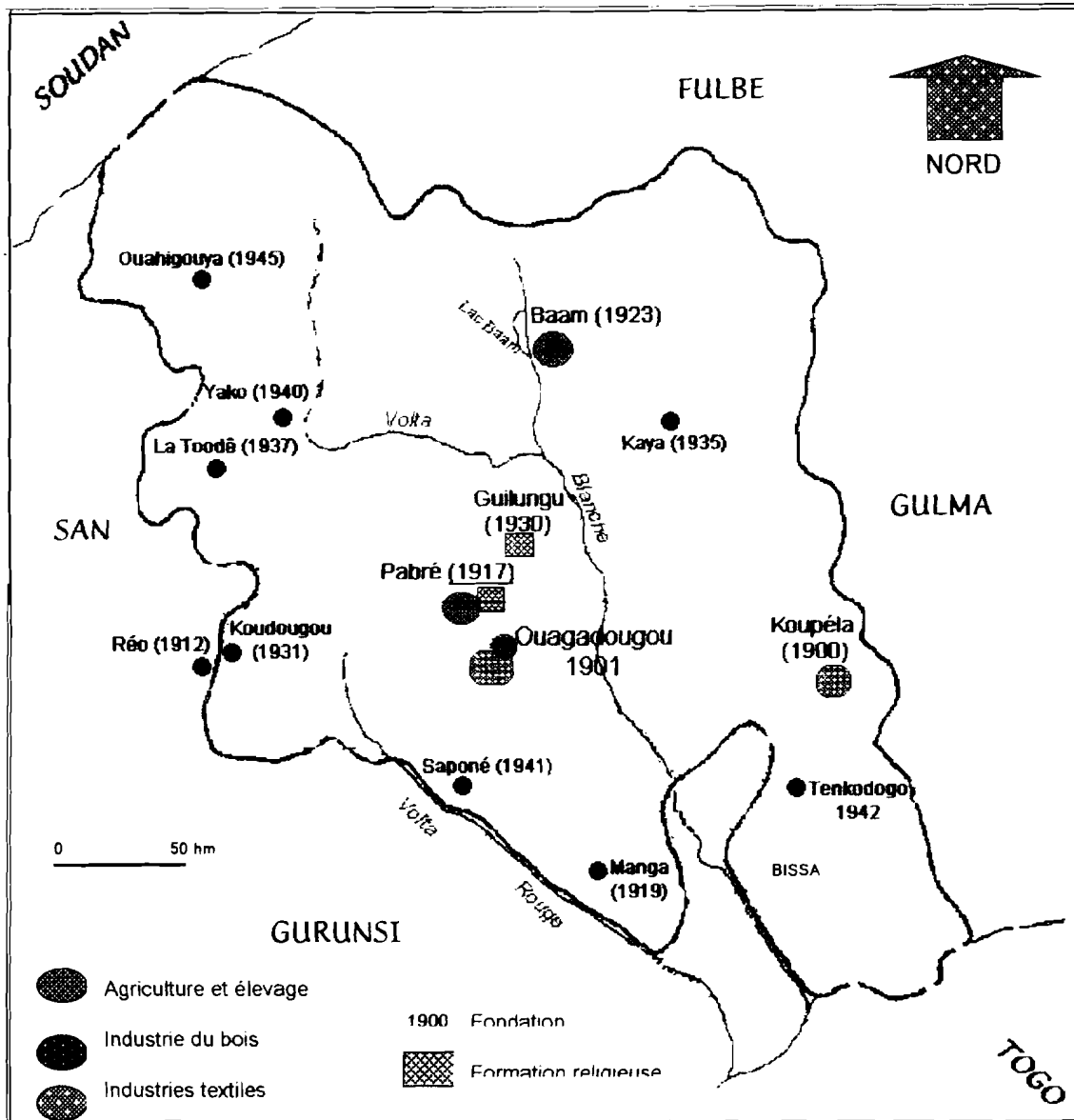
### **De l'humanitaire aux entreprises Coloniales : L'évolution de l'action économique (1918-1957)**

---

Les recommandations du Cardinal Lavigerie suggéraient particulièrement les missionnaires de créer leurs propres ressources dans les postes de mission. Cependant, dans le Vicariat apostolique du Soudan, les contraintes de la grande guerre ont davantage motivé la création des entreprises à caractère économique. Dès 1914 en effet, le conflit rendait les ravitaillements de plus en plus difficiles. Pendant que les subventions, essentiellement alimentées par les quêtes en Europe, se raréfiaient. Au lendemain de la guerre, l'humanitaire des missionnaires à Ouagadougou s'engagea dans l'exploitation intensive d'unités de production agricoles et manufacturières. Le développement constant de la fabrique des tapis et de l'usine de filature et de tissage, par rapport aux timides investissements dans le secteur de l'agriculture, plongea l'humanitaire dans une frénésie mercantile.

Jusqu'en 1957, des conjonctures économiques et politiques particulières ont galvanisé cette évolution. L'administration coloniale, qui espérait tirer profit des initiatives des missionnaires, soutenait leurs investissements par de larges subventions. Certains industriels des textiles (du Nord de la France), soucieux de résoudre les problèmes d'approvisionnement de la laine, voulaient aussi compter sur les missionnaires pour faire des régions de la boucle du Niger une grande zone d'élevage lainier. Mais des chefs de mission bien entreprenants, entendaient exploiter l'essor des cultures textiles dans les colonies à leur propre compte.

Carte n° 5 : Principales Zones d'activité des p.B. au Mōogo



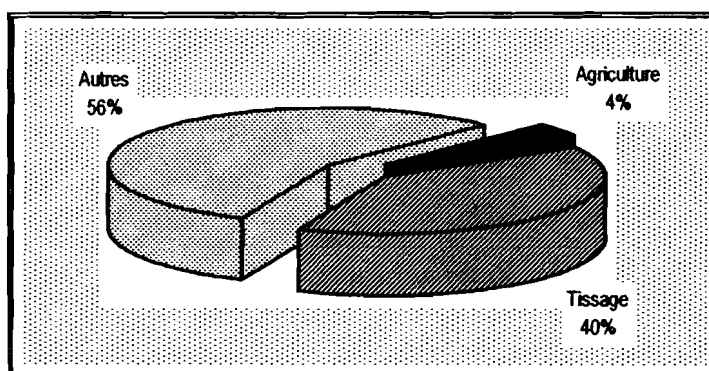
Source. Adaptée de ILBOUDO (J), op. cit., 1967, p. 197

## CHAPITRE VI

### Les exploitations agricoles jusqu'en 1927

Par rapport à l'ampleur des investissements financiers consentis dans le secteur manufacturier, l'agriculture n'a pas occupé une place importante dans l'activité économique des missionnaires. On peut dire que ce domaine n'a pas représenté le même degré d'intérêt pour la mission que le textile. Si, en amont, des essais ont été menés, ils n'ont pas été soutenus, en aval, par la même volonté de performances affichée dans l'exploitation de la laine et du coton. De 1922 à 1940,<sup>1</sup> le budget du centre d'élevage des mérinos de *Baam* exclu (il a été entièrement financé par le Comité des essais de l'élevage du mérinos), le secteur agricole n'occupa que 4% environ du total des investissements productifs, ce qui représentait à peine 2% de l'ensemble des dépenses du vicariat.

**Graphique n° 11 : Part du secteur agricole dans les investissements productifs du Vicariat de Ouagadougou (1922-1940)**



Source : A partir de A.P.B., 196/228-246

Des cultures potagères, en 1905, à l'aménagement de la ferme agricole de St Joseph de Pabré, en 1916, l'histoire de l'agriculture missionnaire s'est enrichie d'essais pertinents. Mais, avant tout orientée vers des cultures d'appoint, pour les besoins alimentaires des missionnaires, elle s'est réfugiée dans un

<sup>1</sup> - Période pour laquelle il existe des chiffres en rapport avec les dépenses pour l'agriculture et l'élevage

système de ferme privée. Alors que les missionnaires étaient en présence de peuples à économie agricole fréquemment malmenée par les aléas climatiques et les contre-performances de l'archaïsme, les innovations techniques et les méthodes culturales intensives, qu'ils ont introduites, n'ont pas eu l'ambition de toucher de près le traditionalisme de l'agriculture. Cette distance renforce encore l'interrogation sur l'humanitaire missionnaire.

### A. L'orientation agricole entre 1906 et 1917

Comme pour les autres activités de production, la motivation qui a poussé les Pères Blancs à l'exploitation de la terre, émanait des instructions de Charles Lavignie : « *Cherchez à vous créer des ressources sur place* ». Ces ressources devant servir d'abord à l'amélioration de l'ordinaire, les premiers essais se tournèrent naturellement vers la plantation d'arbres fruitiers. Dans ce domaine, les Pères Blancs ont été précédés, au moins au Soudan, par les Spiritains. Dès 1888, ces derniers avaient en effet planté des vergers (à Kita et Dinguira) dont la bonne tenue leur avait valu les compliments de l'administration coloniale.<sup>1</sup>

C'est donc pour les besoins alimentaires des missionnaires que le Père Chollet, après Kouandé, renouvela la plantation de bananiers, le 10 décembre 1901, dans le poste de Ouagadougou.<sup>2</sup> La nonia tunisienne, des godets attachés à une roue, dont les Pères équipèrent le puits du jardin en 1906, lança vraiment la culture fruitière. Cette technique permit en effet aux missionnaires de planter et d'entretenir une bananeraie à peu de frais.<sup>3</sup> Ils décidèrent alors de construire un verger aux abords du marigot du *Moog-naaba*, à l'ouest de la mission, et d'en confier quelques parcelles en métayage à des chrétiens,<sup>4</sup> tant la rentabilité des cultures de plantations était séduisante. En 1906, par exemple,<sup>5</sup> Mgr Bazin tenait à inscrire l'hévéa à l'ordre du jour. Mais dans cette contrée si souvent confrontée à aux déficits pluviométriques, vouloir produire du caoutchouc relevait plutôt du rêve. Le 16 août 1910, M. Chevalier, un naturaliste en mission à travers l'A.O.F. à la

<sup>1</sup> - A.P.B., *Diaire de Ouagadougou*, 16 août 1910. En retour, on reprochait aux P.B. de n'avoir rien fait dans ce domaine.

<sup>2</sup> - A.P.B., *Diaire de Kouandé, 1900-1901*, p. 27. En mai 1901, peut avant l'abandon du nord Dahoméyen, il en avait planté une vingtaine à Kouandé.

<sup>3</sup> - A.P.B., *Chroniques des Pères Blancs*, 1906, p. 262 ; cette technique permet d'arroser la bananeraie et une partie du verger en une matinée, et de réduire les coûts de la main d'œuvre (200F)

<sup>4</sup> - A.P.B., *Diaire de Ouagadougou*, juin 1909, p. 227

<sup>5</sup> - A.P.B., *Rapport annuel n° 2, 1906-1907*, p. 58. Faute de concession, le caoutchouc ne fut pas réalisé.

recherche de ressources agricoles exploitables pour la métropole, tenta d'orienter les missionnaires vers la culture du coton. Cette culture ne faisant pas l'objet d'une demande conséquente (il faut pour cela attendre l'entre-deux-guerres) ils ne prêtèrent guère attention à la suggestion. Si les Pères accusèrent le manque de concession appropriée, l'incertitude du « *comment l'exporter* »<sup>1</sup> les dissuada en premier. Aussi, le plus important des cultures, entre 1906 et 1910, fut l'exploitation de la vigne.

Car la vigne devait donner du vin, et le vin des ressources immédiates.<sup>2</sup> Dès 1906, la viticulture semblait promettre de bons résultats. Cette année-là, un pied produit 4kg de raisin. Avec 60 pieds en bon état, les missionnaires envisageaient donc de planter 200 pieds en 1908.<sup>3</sup> Ces essais semblaient si concluants que le service de l'agriculture de l'A.O.F. s'y impliqua. Le rapport agricole du 1er trimestre de 1908 assure que « *l'essai de culture de vigne fait par les P. B. à Ouagadougou continue à donner de bons résultats* ». <sup>4</sup> C'est pourquoi l'administration s'engagea à renouveler la demande de plants de vigne d'Algérie, faite par le chef du service de l'agriculture à l'inspection dans son rapport du 3<sup>e</sup> trimestre de 1907.<sup>5</sup>

En effet dans les Chroniques de 1906, le Père Thévenoud avait annoncé avec enthousiasme les «vendanges» à Ouagadougou pour la fin du mois de juin. Un pied de vigne de 2<sup>e</sup> année avait donné 7 grappes de raisin, et la bonne croissance des plants renforçait la certitude du succès. « *La vigne a poussé fortement en bois [...] L'essai est probant ; la vigne peut réussir. Nous avons fait des boutures avec les sarments qui ont été enlevés au moment de la taille, elles ont parfaitement réussi.* »<sup>6</sup> Mais l'exploitation de la vigne tourna court dès 1908. Les « *termites, qui lui sont terriblement contraires* », <sup>7</sup> dévorèrent 70% des boutures de l'année précédente, et condamnèrent l'élan du développement de cette culture.

Dans le domaine de l'agriculture, la ferme agricole de St Joseph de Pabré, aménagée en aval du barrage dont la première construction avait été achevée en 1917, fut la plus importante exploitation initiée par les Pères Blancs de Ouagadougou. A une dizaine de kilomètre au nord-ouest de Ouagadougou, les

1 - A.P.B., *Diaire de Ouagadougou*, 16 août 1910

2 - A.P.B., *Rapport Annuel* n° 3, 1908-1909, p. 129

3 - *Ibidem*

4 - CARAN, 200MI / 1645, *Rapports agricoles de 1908*

5 - *Ibidem*

6 - A.P.B., *Chroniques des Pères Blancs*, 1907, pp. 66-67

7 - *Ibidem*



missionnaires avaient découvert l'endroit qui leur paraissait idéal pour leur repos. Une brousse épaisse, logée dans un bas-fond dans lequel courait une rivière, qui avait tout pour devenir une colonie agricole à l'instar de St Joseph de Thibar (Tunisie). Le 6 janvier 1915, en souvenir de cette ferme où il avait fait ses premiers pas de missionnaire, Mgr Alexis Lemaître donna à la localité le nom de St Joseph de Pabré. Dès le 2 mai 1912, les premiers colons, une douzaine de chrétiens de Ouagadougou, y sont installés pour les cultures. Alors, les missionnaires décidèrent de prendre une concession agricole de 198 ha,<sup>1</sup> le long du marigot qui coulait de l'ouest vers l'est. Une demande de propriété avait été faite au gouverneur du Haut Sénégal Niger qui mandata un fonctionnaire, le 15 février 1915, pour le bornage.<sup>2</sup> L'augmentation des colons : « 47 ménages chrétiens, 49 célibataires ou jeunes garçons confirmés, 8 jeunes filles confirmées, 66 garçons et filles non confirmés »,<sup>3</sup> nécessita la fondation de la paroisse de St Joseph le 1<sup>er</sup> août 1925.

L'importance du cours d'eau suggéra la création d'un barrage. L'administrateur commandant la circonscription de Ouagadougou, de Beaumény, à qui le projet de barrage a été soumis en mars 1915, s'engagea à soutenir la réalisation de l'ouvrage. En accompagnant le Père Thévenoud sur le site, afin de se rendre compte lui-même du travail à faire, il émit l'idée de construire deux barrages. L'un à l'extrémité Est de la concession, à la jonction de la route actuelle qui mène à *Kōngusi*, pour couper le bassin constitué par les régions de *Ziboko*, *Pabré*, *Larl-weoogo*, et le nord de *Kambwése*. L'autre devait se situer à quelques kilomètres plus à l'Est de *Kataab-Ténga* sur un autre cours d'eau : *Kwil-woko*. A la fin des travaux, le rédacteur du diaire estima l'étendu du lac du premier barrage à 1.080.000 m<sup>2</sup> <sup>4</sup> pour 75.000.000 m<sup>3</sup> d'eau environ.<sup>5</sup> Ce premier barrage fut détruit en 1916, et remplacé par une autre digue, à quelques kilomètres en amont. L'administrateur du "cercle du Mossi", Henri d'Arboussier, qui se rend à Pabré le 16 octobre 1916, évoqua l'avantage qu'il y avait à maîtriser l'eau en amont afin de pouvoir irriguer des cultures dans la partie inondable de la concession. En effet, les cultures de riz avaient jusqu'alors échouées par suite de la crue trop rapide du lac en début de saison des pluies. Pour mieux réguler la distribution de l'eau

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, juin 1914

<sup>2</sup> - Diaire de Ouagadougou, 15 février 1915

<sup>3</sup> - A.P.B., Diaire de Pabré, 1920-1925, p. 220

<sup>4</sup> - Diaire de Ouagadougou, 30 juin 1915

<sup>5</sup> - Exposition coloniale de Marseille, La Haute Volta, Montauban, Barrier et C<sup>o</sup>, 1922, 28 p., p.24

nécessaire pour les cultures sèches, une autre digue avec vanne fut réalisée encore par les soins de l'administration en décembre 1916. Après sa rupture, suite aux fortes pluies du début de l'hivernage de 1917, de nouveaux travaux renforcèrent l'ouvrage en augmentant sa hauteur de deux mètres et en l'allongeant jusqu'à 700 m.

Comme pour les autres réalisations de la mission, inscrit au compte de l'intérêt public, la structure de la ferme agricole de St Joseph de Pabré avait été réalisée par le biais du travail prestataire et des réquisitions. En mars 1915, les premiers travaux mobilisèrent 600 hommes,<sup>1</sup> qui ne percevaient que l'indemnité de nourriture.<sup>2</sup> La construction de la digue de décembre 1916, suivant le même procédé, rassembla 500 hommes. Dans une lettre datée du 26 mars 1918, le Père Thévenoud avoue que les travaux d'adduction de l'eau pour l'irrigation auraient coûté 10.000F à la mission s'ils n'avaient pas été exécutés par des réquisitionnés. Alors, pour le rehaussement de la digue (0,70 m), en 1919, les missionnaires s'adressèrent encore au gouverneur du Haut Sénégal Niger, dans le but de pouvoir obtenir à nouveau des prestataires. Même s'il objecta (une instruction du gouverneur général interdisait l'utilisation de prestataires à des fins privés) il se laissa convaincre par la remarque selon laquelle la rupture du barrage priverait d'eau ou pourrait être un danger pour les villages environnants. L'argument du pire fut une bonne raison pour inscrire les travaux au titre des chantiers publics. Mais les prestataires étaient aussi utilisés aux travaux de plantation d'arbres, et à la construction du chemin qui, à partir de la grand-route conduisant à Ouagadougou, devait faciliter l'accès à la concession.

La réalisation du barrage donna toute son envergure à la ferme agricole de St Joseph de Pabré. L'inspecteur général des colonies Demaret, qui visite la concession le 13 mars 1919, en dira que « *c'est ce qu'il a vu de mieux dans la colonie après la station d'agriculture d'El Oualadji* ». <sup>3</sup> En effet, la station avait pris rapidement de l'importance. Au point de vue démographique, l'installation de colons chrétiens venant de Ouagadougou se poursuivait. En 1918, Jean-Pierre, qui avait accompagné les missionnaires lors des fondations des postes de Ouagadougou, Navrongo, Réo et Bondokuy, bénéficia d'une retraite méritée à Pabré où il est

<sup>1</sup> - Diaire de Ouagadougou, 29 mars 1915

<sup>2</sup> - Le diaire de Ouagadougou (1919) l'évaluait à 0,25F (soit l'équivalent de 250 cauris à l'époque)

<sup>3</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, mars 1919. El Oualadji était la station agricole officielle du Soudan, sur la rive gauche du Niger près de Tombouctou.

installé aux frais du vicariat. Mais la plus grande affluence est venue des localités avoisinantes. Le village de *Yōnyōogo*, près d'un millier de personnes,<sup>1</sup> avec la permission de la mission, qui voyait là une opportunité pour la main d'œuvre,<sup>2</sup> et l'accord de l'administration, se transporta en septembre 1918 à côté de la concession des Pères. Leurs enfants, que les missionnaires acceptèrent exceptionnellement de baptiser, augmentèrent le nombre des chrétiens. On comprend alors la configuration actuelle du village de Pabré : St Joseph, le quartier de la mission, au sud de la concession, les déplacés des villages alentours au Nord et à l'Est. Une compartimentation qui nuit à tout projet commun, et que même la longue cohabitation n'a pas encore réussi à briser.

La superficie de la ferme gagna aussi en étendue. De 200 ha en 1917, elle atteint 900 ha vers 1920,<sup>3</sup> au moment où le lac contenait 75.000.000 de m<sup>3</sup>.<sup>4</sup> C'est alors que, grâce à la construction des rigoles pour l'irrigation, les missionnaires décidèrent de développer le maraîchage et la culture des arbres fruitiers. En octobre 1917, l'administration leur avait fourni des semences de pomme de terre pour des essais. Mais ils s'y engagèrent timidement, en n'acceptant que la moitié de l'offre (50 kg), à cause des prix qu'ils trouvaient excessifs (3F/kg). Ils mirent alors l'accent sur la plantation d'une bananeraie et de divers arbres fruitiers en 1918 et la culture du blé en 1919. A partir de 1920, les champs de blé devinrent la principale attraction des visiteurs de la concession. En février 1921, lors de la foire inaugurant le nouveau marché de Ouagadougou, l'affluence des badauds devant le stand de St Joseph de Pabré témoigne des performances agricoles réalisées par la ferme des missionnaires : les belles pommes de terre, un manioc de 15 kg, et de superbes patates forçaient l'admiration,<sup>5</sup> mais surtout exprimaient des potentialités agricoles jamais optimisées. Entre 1918 et 1925, excepté le déficit pluviométrique de 1922, qui compromit la récolte du blé et de la pomme de terre, les différents rapports annuels soulignent le bon développement des cultures d'irrigation de la ferme. Celui de 1921 mentionne deux récoltes d'ananas pendant cette année.

<sup>1</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* n° 14, 1918-1919, p. 519

<sup>2</sup> - Diaire de Ouagadougou, octobre 1918. L'inspecteur des affaires administratives, Simon, qui visita la concession en 1919 estima que le barrage devrait être entretenu par les villages qui en profitent.

<sup>3</sup> - Exposition coloniale de Marseille, *La Haute Volta*, Montauban, Barrier et C<sup>o</sup>, 1922, 28 p., p.24

<sup>4</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* n° 14, 1918-1919, p. 519

<sup>5</sup> - Diaire de Ouagadougou, février 1921.

La concession de Pabré offrait aussi un cadre propice pour la plantation d'arbres devant fournir le bois d'œuvre. La menuiserie avait de plus en plus besoin de planches appropriées pour le mobilier de bureau, les tables bancs des écoles les bancs d'église, et les constructions demandaient des poutres solides. Le déboisement important de la région de *Gãmpɛda*, dans les années 1920, a été le résultat des besoins croissants en bois de la mission. L'exploitation de deux fours à briques, d'une capacité de 20.000 briques chacun, pour 36 heures de cuisson, contribua à la déforestation de la région de Pabré.

Si l'option de l'administration portait sur la plantation des caïlcédrats, pour la robustesse de son bois, les missionnaires voulaient mettre l'accent sur la plantation des tecks dont le bois est plus solide et mieux ouvrable. Dès 1915, une pépinière de 1.500 plants, obtenus au moyen de graines importées du nord de la Côte de l'Or, avait été réalisée à cet effet. En 1918, ils projetaient planter 3.000 tecks. Après l'inondation, qui noya 2.500 plants cette année-là, ils demandèrent au gouverneur de substituer les 5.000 caïlcédrats, prévus par l'administration, par des tecks. Du pied de la digue du barrage à la grand-route, ces plantations occupèrent progressivement une superficie estimée à près de 200 ha.<sup>1</sup>

## **B. L'odyssée des mérinos de Baam de 1923 à 1926**

L'élevage des moutons à laine dans le poste missionnaire de Baam avait été inscrit au compte de l'humanitaire. Le but de l'entreprise aurait été l'innovation en même temps que l'initiation des indigènes à des méthodes d'élevage plus rentables. Mais l'élevage du mérinos se situait aux antipodes de ces bonnes intentions. Dans la réalité il faisait partie d'un vaste projet qui concerna la France métropolitaine et certaines de ses colonies de l'A.O.F. et Madagascar.

En effet le projet mérinos était lié aux immenses besoins des industries textiles du Nord, sérieusement confrontées à la crise lainière au début du XX<sup>e</sup> siècle et surtout après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. De même que la production obligatoire du coton<sup>2</sup> mobilisera plus tard les populations de l'A.O.F., l'élevage du

<sup>1</sup> - Daire de Ouagadougou, février 1921

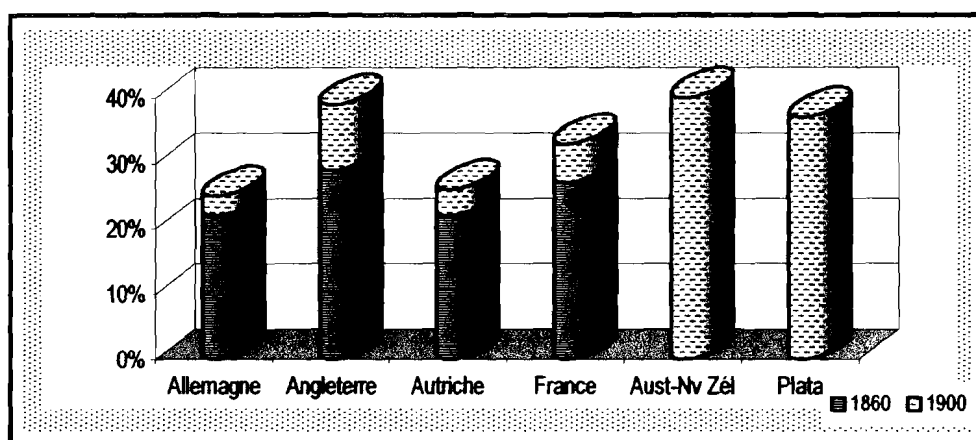
<sup>2</sup> - Cf. GERVAIS (R.), *Population et politiques agricoles coloniales dans le Mossi 1919-1940*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris 7, 1990, 3 tomes, 518 p.

mérinos a revêtu un intérêt qui transcendait les limites frontalières et les conjonctures économiques de la Haute Volta. Dès le départ, les préoccupations étaient la recherche d'une source d'approvisionnement, en laine peu chère payée, pour les filatures de l'industrie textile du Nord de la France.

### 1. La question lainière en France entre 1900 et 1920

Pendant la dernière moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'élevage du mouton avait périclité en France, et dans la majeure partie de l'Europe car la progression du morcellement s'était accompagnée de l'augmentation de la valeur de la propriété rurale. Au même moment, les troupeaux de bêtes à laine s'étaient rapidement multipliés en Australie, en Nouvelle Zélande, dans les pays de la Plata et en Afrique du Sud. Dans le secteur de l'élevage lainier, l'Europe était maintenant distancée par les "pays neufs".

**Graphique n° 12 : Evolution de la répartition du cheptel Europe - Pays neufs de 1860 à 1900**



Source : A partir de C.A.R.A.N., 200MI / 1640

En 1900, l'Australie et la Nouvelle-Zélande comptaient 125 millions de moutons. Le cheptel ovien de ces pays représentait alors presque deux fois le troupeau européen et plus de onze fois le total des moutons français. Les pays de la Plata, l'Argentine et l'Uruguay, rassemblaient 117 millions de têtes : un peu moins du double de l'Europe et plus de dix fois le cheptel français. La réduction du troupeau entraîna, pour l'industrie textile française, l'accroissement du volume et

de la valeur des importations de la laine. A partir de 1912 l'industrie lainière de l'Europe va dépendre, pour l'approvisionnement en laine brute, des trois grands producteurs que sont devenus l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Colonie du Cap, l'Argentine et l'Uruguay. La production, pour l'année 1912, de chacun de ces trois groupes s'élève à 419.000 tonnes pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, 227.000 tonnes pour l'Argentine et l'Uruguay, et 79.000 tonnes pour la Colonie du Cap. Au total cette production représentait, au cours du 9 avril 1913, une valeur de près de deux milliards de francs.<sup>1</sup>

Mais la production des pays neufs posait un problème encore plus préoccupant. De plus en plus, les éleveurs orientaient leur activité vers l'embouche. La qualité et le poids de la viande, destinée à l'exportation, préoccupaient davantage que la laine elle-même. Ce choix obligea des croisements qui firent disparaître progressivement le mouton mérinos pour le remplacer par un mouton d'un poids plus conséquent, mais dont la laine, à cause de l'hybridation, perdit sa pureté et la finesse de ses fibres. De telle sorte que, en 1920, « 99,5% du troupeau de la Nouvelle Zélande était constitué par des moutons à laine commune brillante et lourde ».<sup>2</sup> Cette transformation menaçait directement l'industrie textile française outillée en grande partie pour la laine mérinos. Ensuite la concurrence à l'achat, dans les pays producteurs, devenait de plus en plus sévère. Car depuis quelques années, le Japon, l'Italie, la Russie, la Nouvelle Zélande et l'Australie avaient développé l'industrie lainière à leur tour.

En France, avant la Grande Guerre, deux catégories de peigneurs se partageaient le travail de la laine brute : « Les peigneurs à façon, bien outillés, en transforment 70.000 tonnes par an ; les peigneurs industriels employant leur propre peignée dans leurs usines utilisent environ 10.000 tonnes de peignée par an ».<sup>3</sup> Au total, la production de peignée atteignait 80.000 tonnes en moyenne par an. En réalité ce chiffre flottait entre 10 et 15%, en plus ou en moins, suivant la conjoncture que les affaires traversaient. Si l'on se base sur le cours moyen des peignées en 1920, 18F/kg,<sup>4</sup> la valeur marchande des 80.000 tonnes de peignée représentait 1,5 milliards de Francs environ. Les laines étrangères, utilisées dans l'industrie française,

<sup>1</sup> - C.C.I.R.N., Annales de la C.C.I.T., lettre du 9 avril 1913 du président de la C.C.I.T. à M. Clozel, Lt gyr du H.S.N.

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J / 1731, lettre du 9 décembre 1920 du Président de la C.C.I.T. au ministre des colonies.

<sup>3</sup> - Chiffres empruntés à la lettre ci-dessus citée.

<sup>4</sup> - Ibidem

équivalaient, bon an mal an, à presque deux milliards de francs. Les 4/5 de la valeur des laines importées étaient payés à des pays à monnaie sterling.<sup>1</sup>

C'est pourquoi le président de la Chambre de commerce d'industrie de Tourcoing voulait persuader le Ministre des Colonies de « *l'intérêt majeur qu'il y aurait pour [les] consommateurs industriels à s'approvisionner dans la métropole ou dans [les] colonies, s'il était possible d'intensifier l'élevage là où l'éleveur du mouton existait déjà, et surtout de créer un élevage du mouton dans les territoires de l'Afrique Occidentale* ». <sup>2</sup> Il chercha à convaincre aussi le Ministre du Commerce, et les gouverneurs généraux de la nécessité de promouvoir, et de soutenir financièrement, l'élevage du mouton dans les colonies d'Afrique et de Madagascar là où les conditions naturelles s'y prêtaient le mieux.

L'Algérie et la Tunisie sont certes des pays à tradition pastorale. Mais pour développer un élevage de cette envergure, il leur fallait utiliser des terres labourables pour nourrir les troupeaux qu'elles pourraient posséder. Et puis la nécessité de rentrer les bêtes dans des bergeries pendant l'hiver, ou d'entamer de longues transhumances vers les régions du sud, était un handicap supplémentaire. Quelques possibilités existaient à Madagascar, mais elles se confinaient au Sud de l'île. L'Indochine n'était pas envisageable. A cause de l'humidité du climat, l'élevage ovin était *quasi* inexistant. En Afrique Occidentale par contre il y avait de grandes étendues, où l'élevage traditionnel du mouton se pratiquait à grande échelle, et des territoires considérables vers lesquels il pourrait s'étendre encore : le Macina et la zone irriguée par le delta intérieur du Niger. Pour les responsables industriels, c'est dans les colonies de l'A.O.F. que le mouton mérinos pouvait trouver les ressources indispensables à son bon développement.

L'avis du conseil d'administration de la C.C.I.T., depuis 1906, était que le rôle des chambres de commerce devait être déterminant dans cette entreprise. L'essor inouï de la production industrielle obligeait les pays industrialisés à conquérir sans cesse de nouveaux marchés. Cette mondialisation de l'économie demandait désormais aux chambres de commerce de la métropole d'embrasser des horizons plus vastes, pour placer au-dessus des intérêts parfois trop exclusifs de leur circonscription, l'intérêt supérieur du pays.

---

<sup>1</sup> - Chiffres empruntés à A.D.N., 77J / 1731

<sup>2</sup> - *Ibidem*

Plusieurs chambres de commerce se rallièrent à cette idée. Notamment la Chambre de Commerce de Paris dont le président se dit « *heureux de féliciter la Chambre de Commerce de Tourcoing d'avoir inscrit en tête du programme du congrès qu'elle organise les moyens dont dispose les chambres de commerce pour favoriser l'expansion commerciale* ». <sup>1</sup> Il pensa aussi que, pour seconder les efforts de l'Office Colonial, chaque chambre de commerce de France devrait désigner un membre pour s'occuper spécialement de toutes les questions économiques coloniales.

Mais si le mouton prospérait dans plusieurs régions d'A.O.F., au point d'en faire une zone supposée idéale pour l'élevage industrielle, l'infériorité de la qualité de sa toison posait problème au niveau de l'intérêt lainier.

## 2. Les insuffisances du mouton soudanais

Le mouton soudanais qui possédait une plus grande aptitude pour la production de la laine, appartient à la race Macina. On lui a donné le nom de "mouton du Macina" parce qu'il vivait surtout dans la plus grande partie du cercle de Djenné de la province du Macina. Mais son habitat s'étendait du lac Débo à Tombouctou, dans les cercles de Diafarabé, Soumpi et Coundam, c'est-à-dire, dans toute la région du delta intérieur du Niger. Regroupés parfois en troupeaux importants, les moutons parcouraient alternativement les maigres pâturages des régions sahéliennes, en hivernage, et regagnaient ensuite les gras herbages du Macina en saison sèche, sous la conduite de bergers peuls.

Telle qu'elle a été décrite par les vétérinaires en 1907, cette race présente de grandes analogies avec la race mérinos. « *La toison du mouton du Macina couvre le crâne, la gorge, la poitrine, le ventre ; elle est constituée d'une laine longue de 15 à 25 cm, en mèches pointues et vrillées, à brin assez fin et onctueux.* » <sup>2</sup> On reconnaît ce mouton à sa taille moyenne, à sa toison exclusivement blanche faite d'une laine ondulée, longue, dense, et parfois très fine chez les sujets jeunes et bien soignés. Dans le courant de décembre 1907 le conseil d'administration de la C.C.I.T. s'intéressa à un rapport de l'ex Administrateur Adjoint des colonies au Soudan Français, Monteil, <sup>3</sup> relatif à l'élevage du mouton dans cette région. La Chambre de

<sup>1</sup> - Annales de la C.C.I.T., 1906, p. 4. Charles Legrand (Chambre de Commerce de Paris)

<sup>2</sup> - C.A.R.A.N., 200MI / 1641, *L'élevage en A.O.F.*, Paris, Challamel éditeur.

<sup>3</sup> - Annales de la C.C.I.T., Rapport du 30 septembre 1904 au Directeur de l'Office Colonial



Commerce fit sienne l'optimisme des conclusions formulées par le fonctionnaire. Elle invita l'administration de cette colonie à procéder : « à des essais industriels de la laine en question ; au recensement aussi exact que possible de la population ovine du Soudan ; à la détermination du coup de transport dans un port français - 1° par la voie la plus rapide - 2° par la voie la moins onéreuse, d'une tonne de laine, prise dans un village du Niger, situé entre Diafarabé et Tombouctou. »<sup>1</sup>

La laine brute n'était utilisée qu'en faibles quantités, surtout par les artisans du textile du Guimbala (cercle de Bandiagara), pour la confection des couvertures et des tapis. Bien que ne sont tondus que les moutons dont la laine peut être filée (chaque mouton libère à peu près 1,5 kg de laine et passe deux fois par an sous la tondeuse),<sup>2</sup> un bon stock du produit restait inemployé, entraînant la baisse des prix sur le marché.

Pourtant, un essai de commerce de la laine, très prudent en réalité, avait été tenté dès 1901. A cette époque, de la laine en peaux avait été expédiée en France pour appréciation. Faute de transport régulier, le Dakar-Niger n'arrivait même pas encore à Toukoto,<sup>3</sup> les peaux séjournèrent ici et là et, déjà mal préparées, moisirent. La laine fut perdue. L'opération dut être renouvelée trois ans plus tard. Le 30 juin 1904, le directeur de l'Office Colonial proposa au Président de la Chambre de Commerce de Mazamet de lui faire parvenir un spécimen de toison de moutons soudanais. D'accord, la chambre de commerce chercha à connaître la capacité réelle de production et le prix de revient de la laine rendue à Marseille ou à Bordeaux. Ce spécimen, dix peaux de mouton expédiées par le Gouverneur général de l'A.O.F., parvint un an plus tard à Mazamet. Testé dans les usines Galibert et Sarrat, il reçut le satisfecit de la chambre de commerce.

A partir de ce moment l'intérêt pour la laine du Soudan grandit. Mazamet voulait une évaluation définitive du volume de la production annuelle et du prix de la laine rendue en France. Au début de 1906 le Gouverneur général Ernest Roume estima la production à 600 tonnes au prix de 500F l'unité rendue à Bordeaux. L'affaire est si prometteuse que la Chambre de Commerce offre tout de suite son un appui financier. Mais dans le même mois, deux négociants de Toulouse, Charlionnais et Freychoux, un administrateur des colonies, Henri

<sup>1</sup> - Annales de la C.C.I.T., 1907-1908, p. 68

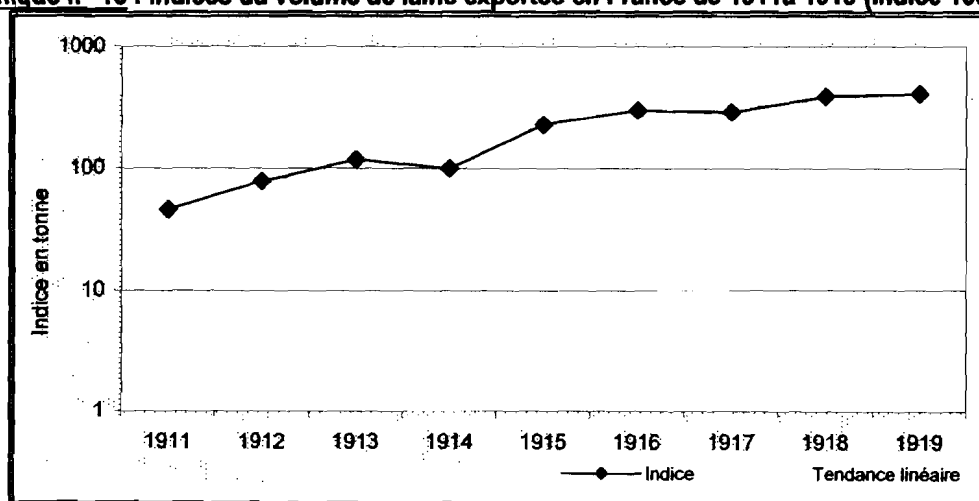
<sup>2</sup> - Annales de la C.C.I.T., 1907, Rapport du 30 septembre 1904 de M. Monteil

<sup>3</sup> - Ville à mi-chemin sur le tronçon Bamako-Kayes du chemin de fer

d'Arbousier, et un enseigne de vaisseau, Le Franc, qui cherchaient ensemble des débouchés pour la laine du Soudan, passèrent par-là et tiennent des propos différents. Leur avis était que la quantité exportable ne peut dépasser deux cents tonnes de laine en suint. En revanche, le prix de revient devrait atteindre 1.000F/tonne. Sous évaluations ou surenchères ? Ces nouveaux éléments, qui contredisaient les estimations antérieures, dissuadèrent Mazamet. Prétextant l'insuffisance de la quantité, la chambre de commerce retira sa promesse de soutien financier.

Pourtant, le "grand commerce" de la laine avait commencé véritablement dans le Haut Sénégal Niger au cours de 1906. Au Macina, la tonte s'effectuait entre octobre et novembre, pendant la saison morte, pour faciliter les déplacements liés à la vente et aux achats. Les maisons de commerce de Mopti et Djenné, en relation avec des industriels de Roubaix, étaient les principaux organisateurs du marché. Pour l'achat et la revente, elles avaient recours aux services de courtiers européens et de rabatteurs indigènes. C'est par ce procédé que la maison Devrès et Chaumet, par exemple, avait expédié dix sept tonnes de laine à la filature Hottelart (Roubaix) où elle fut cotée 1.700F environ la tonne. Le prix de la laine qui était de 250F/t au Soudan, au début des opérations, monta progressivement pour se stabiliser à 600F à la fin de la campagne de l'année 1906.<sup>1</sup> L'augmentation régulière du volume des exportations vers la France, entre 1911 et 1919, montre bien que les bénéfices étaient substantiels.

**Graphique n° 13 : Indices du volume de laine exportée en France de 1911 à 1919 (Indice 100=1914)**



Source : A.D.N., 77J/1731, Dépêche Coloniale du 21 déc. 1920 (quantités enregistrées en gare de Koulikoro)

Face aux besoins pressants de la relance économique à l'après-guerre, ces précédents étaient des arguments de poids que des industriels de Tourcoing, trop convaincus de tirer un bon parti de l'élevage intensif du mouton à laine dans les colonies sahéniennes de l'A.O.F., n'hésitèrent pas à évoquer.

### 3. Marche forcée vers un projet incertain

En 1921, la C.C.I.T. avait repris un vieux projet que son trésorier, Henri Dewavrin-Pollet, avait élaboré en 1912.<sup>1</sup> Le projet, dont la mise en œuvre avait été empêchée par la guerre, voulait mener des séries d'essais d'élevage du mouton mérinos dans les régions propices de l'A.O.F. et de Madagascar. Ce que demandait Dewavrin en somme, c'est la création d'un faisceau lainier comme il en existait déjà pour le coton. Son rapport circonstancié, soumis au Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce, s'efforça de mettre en exergue les aptitudes du Soudan pour l'élevage du mouton en particulier. En fait, il s'inspirait essentiellement des témoignages approximatifs de voyageurs pressés et/ou d'administrateurs éloignés du sujet. Le trésorier savait que pour gagner l'adhésion, il fallait convaincre. « *De toutes ces colonies [assure-t-il] la plus prospère, celle qui paraît appelée à l'avenir économique le plus brillant est le Soudan.* »<sup>2</sup> Cet optimisme bien généreux, ignora un problème important : l'enclavement de la région.

De manière générale d'ailleurs, la configuration du chemin de fer en A.O.F., passerelle entre les zones exploitables de l'intérieur et la côte, était encore loin des performances qu'elle brigait. Le Soudan français est éloigné de l'Océan Atlantique alors que l'essentiel des échanges avec l'extérieur empruntait cette voie. En 1921 le tronçon Kayes-Bamako du Dakar-Niger était toujours en construction. La voie ferrée qui monte de Conakry s'arrêtait à Kankan, pendant que l'ambitieux Abidjan-Niger marquait le pas à la hauteur de Bouaké, à environ 300 km seulement de la côte. Le rail qui part de Cotonou et Ouidah n'allait pas au-delà de Savé. Alors, le trésorier rassure. Ce réseau, qui devait être terminés dans quelques temps, convergera vers le Soudan et la boucle du Niger. Le problème de l'enclavement était donc en cours de résolution. Dewavrin minimisait ainsi l'un des

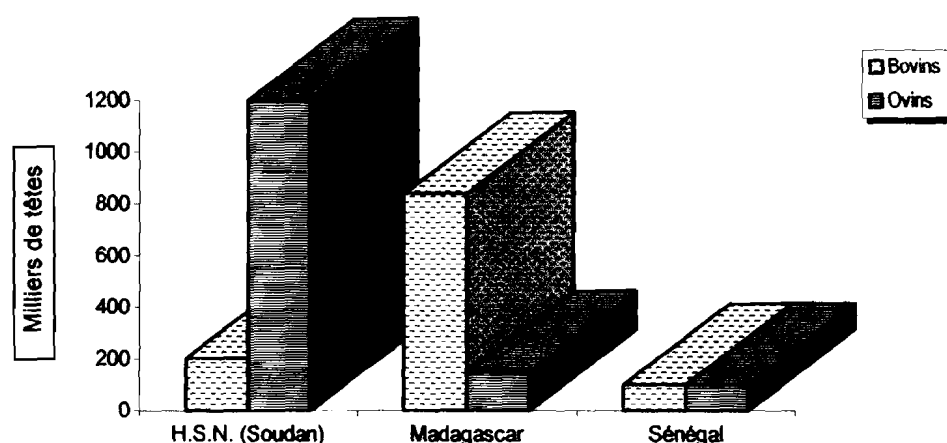
<sup>1</sup> - A.D.N., 77J / 1747, Henri Dewavrin Communication du 12 septembre 1912 sur l'élevage du mouton au Soudan

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J / 1747. Il citait lui-même la lettre d'un résident écrite en mars 1909

principaux problèmes du projet qui allait devenir aussi l'un de ses plus sérieux handicaps.

L'aperçu géographique qu'il donna ensuite de la région explique en substance que la succession des zones, « passant progressivement du Sahara inculte à la plus riche culture tropicale, démontre péremptoirement l'existence entre le 17° et 10° [latitude nord] d'une zone de pâturages [...] Zone que les voyageurs décrit comme propre à la culture et surtout à l'élevage. »<sup>1</sup> Les chiffres pour crédibiliser ces affirmations ne manquent pas. L'Office Coloniale en avait publié en 1910 pour les animaux de ferme.

**Graphique n° 14 : Indices du cheptel de l'A.O.F. et Madagascar en 1910 (indexées sur les chiffres du troupeau sénégalais)**



Source : A partir des Statistiques de l'Office Coloniale 1910, in Annales de la C.C.I.T., 1910, p. 192

Partant de ces estimations, le rapport en arriva à la conclusion selon laquelle, de toutes les colonies françaises, le Soudan offre, à l'instar de l'Afrique du Sud ou de l'Australie, toutes les garanties d'un élevage prospère du mouton. Mais étant donné que le mouton indigène n'avait que des « poils ras et ne peut donner qu'une faible quantité de laine de mauvaise qualité », <sup>2</sup> un élevage de l'envergure que l'on imaginait ne pouvait concerner ni le mouton indigène ni la traditionnelle méthode extensive. Dewavrin suggéra donc de procéder comme d'autres pays d'Europe, la Grande Bretagne et l'Allemagne en particulier, l'avaient entrepris dans leurs colonies d'Afrique Orientale et du Sud-Ouest Africain. C'est-à-dire, importer le type de mouton dont la qualité de la laine pouvait répondre aux besoins spécifiques de

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1747

<sup>2</sup> - Annales de la C.C.I.T., 1921, lettre du 3 décembre 1921 au ministre des colonies

l'industrie du Nord. Sans se préoccuper des éventuelles contraintes climatiques, Henri Dewavrin insista sur les questions liées à l'organisation pratique :

- « 1) - Prendre tous les moyens pratiques pour :
- pouvoir compter sur un appui officiel de tous les instants ;
  - être certain qu'une concession de terrain importante soit donnée ;
  - être en situation de pouvoir acheter les moutons de race pure où cela est nécessaire ;
  - avoir les connaissances techniques et le capital que cela exige ;
  - être appuyé par tous moyens pour amener par mer ou par terre ces animaux dans la zone d'essai ;
  - être à l'abri de tous ennuis (vol, pillage, sécurité personnelle etc.) pendant la première année ;
  - être aidé par les services compétents pour le soins des troupeaux.
- 2) - s'inspirer de ce qui est fait ailleurs. »<sup>1</sup>

Au début de 1913 des démarches avaient été déjà entreprises auprès de l'ancien gouverneur général de l'A.O.F. Ernest Roume. Il s'agissait d'avoir, par son intermédiaire, des sauf-conduits auprès des personnes qu'il juge incontournables pour la mise en route du projet. A la même occasion, Henri Dewavrin avait rencontré à Paris le chef de la Mission Permanente Coloniale au Ministère des Colonies et le Lieutenant-Gouverneur du H.S.N. François-Marie Joseph Clozel.<sup>2</sup> Après la Grande guerre, lorsque les contours du projet se dessinèrent précisément, un long résumé est adressé au Ministre des Colonies, en 1921, avec la même démarche et les mêmes sollicitations.<sup>3</sup> Enfin, la visite que Martial Henri Merlin, alors gouverneur général de l'A.O.F., effectue à Tourcoing en 1922, sur invitation du trésorier de la C.C.I.T, acheva de dissiper les dernières hésitations. Le discours, qu'il tient devant le conseil d'administration et qui reprend pour l'essentiel les arguments de Dewavrin, expliqua les avantages que les industriels du textile auraient en investissant pour le développement de l'élevage du mouton au Soudan.

« [...] La guerre a révélé la possibilité pour les colonies, de fournir les matières nécessaires à l'industrie métropolitaine. Mieux vaut s'adresser à "la plus grande France" qu'aux étrangers, qui nous obligent à payer un véritable tribut [...]

« Quant à la laine, nous avons des moutons, nous avons même des moutons à laine, mais c'est une mauvaise laine. Ce qu'il importe de tenter pour la laine, c'est l'élevage du

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1747, Rapport de Henri Dewavrin communication du 12 septembre 1912, p. 6

<sup>2</sup> - Annales de la C.C.I.T., 1926, p.129, Président de la Chambre de Commerce au Lt gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, lettre du 9 avril 1913

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J/1725, Président de la Chambre de Commerce au Ministre des Colonies, lettre du 3 décembre 1921, 6 p. dactylographiées.

mouton sur une plus grande échelle, afin que l'industrie trouve un aliment constant pour ses besoins. Nous estimons et nous croyons que nos colonies françaises sont un centre de production de laine [...] Je crois que le Soudan et le Sénégal peuvent être les plus grands centres pour la laine et le coton, et c'est vers ce but que tous nos efforts seront faits.

« Je viens vous demander [...] d'y prêter l'appui de votre intérêt [...] »<sup>1</sup>

L'expérience des Allemands dans les stations de la *German South West Africa* servira d'exemple et de modèle. Le gouvernement allemand, avec la coopération d'importants marchands de laine et manufacturiers du textile, y avait établi les meilleurs moutons. Ils y étaient élevés et fournis à bas prix aux fermiers pour l'amélioration et l'agrandissement de leurs troupeaux. Dewavrin cita aussi en exemple l'efficacité et l'intérêt des essais anglais dans la *British East Africa*.

« Le territoire du *British East Africa* qui, jusque récemment, n'était pas considéré comme pays favorable au mouton est maintenant utilisé pour le mouton qui s'y comporte bien. Jusqu'ici la plus part des 5. 000. 000 de moutons [...] consistaient en moutons indigènes qui produisaient une toison légère de très pauvre qualité, mais comme dans le sud de l'Afrique, des mérinos d'Australie ont été importés sans droits (droits de sorti australiens) et les résultats accomplis par leur croisement avec les troupeaux inférieurs indigènes ont été merveilleux. »<sup>2</sup>

Du reste, le rapport annuel du département de l'agriculture de cette partie de l'empire britannique, qui indique le profit avec lequel l'élevage du mouton était conduit dans la région, tendait à confirmer son propos.

« Il est agréable d'enregistrer le développement bien marqué qui a pris place dans l'élevage du mouton. Le pourcentage de morts de maladie a été très faible, et l'augmentation plus spécialement dans les moutons *graded* (croisés) a été très grande, et en fait un record. Un trait des plus satisfaisants a été l'amélioration régulière résultant du haut croisement du mouton indigène croisé avec le mérinos. »<sup>3</sup>

### **a) Mais de lourds nuages sur le projet**

Dès le départ, quelques chefs de services zootechniques de l'A.O.F. avaient émis des opinions très réservées au sujet de l'exécution d'un tel projet dans la région du Soudan Français. La raison évoquée est l'inaptitude du climat, pour un élevage d'une telle envergure, et les innombrables maladies susceptibles de décimer, dans des proportions considérables, le mouton mérinos. François Clozel, dont l'enthousiasme avait applaudi le projet à ses débuts, après avoir

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1699, Discours du Gvr. gl Martial Henri Merlin à Tourcoing, 1922.

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J/1747, Rapport de Dewavrin communication du 12 septembre 1912, p. 7

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J/1747, Rapport de Dewavrin, 12 septembre 1912, p. 7

soumis le sujet au chef du service zootechnique de la colonie, reconsidéra son engagement à le soutenir.

« [...] Dès mon retour à la colonie, j'ai fait mettre à l'étude, la question d'implantation du mouton mérinos dans les régions du Haut-Sénégal-Niger comprises entre le 11° et 14° de latitude Nord, question dont m'avait entretenue à Paris, M Henri Dewavrin [...]

« En présence des conclusions catégoriques de M. Vuillet [...], je crois de mon devoir de ne pas acquiescer au désir formulé par l'Assemblée que vous présidez et de ne pas favoriser une entreprise vouée d'avance à l'insuccès.

« Autant, en effet, je reste disposé à imposer à la Colonie des sacrifices pour le développement de l'élevage du mouton à laine dans les régions du Moyen-Niger [...], autant il me paraît inutile de faire procéder à des essais d'implantation de mérinos dans les régions proposées et qui sont les plus défavorables à l'élevage du mouton. »<sup>1</sup>

En effet le long rapport de Vuillet, le chef du service zootechnique du Soudan, avait tout le ton d'une mise en garde. Sa longue expérience des problèmes de l'élevage du mouton au Soudan lui permettait d'affirmer sans détour que les chances de réussite de cette entreprise étaient nulles. En effet les facteurs négatifs, que l'on peut résumer en trois points, étaient nombreux et difficilement surmontables dans le court terme.

- Il y avait d'abord le problème de l'alimentation du troupeau : dans la zone comprise entre les 11° et 14° degrés de latitude nord, les pâturages à mouton sont médiocres, et l'eau parfois rare.
- Venaient ensuite les questions relatives à la santé. S'il existait peut-être des endroits indemnes de la tsé-tsé et, un peu partout, de vastes herbages dont on pourrait chasser ces redoutables mouches en déboisant les cours d'eau et les bas-fonds, d'autres diptères capables de transmettre directement les trypanosomiasés animales pullulent.
- Enfin des contraintes climatiques se posaient. Le climat, constamment chaud et parfois humide, des territoires considérés est éminemment défavorable à l'élevage en parc du mouton tel qu'on l'envisage. Il favorise l'éclosion et la propagation de nombreuses affections parasitaires, contre lesquelles il était impossible de défendre un important troupeau.

Vuillet, qui doutait bien que ces réserves ne puissent entraîner de quelque façon une révision conséquente du projet, termina son rapport par des recommandations qui ne furent jamais pris en considération.

---

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1747

« Si malgré ces conditions contraires, la Chambre de Commerce de Tourcoing décidait de tenter un essai, auquel, pour ma part, je ne vois aucune chance de réussite, elle ne pourrait faire œuvre utile qu'en le plaçant sous le triple contrôle d'un vétérinaire, d'un bactériologiste et d'un agronome. [...] A mon sens, cette bergerie d'essai devrait posséder une centaine de bêtes, moutons indigènes à laine et à poil, mérinos de différentes provenances et animaux croisés, élevés séparément dans des parcs grillagés [...] Toute bête morte devrait être autopsiée, et de fréquents examens bactériologiques aideraient à déterminer les causes principales de morbidité.

« Enfin, à chaque tonte, toutes les toisons seraient expertisées, ce qui permettrait de suivre les effets du climat et des différents régimes alimentaires sur la laine. »<sup>1</sup>

En 1922, le chef du service zootechnique et des épizooties de la Guinée Française, le Vétérinaire Aide-Major Claverie, rédigea à son tour, à la demande du président de la C.C.I.T., un rapport au sujet de l'élevage du mouton dans cette colonie. A l'instar de Vuillet, il insista sur les problèmes climatiques et pronostiqua « *de grosses difficultés à la réussite de cet élevage* ». La preuve en était que « *déjà le mouton du Fouta Djallon bien que très rustique et également résistant aux maladies exotiques, est cependant plus exigeant que le bœuf sous le rapport de la nourriture et de l'abris* ». <sup>2</sup> Sa description de l'espèce ovine du Fouta Djallon révèle un mouton qui « *est très sensible aux intempéries* », <sup>3</sup> à tel point que les indigènes étaient obligés de le rentrer chaque soir au poulailler et parfois dans leurs propres cases. En terminant son compte rendu, il attira l'attention sur le non intérêt lainier de l'acclimation. « *Les pelages et les toisons sont fonctions de l'habitat, et il est à craindre que, tout en réussissant par ailleurs, les meilleurs moutons à laine ne donnent au bout d'un certain temps qu'un produit court et grossier se rapprochant du poil actuel des moutons guinéens* ». <sup>4</sup>

Outre ces rapports défavorables, il y a eu des précédents qui n'ont pas été matière à leçon. Une expérience malheureuse avait été faite en 1899 à Kati, au Soudan. Neuf mérinos venus de la bergerie de Rambouillet, y avaient succombés aux enzooties tropicales sans avoir donné un seul produit. A la même période à peu près, d'autres essais avaient été pratiqués dans la région de Tamatave sur la côte orientale de Madagascar. Une centaine de bêtes importées d'Argentine par un certain Mainvielle n'avaient donné que des déboires. Les bêtes, qui ne s'étaient jamais adaptées au climat, maigrissaient à vue d'œil. Chaque jour, le troupeau diminuait de quelques unités. Quelques mois plus tard, il n'en restait plus trace.

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1747

<sup>2</sup> - Idem

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J/1747

<sup>4</sup> - Ibidem



Les derniers spécimens, vendus par leur propriétaire, finirent à l'abattoir.<sup>1</sup> Une autre tentative d'acclimatation du mouton à laine du Macina avait été effectuée en vain, entre 1918 et 1920, à la station zootechnique de Mamou (Guinée Conakry) et par les Pères Blancs dans leur station agricole de Pabré. Enfin des méthodes de croisements, qui espéraient transformer le mouton local en mouton à laine, avaient été pratiquées à plusieurs reprises au Tchad. Ces tentatives n'avaient donné que des résultats pitoyables.

Les rapports dissuasifs et les précédents échecs ne perturbèrent pas outre mesure la détermination de Dewavrin. Il se rallia plutôt aux conclusions d'un vieux mémorandum sur les conditions de vie des moutons du Soudan, que le même Monteil avait rédigé en 1904 pour l'Office Colonial. Ce document affirme que les souffrances hivernales des troupeaux tenaient à l'incompétence des indigènes. « [...] *Non seulement [les animaux] n'ont aucun abri contre les intempéries, mais encore leurs gardiens sont ignorants des plus simples pratiques de l'art vétérinaire.* »<sup>2</sup> Le rapport économique de l'Office Colonial sur le Haut Sénégal Niger<sup>3</sup> conforte ces points de vue. Les arguments bien lointains de Boissière, alors Secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale du Havre, servent ses convictions. En s'appuyant sur l'Ancien Testament et le cas, assez particulier, de la bergerie de Rambouillet, ils affirmaient la possibilité d'élever le mouton sous tous les climats.

« Lorsque l'Écriture nous renseigne que le vieux Nathan confiait ses troupeaux de moutons à son futur gendre Jacob [...], ni l'un ni l'autre n'habitaient des pays positivement froids, et l'histoire nous raconte que leurs moutons [...] prospéraient à l'envi. Quand le roi Louis XIV recevait de son cousin d'Espagne l'admirable cadeau de 400 moutons mérinos, souche de notre bergerie de Rambouillet, ces magnifiques animaux venaient d'un climat chaud et ils étaient les plus beaux du monde. »<sup>4</sup>

Dans sa lettre réponse à Clozel, le trésorier de la C.C.I.T., en déplorant la défection du gouverneur, lui signifia sa détermination à poursuivre le projet.

« [...] Les documents officiels concernant votre Colonie laissent très souvent entrevoir des chances d'avenir de l'élevage du bétail et du mouton. Le rapport sur la situation économique du Haut-Sénégal-Niger pendant l'année 1911 dit que Les pâturages augmentent de qualité au fur et à mesure qu'on descend vers le sud [...] Un voyageur anglais, M. Henry

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J / 1731, J. H. Spiller au Président de la C.C.I.T., lettre du 13 septembre 1921

<sup>2</sup> - Annales de la C.C.I.T., 1913, pp 93-97, Mémorandum sur les conditions de l'élevage du mouton au Soudan

<sup>3</sup> - Annales de la C.C.I.T., 1913, pp. 117-118, Situation économique du Haut-Sénégal-Niger (1911)

<sup>4</sup> - BOISSIERE (R. E.), *Ce que peut donner l'élevage du mouton quand il est pratiqué sur de grands espaces et par des procédés modernes*, Havre, Imp. Godefroy, 1919, 19 P.

Savage Landor, écrivait, en 1908, en parlant de la boucle du Niger. " Les ressources minérales et forestières de ces régions ne sauraient être comparées à celles que donnerait le développement de l'agriculture et de l'élevage des bestiaux et des moutons, entre la zone forestière et la zone mi-défrichée dans la partie méridionale du Haut-Sénégal-Niger."

« La Chambre de Commerce de Tourcoing [...] persiste néanmoins à croire que des essais tentés dans ce sens seraient très utiles au double point de vue colonial et lainier. »<sup>1</sup>

Ni les avis défavorables ni les mises en garde, qui tenaient pourtant compte des nuisances réelles de l'environnement soudanais, n'apportent guère de réarrangement au projet. Pour le comité des essais de l'élevage du mouton au Soudan, la question n'était plus la faisabilité des essais. L'urgent était maintenant de mobiliser le capital nécessaire, de construire les centres où les essais devraient être effectués, et de trouver des hommes de confiance à qui les confier.

#### **b) Le problème du financement**

Il était évident que de tels essais entraîneraient inévitablement de lourdes dépenses. Dans l'ébauche de programme, Henri Dewavrin avait établi les comptes. 3,5 millions de francs sont nécessaires à l'installation des vingt colons prévus. Chacun d'eux a besoin d'un troupeau de 670 têtes. Il fallait donc un total de 13.400 moutons. Ces investissements rapporteraient au bout de la douzième année 370 tonnes de laine et 64.000 animaux pour un revenu brut de 1,65 millions de francs. Au bout de la 14<sup>e</sup> année, la société récupérera 5,760 millions, soit le total du capital plus 5% d'intérêts, sans compter les bénéfices qui auront été déjà réalisés sur les laines. Ces chiffres alléchants devaient convaincre les candidats potentiels à dénouer leurs bas de laine.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> - C.C.I.R.N., Annales de la C.C.I.T., 1913, p. 338

<sup>2</sup> - A.D.N. 77J / 1731

**Tableau n° 7 : Répartition du capital prévisionnel [F. 1914] pour 20 stations (1920)**

Désignation	Quantité	Prix unit./F	%/Total
Brebis	13. 000	18	29%
Béliers	400	34	2%
Concessions	40. 000 ha	1	5%
Voyages du directeur, frais d'études en Australie et sur place			2%
Voyages des colons (transport sur place)	20	690	2%
Installation des colons	20	690	2%
Aliment + entretien des familles par an	20	2.300	6%
Salaires de la direction	6 ans	6.900	5%
Personnel du store, gens de service, frais d'administration	6 ans	13.800	10%
Immeuble et aménagement du store et des bureaux			7%
Machines pour emballer et matériel divers			3%
Redevances au domaine et timbre			1%
Capital social			793.500F
frais d'acte et enregistrement			1%
Total général			805.000F

Source : A.D. N., 77J / 1731

Selon ces prévisions, les achats d'animaux représentaient 31% du capital, et l'acquisition des concessions 5%. Les 64% restants sont réservés aux frais d'entretien du personnel et aux infrastructures nécessaires à l'administration des centres d'élevage. Comme on le voit, ce budget ne s'engageait pas réellement dans la productivité puisqu'il ne prévoit rien pour l'entretien du troupeau.

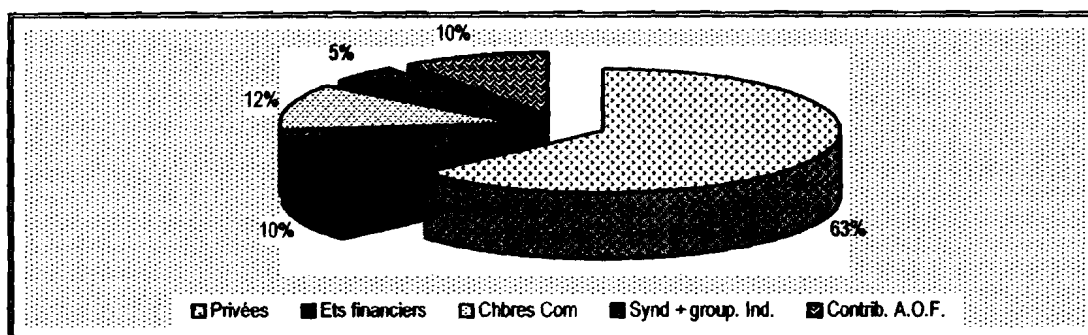
Lorsque les termes du projet furent soumis en 1921 au Ministre du Commerce, pour avis et pour autorisation, il accorda prudemment son aval avec la réserve que cette entreprise ne grève en rien le budget de la chambre de commerce de Tourcoing. Pour lui les frais devaient être supportés par une souscription consentie par les industriels et les commerçants de laine. Le ministre laisse entendre clairement que tous ceux qui sont intéressés par ce projet doivent créer une caisse autonome de leurs propres deniers, et non compter sur des fonds publics. Aussi, la C.C.I.T. s'empressa-t-elle de grouper, entre 1922 et 1926, des souscripteurs dont les principaux sont :

- des chambres de commerce : Tourcoing, Roubaix, Reims, Mazamet ;
- des syndicats : Syndicat des peigneurs de Roubaix-Tourcoing, Syndicat Industriel Alsacien (Mulhouse), Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des laines (Paris) ;
- des établissements financiers : Banque de France, Banque du Nord, Banque du Rhin, Banque Scalbert, Banque Générale du Nord, Banque Nationale de

Crédit, Comptoir d'Escompte de Reims, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Commercial de France, Crédit Lyonnais, Crédit du Nord, Société Générale;

- des industriels et/ou commerçants du textiles, pour la plus part de Tourcoing et Roubaix.

**Graphique n° 15 : Répartition des souscriptions (F. 1914) à la Caisse du C.E.E.M. (1922-1926)**



Source : A partir de 77J/1729

Les souscriptions ont été versées tous les deux ans, entre 1922 et 1926, dans un compte « Elevage du mouton en A.O.F. » inscrit dans les livres de la Banque J. Joire à Tourcoing. Le délai correspondait aux périodes d'achat et de convoi des contingents de moutons d'Afrique du Sud vers Dakar. Certains retards de cotisation expliquent les versements effectués dans les intervalles (1923 et 1925). Les cotisations sont libres : il n'y avait apparemment pas de minimum exigé ni de plafond à ne pas dépasser. Leur valeur évolue (de 100F à 135.000F) en fonction de l'espoir ou des ambitions de ceux qui voulaient jouer un rôle influent dans le projet. Les montants souscrits<sup>1</sup> ont été reconstitués à partir des quelques reçus de versements retrouvés aux A.D.N., dans la sous série 77J/1724 et 77/1729, et sur la base des remboursements effectués aux souscripteurs à la fin du projet en décembre 1930.

<sup>1</sup> - Cf. Annexe III, tableau A, pp. 401-402

#### 4. Les revers de l'élevage du mérinos en A.O.F.

Conformément aux prévisions, le programme avait prévu la création de centres d'essais de l'acclimatation du mérinos dans la zone comprise entre le 14° et le 11° de latitude Nord. Dans l'incertitude que les conditions climatiques soient favorables au-dessous de l'isohyète 750 mm (qui passe par Kelle-Kayes-Niamina-Koutiala-Sansané Mango) le choix porta sur les régions qui se situent au nord de cette ligne : le Ferlo et les régions proches du Niger dont les pâturages sont à peu près permanents. Même si l'eau de surface y tarissait pendant sept à huit mois de l'année, la présence de nappes phréatiques pouvait permettre de forer un réseau de puits qui éviterait au troupeau le supplice des longues transhumances.

L'autorisation du Ministre du Commerce,<sup>1</sup> avait permis au C.E.E.M. d'introduire des demandes de concessions à titre définitif auprès des gouverneurs généraux des colonies concernées. Deux parcelles, de 750 et 800 ha, furent ainsi obtenues au Sénégal dans le cercle de Dagana, près de la Taouey et du lac de Guiers. Au nord de la Haute Volta 5.000 ha de terrain sont acquis (sous réserve de mise en valeur effective) au bord du lac de *Baam* (cercle de Ouahigouya).<sup>2</sup> A Madagascar le C.E.E.M. obtient 6.815 ha à Ambraratra, dans le district de Betroka, et 436 ha à Tuléar. Pour toutes ces concessions, des responsables, dont les connaissances en matière d'élevage ne sont pas toujours prouvées, furent désignés pour conduire au mieux l'élevage du mouton.

##### a) Le problème du personnel technique

A partir de la liste des souscripteurs, un Comité pour les Essais de l'Elevage du Mouton au Soudan avait été désigné par le Conseil d'administration de la C.C.I.T. Il se composait d'un président, Jules Segard (un industriel de Tourcoing), d'un délégué omnipotent, Henri Dewavrin-Pollet (trésorier de la C.C.I.T.), et de membres représentant tous les souscripteurs : Dasonville Dhalluin pour Tourcoing, Albert Six, Ernest Masurel et Louis Leclercq, pour Roubaix. Ce comité avait pour rôle d'organiser et de suivre l'exécution des essais. L'initiateur du projet, Dewavrin, en sera en fait le seul responsable. Il était en

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1713, Autorisation du 28 novembre 1923

<sup>2</sup> - Carte n° 7, p. 239

relation avec l'administration, recrutait le personnel, et s'occupait des questions matérielles et financières.

Des luttes pour le contrôle de l'entreprise étaient vite apparues. Pour mieux suivre leurs intérêts les souscripteurs avaient demandé que l'entreprise prenne une formule sociétaire. La C.C.I.T. refusa et se déclara seule compétente pour conduire le projet au nom de tous. Toutefois elle s'empressa d'apaiser les revendications de la Chambre de Commerce de Roubaix, qui entendait partager ces prérogatives. On essaya alors de calmer les esprits en fixant quelques limites aux attributions de Tourcoing. La C.C.I.T. sera habilitée, seulement pendant la période des essais, pour disposer des fonds ou toucher les subventions éventuelles des ministères et du gouvernement des colonies. Elle ne devra être aussi qu'une propriétaire temporaire des concessions de terrain accordées pour l'élevage du mouton.

Dans ce projet si complexe, qui avait besoin de toutes les compétences, toutes les prérogatives échouèrent de fait à Henri Dewavrin-Pollet. C'est lui qui ordonnait les dépenses, visait les rapports financiers des centres d'essais, autorisait les achats des bêtes et du matériel pour les bergeries, transmettait les subventions, et veillait au recrutement du personnel. Il devint alors le seul coordonateur du projet. Pourtant Henri Dewavrin n'était ni un technicien ni un professionnel de l'élevage. Il est un ordinaire négociant, de laine et de marchandises en tout genre, préoccupé de faire des bénéfices. Il a pu être copropriétaire des E<sup>ts</sup> Ansëlme Dewavrin Fils et Compagnie, par lesquels transitaient les fonds destinés aux achats des moutons en Afrique du Sud et en Australie, car il utilisait ses papiers à entête pour les correspondances officielles du comité des essais.<sup>1</sup>

C'est à un certain Paul Lamerand Fils que Dewavrin chargea des achats et des convois des moutons vers l'A.O.F. Recruté à la fin de septembre 1922 par ses soins, il est nommé « *Conseiller technique et délégué de la Chambre de Commerce auprès des différents postes* », <sup>2</sup> et « *Délégué du Comité pour les achats de moutons en Afrique du Sud* ». <sup>3</sup> En fait, lorsque le projet s'esquissait en 1912, le C.E.E.M. avait eu

<sup>1</sup>- A.D.N., 77J/1747, H. Dewavrin au président de la C.C.I.T., lettre du 9 mars 1911 ; 77J/1726 Dewavrin au directeur du Journal du commerce (31, avenue de l'Opéra, Paris), lettre du 19 décembre 1921 ; à M. Delage, Place Colbert, Chabanais-Charente, 24 février 1922 ; au trésorier par intérim de la C.C.I.T., 6 juin 1923 ; à la C.C.I.T., 7 janvier 1926.

<sup>2</sup>- Identification portée sur la chemise 77J/1705 contenant les correspondances entre la C.C.I.T. et Lamerand

<sup>3</sup>- A.D.N., 77J/1700, Lettre du 25 avril 1924 de M. Dewavrin à M. Hesling, (Paris)

l'intention de confier ce rôle à Keisser, un technicien de l'élevage du mouton à la bergerie officielle d'El Oualadji<sup>1</sup> (Soudan Français). Mais il devrait auparavant effectuer un séjour d'étude assez conséquent en Australie et au Cap, de façon à diversifier les connaissances indispensables au sujet des méthodes d'élevage du mérinos. En 1922 on lui préféra Paul Lamerand. Il "est de la maison", car son père travaille depuis plus de 30 ans aux E<sup>ts</sup> Ansèlme Dewavrin Fils et C<sup>ie</sup> en Australie, et il a l'avantage d'avoir de meilleures connaissances sur le sujet. C'est pourquoi le délégué du C.E.E.M. n'hésita pas à accepter des conditions lourdes pour l'avoir à sa disposition.<sup>2</sup> A partir du 15 février 1924, le C.E.E.M. lui attribue un traitement mensuel de £75 Sterling (environ 8.000F de l'époque), frais de voyages et de séjours non compris. En somme, un salaire confortable qui traduit l'importance de son rôle. En effet, Paul Lamerand fut le conducteur de l'aventure du mouton.

#### **b) Tourcoing-Baam : à mission-bergerie, prélat-berger**

Il n'a pas été possible de déterminer le moment précis des premiers contacts entre Mgr Thévenoud et le délégué du Comité pour les essais de l'élevage. La plus ancienne correspondance existant aux A.D.N. date du 23 juin 1922. Mais cette lettre fait allusion à une précédente, restée malheureusement introuvable, que le Vicaire Apostolique avait adressé à Dewavrin le 12 mai 1922. Elle aurait pu mieux apprendre sur les conditions que le prélat a émises avant d'accepter la direction des essais à Baam. Par hypothèse, les premiers pourparlers peuvent être situés au début de mai 1922. En effet après avoir été préconisé à l'épiscopat en juillet 1921, Mgr Thévenoud avait quitté Ouagadougou pour la France, où il reçoit son sacre le 1<sup>er</sup> mai 1922. C'est pendant qu'il séjourne à Paris, au 31 rue Friant du 14<sup>e</sup> arrondissement, que les échanges de courrier, entre mai et juin 1922, ainsi que les premières rencontres avec le délégué du C.E.E.M., ont lieu.

Lors de leur entretien, dans la première quinzaine de mai,<sup>3</sup> le délégué demanda au Vicaire Apostolique son opinion sur la question de l'élevage du mouton à laine au Soudan central. L'évêque ne pouvait en dire que du bien, puisque lui-même s'était engagé dans cette voie en essayant d'acclimater des

<sup>1</sup> - C.C.I.R.N., Annales de la C.C.I.T., Président de la C.C.I.T. au gouverneur du Soudan. Lettre du 9 avril 1913

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J/1701, Lettre du 6 octobre 1922 de M. Dewavrin à Mgr Thévenoud

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J/1701, le vice-président du comité des essais à Mgr Thévenoud, lettre du 23 juin 1922

moutons du Macina dans la ferme de Pabré. Et puis, ce projet ne vient-il pas à point nommé pour l'ouvroir des tapis de la mission qui commençait à se développer à Ouagadougou ? Les échanges de correspondances et de points de vue déblayèrent progressivement la question.<sup>1</sup> Mgr Thévenoud accepta de créer un poste d'essai dans son vicariat à l'endroit qui lui paraîtrait le plus propice, mais aux conditions évoquées par sa lettre du 12 mai 1922. En regard de la lettre réponse de la C.C.I.T.,<sup>2</sup> elles peuvent être résumées en trois points :

- Les frais de fondation du poste [missionnaire] envisagé (qui accompagne la bergerie) devraient être supportés par la Chambre de Commerce.
- La propriété du troupeau et de la laine serait accordée au Vicariat de Ouagadougou après la période des essais.
- Les bâtiments érigés dans la concession pendant les essais devraient demeurer propriété de la mission.

Ces desiderata ont été revus, et prudemment balisées, par le conseil d'administration de la C.C.I.T. lors de sa séance en juin 1922.

« La Chambre de commerce prend à sa charge, jusqu'à concurrence de 80.000 F les frais de la fondation du poste [missionnaire] que vous envisagez. Elle désire que vous lui teniez au courant mensuellement des sommes dépensées [...] Elle vous laisse pleine et entière liberté pour toutes les initiatives [...] mais elle vous rappelle que le but recherché uniquement par elle est l'élevage du mouton mérinos. La chambre de Commerce ne peut vous laisser la propriété du troupeau et de la laine [...] que durant la période des essais. Elle désire [...] recevoir des types des qualités de laine produits à chaque tonte afin de pouvoir se rendre compte de la valeur de cette laine.

Elle place en vous toute sa confiance persuadée que vous n'utiliserez les fonds que dans le but qu'elle poursuit. La Chambre de Commerce accepte que tous les frais nécessités par l'entreprise soient à sa charge mais [...] elle désire que [...] la totalité des dépenses [...] ne dépasse pas la somme de 150.000 F. La Chambre de Commerce, envisageant une demande de concession de terrain pour la poursuite des essais [...] ne peut pas prendre d'engagement de disposer de la concession qu'elle aurait obtenue, mais elle accepte que les bâtiments restent la propriété de la mission. »<sup>3</sup>

La visite que le prélat effectua le 27 juin 1922 à Tourcoing lui offrit l'occasion de discuter de vive voix avec les autorités de la Chambre de Commerce au sujet de ces conditions. Cette rencontre revêtait une grande importance dans la mesure où son issue déterminait l'adhésion de Thévenoud. On le persuada que sa collaboration est indispensable et précieuse. « [...] *Nous attachons à cette collaboration*

<sup>1</sup> - L'ensemble des correspondances de la C.C.I.T. entre 1922 et 1927, sont répertoriés dans la sous série 77J/1701 des Archives Départementales du Nord.

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J/1701, le vice-président du comité des essais à Mgr Thévenoud, lettre du 23 juin 1922

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J/1701, lettre du 23 juin 1922



[assure le président] *le plus grand prix et nous avons pleine confiance en la réussite d'une entreprise appuyée d'un si efficace concours.* »<sup>1</sup>

Côté administration, le Vicaire apostolique pouvait compter, encore une fois, sur l'appui du gouverneur général de l'A.O.F. et du lieutenant gouverneur de H.V. Lors de l'audience qu'il accorde à Henri Dewavrin le 21 juin 1922, le Gouverneur général Merlin se dit favorable au projet de confier des essais aux missions des Pères Blancs, et assure qu'elles trouveront auprès de son administration tous les appuis nécessaires.<sup>2</sup>

Dès son retour à Ouagadougou, Mgr Thévenoud entreprit de localiser précisément l'endroit où l'élevage des mérinos allait être entrepris. En compagnie du Père Chollet il visite le cercle de Ouahigouya. Le village de Baam lui parut le meilleur endroit. Il le choisit surtout à cause de son lac que de petites collines surplombent. Un paysage de rêve pour le Savoyard qu'il était, mais un endroit incertain pour le bon développement du mouton. En effet, aucune étude sérieuse de l'environnement, ni aucune enquête vétérinaire, n'ont guidé son choix. Pour Thévenoud il suffisait que la contrée ressemble à un havre de paix.

« Il y a de l'eau en abondance ce qui est assez rare par ici. Le petit lac de Bama (sic) mesure une quinzaine de kilomètres de longueur sur trois ou quatre de largeur. J'ai choisi un emplacement à l'est du lac sur une petite colline. La bergerie serait à environ trois cents mètres du lac [...] »<sup>3</sup>

De l'autre côté du lac s'étend le plus gros village de la région : Kongoussi.<sup>4</sup> Sur proposition du Vicaire apostolique, le petit village fut définitivement baptisé « Tourcoingbam »<sup>5</sup> (il était aussi question de « TourcoingDougou »).<sup>6</sup> Ainsi que nous le verrons plus loin, les eaux, dormantes ou non, vont constituer pour les stations d'essai en A.O.F., l'un des plus funestes handicaps. C'est avec cet environnement, au calme menaçant, et les humeurs versatiles du Père Leray qu'on lui avait flanqué, que le jeune Frère, Pierre-Marie, devait faire la preuve de ses compétences d'éleveur. Il avait été désigné par Maison Carrée pour le compte

<sup>1</sup> - A.D.N. 77J/1701, Allocution du Président de la C.C.I.T. à l'occasion de la visite de Mgr Thévenoud. Tourcoing le 28 juin 1922

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J / 1730, Compte rendu de la réunion du conseil d'administration de la C.C.I.T. du 22 juin 1922

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J/1701, lettre n° 6793 du 26 janvier 1923 de Thévenoud à Dewavrin

<sup>4</sup> - *Kõ n gusi* [Ne peut dormir]. Il semblerait que ce nom (Kongoussi) lui fut donné parce que des nuées de moustiques rendaient les nuits difficiles. La proximité du lac favorisait la prolifération des volatiles.

<sup>5</sup> - A.D.N., 77J/1701, Lettre du 5 juin 1923 du Comité d'élevage à Mgr Thévenoud..

<sup>6</sup> - A.D.N., 77J/1701, lettre du 3 mai 1923 de Mgr Thévenoud à Froidure

du Vicaire apostolique de Ouagadougou. En vue de sa future fonction, il avait effectué un stage rapide (de novembre 1922 à mai 1923) à la bergerie de la S.M.A. à Saint Joseph de Thibar (Tunisie).

### c) Les convois de mérinos entre 1923 et 1926

Les mérinos destinés aux centres des essais de l'A.O.F. provenaient de l'*inter land* de la République d'Afrique du Sud. En raison des distances trop importantes, dont l'inconvénient aurait été l'augmentation des coûts de transport, le projet d'introduire les moutons australiens en A.O.F. avait été vite abandonné. Sur les immenses pâturages du *Veld* et des steppes de la Province du Cap et de l'Etat libre d'Orange, les agriculteurs pratiquaient un important élevage lainier au sud de l'Orange et laitier au nord.

Le mérinos est un type de mouton qui se caractérise par la finesse, la blancheur et l'abondance de sa laine. Originaire d'Afrique du Nord,<sup>1</sup> il avait été exploité pendant plusieurs siècles en Espagne avant d'être introduit en France entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>2</sup> C'est vers la fin de ce dernier siècle que la sélection du mérinos de Rambouillet contribua à l'amélioration de la laine des troupeaux français, argentins, australiens, et par ce pays, le troupeau sud africain. D'après le dictionnaire Larousse (édition de 1965) une brebis adulte arrivait à fournir 5 kg de laine dont les mèches pouvaient atteindre 6 cm de longueur. Mais il existe aussi d'autres sous espèces comme le mérinos d'Arles, rustique, et le mouton à laine mérinos de l'Est, dit wurtembergeoise, exploité pour la laine et pour la production de l'agneau.

En fin de compte c'est le mérinos, que Dewavrin-Pollet disait trop choyé à Rambouillet pour être livrée aux affres du climat soudanais, qui allait faire l'objet des audacieuses expéditions pédestres et maritimes entre 1923 et 1927. Depuis le Grand Karroo (Province du Cap), le Griqualand Occidental (Etat libre d'Orange) et Harrismith (Transvaal),<sup>3</sup> ils furent acheminés, par l'Atlantique, jusqu'à Baam et dans les autres centres d'essais d'A.O.F. (Richard Toll, El Oualadji).

Le premier convoi de mérinos pour les centres d'essais d'élevage de l'A.O.F., Tourcoingbam et Richard Toll, arrive à Dakar le 25 septembre 1923.

<sup>1</sup> - Mérinos vient peut être de *Banu Marin*, désignant la tribu (Marinides) qui domina le Maroc du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> - BOSSIERE (R. E.), op. cit., p. 11

<sup>3</sup> - Carte n° 6, p. 238

Initialement prévu pour juillet, ce premier contingent avait été retardé pour raison d'hivernage. L'arrivée des mérinos au plus fort de la saison des pluies, constamment chaude et humide, était un risque important pour le bon démarrage des essais. Les moutons quittèrent donc Cape Town le 11 septembre 1923 pour une longue et périlleuse traversée. A bord du steamer "Kliphontein", de la Compagnie N. V. Nederlandsche Zuid-Afrikansche,<sup>1</sup> les moutons furent parqués dans des enclos aménagés sur le pont : un fret délicat pour une traversée houleuse.

« Au début mauvaise mer, c'est alors que nous avons perdu trois brebis. Ensuite pluies abondantes et fortes chaleurs. Notre commandant et son second se sont efforcés par tous les moyens possibles d'assurer la sécurité des animaux, ils ont mis du leur, réduisant la vitesse du steamer, s'efforçant d'abriter le troupeau contre l'eau de mer, mettant du supplément de main d'œuvre à ma disposition, et s'ingéniant par divers moyens de couvrir le pont où étaient les moutons, protection contre le soleil. »<sup>2</sup>

447 mérinos adultes, 28 agneaux<sup>3</sup> et 3 boucs angora,<sup>4</sup> avaient embarqué ce jour là. A Dakar, 466 animaux et 27 nés en mer<sup>5</sup> débarquent le 25 septembre à 7 heures, après deux semaines d'une pénible traversée. Six moutons ont péri en cours de route, sans que Lamerand ait pu en déterminer les causes, et trois étaient portés disparus. Ce troupeau des pâturages tempérés de Beaufort West et de Calvinia devait affronter les lourdes chaleurs tropicales. Il fallut débarrasser immédiatement certaines bêtes de leur toison à même le quai.

Sur le débarcadère, un comité d'accueil à la mesure de l'événement attendait : des représentants de la C.C.I.T., Baubeau (le responsable du centre d'essai de Richard Toll), Malfroy (un vétérinaire Aide-Major de 1<sup>ère</sup> classe envoyé par le chef du Service Zootechnique du Soudan), le P. Leray et le Fr Pierre-Marie (émissaires de Mgr Thévenoud), le Directeur des Affaires Economiques et le Directeur du Service d'Agriculture de l'A.O.F. En revanche presque rien n'a été prévu pour le parage des moutons. Alors, pour ne pas exposer longuement les moutons au soleil, l'inspection sanitaire, très sommaire, certifia de manière approximative la bonne santé des animaux.

<sup>1</sup> - Cette Compagnie hollandaise avait été préférée à la Compagnie Havraise Péninsulaire qui pratiquait des tarifs de fret plus élevés.

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J/1705, Lamerand au Président de la C.C.I.T., lettre du 24 septembre 1923

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J/1705, Lamerand au Président de la C.C.I.T., lettre du 24 septembre 1923

<sup>4</sup> - Il s'agit d'un type caprin, originaire de Turquie, qui se caractérise par ses poils anormalement longs. Angore est le terme ancien que l'on utilisait pour désigner Ankara.

<sup>5</sup> - A.D.N., 77J/1712, Rapport de Malfroy au Chef du Service Zootechnique du Soudan, 20 octobre 1923

Ce premier convoi a été réparti comme suit :

- 201 animaux pour Mgr Thévenoud (H.V.)
- 188 animaux pour Baubeau (Sénégal)
- 52 animaux pour la bergerie officielle d'El Oualadji (Soudan)

Par rapport au coût de revient des moutons rendus à Dakar, dont les détails ont été fournis par les E<sup>ts</sup> A. Dewavrin Fils et C<sup>ie</sup>, basées à Cape Town, les dépenses du premier convoi s'évaluent de la manière suivante :

**Tableau n° 8 : Détail des coûts de revient (F. crts) du 1<sup>er</sup> convoi (sept. 1923) <sup>1</sup>**

Désignation	Dép./animal	Dépense total	% total dépenses
Achat de 368 bêtes	131,6	48.438	38
Achat de 80 bêtes	126,7	10.140	8
Droit et agence à Cape Town	3,8	1.716	1
Chemin de fer jusqu'à Cape Town	10,4	4.680	4
Fret à Cape Town	113	50.700	40
Bois et trvx à bord	12	5.460	4
Nourriture et divers	12	5.460	4
Prix de revient total	283 / 278	126.594	

source : A partir de A.D.N. 77J/1729, Ets A. Dewavrin au Président de la C.C.I.T., 10 octobre 1923

La valeur de la dotation de chaque centre est de : 64.400F pour Baam, 60.000F pour Richard-Toll, et 16.700F pour El Oualadji. Si l'on se réfère à la valeur du troupeau de Tourcoing-Baam, le prix de revient du mouton (rendu à Dakar), est de 300F environ. Le C.E.E.M. récupérait donc son investissement plus un bénéfice de 40F sur chaque animal. Le troupeau le plus important a été attribué à Mgr Thévenoud. Cela confirmait les certitudes que l'on avait pour le succès de l'élevage dans le centre d'essai de Baam.

Mais dès le départ, l'enclavement de ce centre coûta un lourd tribut aux moutons. Pour éviter cet inconvénient, Malfroy avait obtenu du directeur du chemin de fer du Thiès-Kayes, le 22 septembre 1923, un arrangement convenable pour le transport des animaux par voie ferrée. Dans l'objectif de réduire les fatigues et les risques d'insolation, il devait être rapide, sans arrêts prolongés, et sans transbordement. Il fallait donc un train spécial. A cet effet, des wagons sont envoyés à Dakar pour assurer le transport direct des animaux jusqu'à Bamako. Le dimanche 30 septembre, les 252 moutons, destinés à El Oualadji et Tourcoing-

<sup>1</sup> - Suivant le cours de la livre Sterling au 2 juillet 1923 (78,05 F)

Baam, remplirent les quatre grands wagons couverts du train qui, le lendemain, doit les conduire jusqu'au point de séparation. Après quatre jours de voyage sans grand incident le convoi arrive à Bamako le 5 octobre. Les moutons de Tourcoing-Baam poursuivirent leur voyage vers Mopti, inaugurant à l'occasion le nouveau tronçon du Bamako-Koulikoro qui venait d'être achevé. A l'étape de Koulikoro, les animaux avaient déjà parcouru 1.150 km de chemin de fer depuis Dakar.

La seconde étape, Koulikoro-Mopti, était moins longue (400 km) mais s'est effectuée en chalands sur le fleuve Niger. La troisième et dernière étape, Mopti-Baam (via Ouahigouya) 350 km, couverte à pieds (par étapes de 10 à 12 km maximum par jour), fut la plus rude et la plus mortelle. Le grand nombre des porteurs, réquisitionnés pour la circonstance pour transporter sur leurs épaules les moutons les plus exténués, les fréquentes haltes, qui devaient rendre le trajet moins pénible, ne sont pas parvenus à arrêter l'hécatombe.

L'état de santé des animaux commença à donner de sérieuses inquiétudes. Le 10 novembre en effet Lamerand fait état de « *pertes sérieuses* [parmi le] troupeau [de la Haute Volta], [et du] voyage difficile ». <sup>1</sup> Contrairement à ce que pensait Dewavrin, <sup>2</sup> on ne pouvait prétendre réussir ce tour de force, en conduisant des moutons de Beaufort West à Baam sans casse. Ne restait de recours que la toute nouvelle camionnette Delahaye, que le Vicaire Apostolique avait ramené de son séjour métropolitain. Ce véhicule (un cadeau d'un certain Vizioz, exploitant du bois en Côte d'Ivoire, en reconnaissance de la main d'œuvre que la mission lui avait fournie en 1920), entreprit des navettes pendant quinze jours pour aider le troupeau à couvrir le trajet Ouahigouya-Baam. Néanmoins, cinquante cinq bêtes (27,5% de l'effectif) laissèrent leur peau sur les sentiers de cette pénible marche. Seul 146 moutons arrivèrent en début novembre à Baam, après un parcours de près de 8.000 km.

En février et décembre 1925 deux autres contingents de moutons, transportés dans les mêmes conditions, vinrent s'ajouter au premier. Cependant, le grand essor de l'élevage du mouton, présagé au départ, n'esquissa jamais un début de développement satisfaisant. L'expérience de la difficulté permit certes de réduire sensiblement les pertes pendant le trajet Dakar-Baam. Mais la prudence et le doute obligèrent la baisse progressive des effectifs des contingents suivants.

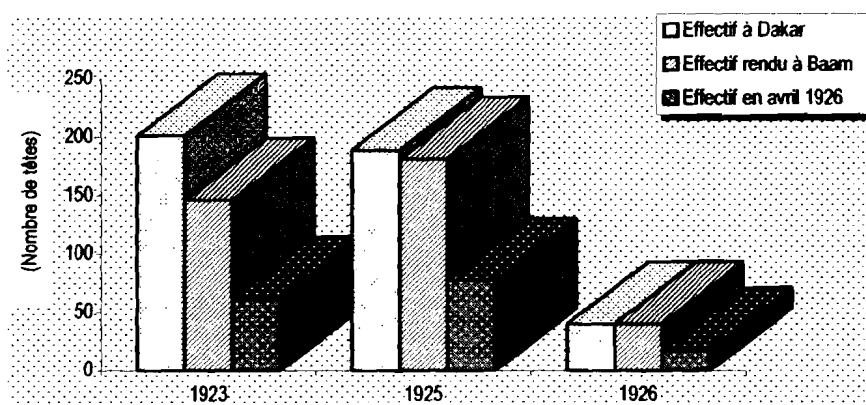
<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1705, P. Lamerand au Président de la C.C.I.T., câblogramme du 10 novembre 1923

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J/1701, exposé au conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Tourcoing

Preuve d'un essai chaotique dont la préparation avait été bâclée, l'inventaire du troupeau en avril 1926,<sup>1</sup> révèle la mesure du désastre qui s'était vite abattu sur la bergerie de Tourcoing-Baam.

Du 1<sup>er</sup> contingent, au moins 102 moutons sont morts entre novembre 1923 et février 1926. Car des 62 restants il faut soustraire les naissances qui ont eu lieu sur le site (18 en février 1926). Pendant la même période, le 2<sup>e</sup> contingent a diminué de 102 têtes, et le dernier de 22. Soit une perte totale de 226 bêtes représentant presque 2/3 des moutons qui avaient pu atteindre la bergerie. Le troisième convoi (1926) se réduisit de 55% entre décembre 1925 et avril 1926.

**Graphique n° 16 : Evolution de l'effectif des mérinos de Baam entre 1923 et 1926**



Source : A.D.N., 77J/1700-1701 et 1705

#### **d) Comprendre l'échec de la bergerie de Baam**

Dès le départ la prospection et l'enquête sanitaire préalables ont fait cruellement défaut. Il faut se rappeler que seul le paysage du site de Baam avait guidé le choix du Vicaire apostolique et qu'aucun technicien de l'élevage n'a inspecté la région avant l'arrivée des moutons. En dehors des rares visites ponctuelles des vétérinaires de la colonie de H. V., Prunier et plus tard Viard, visites postérieures à l'installation des moutons, il n'y a eu aucun accompagnement vétérinaire régulier du troupeau. Prunier était occupé à mettre en chantier une bergerie de la colonie à Dori, où il devait conduire, en 1922, huit

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1701, C.E.E.M. au P. Marcel Deheuninck, lettre du 19 avril 1926

béliers mérinos de Sétif et cent brebis du Macina.<sup>1</sup> On imagine aisément que la concurrence qui s'ouvrirait ne permette qu'une collaboration approximative. Déjà lors du voyage du premier contingent, alors que les moutons mouraient comme des mouches sur le chemin de Mopti-Ouahigouya, le vétérinaire avait été rappelé à Ouagadougou par le gouverneur pour nécessité de service.

Rien ne permet de mettre en doute la bonne volonté des missionnaires affectés à l'élevage. Leur motivation est encore plus grande lorsqu'on imagine l'important parti lainier que le vicariat pourrait tirer de l'affaire. En revanche, pour un élevage d'une telle envergure, ils n'ont pas fait la preuve de leur compétence. A part le Frère Pierre-Marie, dont l'autonomie de manœuvre était réduite,<sup>2</sup> ni le Vicaire apostolique, ni les Pères le Doaré, Chollet, Prouvot, n'avaient la moindre connaissance pour freiner les ravages des maladies ovines. Les vertes recommandations du Comité d'Élevage n'y firent rien.

« Là [à Baam], disait-il, nous sommes assurés que vos bons Pères entoureront nos moutons de soins intelligents et zélés. Nous vous serions très reconnaissants de prier ces excellents collaborateurs de nous tenir au courant, jour par jour, de l'état du troupeau, des accidents et maladies qu'ils auront constatés[...] »<sup>3</sup>

Les tous premiers essais d'élevage de mouton du Macina, que les missionnaires avaient entrepris à Pabré, ont porté un semblant d'expérience à leur crédit. Au début de mars 1917, l'administrateur du cercle de Ouagadougou, Henri d'Arboussier, avait fait acheter 44 brebis et 6 béliers à Djenné, par la colonie du H.S.N.,<sup>4</sup> pour la mission de Ouagadougou. Les moutons, qui devaient produire de la laine pour les besoins de l'atelier de tapis de la mission, ne s'adaptèrent jamais à leur nouvel environnement. Très tôt, ils commencèrent à mourir les uns après les autres si bien qu'en janvier 1918 il n'en restait pratiquement rien.<sup>5</sup> L'élevage des bovins, mené auparavant à Pabré, n'avait pas non plus été convaincant. Perpétuellement traqués par les lions, qui ne manquaient jamais l'occasion de prélever leur tribut, souvent menacés par la maladie, les animaux étaient constamment déplacés d'un village à l'autre.

<sup>1</sup> - CARAN, 200MI / 1701, Gouverneur Hesling, Rapport économique d'ensemble de la H.V., 1922

<sup>2</sup> - La hiérarchie qui marquait les rapports entre Pères et Frères-Pères Blancs, s'était progressivement enfermée dans une rigueur qui finit par ôter aux seconds l'initiative et l'indépendance de la décision.

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J / 1701, Le Comité à Mgr Thévenoud, lettre n° 558 du 13 novembre 1923.

<sup>4</sup> - A.P.B., D. O., 1917, p. 83, télégr. n° 1197, 2 mars 1917, Gvr de H.V. à Administrateur du cercle de Ouagadougou.

<sup>5</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 5 mars 1917 et 29 janvier 1918.

Mais ce sont les innombrables enzooties du mouton, dont Vuillet avait longuement souligné la virulence en milieu soudanais, qui ont eu raison des essais à Baam. Les premiers signes d'épidémie apparurent à la bergerie de Richard-Toll dès fin octobre 1923. Un diagnostic hâtif conclut qu'il s'agit d'une forme de « *Blue tongue* »<sup>1</sup> (maladie de la langue bleue), inoculée d'un mouton à l'autre par les piqûres des moustiques. L'effet sur les sujets est foudroyant. Mais un examen approfondi ne fut jamais pratiqué, de sorte que l'important lot de vaccin envoyé du Cap ne calma que passagèrement le mal. Le chef du Service Zootechnique du Sénégal, qui visite le troupeau de Richard-Toll, les 28 et 29 février 1924, considéra à tort la situation comme satisfaisante.

A la bergerie de Baam, l'état de santé du troupeau atteint un niveau de dégradation irréversible à partir de mars 1924. Les vers nodulaires, dont la capacité prolifique s'accroît avec la proximité des marécages, s'emparèrent des moutons. Les vermifuges et les bains détiquteurs n'apportent aucune amélioration. La solution radicale que l'on pensa trouver fut de mettre à distance le pacage des moutons du marais, et d'éloigner les moutons du lac.<sup>2</sup> L'idée d'abandonner le site actuel de la bergerie est même émise. Pour le mouton les terrains auparavant inondés, même après le retrait des eaux, sont funestes à moins qu'ils soient tout à fait secs. Pour ces raisons, les Peuls s'éloignent avec leurs troupeaux des rives du Niger et n'y reviennent que longtemps après le retrait des eaux.

Aux vers s'ajouta un nouveau poison devant lequel les éleveurs sont impuissants. Il s'agit d'une sorte de mante religieuse (*nag-moogo*)<sup>3</sup> que les moutons animaux avalent avec l'herbe.<sup>4</sup> Des échantillons de l'insecte sont envoyés à Paris, sans qu'on ne puisse trouver un antidote efficace. Puis, vient le tour de la *piroplasmose* de ponctionner lourdement le troupeau.<sup>5</sup> Elle avait déjà été « observée en Inde dans les régions de Madras et Calcutta, [et se caractérisait] chez le mouton par la fièvre de l'anémie, de l'atrophie musculaire, et par une hypertrophie de la rate qui [conduisaient] à une cachexie sèche grave [...] ».<sup>6</sup> Le mode de contagion resta inconnu. Les animaux

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J / 1705, Lamerand au Président de la C.C.I.T., lettre n° 8193 du 28 octobre 1923

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J1701, Le Secrétaire Administratif de Ouagadougou à Mgr Thévenoud, lettre du 11 juin 1924

<sup>3</sup> - [Boeuf, bovin - herbe], petite mante religieuse évoluant dans l'herbe. Une fois avalée, elle libère un poison violent qui tue la bête en très peu de temps.

<sup>4</sup> - A.D.N., 77J / 1700, C.E.E.M. au Lieut. Gouv. de H. V., lettre du 11 juillet 1924

<sup>5</sup> - A.D.N., 77J / 1701, Comité à Mgr Thévenoud, télégramme du 19 août 1924

<sup>6</sup> - A.D.N., 77J / 1701, télégramme du 19 août 1924



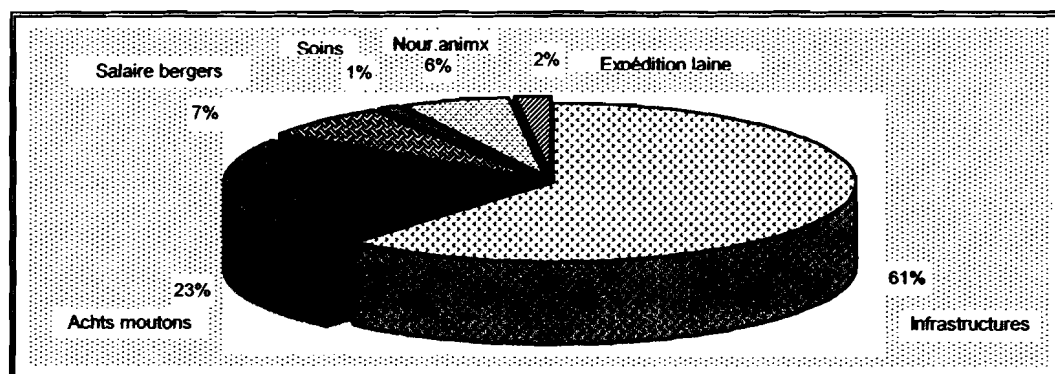
atteints n'étant pas mis en quarantaine, le mal se propage rapidement. En avril 1926 les vers nodulaires réapparurent en compagnie de la gale cette fois.

La preuve était faite, en ce qui concerne la gale au moins, que les mesures préventives et hygiéniques faisaient défaut. D'ailleurs, une épidémie de congestion pulmonaire s'y ajoute. Le rapport du Père Deheuninck, du 12 avril 1926 et celui du Gouverneur général confirment encore des pertes de moutons, pour cause d'ophagostomes selon le rapport officiel, de vers nodulaires selon le Père Deheuninck.<sup>1</sup> Au début du mois d'août 1926, les interrogations du président du Comité expriment bien le désarroi commun.

« Le rapport du 10 août 1926 mentionne que l'état du troupeau continue à laisser à désirer. Les pertes sont encore importantes [...] La gale s'est développée. Baigne-t-on les animaux M. le Vétérinaire de la Haute Volta vous donne-t-il des conseils pour combattre la gale efficacement ? [...] Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de faire [...] une nouvelle bergerie pour sauver ce qui reste du troupeau ? »<sup>2</sup>

De toute manière les budgets<sup>3</sup> de la bergerie de Tourcoing-Baam montrent que, paradoxalement, le mouton lui-même n'a pas été le principal objet des investissements. L'essentiel des subventions a été englouti par les réalisations d'infrastructures : bâtiments de la mission, matériels de clôture du parc, entretien des pâturages. En revanche, aucun investissement sérieux n'a été consenti pour le suivi sanitaire du troupeau.

**Graphique n° 17 : Répartition du budget de la bergerie de Baam (1923-1926)**



Source : A partir de A.D.N., 77J/1701

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J / 1701, Père Deheuninck au C.E.E.M., lettre du 20 mai 1926

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J / 1701, C.E.E.M. au P. Deheuninck, lettre du 20 septembre 1926.

<sup>3</sup> - Cf. Annexe III, tableau C, p. 401

En 1923, sur le total des dépenses de la bergerie de Baam, les frais relatifs à l'installation du troupeau correspondent à 37.000F de l'époque, soit à peu près 41% du total investi cette année-là. Mais les 59% restant sont dépensés pour des voyages, entre Ouagadougou Baam et Dakar, et pour la construction et les équipements de la mission. La quasi-totalité des sommes, inscrites au titre de la bergerie, couvrent en fait les frais d'installations et d'aménagement.

Dans des proportions moindres il est vrai (20.000F contre 90.000F en 1923), les investissements de 1924 s'orientent dans le même sens que l'année précédente. Sauf que sont inscrits, au titre des soins aux moutons, 56F pour le règlement de factures de sulfate de fer et de sodium, et 374F de frais de douane et de transport des même produits, 22F d'achat de tabac. Soit un total de 452F dont les 83% représentent des frais de douane et de transport. Au cours de l'exercice 59% du budget de la bergerie sont investis dans les travaux de construction et d'ameublement de la résidence des pères. L'ensemble bergerie représente 37% du total investi dont 29% pour des achats de matériel et l'entretien des infrastructures. Alors que l'état de santé des moutons se détériorait gravement, seulement 0,32% du budget total est effectivement affecté au titre des soins des animaux.

Les 65% du budget de 1925, inscrits au titre des dépenses de la bergerie proprement dite, n'expriment pas véritablement une orientation plus centrée sur le troupeau. En effet, 30% de cette part ont servi à couvrir les frais d'entretien, pendant que 15% ont été destinés à l'achat et au convoi de 304 brebis indigènes pour des essais de croisement avec les béliers mérinos. En effet, l'élevage du mérinos pur n'étant pas concluant, le comité des essais cherchait à créer une espèce hybride, capable à la fois de mieux résister aux maladies et de produire de la laine de qualité appréciable. La construction des bâtiments de la mission étant presque terminée, les dépenses qui y sont affectées ne représentent cette fois que 13% du total du budget de 1925. Les sommes dépensées pour les soins des animaux progressèrent de 3%.

L'exercice de 1926 s'est arrêté aux trois premiers trimestres. Les grosses pertes, et le fait que l'élevage soit déjà condamné, ne pouvaient plus justifier les grandes dépenses. L'alimentation du troupeau la tonte et l'expédition de 6 balles de laine vers Tourcoing sont les plus importants postes de ce budget. Rien ne fut consacré en revanche aux soins des moutons qui en avaient pourtant bien besoin

à cette période. Le budget, malgré la précarité de l'état sanitaire du troupeau, traduit toujours une politique de dépense décalée par rapport à l'évolution de la situation. Les détails des dépenses, qui sont allées strictement à la bergerie, ont l'avantage de donner une vision agrandie de la répartition des sommes engagées dans ce volet. On se rend alors compte que 54% des investissements dans ce secteur représentent en fait des achats de matériel divers, et leur transport depuis la France jusqu'à Baam. L'enclavement de la région a donc effectivement confisqué toute latitude aux investissements.

Audacieux au départ, le projet finit sur la pointe des pieds. Il avait été bâti avec beaucoup d'*a priori*, et conduit avec des méthodes contestables. Les tâtonnements, les précipitations, et la légèreté des diagnostics abandonnèrent l'essai au hasard de la chance ou de l'entêtement. On peut dire, comme l'Inspecteur Bernard Sol au sujet de l'échec de la politique cotonnière en H. V., que le « bluff »<sup>1</sup> de la laine a été l'œuvre personnel de Henri Dewavrin Pollet. Malgré les lourdes pertes il était encore convaincu, au début de 1924, que « de toute l'Afrique Occidentale Française, ce sera surtout la zone située à l'intérieur du pays entre le 13° et le 14° de latitude nord, et jusque le lac Tchad, que l'essai réussira ».<sup>2</sup> L'année suivante le C.E.E.M. se rendit à l'évidence. Les postes du Sénégal et de la H. V. « ne sont pas idéal pour l'élevage du mouton. Richard-Toll est trop influencé par le voisinage du Sénégal [...] Tourcoingbam est trop bas en latitude »<sup>3</sup> ou « trop [...] humide pendant l'hivernage ».<sup>4</sup> 13 ans après le rapport Vuillet, les promoteurs du mérinos reconnaissent enfin que la zone, située au-dessous du 14° degré de latitude nord, était effectivement impropre à l'élevage tel qu'ils ont voulu le mener.

Le choix du type d'élevage a aussi souffert d'inconstances. L'acclimatement du mérinos pur, vers lequel les essais s'orientèrent résolument en 1923, a été progressivement abandonné, à cause des coûts et des pertes, au profit du croisement entre béliers mérinos et brebis du Macina. C'est à cet effet que les 304 moutons ont été achetés en 1925. Ces moutons, qui ne se sont pas adaptés non plus au climat, sont en fin de compte délaissés pour les espèces du terroir. L'idée était même venue, au moins pour le Soudan, de doter les éleveurs indigènes en béliers mérinos pour l'amélioration de leurs troupeaux.

1 - Mission Sol, Rapport n° 36, pp. 49-50, in GERVAIS (R.), op. cit., p. 108

2 - A.D.N., 77J / 1701, lettre non signée du 5 janvier 1924 à Mgr Thévenoud

3 - A.D.N., 77J / 1700, C.E.E.M. au Lieut. Gouv. du Soudan, lettre du 9 décembre 1925

4 - A.D.N., 77J / 1705, C.E.E.M. à Paul Lamerand, lettre du 21 mars 1925

La méthode de l'élevage en parc, présentée au départ comme la condition *sine qua non* de la réussite, est également sujette à controverse. Elle avait si bien convaincu que le délégué du C.E.E.M. refusait de doter les indigènes de béliers mérinos. Selon lui, « *Les béliers soumis [...] à la transhumance n'auraient d'effet utile. La transhumance [à leur goût] paraît un sérieux obstacle à l'amélioration du mouton.* »<sup>1</sup> L'exemple de l'Algérie et du Maroc semble le démontrer suffisamment. Malgré la mise à la disposition des Arabes de béliers rambouillets, il n'y avait pas eu d'amélioration de la laine. Il sembla donc nécessaire que les moutons vivent en espace clos, à l'instar de ce qui se faisait dans les pays grands producteurs de laine. Au premier trimestre de 1923 le matériel de clôture, pour lesquels le Comité passait commande aux « Tréfileries et Laminoirs du Havre » ou chez Paul Six à Tourcoing, coûta 17.500F, dont 11.400F de frais de transport entre Marseille et Bobo-Dioulasso, soit 44% du total des dépenses de l'année. Lamerand dira de ces clôtures qu'elles sont superflues.

« Clôturer vos propriétés ? Oui, pas impossible mais pas justifié. Il y a deux espèces de fauves : les véritables et le nègre. Celui-ci plus dangereux voleur que la clôture ne supprimerait pas. L'envahissement des indigènes et de leurs troupeaux prendrait fin si l'administrateur donne aux chefs des villages voisins l'ordre formel d'éviter certains terrains. »<sup>2</sup>

On ne sut jamais très exactement contre qui et pourquoi les clôtures furent dressées dans les deux centres d'essais de l'A.O.F., puisque ni aucun cas de vol ni aucune attaque de quelque bête féroce n'ont jamais été notifiés. Par contre leur rôle dans la propagation des épidémies a été déterminant. En 1926, dans une lettre adressée au Père Deheuninck, le Comité se range à l'avis que l'élevage devrait se faire en plein air toute l'année et que le retour chaque soir à l'enclos n'est pas salubre pour le troupeau. En effet, la stabulation était la cause de la contagion rapide des maladies, non seulement parmi les mérinos, mais aussi les moutons indigènes et les chèvres. En août 1926, incapable de justifier de nouvelles dépenses à Tourcoing-Baam, la C.C.I.T. songea à abandonner les essais.<sup>3</sup> En 1927, elle trouva une porte de sortie honorable.

« Notre comité [...] en accord avec M. Le Gouverneur général de l'A.O.F., a jugé que vouloir continuer dans nos bergeries mal situées, nos essais d'acclimatement du mérinos, serait une faute, et il crut sage de prendre, d'accord avec M. Le Directeur des Affaires

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J/1700, C.E.E.M. au Lieut. Gouv. du Soudan, lettre du 25 juin 1923.

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J/1705, Paul Lamerand au Président de la C.C.I.T. lettre du 6 mars 1925

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J / 1701, Henri Dewavrin au Père Pouvoit, lettre du 28 août 1926

Economiques au Ministère des Colonies, la décision de céder à nos colonies d'A.O.F. les moutons mérinos que nous possédons encore, en vue de les diriger sur les bergeries administratives. »<sup>1</sup>

Après bien d'hésitations décision est prise, en accord avec le Ministre des colonies et le Directeur des Affaires Economiques, de céder les mérinos aux colonies contre la laine des bergeries officielles. Le produit des ventes devra être conservé par la C.C.I.T. à titre compensatoire, et cela jusqu'au moment où le Gouverneur Général aura estimé la compensation suffisante.<sup>2</sup> En fait de laine, la C.C.I.T. ne reçut, jusqu'en 1930, que des livraisons en provenance de la bergerie officielle d'El Oualadji. D'ailleurs il n'y avait presque plus de moutons à Baam en 1927. 17 "mérinos purs", à la validité approximative, survivaient encore dans un sursis bien entamé. Le gouverneur de la Haute Volta, craignant que ces moutons ne soient un danger pour d'autres troupeaux, avait décidé, après avoir racheté l'ensemble pour 3.500F,<sup>3</sup> de les laisser mourir sur place D'après une religieuse de l'Immaculée Conception, rencontrée à Ouagadougou en février 1997, l'odyssée des mérinos de Baam finit à Pabré. Les moutons, qui y avaient été conduits, finirent dans les gamelles des séminaristes.

#### e) De la bergerie à la mission tout court

Pour aborder l'aspect profit des essais il convient de le situer à plusieurs niveaux. En amont du projet, les souscripteurs ont été les plus échaudés. Leur statut et leurs intérêts n'ont d'ailleurs jamais été clairement définis. Ni décideurs, ni sociétaires, ils ont été aussi bien écartés de la gestion, que constamment sollicités pour l'alimentation de la caisse. Quelques-uns avaient même fini par exprimer leur réprobation par rapport à la gestion opaque des fonds. Pierre Flippo se dit « [...] tout disposé à donner une suite favorable à cet appel [2nd appel aux souscriptions du Comité] à la condition que les sommes versées par chaque participant soient régulièrement portées au crédit d'un compte [...] ».<sup>4</sup> Les fins de non recevoir que d'autres expriment, à l'instar de la S<sup>t</sup>e Malfait-Desurmont Fils en 1924, traduisaient l'inquiétude du plus grand nombre au sujet de l'évolution de l'affaire. « *Nous regrettons [disait-elle] que la situation actuelle ne*

<sup>1</sup> - C.C.I.R.N., Annales de la Chambre de Commerce de Tourcoing, 1927, pp. 146-147

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J / 1701, Dewavrin à Thévenoud, lettre du 14 février 1927

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J / 1699, Gouv. Gén. Carde à Dewavrin Pollet, lettre du 30 mars 1927

<sup>4</sup> - A.D.N., 77J / 1723, Ets Pierre Flipo au Président de la C.C.I.T., lettre du 3mars 1924

*nous permette pas de renouveler notre souscription* ». <sup>1</sup> Les remboursements aux souscripteurs, en décembre 1930 permettent de constater que plus de 83% des souscriptions ont été perdus. <sup>2</sup>

Ces essais éphémères n'ont pas non plus eu le temps d'inspirer quelques méthodes d'élevage plus rentables aux populations. D'ailleurs ils n'ont jamais eu la prétention de le faire. Dès le départ, précision avait été faite au Vicaire apostolique de Ouagadougou qu'il s'agit avant tout des intérêts de la C.C.I.T. Cette logique coloniale a tenu les indigènes en respect de l'entreprise. Ils ont été considérés comme de potentiels voleurs, et l'on a craint aussi que la méthode extensive de l'élevage qu'ils pratiquent ne soit une menace pour le succès des essais. Les paysans qui exploitaient les 5.000 ha, que le centre d'essai de Baam occupa, ne reçurent qu'une indemnité de 640F pour le préjudice. L'équivalent de 0,1F/ha. On pourra objecter que la structure a créé des emplois et qu'une main d'œuvre locale a bénéficié de salaires intéressants, mais l'on constate que par rapport aux employés de Richard-Toll, ceux de Baam ont eu des traitements dérisoires. Comparativement aux traitements pratiqués par Paul Diligent, le nombre de bergers y était compris entre 15 et 19 entre avril 1925 et juin 1926, les salaires à Baam ont été pour le moins modestes. En avril 1925, la masse salariale à Richard-Toll était de 1.600F, 1.300F en octobre 1925. Par suite de la diminution du personnel de surveillance, elle progresse de 53% pour atteindre 3.000F en juin 1926. <sup>3</sup>

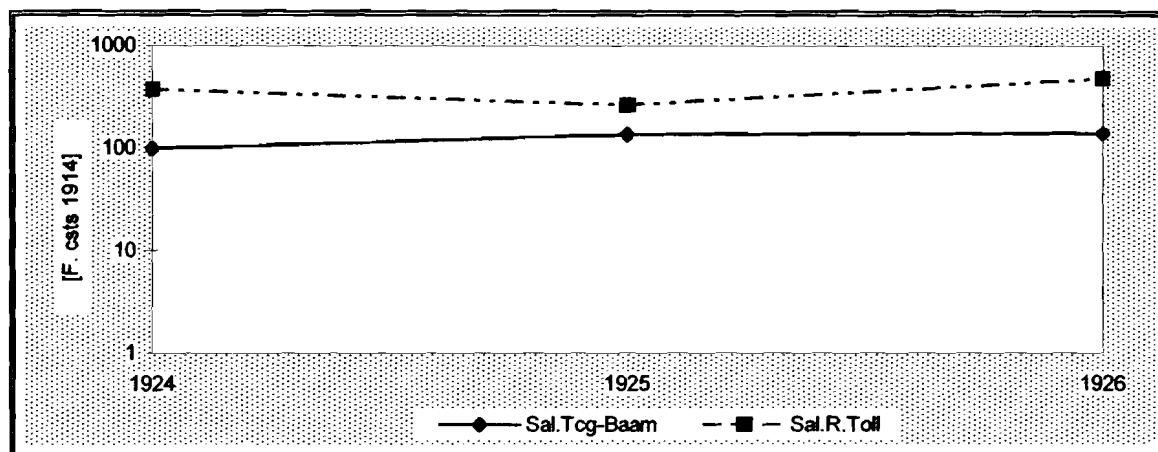
Quant à Baam, à part les salaires des bergers, dont le nombre n'a jamais été précisé par le Père Deheuninck, les rémunérations octroyées aux indigènes pour les autres travaux ne sont pas lisibles. Les pièces comptables de la bergerie pèchent par défaut de détails. Par exemple, les dépenses pour les constructions confondent l'achat des matériaux et la paye des maçons. Du premier trimestre de 1924 au troisième trimestre de 1926, le total des salaires versés aux bergers est estimé à 2.000F environ, soit un salaire moyen de 36F/mois en 1924, 54F/mois en 1925 et 97F/mois en 1926. Mais encore une fois, le fait que leur nombre ne soit pas déterminé ne permet pas de définir la fiche de paie individuelle.

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J / 1723, Ets Mathon-Dubulle au Président de la C.C.I.T., lettre du 10 juin 1926. Réponse à celle du 27 mai du Président.

<sup>2</sup> - Cf. Annexe III, tableau A, pp. 398-399

<sup>3</sup> - A.D. N., 77J / 1729, Pièces comptables du Comité d'Elevage du Mouton dans les colonies, 1922-1939

Graphique n° 18 : Le salaire des bergers [F.1914] à Richard-Toll et Baam de 1924 à 1926



Sources : A partir de A.D.N., 77J / 1701 et 1729

Si la C.C.I.T. n'a pas elle-même subi des dommages financiers importants, la responsabilité de l'échec lui a pesé lourdement. Mais l'enjeu était plus matériel que moral. La quantité de laine mérinos, que les essais d'élevage des mérinos devaient livrer aux industries lainières de la Région Nord, est en fait négligeable. La première expédition de laine de Tourcoing-Baam date de juin 1924. Cinq balles, de 404 kg au total,<sup>1</sup> sont expédiées et vendues sous le n° 141 bis, par les Magasins Généraux de Tourcoing, aux E<sup>ts</sup> Demps Fils et C<sup>ie</sup> pour environ 7.900F.<sup>2</sup> Un second envoi, six balles, est effectué au courant du 1<sup>er</sup> trimestre de 1926 et vendues pour 17.700F. Dans la même année, la Société Française de Transports Gondrand Frères, qui s'occupait du transport des colis de laine de Dunkerque aux Magasins Généraux fait état d'une autre expédition de « six balles marquées P.B. V.O. 501/506 d'un poids de 1.350 kg net à 10F/kg, soit 13.500F ».<sup>3</sup>

L'intérêt que l'on accordait à ces prix est fortement érodé par des coûts de transport exorbitants. Par exemple la compagnie de transport a réclamé 1.300F pour la réexpédition des six balles, adressées par erreur à Marseille au lieu de Dunkerque par Vilasco l'intermédiaire des Pères Blancs à Grand Bassam.<sup>4</sup> Si l'on ajoute à ce tarif le coût du transport de Baam au chemin de fer de Bouaké ( $\frac{1}{2}$

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J / 1701, Thévenoud à Henri Dewavrin. Lettre du 21 avril 1924

<sup>2</sup> - A.D.N., 77J / 1729, Compte de vente n° d'ordre 232.13 du 10 octobre 1924

<sup>3</sup> - A.D.N., 77J / 1713, Gondrand-Frères, Dunkerque, au Président de la C.C.I.T., lettre du 30 novembre 1926

<sup>4</sup> - A.D.N., 77J / 1701, Dewavrin à Thévenoud Lettre du 20 avril 1927

tarif : 1F/kg, soit 1.380F)<sup>1</sup> la somme de 2.672F est vite atteinte. Elle démontre que les montants des ventes ne couvrent jamais les frais de transport. La chaîne tourne à perte à cause du surcoût des transports.

Les plus grands bénéficiaires du projet sont en fait les missionnaires. Mgr Thévenoud comptait sur la laine des mérinos pour résoudre le problème de ravitaillement de l'atelier de tapis de la mission. Son espoir est déçu car il constate qu'il ne peut « *rien en faire* » parce que la laine, quand il y en avait, est « *trop fine* ». <sup>2</sup> Cependant la contrepartie en infrastructures, que la mission tire du projet, n'est pas négligeable. La construction de la mission, et même la cloche de l'église achetée et expédiée de France par Dewavrin, ont été entièrement à la charge du C.E.E.M. Les coûts des constructions reviennent à 38.000F soit 26% du total des investissements à la bergerie de Baam. <sup>3</sup> En y ajoutant les frais de voyage (Marseille - Baam en 1923) des deux Pères, que le Vicaire apostolique destinait à la mission et à l'élevage des moutons, l'investissement pour l'édification de la mission atteint 45.000F c'est-à-dire 31% de l'ensemble des dépenses.

En dehors de ces subventions officielles, le prélat a reçu 43.000F à titre personnel. Aucune mention n'en fut faite dans les livres de compte de la bergerie. Cette somme en espèces, remise au Père Muller<sup>4</sup> en juin 1926 alors que les essais étaient voués à l'échec, représente curieusement le complément de la subvention due par le Comité pour le poste de Tourcoing-Baam. En 1936 l'Evêque reçoit encore 10.000F (en chèque postal) adressés à sa demande à un certain Duc Seyssel à Lyon.<sup>5</sup> Le père Prouvot, responsable de la mission de Baam, est gratifié d'une somme de 500F en liquide « *pour les grands déplacements en raison de la surveillance. Un moyen quelconque de faciliter [ses] déplacements* ». <sup>6</sup>

Mais le plus important des avantages a été l'héritage des 2.000 ha représentant la première tranche des 5.000 ha de terrain initialement demandé pour la concession. Ce terrain dont le gouverneur par intérim de la Haute Volta, Louis Jacques Fousset, disait que « *L'enquête administrative et la publicité, faites à la suite de la demande de concession, ont permis de constater [qu'il] était réellement libre de toute*

1 - A.D.N., 77J / 1701, Bergerie de Tourcoingbam, comptes du 1<sup>er</sup> trimestre 1926

2 - A.D.N., 77J / 1701, Thévenoud à Dewavrin, lettre du 21 avril 1924

3 - A.D.N., 77J / 1747, Henri Dewavrin Pollet à Thévenoud, lettre du 3 janvier 1929

4 - A.D.N., 77J / 1747, Pour le Comité le Secrétaire Général Administratif au P. Muller Supérieur des Missions d'Afrique, 1, rue Watteau, Lille, lettre du 30 juin 1926

5 - A.D.N., 77J / 1729, lettre du 16 septembre 1936

6 - A.D.N., 77J / 1701, C.E.E.M. au P. Prouvot, lettre du 1<sup>er</sup> août 1925



occupation. [Et qu'aucune] réclamation n'a été élevée par les indigènes voisins, qui ne possédaient sur le périmètre à concéder aucun terrain de culture [...] »<sup>1</sup> avait pourtant été l'objet d'indemnisation des indigènes pour une somme de 640F. Le devenir de ce terrain allait faire couler beaucoup d'encre.

Lorsque la C.C.I.T. avait adressé la demande de concession de terrains au Lieutenant-gouverneur de la Haute Volta, le 22 décembre 1923, il ne pouvait s'agir dans son esprit que de concession définitive. Telle n'est pas cependant la nature de la concession octroyée par le décret du 23 décembre 1924. La C.C.I.T. n'obtient qu'une concession provisoire.

« Il est accordé à la Chambre de Commerce de Tourcoing, en vue de l'élevage du mouton mérinos, la concession provisoire d'un terrain situé en bordure et à l'est du lac de Bame, cercle de Ouahigouya, d'une superficie approximative de 5.000 hectares, tel qu'il est délimité à l'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges [...] »<sup>2</sup>

Par lettre du 25 juin 1924 adressée au Gouverneur général de l'A.O.F., Fousset avait non seulement donné un avis très favorable au projet de concession provisoire, mais aussi au projet d'attribution. Elle se ferait par tranches successives de 1.000 ha, au fur et à mesure que la mise en valeur de chaque parcelle est constatée. A cette date, le gouverneur par intérim estimait que la première tranche remplissait les conditions d'attribution d'un titre définitif. Pourtant les articles 14 et 15 du cahier des charges contenaient des conditions assez strictes.<sup>3</sup> Dès lors, les efforts de la C.C.I.T. eurent pour but de transformer en concession définitive la concession provisoire. Elle espérait que le fait de devenir propriétaire d'un vaste terrain ne manquerait pas de lui attirer des concours financiers plus importants.<sup>4</sup>

En 1925 et 1927 Mgr Thévenoud adressa au Gouverneur de la H. V. des demandes de titre définitif pour la concession. Dans une lettre adressée au Gouverneur de la colonie, la Chambre de Commerce expliqua qu'en dépit de l'insuccès, les essais entrepris à Tourcoing-Baam ne seront pas abandonnés et réclama la concession définitive d'une tranche de 2.000 ha. Or en 1925 déjà les nouvelles de la bergerie étaient alarmantes et Mgr Thévenoud songeait même à

<sup>1</sup> - A.D.N., 77J / 1746, Lieut Gouv. p.i. de la Haute Volta au Gouv. Gén. de l'A.O.F., lettre n° 520 A.G. du 25 juin 1924

<sup>2</sup> - Article 1<sup>er</sup> du Décret du Président de la République Gaston Doumergue, signé par Edouard Daladier Ministre des Colonies.

<sup>3</sup> - Cf. Annexe III, pp. 395-397

<sup>4</sup> - A.D.N., 77J / 1705, C.C.I.T. au Gouv. de la H.V., lettre du 3 août 1925

renoncer à l'élevage du mérinos pur. Le C.E.E.M. est contraint de céder ses moutons à la colonie en 1926. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, c'est en 1927, alors que la C.C.I.T. avait abandonné les essais depuis bientôt un an, que la concession définitive des 2.000 ha lui est accordée. Par lettre du 3 janvier 1928, Henri Dewavrin pouvait annoncer, avec le sentiment de l'honneur sauf, l'importante nouvelle au Président de la C.C.I.T. Mais l'impression du prélat, qu'il cite dans cette correspondance, est amère.

« Tout est donc terminé et réglé par nos soins, vous êtes Chambre de Tourcoing propriétaire de 2.000 hectares de terrains en Haute Volta. Puisse-t-ils un jour acquérir une grande valeur. Malheureusement ce ne sera pas par les moutons. Une nouvelle épidémie s'est encore abattue maintenant sur les chèvres et les quelques moutons restants. »<sup>1</sup>

L'arrêté n° 132 du 5 octobre 1928 du Lieutenant gouverneur de la H. V. avait concédé officiellement à la C.C.I.T., représentée par Thévenoud, la pleine propriété des 2.000 ha de terrains situés sur le lac de Baam (titre foncier n° 2 de la circonscription de Ouagadougou). Il importe de remarquer que selon les propres termes de Henri Dewavrin, cette concession devait revenir au C.E.E.M. et aux souscripteurs des fonds versés, lorsque l'occasion se présenterait d'en tirer parti. Or le souci majeur de la C.C.I.T. était la sauvegarde de « ses droits de propriété ».<sup>2</sup> Dans une lettre adressée au Vicaire apostolique la Chambre de Commerce reconnaît clairement que « le Comité d'Elevage est propriétaire réel ».<sup>3</sup> Est-elle néanmoins plus qu'un propriétaire apparent ? Il semble que l'évêque a agi comme mandataire de la Chambre de Commerce, et elle comme mandataire du C.E.E.M. qui l'était à son tour des souscripteurs. Abstraction faite de cet imbroglio juridique, on constate que la Chambre de Commerce se souciait beaucoup de ne pas laisser le terrain concédé en friche. Elle propose alors aux missionnaires de l'occuper. Pourtant la crainte que cette occupation sans titre puisse conférer aux Pères Blancs « un semblant de droit de propriété »<sup>4</sup> incita la C.C.I.T. à proposer un bail à la mission. Le loyer envisagé serait très modeste : 10F par an.

Aucune trace de la réponse de Mgr Thévenoud n'a pu être trouvée. Mais il n'apprécia guère l'allusion au semblant de droit de propriété. Les craintes que la

1 - A.D.N., 77J / 1747, Henri Dewavrin Pollet au Président de la C.C.I.T., lettre du 3 janvier 1928

2 - A.D.N., 77J / 1747, le Secrétaire de la C.C.I.T. à H. Dewavrin, lettre du 22 janvier 1929

3 - 77J / 1701, Le Président de la C.C.I.T. à Mgr Thévenoud, lettre du 31 janvier 1929

4 - ibidem

Chambre de Commerce exprime dans sa lettre du 31 janvier 1929 lui paraissent injustifiées et blessantes. Ceci ressort notamment de la correspondance du 23 avril adressée au Vicaire apostolique. Pour apaiser les colères du prélat, la C.C.I.T., après de laborieuses explications, se contenta de le constituer garant de ses droits.<sup>1</sup> Les choses en restèrent là jusqu'en 1960.

Le 19 mars 1960 Mgr Louis Durrieu, en tant que Président du Conseil d'Administration du Diocèse de Ouahigouya et Evêque dudit, adressa une lettre au Président de la C.C.I.T., par laquelle la mission de Ouahigouya sollicitait la cession de la concession.

« [...] A l'heure présente, approche le moment où par suite d'abandon trentenaire, ce terrain pourra faire l'objet d'un constat d'abandon et la déchéance du droit de propriété de la Chambre de Commerce de Tourcoing pourra être prononcée.

Or, la Mission Catholique, qui, en toute cette affaire a été l'exécutrice des projets [...] ne dispose à côté du dit terrain que d'une concession de 9 ha sur laquelle sont bâtis les diverses installations de la Mission. Déjà elle a été dans l'obligation de déborder ce terrain pour la construction d'école. Elle se voit dans l'obligation de récidiver encore et sur un terrain ne lui appartenant pas.

Aussi la Mission Catholique de Tourcoing-Baam [...] sollicite de la Chambre de Commerce de Tourcoing la concession amiable de ce terrain. Un acte, dans ce but, pourrait être fait, sous seing privé, entre un membre qualifié et mandaté de la Chambre de Commerce de Tourcoing et S.E. Mgr Durrieu [...] Cet acte passé devant Notaire suffirait pour que le Service de Domaines de Haute Volta transfère la propriété à la Mission. »<sup>2</sup>

Cette demande de donation soulève encore de nombreuses questions. Si ce terrain s'est révélé impropre à l'élevage du mouton, il a été néanmoins partiellement mis en valeur après 1930 par la mission de Ouahigouya, qui avait mordu sur une partie en construisant des bâtiments scolaires. Le mérite de la mise en valeur revient donc la mission.

Mais au cas où ce terrain aurait acquis une valeur vénale importante, la C.C.I.T. ne doit-elle pas envisager une mutation à titre onéreux plutôt qu'une donation à la mission ? Dans ce cas elle a obligation de verser le paiement aux souscripteurs ou à leurs ayants droit. Car il ne faut pas oublier que cette concession a été acquise non pas sur les fonds de la C.C.I.T. mais avec ceux versés par les souscripteurs. Que la chambre de commerce envisage de vendre ou de donner la concession à la mission, on peut craindre aussi que l'autorité administrative de tutelle ne réclame des précisions quant à la valeur de la

<sup>1</sup> - 77J / 1701, Dewavrin à Mgr Thévenoud, lettre du 9 avril 1930

<sup>2</sup> - A.D.N. 77J / 1746

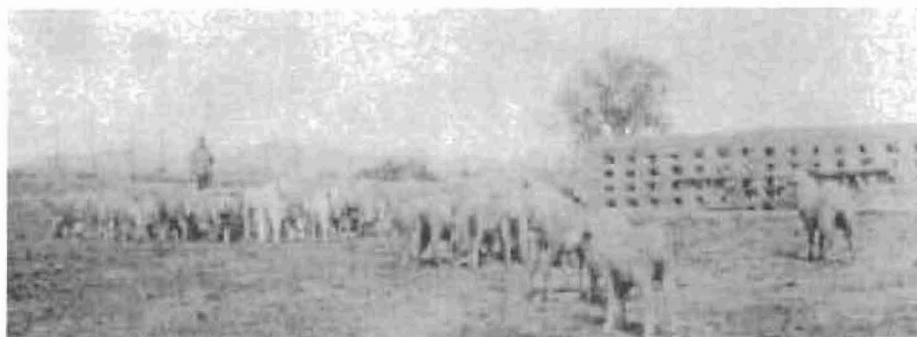
concession. Prudemment Robert Desurmont, Président de la C.C.I.T. à l'époque, adresse, le 9 mai 1960, une réquisition au Bureau de la Conservation de la Propriété et des Droits Fonciers du territoire de la Haute Volta à Bobo-Dioulasso. Il veut savoir « 1°/ *Les droits réels, charges, privilèges, servitudes et hypothèques, pouvant grever le terrain [...]* 2°/ *La valeur vénale dudit terrain.* »<sup>1</sup> Selon les renseignements fournis par l'inspecteur, chef du Service des Domaines, Conservateur de la Propriété Foncière du Territoire de la H.V., la valeur vénale du terrain s'élèverait à 7.600FCFA. Lors de la séance du 24 juin 1960 la C.C.I.T. considère que cette propriété ne présente plus aucune utilité. Elle décida par conséquent de céder au Diocèse de Ouahigouya le terrain en question contre paiement de sa valeur vénale (152 Nouveaux Francs).<sup>2</sup> Après règlement de la dite somme, le 18 novembre 1960, la mission de Ouahigouya devint le propriétaire de droit de la concession. Le centre d'essai de Baam devint ainsi le presbytère de la paroisse du même nom du diocèse de Ouahigouya.

---

<sup>1</sup> - A.D.N. 77J / 1746

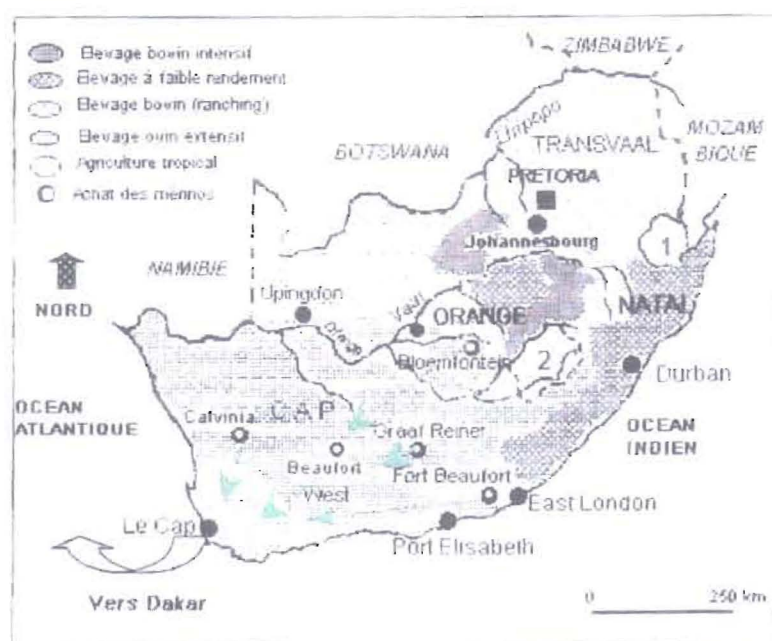
<sup>2</sup> - A.D.N., 77J / 1746, Procès verbal de la séance du 24 juin 1960 de la C.C.I.T.

## - Photo n° 13 -

*Les réalisations agricoles et pastorales*De haut en bas :

- Le barrage de Pabré. Construit entre 1915 et 1917 grâce au concours de l'administration (subventions et main d'œuvre prestataire), il lance le développement de l'horticulture irriguée. (Ph. P. B., s.d.)
- Le centre d'élevage des mérinos de Baam. Vue sur la bergerie et le lac. (Ph. P. B., s.d.)
- Le troupeau de la bergerie. A l'arrière on aperçoit un berger. Derrière lui se dressent les poteaux de la clôture du parc des moutons. (Ph. P. B., s.d.)

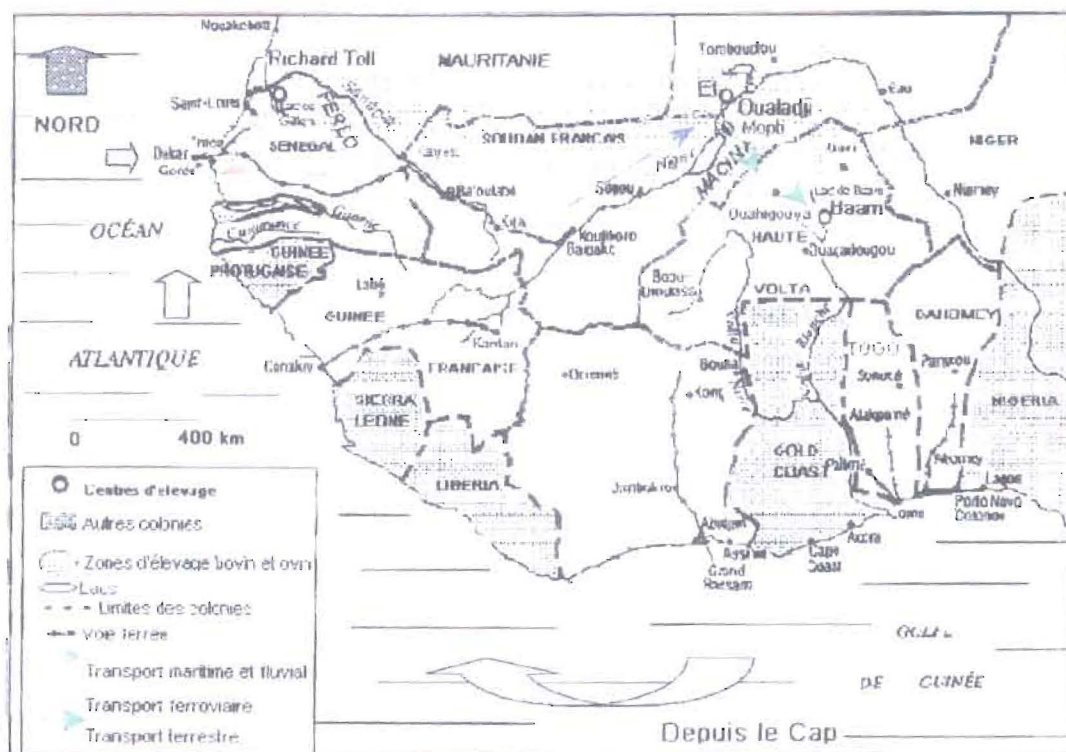
**Carte n° 6 : Régions d'élevage et centres d'achat du Mérinos  
en Afrique du Sud (1923-1926)**



Source : d'après L'Atlas Jeune Afrique du continent africain, Paris, éditions du Jaguar 1993, p 56

- 1 - Swaziland  
2 - Lesotho

Carte n° 7 : Routes et centres d'élevage du Mérinos en A.O.F. (1923-1927)



Source : A partir de A.D.N., 77J/1730

## CHAPITRE VII

### *L'expansion des manufactures textiles (1918 à 1957)*

---

Pour mieux comprendre l'essor des manufactures de la mission, il convient de considérer les facteurs internes et externes à la S.M.A., qui ont ensemble motivé leur création. Si la personnalité des chefs de missions a été déterminante, le rôle de l'administration ne peut-être contesté. En affirmant vouloir « *faire œuvre de civilisation et œuvre française* », <sup>1</sup> les missionnaires comptaient bien sur le soutien des responsables politiques sans lequel leurs entreprises n'auraient probablement pas connu le même degré de développement.

#### **A. Le contexte de leur création en 1918**

##### ***1. Le soutien de l'administration***

Sans l'appui du gouvernement général de l'A.O.F. et de la colonie de Haute Volta, à partir de 1919, le développement des activités économiques de la mission aurait été probablement moins significatif. Entre 1900 et 1914, la politique laïciste avait empêché toute progression de l'évangélisation au Soudan et dans le *Moogo*. L'école missionnaire avait été suspendue dès 1906, et toute nouvelle fondation de poste était interdite. Menacés d'expulsion, les missionnaires décidèrent la même année de fonder une mission à Navrongo, en territoire anglais, pour assurer leur retraite. A Ouagadougou en 1909, l'article controversé du Père Thévenoud sur l'ampleur de la famine au *Moogo*, en 1908, avait jeté un pavé dans la mare en ravivant les querelles entre l'administration et la mission.

---

<sup>1</sup> - A.A.O., T.C. 13, 1933-1935, Vicaire apostolique de Ouagadougou au Sénateur Gautherot, lettre du 20 avril 1934



A la faveur de la première guerre mondiale, "l'union sacrée" avait offert l'occasion de la trêve et du rapprochement. "L'entente cordiale", qui naquit du réflexe de solidarité patriotique, réunit missionnaires et militaires dans le devoir de défense de la patrie. En dehors des mobilisés, les Pères Blancs de Ouagadougou, dès 1914, étaient de précieux agents de liaisons entre les troupes d'A.O.F. et celles de la colonie anglaise de la Côte de l'or. Leur bonne connaissance du terrain, et la rapidité de leur moyen de locomotion, participèrent utilement à la conquête du Togo allemand. Pendant que les Sœurs blanches confectionnaient des brassards tricolores pour les soldats, le Père Thévenoud enfourchait sa motocyclette pour assurer, avec le Père Oscar Morin de Navrongo, la liaison des troupes anglaises et françaises. Pour leur dévouement dans cette campagne de la guerre, le communiqué officiel britannique, après la défaite du Togo, inséra une mention spéciale aux Pères Blancs qui avaient « *établi un service de motocyclette pour relier les troupes françaises et anglaises* ». <sup>1</sup>

Mais avant même la fin de la guerre, les relations entre l'administration et la mission de Ouagadougou avaient positivement évolué. Amédée William Merlaud-Ponty était gouverneur général de l'A.O.F. entre 1908 et 1915. S'il ne se compromettait pas, vis à vis de ses supérieurs hiérarchiques, pour la cause des missionnaires, il se montrait disposé à les aider au niveau du transport des caravanes, de l'acquisition des concessions et de l'ouverture des écoles. <sup>2</sup> L'administration appuya donc les premières entreprises de la mission. La ferme agricole de St Joseph de Pabré, à 20 km au nord-ouest de Ouagadougou, avait été aménagée grâce au concours du commandant du cercle de Ouagadougou. Entre 1915 et 1917, le barrage, les plantations, et les voies d'accès y furent réalisés par une main d'œuvre prestataire recrutée sur ordre de l'administration. Lorsque Henri d'Arboussier revint à Ouagadougou, en tant que « Administrateur supérieur du Mossi », Thévenoud exulte pour cette promotion de l'ancien commandant de cercle « *véritable ami pour la mission* ». <sup>3</sup> En effet, d'Arboussier était intervenu personnellement, pour décider le gouvernement du Soudan à porter à la charge de la colonie, les frais d'achat et de transport de 50 moutons du Macina,

---

<sup>1</sup> - A.P.B., 074/450, Echo du Soudan, septembre 1914, n° 6, p. 50

<sup>2</sup> - A.P.B., 074/030, Bazin à Mgr Livinhac, lettre du 4 février 1902

<sup>3</sup> - A.P.B., 076/323-4, Thévenoud à Mgr Livinhac, lettre du 5 juin 1914

dont le Père Thévenoud voulait essayer l'élevage. En 1917, il prit encore l'initiative d'intéresser le gouverneur général à la fabrique des sacs de la mission.

La Convention de Saint Germain-en-Laye avait forcé aussi la détente. Le 10 septembre 1919, la France, les Etats Unis d'Amérique, la Belgique, la Grande Bretagne, l'Italie, le Japon et le Portugal, s'étaient engagés à « *favoriser [...] les institutions et les entreprises religieuses, scientifiques et charitables créées et organisées par les ressortissants des autres puissances signataires et des états membres de la Société des Nations qui adhéreront à la convention et qui tendront à conduire les indigènes dans la voie du progrès et de la civilisation.* »

Mais l'essor des entreprises de la mission a été surtout lié aux initiatives et à la personnalité de certains vicaires apostoliques.

## **2. Les initiatives de Mgr Alexis Lemaître**

Frappé par la fièvre jaune, Mgr Bazin s'éteint le 30 novembre 1910. Son action a été beaucoup plus dirigée sur l'organisation et le développement des orphelinats. Il s'est à peine occupé des écoles, et n'a pas cru utile d'enseigner les métiers européens aux indigènes de peur de les voir migrer vers les centres européens. Homme réservé et austère, timide même<sup>1</sup>, son action économique a été à peu près nulle. A ce sujet pourtant, le colonel Mangin, et bien d'autres sympathisants,<sup>2</sup> avaient multiplié les mises en garde aux Pères Blancs : « *Si vous ne vous recommandez pas à l'attention du gouvernement de la colonie par des travaux d'utilité reconnue, vous vous ferez mettre à la porte* ». <sup>3</sup> La nomination de Mgr Alexis Lemaître, à la tête du Vicariat apostolique du Soudan, renforça non seulement les bons rapports avec l'administration, mais apporta aussi une profonde innovation dans la stratégie missionnaire. Partisan des bonnes relations avec l'administration, il encouragea ses missionnaires à développer des activités qui pourraient être profitables à la colonie.

<sup>1</sup> - BENOIST (J. R. de), op. cit., p. 139, rapporte qu'il redoutait de parler bambara en public alors qu'il le connaissait bien. En effet, il en avait rédigé un volumineux dictionnaire qui fait encore autorité aujourd'hui.

<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 16 août 1910. Chevalier, un naturaliste en mission regrette que, contrairement aux Spiritains, les P.B. n'aient rien fait pour l'agriculture et l'élevage.

<sup>3</sup> - A.P.B., 075/002, P. Alexis Maillot à ?, lettre du 5 décembre 1910

Avant de prendre la direction du vicariat le 24 février 1911, cet ancien curé de paroisse, qui rejoint la S.M.A. en 1904, avait été placé à la tête de l'exploitation agricole de Thibar (Tunisie) qu'il dirigea pendant 7 ans. Ses supérieurs avaient vite remarqué en lui les qualités d'un organisateur au sens pratique. Son tempérament de chef, adouci par le goût de la plaisanterie, facilita ses relations avec les autorités. Il s'efforça d'améliorer l'existence des postes de mission en suivant de près leur gestion financière. La suppression des subventions de l'administration, depuis 1904, et la diminution des aides venant d'Europe, à partir de 1914, l'amènèrent à encourager la création de sources de revenus sur place. Dès 1916, il recommanda au Père Thévenoud d'inciter les Sœurs Blanches à initier les filles recueillies à la mission au filage du coton. A cette fin, il importa des rouets du Canada pour rentabiliser le travail des ouvrières. Ses directives économiques vont être appliquées, dans l'esprit et dans la lettre, par le supérieur de la mission de Ouagadougou.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> - Mais le P. Thévenoud voulait aussi se conformer aux instructions de la S.C.P. : créer des œuvres pécuniairement utiles aux missions et qui susciteraient la bienveillance des pouvoirs publics. Cf. A.P.B., 074/196, Rapport de Mgr Thévenoud au Cardinal Préfet de la S.C.P., Ouagadougou le 23 juillet 1925

- Photo n° 14 -

*Les réalisations agricoles et pastorales*



De gauche à droite :

□ Mgr Hyppolite Bazin succède à Mgr Hacquard (1901-1910). Le contexte politique difficile, marqué par l'anticléricalisme de l'administration, l'amène à abandonner la stratégie élitiste de son prédécesseur pour un christianisme paysan. Si le développement des orphelinats lui permet aussi de mettre les enfants à la terre, en revanche l'action scolaire est nulle. (Ph. P. B., s.d.)

□ Mgr Lemaître dirige le Vicariat apostolique du Soudan de 1911 à 1921. Il prêche la collaboration à ses missionnaires et leur demande de faire œuvre française. Ce qui participe à la détente des relations avec l'administration. Les difficultés financières nées de la guerre, et pour que la mission soit utile à la colonie, le décide à encourager le développement d'activités capables de générer du numéraire. On peut dire qu'il est l'initiateur de l'ouvroir des tapis de Ouagadougou. Sa motocyclette (il est le premier à en introduire au Soudan) lui permet de parcourir plus rapidement les distances et de visiter plus fréquemment les différents postes du Vicariat. (Ph. P. B., s.d.)

### 3. L'influence de Mgr Thévenoud

Le dynamisme des réalisations économiques des missionnaires à Ouagadougou était étroitement lié au tempérament du Père Joanny Thévenoud (plus tard Vicaire apostolique). Suite au décès du Père Guillaume Abel Templier, le 11 septembre 1906 à Kita, ce Père devint à 25 ans le supérieur de la mission et le chef des missions du *Mooogo* qu'il dirigea pendant près d'un demi-siècle.<sup>1</sup>

Templier, nous l'avons vu, avait entrepris l'évangélisation dans un contexte difficile, marqué par l'anticléricalisme de l'administration et la méfiance des chefs traditionnels. Il avait donc besoin d'une prudence et d'une sagesse plus que d'ordinaire. L'homme ne correspondait pas tellement à l'idée du missionnaire grondant et paternaliste, bien heureux d'être parmi "ses nègres" une valeur sûre de civilisation. Né en 1865 dans le diocèse de Bordeaux, et prêtre en 1891, il a été professeur au séminaire Ste Anne (Jérusalem) avant d'enseigner l'Écriture Sainte à Maison Carrée et à Carthage. De Lille, où il était supérieur de la maison des Pères Blancs, il est désigné en 1900 pour conduire la fondation du poste de Kouandé au Nord dahoméen. Son supérieur hiérarchique, Mgr Bazin, doutait, sans doute à tort, de ses capacités de missionnaire.<sup>2</sup> Dans une lettre adressée à Mgr Livinhac, il mettait des réserves aux aptitudes apostoliques du Père Templier.

« Ce pauvre Père n'a guère la taille d'un fondateur de mission. Il aimerait une vie facile et commode, avec beaucoup d'argent. Comme tout cela manque, il ne cesse de faire entendre des réclamations, des gémissements [...] Il passe les journées à lire dans sa case, laissant la classe au P. Cholet et les excursions apostoliques au P. Canac. »<sup>3</sup>

En fait, le vicaire apostolique était mécontent de voir Templier « *adopter des enfants, garçons et filles, des vieux sans consulter personne, quitte à faire payer la note à la fin du trimestre* ». <sup>4</sup> Cependant, la sagesse et l'intelligence du missionnaire lui permirent de négocier les événements avec finesse.<sup>5</sup> Même si la mauvaise connaissance de la langue était pour lui un handicap, ces qualités lui ont valu d'adjoindre à la patience

<sup>1</sup> - De Ségou il apprit sa nomination à Ouagadougou où il arriva le 11 novembre 1903 accompagné du F. Eugène Gall.

<sup>2</sup> - Les Vicaires apostoliques se plaignaient de presque tous leurs missionnaires. Cf. A.P.B.0074/001, lettres des chefs de mission

<sup>3</sup> - A.P.B., 0074/001, Lettre des chefs de mission, p. 4.

<sup>4</sup> - Ibidem

<sup>5</sup> - AUDOUIN (J.), op. cit., p. 465

un regard objectif sur la société *mōaaga*, qui favorisa l'établissement de relations cordiales avec les populations.

Ces vertus ne furent pas étrangères à sa nomination, le 12 janvier 1905, comme vicaire délégué pour le *Mōogo*. En septembre, le Vicaire apostolique lui confia l'administration de tout le vicariat. En août 1906, il reçut la charge de « Visiteur pour tout le Soudan ». Missionnaire infatigable et zélé, il visita en quelques mois les postes de Kayes, Dinguira, Kita, Kati, Banakourou, et Koupéla.<sup>1</sup> C'est au cours d'une de ses tournées marathons que la fièvre jaune le terrassa à Kita le 11 septembre 1906. Le Père Joanny Thévenoud, supérieur intérimaire de la mission de Ouagadougou depuis 1905, fut nommé à sa succession.

Comme certains de ses prédécesseurs au Soudan, Thévenoud avait une grande habileté politique, une volonté combative et une allure de chef. De taille moyenne mais solide, l'homme s'imposait tout de suite par son « *regard vif et foudroyant de lion, sa moustache forte à la 3<sup>e</sup> République [...] son port noble et dominateur [...] sa démarche digne [...] ses gestes distingués dont l'élégance frisait la recherche...* ».<sup>2</sup> Dominateur, Thévenoud était aussi « *naturellement* » autoritaire.<sup>3</sup>

Maison Carrée aimait souligner sa démesure, ses manières polémiques de défendre les droits des chrétiens, et ses abus de pouvoir lorsqu'il s'opposait aux supérieurs régionaux.<sup>4</sup> L'un d'eux, le Père Jean-Baptiste Blin, reconnaissait en lui des qualités d'entrepreneur, mais dont le plus grave défaut était le manque de transparence de la gestion financière des unités de production.<sup>5</sup> Certains missionnaires ont dit qu'il « *exerçait un type d'autorité qui appartenait à l'époque coloniale* »,<sup>6</sup> qu'on ne pouvait alors contester, et qu'il était possessif<sup>7</sup> et provocateur.<sup>8</sup> A l'idée d'avoir à affronter ce véritable « évêque monarque »,<sup>9</sup> des administrateurs redoutaient d'être nommés à Ouagadougou. Les premiers prêtres indigènes voyaient en lui « *un chef qui en imposait de prime abord* »,<sup>10</sup> devant qui « *les Pères [...]*

<sup>1</sup> - A.P.B., YAOGHO (G.), in *Fidélité et Renouveau*, n° 91-92, p. 6

<sup>2</sup> - Idem, p. 33

<sup>3</sup> - A.P.B., 076/301, P. Antoine Charles Sigvard à ? Lettre de janvier 1913

<sup>4</sup> - A.P.B., *Les Pères Blancs en Haute Volta*, s.d., p. 20

<sup>5</sup> - A.P.B., 196/285, Rapport de visite du P. Blin 1936 et 1937

<sup>6</sup> - A.P.B., *Les Pères Blancs en Haute Volta*, s.d., p. 19

<sup>7</sup> - A.P.B., 196/002, P. Blin à ? Lettre du 31 mars 1933 citant un Père de Ouaga : « *Quand Mgr est parti, on respire* »

<sup>8</sup> - A.P.B., 076/263, P. Roume à ? Lettre du 11 mai 1909 au sujet de l'article du P. Thévenoud sur la famine de 1908

<sup>9</sup> - BENOIST (J. R. de), op. cit., p. 199

<sup>10</sup> - Ibidem

tremblaient parfois ».<sup>1</sup> Les Mōose, le prenaient pour un *gāndaogo* (homme fort, intrépide mais aussi excessif). Pour eux, Thévenoud était au-dessus des *nanambse* et des autres Blancs, parce qu'il était capable de les faire destituer ou muter.<sup>2</sup> Lorsque la cloche de l'église se mettait à sonner, avec humour les Mōose traduisaient : « *Pāng yiid nāam ! Pāng yiid nāam !* ».<sup>3</sup> En affirmant que « *Mgr Thévenoud a fait œuvre colonial et œuvre d'église* »,<sup>4</sup> le Cardinal Paul Zoungrana<sup>5</sup> résumait bien la force, la complexité, les contradictions, et les ambiguïtés de l'action de ce chef de mission au Mōogo et en Haute Volta.

Car, Thévenoud était des missionnaires qui se convainquaient de faire aussi "œuvre française", en pays de mission. « *Cette œuvre [de la mission], pour avoir comme fin première et principale, l'établissement du christianisme au sein des populations infidèles, n'en est pas moins française au premier chef* », écrivait-il en 1934.<sup>6</sup> C'est pourquoi, en bon opportuniste, il n'hésitait pas à utiliser l'influence de politiciens haut placés<sup>7</sup> pour exiger des administrateurs ce qui lui paraissait légitime. Le sénateur Gustave Gautherot, l'assura de son dévouement aux causes morales, sociales et juridiques qu'il revendiquait. « *Il y a là [reconnait-il en 1934] de très hautes questions qui mettent en jeu tous nos grands principes coloniaux et nationaux, et j'estime qu'il est de mon strict devoir de vous aider de mon mieux dans l'admirable mission que vous exercez avec tant d'autorité* ».<sup>8</sup>

Dès 1919, il plaça donc son action sous le parrainage du gouverneur de Haute Volta dont il devint très vite le conseiller le plus précieux. Charles Edouard Hesling, et ses successeurs, lui assurèrent le soutien financier de la colonie, et le recrutement de la main d'œuvre indispensable au bon développement de l'ouvrage des tapis.

<sup>1</sup> - A.P.B., *Fidélité et Renouveau*, n° 91-92, p. 34

<sup>2</sup> - Suite à "l'affaire Carbou", en 1935, l'Administrateur Adam et l'Inspecteur des affaires administratives Carbou sont, semble-t-il, mutés sur intervention de Mgr Thévenoud.

<sup>3</sup> - Audouin (J.) op. cit., p. 266 [la force (de la mission et/ou de Thévenoud) dépasse le pouvoir (des chefs et/ou du commandant)]

<sup>4</sup> - A.P.B., *Les Pères Blancs en Haute Volta*, s.d., p. 20

<sup>5</sup> - L'un des trois premiers prêtres Mōose en 1942 et archevêque de Ouagadougou de 1960 à 1995

<sup>6</sup> - A.A.O., T.C. 13, 1933-1935, Vicaire apostolique de Ouagadougou au Sénateur Gautherot, lettre du 20 avril 1934

<sup>7</sup> - Lors de ses démêlés avec l'administration (1934-1935) au sujet de l'émancipation des jeunes filles, l'un de ses contacts et fidèles soutiens fut Gustave Gautherot, Sénateur de la Loire Inférieure et ami du ministre des colonies. Mais ce sénateur, qui s'intéressait à l'exploitation minière en A.O.F., comptait sur Mgr Thévenoud pour faire de bonnes affaires à Nangodi, la région aurifère du nord de la Côte de l'or. Cf. A.A.O., T.C. 19, Thévenoud à Gautherot, lettres des 20 et 27 avril, 15 juin et 6 décembre 1934 ; Gautherot à Thévenoud, lettres des 2 mai, 12 mai, 12 juin, 4 juillet et du 19 août 1934 ; Jules Brévié à Thévenoud, lettre confidentielle n° 163 du 6 juin 1934. A.A.O., T.C. 20 : Thévenoud à Gautherot, lettre des 8 janvier, 12 février, et 3 juillet 1935 ; puis au Sénat (affaire Carbou), lettre du 30 octobre 1935 ; Gautherot à Louis Rollin (ministre des colonies), lettres du 16 mai et du 1<sup>er</sup> juin 1935 ; Louis Rollin à Gautherot, lettres des 11 janvier, 18 avril et du 24 juin 1935.

<sup>8</sup> - A.A.O., T.C. 19, Sénateur Gustave Gautherot à Mgr Thévenoud, lettre du 12 mai 1934

Le Vicaire apostolique de Ouagadougou "voyait grand". Le bon progrès de la christianisation dépendait de la capacité du vicariat à construire des infrastructures adaptées. Pour supporter un tel investissement, il fallait nécessairement renforcer et/ou multiplier les unités de productions capables de générer des ressources financières. En 1925, l'acquisition d'une cardeuse électrique permit d'accroître les rendements de l'atelier de tapis (600 m<sup>2</sup> de tapis en 1935, et une perspective de 1.000 m<sup>2</sup> pour 1936). En 1927, l'achat d'une locomobile favorisa l'installation d'une manufacture de filature et de tissage. Les produits de la briqueterie et de la menuiserie inaugurèrent l'ère des grands édifices à partir de 1930. Ces chantiers pharaoniques furent sans doute la cause des importants déficits budgétaires qui s'installèrent dès 1938.<sup>1</sup>

L'unité de production la plus importante et la plus renommée des manufactures de la mission de Ouagadougou, mais dont les méthodes ont été aussi les plus controversées, a été sans conteste l'ouvroir des tapis haute laine.

---

<sup>1</sup> - A.P.B., 00289/197-202, Mgr Thévenoud, circulaire n°38 du 28 mars 1938 : budgets et situation financière



- Photo n° 15 -

*Les chefs de la mission de Ouagadougou*



De gauche à droite :

- Mgr Joanny Thévenoud est l'organisateur de la mission de Ouagadougou et de Haute Volta. Nommé Supérieur du « poste du Mossi » en 1906, à la mort du Père Templier, il en devient le Vicaire apostolique de 1921 à 1949. Ce serviteur de l'Eglise et de la France instaure avec autorité un catholicisme basé sur la culture occidentale. Son action sociale et économique, œuvre d'église et œuvre coloniale, lui vaut les médailles qu'il porte. (Ph. P. B., s.d.)
- P. Guillaume Abel Templier est le fondateur de la mission de Ouagadougou. Sans sa mort prématurée (1906) il aurait imprimé à la mission de Ouagadougou sa prudence et son esprit de conciliation avec l'ordre traditionnel. (Ph. P. B., s.d.)
- P. Marcel Deheuninck (en médaillon) est l'inamovible procureur (économiste) de Mgr Thévenoud (de 1921 ? à 1948). Avec lui, il organise et gère les manufactures de la mission. Mais le Procureur général des Pères Blancs et les Supérieurs régionaux mettent en doute ses compétences de gestionnaire. En 1948, il est remplacé par le Père Bolliger. (Ph. P. B., s.d.)

## **B. Le dilemme de l'ouvroir des tapis : produire ou émanciper**

L'importance des investissements, matériels et humains, consentis autant par la mission que par l'administration, indique combien les manufactures textiles furent l'un des principaux centres d'intérêt de l'action économique des missionnaires. Le bon développement de l'ouvroir des tapis, dont l'expansion se situa dans les années 1920, et l'essor cotonnier à la même période, décidèrent le Vicaire apostolique à créer « l'usine » de filature et de tissage du coton en 1927. L'installation d'un atelier de couture compléta cette unité en 1932.

Par leur taille, et par l'importance du volume et des valeurs des productions, ces unités textiles ont été les principales entreprises des missionnaires du vicariat de Ouagadougou. Les objectifs visés étaient l'occupation rémunérée des "indigènes". Mais au-delà de cet altruisme, ces deux unités devaient procurer au budget du vicariat les ressources financières complémentaires pour les grands chantiers de construction.<sup>1</sup> Coincées par ces impératifs, les entreprises ne parvinrent pas longtemps à accommoder nécessité de gain et idéal humaniste. Certaines pratiques, qui avaient cours dans ces ateliers, mirent en avant la priorité du lucratif. A bien de niveaux, les manufactures de la mission épousèrent la forme et l'organisation d'ordinaires entreprises coloniales.

### **1. La genèse de l'ouvroir des tapis**

La création de l'ouvroir des tapis haute laine de Ouagadougou s'inscrivait dans la stratégie missionnaire de la S.M.A. Cette manufacture était la réplique d'ateliers semblables, créés dans les postes de mission du Sahara. A la mission de Ghardaïa (sud algérien), le tissage des tapis berbères de haute laine et des tapis plats soudanais avait commencé dès 1893. A partir de 1901 les postes missionnaires de la région de Biskra (sud algérien) s'élancèrent à leur tour dans la production du type persan et soudanais.

---

<sup>1</sup> - Cf. Annexe III, tableau I, p.412

En fait, le tissage du tapis était, depuis longtemps, l'une des principales activités des Berbères de l'Afrique du Nord. Refoulés dans les montagnes, lors des invasions romaines du III<sup>e</sup> siècle avant J. C., ils y emportèrent leur industrie. Ce qui explique l'existence d'îlots d'art berbère dans l'Aurès, la Kabylie et l'Atlas marocain. En revanche, sur tout le littoral où les invasions se sont succédées, où les rapports commerciaux avec l'Orient ont été nombreux et étroits, le tapis prit une coloration persane, anatolienne ou caucasienne.<sup>1</sup> Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'apogée de l'Empire Ottoman, Istanbul était devenue comme l'entrepôt et/ou le lieu de transit des marchandises venant de l'Asie. De là, les tapis d'Orient furent introduits en Europe. A partir de ce moment, ceux d'Afrique du Nord commencèrent à perdre leur vogue et, de cause à effet, diminuèrent de qualité. Le tapis algérien perdit confiance en lui-même et renonça à la concurrence.<sup>2</sup> Pour le sortir de cette situation, des initiatives privées, les Sœurs Blanches particulièrement, essayèrent de renouer le fil de sa tradition. Elles créèrent des ateliers de confection où de jeunes tisseuses se remirent à l'artisanat traditionnel.

Les postes des Sœurs Blanches du sud algérien (Biskra, Ghardaïa, Ouargla, El Goléa, Aïn-Sefra, Laghouat), de même que ceux du Tell et de Kabylie (El-Djemaâ-Saharidj, Ouaghzen, Saint Cyprien-les-Attafs), honoraient à peine toutes les commandes.<sup>3</sup> Dès lors, les ouvriers de tapis accompagnèrent les religieuses partout où elles s'installaient. Au Sahara et en Afrique du Nord, le tissage des tapis devint le premier métier auquel elles initièrent les femmes. Le but était de les aider à conserver, voire rénover, les arts féminins propres à leur milieu, tout en leur permettant de gagner leur vie. Mais dans de nombreux postes, les contextes sociaux et/ou politiques, de même que les conjonctures économiques, dévièrent les manufactures de leurs objectifs initiaux.<sup>4</sup>

Cet artisanat féminin, propre à l'Afrique du Nord, a été transplanté tel quel dans les missions de la boucle du Niger. Dans ces contrées pourtant, tisser n'était pas nécessairement l'affaire des femmes,<sup>5</sup> et le tapis parfois étranger à l'artisanat et aux usages. Cette réalité eut pour effet de limiter le marché intérieur des tapis à la clientèle des fonctionnaires européens. En Afrique Occidentale, et dans la

1 - A.S.B., B.370/15 bis, tissage au Sahara

2 - Ibidem

3 - Ibidem

4 - A.S.B., B.265/25, généralités sur les ouvriers

5 - Au Moogo, le tissage était une activité exclusivement masculine.

région des grands lacs, la multiplication des fabriques de tapis a été remarquable. A partir de 1929, sur le total des vingt postes de mission d'A.O.F. où les Sœurs Blanches étaient établies, six sont dotés d'ouvrirs : Mandiakuy, Banankourou et Ségou pour le Soudan Français, Ouagadougou, Koupéla et Toma pour la Haute Volta.<sup>1</sup> Navrongo à l'extrémité Nord de la Côte de l'or, était l'unique poste dans le domaine britannique. En Afrique Equatoriale, quinze postes de missions au Congo belge, au Rwanda-Burundi, en Ouganda et au Tanganyika, avaient leurs ouvrirs.

L'ouvrir de Ouagadougou n'était donc ni le fruit de la providence ni une expérience unique. Il a été l'instrument d'une stratégie, autant que d'une politique économique, caractéristique à la méthodologie missionnaire des Pères Blancs, dont l'exécution a été confiée aux Sœurs Blanches.

## **2. Les Sœurs Blanches et le développement du tapis**

Les Sœurs Blanches sont, pour ainsi dire, la "version féminine" des Pères Blancs. Mais leur présence dans les postes de mission était préalablement assujettie à des accords qui engageaient les deux partis. Un projet de contrat, rédigé par le supérieur de la mission du Soudan et soumis à la supérieure générale des Sœurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique, avait conditionné l'envoi des premières religieuses à Dinguirra et Ségou.

**Art. II :** Le Supérieur de la mission du Soudan s'engage de son côté :

1°) A payer les frais de voyage depuis la Maison Mère jusqu'à destination y compris le transport du mobilier de la communauté et des effets.

2°) A fournir les bâtiments et dépendances nécessaires à la communauté et aux œuvres à remplir [...]

4°) A fournir pour l'entretien de chaque religieuse, soit une somme annuelle de 500F[...], soit une ration alimentaire quotidienne (ration d'officier) [...], et une somme annuelle de 150F en argent [...]

5°) A procurer tous les ans aux sœurs le transport des objets qui pourraient leur être envoyés d'Europe [...]

**Art. V :** Le supérieur de la mission se réserve le droit de renvoyer à Alger, à ses frais, dans le cas de raisons très graves, les religieuses placées sous sa juridiction. La Supérieure

<sup>1</sup> - cf. carte n°4, p. 71, Les circonscriptions ecclésiastiques des P.B. en A.O.F. (1901-1927)

Générale pourrait également rappeler ses religieuses en prenant à sa charge les frais du voyage et en pourvoyant à l'avance au remplacement de celles qu'elle rappellerait à Alger. »<sup>1</sup>

Une convention semblable avait formalisé l'envoi de religieuses vers la mission de Ouagadougou. Sr Marie Madeleine, économe provinciale des Sœurs Blanches, y faisait allusion en mai 1956, à l'occasion de la rencontre entre les économistes des postes des Sœurs et les ordinaires des Pères Blancs d'A.O.F.<sup>2</sup> Lors de la première visite pastorale qu'il effectua à Ouagadougou en 1911, le nouveau Vicaire apostolique du Soudan, Mgr Alexis Lemaître, décida de demander des Sœurs missionnaires pour les missions du *Moogo*.

Le 24 août 1912, sept religieuses<sup>3</sup> embarquèrent à Marseille. Neuf jours plus tard, le vapeur « *La Salta* » accosta à Dakar où elles furent accueillies par leurs homologues de St Joseph de Cluny, présentes au Sénégal depuis 1819. Le 4 septembre elles rejoignirent St Louis par le chemin de fer et, de là, le chaland « *Mage* » les transporta sur le fleuve Sénégal jusqu'à Kayes.

De Dinguira, le premier poste de Sœur Blanches au Soudan qu'elles atteignirent ensuite par voie ferrée, elles prirent la route de Kita avec pour objectif Banankourou via Bamako et Ségou. Le 10 novembre 1912, à partir de Banankourou, la caravane partit en direction du pays *moaaga*. 24 jours de marche matinale, de 1h à 10h du matin, pour éviter les ardeurs du soleil que même le "casque colonial" trônant sur les voiles des religieuses ne pouvait estomper, furent nécessaires pour rallier Banankourou et Ouagadougou. Le trajet emprunta la route qui traversait les agglomérations de San, Dédougou, et Koudougou, par étapes de 25 à 30 km. Ces localités étaient des centres administratifs. Les ravitaillements, en produits vivriers et en porteurs frais, y étaient aisés. Le 3 décembre 1912 la caravane, impressionnante par ses cent porteurs, entra à Ouagadougou.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> - A.P.B., 070/030<sup>a</sup> (cf. Annexe I, pp. 370-372)

<sup>2</sup> - A.S.B., B 480/2-75, Pourparlers avec les ordinaires P. B. d'A.O.F., 19 mai 1956

<sup>3</sup> - SS. Marcella (qui devait être le 1<sup>ère</sup> supérieur des Sœurs de Ouaga), St Amans, St Constant, Théodule, Elise, St Raphaël et Marie Eudes.

<sup>4</sup> - Carte n° 2, p. 68

Dès leur arrivée, les religieuses furent employées au plus urgent. Elles prirent en charge les orphelines, abandonnées ou recueillies chez les Pères lors de la famine de 1908, et se mirent à l'étude du *moore*. Elles n'ont pas pu installer un ouvroir pour filles dans l'immédiat. L'emploi rémunéré des filles n'était pas encore dans les prévisions du Vicaire apostolique et, de toute façon, trouver des ouvrières en nombre suffisant n'était pas aisé. Les familles se séparaient rarement des fillettes, parce qu'elles sont utiles aux mères pour les travaux ménagers et la garde des plus petits. Avec le contexte budgétaire difficile, consécutif à la guerre de 1914, Mgr Lemaître instaura la création, dans les principaux postes de mission du vicariat, des activités capables de générer des ressources financières. A Ouagadougou, les Sœurs commencèrent à tisser le chanvre indigène pour en faire des sacs destinés au conditionnement du mil, puis la laine pour la confection des couvertures.

Au *Moogo* l'occupation la plus répandue, que le plus grand nombre d'hommes pouvait exercer, était le tissage des étoffes. En amont de la chaîne de production des bandes de cotonnade, le rôle des femmes, ainsi que Maurice Delafosse l'a décrit, était important.<sup>1</sup>

« Le coton étant sorti de sa coque, on en retire les graines en les chassant de la bourre au moyen d'une tige de fer que les femmes roulent à deux mains sur la bourre placée elle-même sur un morceau de granite plat [...] Le coton est alors enroulé autour d'une tige de bois ou un brin de paille que la fileuse tient de la main gauche [...] Le coton, étiré entre les doigts de la main gauche qui soutient la quenouille et la main droite qui retient et fait tourner la tige [du fuseau], s'allonge s'amincit et se transforme en fil que l'ouvrière enroule autour de l'aiguille [du fuseau]. Une fois que le coton est entièrement filé, le fil est [...] enroulé autour d'une tige plus épaisse de façon à former de grosses pelotes cylindro-côniques ».<sup>2</sup>

L'intervention des femmes sur la chaîne le tissage se limitait à cette étape, car les pelotes étaient ensuite livrées ou vendues au tisserand qui se chargeait de produire les bandes d'étoffe. Pour maximiser le rendement du filage, Mgr Lemaître imposa l'utilisation du rouet, un curieux engin peu commode pour la femme *moaaga*.

<sup>1</sup> - Cf. photo n° 7, p. 126

<sup>2</sup> - DELAFOSSE (M.), *Le peuple Siéna*, p. 58. In MANGIN (E. P.), *Les Mossi. Essai sur les us et coutumes du peuple Mossi au Soudan Occidental*, s.l., s. d., 116 p., p.p. 54-55.

« Sa Grandeur avait fait venir du Canada des rouets, pour être distribués dans les postes. Nous fîmes plusieurs essais auprès de nos chrétiennes sans succès. Celles-ci, artistes dans l'art de filer au fuseau, obtenant un fil très fin, très régulier, au point qu'il se confondait avec le fil français, avec cela allant très vite, ne voyaient aucun avantage à changer de méthodes, et ce nouveau système leur disait moins que rien. »<sup>1</sup>

En effet, les fileuses opposèrent une résistance déterminée à la nouvelle technologie. En désespoir de cause, le vicaire apostolique s'en prit au Père Thévenoud qu'il soupçonnait de ne pas décider assez les femmes à se mettre au nouvel outil. Lui-même, à ce propos, aimait raconter cette anecdote :

« [...] Je m'étais naïvement imaginé que le rouet de nos grand'mères ferait ici merveille. Mon amour propre [...] eut quelque peu à souffrir du dédain avec lequel on accueillit mon instrument [...] Comme je tenais à mon idée, j'insistais auprès d'une femme. Vois-tu, lui dis-je, la Sainte Vierge filait elle aussi. C'est vrai, me répondit-elle, mais pas avec un outil comme celui-là ! »<sup>2</sup>

Il semble plutôt que l'incompétence et la pédagogie assez rude de Mère Marcella, de même que les graves et fréquentes incompréhensions entre elle et le père supérieur, ôtaient aux femmes tout envie de se prêter à l'exercice. En prenant fait et cause pour la supérieure des Soeurs, qui lui rapportait à chaque occasion sa version des sujets à conflits, le Vicaire apostolique compromettait davantage la situation en accablant le Père Thévenoud. Après la mutation de la religieuse, les femmes purent être ramenées à de meilleures dispositions.

---

<sup>1</sup> - A.S.B., A. 5081/5, Diare de Sr Jean Eudes, p. 2

<sup>2</sup> - *Mission d'Afrique*, Revue des Pères Blancs, 1923, p. 367

Les recommandations du fondateur de S.M.A., la détermination de Mgr Lemaître (il tenait à ce que les femmes soient employées au filage), l'exemple des ouvriers des missions du Sahara, galvanisèrent chez les Sœurs un effort de recherche inlassable. « *Un jour de 1917 Sœur St Contant, qui avait entrevu autrefois le tissage des tapis haute laine à Biskra [...] voulut essayer [...].* »<sup>1</sup> A l'aide des deux bras d'un vieux brancard les religieuses bâtirent un cadre. Des rangiers de pointes furent enfoncées sur la traverse du haut et du bas. Ce métier rudimentaire fut ensuite appuyé contre un mur et elles tendirent dessus des fils de chanvre indigène. Le peigne à tasser l'ouvrage était fabriqué au moyen de deux morceaux de bois. Chaîne de chanvre local, trame de fils de coton, laine filée par une vieille, Sophie,<sup>2</sup> teinture kabyle ramassée en cours de voyage, les Sœurs Delphine et St Constant se mirent à l'ouvrage. Au bout de huit jours de besogne, le premier tapis de Ouagadougou, 0,50 m<sup>2</sup>,<sup>3</sup> sortit de cet assemblage de fortune.

Ainsi commença l'épisode des tapis de Ouagadougou, dont rien ne permettait aux Sœurs de prévoir ni les enjeux ni l'expansion. Le zèle de certains administrateurs, les besoins pressants en ressources pécuniaires de la mission (plus que la volonté d'affranchir la jeune fille de sa condition de « chèvre »),<sup>4</sup> et surtout le tempérament des hommes, transformèrent peu à peu l'ouvroir en une exploitation sensible à la nécessité des performances. Pour attirer la bienveillance de Louis Edgar de Trentinian, gouverneur du H. S. N. dont dépendait encore le « Cercle du Mossi », sur la manufacture naissante, les Pères lui avaient offert le premier tapis de l'atelier. Cette délicatesse va être récompensée par l'implication du gouvernement général d'A.O.F., et des lieutenants gouverneurs de la Haute Volta, dans l'épisode controversé de la tapisserie de la mission de Ouagadougou.

<sup>1</sup> - A.S.B. - A.5081/5, diaire de Sr Jean Eudes. Elle avance aussi la date de 1916.

<sup>2</sup> - Selon A.A.O., carton n° 6, Comptes 1905-1911, *Habiibu*, baptisée Sophie, est originaire du pays *busānga* (village inconnu). Libérée probablement entre 1905 et 1906, par l'administration du cercle du Mossi (Ouagadougou), elle est confiée à la mission. Dès 1920 elle s'occupe de l'internat des filles de l'ouvroir et de celui des garçons de l'école cléricale à partir de 1921.

<sup>3</sup> - A.S.B. - A.5081/5, Diaire de Sœur Jean Eudes, p. 2

<sup>4</sup> - *Afrique Nouvelle*, Hebdomadaire n° 218, 5<sup>e</sup> année, du samedi 6 octobre 1951



### 3. La conjoncture politique et économique de l'essor des tapis

#### a) Mission et administration : des intérêts solidaires

Dans ses « *Instructions aux missionnaires* » Lavigerie insistait sur l'opportunité de mener des activités « matérielles » pour appuyer le bon développement de l'évangile.<sup>1</sup> Ces recommandations, qui nourrirent longtemps le dynamisme des missionnaires en Afrique, étaient devenues une raison de survie en 1914. L'économie de guerre avait entre autres conséquences, le dérèglement de la circulation des biens marchands et financiers. Le télégramme, que le Vicaire apostolique du Soudan adressa aux missionnaires de sa juridiction dès le début du conflit, présageait clairement, les sévères rationnements qui allaient suivre. « *Budget œuvre totalement supprimé - Pour personnel attendez-vous rien recevoir d'ici longs mois - Réduisez dépenses au minimum possible et sans emprunt.* »<sup>2</sup> Le mois suivant Mgr Lemaître fit encore parvenir des circulaires aux supérieurs des missions du vicariat, pour les prévenir que « *les banques n'effectuant plus de paiement, [il ne pouvait plus] assurer la subsistance des missionnaires d'ici longtemps.* »<sup>3</sup>

Des appels au secours, adressés aux chrétiens au début de 1915, les missionnaires de Ouagadougou ne récoltèrent que 500F, et quelques prestations gratuites pour l'entretien des bâtiments.<sup>4</sup> Une broutille dans l'immensité des besoins de la mission en matière d'infrastructures et de fonds de roulement. De plus en plus, les Pères se convainquirent de l'intérêt à développer sur place des activités lucratives, pour se construire une marge d'autonomie financière.

Pour ces raisons, le supérieur de la mission, aidé des Sœurs, essaya de trouver un créneau intéressant dans le tissage. La confection de sacs destinés au conditionnement du mil, pour l'ordinaire des tirailleurs d'Afrique Française engagés sur les différents fronts, était prometteuse. Le 8 juillet 1917, le nouveau gouverneur du H.S.N., Henri d'Arboussier, informa les missionnaires que le gouvernement général de l'A.O.F. voulait du grain pour la France. Avec le gouverneur général, il parla de l'intérêt des sacs des missionnaires pour l'opération. Alors, Joost Van Vollenhoven<sup>5</sup> donna l'ordre au commandant du cercle

1 - LAVIGERIE, (C.), *Instructions aux missionnaires de l'Afrique Equatoriale*, 1879, p. 134

2 - A.P.B. Diaire du poste de Ouaga, 1914, Mgr Lemaître au P. Thévenoud, Télégramme du 18 octobre 1914.

3 - A.P.B., Diaire du poste de Ouaga, 1914, circulaire du 6 novembre 1914 de Mgr Lemaître.

4 - A.P.B. 076/327 - Père Thévenoud à Maison Mère, lettre du 14 août 1915.

5 - Gouverneur général de l'A.O.F. du 8 mai 1917 au 22 janvier 1918

de Ouagadougou, de « *favoriser œuvre par tous moyens. Veux savoir prix sac 80 et 50 kg et quantité que l'on peut fournir jusqu'au 31 décembre puis par mois.* »<sup>1</sup> Quand les missionnaires répondirent qu'ils pouvaient fournir 800 sacs par mois jusqu'en fin décembre, puis un minimum de 250 par mois en attendant de pouvoir évaluer le sac à sa juste valeur,<sup>2</sup> le gouverneur général, jugeant l'offre insignifiante, se désintéressa de l'affaire. Pour développer conséquemment cette fabrique de chanvre indigène, il fallait aux religieuses mieux que des métiers sommairement bricolés. Le manque de débouché et les difficultés de production les décidèrent à abandonner la confection des sacs pour le tissage des couvertures dites "du Macina".

Avec les "couvertures du Macina", très prisées à cette époque,<sup>3</sup> la laine entra résolument dans la composition des produits textiles de la mission. Généralement large, cette couverture était un assemblage de bandes d'étoffes en laine, de 10 cm de large environ, tissées alors dans la région du Macina. Epais, assez rugueux à cause des poils, et décoré de motifs en noir (figures géométriques ou d'animaux), ce produit représentait une réelle valeur pour l'acquéreur. Les religieuses ne mirent aucune difficulté à filer la laine, mais il n'en fut pas de même pour la tisser. Elles confièrent alors ce travail à Lucien, un chrétien tisserand à ses heures. Malgré la bonne volonté qu'il y apporta, il ne réussit pas parce que les peignes des petits métiers, conçus pour des fils de cotons beaucoup plus lisses, ne laissaient pas passer la laine qui s'accrochait continuellement et se cassait. C'est avec un métier indigène des Pères, mieux élaboré, que les essais ultérieurs furent plus heureux. Mais la couverture du Macina était un bien presque définitif. Celui qui s'en procurait le gardait pour bien longtemps. Ce facteur, qui réduisit progressivement les demandes, limita graduellement la production.

Lorsque le premier tapis avait été présenté aux Pères, en 1917, le supérieur de la mission avait demandé que quelques-unes des fillettes, utilisées à la mission pour les travaux domestiques, soient initiées à l'ouvrage. Il promettait en échange son concours pour la construction des locaux et la fourniture du matériel nécessaire.<sup>4</sup> L'administration, de son côté, commença aussi à manifester

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire d'août 1917 du poste de Ouagadougou, télégramme du 26 août 1917, gouverneur général à commandant du cercle de Ouagadougou.

<sup>2</sup> - Ibidem

<sup>3</sup> - Elles tenaient plus chaud et étaient en même temps un signe extérieur de prestige.

<sup>4</sup> - A.S.B., A 5081/5, Diaire de Sr Jean Eudes, pp. 7-8

de l'intérêt pour la fabrique naissante. L'évolution de l'ouvroir fut à la mesure de son implication dans l'affaire.

De 1919, date de la création du territoire colonial de Haute Volta, à la mort de Mgr Thévenoud en 1949, les administrateurs de la colonie subventionnèrent la fabrique des tapis. Après la période des vives tensions entre la mission et l'administration, suite à la Loi de 1905 séparant l'église de l'état,<sup>1</sup> la Grande Guerre avait renoué les causes des deux partis dans une sorte d'union sacrée. Les meilleurs sentiments revenant, et conscients aussi que la réussite des entreprises des missionnaires leur serait de bonne presse, les gouverneurs généraux, et surtout les lieutenants gouverneurs successifs de Haute Volta, s'employèrent à soutenir l'atelier des tapis de la mission de Ouagadougou. Dans son rapport économique de 1920, Frédéric Charles Edouard Hesling chercha à justifier l'inscription au budget de la colonie d'une subvention pour l'ouvroir.

« La mission catholique des Pères-Blancs, dont toutes les initiatives en matière d'agriculture, d'élevage et d'industrie sont particulièrement intéressantes, et dont l'esprit d'entreprise, dans le domaine économique mérite tous les encouragements de l'administration, a créé depuis deux ans à Ouagadougou un atelier pour la fabrication des tapis de haute laine [...] Le concours et les encouragements de l'administration lui sont entièrement acquis ».<sup>2</sup>

Après s'être entretenu avec Martial Henri Merlin, gouverneur général de l'A.O.F. à l'époque,<sup>3</sup> au sujet de cette l'industrie, Edouard Hesling assura les Pères de la volonté de ce dernier à l'encourager et à le développer. Aussi suggéra-t-il de bâtir encore un atelier et d'augmenter les effectifs des ouvrières. Il fallait, selon lui, arriver à en employer au moins trois cents à plein temps.<sup>4</sup> Le concours de l'administration, dont il s'agissait plus haut, s'exprima par la mobilisation de la main d'œuvre (nous y reviendrons plus loin). Elle concrétisa ses encouragements par des subventions, qui grevèrent progressivement les budgets de la colonie de 2.000F en 1919, 4.000F en 1923, et 5.000F à partir de 1930.<sup>5</sup> Car l'expansion de la confection des tapis créditait aussi le dynamisme de l'administrateur. C'est ce calcul qui les poussa à s'y investir comme ils le firent. Peu à peu, l'ouvroir de la mission devint pratiquement l'une des grandes curiosités

<sup>1</sup> - Loi de 1904, Art. 2 - « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte [...] »

<sup>2</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1701, Rapport sur la situation économique de la Haute Volta, 20 juin 1920.

<sup>3</sup> - Gouverneur général de l'A.O.F. du 22 janvier 1918 au 20 février 1923

<sup>4</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* n° 17, 1920-1921, p. 284

<sup>5</sup> - A.P.B., *Diaire de Ouaga*, 13 nov. 1920 et 15 nov. 1931 ; A.S.B., B.5081/3-1919-1923-1930

de la colonie, et un passage obligé pour les hôtes du gouverneur autant que pour les visiteurs ordinaires. Mgr Thévenoud n'hésita plus à l'utiliser, avec succès, comme moyen de pression et de chantage dans les conflits qui émaillèrent les relations entre la mission et l'administration.

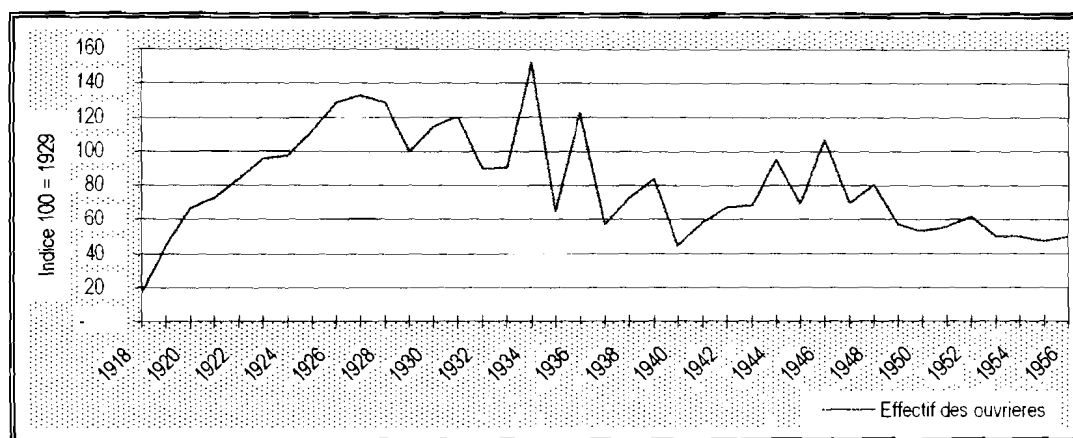
L'appui pour le recrutement des ouvrières fut le premier témoignage de l'intérêt de l'administration pour la fabrique des tapis.

### ***b) Des ouvrières bon gré mal gré***

Sous prétexte de les "libérer" de leur "condition servile", les missionnaires acceptaient de l'administration le recrutement obligatoire des ouvrières. La lutte contre l'esclavage avait été, on se souvient, la bannière sous laquelle les Pères Blancs avaient pris pied au Soudan en 1895. De fait, à l'arrivée des missionnaires, la servitude existait au *Mōogo* sous des formes multiples. Mais il s'agissait essentiellement d'une servilité domestique qui, toute proportion gardée, n'avait rien à voir avec l'ampleur et le mercantilisme de la traite transatlantique ou transsaharienne. A tort plus qu'à raison, cette forme de servitude a été caricaturée avec exagération par des missionnaires soucieux de bonnes œuvres.

Chez les *Mōose*, l'organisation sociale et la répartition des tâches, qui font de la femme un sujet aussi discret qu'occupé, donnèrent lieu à des interprétations que l'on comptait utiliser à dessein. A coups de superlatif, elles entreprirent de choquer l'opinion publique en France, en peignant une condition scandaleusement servile dans laquelle elles enfermèrent l'élément féminin. Pour les Pères Blancs, la femme devint alors une esclave qu'il fallait libérer par tous les moyens. Dans cet ordre d'idée, l'ouvroir devint le cadre dans lequel ils mirent la jeune fille *Mōaaga* au régime d'une émancipation souvent contraignante.

**Graphique n°19 : Indice de l'évolution de l'effectif des ouvrières du tapis (1918-1956)**



Source : A.S.B., B.5081/3-7-32, rapports annuels de 1918 à 1957

Jusqu'à la création de l'atelier des tapis les fillettes "libérées" étaient rassemblées dans les locaux des Sœurs. Craignant que ces lieux deviennent une agglomération de filles, le Vicaire apostolique les regroupa dans ce qui devint plus tard l'internat. Sous la surveillance de Sophie, elles se relayaient chez les religieuses et chez les Pères pour les menus travaux du ménage. Avec cet emploi de temps leurs protecteurs espéraient en faire des filles moins « paresseuses » et moins « désordonnées ». <sup>1</sup> La création de l'ouvrier offrit l'occasion de les utiliser à une occupation plus rentable. <sup>2</sup> Vers la fin de 1919 déjà, la production des tapis avait amorcé un essor prometteur. Face à la difficulté de se procurer des ouvrières en nombre conséquent, le supérieur de la mission s'en remit au gouverneur. Comme pour les chantiers "d'intérêt public", Edouard Hesling appliqua pour l'ouvrier de la mission le mode de recrutement le plus couramment utilisé à l'époque : la réquisition.

L'administration coloniale de la Haute Volta avait donné à la fabrique des tapis de la mission une dimension d'intérêt public. C'est à ce titre que, de la création de la colonie à sa suppression, puis à partir de sa reconstitution à la promulgation du code du travail dans les colonies (1952), les gouverneurs de Haute Volta réquisitionnèrent des filles pour l'ouvrier. L'un d'eux, Edouard Hesling, qui avait déjà fait la connaissance des Pères Blancs en Algérie, s'engagea personnellement pour le développement de la tapisserie.

<sup>1</sup> - A.P.B., Diacre de Ouaga, mars 1914

<sup>2</sup> - A.S.B., A 5081/5 - 2 et 3, notes de Sr Delphine sur la fondation de l'ouvrier de Ouaga

Le quartier administratif de Ouagadougou était un chantier en construction en 1919. Il fallait édifier rapidement un palais convenable au gouverneur, et des locaux décents pour l'administration. A partir de 1920, la construction des routes en terre battue mobilisa les populations. Dans ces chantiers parfois gigantesques, les femmes étaient utilisées à des tâches qu'elles accomplissaient dans le cadre familial. Les conducteurs de ces travaux publics leur réservaient les corvées de transport des briques et du mortier pour les constructions, la corvée d'eau et de cuisson du petit mil pour la nourriture des ouvriers. Elles furent aussi employées à damer les routes.

Pour tous les travaux, que l'on jugeait d'intérêt public, le moyen de mobilisation de la main d'œuvre était la réquisition ou le travail prestataire. Les administrateurs l'utilisèrent pour fournir des ouvrières à la fabrique des tapis. « *Le gouverneur Hesling vit de suite dans la confection de nos tapis, une industrie pour sa colonie [...] et assure en même temps de son concours pour le recrutement des ouvrières.* »<sup>1</sup> Pour l'administration, l'ouvroir n'est donc plus seulement une entreprise privée, mais aussi une activité vitale pour la colonie.

En 1920, grâce à l'envoi par le gouverneur de 50 fillettes, l'effectif des ouvrières fut porté à 130.<sup>2</sup> Pour maximiser la rentabilité de l'entreprise il fallait, à son avis, 300 ouvrières. De la même manière que pour le travail prestataire, ordre était donné aux chefs de villages de fournir le nombre de filles voulues. Ces enfants, âgées de 7 à 15 ans, étaient par la suite conduites à Ouagadougou. Les régions de Koudougou, Yako, Ziniaré, Donsé et Baam fournirent le plus gros des contingents. En 1921, le supérieur de la mission indique l'arrivée de « *60 fillettes venant de toutes les parties du Mossi* », <sup>3</sup> fournies encore par le gouverneur. Le 24 janvier 1923 l'administration renouvela ses engagements en envoyant à l'ouvroir un nouveau contingent d'une cinquantaine de fillettes provenant essentiellement de Manga, Yako, Koudougou.<sup>4</sup> En septembre 1929 quarante autres fillettes prirent de force le chemin de l'atelier des tapis. En novembre 1938 cinquante autres furent conduites à l'ouvroir par l'administration.<sup>5</sup> Entre 1920 et 1938 donc, 280 fillettes environ furent ainsi réquisitionnées pour l'ouvroir de la mission.

<sup>1</sup> - A.S.B., A.5081/5, Daire de Sr Jean Eudes, p. 12

<sup>2</sup> - A.P.B., Rapports Annuels n° 16, 1920-1921, pp. 233-234

<sup>3</sup> - A.P.B., 074/395 - Lettre du P. Thévenoud du 21 mai 1921 à la Maison Mère

<sup>4</sup> - A.P.B., Daire de Ouaga, 24 janvier 1923

<sup>5</sup> - A.S.B., B.5081/3-5, R. A. de Ouaga 1930, p. 1 ; B.5081/3-14, R. A. de 1938-1939, pp. 4-5

En 1924, Fousset, qui assurait l'intérim du gouvernement de la colonie en l'absence de Hesling, tenta de remettre en cause cette méthode du recrutement. Il préconisa l'emploi à domicile des filles, afin d'éviter les imbroglios juridiques qu'entraînaient les plaintes incessantes des parents et/ou des fiancés. Mais cette nouvelle disposition entendait surtout mettre un terme aux abus et à l'illégalité du recrutement par réquisition au profit d'une unité de production privée.

« La manufacture de tapis de Ouagadougou, subventionnée depuis plusieurs années déjà par la colonie est sortie progressivement de la période des études et des essais [...] Le développement de cette industrie au sein de la population indigène paraît, en effet, susceptible de créer, à bref délai, une certaine aisance au bénéfice des artisans qui s'y spécialiseront. Mais le recrutement de ceux-ci devra être limité, tout au moins au début, aux centres assez importants pour qu'une surveillance active et une direction éclairée soient exercées sur les métiers installés à domicile. C'est donc parmi les jeunes filles appartenant aux familles du chef-lieu ou des environs immédiats que le recrutement des élèves doit porter tout d'abord. »<sup>1</sup>

Il était également évident pour lui, que la fréquentation de l'école de filles du gouvernement ne devait souffrir de ces recrutements, de même que le prosélytisme ne devrait pas prendre le pas sur le caractère purement fonctionnel de l'ouvroir. Lorsqu'il donnait ces indications à l'administrateur du cercle de Ouaga en 1924, Fousset soulignait clairement « *Qu'il ne s'agit ici que d'instruction technique et que la question confessionnelle doit être résolue dans ce sens que les parents demeurent dans tous les cas entièrement maîtres de donner à leurs enfants l'éducation qui leur paraît préférable* ». <sup>2</sup>

Si le point de vue des missionnaires et de l'administration s'accordait sur le besoin de rentabiliser la fabrique de tapis, les incompréhensions naquirent justement de la question de l'enrôlement des ouvrières au catéchisme. Certaines autorités administratives n'appréciaient guère la conversion, très suggérée à leur goût, des filles de l'ouvroir. Par ailleurs l'inconciliable entre le statut coutumier, auquel elles appartiennent juridiquement, et leur nouvelle situation confessionnelle embourbe les "procès de filles" dans d'inextricables discussions.

Dans les grandes agglomérations que sont les chefs-lieux de cercles, recruter des filles n'est pas aisé. « *Les marchés tous à proximité, les travaux publics qui employaient les femmes pour porter l'eau et faire la nourriture des ouvriers* »<sup>3</sup> aggravèrent la situation. Dans le but de résoudre le problème, l'emploi à domicile des femmes

<sup>1</sup> - A.A.O., T. U., Gov. p.i., à l'Administrateur du cercle de Ouaga, lettre n° 607/A.G. 5 juillet 1924,

<sup>2</sup> - A.A.O., T.U., lettre n° 607/A.G., du 5 juil. 1924, Gov. p.i., à l'Administrateur du cercle de Ouaga au sujet des élèves de la manufacture de tapis

<sup>3</sup> - A.S.B., A.5081/3, *Rapport annuel* n° 14 du poste des Soeurs de Ouagadougou, p. 2

mariées avait été préconisé par l'administration, qui fit confectionner de petits métiers à cette fin. Mais les jeunes maris se montrèrent réfractaires à cette idée, en prétextant les nombreuses occupations domestiques de leurs compagnes. En fait, ils considéraient ce genre de travail comme aliénant et/ou contraire à l'usage qui voulait qu'une femme ne s'investisse d'abord pour son foyer.

En 1929 le problème du recrutement durcit. Les chefs de villages ne se prêtaient plus à la collaboration comme ils l'avaient fait jusqu'alors. Mgr Thévenoud imagina alors une sorte de recrutement pyramidal. Il demanda à chaque jeune homme, qui trouve sa fiancée parmi les filles de l'ouvroir, de ramener une "païenne" pour la remplacer. Peine perdue, dans le courant de la même année le nombre des nouvelles n'atteint pas les 24 sorties "pour mariage".

De 230 en 1928, l'effectif tomba à 179 l'année suivante.<sup>1</sup> A part celles qui s'étaient mariées, quelques-unes étaient mortes et les autres s'étaient sauvées. En 1938, Mère Annonciata, alors supérieure des Sœurs Blanches de Ouagadougou, alla trouver le commandant du cercle, qui lui promit les 40 filles dont elle avait besoin. *Balm Nāaba*<sup>2</sup> fut chargé de trouver des ouvrières dans les environs de Ouagadougou. Ce chiffre ne fut que péniblement atteint. Sur les 36 filles que l'on rassembla laborieusement, il n'en parvint que 33 à la mission. Les trois manquantes s'étaient évanouies dans la nature en cours de route. Le contingent ne fut définitivement complété que bien plus tard.

Alors qu'en 1929 Thévenoud semblait ignorer l'existence du travail forcé en Haute Volta, en tout cas à Ouagadougou,<sup>3</sup> en 1952, la rédactrice des rapports annuels des Sœurs Blanches reconnaît que l'ouvroir fonctionnait, depuis sa création, avec de la main d'œuvre réquisitionnée par l'administration. De sorte que, « *lorsque les réquisitions pour le travail furent abrogées on [avait craint] pour la continuation de l'œuvre, qui ne marchait qu'avec un personnel réquisitionné.* »<sup>4</sup> Les fréquentes désertions étaient bien la preuve que des ouvrières travaillaient contre leur propre gré.

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-4, *Rapport annuel* du poste de Ouaga, juillet 1929, p. 1

<sup>2</sup> - Des ministres du *Mōog Nāaba*, le *Balm Nāaba* fut le sympathisant le plus dévoué des missionnaires.

<sup>3</sup> - A.A.O., T.S. 142, Mgr Thévenoud, lettre du 13/4/1929. Citée par Union Catholique d'Etudes Internationales, lettre du 22 juillet 1929

<sup>4</sup> - A.S.B., B.5081/3-27, *Rapport annuel* du poste de Ouaga, 1951-1952, p. 2



En 1929 déjà le rapport annuel de S<sup>r</sup> Joseph Henri mentionnait les fuites comme l'une des causes de diminution du nombre des ouvrières.<sup>1</sup> Les statistiques de 1929 indiquent une baisse de 57 par rapport à 1928. D'après ce document, 24 de ces 57 filles avaient trouvé mari. Ce qui signifie que, en dehors des décès, une bonne vingtaine avait pris le large. Entre 1947 et 1948, de semblables défections se font remarquer. « *Quelques autres après être venues le jour de la rentrée se sont enfuies et ont refusé de revenir* ». <sup>2</sup> Le rapport annuel de 1949 signale de nouveaux abandons : « *Il y a encore eu des fugues, mais toutes sont revenues sauf une qui a résisté à tous les conseils du catéchiste et de ses compagnes [...]* ». <sup>3</sup>

### **c) L'internationalisation du tapis**

L'essor des tapis de Ouagadougou, à l'échelle internationale, a été favorisé par les différentes expositions coloniales qui les ont mis en contact avec un monde plus professionnel. Organisées en France entre 1923 et 1934, elles donnèrent aux tapis de Ouagadougou une grande renommée sur le marché européen. Déjà, le 22 janvier 1921, Hesling avait introduit deux représentants de la Maison Devès et Chaumet (France), venus prospecter le marché de la laine et du coton, à la mission. Ils furent les premiers commerçants de la métropole à visiter la fabrique des tapis.

Mais auparavant, chaque fonctionnaire, de passage ou partant en congé, tenait à emporter un de ces fameux tapis dont la raideur semblait faire la qualité. Ils contribuèrent eux aussi à les faire connaître. Mais les gigantesques "foires-marchés", les expositions, ont porté les tapis à l'appréciation d'un milieu plus vaste et plus professionnel.

Les tapis rapportèrent à l'ouvroir de Ouagadougou de nombreuses médailles et des prix lors de différentes expositions : Marseille en 1923, Exposition coloniale de Strasbourg en 1924, Exposition des arts décoratifs sur la Place du Trocadéro à Paris en 1927, Exposition internationale d'Anvers en 1929, Exposition intercoloniale internationale de Paris en 1931. Il y avait aussi les expositions-ventes annuelles à Lyon, organisées dans les salons de l'Union agricole du sud-est, et les nombreuses ventes de charité qui se déroulaient fréquemment à Paris.

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-4, *Rapport annuel* du poste de Ouaga, juil. 1929, p. 1

<sup>2</sup> - A.S.B., B.5081/3-23, *Rapport annuel* du poste de Ouaga, 1947-1948, p. 4

<sup>3</sup> - A.S.B., B.5081/3-24, *Rapport annuel* du poste de Ouaga, 1948-1949, pp. 3-4

Les foires successives, qui se sont tenues en Haute Volta même (à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso), et l'Exposition d'Abidjan, organisée en février 1951 à l'occasion de l'inauguration du nouveau port, apportèrent à leur mesure le même succès pour les tapis des missionnaires sur le continent.

L'influence la plus certaine, tant au niveau du marché que de la sensibilisation de l'opinion métropolitaine, au sujet de "l'œuvre civilisatrice" des missionnaires, fut celle de l'Exposition coloniale internationale de Paris. Ce grand cérémonial à la gloire de l'action coloniale, a été orchestrée par le Maréchal Louis Hubert Lyautey, et avalisé par la République Radicale et ses administrateurs d'Outre-Mer.<sup>1</sup> Il a été béni aussi par l'église, dont les missionnaires disputaient les peuples à évangéliser avec les protestants. La statue dorée de Minerve, érigée près de la Porte Dorée, non loin de l'ère d'exposition (autour du Lac Daumesnil), voulait symboliser cette France altière, et conquérante. Les discours d'inauguration, le 6 mai 1931, avec beaucoup d'exotisme, masquèrent l'idéologie de domination en exaltant les vertus humanistes de la colonisation. L'effet fut immédiat. L'idée impériale séduisit l'opinion publique.

C'est dans la même volonté de séduction, que le Comité des missions pour l'exposition exprima sa volonté de toucher profondément le public. Il résolut alors de construire un stand « *tape à l'œil* »<sup>2</sup> pour les missions d'A.O.F. L'accent ne porta pas sur la « *quantité des objets* », mais sur « *leur valeur [exotique] et représentative d'états différents au point de vue civilisation* ». <sup>3</sup> Un montage photographique, qui mettait fortement en contraste le "primitif" et "l'œuvre de civilisation" en cours, servit de support. Les prises de vue opposèrent les villages indigènes de brousse à des quartiers européens et/ou des postes missionnaires bien construits. Elles mirent aussi en parallèle les cultures indigènes et les jardins potagers des Pères. On compara aussi l'artisanat indigène aux ateliers des missionnaires. De l'aveu du Père Philippe, « *Le but poursuivi c'est de faire ressortir clairement l'action civilisatrice des missions* ». <sup>4</sup>

1 - TILLINAC (D.), Un petit morceau d'Afrique à la Porte Dorée, in *Grands Reportages*, n° 197, juin 1998, pp.48-49

2 - A.P.B., P. Philippe, lettre du 25 juillet 1929, p. 2

3 - Ibidem

4 - A.P.B., Dossier n° 224, Congrès et expositions, P. Philippe, lettre du 25 juillet 1929, p. 2

Afin de permettre au public de se rendre compte *de visu* du processus de civilisation, le comité d'organisation de l'exposition avait tenu à donner une dimension réelle au décor. Après maintes tractations entre Spitz, le commissaire adjoint de l'A.O.F. à l'Exposition de Paris, et le Vicaire apostolique,<sup>1</sup> puis entre ce dernier et la supérieure des Sœurs Blanches, il fut décidé en mai 1931 que des ouvrières de la tapisserie de Ouagadougou et de Ségou iraient tisser sous les regards des badauds à Vincennes.

Dès l'automne de 1929, le *Monde Colonial* avait publié un article de Spitz sur l'envoi à Paris d'une équipe d'ouvrières de l'ouvroir de Ouagadougou. Le commissariat de l'A.O.F. avait effectivement entrepris, des pourparlers avec les Pères Tazuin et Philippe représentant la procure des Pères Blancs de Marseille. Leur intervention vint à bout des réticences de Thévenoud qui redoutait les difficultés et les frais que pareil voyage occasionnerait. On accepta donc toutes les conditions du prélat. Les fillettes devaient être accompagnées par Sr. Delphine (la maîtresse de l'ouvroir), la vieille Sophie (l'intendante de l'internat), et Emile (un catéchiste de Koupéla). Quant aux frais de l'expédition, qui devaient être à la charge de l'Exposition, ils furent supportés par le gouvernement général de l'A.O.F. Enfin, le vicaire apostolique obtint qu'une quête puisse être faite auprès des visiteurs du stand pour soutenir la construction de la future cathédrale de Ouagadougou.

Au début de 1931, le Maréchal Lyautey, agissant au nom du gouvernement, et le Père Philippe signèrent le contrat final qui devait régir les modalités de participation de l'ouvroir. Au terme de cet accord un bâtiment est mis à la disposition des ouvrières dans la rue de Djenné. On y aménage un atelier de tissage au rez-de-chaussée, et un magasin de vente au premier.

En plus de la prime d'assurance maladie, l'Exposition accorde à chaque ouvrière, en guise de salaire, 2,50F par jour, 3F pour la vieille Sophie et 5F pour le catéchiste. Le vicaire apostolique qui dans, ses directives au sujet des œuvres de la mission, avait pourtant confié la responsabilité de l'ouvroir au Père supérieur de la mission,<sup>2</sup> se chargea lui-même du choix des huit fillettes, âgées de 11 à 15 ans environ, qui devaient partir pour l'Exposition. Marguerite Marie originaire de

<sup>1</sup> - A.A.O., T.C. 163, Léon Giraud au Lt. gvr de H. V., lettre du 5 nov. 1929 ; Mgr Thévenoud à Spitz, lettre du 7 janv. 1929 et du 4 déc. 1929 ; lettre du Commissariat Général de l'A.O.F. communiquée à Mgr Thévenoud le 26 nov. 1929 ; lettre de ce dernier au gvr. de H.V. du 9 déc. 1929 ; lettre du 20 janv. 1931 du P. Philippe à Mgr Thévenoud

<sup>2</sup> - A.S.B., B 5081/3, directives au sujet des œuvres de la mission

*Komsilga*, Lucie de *Laadwênde* (près de *Gilungu*), Marie Angèle de *Poedogo* (quartier de Ouaga), Marie Antoinette de *Bilbaolgo* (quartier de Ouaga), Maria et Bernadette de *Kombisri*, Marie Madeleine de *La* (près de Yako) et Bernadette de *Naghoené* furent désignées pour le voyage.

Regroupées chez les Sœurs, elles reçurent une initiation aux “bonnes manières” du comportement “civilisé” : manier la fourchette et se servir d’un mouchoir. On leur confectionna aussi des vêtements “spéciaux” : simples pour ne pas éclipser le cachet indigène, et assez épais pour affronter le froid. Le frère Louis leur fabriqua ces souliers que la plus part des indigènes de la mission enviaient aux missionnaires. Après la visite médicale et la vaccination, la rédaction d’un contrat de travail (uniquement pour l’occasion), le départ fut fixé au petit matin du lundi de Pâques, le 6 avril 1931.

Le rapport sur la « *Participation à l’Exposition de l’A.O.F.* »<sup>1</sup> souligne le triomphe des stand des Pères Blancs de Ouagadougou. Le spectacle des jeunes soudanaises attirait une telle cohue de curieux que l’on fut obligé d’établir, en permanence, un service d’ordre pour endiguer la foule. « *C’était en effet le seul atelier de l’A.O.F. où l’on puisse voir travailler des filles* »,<sup>2</sup> précise le rapport. Le même document souligne « *l’inoubliable spectacle des jeunes soudanaises* ». <sup>3</sup> Pour les organisateurs, comme pour les Pères Blancs, l’affluence des badauds consacrait le succès de l’œuvre civilisatrice coloniale et missionnaire. Par ricochet, l’ésotérisme du spectacle renforça la renommée des tapis.

Le récapitulatif des comptes de l’Exposition montre la mesure du succès commercial du stand de la mission de Ouagadougou par rapport à celui du Vicariat apostolique de Bamako.<sup>4</sup> Le graphique n° 20 (page suivante) indique l’importance de l’écart des valeurs (francs courants) des ventes de tapis entre les ouvroirs de Ouagadougou, Ségou et Kati. Les totaux des recettes sont obtenus par l’ajout des salaires des ouvrières (6.316F pour Ouaga et 3.405F pour Ségou) aux montants des ventes.

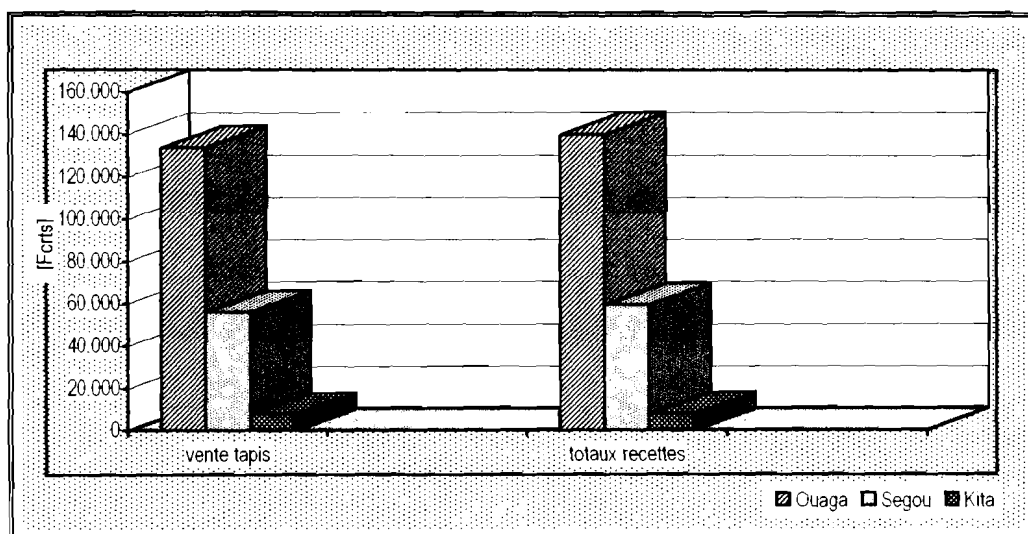
1 - A.P.B., Dossier n° 224, Congrès et expositions, Participation de l’A.O.F. à l’Exposition, s.n., s.d.

2 - Idem

3 - Ibidem

4 - A.P.B., Dossier n° 224, les valeurs des ventes sont de 133.700F(Ouaga), 55.868F (Ségou) et 7.435F (Kati)

**Graphique n° 20 : Recettes des ouvriers d'A.O.F. [F.constants] à l'E.I.I.P. de 1931**



Source : à partir de, A.P.B., Dossier n° 224

Ces différentes expositions ont permis aux missionnaires de Ouagadougou de remplir leur carnet de commandes ou de signer des contrats intéressants avec de grands magasins de ventes du tapis. C'est ainsi qu'après l'exposition d'Anvers les magasins Henri Chanée et Compagnie<sup>1</sup> prirent contact avec le Vicaire apostolique de Ouagadougou, en proposant d'acheter tout le surplus des tapis qui ne pouvait pas être vendu sur place. D'autres commerçants, E. Mérides (dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris) et C. H. Plaghki,<sup>2</sup> cherchèrent aussi à acquérir les tapis des missionnaires.

Peu à peu des intérêts et des enjeux de diverses natures, autant politiques que marchands et accessoirement religieux, se nouèrent autour de la fabrique de la tapisserie. Elle se voulait une œuvre sociale au départ, mais elle suscita très vite chez les uns l'amour des calculs différentiels et chez les autres des tendances mercantilistes.

Dans cette logique de spéculation, la manufacture des tapis, à travers l'organisation et le fonctionnement qu'on lui imprima, prit l'allure d'une entreprise influencée par la recherche du profit. Afin de pousser la cadence de travail le salaire horaire fut remplacé par la rémunération à la pièce, pendant que les

<sup>1</sup> - Henri Chanée et C<sup>e</sup>, Tapis, Velours, Fantaisies et Soieries d'ameublement, 25, rue de Cléry (2<sup>ème</sup> arrondissement). Actuel Chanée-Ducroq, 9, rue Francis de Pressensé, La Plaine St Denis

<sup>2</sup> - C. H. Plaghki, Nattes et tapis en tous genres, bureaux sis au 54, Faubourg Montmartre.

ouvrières restèrent longtemps privées de statut juridique clair. Dans les années 1930 les ingrédients, qui achevèrent de donner à l'ouvroir des missionnaires son visage d'entreprise d'exploitation coloniale, étaient tous réunis.

#### 4. La production et la commercialisation du tapis

##### a) L'évolution des infrastructures et de l'organisation du travail

Jusqu'en septembre 1932 l'ouvroir abrita uniquement l'atelier de tapis. A ce moment il devint un complexe composé de deux ateliers distincts : la tapisserie qui continuait à travailler la laine, et la couture qui transformait en vêtements divers les tissus de l'usine de filature et de tissage des pères. A partir de 1948, lorsque le tapis commença à battre de l'aile, un atelier de broderie s'y ajouta. La fabrique de tapis dont il s'agit maintenant fut progressivement dotée d'une organisation dont le but était d'en accélérer la rentabilité.

De 1918 à 1920 l'atelier n'était qu'une grande case indigène, « assez mal commode et bien trop petite pour contenir les cinquante Ouvrières, équipée d'une dizaine de rouets et de six métiers ».<sup>1</sup> La construction d'un bâtiment plus vaste et mieux outillé s'imposait mais les ressources de la production naissante étaient insuffisantes pour couvrir les frais. Mgr Thévenoud alla trouver le gouverneur Hesling pour solliciter une subvention qui lui permettrait d'édifier un local plus adapté aux besoins. Ce dernier avait suggéré d'agrandir conséquemment l'atelier afin de le rentabiliser au maximum, et avait promis une subvention à cette fin.<sup>2</sup> Le diaire de Ouagadougou indique le 3 novembre 1920 que « le gouverneur accorde une subvention de 2.000F pour la construction d'un ouvroir ». Le prélat lui-même conçut le plan d'un style architectural nouveau (voûtes de briques pressées), qui supprime les énormes quantités de bois, utilisées jusqu'alors pour réaliser les terrasses et les plafonds des vérandas.

En janvier 1921 l'atelier déménagea dans ce nouveau bâtiment qui comprenait « deux belles salles mesurant chacune 12 m de long sur 8 de large et communiquent entre elles par une grande ouverture de 2m80 sur 3m, pratiquée dans le milieu. »<sup>3</sup> Des vérandas de 3m de large, dont la fonction était d'éloigner les rayons du soleil des salles de

<sup>1</sup> - A.S.B., A.5081/5, Diaire de Sr Jean Eudes, p. 11

<sup>2</sup> - A.P.B., *Rapport annuel* n° 17, 1920-1921, pp.284-285

<sup>3</sup> - A.S.B., A.5081/5, Diaire de Sr Jean Eudes, pp. 12-13

travail et de procurer de la fraîcheur, furent aménagées sur les deux façades. De janvier 1921 à juin 1929 fileuses et tisseuses occupèrent chacune des salles du local. Des magasins d'entrepôt des tapis et des matières premières furent prévus aux extrémités du bâtiment.

Lorsqu'en 1929 les tapis prirent un développement encore plus important de nouveaux agrandissements furent nécessaires. Un deuxième local, sur le même modèle mais avec des dimensions plus réduites, fut alors bâti à une douzaine de mètres en face du premier pour abriter les tisseuses, les cardeuses et les fileuses. La teinturerie, six énormes marmites « *dont deux en cuivre d'une contenance de 100 litres chacune* »<sup>1</sup> juchées sur des foyers, s'installa entre les deux bâtisses. C'est là que, une fois chauffée au feu de bois, la teinture donnait aux fils de laine les colories désirées.

A la mesure de l'investissement immobilier, le travail connut lui aussi une organisation et une intensification, qui achevèrent de donner à l'atelier son allure d'entreprise. Le nombre de rouets, qui étaient d'une dizaine en 1918, a été porté à plus de quarante tandis que les métiers, de dimension variable (certains pouvaient occuper quatre ouvrières à la fois), évoluèrent de six en 1920 à quatorze en 1921. La mécanisation fut même introduite, en 1936, avec le remplacement du cardage manuel par une cardeuse électrique. Sur la chaîne de production du tapis, les ouvrières étaient réparties en quatre principaux groupes correspondants aux grandes étapes : « *Les petites étirent la laine pour le cardage, les fileuses aux rouets, les teinturières diversifiant les colories des écheveaux, les tisseuses aux métiers* ».<sup>2</sup>

Deux principales matières entraient dans la confection des tapis : la laine pour le tissage proprement dit et le coton, qui avait remplacé en 1918 le chanvre indigène, pour la trame. Le mouton du pays *mōaaga* ne porte que des poils courts qui ne pouvaient pas être utilisés pour le tissage. En 1917, avec le concours de l'administrateur d'Arboussier, les missionnaires avaient importé, dans leur ferme de St Joseph de Pabré, une quarantaine de moutons du Macina. Ils pensaient, de cette manière, résoudre à moyen terme le problème de l'approvisionnement en laine. Mais les moutons ne s'adaptèrent jamais au nouvel environnement et ne vécurent pas assez longtemps pour répondre aux besoins de la mission.<sup>3</sup> L'essai

1 - A.S.B., A.5081/5, *Diaire de Sr Jean Eudes*, pp. 12-13

2 - A.S.B., B.5081/3-18, *Rapport annuel 1942-1943*, p. 7

3 - Cf. *L'odyssée des mérinos de Baam*, pp. 196 et suivantes

d'élevage de mérinos, initié par la Chambre de commerce de Tourcoing à la mission de Baam, s'était nous l'avons vu, soldé par un échec. Les trois contingents de ces animaux, 400 environ convoyés d'Afrique du Sud, ont été rapidement exterminés par les maladies tropicales.<sup>1</sup> Il ne restait que les marchés de Dori, San et Mopti pour le ravitaillement régulier de l'ouvroir de tapis en laine.

L'approvisionnement en coton était moins laborieux. Dès 1920, la culture cotonnière avait été vulgarisée, grâce aux méthodes coercitives de la politique textile du gouverneur Hesling. Les champs collectifs, que les villageois appelaient « champs de coton du commandant », étaient labourés par le biais du travail prestataire, pendant que le corps indigène des agents cotonniers, servait de puissant instrument de surveillance et de répression. Après les récoltes les foires, spécialement organisées par l'administration, permettaient aux commerçants de pouvoir se ravitailler à bon marché.

Le travail, surtout dans la première phase qu'est la préparation de la laine, était assez complexe. Les ouvrières foulait d'abord la laine brute et la lavaient à l'eau chaude pour la débarrasser du suint. Après le séchage elles débrouillaient et triaient le produit, afin de séparer les longues fibres des courtes, avant de le peigner et le carder. Le filage au fuseau ou au rouet<sup>2</sup> commençait seulement après cette préparation. Le fil était ensuite dévidé, rembobiné, et passé à la teinture (soit le blanchiment, au gypse ou à la fleur de soufre, soit la teinture végétale associée à un mordant). Les dernières préparations avant le tissage lui-même consistaient au roulage du fil de trame, au doublage des fils de chaîne, et au pelotage du fil teint. Si l'on se base sur le rapport financier de 1949 du Vicaire apostolique de Ouaga,<sup>3</sup> toutes ces opérations entraînaient une diminution de l'ordre de 50% du poids de la laine brute et haussaient de 128% (du prix de la brute) le prix de revient de la laine filée et teinte.

A présent le tissage pouvait commencer par le travail de l'ourdissage qui crée le squelette du tapis. Les ouvrières, par deux, trois ou quatre, selon l'envergure du métier, prennent place devant leur lisse. En 1942 quarante ouvrières étaient affectées au tissage uniquement. Il faut six journées bien remplies pour exécuter un mètre carré de tapis pesant en moyenne 4,5 kg. Le

<sup>1</sup> - Cf. L'odyssée des mérinos de Baam, pp. 196 et suivantes

<sup>2</sup> - Photo n° 7, p. 126 et n° 16, p. 300

<sup>3</sup> - A.A.O. S.U.1, Rapports financiers des postes 1949. Le P. Deheuninck estimait à 80F le kg de laine brute et 180F le coût de revient de la même quantité travaillée.



travail de finition consistait à égaliser aux ciseaux les bouts de fils noués. Le tapis haute-laine (appelé ainsi à cause des bouts des nœuds du fils de laine qui couvrent l'endroit de la surface) était maintenant prêt pour la vente.

La journée de l'ouvrière commençait à 7h 30 pour finir à 11h 30 le matin et reprenait l'après-midi de 13h 45 à 17h 30 soit un total de 8h de travail environ. Mais elle devait aussi trouver le temps pour accomplir les autres menus travaux qu'exigeait l'internat : décortiquer les arachides, écraser le mil, faire la provision d'eau (pour la cuisine la boisson et la toilette), balayer les cases et les cours, et pourvoir à l'entretien des locaux. A l'atelier, la répartition des fonctions, tout comme le salaire, obéissaient à deux critères : l'âge et la dextérité. Les tisseuses étaient choisies parmi les plus grandes et les plus habiles, tandis que celles qui avaient moins de ces qualités étaient occupées au filage. Les moins grandes s'affairaient à la teinturerie et les plus petites (entre 7 et 10 ans) cardaient, évidaient les écheveaux ou pelotaient le fil teint. En fait la plupart de ces fillettes étaient bien jeunes. Les effectifs de 1941 indiquaient la présence de 31 ouvrières, dont l'âge est compris entre 7 et 12 ans tandis que celui des 73 restantes se situait entre 12 et 17. En admettant que les mariages pour les filles avaient généralement lieu à partir de 14 ou 15 ans, il est probable que la moyenne d'âge des ouvrières se situait autour de 12 ans.

L'inspection du travail, qui visita l'ouvroir des tapis pour la première fois en 1948, attira l'attention des missionnaires sur le fait que « *certaines enfants étaient trop petites pour le travail* ». <sup>1</sup> En 1951 un autre inspecteur du travail, venu spécialement de Dakar, releva lui aussi l'extrême jeunesse de six ouvrières employées à peloter la laine. <sup>2</sup> Pour contourner cette illégalité, les missionnaires aménagèrent  $\frac{3}{4}$  d'heure de classe de lecture par jour, à partir de 1948. Dès ce moment, l'ouvroir se présenta comme un centre de formation *post* scolaire, dans lequel les tisseuses, malgré huit ans d'ancienneté parfois, <sup>3</sup> n'étaient plus seulement des ouvrières, mais aussi des élèves ou des apprenties en formation.

1 - A.S.B., B.5081/3-24, *Rapport annuel de Ouaga*, 1948-1949, p. 4

2 - A.S.B., B.5081/3-26, *Rapport annuel de Ouaga*, 1950-1951, p. 3

3 - A.S.B., B.5081/3-21, *Rapport annuel de Ouaga*, 1945-1946

## b) Production et marché du tapis

Avec l'appui de l'administration, la production et le commerce des tapis haute laine avaient amorcé une ascension régulière dès 1920. Mais, entre 1931 et 1934, la crise économique entraîna une forte baisse des ventes et un ralentissement de la production. Pendant cette période, la courbe des productions redescendit à son niveau de 1923. Les années glorieuses du tapis ont surtout été 1920-1931. Après les importantes commandes d'Angleterre et de France, qui relancèrent timidement la production entre 1936 et 1938, l'écoulement des tapis commença à devenir un sujet préoccupant à partir de 1940.

Le commerce du tapis s'est internationalisé dès 1924. Les premières commandes en provenance de la France datent en effet des lendemains de l'exposition coloniale de Strasbourg. En janvier 1924 Henri Chanée, exploitant de tapis et de velours au 25, rue de Cléry, offrit de prendre la totalité de la production excédant les besoins locaux.<sup>1</sup> Mais les prix proposés (150F/m<sup>2</sup> et 180F/m<sup>2</sup> rendu à Marseille) n'étaient guère alléchants pour Mgr Thévenoud. De toute manière, le tapis se vendait encore bien sur place à cette date. C'est pourquoi le prélat ne répondit favorablement que longtemps après « *parce [qu'il n'arrivait] plus à tout écouler sur place* ». <sup>2</sup> En septembre 1924 les établissements E. Mélides « Tabacs d'Orient en feuilles - Tapis d'Orient et de Perse », sis au 19 Bvd Hausmann, manifestèrent au Lieutenant gouverneur Hesling leur intérêt pour les tapis de Haute Volta. Ils souhaitaient que « *les négociants de ce produit* » leur fassent des offres précises.<sup>3</sup> Etant donné que les affaires avec Chanée promettaient de bons résultats, l'économiste du vicariat prit son temps avant de répondre : « *Comme nous recevons de très nombreuses commandes, nous ne consentirons à vous en fournir que si nous y trouvons de réels avantages* ». <sup>4</sup> En décembre 1924 un certain C. H. Plaghki, exploitant de tapis au 54, Faubourg Montmartre, exprima à son tour le désir « *d'être mis en rapport avec les exploitants du tapis de Ouagadougou* ». <sup>5</sup> Le Père Deheuninck lui fait parvenir la même réponse, à la même date que le précédent.

<sup>1</sup> - A.A.O., T.U.3, H. Chanée à Mgr Thévenoud, lettre du 7 janv. 1924

<sup>2</sup> - Idem, Mgr Thévenoud à H. Chanée, lettre du 21 nov. 1924

<sup>3</sup> - A.A.O., T.U.3, E. Mélides au Lieut. Gouv. Hesling, lettre du 9 septembre 1924

<sup>4</sup> - A.A.O., T.U.3, P. Deheuninck à E. Mélides, lettre du 15 février 1925

<sup>5</sup> - A.A.O., T.U.3, C. H. Plaghki à gvr de Haute Volta, lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1924

Après les fonctionnaires européens de H. V. et des colonies voisines, les tapis de la mission partirent maintenant à la conquête du marché métropolitain. Car, comme pour le tapis tunisien et marocain, le décret du 31 mai 1924 accordait maintenant la franchise douanière aux tapis d'A.O.F. Deux conditions subordonnaient l'octroi d'exonération : l'utilisation de colorants de grand teint (chimique) pour la teinture, et le nombre de points au M<sup>2</sup> (supérieur à 25.000).

Plus que cette dernière condition (les tapis des missionnaires comptaient 40.000 points au M<sup>2</sup>), le critère de la « teinture d'origine » avait failli entraîner le refus de l'octroi de franchise aux tapis de Ouagadougou. Malgré les protestations du gouverneur p.i. de H. V., qui parla de coup dur pour la colonie,<sup>1</sup> la Direction des Affaires Economiques d'A.O.F. estimait que les couleurs à base de chrome et de végétaux, fournies à la mission par la "Société Anonyme des Matières Colorantes de St Denis", ne pouvaient pas entrer dans la catégorie exigée.<sup>2</sup> Pendant que Mgr Thévenoud se référait à ses amis à Paris, la Chambre de Commerce de Tourcoing essayait aussi de s'occuper du problème. Elle prit l'initiative de faire des démarches au Ministère du Commerce à Paris en faveur des tapis de Ouaga.

Toutes ces tractations amenèrent le département des finances et du commerce à admettre « qu'il est possible de considérer comme colorant de grand teint des couleurs végétales auxquelles on aurait incorporé un mordant à base de chrome ».<sup>3</sup> Dans la même année 300 m<sup>2</sup> de tapis arrivèrent sur le marché français. A partir de 1932, alors que la crise frappait le marché de plein fouet, des commandes conséquentes commencèrent à venir d'Angleterre.

De 1939 à 1941 les retombées de la seconde guerre mondiale entraînèrent une nouvelle régression. Le volume de production se stabilisa ensuite à son niveau de 1930, puis entama un nouveau déclin en 1953. A partir de 1946 l'évolution politique dans les colonies françaises apporta dans son sillage la révision des contraintes de l'indigénat.<sup>4</sup> « Ce vent d'indiscipline, de liberté »,<sup>5</sup> que les ouvrières respiraient aussi, compromit la qualité et la quantité de la production de 1946-1947. En 1948-1949 de nouvelles législations codifiaient strictement le travail, en interdisant le travail obligatoire, et en imposant un salaire minimum

<sup>1</sup> - A.A.O., T.U.3, Lt gvr p. i. de H. V. à Direction des Affaires Economiques, lettre du 12 août 1924

<sup>2</sup> - A.A.O., T.U.3, télégramme n° 126 du 16 août 1924 au Lt gvr de H. V.

<sup>3</sup> - A.A.O., T.U.3, Département des Affaires Economiques à Lt gv de H.V., 1925

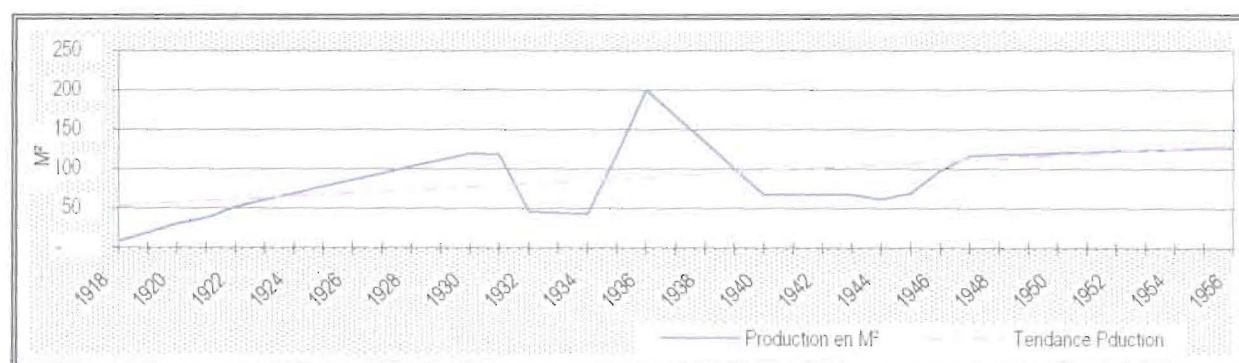
<sup>4</sup> - 11 avril 1946, Loi Houphouët Boigny abolissant le travail forcé

<sup>5</sup> - A.S.B., B.5081/3-22, *Rapport annuel* 1946-1947

selon la catégorie du travailleur. Le code du travail, surtout après la promulgation du 15 décembre 1952, ne permettait plus à la tapisserie des missionnaires de fonctionner comme auparavant. Ce contexte rendit le coût salarial de plus en plus insupportable et participa largement à l'érosion des marges bénéficiaires. En 1949 l'utilité de la fabrique de tapis était déjà en question, et les Pères commencèrent à vouloir inscrire sa fermeture à l'ordre du jour.

Aucun livre de compte de l'atelier de tapis n'a pu être retrouvé. Les séries des tableaux sur la production et les ventes de l'ouvroir ont été glanées dans les budgets du Vicariat de Ouagadougou, les diaires et les rapports annuels des Sœurs Blanches. L'importance des discordances entre les chiffres démontre d'ailleurs le caractère approximatif de la gestion de l'affaire. De l'une à l'autre de ces sources, les estimations varient beaucoup pendant que des périodes entières souffrent de l'absence de chiffres (1918-1921, 1937-1939, et 1941-1957). De manière générale, il faut enfin souligner le manque de détails. Les dépenses n'indiquent que des chiffres globaux si bien qu'il est difficile d'apprécier exactement la part des matières premières et des salaires dans les investissements relatifs à la production. Pour tracer l'évolution générale il n'y avait d'autres moyens que de procéder par le calcul des tendances.<sup>1</sup>

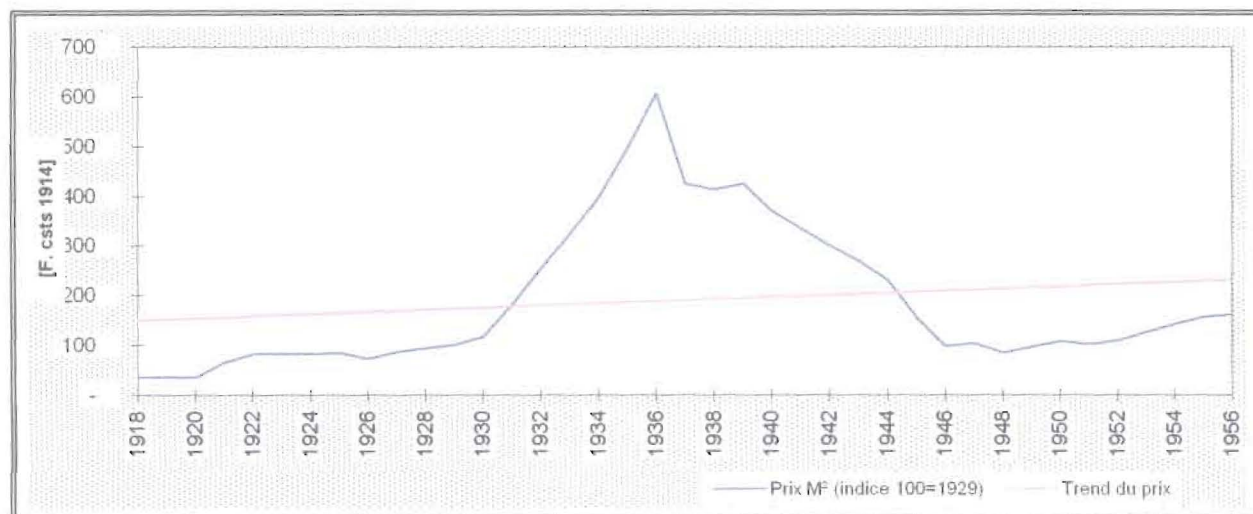
**Graphique n° 21 : Evolution de la production du tapis (m<sup>2</sup>) 1918-1956**



Source : A partir de A.A.O., S.U.1; A.P.B. 196/228-246; A.S.M.N.D.A., B.5081/3 et C.A.R.A.N.,

1 - Cf. Annexe III, tableaux E, p. 406

Graphique n° 22 : Indice et trend de la valeur du tapis (F.1914) 1918-1956



Source : A partir de A.A.O., S.U.1; A.P.B. 196/228-246; A.S.M.N.D.A., B.5081/3 et C.A.R.A.N.,

Jusqu'en 1948 la valeur du M<sup>2</sup> de tapis a été évaluée plus au gré de la demande du marché que des coûts réels de production, même si Edouard Hesling évoquait en 1920 « *le renchérissement des matières premières* ». <sup>1</sup> L'essentiel du travail était manuel, et la progression négligeable des salaires n'influait pas vraiment l'augmentation des coûts. Seul la fluctuation des dépenses, pour les colorants ou le carburant, majorait le prix de revient du fil teint et de la laine cardée. Le cours le plus élevé correspond en réalité à la période où la demande était la plus forte.

Afin de mieux maîtriser la valeur du produit l'économiste du vicariat l'évalua en 1949 « *sous l'angle industriel* ». <sup>2</sup> En estimant le coût de la main-d'œuvre et de la matière première semi-finie, il fixa la valeur du M<sup>2</sup> de façon à assurer une marge bénéficiaire. Les estimations de 1948 et 1949 permettent de percevoir l'évolution des détails de l'évaluation du M<sup>2</sup> de tapis. Le prix du kg de coton filé est resté le même, le fil de laine passe en revanche de 60F à 340F. Cette augmentation paraît excessive et en dehors de toute proportion réelle, si l'on considère que les seules transformations "coûteuses" étaient la teinture et le cardage électrique. On remarque aussi que, pour produire le même M<sup>2</sup> de tapis, la quantité de coton nécessaire est passé de 2,50 à 3 kg, et la quantité de laine de 3,5 à 8 kg sans qu'il

<sup>1</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1640, *Rapport économique de la H.V.*

<sup>2</sup> - Cf. tableau n° 9, p. 279

ne s'agisse nul part d'amélioration qualitative. Le nombre de points par M<sup>2</sup> qui était de 40.000 en 1925 est resté invariable jusqu'en 1956.

Depuis bien longtemps partagé entre un humanitaire, qui avait d'ailleurs renoncé à s'affirmer, et une irrésistible tendance à l'entreprise, la vocation de la fabrique des tapis s'orienta définitivement vers les affaires. Lorsque Mgr Thévenoud mourait, les finances du vicariat étaient plus que jamais dans la tourmente.<sup>1</sup> Les grandes constructions, qu'il avait entreprises, et les coûts d'entretien élevés des bâtiments n'avaient plus trouvé depuis 1932 de compensations suffisantes. C'est pourquoi, dès 1936, le prélat avait incité les ordinaires des postes à réduire au minimum les dépenses, et à faire des économies sur l'alimentation. Il fallait, pour sortir de l'ornière, rentabiliser au maximum les entreprises qui rapportaient des recettes. Pour cette raison sans doute, le cours du tapis fut réévalué sous « l'angle industriel » en 1948-1949.

---

<sup>1</sup> - A.S.B., B.480/2-34, lettre du 21 décembre 1950

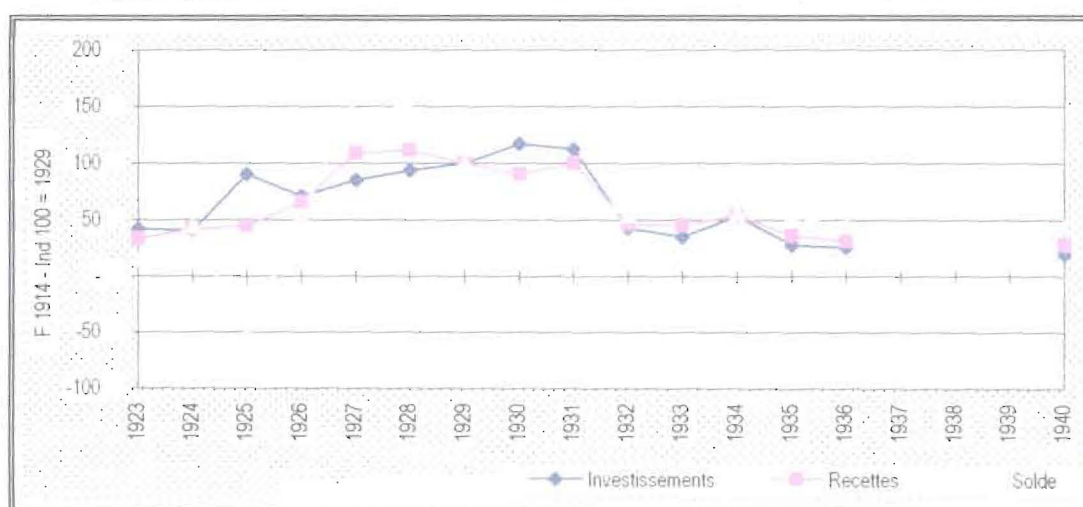
Tableau n° 9 : Estimation du coût du m<sup>2</sup> du tapis en 1949 [F. crts]

Désignation	Kg / m <sup>2</sup>	Prix / m <sup>2</sup>	Prix total	Montant
Coton	2,50	160	400	
Laine	3,50	340	1.190	
Salaire tissage				1.000
Ourdissage et nettoyage				30
Frais généraux et assurance				200
Traitement monitrices				300
Sous total				3.120
Amortissement matériel			5%	156
Prix de revient net				3.276
prix de vente arrondi				4.000
Bénéfice réel	20% (base 3.276) + 68,80			724

Source : A.A.O., S.U.1, Rapport financier du 14 juin 1949 (l'ouvrage sous l'angle industriel)

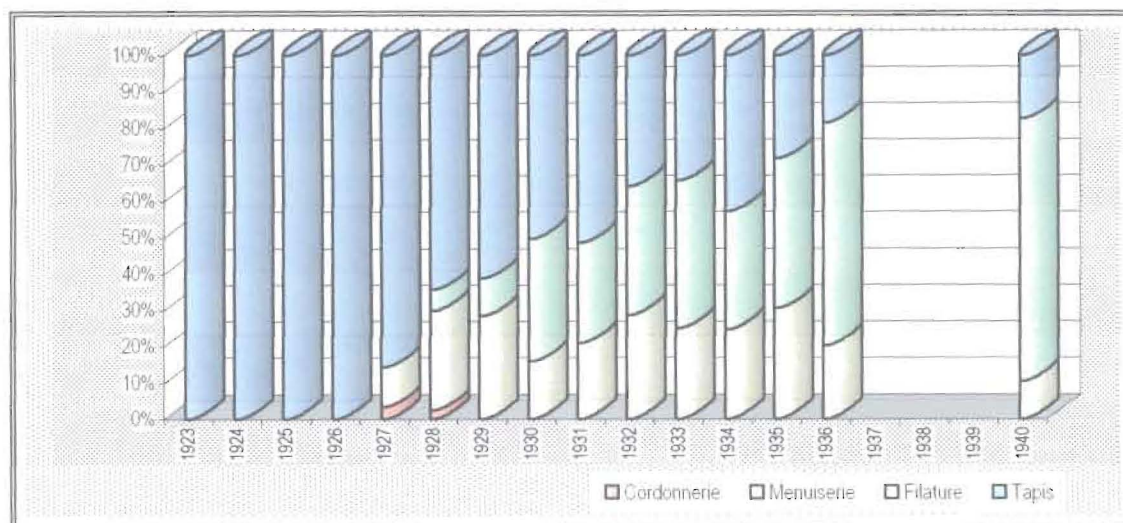
A part le déficit de 1925 le compte d'exploitation de l'atelier de tapis a toujours été excédentaire. Les recettes les plus importantes ont surtout été réalisées entre 1926 et 1931 même si les investissements sont également conséquents. La crise de mévente atteint l'ouvrage à partir de 1932 et il faut attendre 1936 pour qu'une timide reprise s'amorce à nouveau. Le graphique qui suit ne concerne que la période de 1923-1940, car au niveau des budgets du vicariat, sauf l'intervalle de 1937-1939, elle est la seule pour laquelle il existe des estimations régulières. La position chronologique de cette période, par rapport à l'histoire du tapis (de la cinquième année d'existence à la dix septième avant fermeture), projette une évolution assez représentative de l'ensemble.

Graphique n° 23 : Indice de l'évolution des budgets du tapis (F.1914) 1923-1940



Source : A partir de A.P.B., 196/228-246 et 00228/227-264

**Graphique n° 24 : Part des tapis dans les "recettes actives" du vicariat<sup>1</sup> (1923-1940)**



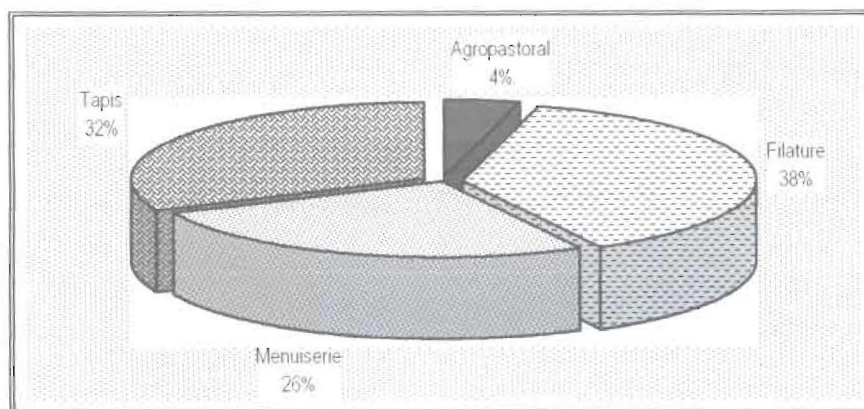
Source : A.P.B., 196/228-246 - 00228/227-264

Les "recettes réelles" regroupent l'ensemble des ressources financières générées par les activités productives. A ce niveau, elles se distinguent des subventions octroyées par les O.P.M., des divers dons, cessions et rentes régulièrement créditées au compte du Vicariat. Jusqu'en 1926, les recettes réelles provenaient de la confection des tapis, qui était alors l'unique manufacture de la mission de Ouagadougou. A partir de 1927, la multiplication des constructions (bâtiments scolaires et de postes de mission) offrit un débouché pour l'exploitation du bois. La menuiserie écoulait des charpentes, du mobilier de bureau et des tables-bancs pour les écoles. Avec la filature du coton, une année plus tard, elle représentait une importante source de revenu. Lorsque le commerce du tapis amorça son déclin en 1932, les étoffes de "l'usine de filature et de tissage" devinrent la principale source de numéraire.

<sup>1</sup> - Cf. Annexe III, tableau I, p. 412



**Graphique n° 25 : Part des tapis dans les "investissements productifs" du vicariat (1923-1940)**



Source : A partir de A.P.B., 196/228-246 - 00228/227-264

Les "investissements actifs", désignent les dépenses effectuées au compte des secteurs de production qui généraient des revenus. Il faut les distinguer des dépenses pour l'entretien des missionnaires et des constructions des bâtiments, que nous considérons comme non productives. La répartition des investissements, mise en évidence par le graphique précédant, démontre que l'action économique a fondé son intérêt sur les ateliers dont la vente des produits pouvait être d'un apport financier appréciable pour la mission. Cette option a fait du secteur agricole le domaine le plus délaissé des réalisations des Pères Blancs.

## 5. Le problème du statut des ouvrières

On se rappelle que l'ouvroir était apparu à ses débuts comme une œuvre sociale pour la promotion des femmes. L'option commerciale qu'il prit ne permettait plus aux missionnaires d'hésiter entre l'action sociale et la rentabilisation. L'imprécision du statut de l'ouvrière, et les pratiques en matière de salaire, cachait mal l'exploitation de fillettes souvent enrôlées par la contrainte.

### a) Les équivoques

L'ambiguïté du statut des ouvrières est née de la manière avec laquelle elles étaient enrôlées à la fabrique. Selon l'usage chez les *Moose*, les toutes

premières avaient été données aux missionnaires par des chefs de familles dont ils avaient réussi à conquérir l'estime. Le droit coutumier leur donnait des prérogatives étendues sur elles. La deuxième catégorie était celle des « rachetées ». Au même titre que les précédentes, elles étaient la "propriété" de la mission. A partir de 1930, au moment où la question du mariage coutumier divisait l'opinion, des filles, qui exploitaient savamment le flou juridique, fuyaient leur famille pour trouver refuge et protection auprès des missionnaires. Pouvoir se choisir un mari était le rêve d'un certain nombre, mais pour beaucoup aussi, l'espoir de trouver auprès des Blancs les douceurs d'une vie moins pénible était plus vivace. Par les réquisitions enfin, l'administration mettait à la disposition de la mission des filles corvéables à souhait.

Ces systèmes de recrutement engendrèrent des abus. Filles de la mission, parfois apprenties, parfois élèves en cours de formation post scolaire, les ouvrières étaient aussi des domestiques, utilisées à toute sorte de travaux. Pour avoir cette main d'œuvre à portée de main, et une influence plus profonde sur elle, la mission construisit un internat tout près de l'atelier pour y garder la presque totalité. Un règlement très strict interdisait d'en sortir, parce qu'il fallait les « *enlever à un mauvais milieu et les soustraire aux néfastes effets de la coutume* ». <sup>1</sup> Mais cet interdit était aussi le meilleur moyen de réduire les chances de désertion.

L'inspecteur du travail, qui visita pour la première fois l'ouvroir en 1948, ne put relever les irrégularités constatées. Car, pour soustraire les ouvrières à la juridiction du travail, l'emploi du temps avait inclus  $\frac{3}{4}$  d'heure de lecture en langue *moore* et une  $\frac{1}{2}$  heure de séance de couture. De cette manière « *l'ouvroir n'était [plus] un atelier proprement dit* ». <sup>2</sup> En 1951, suite à de nouvelles tracasseries de l'inspection du travail, l'atelier passa définitivement dans la section des centres d'apprentissage et de formation post scolaire. Il échappa ainsi à la tutelle du service du travail pour se placer sous la responsabilité directe du gouverneur.

« Un inspecteur du travail était venu de Dakar exprès pour l'ouvroir. Le problème tournait autour de six petites trop jeunes pour être utilisées à peloter la laine [...] Heureusement dans l'affaire le gouverneur et l'administration étaient de nos côtés. Ils ont feuilleté toutes leurs paperasses et ont fini par trouver un arrêté permettant de faire passer l'ouvroir comme œuvre post-scolaire, en consacrant une partie de la soirée à l'étude et à la couture. » <sup>3</sup>

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-17, *Rapport annuel* 1941-42, p. 6

<sup>2</sup> - A.S.B., B.5081/3-24, *Rapport annuel* 1948-49, p. 4

<sup>3</sup> - A.S.B., B.5081/3-26, *Rapport annuel* 1950-51, p. 3

Pourtant, le recours aux compressions de personnel pendant les périodes de mévente rappelait à l'occasion la vocation commerciale de l'ouvroir. Lorsque les commandes n'étaient pas suffisantes les missionnaires savaient diminuer le nombre des ouvrières. Celles qui se mariaient ne sont plus remplacées, les congés annuels devenaient plus longs (deux mois au lieu d'un), et les permissions de sortie plus facilement accordées. Quelques-unes étaient parfois envoyées dans des familles de chrétiens pour être au service de mères "épuisées". Le petit nombre qui restait s'employait à cultiver des champs dans le jardin potager des Pères. Lorsqu'une commande importante arrivait entre temps, c'est le cas des commandes d'Angleterre en 1937, cette diaspora se rassemblait à nouveau pour remettre la production en route.

### **b) Les obscurités des rémunérations**

L'absence de statut clair des ouvrières ouvrait grande la marge de manœuvre au niveau des pratiques salariales.<sup>1</sup> Dans les rapports annuels des Sœurs Blanches il existe parfois des estimations chiffrées concernant le traitement des ouvrières, mais en général ce sujet est abordé avec beaucoup d'imprécision. « *Le salaire des ouvrières est variable d'après l'âge et les catégories. En général étant internes elles peuvent payer leur pension, leurs habits et mettre de côté une petite somme qui sera rondelette au moment de leur mariage* ». <sup>2</sup>

En 1935-1936 le salaire journalier s'échelonnait entre 0,25F et 0,75F, c'est-à-dire 0,06F en moyenne par heure pour une journée de huit heures. Sur cette base la paye mensuelle se situait entre 6,5F et 19,5F, soit une moyenne de 13F, sur lesquels étaient prélevés 7F pour la pension. Des 6F restants, l'ouvrière empochait réellement 0,25F en fin de mois, et un peu plus pour celle qui avait réussi à écouler des confections de tricot personnelles. Excepté cela, « *Tout le salaire des internes était gardé en dépôt jusqu'au mariage et même après. Les externes recevaient une modique somme pour aider leurs parents à l'achat du mil et le reste était aussi en dépôt* » <sup>3</sup> dans les caisses du vicariat. Ce n'est qu'en avril 1948 que, pour les inciter davantage au travail, les ouvrières commencèrent à percevoir, pour la première

<sup>1</sup> - Cf. graphique n° 26, p. 285, et Annexe III, tableau F, 407

<sup>2</sup> - A.S.B., A.5081/5, p. 3

<sup>3</sup> - A.S.B., B. 5081/3-23, *Rapport annuel 1947-1948*, p. 4

fois, la moitié de leur salaire mensuel. De toutes façons, elles n'avaient ni les moyens ni la faculté de suivre réellement l'évolution de cette épargne obligatoire.

Dans ces circonstances, comment une ouvrière, après huit ans de labeur, pouvait-elle savoir le montant de son dû ? En prenant l'exemple d'une ouvrière qui gagne 0,75F par jour, son salaire mensuel équivaldrait à 19,5F pour les 26 jours ouvrables. En admettant qu'elle soit interne, les frais de pension réduiraient ce salaire à 12,5F. Par conséquent son avoir mensuel devrait représenter 12,25F. En tenant compte du mois de congé annuel son capital annuel serait égal à 134,75F, et 1.078F, sans intérêts, au bout de huit ans. Individuellement, cette somme est peut-être insignifiante. Lorsqu'il s'agit de la considérer pour une moyenne de cent filles, elle peut devenir astronomique pour un budget déjà mis à mal par d'importants déficits à partir de 1940.

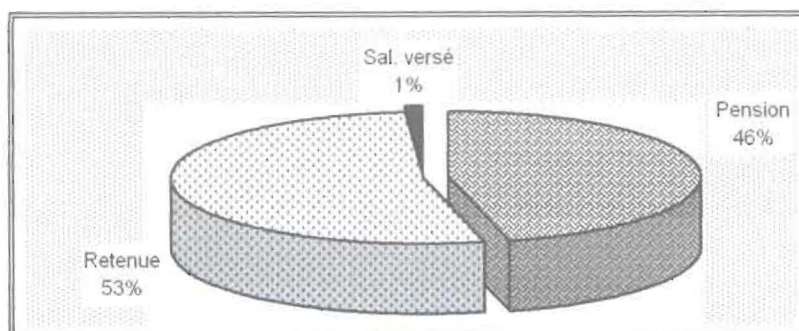
En 1958 toutes les colonies d'A.O.F., sauf la Guinée, ont adhéré à la Communauté. La Haute Volta évolua dans ce cadre vers le statut de république dirigée par un gouvernement local à autonomie élargie. Cette nouvelle donne politique obligeait la mission à porter de profondes corrections aux pratiques salariales de l'ouvrier. Pour éviter les ennuis qu'il craignait, le Père Bollinger, nouvel économiste du vicariat, résolut de mettre les choses en règle. Les observations, qui avaient été faites à ce sujet, et l'évolution politique de la colonie, stimulèrent la recherche de l'équité. Les missionnaires avaient conscience « *qu'avec la marche des choses, non seulement il y a question de justice mais de prudence à mettre les affaires tout à fait en règle [...] Sous peine d'être un jour considérées comme ayant profité [des filles]* »<sup>1</sup> L'économiste pensa aussi que l'ouvrier ne pouvait plus continuer à être considéré comme un centre de formation post scolaire, et les ouvrières comme de simples apprentis. Mais en décidant de les payer à la pièce, il contournait habilement l'obligation de respecter le salaire horaire minimum qui était de 155F environ. Cette disposition permettait aux ouvrières de gagner tout juste 3.000F à la fin du mois, c'est-à-dire, 1.950F de moins que le S.M.I.C.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> - A.S.B., B. 5081/3-23, *Rapport annuel* 1947-1948, p. 4

<sup>2</sup> - A.S.B., B.5081/3-23, *rapport annuel* 1947-1948, p. 4

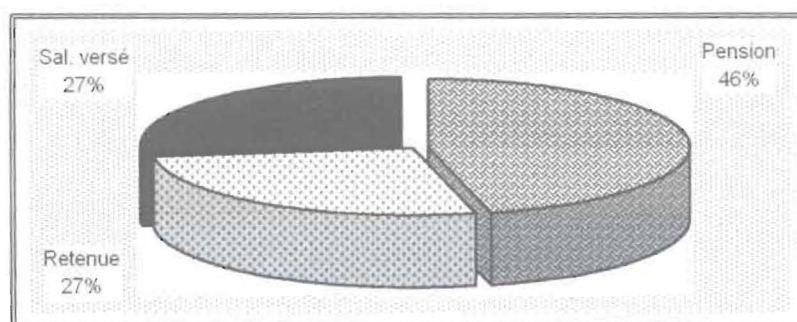
### Graphique n° 26 : Répartition du salaire de l'ouvrière (1918-1956)

A. le salaire de 1918 à 1949



Source : A partir de A.S.B., A.5081/3 ; B.5081/3-7-23

B. le salaire de 1949 à 1956



Source : A partir de A.S.B., B.5081/3-24 à 31

## 6. Des crises à la fermeture de l'ouvroir des tapis

Plusieurs facteurs ont concouru à la fermeture de l'ouvroir des tapis en juillet 1957. Si le domaine purement commercial a été le plus décisif, l'évolution politique de la colonie, dont il a été question plus haut, avait commencé à gêner le fonctionnement de la structure telle qu'elle avait été organisée. Par ailleurs l'internat, cette réserve de main d'œuvre, ne répondait plus au désir de liberté et d'indépendance auxquelles les filles aspiraient maintenant. Il ne s'agissait plus d'échapper à la tyrannie de quelques parents ou de pouvoir se marier librement. A l'heure où la scolarisation des filles s'accroissait, le métier à tisser n'était plus l'outil ou le symbole de l'émancipation. L'école classique devint la préférence des parents et des fillettes elles-mêmes.

### a) Le temps des méventes

Au *Moogo*, le tapis était apparu comme un produit de luxe. Il ne s'est pas introduit sur le marché indigène parce qu'il n'entrait pas dans les habitudes de consommation, et/ou parce qu'il n'était pas à la portée de n'importe quelle bourse. Les produits de l'ouvroir cherchèrent donc leurs demandeurs parmi des visiteurs occasionnels, attirés par ce qu'ils représentaient d'exotique. Ils les trouvaient aussi parmi des fonctionnaires plus accrochés à leur symbolisme colonial qu'à leur valeur marchande, et enfin parmi des professionnels étrangers souvent pénalisés par l'éloignement. C'est dans ce créneau étroit, où tout redéploiement coïncitait, que les tapis s'enfermèrent. Trois principales périodes ont marqué les méventes des tapis.

Les premières difficultés d'écoulement apparurent en 1931 au moment même où la grande crise commençait à s'installer en France. Jusqu'en 1934 le marché du tapis a été fortement marqué par cette dépression. Le chômage technique gagna les ouvrières. A la raréfaction des commandes, les missionnaires répondirent par la diminution des heures de travail (introduction d'heures de lecture), la compression ou le réemploi des filles dans les champs de cultures. La reprise éphémère qui s'amorça en 1935 fut une fois de plus stoppée au début de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1939 et 1941 les commandes étaient si rares que les missionnaires en viennent à réduire les effectifs de l'internat, et évoquèrent, pour la première fois, la fermeture de l'atelier. 1949-1952 fut la dernière période de crise avant la fermeture définitive.

Les lois sur le travail et les salaires de cette époque imposaient un salaire minimum et obligeaient la définition d'un contrat de travail entre l'employeur et ses employés. On imagine aisément que ces dispositions ont nécessairement pesé sur la charge salariale, justifiant alors le relèvement du prix du M<sup>2</sup> de tapis qui atteint 5.500F en septembre 1949. Pendant que le coût de production augmentait, le cours du M<sup>2</sup> de tapis devenait de plus en plus prohibitif et entraînait un ralentissement de la demande.

Peu à peu, les tapis cessèrent d'être des articles prisés. La fabrique devint de moins en moins une *sine cure* ou, en tout cas, l'une des principales sources de recettes pour les budgets du vicariat.<sup>1</sup> En juillet 1956 son sort fut scellé malgré les regrets de l'administration. Les Sœurs avaient décliné l'offre de rachat de l'entreprise faite par les Pères. Pour remettre la fabrique en bon ordre de marche, il leur faudrait un investissement conséquent. Les religieuses craignaient que de telles dépenses ne compromettent le bon fonctionnement des ouvriers d'Afrique du Nord et du Sahara. D'ailleurs, quel intérêt y avait-il encore à reprendre cette fabrique dont l'équipement n'était plus que « *de vieux métiers et de vieilles machines dont les dépenses d'installation ont été couvertes depuis longtemps grâce au travail des sœurs* » ?<sup>2</sup> Non seulement, le matériel, depuis longtemps amorti, était maintenant vétuste, mais encore, les religieuses avaient peur de ne pas pouvoir parcourir les longues distances pour le ravitaillement en laine. Ces difficultés, qui étaient liées au marché, s'ajoutèrent aux problèmes de plus en plus corsés de l'internat des filles.

### **b) L'internat et ses problèmes**

Entre 1901 et 1913, ne pouvant pas être hébergées chez les pères, les filles, dont les effectifs étaient bien réduits, étaient confiées aux catéchistes mariés ou à des familles chrétiennes habitant le village de liberté. Situé à la périphérie sud-est de la mission, St Eugène, l'actuel St Léon, avait d'abord été habité par des ménages chrétiens déplacés de Ségou par les missionnaires. Lorsque les Sœurs Blanches arrivèrent en 1912, les fillettes furent rassemblées dans un local non loin du bâtiment des religieuses avant qu'un internat ne leur soit construit vers 1925. L'exercice budgétaire de cette année indique une dépense globale de 67.000F pour des constructions diverses, dont un logement pour 80 filles.<sup>3</sup>

Au moment où le marché du tapis se portait bien, la création de l'internat des filles justifiait la nécessité de rapprocher l'ouvrière de l'ouvroir. C'est le moyen de garantir la régularité du fonctionnement de l'atelier, car il permettait d'avoir une main d'œuvre disponible à tout moment à porté de main. En 1955 par exemple on avait essayé de prendre des externes pour le travail. Mais elles trouvèrent l'apprentissage très contraignant, et le travail peu rémunérateur, si bien que bon

<sup>1</sup> - Cf. Annexe III, tableau I, p. 412

<sup>2</sup> - A.S.B., B.480/2-38, Sr M. Jacqueline à Mère Germaine Marie, Sceaux le 10 janv. 1951

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/231, Vicariat Apostolique de Ouagadougou, budget de 1925

nombre quittèrent la même année.<sup>1</sup> Le règlement sévère, prévu dans les directives concernant les œuvres de la mission, a construit le carcan de l'internat. A part le congé annuel en famille (un mois), les filles n'en sortaient que très exceptionnellement avec des permissions parcimonieuses. L'obsession de les éloigner de "l'influence néfaste du milieu païen" était si forte que tout fut fait pour les isoler au maximum du contact de l'extérieur. Mais les missionnaires pouvaient-ils procéder autrement pour limiter les désertions des fillettes réquisitionnées et/ou désabusées ? Dès lors, l'internat ne paraissait plus comme le symbole de "l'émancipation" des filles, mais comme l'expression d'un autre genre d'aliénation.

Dans cet espace hermétiquement fermé où l'hygiène était approximative, en témoignent les fréquentes épidémies de gale, les missionnaires voulurent façonner une fille à l'émancipation domestiquée. Ils apprécièrent ses vertus à sa soumission, à son habileté à cuire le repas ou à tenir la maison. Elle devait être avant tout une bonne épouse et une bonne mère. De sorte que, jusqu'aux années 1950, l'ouvrier de la mission fut l'endroit où la catégorie « évoluée » des indigènes, les auxiliaires de l'administration, allaient chercher la compagne de leur vie. Lorsque la fermeture de l'ouvrier fut décidée, l'internat des filles fut aussi supprimé parce qu'il n'avait plus sa raison d'être. N'ayant plus aucune utilité à Ouagadougou, les filles en quête de "liberté" furent désormais regroupées dans les postes des Sœurs des villages alentour.

De la manière dont elle avait été conçue, la fabrique des tapis n'évolua jamais vers une activité domestique de masse. Il était parfaitement illusoire, le rédacteur du rapport annuel de 1956-1957 l'avoue,<sup>2</sup> d'essayer de vulgariser une manufacture de ce genre. Le processus de production demandait un investissement considérable, de travail et de moyens, qui dépassait les possibilités d'un individu ou d'un groupe isolé. Aller à Dori, Mopti ou San, pour collecter la laine en quantité suffisante (une moyenne de 8kg/m<sup>2</sup> de tapis) était hors de possibilité sans des moyens de transport appropriés. L'absence de marché intérieur pour l'écoulement des produits était un obstacle de plus.

Le tissage des tapis n'était pas vraiment l'activité qui pouvait permettre à la femme *moaaga* de se construire durablement une autonomie financière. En 1957, les missionnaires estimèrent que "l'œuvre" n'était plus d'époque. Mais il a

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-31, Rapport annuel 1955-56, p. 3

<sup>2</sup> - A.A.O., T.S.E. 00, Rapport annuel de la mission de Ouagadougou, 1956-1957



fallut attendre 38 ans après le début de l'ouvrier, pour entendre des réflexions du genre : « *savoir faire des tapis ne sert de rien pour une femme mariée* ». <sup>1</sup> En effet, après l'ouvrier, l'ancienne ouvrière ne trouvait aucun débouché. Mgr Emile Socquet <sup>2</sup> accepta le principe de la fermeture qui se fit à l'épuisement du stock de marchandise en magasin. L'atelier des tapis fut définitivement fermé le 15 juillet 1957. Les jeunes filles de la ville qui ne pouvaient pas continuer l'école, furent employées à la couture et à l'art ménager.

Dès lors, l'atelier de couture devint la plus importante occupation de l'ouvrier, parce qu'il était encore d'un bon apport financier pour la mission. Mais C'est à partir de 1927 que l'usine de filature et de tissage du coton devint la deuxième unité d'exploitation après la confection des tapis, qu'elle supplanta d'ailleurs au début de la deuxième guerre. L'atelier de couture, ouverte en 1932, pour consommer l'étoffe de l'usine, mobilisait un nombre plus réduit d'ouvrières. L'apprentissage de la coupe et l'utilisation de la machine à coudre leur permettaient de se former à un métier en devenir à partir de 1950.

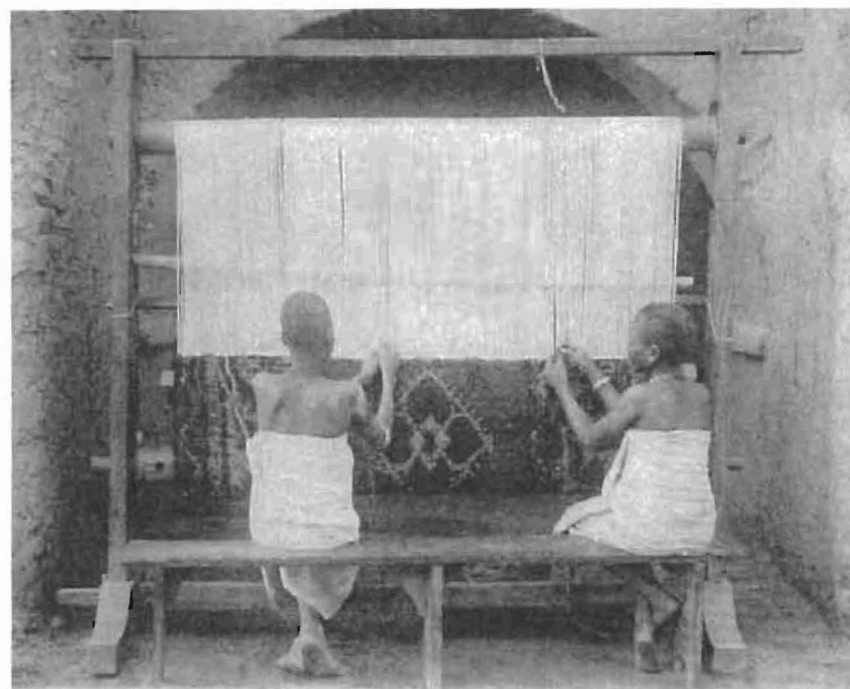
---

<sup>1</sup> - A.A.O., T.S.E. 00, *Rapport annuel* de la mission de Ouagadougou, 1956-1957

<sup>2</sup> - Coadjuteur de Mgr Thévenoud en 1948 et son successeur en 1949. Archevêque de Ouagadougou de 1956 à 1960.

- Photo n° 16 -

*Des ouvrières des tapis haute laine*



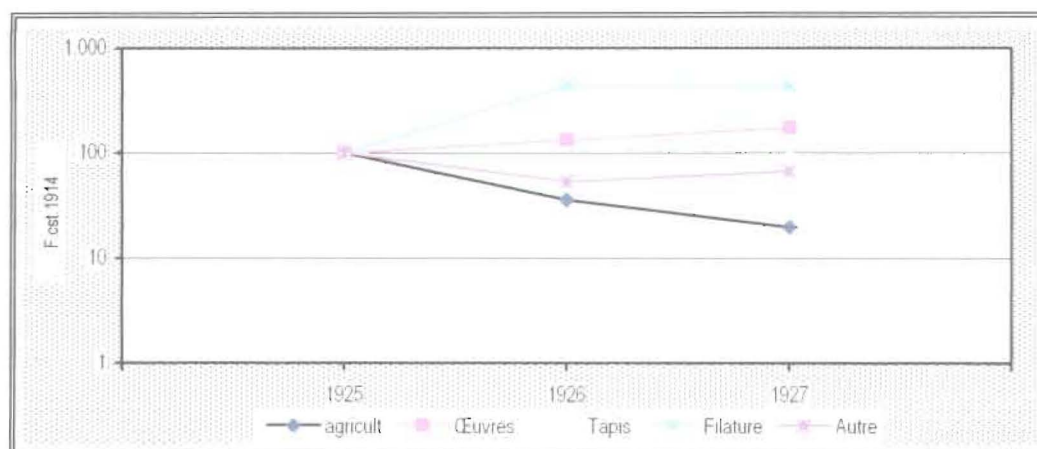
De haut en bas :

- Fileuses aux rouets. Leur jeunesse est au centre des démêlés avec l'inspection du travail en 1948 et 1951. (Ph. P. B., s.d., A.A.O.)
- Tisseuses à l'ouvrage. Il arrive parfois que l'importance de l'envergure du tapis nécessite quatre ouvrières sur le même métier. . (Ph. P. B., s.d., A.A.O.)

### C. L'exploitation cotonnière de 1927 à 1940

L'usine de filature et de tissage de la mission est née dans un contexte économique marqué par l'exploitation du coton en Haute Volta. Au sujet de cette manufacture, les éléments d'appréciation ont fait le plus défaut. Excepté les budgets sommaires, récapitulés dans les comptes du vicariat entre 1926 et 1940, les archives des Pères Blancs sont à peu près muettes sur le sujet. Même si quelques informations, parcellaires, ont été obtenues dans les rapports annuels des Sœurs Blanches et dans les rapports politiques d'ensemble, il était difficile de cerner réellement le fonctionnement de cet atelier, et de son annexe que fut l'ouvroir de couture, avec la précision souhaitée. L'usine de filature et de tissage, dont les dépenses d'équipements alourdirent le budget du vicariat entre 1925 et 1927,<sup>1</sup> devint dès 1933 la principale source de revenu de la mission.

**Graphique n° 27 : La filature dans les investissements du Vicariat en valeurs constantes (1925-1927 - indice 100 = 1925)**



Source : A.P.B., 196/230-233, Budgets du vicariat 1925-1926-1927

<sup>1</sup> - A.P.B., 196/231-232-233, L'achat de l'outillage représente 20% des dépenses du budget du vicariat en 1925. En 1926 cette proportion atteint 42% et 35% en 1927.

## 1. Le contexte économique de sa création en 1927

L'exploitation du coton n'était pas une activité nouvelle au *Moogo*. A l'arrivée des Français, le tissage traditionnel était en effet exercé par un nombre relativement important d'hommes. En 1900, Mgr Hacquard estimait à plus de 2.000 l'effectif des tisserands de Ouagadougou.<sup>1</sup> Certes l'ampleur de l'effectif compensait les limites de la productivité, imposées par le caractère artisanal du métier à tisser traditionnel, mais il traduisait aussi l'intérêt pécuniaire de l'activité.

L'appareil à tisser était en effet bien rudimentaire. Il se composait principalement d'un peigne en lamelles de roseau, suspendu entre deux montants en bois reposant sur des fourches, et d'une navette en bois évidé en forme de pirogue. Le fil de trame est tendu à l'aide d'une grosse pierre, loin devant le tisserand. Assis à même le sol, ce dernier travaille des pieds les deux pédales pour croiser la chaîne. Pendant qu'une main lance la navette, l'autre manie le peigne. Installé généralement sous un arbre ou un hangar de fortune, cet attirail ne produisait que des bandes étroites de 10 cm environ de largeur. Pour obtenir un pagne, il fallait en assembler un certain nombre jusqu'aux dimensions voulues.

Les colories, qui ornent parfois l'étoffe, étaient obtenues à l'aide de fils teints, généralement en rouge ou en bleu, que l'artisan insère dans la trame. Certains tisserands arrivaient à produire des étoffes fines et résistantes réputées dans les régions sud des pays de la Haute Volta.<sup>2</sup> En effet, les marchés de la Côte de l'Or étaient les principaux demandeurs de ces bandes de cotonnade. Les tissus européens qui parvenaient en A.O.F. étaient certes plus colorés, mais peu résistants à la lessive. De plus, l'économie de guerre, en modifiant les productions industrielles de l'Europe, avait réduit les importations à partir de 1914. Sur les routes commerciales, de Ouagadougou en direction de *Gãmbaaga*, Salga, Kintampo, ou de Léo vers Wa et Salga, ou encore de Tenkodogo à la route de *Gãmbaaga* par Bitou, les colporteurs convoyaient du bétail et transportaient des étoffes. On comprend que l'importance de ce commerce décida les missionnaires à industrialiser le tissage.

Mais l'accroissement des besoins en étoffe de la mission a été un facteur tout aussi décisif. Entre 1905 et 1911, l'ensemble des dépenses, pour

1 - PATERNOT (M.), *Service sociale en Afrique Noire*, p. 103

2 - MANGIN (E.), *op. cit.*, p. 61

« habillement et achat d'étoffe », représentait en moyenne 55% des achats sur place.<sup>1</sup> Même si la continuité des éléments d'appréciation fait défaut, il est probable que cette consommation a connu une nette progression à partir de 1920.<sup>2</sup> En effet, les uniformes des ouvrières de l'ouvroir, des élèves des écoles, catéchiste et cléricale, et du petit séminaire, ouvertes respectivement en 1921, 1922 et 1925, étaient fournis par la mission. En plus des considérations purement commerciales, il y avait aussi l'avantage que cette fabrique pourrait fournir à la mission la plus grande partie de l'étoffe dont elle avait besoin.

L'usine de tissage profitait enfin de l'exploitation économique des colonies après 1918. Dès la fin de la Grande guerre, la relance de l'industrie textile est à l'ordre du jour en France. Pour ravitailler les tissages du Nord en matière première, certaines régions d'A.O.F. et de Madagascar furent mises à l'élevage du mérinos et/ou à la culture du coton. A partir de 1920, ce textile devint le principal enjeu économique pour la colonie de Haute Volta, tandis que l'élevage du mouton à laine (mérinos et macina) est introduit, trois ans plus tard, dans les cercles de Dori et de Ouahigouya. Les certitudes de la politique cotonnière du gouverneur Hesling imposèrent la production de ce textile à la population.

En application des dispositions du gouvernement général,<sup>3</sup> un arrêté local du 25 avril 1924 créa un service des textiles en H.V.<sup>4</sup> Organe d'étude et de contrôle de la production et du commerce des textiles à la fois, sa direction a été confiée à l'inspecteur des affaires administratives, assisté d'un conseiller technique et du chef du service zootechnique et de l'agriculture. Cette équipe était secondée par un comité consultatif qui regroupait, aux côtés de l'exécutif, le chef du bureau économique et des transports, les administrateurs des principaux cercles producteurs de coton (Ouagadougou, Koudougou, Kaya), le mandataire de la Chambre de Commerce de Tourcoing pour l'élevage du mouton à laine, l'agent de l'Association cotonnière coloniale, et enfin les membres notables du conseil d'administration de la colonie.<sup>5</sup> Cette structure, renforcée par la "police" du corps indigène des agents cotonniers, devait soutenir toute la dynamique de

<sup>1</sup> - A.A.O., carton n°6, comptes 1905-1911

<sup>2</sup> - A.P.B., doc.5554, l'Agence Economique chiffre la valeur des tissus importés (A.O.F.) à 130.400.000F pour 1922

<sup>3</sup> - J.O.A.O.F., n°1015, pp. 183 et 169-178, Arrêté du 6 mars 1924 du Gouverneur général Jules Carde, et sa circulaire explicative du 15 mars 1924, portant organisation de la production des textiles en A.O.F.

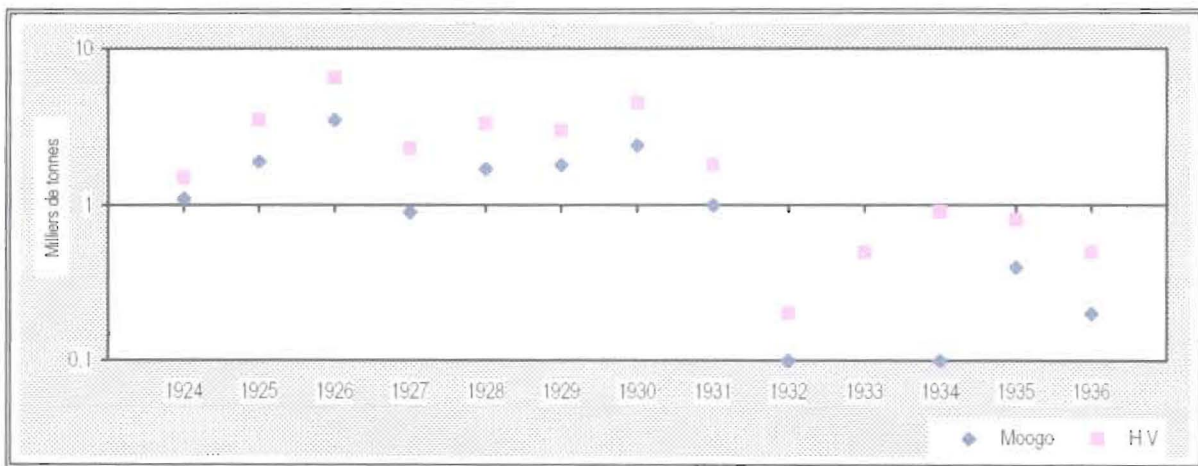
<sup>4</sup> - C.A.R.A.N., 200MI/1705, Lt gouverneur Hesling, Rapport agricole du 26 mai 1925, et J.O.H.V., n° 106, pp. 77.

<sup>5</sup> - Mgr Thévenoud en 1920, puis le P. Antoine Sigvard à partir de 1921, furent des membres de ce conseil à titre de notables agriculteurs.

l'organisation et de la mise en pratique de la politique cotonnière : l'expansion de la culture et la supervision des ventes.

Pour vaincre les réticences des *Moogo* à se mettre au coton, et pousser la production à un niveau élevé, l'administration imagina le système des champs de village. Ils permettaient d'obliger les paysans à des performances collectives qui, entre 1927 et 1932, contribuèrent à creuser les déficits céréaliers du *Moogo*. Entretenu par le biais du travail prestataire, le « *nasaara lamd puvogo* », <sup>1</sup> reste de sinistre mémoire chez les *Moogo*. Ainsi que l'expliquait si bien la Commission des colonies du Sénat, « le rôle de l'administration doit être considérable. En exerçant une pression, que l'immense autorité du chef blanc dans les pays noirs rendra facilement efficace, on obtiendra de l'indigène, sans trop de peine, l'augmentation de la production du coton. » <sup>2</sup> Le chef de village, comme dans la plupart des chantiers publics à main d'œuvre prestataire, était le relais de l'autorité administrative. Il devait veiller aux labours du champ collectif, et trouver la quantité de coton prévue pour les braderies des foires saisonnières. <sup>3</sup>

Graphique n° 28 : Evolution de la production cotonnière du *Moogo* (1924-1936)



Source : A partir de ANCI, R887, cité par GERVAIS (R.), in *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, op. cit., p. 50

L'organisation de la vente était la deuxième attribution du comité cotonnier. Les foires, institués à cet effet, offraient le cadre d'écoulement des produits des champs collectifs et des champs individuels, lorsque le tonnage exigé

<sup>1</sup> - [champ de coton du Blanc]. GERVAIS (R.), La politique cotonnière de la France dans le Mossi colonial (Haute Volta) (1919-1940), in *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, t. LXXXI (1994), n°302, p.31

<sup>2</sup> - A.N.S. 1R59 (158), Rapport de la Commission des colonies au Sénat, 1924, cité par GERVAIS (R.), op. cit., p.108

<sup>3</sup> - A.P.B., *Diaire de Manga*, 9 mars 1928

n'était pas atteint. Cette pratique, qui consistait à rassembler sur la place du marché d'un village toute la production de la région, avait plusieurs objectifs. Elle permettait d'abord de produire un effet d'abondance auprès de l'acheteur. En temps que moyen de centralisation, elle simplifiait ensuite, pour les administrateurs, la production des statistiques.

Même si Hesling clamait sa volonté de « *guider l'indigène dans les vente [...] et lui assurer un prix rémunérateur* », <sup>1</sup> le rôle d'intermédiaire de l'administration devint progressivement un champ d'intervention de plus en plus contraignant. Les ventes se transformèrent en opérations de "liquidation" pour lesquelles il n'était plus question de « prix rémunérateurs », mais de maîtrise et de contrôle des prix.

« Les prix doivent représenter actuellement pour l'indigène un prix rémunérateur, qu'il est utile de ne pas laisser augmenter par la concurrence et la surenchère, afin de ne pas lui donner une fausse idée de la valeur de sa récolte et une désillusion possible pour les ventes ultérieures par suite de la diminution des cours. » <sup>2</sup>

Cette politique de négation des lois élémentaires du marché contribua à alimenter l'échec du coton. Pendant que les corvées de culture l'éloignaient de l'adhésion des populations, la dépréciation du produit fut, à la fin, un motif supplémentaire de désintéressement. C'est cette supercherie que l'Inspecteur des affaires administratives, Bernard Sol, dénonçait dans ses rapports de mission : « *Les prix, non seulement ne tenaient pas compte des efforts consentis, mais relevaient de l'escroquerie, puisque les commerçants payaient en dessous de ce qu'ils auraient pu payer* ». <sup>3</sup> Pour ne pas gêner ces pratiques, la structure de contrôle des marchés, que l'administration se proposait de mettre en place dès 1920, prit son temps avant de commencer à fonctionner. « *Sept ans au cours desquels la rémunération, déjà insuffisante [...] s'est trouvée artificiellement réduite, souvent réduite à rien, au profit de chefs rapaces et de commerçants malhonnêtes et cupides* ». <sup>4</sup>

A défaut de pouvoir entretenir des champs de coton, <sup>5</sup> les missionnaires utilisèrent ce créneau pour approvisionner l'atelier de filature et de tissage. A la foire qui se tient à Manga en 1928, le Frère Norbert, alors chargé de l'achat de la

<sup>1</sup> - A.N.C.I., 4R/15, Gouverneur Hesling, circulaire du 26 janvier 1924, cité par GERVAIS (R.), op. cit., p. 111

<sup>2</sup> - Ibidem

<sup>3</sup> - Mission Sol, Rapport n° 36, pp. 31, cité par GERVAIS (R.), op. cit., p. 108

<sup>4</sup> - Mission Sol, rapport n°36, p. 44, cité par GERVAIS (R.), p. 108

<sup>5</sup> - L'idée avait été lancée dès 1915 par Mgr Alexis Lemaître. Mgr Thévenoud explique en 1920 (A.P.B., 076/278, Mgr Thévenoud à ? Lettre du 19 janvier 1920), que l'absence de voies de communication, l'éloignement de la mer, l'inexistence de centre européen, sont un lourd handicap pour des cultures rémunératrices.

matière première, partage les 34 tonnes avec six autres acheteurs au prix de 0,87F/kg.<sup>1</sup> Lorsqu'il fallait écarter la concurrence des autres commerçants de Ouagadougou, la mission demandait des traitements de faveurs à l'autorité administrative. En 1940, sous prétexte que l'atelier ne pourra pas satisfaire les commandes de l'armée, Mgr Thévenoud suggéra au commandant de la troupe, de réquisitionner les 40 tonnes de coton de la foire de Koudougou, pour garantir la production de l'étoffe.<sup>2</sup> Mais les populations, le plus souvent des parents d'enfants en pension à la mission, ravitaillaient aussi la mission en coton. En 1944 encore, le ballot leur était acheté à 50F. Ce prix était parfois majoré lorsque le vendeur est une connaissance.<sup>3</sup>

## 2. L'industrialisation de la production de l'étoffe

L'exportation des étoffes dans les régions voisines, nous l'avons dit, était une source de richesse appréciable. Pour Mgr Thévenoud, le tissage mécanique devait permettre d'améliorer le produit et de lui ajouter de la valeur. En même temps que le tissage traditionnel fonctionnait à plein régime à l'école catéchiste dès 1925, et à l'école paroissiale à partir de 1932,<sup>4</sup> le prélat décida d'industrialiser la transformation du coton. Entre « *occuper les hommes et les femmes au filage du coton pendant que d'autres développent cette culture* »,<sup>5</sup> et mécaniser la production de l'étoffe, il opta en 1926 pour la deuxième solution. L'objectif de cette entreprise était de battre l'étoffe artisanale en produisant des pièces de 60 cm à 70 cm de largeur.<sup>6</sup>

En 1926, l'élevage du mouton à laine, dans le centre d'essai de la mission de Baam, se terminait sur fond d'échec. Cette année-là, lors de sa visite à Tourcoing, pour rendre compte de la situation à la chambre de commerce, Mgr Thévenoud décida d'investir dans le secteur des filatures et tissages. Il chercha du

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Manga, 9 mars 1928. Initialement, il avait été demandé aux chefs de trouver 45 tonnes de coton. Ils ne réussirent à rassembler que 34 tonnes.

<sup>2</sup> - A.A.O., T.C.12, Mgr Thévenoud au Lieutenant colonel du Bataillon n°6, lettre du 22 mai 1940. Le Vicaire apostolique craignait surtout que la guerre occasionne une forte concurrence qui entraînerait l'augmentation des prix.

<sup>3</sup> - Sr Marie Yanogo, Kosogé, entretien du 15 février 1997. Cette religieuse évaluait le ballot à une vingtaine de kilo, ce qui ramène le prix du kilogramme à 0,40F, c'est-à-dire à la moitié du cours de 1928.

<sup>4</sup> - A.P.B., Rapport annuel n° 25, 1929-1930, p. 168. Mgr Thévenoud note que les élèves catéchiste ont tissé 8.000 m d'étoffe en 1929.

<sup>5</sup> - A.P.B., 076/278, Mgr Thévenoud à ? Lettre du 19 janvier 1920

<sup>6</sup> - Ibidem



matériel d'occasion sur place. Entre 1926 et 1927, une égreneuse, une cardeuse, un métier continu, trois métiers à tisser, et un moteur gazogène de 22 CV, pour la force motrice, furent acheminés en pièces détachées à Ouagadougou, avec l'appui logistique de l'administration.<sup>1</sup> Le transport de Tourcoing à Ouagadougou, et le montage d'une installation de ce genre à 1.300 km de la côte, étaient un véritable tour de force pour l'époque, et un risque que le Vicaire apostolique mesure. « *Les constructions pour le filage sont en bonne voie d'achèvement, écrivait-il en 1927, tout l'aménagement sera terminé pour Pâques. J'ai hâte d'être libéré de ce souci, car ce n'est pas une petite affaire* ».<sup>2</sup> Un mois plus tard il exprima les mêmes préoccupations.

« J'espère toujours que nous pourrons commencer à travailler en juillet. Il est grand besoin, car c'est un miracle que j'aie pu dépenser tant d'argent sans aller au gouffre. Cette année sera peut-être plus dure, car nous avons acheté une seconde locomotive et il reste à payer la moitié de la carde fileuse qui arrive. J'espère cependant que nous tirerons d'affaire. »<sup>3</sup>

En même temps que l'outillage, il a la chance d'avoir à sa disposition un ancien ouvrier des textiles de Lille, qui avait quitté femme et enfants pour répondre à une vocation de Père Blanc. Georges, l'oblat (à défaut de pouvoir accéder au sacerdoce), se chargea de l'assemblage et de la mise en marche de ce que les missionnaires appelleront désormais « l'usine de la mission ». Le 11 novembre 1927 le 1<sup>er</sup> fil sortit de la manufacture. Les étapes de la transformation passaient par l'égreneuse, la cardeuse, puis aux différentes bobineuses. En fin de journée, le fil se trouvait sur les trames et dans les navettes du tissage mécanique.

Sans compter les teinturières de l'ouvroir des tapis, qui étaient aussi employées à teindre les fils pour l'usine, la filature et le tissage mobilisaient quotidiennement une trentaine d'ouvriers vers 1930, pour une production d'environ 750 m de tissu par mois.<sup>4</sup>

Grâce à cette fabrique, le ralentissement des importations d'étoffes de Manchester ou de Lille, à l'époque de la crise, n'affecta pas lourdement le marché du *Moogo*. Les déficits de production, mentionnés par le diaire de 1944, étaient surtout imputables au déclin de la force motrice qui se fait sentir dès 1943.

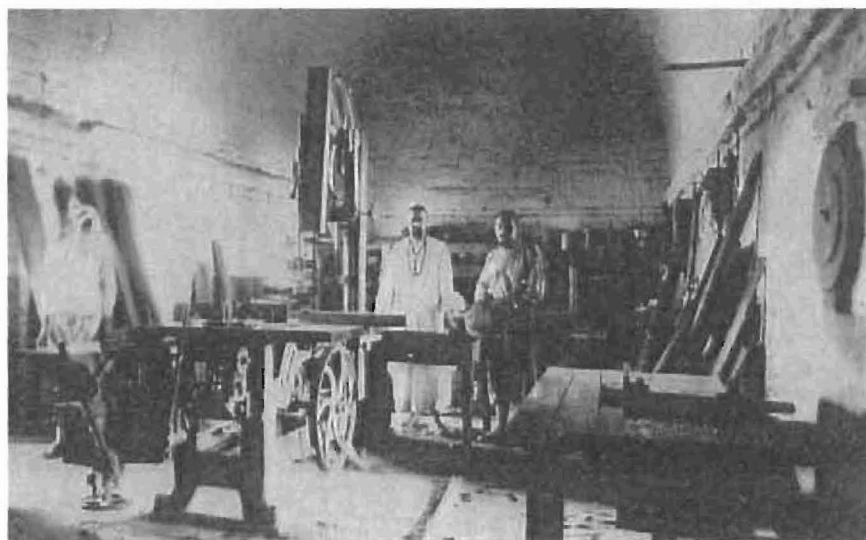
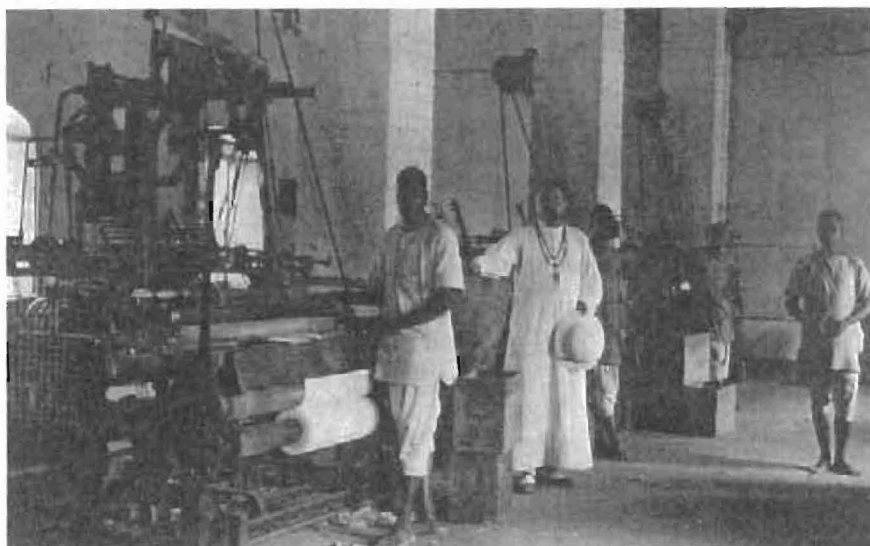
<sup>1</sup> - CHAULLEUR (J.), in *Revue Pères Blancs*, n° 44, 1942, p. 101

<sup>2</sup> - A.P.B., Mgr Thévenoud, 22 mars 1927, in *Fidélité et renouveau*, n° 91-92, p. 13

<sup>3</sup> - Mgr Thévenoud, avril 1927, cité par BAUDU (P.), op. cit., p. 125

<sup>4</sup> - Gouvernement général de l'A.O.F., La Haute Volta, 1931, p. 103

## - Photo n° 17 -

*L'usine de la mission de Ouagadougou*De haut en bas :

□ L'usine de filature et de tissage du coton. Des ouvriers devant leurs machines en compagnie du P. Marcel Deheuninck. Ces machines d'occasion sont importées en pièces détachées de Lille entre 1926 et 1927. Le Frère Georges se charge de les faire fonctionner. Elles produisent des étoffes de 60 à 70cm de large. Les bandes traditionnelles n'en ont que 10. (Ph. P. B., s.d.)

□ La menuiserie de la mission. Elle produit du mobilier en tout genre pour meubler les écoles, les différents postes et parfois les bureaux administratifs. Elle fabrique aussi des charpentes pour les constructions. Ici, un ouvrier en compagnie du P. Deheuninck. (Ph. P. B., s.d.)

### 3. A la recherche d'un créneau rémunérateur

Si l'étoffe traditionnelle servait en grande partie à la confection des vêtements et des couvertures, la filature de la mission essaya de dépasser cet objectif. Entre 1927 et 1945, la diversité de ses productions témoignait d'une recherche décidée à trouver des débouchés toujours plus intéressants.

Le service de santé de la colonie, qui ravitaillait la plupart des dispensaires de la mission en médicament, était l'un des principaux clients de première heure de l'atelier. En 1930, près de 500 "boubous" pour nouveau-nés, que quelques tirailleurs furent chargés de coudre, ont été confectionnés à sa demande.<sup>1</sup> En route pour le Niger, le Général Freydenberg, commandant les troupes d'A.O.F., visite l'atelier de tissage le 31 décembre 1930. Il emporta un carnet de coupons des tissus avec l'intention d'en faire livrer à l'intendance militaire.<sup>2</sup> Comme nous le verrons plus loin, les commandes de l'armée représentèrent, entre 1933 et 1945, une part importante des confections du tissage et de l'ouvroir de couture.

Au début de 1931, la production s'intéressait aux serviettes de toilette. Le P. Marcel Deheuninck, l'intendant du vicariat, en expédia des échantillons à Maison Carrée et à la procure des P.B. à Marseille, en se proposant de les lui livrer pour 5F la pièce rendue sur place.<sup>3</sup> De la maison mère, le P. Cuche prend le relais de la publicité des articles. Il en présenta au P. Marcel Paternot, alors économiste du Noviciat, en le priant de faire suivre aux maisons d'éducation des P.B. de Tunisie et de France. Content de la qualité du produit, il assura son confrère de Ouagadougou de « *commandes assez importantes* ». <sup>4</sup> En 1932, l'ouverture d'un atelier de couture lança véritablement l'usine dans la production de l'étoffe pour la confection des vêtements.

<sup>1</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou du 6 septembre 1930

<sup>2</sup> - A.P.B., Daire de Ouagadougou du 2 janvier 1931

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/239, P. Deheuninck à ?, lettre du 2 mars 1931

<sup>4</sup> - A.P.B., 196/240, P. Cuche à P. Deheuninck, lettre du 27 mars 1931

1932 est, on se souvient, l'année d'expérimentation de l'école paroissiale. Elle recrutait les enfants qui, à cause de déficits intellectuels importants, ne pouvaient pas continuer à l'école cléricale. Pour cette même raison, le programme s'orienta résolument vers le travail manuel, et l'établissement vers un centre d'apprentissage de métiers divers (tissage, vannerie, tannage, poterie). Puisque la structure était réservée aux garçons, les missionnaires entreprirent, avec la collaboration des Sœurs Blanches, d'en ouvrir de semblables pour les filles qui ne pouvaient pas être employées aux tapis. C'est dans ce contexte que furent créées les premières « écoles ménagères » à Koupéla et Ouagadougou. L'apprentissage de la couture devint très vite la principale occupation de l'emploi du temps. L'atelier recrute ses ouvrières dans ces écoles lorsque les filles ont atteint 13 ans.

A partir de ce moment, l'atelier de couture, après celui des tapis, devint la deuxième composante de l'ouvroir. Mais il se distingue de ce dernier dans ce sens que les couturières n'étaient pas soumises au régime de l'internat. Contrairement aux tisseuses des tapis, elles sont le plus souvent recrutées à Ouagadougou dans des familles chrétiennes ou de chefs. De la même manière que, à partir de 1903, la politique scolaire coloniale ciblait les fils de chefs, en 1937 Mgr Thévenoud préconisa le recrutement des filles de notables : « *Les filles de notables, à quelque titre que se soit, sont plus particulièrement désignées parce qu'il est plus probable qu'elles feront un mariage qui leur permettra d'utiliser ce qu'elles auront appris.* »<sup>1</sup> Ces indications faisaient partie d'un ensemble de recommandations qui témoignaient de la rigueur du recrutement et de valeur professionnelle de l'atelier de couture.

« A l'atelier de couture on devra éviter d'employer plus d'enfants qu'il ne faut pour assurer l'exécution des travaux demandés de façon à n'avoir pas à en éliminer sous le prétexte qu'il n'y a pas assez de travail. Le choix des filles qui doivent aller à cette œuvre doit être judicieusement fait [...] »<sup>2</sup>

Doté de machines à coudre (une douzaine en 1938),<sup>3</sup> l'atelier de couture n'avait pas besoin d'une main d'œuvre aussi importante qu'à l'ouvroir. Parallèlement, le salaire journalier (supérieurs de 0,5F en moyenne) y était plus attractif. Pour plus tard enfin, les filles ont intérêt à apprendre à coudre qu'à produire des tapis. Il leur sera plus facile d'installer une machine à coudre à

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-13, *Rapport annuel* 1937-1938, p.3

<sup>2</sup> - A.S.B., B.7116/4, directive du Vicaire apostolique, Ouagadougou le 16 octobre 1937

<sup>3</sup> - A.S.B., B.5081/3-14, *Rapport annuel* 1938-1939, p. 4

domicile, et de la rentabiliser, que monter une chaîne de tapis. Entre 1939 et 1951, les rapports annuels des Soeurs Blanches situent la moyenne des présences journalières à 20 filles. Le fait que les catéchistes aient été équipés de machines à coudre à partir de 1937 (de tisserands ils deviennent des tailleurs) diminue nécessairement les besoins de couturières.

Avec l'intervention du Général Freydenberg, il avait promis en 1930 d'intéresser l'intendance militaire à l'étoffe de la mission, les premières commandes de l'administration de l'armée arrivent dès 1933. Il s'agissait principalement de blouses et de culottes destinées à l'habillement des "hommes du rang". Les commandes annuelles, 3.000 blouses et 3.000 culottes entre 1933 et 1938,<sup>1</sup> devinrent plus importantes en 1939. Les mobilisations et les recrutements importants de soldats, en prévision de la deuxième guerre mondiale, augmentent nécessairement les besoins. Entre septembre 1939 et janvier 1940, 8.000 blouses et 8.000 culottes sont confectionnées.<sup>2</sup> Lorsque le conflit prit fin en 1945, les commandes se réduisent pour se stabiliser à 150 uniformes par mois.<sup>3</sup>

L'armée et la mission offraient à l'atelier l'essentielle des commandes en gros. Lorsqu'il ouvre ses portes en octobre 1932 sous la direction de Sr St Constant, l'atelier de confection fournit des gandouras aux missionnaires, et habille les séminaristes et les écoliers de l'école cléricale et du gouvernement.

D'après la déclaration sur le chiffre d'affaire de l'usine, la « consommation du personnel » de la mission représente en moyenne, entre 1932 et 1935, 43% des ventes annuelles de l'étoffe,<sup>4</sup> équivalant à 11.800 mètres environ.<sup>5</sup> Le reste est utilisé pour les commandes de vêtements, ou vendu sur place à des marchands de tissu. L'un d'entre eux, Bernard *Wong-yānde*, construisit sa célébrité avec le textile de la mission.<sup>6</sup> A partir de 1937, les vicariats de Bamako, Navrongo et Bobo-Dioulasso se ravitaillent également à l'atelier de Ouagadougou. Le volume des achats, 700 gandouras de 1942 à 1944,<sup>7</sup> permet de situer, par hypothèse, la moyenne des commandes annuelles de ces missions à 240

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-14, *Rapport annuel* 1938-1939, p. 4

<sup>2</sup> - A.S.B., B.5081/3-15, *Rapport annuel* 1939-1940, p. 3

<sup>3</sup> - A.S.B., B. 5081/3-20, *Rapport annuel* 1945-1946

<sup>4</sup> - A.A.O., T.U.1(2), *Finances* 1932-1935

<sup>5</sup> - Evalués à partir d'une production de 750 mètres d'étoffe par mois. Cette quantité a été mentionnée par GOUVERNEMENT GENERAL de l'A.O.F., La Haute Volta, *Exposition coloniale Internationale de 1931*, Société d'Éditions Géographiques Maritimes et Coloniales, Paris, 1931, 167 p., p. 103

<sup>6</sup> - Abbé Georges Yaogho, Ouagadougou, 18 février 1997

<sup>7</sup> - A.S.B., B.5081/3-18-19, *Rapport annuel* de 1942-1943 et 1943-1944

soutanes. Progressivement, avec l'introduction de l'uniforme scolaire, les écoles de la mission et du gouvernement devinrent d'importants marchés.

Par contre, à part les couvertures que l'administration commandait pour les prestataires, obligés de coucher sur le chantier lorsqu'il est éloigné des villages, la consommation des populations civiles était plus limitée. Les Européens s'intéressaient en particuliers aux services de table, des nappes piquées de motifs indigènes, et quelques indigènes évolués commandaient des vêtements. Lorsque les mariages commencèrent à être célébrés à l'europpéenne, les demandes portèrent sur les tenues de mariées et de filles d'honneur.

A partir de 1948-1949, la reprise des importations du tissu européen diminua la clientèle européenne. De plus en plus, le tissu de l'usine de la mission servait surtout à des confections pour les femmes et les enfants indigènes. Les missionnaires eux-mêmes se détournèrent de cette étoffe qui, « *après quelques lessives, se relâche et pend de tout côté* ». <sup>1</sup> Seule l'ouverture du noviciat des Frères indigènes de la Sainte Famille maintient encore la confection des soutanes.

Les confections s'orientèrent de plus en plus vers les vêtements de bébés et d'enfants à partir de 1950. Même si leur écoulement était plus facile, il fallait tout de même aménager des étales au marché pour élargir la clientèle. <sup>2</sup> L'année suivante, les commandes du service de santé (blouses, draps et moustiquaires) permettent encore à l'atelier de fonctionner moyennement. Le buffet hôtel (le plus important de la place alors) adresse aussi des commandes de lingerie. Dès 1951, le marché se rétrécit. L'enjeu économique de la couture devenant moindre à partir de 1956, l'atelier fut confié à une Sœur africaine. Le déclin, qui se confirme les années suivantes, n'est pas tellement dû à « *l'incompétence de la Sr Africaine* », <sup>3</sup> mais plutôt à la progression du nombre des artisans de la confection à Ouagadougou. Même si l'ouverture du petit séminaire de Koudougou relance le travail en 1958, l'ouverture d'un atelier de broderie en 1957, était le prélude du déclin de l'industrie textile de la mission.

<sup>1</sup> - A.S.B., B.5081/3-19, *Rapport annuel* de 1943-1944, p. 4

<sup>2</sup> - ASB, B.5081/3-25, *Rapport annuel* 1949-1950, p.5

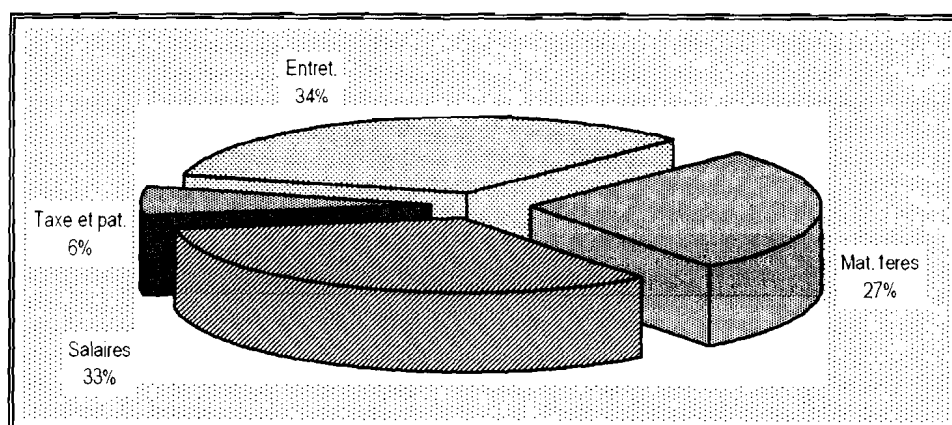
<sup>3</sup> - A.S.B., B.5081/3-32, *Rapport annuel*, 1956-1957

#### 4. L'étoffe dans les budgets du vicariat

Contrairement à la production du tapis, dont le coût de revient du M<sup>2</sup> avait été approximativement évalué, des estimations du prix de revient de l'étoffe de la filature, et des articles de l'atelier de couture, n'ont pu être trouvées. Les récapitulatifs des budgets du Vicariat, entre 1926 et 1940, n'indiquent que des dépenses, souvent globales. Les recettes, qui le sont tout autant, ne distinguent pas la part de l'étoffe de celle de la confection. Dans ces conditions, analyser l'importance de "l'usine" et de son annexe, par l'approche du volume et de la valeur de la production, procède essentiellement de l'approximatif.

Les déclarations sur les chiffres d'affaire, pour 1932, 1933 et 1934,<sup>1</sup> élaborées à la demande du service des impôts, ne déclarent que des valeurs sans référence aux quantités. Non seulement elles sont parfois en contradiction avec les chiffres des budgets (par défaut de concordances), mais encore elles ne dégagent que des estimations fort peu représentatives (trois ans). « *Tous les comptes du matériel ayant été mélangés au début, il est impossible de vouloir parler sérieusement de [...] l'usine de tissage* ». <sup>2</sup> Ce constat du Père Régional, Jean-Baptiste Blin, reste un déficit qu'il faudra sans doute chercher encore à relever. Néanmoins, et à défaut de mieux, les informations que livrent ces "chiffres d'affaire" permettent de mesurer les coûts de production de l'étoffe, et les proportions des différents éléments de la valeur ajoutée.

**Graphique n° 29 : Répartition du coût de production de l'étoffe (1932-1934)**



Source : A partir de A.A.O., T.U., 1 (2), Finances 1932-1935

<sup>1</sup> - A.A.O., T.U. 1 (2), Finances 1932-1935

<sup>2</sup> - A.P.B., Dossier n° 285, P. Blin, rapport de visite du 4 mai 1936

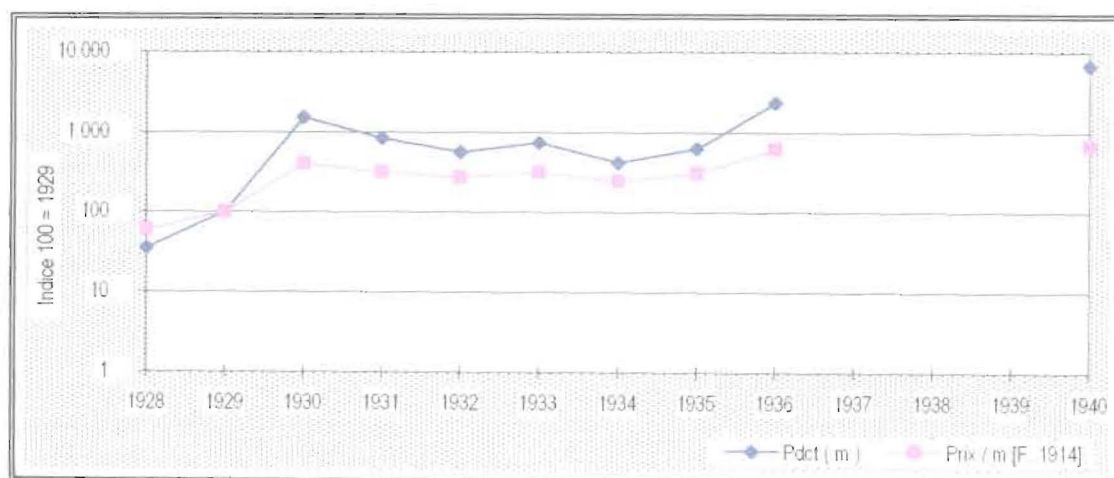
En considérant les estimations du Gouvernement général de l'A.O.F.,<sup>1</sup> qui établissaient la quantité de production de l'usine de tissage de la mission à 750 mètres d'étoffe par mois vers 1931, il est possible d'émettre quelques hypothèses sur la production annuelle de la filature.

**Tableau n° 10 : Volume de production (m) et valeur constante (F. 1914) du m d'étoffe (1928-1940)**

Année	Quant./ m	Moy.mobile	Indice pdct	Prix / m	Moy.mob.prix	Ind.prix
1928	7.945	3.973	35	0,4	0,2	59
1929	22.577	11.289	100	0,7	0,3	100
1930	348.831	174.415	1.545	2,6	1,3	404
1931	189.943	94.972	841	2,1	1	315
1932	128.067	64.034	567	1,8	0,9	271
1933	168.995	84.497	749	2,1	1	318
1934	94.376	47.188	418	1,6	0,8	243
1935	141.169	70.585	625	2	1	309
1936	529.824	264.912	2.347	4,1	2	622
1937						
1938						
1939						
1940	1.519.353	759.676	6.730	4,4	2,2	681

Source : A partir de A.P.B., 196/233-246 (1928-1935) et 228/227,264 (1936, 1940),  
et GOUVERNEMENT GENERAL, La Haute Volta, op. cit., p. 103

**Graphique n° 30 : Evolution de l'indice du volume et de la valeur de l'étoffe (F.1914) entre 1928 et 1940**



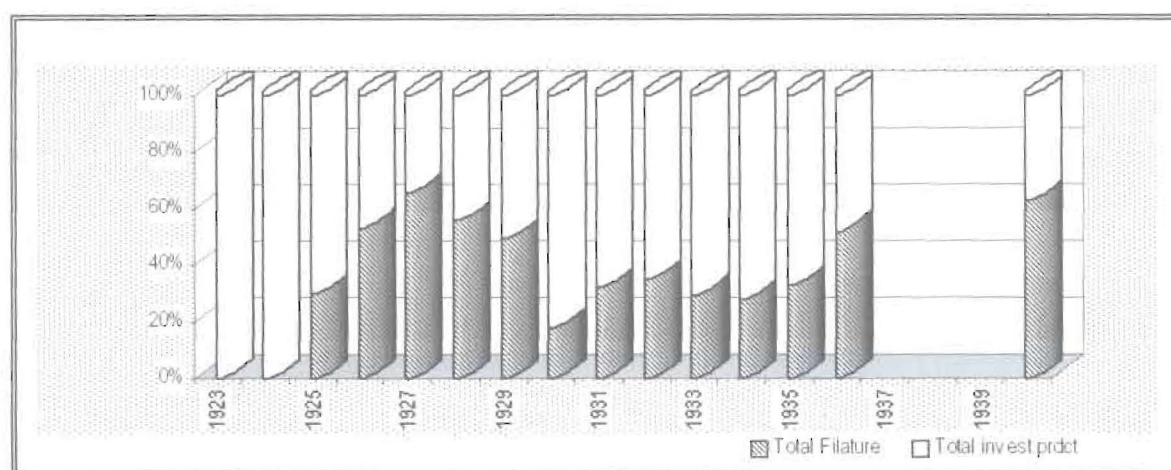
Source : A partir du tableau précédent

<sup>1</sup> - GOUVERNEMENT GENERAL de l'A.O.F., La Haute Volta, *Exposition coloniale Internationale de 1931*, Société d'Éditions géographiques Maritimes et Coloniales, Paris, 1931, 167 p., p. 103



Les recettes de 1937 à 1939 sont manquantes. Ce qui explique la rupture correspondant à cette période. La progression symétrique des courbes (à partir de 1930) tient de la méthode de calcul du volume de production, et de l'évaluation du prix du mètre de l'étoffe. La quantité de production (celle de 1931) sur laquelle elle se base étant fixe, la courbe des valeurs reste liée à celle de la production. Mais les baisses importantes de la production, entre 1932 et 1934, correspondent bien à la période de chute de la production du coton dans les cercles du *Moogo*.<sup>1</sup>

**Graphique n° 31 : Part de l'étoffe dans les investissements productifs<sup>2</sup> du Vicariat (1923-1940)**



Source : A partir de A.P.B., 196/229-246 (1923-1935) et 228/227,264 (1936, 1940)

Les pointes de 1926 à 1928 reflètent l'importance de la valeur des achats du matériel d'équipement. En 1925 et 1926, ils représentent 100% des investissements de la filature. En admettant que le « salaire des ouvriers », inclus dans le montant de l'acquisition du « matériel de l'usine », équivaut à celui de 1928 (soit 2.011F. de 1914),<sup>3</sup> l'achat et le transport de ce matériel atteint 96% des sommes investies dans la filature. En 1928, il représente encore 82% du total des dépenses, contre 12% pour le coton, 4% pour la rémunération des ouvriers et 2% pour l'achat de la teinture.

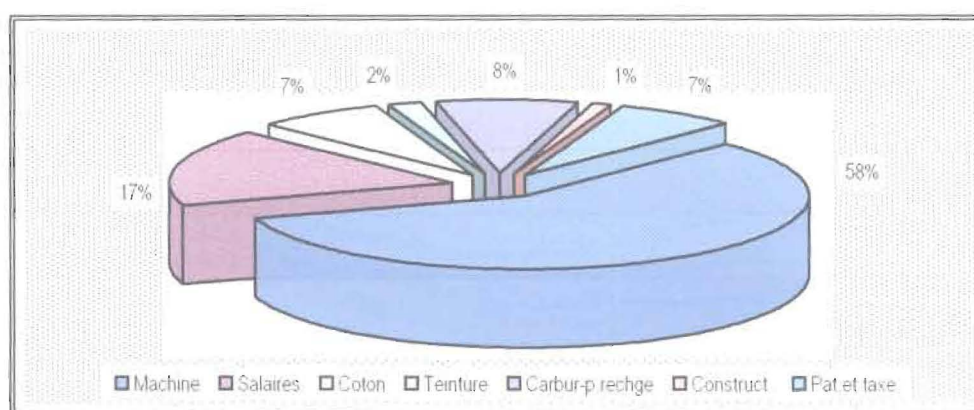
<sup>1</sup> - Cf. graphique n° 28, p. 294. La chute de la production du coton, entre 1932 et 1934, est sans doute la conséquence de deux conjonctures : la crise économique avec la chute des prix, et la sécheresse qui affame le *Mōogo*.

<sup>2</sup> - « Investissements productifs » désigne les investissements pour les activités qui génèrent des recettes.

<sup>3</sup> - A.P.B., 196/236, V.A.O., Récapitulation des dépenses et des recettes (exercice 1928)

La forte progression de 1940 peut être interprétée de deux manières. Elle pourrait être d'abord la résultante de l'accroissement de la consommation en combustibles et en matière première. A cause de l'importance des besoins d'étoffe pendant la guerre, l'augmentation de la production a pu entraîner la hausse des quantités de l'approvisionnement. Dans ce cas, la croissance des recettes, dans le même temps, confirmerait cette hypothèse. A l'inverse ensuite, le renchérissement des prix du carburant, des pièces de rechange et du coton, pendant la même période, peut avoir occasionné l'augmentation des coûts de production. Dans ce cas, les craintes de Mgr Thévenoud en 1940,<sup>1</sup> au sujet d'une éventuelle insuffisance du coton, trouveraient toute leur justification.

**Graphique n° 32 : Répartition des investissements de l'usine (1925-1940)**



Source : A partir de A.P.B., 196/231-246 (1925-1935) et 228/227,264 (1936, 1940)

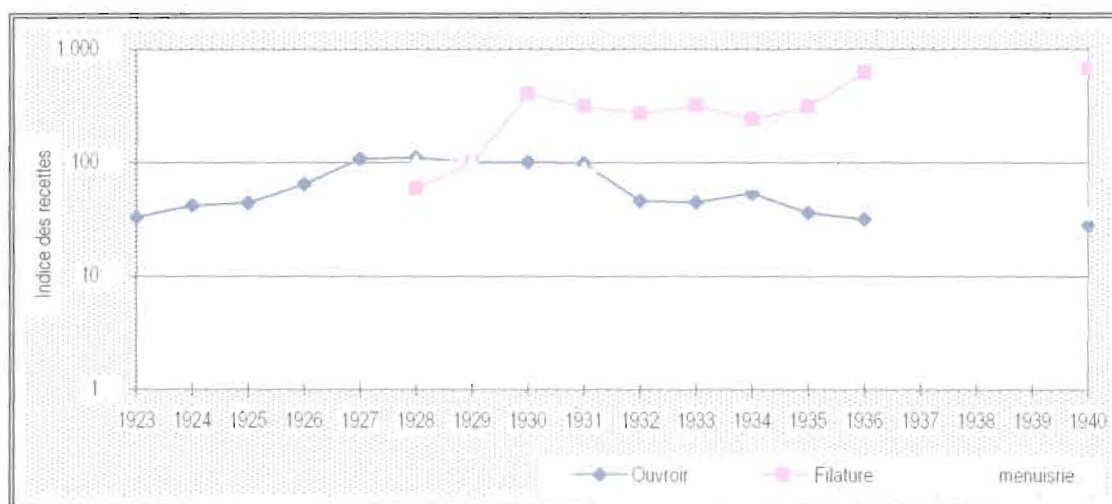
Ce détail des dépenses au titre de l'investissement pour la filature a l'avantage de montrer là où l'essentiel des sommes a été affecté. Ainsi, le secteur "machine", qui comprend l'achat et le transport des machines, représente à lui seul plus de la moitié des dépenses. Plus que la valeur du matériel, il était souvent d'occasion, ce sont les frais de transport qui alourdissent ce poste du budget. Ouagadougou est à plus de 1.000 km de la côte. Si en 1909 le porteur se contentait de 9F pour acheminer le ravitaillement des missionnaires de Mopti à la

<sup>1</sup> - A.A.O., T.C.12, Mgr Thévenoud au Lieutenant colonel du Bataillon n°6, lettre du 22 mai 1940

capitale du *Mōogo*,<sup>1</sup> la tonne de marchandise revient à 1.100F en moyenne vers 1920.<sup>2</sup>

La petitesse de la part des achats du coton, proportionnellement équivalente à celle de la taxe et de la patente, conforte encore les critiques de Bernard Sol au sujet du cours du coton que l'administration maintenait à un niveau anormalement bas. Si la part des salaires des ouvriers est théoriquement importante, l'imprécision de leur effectif ne permet pas d'évaluer leur rémunération réelle. Par rapport aux autres activités productives, les recettes de l'usine de filature, entre 1928 et 1940, semblent justifier l'importance des investissements qui y furent consentis.

**Graphique n° 33 : La Filature dans les recettes actives du Vicariat (1923-1940)**  
(F.1914. Indice 100 = 1929)



Source : A.P.B., 196/229-246 (1923-1935) et 228/227,264 (1936, 1940)

Entre 1918 et 1950 au moins, les tapis et l'étoffe apportent l'essentiel des recettes des exploitations de la mission. Œuvres de bienfaisance ou activités purement lucratives ? Les opinions resteront encore partagées. Mgr Thévenoud, de même que le rapport annuel des Sœurs Blanches, affirmait en 1925 que les

<sup>1</sup> - A.P.B., Diare de Ouagadougou, septembre 1909. En admettant qu'un porteur chargeait un paquet de 20 kg en moyenne, la tonne ne représenterait que 450F.

<sup>2</sup> - A.P.B., 196/220, Mgr Thévenoud à ? Lettre du 5 mars 1922. Par la voie Kayes-Ségou, une tonne équivaut à 1.400F. Le même poids coûte 700 ou 800F par la Côte de l'Or.

tapis sont une source financière pour la mission.<sup>1</sup> Mais certains parlent aussi de « *stratégie missionnaire* »,<sup>2</sup> de « *relèvement du niveau de vie des indigènes* »,<sup>3</sup> et de « *formation professionnelle* ». <sup>4</sup> Cependant, les motivations de l'élevage des mérinos à Baam, et les pratiques qui avaient cours dans les ateliers et/ou sur les chantiers de la mission, permettent de comprendre que l'aspect humanitaire avait cédé peu à peu la place à des intérêts pécuniaires et privés.

Avec le développement du bâtiment, et surtout l'introduction d'un style architectural nouveau, l'exploitation du bois, mieux que les produits de la briqueterie, devient aussi l'un des secteurs actifs du vicariat à partir de 1927.<sup>5</sup> Deux fours chauffés au charbon de bois (36 heures de cuisson), d'une capacité de 20.000 briques chacun, fonctionnent à Pabré dès le 3 décembre 1925.<sup>6</sup> Ces briques cuites sont destinées au revêtement extérieur des bâtiments principaux de la mission (chapelles, presbytères) mais aussi de l'administration.<sup>7</sup> Parallèlement, l'exploitation des coquillages dans les régions de la Volta Noire et dans les environs du village de Koubri (30 km au sud de Ouagadougou) permet de produire de la chaux pour les terrasses. Cependant, la multiplication des chantiers de construction, et parfois l'excès de l'envergure de certains édifices, grignotèrent progressivement les bénéfices de l'ensemble des exploitations. En 1937, au lendemain de l'inauguration de la nouvelle cathédrale de Ouagadougou, les budgets du vicariat s'installèrent dans des déficits importants qui contrastaient avec la relative bonne santé des "affaires".<sup>8</sup>

<sup>1</sup> - A.P.B., 195/064, J. Thévenoud au P. Voillard, lettre du 22 août 1925

<sup>2</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 26 août 1929. Le gouverneur suspecte le désintéressement et le libéralisme des Pères à l'égard des ouvrières.

<sup>3</sup> - A.A.O., T. U. 1, Gouverneur p.i. à Administrateur du cercle de Ouaga, lettre n° 607/A.G. du 5 juillet 1924

<sup>4</sup> - A.S.B., B.5081/3-26, *Rapport annuel* 1950-1951

<sup>5</sup> - Cf. graphique n° 24, p. 280, et Annexe III, Tableau I, p. 412

<sup>6</sup> - A.P.B., Diaire de Pabré, 3-5 décembre 1925

<sup>7</sup> - A.P.B., Diaire de Pabré, 18 mai 1927

<sup>8</sup> - A.P.B., Dossier n° 285, P. Jean-Baptiste Blin, rapport de visite du 4 mai 1937

- Photo n° 18 -

*Vue partielle de la mission de Ouagadougou (vers 1936)*



La cathédrale (au centre) a été construite entre juillet 1934 et janvier 1936 par le Frère Constantin. Sa tour inachevée (celle de droite) témoigne sans doute des difficultés budgétaires de cette période. Le nouveau palais du Vicaire apostolique (en construction) dans le prolongement de la cathédrale. Les bâtiments des religieuses (à droite de la cathédrale). A l'arrière plan on aperçoit les premières concessions du village de liberté (Saint Léon). A l'avant plan, les premières maisons du quartier Saint Jean-Baptiste. (Ph. Coll. Musée de l'Homme. s.d.)

## **CONCLUSION**

Cette étude de l'action sociale et économique missionnaire ne prétend pas être exhaustive. Elle n'est pas *a priori* handicapée par la durée, mais surtout par le caractère parcellaire, déjà mentionné dans l'introduction, des données essentielles. L'analyse de cet "humanitaire", permet néanmoins de le situer à deux niveaux et de comprendre le triple enjeu qui l'a animé.

Au niveau social, l'humanitaire semble avoir été guidé d'abord par un enjeu essentiellement religieux. Lavigerie l'avait du reste précisé dans ses recommandations, la principale motivation tenait au besoin d'encourager les conversions. Alors, il s'est résumé à peu près à la mise en place de structures qui cherchaient à transformer l'ordre et les mœurs traditionnels, jugés dangereux pour l'épanouissement de la foi chrétienne. Dans ce sens, le "village de liberté", l'orphelinat, l'internat ou l'école, les appuis de l'action sociale, sont des armatures, qui devaient permettre d'aiguiller l'indigène sur la rampe d'une civilisation appropriée et indispensable pour des conversions plus solides.

Pourtant, dans le monde occidental chrétien, des critiques, comme Bartolomeo de Las Casas,<sup>1</sup> se sont manifestés pour dénoncer ce lien abusif entre la foi chrétienne et une civilisation particulière. Cette opinion, qui avait déjà fait dire aux anciens Grecs qu'à « *vouloir blanchir un Ethiopien on perdait son temps et son savon* »,<sup>2</sup> a été par la suite relayée par *Propaganda Fide* en 1659 dans ses directives aux missionnaires.

« Ne mettez aucun zèle, n'avancez aucun argument pour convaincre ces peuples de changer leurs rites, leurs coutumes, leurs mœurs, à moins qu'elles ne soient contraires à la religion et à la morale. Quoi de plus absurde que de transporter chez les Chinois la France [...] N'introduisez pas chez eux nos pays, mais la fois, cette foi qui ne repousse ni ne blesse les rites ni les usages d'aucun peuple [...] »<sup>3</sup>

Mais les prises de positions tout aussi contraires montrent le décalage entre la théorie du discours et les faits. La constitution de 1622, de la même Congrégation romaine pour la propagande, avait déjà substantiellement stabilisé, au sein du catholicisme romain, la distinction entre "chrétienté" (évangélisée et civilisée) et "monde païen" (à évangéliser et à civiliser).<sup>4</sup>

<sup>1</sup> - Prélat espagnol dominicain puis évêque de Chiapa (Mexique) en 1544. Il s'opposa à l'oppression brutale des conquistadores sur les Indiens

<sup>2</sup> - Cité par Mgr Hacquard, *directives générales sur le rôle moral et social des missionnaires au Soudan*, 1898, p.5

<sup>3</sup> - PORROT (J. M., P. B.), *Introduction à l'apostolat en Afrique*, Rome, 1968, 400 p., p. 74

<sup>4</sup> - A.P.B., *Eglise et Histoire de l'Eglise en Afrique*, p. XV

Ce sont ces sentiments qui ont inspiré les prières spéciales pour la rédemption des Africains, approuvées par la Congrégation romaine des indulgences, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En estimant que « *l'aveuglement et l'esprit de satan* » sont si « *enracinés dans ce peuple* » que seul la douleur peut le racheter et l'expier de ses péchés abrutissants,<sup>1</sup> François Libermann, le patron des Spiritains, y a souscrit. De son côté, le Pape Léon XIII prêchait ouvertement "Une Foi, Une Eglise, Une Civilisation". Pour lui en effet, il convenait que de nombreux royaumes soient confédérés sous un seul pouvoir, afin qu'une prédication générale puisse trouver des peuples facilement accessibles, parce qu'assujettis au gouvernement d'une seule cité. C'est au nom de ce principe qu'il recommanda au clergé français, en 1892, le "ralliement à la République" dont Lavigerie s'est fait le fidèle partisan en Afrique. Le rapport privilégié du christianisme avec la culture gréco-latine, et avec l'entreprise de domination au XIX<sup>e</sup> siècle, n'est peut-être pas étranger à la pauvreté doctrinale<sup>2</sup> qui habitait le catholicisme missionnaire français au moment des conquêtes coloniales.

Car à l'époque, la notion de "chrétienté" se fonde sur l'institutionnalisation de la symbiose entre la foi chrétienne et la culture occidentale. Cette symbiose produit une entité sociale, politique, et économique déterminée. L'évangélisation s'exprime alors comme une volonté d'homogénéité sociale, qui explique les relations conflictuelles avec le milieu traditionnel. En dehors des limites de la chrétienté elle-même, la christianisation se réalise bien souvent comme une expansion et une imposition d'un modèle particulier. La "mission" devient nécessairement dilatation des frontières culturelles, politiques, économiques de la chrétienté, donc coloniale, d'où la couverture militaire que les missionnaires utilisent comme rempart, dans un premier temps au moins, au *Mōogo* et dans les autres régions de l'A.O.F. à partir de 1895.

Alors, en s'installant dans les pays de la haute Volta, les missionnaires ne se contentent pas seulement de prêcher la foi. Au nom de "la civilisation", ils entendent aussi introduire la culture qui est la leur dans cette société "primitive" dont il faut exorciser les démons : la coutume et le paganisme. Dans leurs rapports annuels et leurs correspondances, certains P. B. parlent au possessif, de "leurs Noirs" en soulignant leur "état inférieur". Les termes sont parfois si railleurs

<sup>1</sup> - Cité par GUILLAUME (P.), op. cit., p. 82

<sup>2</sup> - DANSETTE (A.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t.2, Paris, Flammarion, 1951, p. 24



que, en 1939, la Congrégation de la Propagande s'oblige à donner aux missionnaires des instructions sur la prudence à observer quant au ton et aux termes utilisés pour parler des indigènes. Elle « *recommande à tous ceux qui traitent de questions missionnaires, oralement ou par écrit, de parler des autres pays avec tout le respect avec lequel ils souhaitent que les étrangers parlent du leur* ». <sup>1</sup> L'action sociale des Pères Blancs à Ouagadougou est restée longtemps marquée par ce sentiment de supériorité, qui les pousse vers un paternalisme dominateur, et vers une pédagogie de l'apostolat, souvent inquisitoire. <sup>2</sup>

Au *Mōogo*, les missionnaires se rendent bien compte que dans cette société rigoureusement communautaire, où le droit, la loi et l'ordre s'inspirent des traditions, il est illusoire de s'accommoder des "coutumes" qui risquent de saper toute entreprise de conversion. Il est une certitude pour eux, le christianisme ne peut prendre racine là où on se trouve en présence d'une « *civilisation trop inférieure ou trop éloignée des éléments essentiels d'une civilisation chrétienne* ». <sup>3</sup> Il devient alors évident qu'il ne peut que se greffer sur un niveau certain de civilisation.

Dès le début de l'évangélisation, des intentions philanthropiques sont pourtant mises en avant. Cependant, la stratégie de la conversion par l'isolement révèle toute la difficulté d'adapter le message aux aspirations de la société prise dans sa globalité. L'orphelinat, le village de liberté, l'école ou l'internat, en ce qu'ils permettent aux missionnaires de soustraire les pensionnaires à "l'influence néfaste" du milieu traditionnel, deviennent ainsi les paravents d'une "christianisation en serre".

L'affaiblissement du pouvoir monarchique offre l'occasion de reconstituer, sur les bases de la nouvelle religion, des communautés libérées des devoirs que la société traditionnelle impose à ses membres. Présenté comme un facteur d'émancipation et de promotion individuelle, le christianisme missionnaire au *Mōogo*, a été individualisant et destructeur du groupe. <sup>4</sup> « *En se christianisant, le chrétien brise l'étreinte des coutumes et évolue. Il se sent plus libre, protégé contre les exactions. Dans plusieurs missions, il est certain que le christianisme est une réussite sociale.* » <sup>5</sup> C'est ce statut

<sup>1</sup> - A.A.O., T.B.130/3 (101), Instruction de la S.C.P.F., donnée par Pierre Fumasoni Biondi, Card. Préfet, Rome, 9/6/1939

<sup>2</sup> - A.P.B., 074/353, P. Oscar Morin à ? Lettre du 4 mai 1918 au sujet des peines disciplinaires pour les chrétiens défaillants de Toma ; A.A.O., T.B.130/3 (08), Mgr Thévenoud, notes aux missionnaires, 18 juin 1923 ; et Circulaire n°2 du 17/09/1924

<sup>3</sup> - BOUCHAUD (J.), *L'Eglise en Afrique Noire*, La Palatine, Paris-Genève, 1958, 189 p., p. 69

<sup>4</sup> - BENOIST (J.R. de), CREDIC, p. 66

<sup>5</sup> - A.P.B., *Rapport annuel, 1956-1957*, p. 268

privilegié que le Vicaire apostolique de Ouagadougou revendique avec âpreté, auprès de l'administration, pour ses chrétiens.

« Ce faisant, [la France] a accepté toutes les conséquences inhérentes à l'établissement du dogme et de la morale catholique et cela en raison du but poursuivi, à savoir : le relèvement moral des populations de ses colonies et l'introduction parmi elles d'une conception, plus élevée et plus conforme à la mentalité des peuples civilisés, de la dignité humaine. Logiquement donc, elle doit consentir à une transformation des mœurs qui est la conséquence immédiate du christianisme ». <sup>1</sup>

Ce sentiment n'est pas étranger aux troubles qui émaillent l'histoire missionnaire des P.B., en Kabylie,<sup>2</sup> à Ouagadougou (1933-1936)<sup>3</sup> et dans "l'Ouest Volta" (1934-1935 et 1942).<sup>4</sup> « *Faute surtout d'essayer d'adapter le message chrétien à la culture traditionnelle [...] les missionnaires furent tout au plus accueillis comme des puissants à l'abri desquels on pouvait se ranger.* » <sup>5</sup> Ce complexe, qui s'inspire du contexte politique dans lequel l'évangélisation évolue, n'a-t-il pas aussi privé l'œuvre sociale missionnaire du principe de l'humanitaire au sens premier du terme ? On peut croire que cette attitude a contribué par réaction, et contrairement aux certitudes du départ, à empêcher le *Mōogo* de devenir « l'Abyssinie du Soudan » dont les P. B. rêvaient.

"L'humanitaire" des Pères Blancs est aussi influencé par des enjeux politiques. L'action missionnaire commence dans un contexte marqué par le nationalisme des conquêtes. Elle est sous-tendue, pendant la période des deux guerres, par un patriotisme rempli de ferveur, et trouve un appui considérable sous le gouvernement de Vichy. A Ouagadougou, l'œuvre de la mission est poussée par ces facteurs qui, à bien de niveaux, l'ont encadrée et dynamisée.

« Bien loin, bien loin de la famille,  
Quand le missionnaire s'en va  
Cachant une larme qui brille,  
Chacun lui dit : "Adieu et va !"  
Car c'est un martyr  
Que l'on voit partir.  
Sans repos, il travaille et prie,  
Affronte la mort même, s'il le faut,  
Pour le Christ et pour la Patrie,  
Pour la Croix et pour le Drapeau. » <sup>6</sup>

1 - A.P.B., 196/194, Mgr Thévenoud à Commandant du cercle de Ouahigouya, lettre du 14 septembre 1933

2 - Cf. EMERIT (M), op. cit., in *Revue historique*, 1960, p. 63

3 - Cf. Les suites de l'inspection Carbou, pp. 112 et suivantes

4 - Ibidem.

5 - COQUERY-VIDROVITCH (C) et MONIOT (H), *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 1993, 499 p., p. 172

6 - Citée par ILBOUDO (J), op. cit., p. 169

Ces paroles, qui sont celles d'une chanson que les élèves des écoles de la mission fredonnaient dans les années 1950, révèlent le double objectif de l'engagement du missionnaire à Ouagadougou : faire œuvre d'église et œuvre française. Même si la collaboration entre l'autorité politique et la mission a évolué au gré des courants politiques et des convictions personnelles des administrateurs, on ne peut pas oublier les intérêts qui les rapprochaient. Le concours des missionnaires, pour les soins et l'enseignement, est utile à l'administration, pendant que l'aide financière et la protection de l'administration sont indispensables à la mission.

Lorsque Mgr Alexis Lemaître prit la direction du Vicariat apostolique du Soudan en 1911, l'une de ses priorités est de rétablir les bonnes relations entre la mission et l'administration. Une décennie de politique laïciste, et de zèle maladroit de certains missionnaires, avait transformé la collaboration des débuts en une lutte d'influence. Concrètement elle s'est traduite par l'arrêt des subventions aux missions, la confiscation de l'école, et le développement de l'idée que les missionnaires étaient désormais inutiles aux colonies. A Ouagadougou, la menace de l'expulsion paraissait si réelle que des voix autorisées, comme celle du colonel Mangin, conseillèrent vivement les Pères Blancs. de se recommander à l'administration par des œuvres utiles à la colonie.<sup>1</sup> Alors, pour reconquérir l'estime et le soutien des politiques, le vicaire apostolique oriente ses missionnaires vers des activités qui ont l'avantage d'être non concurrentielles et économiquement intéressantes pour les deux parties. L'ère de l'ouvroir, à partir de 1918, et de l'usine de l'étoffe, entre 1928 et 1945, inaugurent cette nouvelle perspective de collaboration.

A Ouagadougou, à partir de 1919, l'action économique bénéficia d'abord du soutien intéressé d'administrateurs personnellement voués à la cause de la mission. Pendant toute la durée de son mandat (1919-1927), le lieutenant gouverneur Edouard Hesling n'hésite pas à inscrire une allocation annuelle au budget de la colonie, et à recruter de la main d'œuvre, pour la manufacture des tapis. Mais le même soutien que ses successeurs accordent à l'ouvroir, qui devint une sorte d'entreprise d'utilité publique, est le signe d'une attention qui dépasse les sympathies personnelles. En tant que premier responsable de la colonie, le

---

1 - A.P.B., 075/002

gouverneur est directement ou indirectement mêlé au succès de l'œuvre économique des missionnaires car il en partage les mérites.

Dès lors, les recrutements forcés d'ouvrières le rappellent, l'humanitaire est relégué à un second plan. Des raccourcis sont utilisés pour assurer à l'entreprise un développement appréciable. L'administrateur n'hésite pas à couvrir les irrégularités constatées parfois par l'inspection du travail. Grâce à Albert Jean Mouragues,<sup>1</sup> la fabrique est classée dans la catégorie des établissements post scolaires en 1951, ce qui signifiait l'officialisation de l'emploi de fillettes parfois trop jeunes pour les tâches qui leur étaient affectées,<sup>2</sup> la non reconnaissance du statut d'ouvrières des filles qui y travaillaient parfois depuis très longtemps,<sup>3</sup> et le contournement des prescriptions légales au sujet des rémunérations.<sup>4</sup>

En tant que serviteur de l'église et de la France, la personnalité du Vicaire apostolique de Ouagadougou influença de façon décisive l'orientation des entreprises de la mission. Son élection au conseil d'administration de la colonie,<sup>5</sup> et les distinctions honorifiques qu'il reçoit du gouvernement français (en 1932 puis en 1947) sont autant de mérites pour son investissement énergétique dans l'œuvre coloniale et patriotique, que le succès de l'ouvrage à l'exposition coloniale de Paris en 1931 et le rôle de la filature pendant la deuxième guerre ont largement prouvé.

Mais l'implication politique de l'action missionnaire a été encore plus évidente pendant la période du gouvernement de Vichy. La « Révolution nationale », à laquelle Philippe Pétain appelle les Français dès le 17 juin 1941, séduit les missionnaires. D'ailleurs, l'intéressé avait déjà visité la mission, et avait pu apprécier, à travers l'atelier des tapis, l'œuvre des missionnaires de Ouagadougou.<sup>6</sup> Cette adhésion, qui semble aller de soi, fait dire à Mgr Thévenoud qu'il « *n'avait pas besoin de [l'invitation de Mgr Chapouille] <sup>7</sup> pour faire son devoir* », <sup>8</sup> et l'incite à prier « *que Dieu [...] conserve le Maréchal Pétain quelques années pour mettre de l'ordre à l'intérieur* ». <sup>9</sup> En 1940, Hubert Deschamps, le nouveau gouverneur de Côte d'Ivoire,

1 - Gouverneur de 3<sup>e</sup> classe, et lieutenant gouverneur de la Haute Volta du 29 avril 1948 au 24 avril 1952

2 - A.S.B., B.5081/3-24, *Rapport annuel* 1948-1949, p. 4

3 - A.S.B., B.5081/3-26, *Rapport annuel* 1950-1951, p. 3

4 - A.S.B., B.5081/3-23, *Rapport annuel* 1947-1948, p. 4

5 - C.A.R.A.N., 200MI/1691, *Rapport politique* du 2<sup>e</sup> semestre de 1919

6 - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 6 février 1925

7 - Mgr Chapouille, alors directeur national des Œuvres Pontificales Missionnaires, avait recommandé à tous les chefs de missions françaises, via le Secrétaire d'Etat aux colonies, de se rallier au gouvernement de Vichy.

8 - A.P.B., 289/113, Mgr Thévenoud à Mgr Birraux, lettre du 26 septembre 1940

9 - A.P.B., 289/119, Mgr Thévenoud à Mgr Birraux, lettre du 6 janvier 1941

peut témoigner du loyalisme certain des missionnaires et de « *l'utilité de leur action à cet égard sur la population européenne et sur les indigènes* ». <sup>1</sup> En effet, la « semaine de l'empire », à l'invite de Pétain, est célébrée en juillet 1941 à Ouagadougou par un office pontifical. Pendant ce temps, des missionnaires s'engagent dans la légion française des combattants, <sup>2</sup> mise sur pied en Côte d'Ivoire la même année. En 1942, par suite de la guerre et de la mauvaise récolte de l'année précédente de l'arachide au Sénégal, Mgr Thévenoud demanda à ses missionnaires « *d'user de [leur] autorité et de [leur] influence auprès des chefs de canton, de village et auprès des chrétiens et catéchumènes, pour qu'ils fassent l'effort nécessaire* ». <sup>3</sup> Chaque personne doit fournir une tine, « *bien remplie avec chapeau* », <sup>4</sup> de noix de karité destinées à suppléer le manque de corps gras en métropole. Autant les missionnaires estiment qu'il « *est bon que la présence des Pères Blancs montre qu'ils ont su faire partout leur devoir* », <sup>5</sup> autant ils regrettent le maréchal <sup>6</sup> après le discours du général Giraud qui annonce, le 14 mars 1943 à Alger, l'annulation des lois de l'armistice du 22 juin 1940, autant ils se désolent à la perspective que « *Juifs et racailles submergent tout à nouveau* ». <sup>7</sup>

Cette fidélité au Maréchal a été récompensée par de larges subventions, et la réduction des frais de voyages, consenties par le gouvernement de Vichy. En janvier 1941, le gouverneur général de l'A.O.F., Pierre Boisson, est prêt à accorder à Mgr Thévenoud l'équivalent des allocations des O.P.M. (8 à 10 millions de l'époque) <sup>8</sup> que le vicariat n'arrive plus à percevoir à cause de la guerre. A Ouagadougou, Jean Toby, l'administrateur supérieur de la Haute Côte d'Ivoire, qui remplace Louveau à partir de novembre 1940, devient un allié zélé de la mission. A l'occasion de l'ordination épiscopale de Mgr André Dupont, successeur de Mgr Groshenry au vicariat apostolique de Bobo Dioulasso en novembre 1941, il apporte tout son concours aux organisateurs de la cérémonie. A Baam où il est de passage en 1943, Auguste Calvel, devenu gouverneur du Soudan en décembre 1942, accorde une aide globale de 15.000F <sup>9</sup> pour l'œuvre des missionnaires de la

<sup>1</sup> - A.N.S., 2G40/4, C.I., cité par BENOIST (J. R. de), op. cit., 1987, p. 477

<sup>2</sup> - Le P. Emile Socquet (le futur vicaire apostolique de Ouagadougou en 1949) en est le secrétaire-trésorier de la section de Bobo

<sup>3</sup> - A.A.O., T.B. 130/3, pièce 125, Mgr Thévenoud, note aux missionnaires, Ouagadougou, 1<sup>er</sup> juillet 1942

<sup>4</sup> - Ibidem

<sup>5</sup> - A.P.B., Diaire de Kaya, 26 août 1941

<sup>6</sup> - A.P.B., Diaire de Bobo Dioulasso, 17 mars 1943

<sup>7</sup> - Idem, 21 mars 1943

<sup>8</sup> - Estimation de BENOIST (J. R. de), op. cit., 1987, p. 478

<sup>9</sup> - Chiffre emprunté à BENOIST (J.R. de), op. cit., 1987, p. 481

localité. Le gouvernement de Vichy ouvre une nouvelle ère pour l'école missionnaire. Le conflit scolaire, qui mine les relations avec l'administration depuis 1904, est peu à peu enterré au refrain de "Maréchal, nous voilà!".<sup>1</sup> Dès le début de 1941, les formalités d'ouverture d'écoles privées sont de plus en plus simplifiées, et le catéchisme (autorisé à prendre son temps sur les heures de classe)<sup>2</sup> est désormais admis pour les élèves de l'école officielle. Politiquement, l'action missionnaire sert l'administration coloniale et apporte une caution politique aux missionnaires.

Enfin, lorsqu'on prend en compte le contexte économique difficile de la guerre, qui semble avoir décidé la création des activités économiques de la mission, l'enjeu de l'humanitaire est éminemment économique. La nécessité de générer des sources de revenus à la mission prend alors le pas sur l'intention de favoriser l'émergence d'une classe de chrétiens à l'abri du besoin. Ni les recommandations de Charles Lavigerie, qui considère que des œuvres matériels sont indispensables pour stimuler les conversions,<sup>3</sup> ni celles de Alexis Lemaître, qui conseille aux missionnaires de se créer des ressources sur place pour eux-mêmes,<sup>4</sup> ne se soucient réellement des indigènes. C'est pourquoi les différentes entreprises, excepté la fabrique de l'étoffe, ne produisent pas forcément des biens destinés à la consommation locale. Il n'y a pas à la base de l'action économique un plan d'ensemble de développement global durable, mais plutôt des opportunités d'exploitation de manufactures conjoncturellement rémunératrices.

Passée la période d'installation de 1901-1910, l'expansion de la mission, à partir des années 1920, a de plus en plus besoin d'un appoint financier pour renforcer les traditionnelles subventions des O.P.M.. En analysant les budgets du Vicariat de Ouagadougou, on s'aperçoit que la part réservée aux constructions augmente régulièrement entre 1918 et 1940. Dans ses remarques sur ces budgets, le P. Cuhe, alors procureur général des P.B., rend les investissements dans ce secteur responsables des déficits.<sup>5</sup> Et même si le vicaire apostolique accuse la diminution des recettes, il ne nie pas le fait que le « *développement de la*

<sup>1</sup> - A.P.B., Diaire de Kaya, 13 juin 1942, Titre d'une autre chanson apprise aux écoliers de la mission

<sup>2</sup> - Cf. tableaux n° 4-6, p. 147-149, *Emploi du temps de l'école privée catholique (1950 ?)*

<sup>3</sup> - LAVIGERIE (C.), *Instructions aux missionnaires d'Afrique Equatoriale*, 1879, p. 134. Mgr Thévenoud recommande aux missionnaires de ne donner du travail qu'aux plus méritants des catéchumènes. Nul n'est accepté que s'il présente un billet daté et signé d'un Père : « *Mission de..... Bon pour travail* », A.A.O., T.B. 130/3, pièce 53, 30 août 1933

<sup>4</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, 1914, Mgr Lemaître au P. Thévenoud, télégr. Du 18/10/1914 et circul. du 6/11/1914

<sup>5</sup> - A.P.B., 196/230, budget de 1924 ; 196/231, budget de 1925 ; 196/242, budget de 1933 ; 169/244, budget de 1934

*mission et de ses œuvres* » ont pu entraîner l'augmentation des dépenses.<sup>1</sup> De 1936 à 1945, les "autres recettes", dont "les travaux sur place", atteignent 8.900.000F<sup>2</sup> (deux fois plus que les subventions des O.P.M. réunies). Dans le même temps, les dépenses pour les nouveaux édifices représentent 1.700.000F,<sup>3</sup> soit 18% du total des dépenses.

Alors, l'objectif des entreprises ne peut que se focaliser sur les besoins de la mission. Les investissements dans le secteur agricole répondent davantage à des appoints alimentaires, et aux demandes de l'économie de traite, qu'à la rentabilisation de l'agriculture traditionnelle. Le recrutement obligatoire des ouvrières pour l'ouvroir, et le sentiment d'exploitation qui les anime, sont autant de réserves sur la volonté de leur fournir un travail rémunérateur. Quant aux activités connexes du bâtiment, la briqueterie et la menuiserie, leur rôle semble être avant tout de fournir des matériaux pour les édifices publics et pour ceux de la mission. A cause de leur coût, l'incidence sur l'architecture traditionnelle est presque nulle. Le rapport annuel des Sœurs Blanches, pour 1952-1953, indique que les premières constructions en dur (pierres en lattérite), sont patiemment réalisées par des fonctionnaires ou des employés du commerce.

Quant à la recherche minière, elle ressemble à une course vers l'acquisition de monopole qui assurerait à la mission des exclusivités d'exploitation. Avec le sénateur Gustave Gautherot, le vicaire apostolique tente d'obtenir, auprès du gouvernement général de l'A.O.F., une concession sur le filon aurifère de Nangodi (près de la frontière avec la Côte de l'Or). Dans ses correspondances au sujet du lignite découvert à Pabré en 1915, et que l'on avait pris dans un premier temps pour du charbon, les mêmes intentions sont clairement exprimées.<sup>4</sup> Vraisemblablement, il apparaît que « *L'évangélisation restait inséparable de l'esprit d'entreprise, [faisant des postes] des centres de négoce et d'artisanat [...]* »<sup>5</sup>

<sup>1</sup> - A.P.B., 289/197-202, Mgr Thévenoud, circulaire n° 38 du 28 mars 1938

<sup>2</sup> - A.P.B., 289/219, Rapport 1936-1945 de Mgr Thévenoud à la S.C.P.F.

<sup>3</sup> - Ibidem

<sup>4</sup> - A.A.O., T.U.1, Cie équatoriale des mines à Mgr Thévenoud, 9/3/1929 ; lettre de ce dernier à Maison Carrée, s.d. Cf. Annexe III, pp. 416-417

<sup>5</sup> - COQUERY-VIDROVITCH (C.), MONIOT (H.), *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 1993, 499 p., p. 172

L'humanitaire n'a-t-elle été alors qu'une simple couverture pour une exploitation qui ne voulait pas dire son nom ? Lorsqu'on constate que les entreprises de la mission n'ont pu survivre, ni à l'indépendance de la Haute Volta, ni à la naissance de l'église locale, lorsqu'on prend en compte la résolution (en 1973) de la conférence épiscopale au sujet des besoins réels des populations,<sup>1</sup> on a une bonne raison de le croire. Il faudra en effet attendre 1960 pour que les P.B. ouvrent à Bobo-Dioulasso un centre d'étude économique et sociale (CESAO), pour la formation de formateurs destinés à l'encadrement des groupements villageois des missions d'Afrique Occidentale. Mais on ne peut l'affirmer sans risquer de s'enfermer dans des appréciations un peu trop exclusives. Car le rôle des dispensaires de la mission sur le recul des grandes maladies de l'époque, est important. Et même si, en 1895, le P. Hacquard parlait de la formation d'artisans comme une nécessité de « *dresser les indigènes à ces genres de travaux* »<sup>2</sup> pour les besoins du gouvernement et de la mission, il est indéniable que l'entreprise missionnaire, directement ou indirectement, a offert, même à un petit nombre, l'occasion de s'initier à des métiers nouveaux. Les maçons et les menuisiers de la mission n'étaient-ils pas les plus sollicités par les chantiers du gouvernement ? En 1919 déjà, ils étaient une quarantaine à travailler pour la construction des locaux administratifs.<sup>3</sup> A l'heure de l'indépendance, la Haute Volta pouvait être assurée de disposer d'une élite formée dans sa grande majorité à l'école missionnaire.

Quel que soit l'ambiguïté de cet humanitaire, le mérite de l'action économique des missionnaires est d'avoir cherché l'autofinancement de leurs besoins. Au seuil du 1<sup>er</sup> siècle d'évangélisation, l'Eglise du Burkina, à travers ses structures de développement (B.E.L., Caritas), semble se satisfaire des traditionnels rayons d'intervention des ONG. Malgré l'urgente nécessité de pouvoir subvenir elle-même à ses besoins, le dynamisme de l'action économique des missionnaires ne lui a pas encore inspiré une autre manière de concevoir et d'occuper son rôle dans le développement économique.

---

<sup>1</sup> - RASILLY (G. de), op. cit.

<sup>2</sup> - A.P.B., 74/1, Le Soudan : ses chefs de mission, P. Hacquard à ? Lettre du 25 avril 1895

<sup>3</sup> - A.P.B., 076/351, P. Thévenoud à ? Lettre du 12 décembre 1919



**SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

## I. LES SOURCES

---

### A. Les sources missionnaires

Elles regroupent les archives des P.B. (A.P.B.) de Paris et de Rome, celles des S.B. de Rome et enfin celles de l'Archevêché et de l'ancien Evêché de Ouagadougou. Les imprimés missionnaires consultés à la maison provinciale de P.B. à Paris, et aux O.P.M. de Lyon, ont été également insérés dans ce volet.

#### 1. Les Archives de l'Archevêché de Ouagadougou (A.A.O.)

Les archives de l'archevêché souffrent non seulement de l'absence d'un archiviste disponible, mais aussi des hésitations des répertoires entre un classement thématique et chronologique. L'inconvénient en est la dispersion des documents entre les périodes correspondants aux différents évêchés (Thévenoud et Socquet). Ainsi les pièces se rapportant aux comptes et finances sont éparpillées dans les dossiers T.E., T.U., S.U., et le carton n° 6. Les rapports financiers des postes, quant à eux, cohabitent avec les estimations du prix de revient du M<sup>2</sup> du tapis en 1949. Les pièces relatives à la gestion de l'ouvroir sont inventoriées sous des cotes distinctes pour les tapis et l'atelier de couture.

#### a) L'action économique

- B.19 . T.S. R 13 : Ouvroir jusqu'en 1959 (sous cette référence sont en fait classés des correspondances et des statistiques relatives aux commandes d'ornements du culte pour le Vicariat de Ouagadougou)
- S.141 (1) : Notes du syndicat des chefs 1953 (l'association des chefs traditionnels. Note relative à l'adoption de la culture attelée)
- S.U.1 : Rapports financiers des postes 1952-1959 (estimations du coût de production du M<sup>2</sup> de tapis en 1949)

- T.A.163 : correspondances sur l'œuvre de la Sainte Enfance (Rapports au sujet des allocations des origines à 1950)
- T.C.19 : Prospection minière 1934-1936 (filon aurifère de Nangodi, graphite et lignite de Pabré, nappe aquifère)
- T.C.163 : Expositions coloniales de 1924 et 1931
- T.C.164 : Correspondances avec l'autorité militaire (au sujet du marché du coton et du tissage)
- T.E. 2 : Comptes de l'atelier de couture entre 1932 et 1936
- T.S.14 : Code du travail 1948 ; statut du personnel ; problèmes sociaux.
- T.S.15 : Code du travail 1948 (questionnaire sur le prolétariat et les ouvriers d'entreprise collective en Haute Volta)
- T.S.142 : renseignements sur les conditions du travail en Haute Volta (1930)
- Carton n° 6 : comptes 1905-1911 et 1928-1935
- T.U. : Factures des ventes de tapis 1932.
- T.U. : Problèmes matériels (tapis et Tourcoing-Baam)
- T.U. 1 : Finances 1932-1935
- T.U.01 : Conseil d'administration de la mission de Ouagadougou 1930-1949.
- T.U.12 : Revues Grands Lacs ; adresses pour fonds laïcs 1937.

#### **b) La "libération" des jeunes filles**

- S.N.141/2 : Documents au sujet du mariage en A.O.F. (Décret de Georges Mandel modifié et complété)
- T.C.12 : Problèmes avec les autorités 1934-1940 (au sujet de l'enrôlement des filles par la mission)
- T.C.13 : Problèmes avec les autorités du Soudan Français (correspondances avec le sénateur Gautherot [1933-1935] relatives à la question des filles)

- T.C.15 : Correspondances avec les autorités administratives de C. I. 1933-1947 (à propos des conflits provoqués par la mission et les rapports de l'inspecteur des affaires administratives Henri Carbou)
- T.C.17 : Correspondances avec les autorités administratives (commandants de cercles) 1934-1936
- T.C.20 : Correspondances avec Gustave Gautherot, Louis Rollin 1934-1936 (au sujet de l'affaire Henri Carbou et de la prospection minière)
- T.C.162 : Autorités civiles (inspecteur des affaires administratives 1934-1935)
- T.S.14/e : Problèmes juridiques (la question du statut chrétien)

### **c) Le dispensaire**

- D.1262 : Dossier Goarnisson : préface à la vie du Père Goarnisson
- H.33 : Ebauche d'une léproserie (Rapport du P. Goarnisson sur le fonctionnement du dispensaire de la mission de Ouagadougou 1947)

### **d) circulaires des vicaires apostoliques et rapports des postes**

- T.B.130/3 : Notes aux missionnaires 1923-1949, pièces n° 3 à 202
- T.B.130/4 : Circulaires du vicaire apostolique, n° 5 à 79 (1921-1949)
- T.S. : Statistique de l'apostolat dans les postes de 1916 à 1958
- T.S.E/00 : Rapports annuels des postes 1935-1958

## **2. Maison Provinciale des P. B. (Paris)**

Au centre de documentation de la Maison Provinciale des P. B. (5, rue R. Verlomme Paris 03), sont surtout concernés les documents inédits sur l'action social et économique des missionnaires à Ouagadougou. La plus part sont des communications rédigées par des Pères dans le cadre de leur participation à des

colloques. Mais les composants de la documentation, dans ce centre, sont aussi constitués par les rapports annuels, les Chroniques, le Petit Echo, et le Bulletin d'information de la S.M.A., mentionnés sous la rubrique des imprimés.

- RASILLY (G. de), Action de l'Eglise au Burkina Faso, *Colloque sur l'action catholique dans les pays en voie de développement*, Paris, 9 mars 1988.
- Dossier n° 2309, *Evangelisation de la Haute Volta (1900-1975)*
- Dossier n° 2311, *Eglise famille*, Conférence Episcopale de Haute Volta-Niger
- *Histoire de la Société des Missionnaires d'Afrique*, P. B., Rome, 1990, 66 p.
- BOINOT (X.), L'église et le pouvoir en Haute Volta, *Colloque sur Mémoires Voltaïques*, Paris 1993

### 3. Archives des Pères Blancs (A.P.B. Rome)

Les archives sont inventoriées par périodes, correspondant à la durée du gouvernement de chaque supérieur général, et classées en dossiers.

- **1<sup>e</sup> Période : Fonds Lavigerie gouvernement général (1868-1892)**

1 ) Création de la Préfecture du Sahara-Soudan (1868), et du vicariat (1891).

- Pièces, à ce sujet, de la S.C.P.F. et de Mgr Lavigerie

5 ) Correspondances des missionnaires avec Lavigerie

- Notes sur la mission du Sahara et du Soudan

- **2<sup>e</sup> période : Gouvernement de Mgr Léon Livinhac (1892-1922)**

124 dossiers couvrent cette période.

- **Dossier n° 13** : Les constitutions de la Société et leur application

5 ) Questions sur la pratique de vie dans la Société : pauvreté, nationalisme, médecine, costume, divers.

**- Dossier n° 16 : Œuvres**

A - Correspondances et Rapports à la Propagation de la Foi

- 1 - Lettres du P. Voillard, subsides ordinaires et extraordinaires, liste complète des départs des P. B. en mission.
- 2 - Rapports et lettres de missions : Sahara et Soudan (1895-1901), Soudan (1901-1920)

B - Sainte Enfance - Enfance Missionnaire : Bamako, Navrongo, Ouagadougou

**- Dossier n° 18 : Economat général**

I ) Décisions du Conseil se rapportant à l'économat général

- 1908 à 1910 (livre)
- 1910 à 1911 (livre)
- 1911 à 1922 (chemise)

II ) Fournisseurs et entrepreneurs (avant et après 1900)

**- Dossier n° 19 bis : Economat général 2 bis - divers**

- Renseignements divers (Mercuri) : orphelinats agricoles
- Comptes des Vicariats Apostoliques, placements
- Réserves des Vicariats
- Livres de comptes

**- Dossier n° 22 : économat général (budget, correspondance)**

- 1 - Projets de budgets 1893-1922
- 2 - Comptes 1874-1913
- 3 - Comptes 1914-1922
- 4 - Correspondances 1907-1922
- 5 - Renseignements à fournir à l'Economat général 1909-1922

**- Dossier n° 25 : autorisation légale des congrégations 1901-1922**

**- Dossier n° 70 : Sahara-Soudan (généralités et limites)**

- 070/001 : Historique de Mercui et généralités jusqu'en 1901
- 070/002 : Autorités civiles (relations, correspondances) jusqu'en 1901
- 070/003 : Correspondances diverses avant 1901 : Spiritains, Sœurs Blanches (projet de contrat)
- 070/154 : Divisions, limites, cessions de territoires de mission avant 1901
- 070/161 : Divisions, limites ; cessions de territoires de mission après 1901 jusqu'en 1922

**- Dossier n° 71 : Toulotte et Hacquard**

- 071/001 - Mgr Toulotte (voyages au Soudan)
- 071/002 - Mgr Hacquard (tournées, rapports à la S. C. P. F. et à la Maison Mère ; correspondances de Mgr Hacquard avec Mgr Livinhac ; décès de Mgr Hacquard ; administration du Père Francis Ménoret.)
- 071/003 Les postes jusqu'en 1901
  - b- section Soudan : Les postes, le matériel, correspondances

**- Dossier n° 74 : Le Soudan, ses chefs de mission, divers**

- 1 - Extraits de correspondances : NN. SS. Hacquard, Bazin, Lamaitre et du Père Maillot
- 2 - Mgr Bazin 1901-1910 (notes sur Mgr Bazin, Rapport sur les oeuvres antiesclavagistes du Soudan Français)
- 3 - Mgr Bazin (correspondance avec le Père Templier supérieur de la mission du mossi, puis chargé de l'administration du Vicariat)
- 5 - Correspondances des PP. Morin et Courteille, administrateurs des parties occidentales et orientales du Soudan (1916-1920)

6 - Père Thévenoud, Provicaire en juin 1920

7 - Correspondances avec les autorités civiles (1901-1922)

8 - Consultations à Rome (mariage, circoncision)

**- Dossier n° 75 : Soudan ; postes et matériel ; divers**

4 - Lettres et notes des PP. Dubernet, Constantin, et Hirgair sur les événements survenus à Toma (1914-1918)

7 - Ouagadougou : Correspondances de Mgr Thévenoud avec Mgr Livinhac, Rapports et diverses correspondances, statuts de la Société St Joseph

**- Dossier n° 77 : Divers documents concernant le Sahara - Soudan**

3 - Explorations, souvenirs, voyages au Soudan : Souvenir sur les débuts de Ouagadougou et Koupéla (P. Thueux)

**- Dossier n° 196 : 247-248 « Tissage Ouaga »**

- Correspondances du P. Cuche, économiste général avec Mgr Thévenoud, 9 sept. 1935 et 28 août 1935

- Dossier pour la constitution et l'administration d'une société à responsabilité limitée « Tissage de Ouagadougou »

- Actes constitutifs et statuts

- Notes d'explications concernant les actes constitutifs et les statuts

- Directoire sommaire pour la constitution de la société

- Essai de prévision des frais

**• 3<sup>e</sup> Période : Gouvernement du T.R.P. Paul Voillard (1922-1936)**

**- Dossier n° 131 : Père Voillard et les Soeurs Blanches**

**- Dossier n° 195 : Ouagadougou**

1 - Ouagadougou : Historique par Mercui, rapports divers

2 - Mgr Thévenoud : correspondances avec la Maison Mère (1923-1930)



3 - Mgr Thévenoud : correspondances avec la Maison Mère (1931-1935)

5 - Mgr Thévenoud : correspondances avec le Père Régional

6 - Affaire Durrieu (procès pour les affaires de filles)

**- Dossier n° 196 : correspondances et divers**

1 - Ouagadougou, correspondances des confrères : Baam, Ouaga, Guilongou, Manga, Pabré.

3 - Ouaga : autorités civiles et missions

4 - Ouaga : matériel

**- Dossier n° 224 : Réunions Congrès et Expositions**

- Exposition missionnaire du Vatican Rome janvier 1925

- Exposition coloniale internationale de Paris (1931)

- Exposition du Sahara au Trocadéro (Paris, 1934)

- Exposition missionnaire de Lyon (1936)

**• 4<sup>e</sup> période : Gouvernement de Mgr Joseph Birraux (1936-1947)**

**- Dossier n° 289 : Ouagadougou**

1 - Ouagadougou I : Correspondances

a ) Maison Carrée à Mgr Thévenoud 1936-1947

b ) Mgr Thévenoud à Maison Carrée 1936-1940

c ) Mgr Thévenoud et Mgr Durrieu à Maison Carrée 1941-1947

2 - Ouagadougou II

a ) Rapports des postes

b ) Statistiques de l'apostolat

3 - Ouagadougou III

a ) limites, matériels

- Modifications des limites Ghardaïa-Ouagadougou

- Le matériel

b ) Relation avec les autorités civiles

### **- Dossier n° 290 : Ouagadougou**

2 - Fonds procure de Rome : cartes et historique par Mercui

#### **• Lettres et circulaires administratives reliées**

- Misc 89-90 : lettres du 14 av. 1933 et du 19 mai 1934 du gouverneur Reste aux administrateurs de Koudougou et de Bobo-Dioulasso au sujet du mariage chrétien et de la liberté des filles
- Misc 93-97 : Gvr. Hesling, circulaire sur la condition de la femme indigène
- Misc 99 : Administrateur Chessé, extrait de la lettre du 9 mars 1933 au sujet de l'émancipation de la femme indigène.

#### **4. Archives des Sœurs Blanches (A.S.B.)**

Laissées pour compte, souvent ignorées parfois négligées, par les écrits sur l'histoire missionnaire en Haute Volta, les archives des S. B. sont un éclairage important, par les détails qu'elles apportent sur l'action socio-économique des missionnaires.

Ces archives sont classées par thème avec des cotes numérotées dans l'ordre alphabétique. Sous la cote "A" sont inventoriés les documents historiques relatifs à la fondation et les rapports annuels jusqu'en 1918. La cote "B" regroupe le reste des rapports annuels (1919-1960) et les diaires. La numérotation qui suit ces lettres désignent les localités où se situent les postes. Le numéro 5081 désigne le poste de Ouagadougou.

- A. 5081/1. Rapports et lettres de visites de Mère Rodriguez
  - 1) « Carte de visite » 10 juil. 1919
  - 2) Rapport et lettre février-mars 1921
  - 3) Rapport et carte de visite août 1922
  - 4) Rapport et carte de visite novembre 1924
- A. 5081/3. Rapports Annuels :
  - 1) Rapport annuel de 1915
  - 2) Rapport annuel de 1918 (Sr St Amans)
  - 3) Rapports annuels de juillet 1925 à juin 1959 (les rapports de 1935 et 1936 sont contenus dans deux cahiers. Ceux de 1937, 1938, 1940 et 1948-1949 sont rédigés dans des cahiers)
- B.480/2. 215 : le service social. Sr M. A. du Sacré Coeur à Mère Germaine Marie 1950
- B.5081/3 : Diaires (1 à 6 : 4 cahiers. De novembre 1930 à fin décembre 1959, deux cahiers reliés).
- B 5081/3-7-34 : Rapports annuels 1932-1959  
 Rapports au sujet du dispensaire de Ouagadougou, des ouvroirs de tissage et de couture, de l'internat des filles-ouvrières, de l'école cléricale et de l'école des filles, ainsi que des centres de formation ménagère.
- B 5171/71.2 : Cahier de renseignement sur les prix des produits agricoles et maraîchers à Pabré entre 1939 et 1960
- **Documents pour l'histoire :**
  - 1) Sr Delphine, Fondation de l'ouvroir de Ouagadougou (1922)
  - 2) Historique de l'ouvroir de Ouagadougou (Sr Jean Eudes)
  - 3) Père Grimault : arguments pour conserver la « couture » et réaction de l'archevêque, 21 janvier 1959

- 4) Sr M. St Constant : Fondation du Mossi (1912-1918), manuscrit, 9 p.
- 5) Ouagadougou-Mission. Historique de 1930 à avril 1962 (résumé chronologique), 130 p.
- 6) La femme mossi et ses occupations, s.n., 2 p. manuscrites vers 1934.
- B. 5081. 6 : Procès verbaux des réunions du Conseil local (deux cahiers de mars 1913 à mars 1955)
  - B. 5081. 8 : Courrier de Sr Charles :
    - Progrès des écoles : garçons et filles, janvier - février 1945
    - Catéchisme dans le quartier du Mogho-Naba ; réunion des anciennes de l'ouvroir de tapis, mars 1946
  - B.7116.8 : Sacre de Mgr Durrieu, décembre 1946, p. 328
    - Baptême de filles internes : liberté de la femme, avril 1947
    - Election des conseillers régionaux (élection du P. Goarnisson), dispensaire ophtalmologique : août 1948
  - B. 7116. 8 : Mort de Mgr Thévenoud, déc. 1949, p. 232
    - B. 228. 8 : L'ouvroir de Ouagadougou expose à Abidjan (mars 1951)
    - Fête du cinquantenaire de l'arrivée des missionnaires au pays mossi, avril 1951.
    - Premier vote pour les femmes, sept. 1951
    - Début du collège moderne féminin, janvier 1952
    - Fête du quarantième anniversaire de l'arrivée des sœurs Blanches, février 1953
    - Intronisation de Mgr Soquet (évêque métropolitain) et sacre de Mgr Dieudonné Yougbaré, 1<sup>er</sup> évêque de Koupéla, août 1956
    - Fermeture définitive de l'ouvroir de tissage ; fondation d'un nouveau poste à Paspanga (26 octobre 1957), décembre 1957

### 5. Les imprimés missionnaires

- *Annales de la Propagation de la Foi*, recueil de lettres d'évêques d'Afrique et d'Europe (1900-1950), Centre de documentation des O.P.M, Lyon
- *Chroniques des Sœurs Blanches* (bimensuel) 1933-1945, Centre de documentation des O.P.M., Lyon
- *Chroniques des Pères Blancs* : 1879 - 1909. 36 numéros (A.P.B., Paris)
- *Le Petit Echo*, organe d'information pour les missionnaires, annuel puis mensuel de 1912 à 1994 (Maison Provinciale, Paris)
- *Rapports annuels des Pères Blancs* : 1905-1960. 44 numéros (Maison Provinciale, Paris)

### 6. Revues générales et périodiques sur les missions :

- *Bulletin des Pères Blancs*, bimensuel d'information générale (1871-1936)
- *Grands Lacs*, revue mensuelle des P. B., 1934-1957 (Maison Provinciale, Paris)  
Les n° 49 à 51 de 1938, intitulé, « Dans la boucle du Niger », traite du *Mōogo*.  
A partir de 1958 à 1968 la revue s'intitule *Vivante Afrique*, et devient *Vivant Univers en 1969*.
- *Fidélité et Renouveau* (Bulletin de Liaison des Communautés des prêtres, religieux, religieuses de Haute Volta et du Niger), Secrétariat de la Conférence Episcopale de Haute-Volta et du Niger, Ouagadougou, n° 66-91-92 (Maison Provinciale, Paris)
- *Les Missions Catholiques* 1900 à 1961. (O.P.M. Lyon et Maison Provinciale de Paris)
- *Les Pères Blancs, leurs missions et leurs œuvres* (ancien *Missions d'Alger*, ancien *Missions d'Afrique des Pères Blancs*), Revue bimensuelle. Période de 1934-1950 (Maison Provinciale, Paris)
- *Vivante Afrique* : reportage « Goarnisson: docteur lumière » juin-juillet 1958

- *Voix d'Afrique*, bimensuel. Ce périodique a plusieurs fois changé d'intitulé : *Revue des Pères Blancs* jusqu'en 1950, il devint *Vivant Univers*. A partir de 1960, il paraît de nos jours sous le titre *Voix d'Afrique*.

## **B. Les Archives Publiques**

### **1. Archives Départementales du Nord (A.D.N., Lille)**

La collaboration entre missionnaires et industriels de la région du Nord de la France a été étroite. Les audacieux essais d'élevage et d'acclimatement du mouton mérinos, pour la production lainière furent organisés et soutenus financièrement par les exploitants du textile de Tourcoing et Roubaix entre 1923 et 1930. C'est aux Archives Départementales du Nord, où ont été rassemblées les archives des chambres de commerces pour cette période, que nous avons pu retrouver une documentation détaillée sur la question.

Les archives des chambres de commerce et d'industrie de la Région du Nord sont répertoriées sous la série J. La sous-série 77J concerne la Chambre de Commerce de Tourcoing.

#### **a) Laine et élevage du mouton à laine dans les colonies françaises**

- 77J/1457 : Echange international de la laine. Divers rapports, coupures de presse, situation industrielle et commerciale de la circonscription de Lille (1903-1906). 1903-1910

- 77J/1590 : Réforme administrative des douanes. Régime douanier colonial. Loi du 13 avril 1928.

- 77J/1591 : Développement de l'élevage du mouton en France et dans les colonies. Taxes sur les laines et peaux en provenance des colonies. Documentation, correspondance. 1928-1929
- 77J/1674 : Mise en valeur des colonies françaises. Rapports, correspondances. 1922-1923
- 77J/1689 : A.O. F. (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Soudan, Haute-Volta, Niger, Mauritanie). Rapports et coupures de presse concernant l'activité commerciale. Bulletin mensuel de l'Agence Economique de l'A.O.F. n° spécial, 1931. 1926-1931
  
- 77J/1696 : Correspondance avec la bergerie d'El Oualadji. 1923-1930
- 77J/1697 : Etude de zones de prospection pour l'élevage du mouton mérinos en A.O.F. Correspondances, plans (surtout sur les essais de Richard Toll - Sénégal), 1923
- 77J/1698 : Essais d'élevage de moutons mérinos en A.O.F. : commandes de matériel de clôture des parcs à moutons. 1923
- 77J/1699 : Correspondances avec le gouverneur de l'A.O.F. 1922-1923
- 77J/1700 : Correspondance avec les gouverneurs des provinces et les administrateurs de l'A.O.F. 1921-1932
- 77J/1701 : Correspondances avec Mgr Thévenoud, Vicaire Apostolique à Ouagadougou, au poste de Haute-Volta (mission des Pères Blancs). 1922-1926
- 77J/1705 : Correspondances avec M Lamerand, conseiller technique et délégué de la Chambre de Commerce auprès des différents postes. 1922-1927
- 77J/1706 : Correspondance avec M Mauraige, convoyeur d'un troupeau vers le poste de Richard-Toll. 1925-1926
- 77J/1707 : Correspondance avec Paul Diligent, directeur de la station d'essais de Richard-Toll. 1924-1929
- 77J/1708 : Correspondance avec M. Baubeau, directeur de la station d'élevage de Tourcoing-Taoney (Dagana), journal et pièces comptables. 1922-1925

- 77J/1709 : Demande d'emploi et demandes de renseignements sur l'élevage du mouton dans les colonies françaises. 1922-1932
  - 77J/1711 : Correspondances avec M. Godard, ingénieur adjoint de l'agriculture à Saint-Louis du Sénégal. 1922-1923
  - 77J/1712 : Correspondance avec les vétérinaires des colonies. 1923-1932
  - 77J/1713 : Correspondance avec la société de transports Gondrand Frères. 1924-1928
  - 77J/1714 : Correspondance avec William Cooper et Nephews à Berkhamsted, société de transports. 1924-1927
  
  - 77J/1715 : Correspondance avec les magasins généraux. 1924-1929
  - 77J/1716 : Correspondance avec les agences économiques de Madagascar et l'A.O.F. 1922-1928
  - 77J/1717 : Correspondance avec les compagnies de navigation. 1922-1928
  - 77J/1719 : Attribution de concessions d'élevage dans les colonies françaises. Instructions, correspondance. 1921-1925
  - 77J/1720 : Visite de A. Sarraut, Ministre des Colonies, à Tourcoing, le 10 février 1924. Rapports, discours. 1924
  - 77J/1725 : Correspondance avec le Ministre des Colonies et l'administration centrale. 1922-1930
  - 77J/1723 : Correspondance avec les souscripteurs à l'oeuvre de l'acclimatement du mouton à laine dans les colonies. 1926
  - 77J/1724 : Création d'une caisse de dépenses d'essais d'acclimatation du mouton mérinos dans les colonies françaises. Souscriptions. 1922-1924
  - 77J/1725 : Communications à l'usage des souscripteurs du Comité d'essais d'élevage du mérinos dans les colonies, photographies. 1922-1928
  - 77J/1726 : Correspondance avec M. Dewavrin, trésorier de la Chambre de Commerce et délégué au Comité d'essais d'élevage dans les colonies. 1923-1929
-



- 77J/1727 : Correspondance avec la société des laines Anselme Dewavrin Fils et Compagnie. 1924-1925
- 77J/1728 : Pièces de Banque du Comité d'élevage du mouton dans les colonies. 1922-1948
- 77J/1729 : Pièces comptables du Comité d'élevage du mouton dans les colonies. 1922-1939
- 77J/1730 : Registre des procès-verbaux de réunions du Comité d'études pour les essais d'élevage du mouton dans les colonies françaises. 1922
- 77J/1731 : Documentation, correspondance. 1907-1923
  
- 77J/1733 : Elevage du mouton dans les colonies sur l'initiative de la Chambre de Commerce de Tourcoing. Rapports, correspondance. 1923-1925
- 77J/1735 : Elevage du mouton mérinos dans les colonies françaises. Comité d'études. 1922-1923
- 77J/1746 : Aliénation de 2000 ha de terrains situés sur le lac de Bam, au profit du diocèse de Ouahigouya (Haute-Volta). 1923-1960
- 77J/1747 : Elevage du mouton en A.O.F. Rapports, correspondance. 1911-1913

#### **b) Manifestations et expositions**

- 77J/2820 - Foires et expositions. 1930-1931
- 77J/2964 - Exposition coloniale de Marseille. 1922
- 77J/2966 - Exposition coloniale internationale (Paris, mai 1931). Règlement général, plan, bulletin d'information. 1931
- 77J/2968 - Exposition coloniale internationale (Paris, mai 1931). Correspondance. 1931

#### **B. Les archives du C.A.R.A.N. (Paris)**

## **1 - Colonie du Soudan**

- Rapports politiques annuels d'ensemble (1900-1904)

2G1 / 41 - Rapport politique annuel d'ensemble 1900-1901

2G2 - 6/17 - Rapport politique annuel d'ensemble 1902

2G3 - 9/21 - Rapport politique annuel d'ensemble 1903

2G4 - / 16 - Rapports politiques d'ensemble 1904

## **2 - Colonie du Haut Sénégal et Niger :**

- Rapports politiques annuels d'ensemble (1905-1919)

2G5 - 11/19 - Rapport politique annuel d'ensemble 1905

2G6 - 6/20 - Rapport politique annuel d'ensemble 1906

2G7 - 3 - Rapport politique annuel d'ensemble 1907

2G8 - 1 - Rapport politique annuel d'ensemble 1908

2G9 - 11 (1)/12 - Rapport politique annuel d'ensemble 1909

2G10 - 16 (1)/17 - Rapport politique annuel d'ensemble 1910

2G11 - 9 (1)/10 - Rapport politique annuel d'ensemble 1911

2G12 - 12/13 (1) - Rapport politique annuel d'ensemble 1912

2G13 - 11/12 - Rapport politique annuel d'ensemble 1913

2G14 - 8 - Rapport politique annuel d'ensemble 1914

2G15 - 8 - Rapport politique annuel d'ensemble 1915

2G16 - 7/8 - Rapport politique annuel d'ensemble 1916

2G17 - 8 - Rapport politique annuel d'ensemble 1917

2G18 - 3 - Rapport politique annuel d'ensemble 1918

2G19 - 4 - Rapport politique annuel d'ensemble 1919

### **3 - Colonie de Haute Volta :**

#### **a) Rapports politiques d'ensemble**

200MI/1691, Rapports politiques du 2<sup>e</sup> trimestre 1919

200MI/1693, Rapport politique annuel 1920

200MI/1695, Rapport politique mensuel 1921

200MI/1695, Rapport politique annuel 1922

200MI/1701, Rapport politique et administratif annuel 1923

200MI/1705, Rapport politique 1924

200MI/1719, Rapport politique 1928

200MI/1723, Rapport politique 1929

200MI/1729, Rapport politique 1930-1931

200MI/1744, Rapport politique 1932

200MI/1892, Rapport politique 1948

200MI/1902, Rapport politique 1949

200MI/1921, Rapport politique 1950

200MI/1940, Rapport politique 1951

200MI/1971, Rapport politique 1953

200MI/2001, Rapport politique 1954

200MI/2012, Rapport politique 1955

200MI/2046, Rapport politique 1956

200MI/2062, Rapport politique 1957

#### **b) Rapports du Service de l'agriculture**

2G25/24-25 - Situation de l'élevage, Service de l'agriculture, 1925

2G26/31 - Colonie de H.V. (Service de l'agriculture), 1926

2G27/33 - Colonie de H.V. (Service de l'agriculture), 1927

2G28/38 - Colonie de H.V. (Service de l'agriculture), 1928

2G29/44 - Colonie de H.V. (Service de l'agriculture), 1929

2G30/42 - Colonie de H.V. (Service de l'agriculture), 1930

2G31/56 - Colonie de H.V. (Service de l'agriculture), 1931

2G32/67 - Colonie de H.V. (Service de l'agriculture), 1932

### **c) Rapports économiques**

2G27/37 - rapport économique, 1927

2G28/43 - rapport économique, 1928

2G29/46 - rapport économique, 1929

2G30/46 - rapport économique, 1930

2G31/58 - rapport économique, 1931

### **d ) Situation médicale**

2G28/22 - situation médicale, 1928.

2G29/27 - situation médicale, 1929.

2G30/21 - situation médicale, 1930.

2G31/26 - situation médicale, 1931.

2G32/31 - situation médicale, 1932.

- **Rapports sur l'enseignement scolaire**

200MI/1143 - 1144 (bobine 2et 3), organisation et fonctionnement de l'école en A.O.F (1899-1900)

200MI/1150, rapport sur la situation des écoles dans les territoires de Sénégal-Niger en 1903

200MI/1181, enseignement privé et confessionnel : laïcisation

200MI/1181, enseignement privé et confessionnel par colonie : Sénégal, H.S.N., Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey

Pour la période pendant laquelle la colonie de H. V. est supprimée (1932-1947), et étant donné que la grande partie du vicariat de Ouagadougou dépendait de la Côte d'Ivoire, les rapports politiques d'ensemble ont surtout été complétés par ceux de cette colonie.

#### **4 - Colonie de Côte d'Ivoire**

2G41/22 - Rapport annuel politique et social 1941

200MI/1853, Rapport annuel politique et social, 1944

200MI/1873, Rapport annuel politique et social, 1946

200MI/1881, Rapport annuel politique et social, 1947

2G48/2 - Rapport annuel politique et social.

#### **5. Colonie du Soudan Français**

2G33/16 – Rapport politique d'ensemble, 1933

2G34/6-9 – Rapport politique d'ensemble, 1934

2G36/18 - Rapport politique d'ensemble, 1936

2G37/34 - Rapport politique d'ensemble, 1937

2G39/8 - Rapport politique d'ensemble, 1939

2G40/10 - Rapport politique d'ensemble, 1940

**6 - Journaux Officiels.**

- **Bibliothèque nationale** (58, rue de Richelieu, Paris 2<sup>e</sup>)

A.O.F. : 1895-1900 et 1905, FOL LC12. 341

Haut-Sénégal-Niger : 1906-1921, FOL LC12. 367

Haute Volta : 1920-1932 et 1948-1959, FOL LC12. 361

Côte d'Ivoire : 1932-1948, FOL LC12. 347

Soudan Français : 1932-1948, FOL LC12. 349

## II - BIBLIOGRAPHIE

---

### 1. Orientation bibliographique et méthodologique

#### a) Orientation bibliographique

- BRASSEUR (P.), MAURET (J. F.), *Les sources bibliographiques de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Equatoriale d'expression française*, Dakar, Bibliothèque de l'Université, 1970, 87 p.
- CHAULEUR (A.), *Comment se documenter ?* Paris, Institut National de la Recherche Pédagogique, 2ème édit., *Economica*, 1980, 334 p.
- IZARD (F.), *Bibliographie générale de la Haute Volta, 1956-1965*, Paris, CNRS, Ouagadougou, CVRS, 1967, 300 p.
- JOUCLA (E.), *Bibliographie de l'A.O.F.*, Paris, Sté des Edit. Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1937, 704 p.

#### b) Orientation méthodologique

- BEAUD (M.), *L'art de la thèse*, Guides et repères, Paris, La Découverte, 1996, 175 p.
- BAUMONT (J. C.), GADILLE (J.), MONTCLOS (X. de), L'exportation des modèles de christianisme français à l'époque contemporaine : pour une nouvelle problématique de l'histoire missionnaire, *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, T. LXIII, n° 170, janvier - juin 1977, pp. 5-23.
- BRAUDEL (F.), Histoire et Sciences Sociales, la longue durée, in *Ecrits sur l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1969, pp. 42-83 (pub. *Annales*, n°4, octobre - décembre 1958, pp. 725-753).
- FURET (F.), L'histoire quantitative et la construction du fait historique, *Annales* n° 1, 1971, pp. 63-75.

- La Socio-économie, une nouvelle discipline ? In *Revue du MAUSS*, n° 9, 3<sup>e</sup> trimestre 1990, pp. 3-13.
- NOUSCHI (A.), *Initiation aux sciences historiques*, Paris, Nathan, 1994, 320 p.
- VANSINA (J.), *Oral Tradition as History*, Londres, James CURREY, 1985, 258 p.
- WEBER (M.), *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, vol. I à III, Tübingen, Mohr, 1920-1921. (5<sup>e</sup> traduction : *Archives de sociologie des religions*, 1960, pp. 5-30. Aux pp. 4-27, on peut lire " la morale économique des grandes religions ").

## **2. Histoire générale de l'Afrique noire et de la Haute Volta**

### **a) L'Afrique noire**

- COQUERY-VIDROVITCH (C.), MONIOT (H.), *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Nouvelle Clio, L'histoire et ses problèmes, Paris, P.U.F., 1993, 499 p.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 1992, 2<sup>e</sup> édit. révisée
- DELAFOSSE (M.), *Haut-Sénégal et Niger*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1912, T.2, 428 p.
- KI ZERBO (J.), *Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, 704 p.
- SURET CANALE (J.), *L'Afrique Noire, l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 1964, 637 p.

### **b) La Haute Volta et le Moogo**

- BALIMA (A.S.), *Genèse de la Haute Volta*, Ouagadougou, Presses africaines, 1966, 253 p.
- BALIMA (A.S.), L'organisation de l'Empire Mossi, *Revue française d'Etudes Politiques africaines*, n° 83, nov. 1972, pp. 35-58.



- BASSOLET (F.D.), *Evolution de la Haute Volta de 1898 au 3 janvier 1966*, Ouagadougou, Imprimerie Nationale, 1968, 134 p.
- BORDURIER (P.), Les Mossi de Haute Volta, *Tropiques*, n° 47 (306), janv. 1949, pp. 12-21.
- DOLOBSOM (D. A.), *L'Empire du Mogho Naba*, Paris, Domat-Monchrétien, 1933, 230p.
- Gouvernement Général de l'A.O.F., La Haute Volta, *Exposition Coloniale Internationale de 1931*, Paris, Société d'Editions Géographiques Maritimes et Coloniales, 1931, 170 p.
- IZARD (M.), Introduction à l'histoire des royaumes Mossi, Ouagadougou, *Recherches Voltaïques*, 2 vol., 1970, 434 p.
- KABORE (G. V.), *Organisation et évolution politique des Mossi de Ouagadougou*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1961, 229 p.
- MANGIN (E.), Les Mossi : Essai sur les us et coutumes du peuple mossi au Soudan Occidental, *Anthropos, Revue Internationale d'Ethnologie et de Linguistique*, Vol. IX, 1914, pp. 94-124, 477-493, 705-756, et Vol. X-XI, 1915, pp. 187-217.
- SKINNER (E.), *Les Mossi de Haute Volta*, Paris, éd. Internationales, 1972, 452p.
- THEVENOUD (J. Mgr), *Dans la boucle du Niger*, Namur, Grands Lacs, 1938, 304 p.
- TIENDREBEOGO (Y.), *Histoire et coutumes royales des Mossi de Ouagadougou*, Ouagadougou, Imprimerie Nationale, 1964, 207 p.
- ZAONGO (B. J.), *Sens de l'autorité chez les Mossi : essai philosophique*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1970, 224 p.

### **3. Christianisme et religion traditionnelle en H. V.**

- ALLEGRET (E.), Missionary question in the french colonies, *International Review of Missions*, april 1923, pp. 161-181

- ARNOULD (D.), *Les débuts de l'évangélisation du peuple Mossi-Nakomsé (1899-1910)*, Mémoire de l'Université Grégorienne, Rome, 1979, 218 p.
- AUDOUIN (J.), *L'évangélisation des Mossi par les Pères-Blancs. Approche socio-historique*, 2 t., Paris, Thèse de 3ème cycle, E.H.S.S., Paris, 1982, 654 p.
- BAUDU (P.), *Vieil Empire, Jeune Eglise, Mgr Thévenoud*, Paris, La Savane, 1956, 283 p.
- BOUNIOL (P.), *The white Fathers and their missions*, London, 1923, 334p.
- C.R.E.D.I.C., *L'Accueil et le refus du christianisme : historiographie de la conversion*, *Actes du colloque de Stuttgart*, sept. 1985, Université J. MOULIN, Lyon III, 1986, 248 p.
- DENIEL (R.), *Croyances religieuses et vie quotidienne, Islam et Christianisme à Ouagadougou*, *Recherche Voltaïque*, n° 14, C.V.R.S., 380p.
- DRABO (J.A.), *Essai d'analyse des rapports entre l'administration coloniale française et la mission catholique de Ouagadougou 1900-1949*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Ouaga, 1990, 115 p.
- ILBOUDO (P.), *Croyances et pratiques religieuses traditionnelles des Mossi*, Paris-Ouagadougou, C.N.R.S.-C.V.R.S., 1966, 108 p.
- ILBOUDO (J.), *La christianisation du Moogo (1899-1949)*, Thèse de doctorat, Université Lyon II, 1985, 368 p.
- KABORE (G. V.), *Les mangeuses d'âmes chez les mossi*, in *Notes africaines* (n° 24), p. 17.
- LAVIGERIE (Ch.), *Missionnaires d'Afrique*: choix de textes réunis et présentés par LORIN M. Et GROSJEAN J., Paris, édit. S.O.S., 1980, 155 p.
- LESSOURD (P.), *Les Pères Blancs du cardinal Lavigerie*, Paris, éd. Bernard Grasset, 1935, 333 p.
- MARIN (Ab.), *Vie travaux voyages de Mgr Hacquard*, Paris, 1905, 643 p.
- MATHIEU (M.), *Notes sur l'islam et le christianisme dans la subdivision centrale de Ouagadougou*, Mém. d'entrée au CHEAM, Paris, 1956, 54 p.

- PATERNOT (M.), Les missions ont pratiqué l'assistance sociale avant la lettre : les œuvres de Mgr Thévenoud à Ouagadougou (C. I., A.O.F.), *Le service social dans les colonies françaises d'Afrique Noire*, Paris, édit. Spes, 1947, pp. 87-118
- PROST (A.), *Les missionnaires pères blancs en Afrique de l'Ouest avant 1939*, Paris, édit. La Savane, s.d., 179 p.
- PUJOL (G.), *Christianisme et colonisation en pays mossi*, CHEAM, notes aux administrateurs, 1956, 11p.
- PURY (R. de), *Les Eglises d'Afrique entre l'évangile et la coutume*, Paris, Société des Missions Evangéliques de Paris, 1958, 69 p.
- S. A. C., Civilisation noire et Eglise Catholique, *colloque d'Abidjan*, 12-17 sept. 1977, Paris, Présence Africaine et N.E.A., 1978, 462 p.
- SOCQUET (E.), « L'esprit des sœurs africaines de l'Immaculée conception de Ouagadougou », in *Caritas* (n° 339), 1959 (4<sup>e</sup> trimestre), p. 5
- SOME (M.), *La christianisation de l'Ouest Volta : de la révolution sociale au conflit culturel et à l'éveil politique : 1927-1960*, Thèse de doctorat, Université Paris IV, nov. 1993, 488 p.
- SOME (B. M. J.), *Foi, politique et vie sociale. Rétrospective et perspective en Haute Volta*, Institut Catholique de Paris, 1978, 329 p.
- THOMAS (L.), Animisme et christianisme : réflexions sur quelques problèmes d'évangélisation en Afrique, *Présence africaine*, n° 26, juin-juil. 1959, pp. 5-21.
- YAOGO (G.), Brève histoire de l'évangélisation en Haute Volta, In *Fidélité et Renouveau*, n° 92, nov-déc. 1975, pp. 28-48.
- YOUNG (D.), « Migration et apostolat en Haute Volta », in *Eglise vivante*, n°2, 1960, 111 p.
- s.n. *Soeurs Missionnaires de N. D. A., 75<sup>e</sup> anniversaire de présence au Burkina Faso, 1912-1987*, Bobo-Dioulasso, La Savane, 1987, 24 p.

#### 4. Apports extérieurs et mutations sociales en A.O.F. et en H. V.

- BASTIDE (R.), Messianisme et développement économique et social, *Cahiers Internationaux de sociologie*, n° 31, 1961.

- BEAUMINY (A. de), Le Mossi au point de vue économique, *Revue de géographie commerciale de Bordeaux*, av-juin 1918, janv-mars 1919, av-juin 1919.

- BENOIST (J. R. de), *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français : Administrateurs et Missionnaires dans la boucle du Niger (1885-1945)*, Paris, Karthala, 1987, 541 p.

- CHERON (G.), La pénétration française en pays Mossi, *Notes et Documents Voltaïques*, Vol. 5, n° 2, janv-mars 1972, pp. 6-58.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés, 1860-1960*, Paris, La Découverte, 1992, 464 p.

- GERVAIS (R.), *La politique cotonnière de la France dans le Mossi colonial (Haute Volta) 1919-1940*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en Histoire, Univ. Paris 7, 1990, 518p

- GIRONCOURT (M.), Production de la laine et introduction du mérinos en A.O.F., *Bull. de la Société de Géographie Commerciale*, s.l., 1913

- HENRY (Y.) et AMMANN (P.), La laine du Soudan. Sa valeur et son utilisation, in *L'agronomie coloniale*, bull. mensuel du jardin colonial, Paris, Larose, nov-déc. 1918 et janv-fév. 1919 (n° 21 et 22), 1919, 15 p.

- KAMBOU-FERRAND (J. M.), *L'installation des Français dans les pays voltaïques : conquête et résistance des populations 1885-1914*, thèse de doctorat, Université Paris I, 1988.

- LABOURET (H.), *A la recherche d'une politique indigène dans l'Ouest africain*, Paris, édit. du Comité de l'Afrique Française, 1931, In-8, 128 p.

- LAVIGERIE (C.), *L'esclave africain : discours prononcé au meeting de Londres*, Paris, Procure des Missions d'Afrique 1888, In-8, 27 p.

- LEROY LADURIE (M.), *Pâques africaines, de la communauté clanique à la communauté chrétienne*, Paris, Mouton, 1965, 231 p.

- LESSOURD (P.), *L'œuvre civilisatrice et scientifique des missionnaires catholiques dans les colonies françaises*, Paris, Desclé de Brouwer, 1931, 262 p.
- LOMBARD (J.), *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire : le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Paris, A. Colin, 1967, 292 p.
- MARTY (P.), *La politique indigène du gouverneur général Ponty en A.O.F.*, Paris, éd. Ernest Leroux et C<sup>e</sup>, 1915, 28P.
- MEILLASSOUX (C.), édité., *The development of indigenous trade and markets in West Africa*, London, I.A.I et O.U.P., 1971, 444 p.
- NANA (M.), Modalités et outils de « pacification » en pays moaaga 1897-1919, *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n° 302, 1994, pp. 5-26
- PELLERAY (E.), *L'Afrique Occidentale Française*, Paris, Editions « Notre domaine colonial », 1923, 132 p.
- RAISON-JOURDE (F.), *Construction nationale, identité chrétienne et modernité. Le premier siècle malgache*, thèse de doctorat en histoire, Lyon III, 1989, 1215 p.
- SARRAUT (A.), *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 656 p.
- SIMONIS (F.), *Des Français en Afrique. Les Européens de la région de Ségou (1890-1962)*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, 2 vol., Univ. Paris 7, 1993, 766 p.
- WESTERMANN (E), *L'action sociale en pays de mission*, Paris, Payot, 1938, 150p.

## **5. Des femmes en Afrique noire et en Haute Volta**

- BERNARD (J.), *Hommes et femmes dans la dynamique sociale en Afrique Noire*, Paris, Institut Catholique, 1964, 412 pages.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), *L'histoire des femmes en Afrique*, *Cahiers Afrique Noire*, n° 11, Paris, L'Harmattan, 1988, 164 p.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), *Les Africaines (Histoire des femmes du XIX<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, édit. Desjonquères, 1994, 395 p.

- COQUERY-VIDROVITCH (C.), sous la direct. de, Histoire, femmes et sociétés, *Spécial nouv. Clio*, n°6, 1997
- DELAFOSSE (M.), POUTRIN (D.), *Enquête coloniale dans l'Afrique Française Occidentale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles, le mariage*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1930, 600p
- KNIBIELHER (Y.), GOUTALIER (R.), *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985, 339 p.
- MARIE ANDRE (S. C. du), La femme Mossi, sa situation juridique, *l'Ethnographie*, n° 35/36, Juil.-Déc. 1938, pp. 15-33.
- MEILLASSOUX (C.), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 1975.
- SANON (D. B.), *L'émancipation des femmes madarè : l'impact du projet administratif et missionnaire sur une société africaine. 1900-1960*, Mém. De Maîtrise, Université Catholique de Louvain, 1989.
- VIZZAVONA (M.), *Mgr Thévenoud et l'émancipation de la femme mossi 1921-1939*, mémoire de maîtrise, fév. 1981, Université de Ouagadougou, 64 p.
- ZOUNGRANA (P.), *La liberté du consentement matrimonial chez les Mossi (Afrique Occidentale Haute Volta)*, Rome, Université Grégorienne, 1952, 232 p.

## **6. L'éducation traditionnelle et l'école en A.O.F. et en H.V.**

- BENOIST (J. R. de), Les écoles missionnaires au Soudan occidental de 1885 à 1945, CREDIC, *Ecoles et Missions extérieures*, Session de Salamanque, 1978, pp. 69-91
- BOUCHE (D.), *L'enseignement dans les territoires français de l'A.O.F. de 1817 à 1920. Mission civilisatrice ou formation d'une élite ?* Université de Lille III, 1975, 2vol., 947 p.
- BOUCHE (D.), L'école rurale en A.O.F. de 1903 à 1956, in *Historical reflexion*, tome 7, n° 2-3, 1980

- COMPORE (R. A. M.), *L'école en Haute Volta : une analyse de l'évolution de l'enseignement primaire de 1947 à 1970*, Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 7, février 1995, 586 p.
- HARDING (L.), *Les écoles des Pères Blancs au Soudan Français 1895-1920*, in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 41, vol.XI, pp. 101-128
- HARDY (G.), *Une enquête morale de l'enseignement en A.O.F.*, Paris, A. Colin, 1917, vol.1, 356p.
- LALLEMAND (S.), *Le b - a -ba africain (éducation traditionnelle des enfants Mossi)*, *Autrement*, G. 1, juin 1984, pp. 180-186.
- LINGANI (L.M.), *L'enseignement privé catholique en H.V. et ses rapports avec l'état de la période coloniale à la crise de 1969*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Ouaga, 1985, 194 p.
- MAIGA (D.), *L'enseignement colonial en Haute Volta de 1920 à 1932*, mémoire de maîtrise, Dakar, 1972, 105 p.
- MAZE (J.), *La collaboration scolaire des gouvernements coloniaux et des missions*, Imprimerie des Pères Blancs, Maison-Carrée, Alger, 1933, 183 p.

## **7. Le domaine de la santé**

- BADO (J.P.), *La santé en Afrique Occidentale française au début du XXème siècle (1898-1924)*, mémoire de maîtrise en histoire, Marseille, 1985, 230 p.
  - BENOIT (J. R. de), *Docteur lumière, vie et œuvre de J. Louis Goarnison*, Paris, Edition S.O.S., 19175, 275 p.
  - GOARNISSON (J. L.), *La trypanosomiase humaine, notions élémentaires et pratiques*, 2<sup>e</sup> édition, Presses Missionnaires, édition St Paul, Paris, 1947, 90 p.
  - OUEDRAOGO (D.), *L'œuvre du Docteur Jean Louis-Marie Goarnison en Haute Volta : 1931-1981*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Ouagadougou (F.L.A.S.H.), 1994-1995, 179 p.
-

## INDEX

---

Seuls les noms des personnes et des lieux importants dans le texte figurent dans l'index. Ceux qui reviennent fréquemment (ex. Thévenoud, Ouagadougou), n'ont pas été pris en compte.

### A

Abidjan, 175, 178, 265  
 Adam (Pierre), 104, 118, 119  
 Afrique du Sud, 86, 197, 204, 212, 214, 218  
 Alger, 15, 42-44, 47-50, 162, 172-173, 179, 251-252  
 Algérie, 42-50, 53, 162, 192, 199, 228, 252  
 Archinard (Louis), 86, 129  
 Arnould, 117, 118  
 Aubertin, 63, 64, 66

### B

Baam, 15, 86, 96, 99-101, 114-115, 190, 196, 215, 217-236  
 Bally (Eugène), 136  
 Bazin (Hippolyte), 55-57, 61, 79, 96, 115, 134, 136, 167, 191, 241, 243-244  
 Birraux (Joseph), 13  
 Blin (Jean-Baptiste), 18, 245  
 Bobo Dioulasso, 9, 99, 116, 118-119, 129, 150, 157, 165-166, 181, 228, 236, 265, 300  
 Boisson (Pierre), 143, 145  
 Brévié (Jules), 95, 99, 111, 112, 144, 183  
 Brunel, 117-118  
 Bukari Kutu (Wobgo), 24-25  
 Burkina Faso, 3, 8, 9, 12

### C

Carbou (Henri), 112, 113, 115, 117, 118  
 Carde (Jules), 104, 106, 109-110  
 Carrier (Louis), 98  
 Chanée (Henri), 273  
 Chaudié (Jean-Baptiste), 129  
 Chessé (Henri), 94-95, 112  
 Chollet, 191, 217, 223  
 Clozel (François), 107, 109  
 Coquilhat, 117  
 Côte d'Ivoire, 3, 102-103, 107, 114, 176, 180-181, 221  
 Courmarie (P. Charles), 80  
 Cuche, 18

### D

Dahomey, 64-65, 107  
 Dakar, 47, 54, 64, 104, 108-109, 117-118, 146, 212, 218-221, 226  
 D'Arboussier (Henri), 193, 223, 240, 256, 270  
 Dédougou, 86  
 Deheuninck (Marcel), 18, 225, 228, 230, 273, 298  
 Dewavrin (Henri), 203, 210, 213, 215, 217-221, 227, 232, 234  
 Dim Delobsom (Antoine), 94, 112, 114  
 Donsé, 261  
 Durmieu (Louis), 117-119



**E**

El Oualadji, 194, 215, 218, 220, 229

**F**

Fournier (Albéric), 104, 106

Fousset (Louis Jacques), 104, 106, 152, 262

France, 37, 43, 50-53, 63, 78, 85-86, 99, 102, 124, 129, 165, 188, 196-198, 208, 241, 259, 264, 285

Freydenberg (Gf), 298, 300

**G**

Gautherot (Gustave), 104-106, 117, 246

Gilungu, 100, 115, 118, 180, 267

Goarnisson (Jean-Louis), 162, 165, 169, 171-175, 176, 179-183, 186

Guinée (Conakry), 54, 64, 108, 181, 208-209, 283

**H**

Hacquard (Augustin), 52-63, 65-66, 71-72, 77, 79, 81, 131, 134-136, 163, 168, 291

Haut-Sénégal-Niger, 207, 209, 210

Haute Volta, 3, 8, 9, 11-12, 15, 213, 221, 225, 229, 232-236

Hesling (Edouard), 63, 94, 98, 102, 104-105, 107, 109, 141, 170, 244, 258, 262, 269, 271, 273, 276

**J**

Jacquinot Louis), 120, 124

Jamot (Eugène), 173-174, 177, 180-182

**K**

Koandé, 64-65

Koudougou, 86-87, 100, 107, 115, 167, 175, 176, 252, 261, 292, 295, 301

Koupéla, 9, 25, 64-65, 78, 84, 87, 89, 100, 115, 131, 137, 138, 142, 150, 154, 172, 181, 245

Kuka Kutu (Sigin), 24-25, 27

**L**

Lamerand (Paul), 214-215, 219, 221, 228

Lavigerie (Charles), 15, 39-56, 58, 64, 78-79, 134, 162, 168, 256

Lemaître (Alexis), 107, 170, 176, 193, 241, 243, 252, 255

Léon XIII, 39, 43, 51, 53, 78, 87

Leray, 216, 218

Libermann (François), 37, 40

Livinhac (Léon), 13, 53, 57, 59

**M**

Macina, 199-200, 202, 209, 215, 223, 227

Madagascar, 196, 199, 203-204, 208, 213

Maillot (Alexis), 18, 136

Mandel (Georges), 120, 124

Mandrin (Père), 117-118

Manga, 26, 87, 89, 99-101, 154, 180, 261, 294

Mangin (Eugène), 60

Marie André du Sacré Cœur (Sœur), 119-120, 124

Mazamet, 201-202, 211

Ménet (Henri), 97, 115

Ménoret (Francis), 62, 63, 65

Merlin (Henri), 109, 142, 165, 170, 205, 217, 258

Missions Africaines de Lyon, 38-39, 64, 65

Mopti, 86, 202, 221, 223, 271, 287, 305

Moutet (Marius), 104, 121-122

Muraz (Gaston), 177, 181-182

**O**

Ouahigouya, 86, 101, 114, 213, 217, 221, 223, 233-236, 292

**P**

Pabré, 12, 99-101, 118, 150, 154, 156, 164, 175-176

Patemot (Marcel), 9, 112, 116

Paul VI (pape), 8

Pie IX pape), 42

Pie XII (Pape), 48, 141, 156

Pierre-Marie (Frère), 217, 219, 223

Pierry (Pierre), 63-64, 115

Pinchon (Capitaine), 66

Ponty (William Merleaud), 84, 106, 109, 240

**R**

Radegonde (Sœur), 168, 173, 179

Ramadier (Paul), 121-122

Reste (Jean-François), 82, 106, 112, 114, 116-117

Richard Toll, 220, 224, 227, 230-231

Roubaix, 202, 211-214

Roume (Ernest), 83, 129, 138, 140, 201, 205

Roume (Pierre), 82, 89

Rueff (Emile), 62, 65, 130

**S**

Saponé, 66, 100, 150

Ségou, 12, 53-57, 61, 66, 79, 80, 82-83, 86-87, 109, 130-132, 134, 136-138, 251-252, 266-267, 286

Sénégal, 37, 39, 47, 49, 52, 80, 86, 128, 181, 206, 213, 224, 227, 252

Socquet (Emile), 154

Soudan Français, 21, 37, 40, 42, 48-57, 59-61, 64, 69, 78-79, 82, 84-86, 102, 107

Spiritains, 37-39, 51-56, 64, 78, 81, 83

Staup (Jules), 116

**T**

Tessier (Octaves), 101, 104, 114

Tombouctou, 49-50, 52-55, 57, 200, 201

Toulotte (Anatole), 52-53, 55-60, 72, 134

Tourcoing, 200, 203, 205, 208, 210-216, 226, 228, 231, 233, 234-235, 271, 292, 295-296

Trentinian (Louis Edgard), 124, 134

**V**

Voillard (Paul), 13

**Z**

Zoungrana (Paul), 17, 91, 92

Zouré (Jean-Pierre), 181, 183

## - GLOSSAIRE -

- **Ady y naaba, ady y kuvda !** : Voici/votre/chef, roi/voici/votre/tueur (Voici votre roi, voici celui qui a droit de vie et de mort sur vous), formule prononcée devant les sujets après les rites d'intronisation du nouveau *moog naaba*.
- **Buud Kāsma** : de *buudu*/famille regroupant les descendants d'un même ancêtre, et de *Kāsmalainé*, doyen. Ce terme est employé pour désigner le doyen de la famille.
- **Gung Naaba** : Il est ministre de la guerre et est membre du collège des électeurs. Son pouvoir est héréditaire. Il est probable que le mot "*gunga*" soit en fait une déformation de "*kunga*" (tambour annonçant la guerre). Alors, le *Gung Naaba* ne serait autre que le *Kung Naaba*.
- **Gāndaooogo** : se dit d'une personne intrépide, qui ne craint ni personne ni le danger. Mais le *gāndaooogo* n'est pas toujours bien vu à cause de ses comportements parfois excessifs.
- **Ku-m bεεb-tēnga** : tuer/mes ennemis/terre, pays. Ce nom aurait désigné Ouagadougou pendant la période pré-dagōmba, à l'époque de la domination des *Ninsi*
- **Kiimse** : de *kiima* (sing)/fantôme, revenant, mort. Au pluriel le terme désigne les esprits des ancêtres ou l'ensemble des ancêtres défunts.
- **Kinkirsi** : de *kinkirga* (sing)/génie ; petits êtres vivants qui peuplent l'univers des *Moose*. Se dit aussi d'une personne aux humeurs versatiles.
- **Korōngo** : de *n karme* lire apprendre. Terme désignant l'enseignement livresque. Le catéchisme étant enseigné à partir d'un livre (comme à l'école), on lui donna aussi ce nom.
- **Lagl Naaba** : Personnage important dans la hiérarchie politique du royaume de Ouagadougou. Ministre du culte et membre du collège des électeurs. Son pouvoir est héréditaire.
- **Lεbga** : *n lebge* (verbe)/retourner, faire retourner, renvoyer. Rite ou amulette immunisant qui donne le pouvoir de conjurer le mauvais sort ou la maladie.
- **Moaaga** : *Mōose* (plur), il ne s'agit pas tellement de la personne habitant le pays mais de l'individu issu de ce groupe social. Le *Moaaga* peut être considéré comme le produit du métissage entre les populations venues du Dagōmba-Mampursi et les autochtones. Utilisé comme qualificatif, le terme désigne, dans le langage initiatique, une personne qui n'est pas circoncis.
- **Moog-Naaba** : Le chef du *Moogo* (le monde des *Moose*). On l'emploie essentiellement pour désigner le chef du royaume de Ouagadougou.
- **Moogo** : monde (connu des *Moose*)
- **Moore** : parler des *Moose*

- **Naam** : pouvoir (imprégné du sacré), royauté, règne
- **Nanambse** : plur de *naaba/chef, roi*
- **Nasaara** : nom pour désigner le Blanc et tout ce qui est européen
- **Pug-siore** : de *pagafemme*, et *n siu* /promettre. A tort, on a cherché à généraliser cette pratique à toute donation de fille. Seuls les chefs y avaient recours pour fournir des femmes à leurs serviteurs. Le système donne le droit au monarque, qui a procuré une femme à son serviteur, d'attribuer la première enfant issue du couple à un autre serviteur. Cette redistribution était le plus simple moyen d'assurer des femmes à des serviteurs qui passent toute leur jeunesse à la cours du chef.
- **Pānga** : force, pouvoir
- **Rāam** ou **dāam** : boisson alcoolisée produite à partir du mil rouge germé.
- **Rogem miki** : de *n roge*/naître, *n miki*/trouver, voir. Cette expression désigne les coutumes et la tradition
- **Sigiri** : la saison des pluies, l'hivernage. Mais aussi l'idée de bienfaisance
- **Wēnde** : substantif provenant de *n wēnde*/ressembler, terme exprimant l'idée d'un dieu qui n'est pas précisément défini. Les missionnaires l'utilisèrent pour désigner et enseigner le Dieu des chrétiens.
- **Yaab rāmba** : *yaaba* (sing), grands-parents, ancêtres lointains

---

***Annexes I***

***Conseils pratiques aux missionnaires à leur départ en mission***

---

Quelques renseignements pour les  
Supérieurs <sup>des provinces</sup> de la 1<sup>re</sup> Caravane  
pour le Soudan.

Les Missionnaires de la 1<sup>re</sup> Caravane ont accompli, grâce à Dieu, un voyage long et difficile, sans trop s'écouler. Sans croire que les elses compères qui nous suivront, seraient moins sages et moins expérimentés, (qui pourrait-il être qu'un qu'on nous, tout neufs dans le pays?) nous avons mis en commun quelques observations que je me fais un devoir de leur communiquer, pour faciliter leur tâche, s'en faire, et aussi pour les prévenir de certaines situations délicates qui se présenteront et où il faut avant tout tenir haut l'honneur de notre bien-aimée Société.

I<sup>o</sup> Avant le départ, je ne m'occupe pas des démarches à faire à Paris ou à Lyon, au ministère des Colonies, à la Propagation de la Foi, pour obtenir les subside et les gratifications sans la proportion de ce qui a été fait pour nous. J'espère que vous aurez sans difficulté le transport de vos personnes et de votre matériel jusqu'à Kayes. Dans tout cela, vous aurez été dirigé par notre Vénéré Supérieur Général et par nos compères, si besoin, de la Procure de Paris.

II<sup>o</sup> Je ne m'occupe pas non plus des achats et de l'organisation du matériel: jusqu'à l'embarquement, laissez-vous guider par les Pères de la Procure de Marseille; nous leur avons déjà transmis notre avis sur les quelques modifications qu'il serait utile d'apporter à notre conduite de l'année dernière; et d'ailleurs, qui que vous soyez, ils ont une expérience que nous vous féliciterons de trouver si utile.

III<sup>o</sup> Permettez-moi une recommandation: Soyez Supérieur de la Dérive; y a eu manqué l'année dernière, il n'a fallu ensuite travailler pendant huit jours pour reprendre le gouvernail, quand le moment est venu de le saisir; c'est pénible pour tout le monde.

IV<sup>o</sup> Pour votre traversée, Monseigneur Livinhac, vous aura fait les recommandations nécessaires; avec les inspirations de votre

veillez surtout à ce que certains passagers ne se mettent pas sur un pied de familiarité avec de jeunes missionnaires faciles à prendre, et enclins à des confidences indiscrètes.

V<sup>o</sup>: En arrivant à Dakar (vous aurez précédé Mgr. Barthet par un courrier précédent), descendez saluer Mgr. le Vicaire Apostolique de la Sénégambie et laissez quelqu'un chargé de reconnaître le cahier à la main, tous vos colis: faites les décharger au ponton de la Compagnie qui est à deux pas de la Gare: ce transport du navire à la gare est à votre charge. Sur le bateau, soyez plutôt un peu large pour les fourboires: on se le dit et c'est le moyen s'être bien servi.

VI<sup>o</sup>: Mgr. Barthet sera très bon pour vous, et sincèrement, comme un vrai Père: mais tous les missionnaires ne sont pas animés au même degré, d'intentions exclusivement bienveillantes, et cela pour des motifs que je ne veux pas confier à la Poste. Comprenez que votre venue est une assurance pour plusieurs et tâches que votre passage ne justifie aucune prévention. On vous parlera de nos diverses missions, recommandez à vos confrères de vous laisser la parole autant que possible sans ces circonstances: c'est très délicat: à Dakar, on regarde nos missions chez les Musulmans, toutes celles d'A. algérie par conséquent, comme complètement inutiles. Rappelez tranquillement, si on vous en offre l'occasion et sans contemner personne, rappelez le chemin parcouru en Kabylie et au Sahara, l'accueil hostile fait aux premiers missionnaires et la popularité dont ils jouissent aujourd'hui: parlez des enfants musulmans à qui on fait le catéchisme sur la demande de leurs parents, des oraisons chrétiennes etc... On vous demandera combien il y a de chrétiens dans ces missions, évitez une réponse précise, parlez des bonnes dispositions latentes, de l'épreuve qui on impose aux catéchumènes, des baptêmes d'adultes in articulo mortis dans les hôpitaux etc. Les Pères connaissent trop peu le milieu pour apprécier les résultats obtenus. Parlez-moi tous ces détails, je ne prétends pas vous apprendre à parler, mais j'ai répondu dans ce sens l'année dernière, et il vaut mieux que nous concordions ensemble

VII<sup>o</sup>: Quoiqu'il dépende de Mgr. Barthet, restez à Dakar le moins possible: la majeure partie des Pères journaliers se lèvent de nos débarquements partir pour St-Louis

VIII<sup>o</sup>: Monsieur l'Instruc vous dira comment il convient de reconnaître l'hospitalité des Pères sans les froisser, en tout cas, en quittant leurs maisons, une offrande pour les enfants ou pour la Chapelle fera bon effet.

IX<sup>o</sup>: A S<sup>t</sup> Louis, vous recevrez l'hospitalité en partie chez les Pères, en partie chez les Frères de Plérmel. L'accueil sera très cordial partout, vous n'aurez qu'à rendre affabilité pour affabilité et vous rendre le moins encombrants possible. Quant aux Scénarques à faire dans cette ville, elles dépendent des faveurs que vous aurez obtenues à Paris. Le R. P. Guérin et M. Dumont vous indiqueront tout.

X<sup>o</sup>: Vous partirez de S<sup>t</sup> Louis par le 4<sup>o</sup> bateau, je pense. Il était nécessaire de vous scinder et que les destinations des Missionnaires soient fixées d'avance, vous vous séparerez définitivement. Vous n'avez à prendre à S<sup>t</sup> Louis que peu de choses puisque vous serez nourris par la Compagnie jusqu'à Kayes. Faites-y votre provision d'allumettes et de poudre; ne vous embarrassez pas d'autre chose en vue du voyage par terre.

XI<sup>o</sup>: A Kayes, vous aurez à vous présenter d'abord chez le Gouverneur, puis chez le Commandant Supérieur des troupes du Soudan; chez le Directeur du Service administratif, le Directeur de l'artillerie, du Chemin de fer et chez le Commandant en Chef. Il est probable que l'on aura pourvu à votre logement si non, comme les Pères demeurent à 2 kilomètres et qu'il y a un feu à l'écart, vous obtiendrez de l'agent d'une Compagnie qu'il vous prête son hangar pour un ou deux jours. Cela embarrasait moins les Pères et vous éviterait bien des courses. Achetez le moins possible à Kayes; on y trouve bien des choses, mais à des prix très élevés; d'ailleurs en route, vous aurez fait des œufs de lait, des poules, des moutons.

XII<sup>o</sup>: Les dispositions pour votre voyage auront sans doute été prises d'avance, remerciez et conformez-vous y. Enfoncer de la monnaie, même des sous et autant que possible; aller, sans faire de séjour jusqu'à Kita.

XIII<sup>o</sup>: Prenez à Kayes le personnel nécessaire en cuisiniers et domestiques: un cuisinier et autant de domestiques que de Pères. Si vous rencontrez Mouba, qui a remonte l'Esac noir le Siège c'est un excellent garçon que vous ne paierez jamais trop cher.



360

il n'est d'ailleurs pas trop exigeant : s'il ne voulait pas venir lui-même, chargez-le de vous trouver du monde : presque tous ces boys sont voleurs, surveillez-les et mettez tout sous clef.

XIV<sup>e</sup> : Quand on vous aura donné vos porteurs, si vous voyagez seuls (ce qui serait préférable), montrez de la confiance au Chef-Porteur; comptez les porteurs au départ et les charges à l'arrivée; surveillez la caravane sans trop la conduire, elle n'en marchera que mieux.

XV<sup>e</sup> : A Kita, il faudra nécessairement séjourner pour changer de porteurs : Saluez les Pères et demandez leur simplement la permission de vous établir, non pas à la Mission, mais au "Campement du Colonel" à côté du Poste : on y est fort bien à partir des autorités et avec ses bagages : cela ne vous empêchera pas d'aller dire vos messes chez eux : à Bangalli et à Makadiambouga et d'avoir des relations très fraternelles. Il faudra aussi serrer la main des commerçants établis à Kita : ils ne vous pardonneraient pas de les oublier.

XVI<sup>e</sup> : De Kita à Bamako, on fait pas de séjour : Les porteurs sont plus sûrs, étant des volontaires et non des réquisitionnés. Les chefs de village viendront vous saluer en vous offrant quelques oeufs, ou une calabasse de lait, ou une poule : tenez prêt quelque petit présent : une savonnette enveloppée dans de beau papier, un petit flacon de parfum très odorant, un peu de sel (apporté de Kayes). Il faut pas de dire que vous leur faites un cadeau de grande valeur. Montrez vous reconnaissant des moindres services, on les multipliera.

XVII<sup>e</sup> : Surveillez vos palefreniers. Constatez que les chevaux ont chaque jour leur ration de mil et de sel, qu'ils boivent régulièrement qu'on ne les selle pas trop tôt : exigez qu'on aille leur chercher, à l'arrivée, une brassée de foin.

XVIII<sup>e</sup> : Vos chevaux seront faibles - marchez un peu fait du bien, si vous partez de bonne heure. Je n'oserais pas vous conseiller, n'ayant pas voyagé dans cette saison, vous verrez ce qu'on fait communément. Ne laissez personne caracoler en avant : le moyen de ménager les montures, c'est de marcher tranquillement avec la caravane, le palefrenier alors doit toujours accompagner son cavalier.

XIX<sup>e</sup> : A Bamako, vous changerez de porteurs jusqu'à Bouliman Dio. Les chalandiers sont prêts; partez le plus tôt possible. Les Lomards de Ségué sont très bons, ne les maltraitez pas.

un peu de viande, de poisson, une légère récompense ils feraient  
leur possible pour vous satisfaire.

XX? Je vous fais pas trop aux prix faits sont on vous parlera :  
un poulet 0,50, les œufs 0,10 etc.... Nous avons acheté une  
fois 10 œufs pour 0,20. En tout cas, si vous avez un bon boy  
faites-le marchander.

Je pourrais vous donner mille autres détails, si  
je savais au juste qui va être désigné, quel nombre et dans  
quelles conditions vous serez : d'ailleurs sans les cas imprévus,  
vous êtes en possession de votre libre initiative : quand vous vous  
aurez été annoncés, si je puis encore vous être utile en vous  
écrivant à St-Louis, à Kayes, à Bamako ou à Ségou, je n'y  
manquerai pas. D'ailleurs j'évite de répéter ici bien des choses  
déjà dites soit dans notre journal de route, soit dans les communi-  
cations à Monseigneur Livinhac.

Il me reste, mon cher confrère, à vous souhaiter  
autant de courage que vous nous causerez de joie en venant  
augmenter notre nombre, et des bénédictions de Dieu propa-  
tionnées au Sésir que vous avez de procurer sa gloire.

à vous bien fraternellement en N. S.

# Projet de Contrat

070 030 a

Entre les soussignés : le Supérieur de la mission du Soudan, fondé de pouvoirs de M<sup>gr</sup> le Vicaire Apostolique et la Supérieure Générale des Religieuses missionnaires de N. D. d. Afrique, il est convenu :

Art. I

La Supérieure Générale des Religieuses Missionnaires de N. D. d. Afrique s'engage à mettre à la disposition du Supérieur de la Mission du Soudan, huit religieuses de sa Congrégation, pour être employées sous l'autorité du dit Supérieur aux œuvres de charité permises par leurs Constitutions et conformément à ces mêmes Constitutions

Art. II

Le Supérieur de la Mission du Soudan s'engage de son côté :

1<sup>o</sup> A payer tous les frais de voyage depuis la Maison-Mère jusqu'à destination, y compris le transport du mobilier de la Communauté et des effets jusqu'à concurrence, pour ces derniers, de trois charges par Religieuse.

2<sup>o</sup> A fournir les vêtements et dépendances nécessaires à la communauté et aux œuvres à remplir

3<sup>o</sup> A assurer aux sœurs le service religieux.

4<sup>o</sup> A fournir pour l'entretien de chaque religieuse, soit une somme annuelle de cinq cents (500) francs payés en argent, soit une ration alimentaire quotidienne, (ration d'officiers) fournie en nature et une somme annuelle de cent cinquante francs (150) en argent.

Le paiement en argent se fera, au gré des Religieuses, soit sur place, par les Missionnaires, soit à la Maison-Mère par les soins du Procureur de la Mission.

5<sup>o</sup> A procurer tous les ans aux sœurs le transport des objets qui pourraient leur être envoyés d'Europe

jusqu'à concurrence de dix charges par station et de une charge par religieuse.

Ces objets seront expédiés par l'intermédiaire du Procureur de Marseille à l'époque qu'il aura lui-même désignée pour cela.

Art. III.

En ce qui concerne les filles ou femmes indigènes confiées aux Religieuses par les Missionnaires, il sera alloué pour leur entretien une somme de cinquante francs (50) par an et par personne en outre des champs qui seront attribués aux vœux par les Missionnaires en proportion du personnel de chaque station.

Pour les pupilles des vœux à qui la colonie fournissait une ration alimentaire, la somme à verser annuellement serait réduite à vingt francs (20).

Art. IV

Il est entendu que les stipulations précédentes, relatives au chiffre et au mode de paiement des allocations, pour les religieuses ou les femmes et filles indigènes sont provisoires et que chacune des deux parties pourra après expérience, en demander la modification.

Art. V.

Le Supérieur de la Mission se réserve le droit de renvoyer à Alger, à ses frais, dans le cas de cas très graves, les Religieuses placées sous sa juridiction. La Supérieure Générale pourrait également rappeler les religieuses en prenant à sa charge les frais de voyage et en pourvoyant à l'avance au remplacement de celles qu'elle rappellerait à Alger.

Dans le cas où la santé d'une religieuse exigerait impérieusement son retour, c'est le Supérieur qui supporterait les frais de voyage. La Supérieure Générale remplacera au plus tôt les Religieuses décédées ou retirées à Alger pour cause de maladie.

Art. VI

Si le Supérieure veut augmenter le nombre des Religieuses ou fonder de nouvelles stations, on se basera sur la présente convention pour les frais de voyage, entretien etc.

Orant d'envoyer de nouvelles religieuses, la Supérieure Générale devra soumettre le choix des personnes qu'elle aura fait, à l'approbation de M<sup>gr</sup> le Supérieur Général ou de celui qui le remplacerait.

MINISTÈRE  
DES  
COLONIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

070010

*700* DIRECTION

Paris, le 29 Octobre 1900

*700* BUREAU

*693.*

*I. 7012*

Monsieur le Supérieur,

Vous vous êtes adressé à mon administration en vue d'obtenir que les Sœurs Blanches fussent admises à faire partie du personnel local et pussent prétendre, à ce titre, au rang des fonctionnaires d'après leur assimilation, ainsi qu'à la gratuité des voyages d'aller et retour entre la Métropole, Kayes et les divers postes de l'intérieur où la mission est représentée.

Bien que M. le Lieutenant Gouverneur du Soudan français, à qui votre requête avait été communiquée pour examen, se fut opposé en principe à la concession des avantages que vous avez sollicités pour nos missionnaires, j'ai cru devoir

Monsieur le Supérieur de l'ordre des Sœurs Blanches.  
27. rue Cassette. - Paris.

saisir de nouveau de la question M. le  
Gouverneur Général de l'Afrique occidentale  
française :

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que, comme il résulte de son rapport en  
date du 29 Septembre, ce haut fonctionnaire  
se rallie complètement pour les raisons  
suivantes, à la manière de voir de M. le  
Général de Trentinian.

Il y a lieu de considérer en effet  
que la mission des Pères Blancs reçoit  
sur les fonds du budget local autonome  
une subvention annuelle de dix mille  
francs. Il est en outre arrivé à plusieurs  
reprises que, dans un esprit de bienveillance,  
l'autorité locale a imputé sur le même budget  
les frais de traversée, de voyage et de transport  
de membres de la mission et de leurs bagages  
jusqu'au poste de leur résidence. Mais les  
ressources déjà très limitées du Budget  
du Haut Sénégal et Moyen Niger ne permettent

O 70 0 10

pas d'aller au delà. D'autre part, je ne dois pas vous cacher que, d'après M. le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française, les missionnaires de votre ordre ne se préoccupent pas suffisamment de propager les connaissances pratiques pourvu servir la cause de la Colonisation Française. Il ajoute que dans certains cas, des écoles ont été établies sans l'assentiment préalable de l'autorité locale, et que cette façon de procéder, a - notamment à Kampela - donné lieu à des complications qui auraient pu être évitées.

Pour ces diverses considérations, j'estime avec M. Ballay, qu'il serait seulement possible de transformer sur les bases suivantes le concours financier que l'administration locale, pour marquer l'intérêt qu'elle prend à leur œuvre, prête aux religieux de votre ordre. Au lieu de la somme fixe de 10000<sup>f</sup> actuellement inscrite au budget autonome, les missionnaires de votre Congrégation recevraient une subvention fixe par école. Le taux de cette subvention



n'excéderait pas selon les régions 1500 à 2000<sup>+</sup>.  
Mais chaque école serait soumise au contrôle  
de l'administrateur du cercle dans lequel elle  
serait installée; elle ne serait établie que d'accord  
avec les représentants de l'autorité locale, et c'est  
également d'accord avec eux que serait arrêté le  
programme des études, de manière à le rendre  
plus conforme au but que le Gouvernement  
s'est proposé de poursuivre dans ces régions.

Il demeurerait entendu que, moyennant  
ce concours de la Colonie, vos missionnaires  
auraient la charge exclusive de pourvoir  
à tous leurs besoins, de quelque nature  
qu'ils puissent être.

J'ai vous prie de vouloir bien me faire  
connaître s'il vous est possible d'agréer  
ces propositions.

Recevez, Monsieur le Supérieur, les assurances  
de ma considération la plus distinguée  
Le Ministre des Colonies,

Abandwan

SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE

" PÈRES BLANCS "

MISSION DU SOUDAN

~~701~~

070011

Ségou le 1<sup>er</sup> Mars 1901

Copie

Le Vicaire Apostolique du Sahara et du Soudan  
à Son Excellence Monsieur le Ministre des Colonies.

Monsieur le Ministre,

Par sa lettre N<sup>o</sup> 603 du 29 Octobre 1900 Votre Excellence me fait l'honneur de répondre à la demande que j'ai adressée en 1898 touchant la situation des Missionnaires de la Société des Pères Blancs dans l'Afrique Occidentale, et me propose une modification dans la subvention que la Colonie accorde à nos postes de Mission.

Ma demande était multiple : permettez-moi, Monsieur le Ministre d'en disjointer les différents articles et de les expliquer successivement.

L'assimilation des Missionnaires n'entraînerait pour la Colonie aucun surcroît de dépenses; mon intention n'est pas, en effet, de réclamer pour eux des émoluments correspondant à leur rang hiérarchique, mais

delement d'arriver à lui, dans leur relation, le traitement et les égards  
qu'il convient de ne point leur refuser. Les regards, si me plus à se  
reconnaître, ne leur sont pas ménagés d'ordinaire, mais il est rare

que des chefs de poste ou agents inférieurs ont manqué de courtoisie,  
dont l'offre dans un charand avec leur sous-officier, une autre fois.

rien dans le traitement de la "Poudre" (c'est, me même, j'ai etc.  
indifférence dans un charand avec leur sous-officier, une autre fois.

dans un camp qui comprendrait plusieurs charands à tabac et  
dont on faisait partie avec des officiers japonais, on m'a attribué

un charand et j'ai travaillé avec deux autres dans  
le voyage de Peking à Hankow, les diligences étaient à cheval  
sur des mules et les passagers étaient assis sur des bancs.

deux autres charands et j'ai travaillé avec deux autres dans  
le voyage de Peking à Hankow, les diligences étaient à cheval  
sur des mules et les passagers étaient assis sur des bancs.

deux autres charands et j'ai travaillé avec deux autres dans  
le voyage de Peking à Hankow, les diligences étaient à cheval  
sur des mules et les passagers étaient assis sur des bancs.

deux autres charands et j'ai travaillé avec deux autres dans  
le voyage de Peking à Hankow, les diligences étaient à cheval  
sur des mules et les passagers étaient assis sur des bancs.

deux autres charands et j'ai travaillé avec deux autres dans  
le voyage de Peking à Hankow, les diligences étaient à cheval  
sur des mules et les passagers étaient assis sur des bancs.

en gardant le souvenir reconnaissant de ce qu'elle a fait pour nous.

Monsieur le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale estime que nous ne propageons pas suffisamment les connaissances pratiques pouvant servir la cause de la Colonie : je reconnais sans hésiter que cette plainte est fondée, et nous la faisons nous-mêmes, car nous serions les premiers à bénéficier — pour nos installations et pour le profit qu'y trouveraient nos peuplades — de la présence d'artisans et d'ouvriers pouvant former des jeunes indigènes. Pour cela il faudrait des hommes de métier, c'est-à-dire des Frères et non des Prêtres ; or le recrutement de ces Frères est devenu très difficile en France, presque impossible, à cause des exigences du service militaire, et il n'y a rien de mieux au monde, c'est d'avoir des Frères de nationalité étrangère, mais j'en ai vu d'autres missions, et exhorté à leur sévère dévouement, pour qui l'honneur, et ni nos Supérieurs ni moi ne nous en sommes jamais inquiétés. Ce n'est pas que nous regardions un missionnaire ou un forgeron hollandais comme dangereux pour l'influence française ; ces hommes sont des modestes qui donnent leur dévouement partout où on le leur demande, sans autre préoccupation que de se rendre utiles ; si Votre Excellence et M. le Gouverneur Général nous disaient qu'ils n'y sont pas disponibles, nous emploierions volontiers ce moyen.

J'ai eu avec surprise que des écoles auraient été ouvertes sans l'assentiment de l'autorité locale : il doit y avoir sur ce point un oubli qui ne nous est pas imputable. En ce qui concerne notamment celle de Koukéla, je ne trouvais moi-même à Ouagadougou avec les Missionnaires destinés à la mission

de Koufela, et j'y ai rencontré M. le Chef de Bataillon Simonin venant de Dori pour prendre le Commandement du 2<sup>e</sup> Territoire militaire. Je lui ai entretenu de mon projet et lui ai exposé la méthode générale que nous suivons, et qui comporte, en première ligne, l'établissement d'une école. Bien que son assentiment ne m'ait été donné qu'avec réserve, j'ai cru pouvoir m'en contenter; lui-même, d'ailleurs, en a mis au courant, dans une conversation à laquelle j'assistais, M. le Capitaine Lorillard, alors Résident du Mossi. Tout être le départ de cet officier, rappelé peu de temps après, est-il cause que son successeur n'a pas été informé par lui, les inférieurs de Koufela se croyant suffisamment autorisés, n'ayant pas remarqué la démarche. Je regrette cette lacune si elle est prouvée, mais j'ose à peine difficilement dans ce cas, comme M. le Lieutenant Guibertin, Résident actuel, est occupé avec un zèle dont je lui sais beaucoup de gré, à favoriser le recrutement des élèves de cette école, si elle existait.

Vote excellente motion de transformer la somme de 10000 francs qui nous est actuellement allouée, en une subvention par école, et me demande s'il n'est possible de agréer cette proposition. Le Congrès du gouvernement de la Colonie est une marche d'intérêt bienveillant, je l'accepte avec gratitude quel que soit la forme et la quotité; j'aurais mauvaise grâce à recuser la condition posée, du contrôle de l'Administration locale sur nos écoles; il ne s'y passe rien de mystérieux, et d'accord avec M. le Commandant de Cercles ne me semble présenter aucune difficulté.

Tout va bien, Monsieur le Ministre, etc

---

*Annexes II*

*De l'antiesclavagisme et de l'émancipation des filles*

---

---

Communication  
à la J. - Anti-esclavagiste

Extrait du Rapport de M. Bazin  
sur les Œuvres anti-esclavagistes  
du Vicariat apostolique du Soudan Français

074375

~~Comme que Votre Eminence le remarquait,~~  
~~en envoyant la somme de 10.000 francs,~~ l'œuvre anti-esclavagiste aura  
encore à exercer longtemps au Soudan son zèle si louable. Assurément  
les efforts de la France pour faire disparaître le fléau de l'esclavage  
sont au-dessus de tout éloge. Qu'il s'agisse des territoires administrés par  
l'autorité civile que dans les régions soumises à l'autorité militaire  
on ne peut qu'admirer le zèle déployé par M. les Administrateurs  
et les Officiers pour réprimer les abus sous ce rapport. On peut même  
dire qu'étant donné le nombre restreint de Français établis ici,  
résultat est merveilleux.

Malheureusement, dans un si vaste territoire dont la superficie est immense  
et dont les frontières à certains endroits offrent un débouché si facile  
à la marchandise humaine, le fléau de l'esclavage existe encore.  
C'est plus sans doute la chasse à l'homme organisée par des  
bandes armées, chasse accompagnée du massacre de ceux qui  
résistent et de l'incendie des villages. Ce sont des secrets que le  
monde, espérons-le, ne reverra plus, au moins sans les mêmes protections  
que par le passé. Cependant, l'esclavage a encore lieu sous des formes  
moins barbares, plus voilées si l'on veut, mais non moins funestes  
au développement de la civilisation et de notre sainte Religion.

### I. L'achat d'enfants.

Voici comment les choses se passent. Une famine désole une région.  
Sur un point ou sur un autre, ce malheur arrive assez souvent  
par suite de la sécheresse, du fléau des sauterelles et aussi par  
de l'impéritie des indigènes. En de pareilles circonstances, ces malheureux  
arrivent pour se procurer de la nourriture, à vendre les  
enfants et même leurs femmes qui vendent les esclaves de l'achat.

en attendant que celui-ci les ait écoulés sur des territoires où l'influence des Européens n'est pas encore établie. Quoiqu'il en soit, tout ceci se passe dans le plus grand mystère, nos Officiers ont quelquefois la bonne fortune d'arrêter des convois d'esclaves. Et c'est ainsi que l'année dernière, une troupe d'une trentaine d'enfants de moins de quinze ans, ont été délivrés et confiés à nos missionnaires établis à Ouagadougou, capitale du Mossi. Les souffrances qu'ont endurées quelques-uns de ces enfants, sont atroces. Ils nous ont été remis dans un état de déperissement difficile à imaginer; nos soins et une nourriture plus saine ont sauvé le plus grand nombre, mais quelques-uns après avoir repris une certaine vigueur, sont retombés au bout de deux ou trois mois dans une faiblesse que rien n'a pu faire disparaître. Sans doute, les privations antérieures avaient vicié l'organisme et ils se sont éteints doucement après avoir été caichisés et régénérés dans les eaux du "Baptême". Ce sont les "primitifs dormintinny" de la Mission du Mossi.

Quant aux survivants que d'autres sont venus rejoindre depuis, nous les avons reçus dans un orphelinat qu'il a fallu créer de toutes pièces. Et maintenant il s'agit de faire leur éducation chrétienne, et par conséquent les entretenir à nos frais jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se suffire. Ils sont au nombre de trente à l'heure actuelle à Ouagadougou. ~~C'est à cette source qu'on a été contacté une partie notable de votre~~  
~~généralité au Congo.~~

## II Les Femmes des Engagés

Il est une autre sorte d'esclavage, très-tolérable en soi, mais qui peut avoir de funestes résultats en certaines circonstances. Que un indigène est dans un besoin pressant d'argent, il emprunte la somme nécessaire à un voisin ou un étranger plus fortuné, et lui laisse en gage, jusqu'au remboursement de la somme prêtée, un de ses enfants ou un de ses captifs.

Quand la somme prêtée est élevée, l'emprunteur est souvent insolvable et son fils continue en réalité de rester le captif du prêt.



On voit les funestes résultats qui peuvent découler de cette pratique, surtout si l'enfant est placé chez des musulmans. Avec la corruption des mœurs (corruption généralement plus accentuée chez le musulman que chez le fétichiste), le jeune enfant accepte aussi la religion de Mahomet, ce qui l'éloigne davantage de la France et de notre sainte Religion.

Cette coutume a du moins un avantage dont nous pourrions mieux profiter si nos ressources étaient moins précieuses. En prêtant nous-mêmes aux parents nécessiteux la somme dont ils ont besoin, nous pouvons recevoir chez nous à titre d'engagés, selon l'expression reçue, un certain nombre d'enfants qui dès lors sont à notre portée pour recevoir l'instruction chrétienne et qui une fois rendus à leur famille (ce qui arrive toujours, même quand les parents sont totalement ou partiellement insolvables) deviennent les prébicateurs de notre foi dans leurs villages.

Tant que ces enfants restent chez nous, ils reçoivent une formation spéciale très distincte de celle que nécessitent les orphelinats. On leur laisse une grande liberté pour qu'ils ne soient pas isolés de leur famille : elle va même venir les visiter à la mission et assez souvent les enfants peuvent se rendre dans leur village. Cette méthode, outre ses avantages au point de vue antislavagiste, rend un grand service à ces enfants et à la France. En effet, quand ces enfants reviennent définitivement dans leurs villages, ils ne sont ni dépayés ni déclassés : ils ont pu recevoir une certaine éducation chrétienne, tout en jouissant des avantages de la vie de famille et ainsi ils sont plus aptes à se faire écouter de leurs concitoyens.

Je n'ai pas besoin de dire à votre Excellence que dans notre œuvre d'agir, il n'y a pas la moindre spéculation. Au point de vue pécuniaire elle nous occasionne plus de dépenses qu'elle ne nous procure de bénéfices. Le travail de ces enfants est loin de nous rémunérer des frais de leur entretien. Pour notre sainte Religion, il est nécessaire qu'il en soit ainsi, afin que chez nos chers indigènes, il soit constaté que l'acte de charité que nous faisons en leur avançant les petites sommes dont ils ont besoin, est bien inférieur au service que nous leur rendons en donnant une bonne éducation à leurs jeunes enfants.



DIRECTION DES AFFAIRES  
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Dakar le 6 Février 1933

N° 37 A.P. /2

CONFIDENTIEL

LES MISSIONS CHRETIENNES  
ET LA SOCIETE INDIGENE

—:—

Le Gouverneur Général  
de l'Afrique Occidentale Française à

Messieurs les Lieutenants Gouverneurs des Colonies  
du groupe et à Monsieur l'Administrateur de la  
Circonscription de Dakar.

Parmi les problèmes posés par le développement de notre action civilisatrice dans les milieux indigènes, il en est un, singulièrement délicat dont quelques aspects méritent de retenir notre attention, je veux parler de l'influence de l'évangélisation sur l'évolution des sociétés autochtones . . .

Il faut rendre un juste hommage au remarquable effort des missions catholiques et protestantes en Afrique Occidentale Française leurs écoles, leurs orphelinats, leurs ateliers, leurs dispensaires, concourent très utilement à l'oeuvre que nous avons entreprise dans la Colonie. Les préceptes du christianisme ont battu en brèche les superstitions sanguinaires des populations les plus attardées. Les Missionnaires sont, pour nos administrés des exemples saisissants de tenue, d'ordre, d'économie et de travail.

Des incidents récents ont pourtant montré que leur action, quand elle sort du domaine de l'assistance, peut être susceptible d'apporter quelque perturbation dans le rythme normal de l'évolution indigène, telle que nous l'avons conçue, loin de moi la pensée d'engager une vaine controverse sur les mérites respectifs des diverses confessions. La liberté de conscience est un des principes fondamentaux de la République .

Nous sommes bien obligés de constater, cependant, que si l'islam a pu s'insinuer et se répandre dans le monde animiste en raison d'une affinité certaine entre le code coranique et les coutumes locales la société noire par contre, adopte moins aisément les règles du Droit

Canon. Celles-ci s'accomodent ~~bien~~ moins bien des moeurs et des institutions du pays ; elles ne sont acceptées que par une minorité qui pénètre incomplètement la mentalité chrétienne, conserve de fortes attaches avec la société originelle. Il en résulte l'apparition de catégories sociales, au statut mal défini, aux aspirations indécises qui ont tendance de s'affranchir du milieu d'origine avant de s'être suffisamment adaptées à leur milieu nouveau .

Un antagonisme, plus ou moins vif, s'institue parfois au sein de la société indigène entre ces tendances nouvelles et la tradition. Des divisions se produisent dans les familles; des dissensions dans les collectivités, des difficultés dans l'administration, aggravées par la conviction, quelquefois imprudemment suggérée aux néophytes, qu'ils sont nantis d'un statut privilégié au regard de leurs congénères. Du fait qu'ils ont embrassé une religion qui est celle de la majorité des Européens, les néo-chrétiens s'imaginent volontiers être couverts par une sorte de naturalisation qui à leur sens doit les soustraire à toutes les obligations de l'indigénat. Après s'être séparés de leur famille, certains prétendent constituer une caste à part dans la société, récuser les juges de leur race, échapper à l'autorité de leurs chefs et parfois, ils s'insurgent contre les décisions de l'Administration.

Au trouble social s'ajoute ainsi un malaise politique contre lequel nous avons le devoir de nous prémunir .

Le moment me semble donc venu de définir le statut de cette catégorie d'administrés, de déterminer la limite qu'il convient d'assigner à leurs prétentions, de rechercher dans quel esprit doivent s'établir les rapports de l'autorité et des missions en vue d'aplanir les difficultés d'adaptation qui résultent nécessairement d'une brusque rupture avec le milieu d'origine .

COLONIE DU SOUDAN FRANCAIS  
CERCLE  
de  
OUAHIGOUYA

N° 650

A/S.  
Mission de  
Objet : Tourcoingbam

*du 13<sup>e</sup> 1933*  
Ouahigouya, le 25 Septembre 1933  
*M<sup>r</sup> Lissier*

196197

L'Administrateur en Chef des  
Colonies, Commandant le Cercle  
d'Ouahigouya, à Monseigneur Thevenoud  
Vicaire Apostolique d'Ouagadougou.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre  
du 14 Septembre 1933.

Je tiens d'abord à vous dire, pour répondre au  
début de votre lettre, que je <sup>ne</sup> saurais être surpris, la mission  
de Tourcoingbam dépendant de votre vicariat, que vous vous  
soyez adressé au Commandant du cercle d'Ouahigouya pour  
soutenir les intérêts de cet établissement et m'exposer vos  
désidérata. Un échange de correspondances n'aura peut être  
pas pour effet de nous faire envisager certaines questions  
sous le même angle, du moins aura-t-il pour avantage d'évi-  
ter ultérieurement quelques malentendus en déterminant net-  
tement nos positions respectives.

Si je devais manifester quelque surprise, ce serait  
plutôt que des actes d'administration courante aient pu sou-  
lever la moindre émotion, ce serait, d'autre part, de voir met-  
tre avec quelque insistance en cause Monsieur l'Administrateur  
Adjoint Le Houx. Sur ce second point.

-2-

de déléguer à ses subordonnés une partie de ses attributions, demeure seul responsable de l'Administration du territoire qui lui est confié; au surplus, Monsieur Le Houx n'a fait que se conformer à mes directives... J'ajoute que j'ai personnellement eu différents entretiens avec le nouveau Supérieur de la Mission de Tourcoingbam, il lui aurait été plus indigné de s'y référer .

Je passe maintenant à l'examen des faits qui ont motivé le voyage du R.P. Dupont à Ouagadougou .

Au début du mois, Monsieur l'Administrateur Adjoint Le Houx s'est en effet rendu, sur mes ordres, en tournée dans la région proche du cercle de Kaya. Entre autres instructions, je lui avais prescrit, comme il est d'usage, de se renseigner sur la situation politique et par voie de conséquence, sur les relations existant entre la mission et les populations voisines. Si les renseignements recueillis sur ces relations n'ont pas été aussi favorables que je l'aurais aimé, je ne puis, sans en tirer aucune conclusion prématurée ni définitive, que le regretter. Si, par ailleurs, les solutions données, en toute impartialité, à quelques réclamations toutes relatives à des affaires de femmes, et que j'ai personnellement examinées, n'ont pas paru suffisamment favoriser la mission, je ne puis également que le déplorer, mais il m'est impossible d'y rien changer.

J'ai à peine besoin d'exprimer que, comme mes prédécesseurs, je ne saurais tolérer aucune brimade contre les chrétiens pas plus que contre les familles désireuses

-3-

d'envoyer leurs enfants au catéchisme . Dans les cas où des faits de cette nature se produirait il suffira de me les signaler pour qu'il soient immédiatement réprimés/. Mais lorsque de jeunes convertis, pour se procurer des épouses, s'emparent de femmes mariées ou vont chercher des jeunes filles dans leurs familles sans le/ consentement, voir, contre le gré des parents, il ne s'agit plus de liberté de conscience, ni de libre pratique d'un culte, mais d'adultères et de détournements de mineurs c'est-à-dire de délits de droit commun mettant le Commandant de cercle dans la stricte obligation professionnelle d'intervenir quand il en est saisi . Des faits de cette nature ne sont peut être pas la règle, il n'en demeure pas moins regrettable, ainsi qu'un récent exemple vient de le démontrer, qu'ils aient pu se produire sous couvert de demande de conversions dont certains paraissent bien avoir été accueillis avec quelque légèreté .

Je ne pense pas d'avantage qu'il ait suffi d'indiquer à quelques indigènes leurs droits en matière de tutelle paternelle ou maritale pour donner aux indigènes l'impression d'avoir désavoué l'oeuvre de la mission/. Cela me conduirait à la fâcheuse conclusion que cette oeuvre repose sur des bases bien fragiles, en tout cas sur toute autre chose que la persuasion et la sympathie qu'elle aurait inspirée aux populations. Je préfère ne pas m'arrêter à une aussi désobligeante hypothèse et

-4-

pense plutôt qu'il vous paraîtrait inopportun de reprocher publiquement certaines imprudences et excès de zèle que vous avez bien voulu par ailleurs reconnaître. Je m'empresse de dire que ceci est de règle et que l'éponge sera passée sur des faits qui de la part d'un ecclésiastique apparaissent seulement déplacés .

Le nouveau Supérieur de la Mission m'a semblé au premier abord être un homme sage et pondéré, comme vous je lui fais confiance et espère qu'il saura établir des relations cordiales avec la population voisine de Tourcoingbam. Dans cet ordre d'idée il peut être assuré de tout mon bienveillant appui .

Il me faut maintenant examiner la question du mariage des chrétiennes ou plus exactement la faculté que vous leur estimez concédée par le Décret du 3 Décembre 1931 de se soustraire à la puissance paternelle. Tout en rendant un juste hommage à l'élévation des vues que vous exposez sur le relèvement de la femme mossi, je ne crois pas pouvoir me rallier à vos conclusions. Là encore je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de liberté de conscience mais des conséquences juridiques qui vous paraissent implicitement découler de l'état de chrétiens .

Pratiquement de nombreuses contestations auraient été évitées, si précédemment, et quitte à perdre quelques conversions, les missionnaires en avaient toujours clairement et loyalement prévenu les parents ayant consenti à ce que leurs filles soient initiées . Malheureusement il semble



-5-

que cette question soit trop demeurée dans l'ombre, je serais heureux qu'il n'en soit plus de même maintenant, cela vaudra mieux que de me mettre dans la nécessité de le faire moi-même.

Quoiqu'il en soit, j'ai fait connaître au R.P. Dupont que pour régulariser administrativement la situation matrimoniale des convertis et leur éviter certaines difficultés ainsi que cela s'est récemment produit, j'étais disposé à donner les plus larges facilités pour l'enregistrement de leurs mariages mais que, conformément à la coutume des indigènes du cercle, je désirais que le consentement du père ou du tuteur de la jeune fille soit exprimé. Je lui ai en outre fait connaître qu'il était par contre loisible aux époux de spécifier sur l'acte que pour la durée et l'exécution du mariage ils entendaient désormais vivre sous l'empire du droit canon, cette convention devenant la loi des parties. Il ne me paraît pas possible jusqu'à nouvel ordre de modifier ces dispositions.

Je n'ai pas la prétention d'être un jurisconsulte, cependant à l'encontre de votre thèse il me semble qu'il y a tout d'abord lieu de relever une objection de bon sens. Il paraît, en effet, bien improbable qu'il soit entré dans la pensée du législateur de donner dès sa nubilité à une jeune fille mossi, même baptisée, mais en règle à peu près absolue sans aucune culture intellectuelle, un droit de disposer d'elle même qui aurait été refusée à la jeune fille française

-6-

non seulement sous nos rois très chrétiens alors que nos aïeux pourtant sortis déjà de la barbarie ne voyaient rien d'anormal à ce qu'un père fit enfermer dans un couvent sa fille ayant refusé l'époux choisi par lui, mais lui serait de nos jours refusé au même âge par notre code civil, compte tenu des dispositions libérales adoptées depuis une dizaine d'années .

Je ne crois pas non plus pouvoir souscrire à votre interprétation de la circulaire générale du 3 Décembre 1931. Ce texte prescrit seulement de tenir compte en matière civile des causes extérieures ayant pu influencer sur les coutumes locales, le respect de celles-ci demeurant à la base du droit indigène . Il dit de concilier les éléments en présence mais non de substituer les uns aux autres . On, observe d'ailleurs une parfaite concordance entre les instructions de ce document et la jurisprudence habituelle des tribunaux indigènes qui, pour nos sujets se réclamant de la religion musulmane, n'appliquent la loi coranique que dans la seule mesure où celle-ci a pénétré les traditions des groupements auxquels le cas qui nous occupe un tribunal doit à mon sens décider, après avoir examiné tous les éléments de l'affaire, si un père de famille a fait ou non un usage normal de la puissance paternelle, il ne lui appartient pas de décider que celle-ci n'existe pas. Encore moins peut-il reconnaître à des enfants de s'y soustraire par une décision unilatérale . Le Tribunal dispose donc d'une mesure d'appréciation lui permettant de statuer en

équité mais qui exclut la possibilité d'appliquer automatiquement certaines solutions .

Si on examine certaines faces du problème au point de vue politique, l'argument tiré du nombre des divorces (que j'ai déjà lu dans d'autres correspondances<sup>don</sup>) n'apparaît pas décisif . Au cours de ma longue carrière j'ai été saisi, surtout dans les pays où le lien familial s'était détendu, d'innombrables demandes de divorces<sup>s</sup> présentées par des femmes qui fréquemment invoquaient en effet le motif que vous indiquez . En fait, il m'a suffi neuf fois sur dix d'inviter le mari à rechercher l'auteur du trouble conjugal et à porter plainte contre lui pour que peu après l'instance soit abandonnée et la bonne harmonie rétablie dans le ménage. Mais quelques observations faites ici n'infirment pas cette proportion .

Je ne suis<sup>pas</sup> non plus convaincu qu'il y ait avantage à opposer délibérément des enfants à leurs parents. Certaines instructions récentes nous prescrivent même de ramener les premiers à une plus juste compréhension des choses et également de conseiller aux Missionnaires de n'admettre les enfants au baptême jusqu'à leur émancipation coutumière qu'avec l'autorisation expresse du père, lui même dûment prévenu des conséquences civiles<sup>s</sup> qui \* vous paraissent devoir en découler .

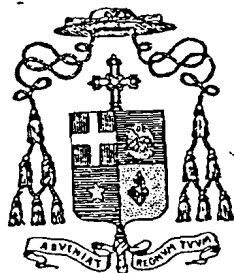
Tout ceci ne saurait évidemment m'empêcher de reconnaître qu'il n'y ait une très belle oeuvre à accomplir par les Missionnaires, elle aura des racines d'autant

plus profondes qu'elle aura su se concilier l'affection des populations et sera toute inspirée de douceur et de charité chrétienne .

Pour terminer cette correspondance déjà longue, il me reste à ajouter ceci : il ne peut vous échapper que je ne saurais m'informer des directives politiques données dans une colonie voisine, ni me guider sur elles sans manquer de déférence au Gouverneur dont je relève. Cependant, nouveau venu au Soudan et mes faibles lumières pouvant être en défaut, je soumettrai à mon chef la question dans son ensemble et, pour être certain de ne pas affaiblir la portée de vos arguments ou les dénaturer, je lui communiquerai in extenso la lettre que vous avez bien voulu m'adresser .

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. /.

Signature : Sissou



VICARIAT APOSTOLIQUE  
DE  
OUAGADOUGOU

1534  
Ouagadougou le 17 Novembre 1933

13

196198

Monseigneur THEVENOUD  
à Monsieur le COMMANDANT du CERCLE de  
OUAHIGOUYA

Monsieur l'Administrateur,

Continuellement absent depuis deux mois, il ne m'a pas été possible de vous accuser plus tôt réception de votre lettre du 25 Septembre. J'ai l'honneur de le faire aujourd'hui.

J'ai d'ailleurs plus d'une réserve à faire sur son contenu, et je ne crois pas devoir laisser sans réponse certaines insinuations qui sont de nature à nuire à la vérité et à jeter le discrédit sur l'oeuvre accomplie par la mission.

Je suis d'autre part surpris du ton de votre lettre. Si c'est votre droit d'avoir une opinion différente de la mienne, c'est le mien d'avoir celle que j'ai sur la condition de la femme mossi et sur les conséquences qui en découlent. Je suis, sur ce point, en assez bonne compagnie administrative. Je ne connais pas, en effet,

2

de fonctionnaires ayant passé quelques années dans ce pays qui ne l'aient déplorée et qui n'aient souhaiter de pouvoir l'améliorer.

En appelant votre attention sur l'attitude des différents Gouverneurs de la Haute-Volta en cette question, j'ai pris la précaution de vous prévenir que je n'avais nullement l'intention de faire la moindre pression sur vous. Ce renseignement vous prouve du moins qu'il était permis d'avoir une autre opinion que la vôtre. Il était donc inutile de faire ressortir que vous n'étiez pas lié par les directives d'une colonie voisine. Je ne l'ignore pas. Il n'est pas moins vrai que c'est étonnant qu'en changeant de colonie, on soit obligé sous un même Gouvernement Général, de changer de politique, le m'ossi, lui, restant le même.

Je n'ai pas le loisir de reprendre point par point votre lettre dont à peu près chaque paragraphe contient un sophisme ou une erreur, pour ne pas dire plus. Je relèverai du moins les principaux. Je n'eus pas eu à le faire si vous aviez pris la précaution de vous renseigner et de ne pas donner l'impression qu'un élément étranger à la question est venu se greffer sur la vérité et la forcer au point de la dénaturer. Ce qui est certain, c'est que le ton de votre lettre indique clairement que la Mission de Tourcoing bam n'a pas à compter sur votre bienveillance. Il lui suffit de le savoir.

Vous me reprochez d'avoir mis en cause avec insistance Monsieur l'Administrateur Le Houx. Je me suis contenté de rapporter les faits qui ont motivé mon intervention et, ces faits, il en était l'auteur. Je n'avais pas à savoir s'il agissait de son propre chef ou en vertu d'ordres reçus.

## 3

Vous relevez que la mission est en mauvaises relations avec les populations qui l'entourent. Elles sont, au contraire excellentes avec toutes, exception faite de Kirtenga et de Kirtenga Naba seul, et non de sa population. Les raisons qui les rendent telles devraient valoir au moins autant pour vous que pour nous. Aussi, suis-je particulièrement surpris que l'Administration puisse invoquer comme un des motifs d'animosité et en faire un grief à la Mission le fait de payer à ceux qui le lui fournissent le mil dont elle a besoin, au lieu de le payer au Chef. Ceci, nous l'avons fait, nous le faisons et nous le ferons, assurés que la politique coloniale de la France n'est pas basée sur l'exploitation et l'oppression de faible soutenu et encouragé par vous. Un de vos prédécesseurs mal informé avait cru, lui, devoir protester parce que la mission payait au Chef. C'était inexact et il l'a reconnu. Les contradictions de cette nature sont malheureusement trop nombreuses et je n'hésite pas à dire que l'Administration est, de ce fait, la plus grande responsable des difficultés survenues à Ban.

D'un fait particulier, vous ne seriez pas loin de conclure, avec quelque réserve, il est vrai, que "les jeunes convertis, pour se procurer des épouses, s'emparent de femmes mariées, ou vont chercher des jeunes filles dans leurs familles sans leur consentement, voire, contre le gré des parents." Outre que je trouve mal venu ce pluriel, puisque vous n'invoquez qu'un cas, vous savez parfaitement que nous ne pouvons admettre pareille conduite, et qu'un tel cas, connu des Pères, aurait entraîné leur intervention. Sachant cela, on ne voit pas très bien pourquoi vous le rapportez e

4

en termes tels que vous laissez à entendre que c'est une pratique généralisée dont vous rendez responsables les Missionnaires. Un cas est un cas et, au simple point de vue grammatical, en parler au pluriel est une erreur. Il y a plus qu'une erreur, quand d'un fait particulier, vous tirez une conclusion générale. Cet "ab uno, disce omnes" est un sophisme. Et que dire de cette autre conclusion que vous tirez du fait d'avoir trouvé en défaut un catéchumène sur plus de 2.000? "Certaines demandes de conversion, dites-vous, en effet, paraissent bien avoir été accueillies avec quelque légèreté." - Les termes jurent. Demande de conversion, n'est pas conversion, et pour quiconque n'est pas de parti pris, l'idée ne viendra pas d'exiger de la part des missionnaires l'impeccabilité de qui demande à se convertir au catholicisme. Inutile de pousser plus loin les conséquences d'une pareille exigence. D'ailleurs pour vous rassurer sur ce point, je dois vous dire que, du jour où un indigène demande à se convertir, nous exigeons généralement de lui une probation de quatre ans avant de le baptiser. Dieu merci, nous ne faisons pas tellement les choses à la légère et notre oeuvre repose sur des "bases moins fragiles" qu'il vous plait de le supposer.

Je ne saurais trop protester contre votre insinuation odieuse, sinon injurieuse, - la façon dont vous la formulez ne permettant pas de se méprendre sur votre pensée, - à savoir: "l'oeuvre de la mission repose sur toute autre chose que la persuasion et la sympathie qu'elle aurait inspirée aux populations." Cette forme de suspicion dénote une mentalité que j'aurais volontiers crue périmée et hors de mode.

Vous commettez une erreur quand vous accusez les Missionnaires de n'avoir pas prévenu les parents des conséquences qu'entraînaient pour leurs jeunes filles leur conversion. Ils savent si bien à quoi s'en tenir que, il y a quelques mois, une trentaine de jeunes filles ont été



5

été retirées par eux du catéchisme qu'elles fréquentaient depuis plusieurs années pour éviter les conséquences du baptême qu'elles se disposaient à recevoir. Ces conséquences, personne ne les ignore dans la région et, au besoin, j'en apporterai des preuves regrettables. Dans ces conditions le manque de loyauté dont vous, accusez les Missionsnaires ne risque-t-il pas de se retourner contre vous ? Quoi qu'il en soit, j'ai le regret de vous dire que dans mes relations administratives, j'ai été habitué à une autre courtoisie.

Vous voulez bien faire remarquer que la pensée du Législateur n'a pas été de " donner, dès sa nubilité, à une jeune fille mossi, même baptisée, mais, en GÉNÉRAL, règle à peu près absolue, sans aucune culture intellectuelle, un droit de disposer d'elle-même," et vous jugez à propos d'invoquer le souvenir de faits qui se passaient sous nos rois très chrétiens, cela, dans un esprit qui ne peut échapper à personne. Outre qu'un abus ne se justifie pas par un abus, - autre temps, autres moeurs, - vous apportez un argument en faveur de la thèse que vous combattez. Si, en effet, il a pu arriver jadis qu'une fille ait été enfermée dans un couvent parce qu'elle refusait le mari qu'on lui destinait, du moins ne la contraignait-on pas à l'épouser.

Quant à ces filles mossi dépourvues de toute culture intellectuelle, elles ont tout de même un avantage sur leurs parents. La connaissance de la religion chrétienne, quoi que vous en puissiez penser, leur a ouvert des horizons relativement à leur dignité humaine et, vous n'oseriez pas affirmer que votre rôle, comme représentant de la France, est de maintenir ces jeunes filles dans leur si déplorable condition.

Je puis bien me demander dans quelle partie de ma lettre

## 6

vous avez trouvé la thèse que vous me prêtez, à savoir que la jeune fille mossi doit avoir le droit de disposer d'elle-même. Avant d'en appeler au bon sens comme critère, il y aurait peut-être lieu d'en appeler aux règles les plus élémentaires de la dialectique. Que dans un cas d'espèce, une jeune fille ne soit pas contrainte de se marier contre son gré, est une chose; le droit de disposer d'elle-même érigé en principe, en est une autre. De quoi s'agit-il en effet? De quatre ou cinq réclamations pour les six ou sept cents filles qui fréquentent les catéchismes, et, si vous aviez connu la vérité, vous auriez constaté que ces plaintes n'étaient pas toutes justifiées. Ici encore vous avez donné à vos conclusions une portée qui dépasse les prémisses.

Nous sommes si loin de la pratique que vous attribuez à la mission à l'aide d'une argumentation sophistiquée, que nous exigeons de nos chrétiens qu'ils se conforment à la coutume relativement à ses exigences envers les parents de la jeune fille qu'ils désirent épouser.

Il est à peine besoin de relever la traduction que vous donnez: "opposer délibérément des enfants à leurs parents", au droit que nous revendiquons pour une jeune fille, dans tel cas donné; de n'être pas contrainte d'épouser un mari dont elle ne veut pas.

Et puisque vous évoquez l'émancipation coutumière pour la jeune fille, nous serions très heureux que vous nous fassiez connaître l'âge auquel elle se produit.

Je ne ferai également que passer sur la question de l'usage normal de la puissance paternelle, me réservant de la traiter ailleurs. Je signalerai simplement que le droit naturel contre lequel aucun autre ne saurait prévaloir ne doit pas être ignoré.

Vous avez jugé à propos de terminer votre lettre en conseillant

7

aux Missionnaires la pratique de la "douceur et de la charité chrétiennes". Il n'eut pas été mauvais que vous vous souveniez que le Christianisme ne se limite pas à ces deux vertus. A mon tour, permettez-moi de vous souhaiter d'avoir le même souci qu'eux de les pratiquer. Vous n'ignorez certainement pas que le zèle pour la vertu des autres, quand il ne procède pas d'un désir sincère de la pratiquer soi-même porte, en français, un nom dont l'origine remonte au plus triste souvenir de l'histoire de l'humanité.

Vous avez cru devoir faire observer au Supérieur de la Mission qu'il empiétait sur les prérogatives de l'Administration en se livrant des enquêtes matrimoniales et que celles-ci vous étaient réservées. En France et dans tous les pays du monde, on procède à ces enquêtes avant de célébrer un mariage religieux. Aucun prêtre ne peut, en effet, bénir un mariage sans avoir la certitude que les parties sont libres. Jamais personne, que je sache, n'a, jusqu'ici, pris ombrage de cette formalité. Aussi, crois-je utile de vous faire savoir que nous devrions considérer comme abus d'autorité la prétention que vous avez émise. Les indigènes qui veulent se mettre en règle avec la loi ecclésiastique relative au mariage sont libres de le faire et c'est aux ministres du culte qu'il appartient de savoir si la chose peut se faire ou non.

J'ai trouvé tout naturel que vous ayez communiqué ma lettre et, sans doute votre réponse, à votre Gouverneur. Aussi je lui adresse copie de celle-ci.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*L. P. P. P.*  
*L. P. P. P.*

**DÉCRET MANDEL**

(J. O. du 16 Juin 1939)

Réglementation des mariages entre indigènes en Afrique Occidentale Française et Afrique Equatoriale Française.

RAPPORT au Président de la République Française.  
Paris, le 15 juin 1939.

Monsieur le Président,

Au contact de notre civilisation, une évolution s'est accomplie dans les mœurs, en Afrique Occidentale et en Afrique Equatoriale françaises.

Fidèle à l'engagement pris par elle de respecter les traditions établies, la France s'est gardée de troubler, par une intervention prématurée, la vie sociale et familiale de ses sujets.

Ce respect des coutumes indigènes ne doit pas aller, toutefois, jusqu'à nier la transformation opérée sous notre influence.

Pour ce qui concerne notamment la femme indigène, sa condition dans la société s'est, aujourd'hui, améliorée et relevée.

Le moment est venu de consacrer dans un texte la jurisprudence nouvelle qui subordonne au consentement de la jeune fille, la validité du mariage, et qui assure à la veuve la libre disposition d'elle-même.

Tel est l'objet du projet de décret, que j'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre haute sanction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des Colonies : Georges MANDEL.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre des Colonies ; Vu l'art. 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

DECRETE :

**Art. 1<sup>er</sup>** — En Afrique Occidentale Française et en Afrique Equatoriale Française, la femme avant 14 ans révolus, l'homme avant l'âge de 16 ans, ne peuvent contracter mariage.

**Art. 2.** — Le consentement des futurs époux est indispensable à la validité du mariage  
Seront nulles de plein droit, sans que la partie qui se dirait lésée par la prononciation de la nullité puisse, de ce fait, réclamer aucune indemnité :

1) Toute convention matrimoniale concernant la fillette impubère, qu'elle soit, ou non accompagnée du consentement de la fille ;

2) Toute convention matrimoniale concernant la fille pubère, lorsque celle-ci refuse son consentement ;

3) Toute revendication de veuve ou de toute autre personne faisant partie d'une succession coutumière, lorsque cette personne refuse de se rendre chez l'héritier auquel elle est attribuée ;

**Art. 3.** — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux journaux officiels de la République française et des colonies intéressées et inséré au Bulletin Officiel du ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 15 juin 1939.

Par le Président de la République :  
Albert LEBRUN.

Le Ministre des Colonies,  
Georges MANDEL.

Décret n. 51.1100 du 14 septembre 1951, relatif à certaines modalités du mariage entre personnes de statut personnel en Afrique Occidentale Française, en Afrique Equatoriale Française, au Togo et au Cameroun.

Le Président du Conseil des Ministres, sur le Rapport du Ministre de la France d'Outre-Mer ; Vu l'article 339 du Code pénal ; Vu le décret du 15 juin 1939 réglementant les mariages entre personnes de statut personnel en Afrique Occidentale Française et en Afrique Equatoriale Française ; Vu le décret du 27 août 1939, déclarant applicable au Cameroun, le décret du 15 juin 1939 ; Vu l'acte dit décret du 16 janvier 1942, étendant au Togo le décret du 15 juin 1939, ensemble l'article 6 de la loi du 30 octobre 1946, portant rétablissement de la légalité républicaine en Afrique Occidentale Française et au Togo, ayant validé cet acte avec force de loi.

DECRETE :

**Art. 1<sup>er</sup>** ... En Afrique Occidentale Française, en Afrique Equatoriale Française, au Cameroun et au Togo, les citoyens ayant conservé leur statut personnel contractent mariage suivant la coutume qui leur est propre, sous réserve des dispositions du décret du 15 juin 1939 et de celles qui font l'objet des articles ci-après.

**Art. 2.** ... Même dans les pays où la dot est une institution coutumière, la jeune fille majeure de 21 ans, et la femme dont le précédent mariage a été légalement dissous, peuvent librement se marier sans que quiconque puisse prétendre en retirer un avantage matériel, soit à l'occasion des fiançailles, soit pendant le mariage.

**Art. 3.** ... Dans ces mêmes pays, le défaut de consentement des parents, s'il est provoqué par des exigences excessives de leur part, ne peut avoir pour effet, de faire obstacle au mariage d'une fille mineure de 21 ans. Il y a exigence excessive chaque fois que le taux de la dot réclamée dépasse le chiffre déterminé, suivant les régions, par le chef de territoire.

**Art. 4.** ... Les Tribunaux du premier degré sont habilités à juger des différends, résultant de l'application de l'art. 3. Ils sont tenus, chaque fois qu'ils constatent qu'il y a eu exigence excessive de la part des parents, d'en donner acte gratuitement au requérant.

Ce document lui permet de faire enregistrer son mariage par l'officier d'Etat-Civil, sans le consentement des parents de la fiancée.

**Art. 5.** ... Tout citoyen ayant conservé son statut personnel peut, au moment de contracter mariage, faire inscrire par l'officier d'Etat-Civil, sur l'acte de mariage, sa déclaration expresse de ne pas prendre une autre épouse aussi longtemps que le mariage qu'il contracte ne sera pas régulièrement dissous.

Cette déclaration constitue l'acte spécial dont il est fait mention à l'article 339, alinéa 2, du Code pénal applicable en Afrique Occidentale Française, en Afrique Equatoriale Française, au Cameroun et au Togo.

**Art. 6.** ... Le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel de la République Française » ainsi qu'aux Journaux officiels des territoires intéressés, et inséré au « Bulletin officiel » du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Fait à Paris, le 14 septembre 1951.

R. PLEVEN

Par le Président du Conseil des Ministres  
le Ministre de la France d'Outre-Mer :

DÉCRET JACQUINOT  
(J. O. du 18 Septembre 1951)

---

*Annexes III*

*Les activités économiques dans les budgets du Vicariat*

---

DE  
OUAGADOUGOU  
-----

OUAGADOUGOU, le 5 Mai 1923

Monsieur le Gouverneur  
de la Haute Volta

Monsieur le Gouverneur,

Comme suite aux entretiens verbaux que j'ai eus avec vous au sujet de l'établissement d'une Mission à Bam, dans le Cercle de Ouahigouya, en vue d'essais d'élevage de moutons mérinos, pour le compte de la Chambre de Commerce de Tourcoing, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à occuper, à titre provisoire les terrains dont nous avons besoin, en attendant que ladite Chambre de Commerce obtienne du Gouverneur Général un titre régulier de concession gratuite conformément à la promesse qui lui en a été faite par Monsieur MERLIN, ou règle, en quelque autre façon avec lui, les conditions dans lesquelles les terrains qui lui sont nécessaires lui seront concédés.

Tous les indigènes qui cultivaient des parcelles de terrain englobées dans les 200 hectares, environ, que nous occupons, pour le moment, ont été indemnisés.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mon plus profond respect.

signé : Joanny THEVENOUD

N° 520 A.G.

OUAGADOUGOU, le 25 Juin 1924

concession de Tourcoingbam  
pour l'élevage du mouton à  
laine.

-----

Le Lieutenant Gouverneur p-i de la Haute Volta  
A Monsieur le Gouverneur Général de l'A.O.F.  
(Direction des Affaires Politiques et Administratives)

D A K A R

J'ai l'honneur de soumettre à votre haut examen le projet de cahier des charges concernant la concession provisoire de 5000 hectares environ, demandée, dans la région du lac de Bama, par la Chambre de Commerce de Tourcoing pour l'élevage du mouton à laine.

Ce cahier des charges a été communiqué à Mgr TIEVENOUD, représentant des demandeurs, et n'a soulevé de sa part aucune objection.

L'attribution de la concession définitive a été prévue par tranches successives de mille hectares, au fur et à mesure de la constatation de la mise en valeur, déterminées par chaque parcelle. En ce qui concerne la première tranche, on peut, dès ~~à~~ maintenant, considérer comme remplies les conditions requises pour l'attribution du titre définitif.

La mise en valeur des premiers mille hectares pourra donc être constatée officiellement, dès notification du décret de concession provisoire.

L'enquête administrative et la publicité, faites à la suite de la demande de concession, ont permis de constater que le terrain ~~était~~ demandé était réellement libre de toute occupation.



Aucune réclamation n'a été élevée par les indigènes voisins, qui ne possédaient sur le périmètre à concéder aucun terrain de culture.

Ils se livraient seulement à la cueillette des fruits de quelques karités - Ce peuplement forestier, du reste, fait l'objet d'une réserve spéciale au cahier des charges.

Je donne un avis entièrement favorable à l'octroi de la concession sollicitée. Etant donné, par ailleurs, l'intérêt qui s'attache à l'oeuvre entreprise par la Chambre de Commerce de Tourcoing, et qui intéresse directement la mise en valeur de la Colonie, aucune redevance domaniale n'a été prévue.

Je ne crois pas superflu d'ajouter que les essais actuels se poursuivent dans de très bonnes conditions : il faudra toutefois attendre la fin de ce premier hivernage, avant de pouvoir en tirer les premières conclusions utiles.

Depuis l'installation du troupeau sur le terrain de Tourcoingbam, les pertes subies ont été des plus restreintes : elles sont dues, soit à des lésions stomacales résultant de l'ingestion d'une espèce de mante, accidents déjà reconnus chez les moutons indigènes, soit à des lésions intestinales encore mal définies - Un cas d'insolation a été également constaté.

Concurremment aux essais de Tourcoingbam, le Gouvernement local a décidé de reprendre ses expériences antérieures de métissage qui, dans la région de Dori, peut-être mal choisie, n'avaient pas donné les résultats escomptés. Une Bergerie est en voie d'installation dans la région de Bama - Il y sera procédé, sous la surveillance du personnel de Tourcoingbam et le contrôle du service vétérinaire, à des croisements entre béliers mérinos et brebis métissées de mouton à laine d'Algérie.

Signé : Fousset.

**Tableau A : Souscripteurs et souscriptions à la caisse du C.E.E.M. (1922-1926)**  
*[valeurs courantes]*

Chèque N°	Nom ou Raison sociale	Ville	Som. remb.	Sousc. réelle	%	Som. perd.
607672	Syndicat des Peigneurs	Roubaix	24 444	135 000	9,05	- 110 556
607607	Auguste Lepoutre et Cie	Roubaix	22 634	125 000	8,38	- 102 366
607602	Ets F. Masurel Frères	Tourcoing	13 580	75 000	5,03	- 61 420
607606	Tiberghien Frères	Tourcoing	13 580	75 000	5,03	- 61 420
607611	Cauliez et Delaoutre	Tourcoing	13 580	75 000	5,03	- 61 420
607601	Masurel Fils	Roubaix	11 770	65 000	4,36	- 53 231
607612	Wenz et Cie	Roubaix	10 864	60 000	4,02	- 49 136
607625	Sté anony. Lorthiois Frères	Tourcoing	10 864	60 000	4,02	- 49 136
607665	Synd. Indust. Alsacien	Mulhouse	10 382	57 500	3,86	- 47 118
607614	Sté anony. P. et J. Tieberghien	Tourcoing	8 148	45 000	3,02	- 36 852
607634	Alphonse Six	Tourcoing	7 243	40 000	2,68	- 32 757
607603	Anc. Ets J. Desurmont Fils	Tourcoing	6 337	35 000	2,35	- 28 663
607608	Ets Pierre Flipo	Tourcoing	5 432	30 000	2,01	- 24 568
607610	Ets Charles Tieberghien	Tourcoing	5 432	30 000	2,01	- 24 568
607620	Watine Bossut et Fils	Roubaix	5 432	30 000	2,01	- 24 568
607633	Leclercq Dupire	Roubaix	5 432	30 000	2,01	- 24 568
607640	Cie gén. des indust. Textiles	Roubaix	4 889	27 000	1,81	- 22 111
607605	Michel Dassonville	Tourcoing	4 527	25 000	1,68	- 20 473
607609	Ets Motte Dewavrin	Tourcoing	4 527	25 000	1,68	- 20 473
607618	Sté anony. de Peignage	Roubaix	4 527	25 000	1,68	- 20 473
607604	Paul Dassonville et Fils	Tourcoing	4 527	25 000	1,68	- 20 473
607621	A. Dewavrin Fils et Cie	Tourcoing	3 621	20 000	1,34	- 16 379
607632	Trentesaux Destombes Fils	Tourcoing	3 621	20 000	1,34	- 16 379
607638	Ets Mathon et Dubrulle	Tourcoing	3 621	20 000	1,34	- 16 379
607642	Ets Motte Bossut Fils	Roubaix	3 621	20 000	1,34	- 16 379
607613	Peignage de la Tossé	Tourcoing	2 716	15 000	1,01	- 12 284
607619	Ets Charles Six	Tourcoing	2 716	15 000	1,01	- 12 284
607622	Jules Segard et Cie	Tourcoing	2 716	15 000	1,01	- 12 284
607628	Alfred Motte et Cie	Roubaix	2 716	15 000	1,01	- 12 284
670644	Henri Wattine	Roubaix	2 716	15 000	1,01	- 12 284
607645	Paul et Charles Toulemonde	Tourcoing	2 716	15 000	1,01	- 12 284
607668	Chbre de Commerce	Tourcoing	2 716	15 000	1,01	- 12 284
607671	Chbre de Commerce	Reims	2 716	15 000	1,01	- 12 284
607637	Lepers Duduve Fils	Tourcoing	2 173	12 000	0,80	- 9 827
607615	Albert Malard et Cie	Tourcoing	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607616	Anc. Ets Fouan	Tourcoing	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607617	E. Lahousse Père et Fils	Tourcoing	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607623	Achille et Pierre Pollet	Tourcoing	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607630	A. Lamon et Fils	Tourcoing	1 811	10 000	0,67	- 8 189

.../...

## Suite du Tableau A

Chèque n°	Noms ou raison sociale	Ville	Som.remb.	Sousc.réelle	%	Som. perd.
607631	Anc. Ets Emile Segard	Tourcoing	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607639	Sté anony. des Ets Sion Frères	Tourcoing	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607649	Cavroi Mahieu Fils	Roubaix	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607663	Chbre synd. du com. & de l'ind. des lain	Paris	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607666	Liquidat. des Ets Schwartz et Cie	Mulhouse	1 811	10 000	0,67	- 8 189
607659	Voreux Cau	Roubaix	1 358	7 500	0,50	- 6 142
607660	Banque de France	Tourcoing	1 268	7 000	0,47	- 5 733
607643	Flijo Frères	Tourcoing	1 086	6 000	0,40	- 4 914
607662	Chbre de Commerce	Mazamet	1 086	6 000	0,40	- 4 914
607624	Salembien Père et Fils	Tourcoing	905	5 000	0,34	- 4 095
607626	Louis Kint	Tourcoing	905	5 000	0,34	- 4 095
607627	Mme Camille Snauwaert	Ostende	905	5 000	0,34	- 4 095
607629	E. Rasson Pollet	Tourcoing	905	5 000	0,34	- 4 095
607635	Comptoirs E. Carette	Tourcoing	905	5 000	0,34	- 4 095
607636	Malfait Desurmont Fils	Tourcoing	905	5 000	0,34	- 4 095
607647	Auguste Destombes	Tourcoing	905	5 000	0,34	- 4 095
607661	Chbre de Commerce	Roubaix	905	5 000	0,34	- 4 095
607641	Sté ano. anc. Ets L. & F. Delmasure	Tourcoing	543	3 000	0,20	- 2 457
607646	J. Joire	Tourcoing	543	3 000	0,20	- 2 457
607664	Peignage de Reims	Reims	362	2 000	0,13	- 1 638
607648	Banque Nationale de Crédit	Tourcoing	181	1 000	0,07	- 819
607650	Société Générale	Tourcoing	181	1 000	0,07	- 819
607651	Crédit du Nord	Tourcoing	181	1 000	0,07	- 819
607652	Banque Générale du Nord	Tourcoing	181	1 000	0,07	- 819
607653	Crédit Lyonnais	Tourcoing	181	1 000	0,07	- 819
607655	Comptoir National d'Escompte	Tourcoing	181	1 000	0,07	- 819
607656	Crédit Commercial de France	Tourcoing	181	1 000	0,07	- 819
607658	Banque d'Alsace et de Lorraine	Rhin	181	1 000	0,07	- 819
607669	Charles Florin	Roubaix	181	1 000	0,07	- 819
607657	Banque du Nord	Tourcoing	91	500	0,03	- 409
607667	Raoul Gonay	Tourcoing	91	500	0,03	- 409
607654	Banque Scalbert	Tourcoing	36	200	0,01	- 164
607670	A. Lievin	Reims	18	100	0,01	- 82
Total			270 000	1 491 300	100,00	- 1 221 300

Source : A partir de A.D.N., 771/1728-1729

N.B. : La souscription réelle (sousc.réelle) arrondie a été calculée par rapport au taux de la somme remboursée (som. remb.).

**Tableau B : Pourcentage, indice (1924) et répartition des souscriptions à la C.E.E.M. (1922-1926) selon la catégorie des souscripteurs**

Proportions des souscriptions par ville (Valeur courante)

Année	Tourcoing	%	Roubaix	%	Ets financ.	%	Autres	%	Totaux
1922	292 500	59	150 000	30	56 700	11	>>		499 200
1923	>>		65 000	24	84 000	31	124 950	46	273 950
1924	254 500	33	225 000	29	78 000	10	222 200	28	779 700
1925	>>	>>	5 000	36	9 000	64	>>		14 000
1926	203 000	59	140 000	41	>>		>>		343 000
Total	750 000	39	585 000	31	227 700	12	347 150	18	1 909 850

Indices des souscriptions par ville (Valeur constante 1914)

Année	Tourcoing	Indice	Roubaix	Indice	Ets financ.	Indice	Autres	Indice	Totaux
1922	93 600	115	48 000	67	18 144	73			159 744
1923	>>		20 800	29	26 880	108	33 737	66	81 417
1924	81 440	100	72 000	100	24 960	100	51 106	100	229 506
1925	>>		1 600	2	2 880	12	>>		4 480
1926	64 960	80	44 800	62	>>		>>		109 760
Total	240 000		187 200		72 864		84 843		584 907

Les souscriptions par catégorie des souscripteurs (valeur constante 1914)

Année	1922	1923	1924	1925	1926	Totaux	%
Privés	141 000	17 560	125 800	1 050	54 880	340 880	70
Ets financ.	2 144	1 890	1 380	420	>>	5 834	1
Chbres com.	3 200	4 590	6 210	1 470	1 470	16 940	4
Syndicats	>>	53 852	6 210	>>	19 182	79 244	16
A.O.F.	16 000	13 500	11 500	>>	>>	41 000	8

Source : Calculs effectués à partir de A.D.N., 77J/1728-1729

N.B. : Au niveau des villes, celles qui s'engagent le plus sont Tourcoing (39% des souscriptions), et Roubaix (31%). La caisse du C.E.E.M. est essentiellement alimentée par les sociétés privées de l'industrie de la laine (70%). Plus prudents, ou plus sceptiques, les établissements financiers n'investissent que 1% du total des souscriptions.

**Tableau n° C : Budget et investissements en valeurs constantes (1914) au centre d'élevage des mérinos (mission de Tourcoing-Baam 1923-1926)**

## Répartition du budget

Périodes	Voyages	% voy.	Mission	% miss.	Bergerie	% berg.	Taxes vir.	Total dép.	Recettes
1923									
1er trimestre	1 888	18	2 814	26	5 942	56	-	10 644	16 200
2e trimestre	51	2	2 469	74	821	25	-	3 340	-
3e trimestre	575	15	345	9	2 851	76	-	3 771	-
4e trimestre	5 632	86	475	7	407	6	-	6 514	10 800
Total	8 146	34	6 102	25	10 021	41	-	24 269	27 000
1924									
1er trimestre	57	2	1 837	73	612	24	-	2 506	-
2e trimestre	53	4	631	43	714	49	61	1 459	5 750
3e trimestre	18	9	48	25	123	65	-	188	-
4e trimestre	52	11	127	28	282	61	-	461	-
Total	179	4	2 643	57	1 731	38	61	4 614	5 750
1925									
1er trimestre	1 038	47	94	4	1 070	49	-	2 202	-
2e trimestre	12	1	487	31	1 089	69	-	1 587	2 100
3e trimestre	52	6	144	15	739	79	-	935	-
4e trimestre	152	14	-	-	875	82	42	1 068	4 200
Total	1 254	22	724	12	3 773	65	42	5 793	6 300
1926									
1er trimestre	-	-	-	-	771	-	-	771	-
2e trimestre	-	-	-	-	409	-	-	409	-
3e trimestre	-	-	-	-	144	-	-	144	-
4e trimestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	1 324	-	-	1 324	-
TOTAUX	9 579	27	9 470	26	16 849	47	103	36 001	39 050

## Détails des investissements du "poste bergerie"

Année	Infrastruct.	%	Achts bêtes	%	Sal.berg.	%	Soins animx	%	Alimt.animx	%	Laine	%
1923	7 157	71	2 065	21	809	8	-	-	-	-	-	-
1924	1 406	81	15	1	99	6	15	1	196	1	-	-
1925	1 733	46	1277	34	137	4	183	5	342	9	-	-
1926	403	30	-	-	140	11	-	-	416	31	337	25
Total	10 699	63	3 357	20	1 185	7	198	1	954	6	337	2

Source : A partir de A.D.N., 77J/1701, compte rendu du P. Deheuninck sur la gestion financière de la bergerie.

**Tableau D : Production (M<sup>2</sup>) et valeur courante des tapis de l'ouvrier (1918-1956)**

Année	Pdct/m <sup>2</sup>	Ind. Pdct.	Moy. Mobile	Prix/m <sup>2</sup>	Ind. Prix	Moy. Mobile	M.Mb.val.pdct.
1918	40	7	8	50	17	10	400
1919	95	17	19	55	18	11	1 045
1920	150	27	30	80	27	16	2 400
1921	190	34	38	102	34	20	3 876
1922	260	47	52	124	41	25	6 448
1923	303	54	61	146	49	29	8 833
1924	345	62	69	168	56	34	11 592
1925	387	69	77	190	63	38	14 706
1926	430	77	86	212	71	42	18 232
1927	473	85	95	234	78	47	22 113
1928	515	92	103	256	85	51	26 368
1929	558	100	112	300	100	60	33 450
1930	600	108	120	333	111	67	39 960
1931	592	106	118	461	154	92	54 575
1932	125	22	25	589	196	118	14 686
1933	222	40	44	718	239	144	31 811
1934	213	38	43	835	278	167	35 596
1935	600	108	120	952	317	190	114 203
1936	1 000	179	200	1 069	356	214	213 738
1937	834	150	167	1 186	395	237	197 773
1938	668	120	134	1 303	434	261	174 039
1939	502	90	100	1 420	473	284	142 537
1940	336	60	67	1 537	512	307	103 266
1941	336	60	67	1 654	551	331	111 184
1942	336	60	67	1 872	624	374	125 948
1943	337	60	67	2 000	667	400	134 608
1944	307	55	61	2 117	706	423	129 984
1945	347	62	69	2 234	745	447	155 205
1946	491	88	98	2 351	784	470	230 878
1947	583	105	117	2 468	823	494	287 784
1948	589	106	118	2 585	862	517	304 513
1949	595	107	119	2 702	901	540	321 522
1950	601	108	120	2 819	940	564	338 810
1951	607	109	121	2 936	979	587	356 378
1952	613	110	123	3 053	1 018	611	374 225
1953	490	88	98	3 170	1 057	634	310 857
1954	368	66	74	3 287	1 096	657	241 746
1955	245	44	49	3 404	1 135	681	166 905
1956	123	22	25	3 521	1 174	704	86 328

Source : A partir de A.S.B., B.5081/3, rapports annuels 1918-1956 (col. 2 et 5) ; C.A.R.A.N., 200M/1640, rapport politique annuel, 1920 (col. 5, année 1920)

N.B. : Les chiffres en gras sont ceux des sources indiquées. Pour le reste, il s'agit de moyennes établies (à titre indicatif) à partir des données connues.

**Tableau E : Indice et tendance du cours du tapis 1918-1956**  
(Valeurs constantes 1914. Indice 100=1929)

Année	Prix/M <sup>2</sup>	Ind. prix	M.mb.prix	M.mb.ind.	X	X*Y	X <sup>2</sup>	Trend
1918	18	35,29	3,60	7,06	1	35,29	1	168,71
1919	18	35,59	3,63	7,12	2	71,18	4	168,77
1920	18	36,08	3,68	7,22	3	108,24	9	168,84
1921	32	62,00	6,32	12,40	4	248,00	16	168,91
1922	40	77,80	7,94	15,56	5	389,02	25	168,97
1923	39	77,29	7,88	15,46	6	463,76	36	169,04
1924	39	75,76	7,73	15,15	7	530,35	49	169,11
1925	40	78,24	7,98	15,65	8	625,88	64	169,17
1926	34	66,51	6,78	13,30	9	598,59	81	169,24
1927	40	78,00	7,96	15,60	10	780,00	100	169,31
1928	44	85,33	8,70	17,07	11	938,67	121	169,37
1929	51	100,00	10,20	20,00	12	1 200,00	144	169,44
1930	60	117,53	11,99	23,51	13	1 527,88	169	169,51
1931	92	180,78	18,44	36,16	14	2 530,98	196	169,57
1932	130	254,08	25,92	50,82	15	3 811,18	225	169,64
1933	165	323,80	33,03	64,76	16	5 180,86	256	169,71
1934	200	392,94	40,08	78,59	17	6 680,00	289	169,77
1935	248	485,33	49,50	97,07	18	8 736,00	324	169,84
1936	278	544,98	55,59	109,00	19	10 354,63	361	169,91
1937	209	409,29	41,75	81,86	20	8 185,73	400	169,97
1938	202	396,01	40,39	79,20	21	8 316,21	441	170,04
1939	207	406,51	41,46	81,30	22	8 943,22	484	170,11
1940	180	352,61	35,97	70,52	23	8 109,94	529	170,17
1941	162	317,83	32,42	63,57	24	7 627,86	576	170,24
1942	154	300,99	30,70	60,20	25	7 524,71	625	170,31
1943	178	349,02	35,60	69,80	26	9 074,51	676	170,37
1944	125	244,91	24,98	48,98	27	6 612,51	729	170,44
1945	89	175,22	17,87	35,04	28	4 906,04	784	170,51
1946	59	115,25	11,76	23,05	29	3 342,11	841	170,57
1947	41	80,33	8,19	16,07	30	2 409,93	900	170,64
1948	26	50,69	5,17	10,14	31	1 571,27	961	170,71
1949	24	47,15	4,81	9,43	32	1 508,88	1 024	170,77
1950	17	34,27	3,50	6,85	33	1 130,92	1 089	170,84
1951	20	38,57	3,93	7,71	34	1 311,41	1 156	170,91
1952	19	37,11	3,79	7,42	35	1 299,02	1 225	170,97
1953	20	39,78	4,06	7,96	36	1 432,09	1 296	171,04
1954	21	41,25	4,21	8,25	37	1 526,20	1 369	171,11
1955	22	42,72	4,36	8,54	38	1 623,24	1 444	171,17
1956	21	42,11	4,30	8,42	39	1 642,44	1 521	171,24
Somme		6 628,95			780	132 908,74	20 540	

Source : A partir de A.A.O., S.U.1(2), A.P.B., 196/228-246, A.S.B., B.5081/3, C.A.R.A.N., 200MI/1640

N.B. : Les moyennes mobiles sont calculées sur une période de 5 ans

**Tableau F : Effectif et traitement des ouvrières des tapis entre 1918-1956**  
(Valeurs constantes 1914. Indice 100=1929)

Année	Effectif	Ind.ouv.	Sal.tot.an	Sal./ouv.	Ind.sal./ouv.	Sal.versé	% pension	% retenues	% sal.v.
1918	30	17	833,98	27,80	211,77	0,28	46,01	52,98	1,01
1919	80	45	2 038,61	25,48	194,12	0,25	45,99	53,03	0,98
1920	120	67	2 131,27	17,76	135,29	0,18	46,00	52,99	1,01
1921	130	73	3 111,97	23,94	182,35	0,24	45,99	53,00	1,00
1922	150	84	3 706,56	24,71	188,24	0,25	46,01	52,98	1,01
1923	171	96	3 464,25	20,26	154,32	0,20	46,00	53,01	0,99
1924	175	98	3 108,11	17,76	135,29	0,18	46,00	52,99	1,01
1925	200	112	3 243,24	16,22	123,53	0,16	46,00	53,01	0,99
1926	230	128	2 841,70	12,36	94,12	0,12	45,97	53,06	0,97
1927	238	133	3 124,32	13,13	100,00	0,13	46,01	53,00	0,99
1928	230	128	3 019,30	13,13	100,00	0,13	46,01	53,00	0,99
1929	179	100	2 349,80	13,13	100,00	0,13	46,01	53,00	0,99
1930	205	115	2 849,42	13,90	105,88	0,14	45,97	53,02	1,01
1931	215	120	3 320,46	15,44	117,65	0,15	45,97	53,06	0,97
1932	160	89	2 718,14	16,99	129,41	0,17	45,97	53,03	1,00
1933	162	91	2 877,22	17,76	135,29	0,18	46,00	52,99	1,01
1934	272	152	5 040,92	18,53	141,18	0,19	46,03	52,95	1,03
1935	116	65	2 328,96	20,08	152,94	0,20	46,02	52,98	1,00
1936	220	123	4 416,98	20,08	152,94	0,20	46,02	52,98	1,00
1937	102	57	1 386,25	13,59	103,53	0,14	45,99	52,98	1,03
1938	130	73	1 555,98	11,97	91,18	0,12	46,04	52,96	1,00
1939	150	84	4 697,55	31,32	238,56	0,31	46,01	53,00	0,99
1940	80	45	2 007,72	25,10	191,18	0,25	45,98	53,02	1,00
1941	104	58	3 264,70	31,39	239,13	0,31	46,00	53,01	0,99
1942	120	67	3 151,95	26,27	200,09	0,26	45,99	53,02	0,99
1943	122	68	5 104,00	41,84	318,69	0,42	45,99	53,01	1,00
1944	170	95	6 081,39	35,77	272,51	0,36	46,01	52,98	1,01
1945	124	69	3 007,35	24,25	184,75	0,24	46,02	53,00	0,99
1946	191	107	8 351,48	43,73	333,08	0,44	46,22	52,77	1,01
1947	125	70	3 629,18	29,03	221,17	0,29	46,02	52,99	1,00
1948	144	80	2 518,56	17,49	133,23	0,17	46,03	53,00	0,97
1949	102	57	6 490,77	63,64	484,75	17,18	46,00	27,01	27,00
1950	95	53	5 569,85	58,63	446,62	15,83	46,00	27,00	27,00
1951	100	56	4 790,50	47,91	364,92	12,93	46,01	27,00	26,99
1952	110	61	4 876,30	44,33	337,69	11,97	46,00	27,00	27,00
1953	90	50	4 118,40	45,76	348,58	12,36	46,00	26,99	27,01
1954	90	50	4 118,40	45,76	348,58	12,36	46,00	26,99	27,01
1955	85	47	3 889,60	45,76	348,58	12,36	46,00	26,99	27,01
1956	90	50	3 925,35	43,62	332,24	11,78	45,99	27,00	27,01

Source : A partir de A.S.B., B.5081/3, Rapports annuels 1918-1956 (col. 2 et 5)

N.B. : Les moyennes mobiles sont calculées sur une période de 5 ans



## TAPIS

VELOURS, FANTAISIES & SOIERIES  
D'AMEUBLEMENTS  
TOILES DE JOUY, DOUBLURES, MOLLETONS ETC.

HORS CONCOURS MEMBRE DU JURY  
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900

Adresse Télégraphique: LÉON CHANÉE-PARIS

TÉLÉPHONE: GUTENBERG 46-08

Registre du Commerce, Seine N: 63946

*Henri Chanée & Co*  
PARIS

LYON · BORDEAUX · MARSEILLE

AGENCES :

TOULOUSE, ALGER, LONDRES  
BRUXELLES, TUNIS, CASABLANCA  
EGYPTE, PALESTINE, SYRIE  
CHYPRE, TURQUIE

USINE À AMIENS

185 à 195, Rue Jules Barni — 166, Rue Riolan

*25, Rue de Cléry (2<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>)*

MÉTRO: SENTIER

*Paris, le 7 Janvier 1925.*

Monseigneur THEVENOUD.

OUAGADOUGOU ( Haute VOLTA )

Monseigneur,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 Novembre, à laquelle je n'ai pu répondre tout de suite, étant absent de PARIS en voyage d'affaires.

Je vous remercie de bien vouloir nous réserver votre production; personnellement, je me suis toujours intéressé à votre jeune industrie, et je serais très heureux de contribuer à son développement, dans l'intérêt de notre cher pays; ainsi que pour aider à votre magnifique effort.

Nous pourrions prendre la totalité de votre production, excédant vos besoins locaux pour une période d'un an à dater de votre lettre d'acceptation; vous nous mentionneriez la quantité de mètres carrés que vous compteriez nous envoyer approximativement. Au bout de cette période, si les résultats étaient à notre commune satisfaction, nous renouvellerions notre marché après accord sur sa durée, et ses prix.

Le prix actuel qui nous paraît compatible avec les possibilités de vente, et que nous accepterions de payer, serait de 150 Fr le m<sup>2</sup>.

*... 1,50 mètre  
... au dessus. Emballage et transport seront  
être à votre charge, avec intérêt à fournir clientèle locale*

(2).

Certains tapis, plus fins et plus soignés pourraient valoir 180 Fr le m<sup>2</sup>; ces prix rendus ~~à~~ MARSEILLE à quai.

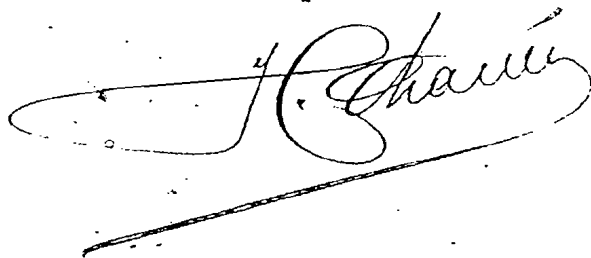
Vous feriez assurer à notre charge pour le trajet ferroviaire et maritime jusqu'à MARSEILLE, où la réception serait faite par notre agent que nous vous désignerons en temps.

J'irai voir, avec le plus grand intérêt les tapis que vous avez expédiés récemment pour la vente de charité, qui doit avoir lieu sous peu, et dont Mme Chanée s'occupe particulièrement, et vous donnerai mon appréciation au point de vue artistique, industriel et commercial.

Les tapis que vous nous enverriez ~~comptant~~ seraient payables après réception à PARIS entre les mains du R.P. TAUZIN.

J'espère que ces conditions vous plairont et que nous pourrons faire des affaires importantes.

Veillez agréer, Monseigneur, avec tous mes vœux pour la nouvelle année, l'assurance de mes sentiments très respectueux.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'J. Chanée', is written over a horizontal line. The signature is fluid and somewhat stylized, with a large initial 'J'.

**Tableau G : Déclaration sur le chiffre d'affaire des manufactures textiles 1932-1934**  
(Valeurs courantes)

Année	Filature et Tissage			Ouvroir		
	Désignation	Dépenses	Recettes	Désignation	Dépenses	Recettes
1932	vente de tissus		47 748,60	vente		73 431,90
	consom. pers		26 633,15	mat. premières	19 681,50	
	mat. premières	19 027,45		salaires	17 596,50	
	slaires	15 238,95		patentes	400,00	
	taxes	2 334,50		entret matér.	2 674,35	
	patentes	500,00				
	entret. machines	15 507,55				
<b>Total</b>		<b>52 608,45</b>	<b>74 381,75</b>		<b>40 352,35</b>	<b>73 431,90</b>

Année	Filature et Tissage			Ouvroir		
	Désignation	Dépenses	Recettes	Désignation	Dépenses	Recettes
1933	vente de tissus		38 551,90	vente		68 871,80
	consom. pers		42 805,60	mat. premières	8 955,10	
	mat. premières	11 629,90		salaires	22 065,85	
	slaires	16 602,55		patentes	400,00	
	taxes	2 334,50		entret matér.	3 339,75	
	patentes	509,45				
	entret. machines	16 488,40				
<b>Total</b>		<b>47 564,80</b>	<b>81 357,50</b>		<b>34 760,70</b>	<b>68 871,80</b>

Année	Filature et Tissage			Ouvroir		
	Désignation	Dépenses	Recettes	Désignation	Dépenses	Recettes
1934	vente de tissus		36 260,85	vente		76 120,00
	consom. pers		25 162,15	mat. premières	19 829,00	
	mat. premières	7 876,45		salaires	24 631,90	
	slaires	15 102,80		patentes	456,75	
	taxes	2 336,60		entret matér.	4 002,45	
	patentes	455,75				
	entret. machines	15 970,90				
<b>Total</b>		<b>41 742,50</b>	<b>61 423,00</b>		<b>48 920,10</b>	<b>76 120,00</b>

Source : A partir de A.A.O., T.U.1(2), Finances 1932-1935 (déclaration établie en 1935 par le procureur du Vicariat pour les besoins du service des impôts de Côte d'Ivoire)

**Tableau H** : Estimation du volume de production et du prix de l'étoffe de l'usine de filature et de tissage 1928-1940. (Valeurs courantes, indice 100=1929)

Année	Recettes	Product./M	M.mob	Indice	Prix/M	M.mob	Indice
1927	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>
1928	20 510	7 945	3 973	35	0,4	0,2	59
1929	34 572	22 577	11 289	100	0,7	0,3	100
1930	132 066	348 831	174 415	1 545	2,6	1,3	404
1931	92 452	189 943	94 972	841	2,1	1,0	315
1932	72 382	128 067	64 034	567	1,8	0,9	271
1933	81 319	168 995	84 497	749	2,1	1,0	318
1934	59 490	94 376	47 188	418	1,6	0,8	243
1935	69 904	141 169	70 585	625	2,0	1,0	309
1936	130 499	529 824	264 912	2 347	4,1	2,0	622
1937	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>
1938	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>
1939	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>
1940	341 867	1 519 353	759 676	6 730	4,4	2,2	681

Source : A partir de A.A.O., T.U.1(2), Finances 1932-1935 (pour la période de 1932-1934); A.P.B., 196/233-246 (1928-1935), 228/227 et 264 (1936 et 1940); GOUVERNEMENT GENERAL, La Haute Volta, op. cit., p. 103

N.B. : Ces estimations ont été établies à partir de la moyenne de production mensuelle indiquée par le Gouvernement général de l'A.O.F. (op. cit.) vers 1931. Le rapport entre les moyennes (annuelles) et les recettes a permis d'évaluer, par hypothèse, le cours de l'étoffe.

**Tableau I : Proportions en pourcentages des budgets des activités productives dans les budgets du vicariat de Ouagadougou (valeurs constantes 1914)**

Part de l'investissement dans les activités productives (valeur constante 1914)

Années	Totaux dép.	Tapis	Tissage	Menuiserie	Elevage	cordonnerie	Bâtiment	Autres
1923	47 979	21		>>	6		28	48,5
1924	52 676	18		>>	6	>>	23	53
1925	88 641	24	12	>>	3	>>	22	39
1926	112 495	15	42	21	1	>>	8	13
1927	123 968	16	38	2	0	1	8	35
1928	170 349	13	30	10	0	1	5	41
1929	156 737	15	19	5	0	>>	20	41
1930	163 516	17	14	45		>>	18	6
1931	222 619	12	9	3	4	>>	20	51
1932	172 855	6	6	5		>>	24	60
1933	177 576	5	6	5	5	>>	16	63
1934	200 137	6	5	6		>>	32	51
1935	219 185	3	4	5	1	>>	37	50
1936	172 507	4	9	5		>>	12	70
1937	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>
1938	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>
1939	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>	>>
1940	116 779	4	16	5			9	66

Parts des manufactures dans les recettes du Vivariat de Ouagadougou (valeur constante 1914)

Années	Ttx recettes	Tapis	Tissage	Menuiserie	cordonnerie	Tot.manuf.	OPM	Autres
1923	101 560	11			>>	11	16	72
1924	122 354	12			>>	12	21	67
1925	88 641	18			>>	18	53	29
1926	129 640	18			>>	18	37	46
1927	145 100	26		3	1	31	35	35
1928	178 804	22	2	9	1	34	32	35
1929	159 194	22	4	10	>>	36	40	24
1930	251 478	13	9	4	>>	26	32	42
1931	390 236	9	5	4	>>	17	22	61
1932	343 136	5	5	4	>>	13	22	65
1933	333 741	5	6	3	>>	14	24	62
1934	318 956	6	4	3	>>	14	20	67
1935	275 684	5	7	5	>>	16	20	64
1936	229 999	5	16	5	>>	26	29	45
1937	>>	>>	>>	>>	>>	-	>>	>>
1938	>>	>>	>>	>>	>>	-	>>	>>
1939	>>	>>	>>	>>	>>	-	>>	>>
1940	169 612	6	24	3	>>	33	32	36

Source : A partir de A.P.B., 196/228-246 et 00228/227-264

Remarque : Les dépenses pour les bâtiments (constructions et entretien) restent constamment importantes. Entre 1926 et 1938 la part (élevée) du tissage est liée à l'acquisition des machines. Les "autres" dépenses vont à l'entretien des missionnaires et aux œuvres apostoliques. La comparaison entre les recettes de l'ensemble des manufactures et des subventions des O.P.M. révèle l'importance de leur apport pour le budget. Les "autres" recettes sont constituées des dons, des rentes et des intérêts de capitaux.

## LIGNITE DE PABRE

En 1915, en creusant des puits sur notre concession de Pabré, j'ai trouvé du lignite. L'abondance de l'eau ne nous a pas permis de nous rendre compte de l'importance du gisement. Toutefois comme on m'avait signalé qu'on trouvait des échantillons dans toute la région, j'en ai envoyé un à Paris pour le faire analyser par l'École des Mines. Le résultat de l'analyse fut que ce lignite est de bonne qualité. À poids égal il équivaut aux deux tiers d'une houille de bonne qualité. Les choses en restèrent là.

Il y a une dizaine de mois la Compagnie Equatoriale de Mines envoya un ingénieur prospecteur pour étudier la question de l'or du Lobi. Dernièrement il vint me causer de ce lignite dont je l'avais entretenu et proposa d'y intéresser la mission comme inventeur. De nos différentes conversations il résulta les conditions énumérées dans la lettre qu'il m'adressa et dont ci-joint une copie.

Les puits de sondage vont être commencés sans tarder et il sera fixé sur l'importance du gisement dans deux ou trois mois. L'examen des lieux lui fait bonne impression. Si les recherches donnent de bons résultats l'exploitation commencera immédiatement.

Que valent les avantages qui nous seraient consentis? N'aurais-je pas pu obtenir un pourcentage plus élevé? Je l'ignore n'ayant aucune idée des droits de l'inventeur en cette matière. Il me semble cependant que nous ne sommes pas trop lésés, si nous le sommes, étant donné que notre participation aux bénéfices s'étendrait à toute l'affaire et ne serait pas limitée au

au tonnage qui pourrait exister sur notre concession. 414

Cet ingénieur m'a conseillé lui-même de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être à même, le cas échéant, d'assurer les intérêts de la mission. Il m'a en particulier recommandé de faire étudier la question par un homme compétent qui se mettrait en relations avec la Compagnie, traiterait en mon nom lors de l'établissement du contrat et qui représenterait nos intérêts comme membre du Conseil d'administration de la société qui se formerait pour l'exploitation.

Cet homme, je ne doute pas que le P. Tauzin puisse le trouver à Paris. J'ai eu la bonne fortune de recevoir, hier, la visite d'un Administrateur, en tournée d'inspection, de la Société Commerciale de L'Ouest Africain dont Mr. François-Marsal est président du conseil d'administration. Connaissant ses sentiments je l'ai entretenu de cette affaire et il s'est offert d'en causer à l'ancien ministre des finances dont il connaît les bonnes relations avec Mgr. Lemaître. Comme il en a de bonnes également avec la Procure de Paris, le P. Tauzin serait rapidement et sûrement fixé sur ce qu'il y aurait à faire.

Le monsieur en question m'a dit qu'il serait plus intéressant pour nous d'avoir des parts de fondateur et que pour éviter toute difficulté dans l'avenir relativement à des lois contre les Congrégations toujours possible, les actions devraient être au porteur.

S'il doit sortir quelque chose de là, il est bien évident que toutes les précautions doivent être prises pour assurer la perpennité de nos intérêts. Même si nous devions être autorisés

415  
autorisés, la société civile ne serait-elle pas plus sûre que  
la personnalité civile reconnue par la loi? En attendant que nous  
prenions une décision sur ce point et s'il n'y avait que ce  
moyen d'assurer nos intérêts la partie contractante pour nous  
ne pourrait-elle pas être une société civile bien connue de la  
Maison-Mère?

Evidemment il n'y a pour le moment qu'à prévoir, mais encore  
faut-il le faire pour n'être pas pris au dépourvu si l'affaire  
devient intéressante. En Nigeria, pas très loing de chez nous, les  
Anglais ont découvert un gisement de ce genre dont on exploite  
actuellement mille tonnes de charbon par jour.

*J. Chénier*  
*Le Cef*



# Compagnie Equatoriale de Mines

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 Francs

SIÈGE SOCIAL :  
2, RUE S<sup>T</sup> THOMAS D'AQUIN

PARIS le 9 MARS 1929

Adm. Télégr. : MINETUGRAM - PARIS  
TÉLÉPHONE : FLEURUS 24-87  
24-88

MONSEIGNEUR THEVENOUD

VICAIRE APOSTOLIQUE DE OUAGADOUGOU

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous confirmer notre conversation de ce jour :

A la suite de votre découverte vous m'avez autorisé à prendre des permis miniers sur vos propriétés; étant donné que vous êtes l'inventeur du gisement de lignite (dont vous m'avez remis l'analyse) de la région de PABRE, je m'engage au nom de ma Compagnie à :

1° Vous reconnaître 10 % sur les bénéfices nets de l'affaire lequel 10 % vous sera versé chaque année ou, à votre gré, sur le dix pour cent en actions (10%) du capital de la Société qui pourrait être formée, sans que ce chiffre soit diminué en cas d'augmentation du capital, c'est à dire que si le capital est augmenté vous recevrez 10% des actions nouvelles

2° Il est bien entendu que si vous venez à me signaler dans la région du Cercle de Ouagadougou des gisements de même catégorie...

catégorie ou autres catégories votre droit de 10% sera aussi respecté dans les mêmes conditions.

3° Le lignite extrait par les soins de ma Compagnie sera cédé à la Mission des Pères Blancs pour les besoins de son industrie et autres besoins personnels au prix de revient plus 10% .

4° Vous aurez un droit de préemption pour les souscriptions en actions au pair lors de la formation de la Société et une place de membre du Conseil d'administration serait réservée à la personne que vous indiquerez.

5° Il est bien entendu que si les recherches sont favorables la présente lettre servira à établir un contrat régulier entre nous dont les frais seront supportés par ma Compagnie.

Veillez me dire si nous sommes d'accord et agréés,  
Monseigneur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

*Le chef de Mission*  
*de Espéranza*

- Table des cartes -

---

❖ Carte n° 1 : Les monarchies <i>moose</i> à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle .....	29
❖ Carte n° 2 : Les routes missionnaires entre 1900 et 1912.....	68
❖ Carte n° 3 : Les peuples des pays de la haute Volta.....	69
❖ Carte n° 4 : Les circonscriptions ecclésiastiques de 1901 à 1927.....	71
❖ Carte n° 5 : Principaux centres d'activité des Pères Blancs au <i>Moogo</i> .....	189
❖ Carte n° 6 : Régions d'élevage et centres d'achat du mérinos en Afrique du Sud.....	238
❖ Carte n° 7 : La route du mérinos et les centres d'élevage de l'A.O.F. (1923-1927).....	239

**- Table des Tableaux -**

---

▪ Tableau n°1 : Investissements des postes pour le "rachat" des filles (1933-1947).....	100
▪ Tableau n°2 : Programme de l'école de Ségou (1902-1903).....	138
▪ Tableau n°3 : Programme de l'école de Ouagadougou (1902-1903).....	138
▪ Tableau n°4 : Emploi du temps du C.P. de l'école privée catholique (1950 ?).....	147
▪ Tableau n°5 : Emploi du temps du C.E. de l'école privée catholique (1950 ?).....	148
▪ Tableau n°6 : Emploi du temps du C.M. de l'école privée catholique (1950 ?).....	149
▪ Tableau n°7 : Répartition du capital prévisionnel pour 20 stations (1920).....	211
▪ Tableau n°8 : Détail des coûts de revient du 1 <sup>er</sup> convoi (septembre 1923).....	220
▪ Tableau n°9 : Estimations du coût du m <sup>2</sup> de tapis (1949).....	279
▪ Tableau n°10 : Volume de production et valeur du M d'étoffe (1928-1940).....	304

- Table des graphiques -

▪ Graphique n°1 : Effectifs de l'orphelinat de Ouagadougou.....	81
▪ Graphique n°2 : Répartition des "rachetés" de la mission (1905-1911).....	90
▪ Graphique n°3 : Répartition des "libérés" de l'administration (1905-1911).....	90
▪ Graphique n°4 : Progression des budgets de la Haute Volta(1920-1932).....	98
▪ Graphique n°5 : Indices de l'évolution des "rachats" par poste (1933-1947).....	100
▪ Graphique n°6 : Indices des effectifs dans les écoles du Soudan et de H.V. (1900-1922).....	133
▪ Graphique n°7 : Répartition du volume horaire hebdomadaire par matière (C.P.).....	147
▪ Graphique n°8 : Répartition du volume horaire hebdomadaire par matière (C.E.).....	148
▪ Graphique n°9 : Répartition du volume horaire hebdomadaire par matière (C.M.).....	149
▪ Graphique n°10 : Indice des effectifs à l'école de la mission (1915-1952).....	151
▪ Graphique n°11 : Part du secteur agricole dans les investissements productifs du vicariat de Ouagadougou.....	190
▪ Graphique n°12 : Evolution de la répartition du cheptel Europe-Pays Neufs (1860-1900).....	197
▪ Graphique n°13 : Indice du volume de laine exportée en France (1911-1919).....	202
▪ Graphique n°14 : Indice du cheptel en A.O.F. et Madagascar (1910).....	204
▪ Graphique n°15 : Répartition des souscriptions à la caisse du C.E.E.M. (1922-1926).....	212
▪ Graphique n°16 : Evolution de l'effectif des mérinos de Baam (1923-1926).....	222
▪ Graphique n°17 : Répartition du budget de la bergerie de Baam (1923-1926).....	225
▪ Graphique n°18 : Le salaire des bergers à Richard Toll et Baam (1924-1926).....	231
▪ Graphique n°19 : Indice de l'évolution de l'effectif des ouvrières du tapis (1918-1955).....	261
▪ Graphique n°20 : Recettes des ouvriers d'A.O.F. à l'E.I.I.P. (1931).....	269
▪ Graphique n°21 : Evolution de la production du tapis (1918-1956).....	276
▪ Graphique n°22 : Indice du prix et trend de la valeur du tapis (1923-1940).....	277
▪ Graphique n°23 : Indice de l'évolution des budgets du tapis (1923-1940).....	279
▪ Graphique n°24 : Part des tapis dans les "recettes actives" du vicariat (1923-1940).....	280
▪ Graphique n°25 : Part des tapis dans les "investissements actifs" du vicariat (1923-1940).....	281
▪ Graphique n°26 : Répartition du salaire de l'ouvrière (1918-1956).....	285
▪ Graphique n°27 : La filature dans les investissements du vicariat (1925-1927).....	291
▪ Graphique n°28 : Evolution de la production cotonnière du Mōogo (1924-1936).....	294
▪ Graphique n°29 : Répartition du coût de la production de l'étoffe (1932-1934).....	303
▪ Graphique n°30 : Evolution de l'indice du volume et de la valeur de l'étoffe (1928-1940).....	304
▪ Graphique n°31 : Part de l'étoffe dans les "investissements productifs" du vicariat (1923-1940).....	305
▪ Graphique n°32 : Répartition des investissements de l'usine (1925-1940).....	306
▪ Graphique n°33 : La filature dans les "recettes actives" du vicariat (1923-1940).....	307

- Table des Photographies -

---

▪ <b>Photo n°1 : L'image du pouvoir (des nanambse)</b>	
□ Naaba Sigiri .....	27
□ Un chef de canton .....	27
□ Hommage au chef .....	27
▪ <b>Photo n°2 : L'image du pouvoir (des ministres)</b>	
□ Un dignitaire et on escorte .....	28
□ Balem Naaba Tânga .....	28
▪ <b>Photo n°3 : Des missionnaires</b> .....	41
□ Des missionnaires à la procure des P. B. avant leur départ (1927) .....	41
□ Des missionnaires à Ouagadougou (1936) .....	41
▪ <b>Photo n°4 : Les chefs de mission du Sahara-Soudan</b>	
□ Mgr Anatole Toulotte .....	72
□ Mgr Augustin Prosper Hacquard .....	72
▪ <b>Photo n°5 : La mission de Ouagadougou (le presbytère 1901-1908)</b>	
□ Les cases du poste (1901) .....	73
□ Les paillotes (1904) .....	73
□ Le bâtiment en banco (1908) .....	73
▪ <b>Photo n°6 : La mission de Ouagadougou (l'église de 1905)</b>	
□ L'extérieur .....	74
□ L'intérieur .....	74
▪ <b>Photo n°7 : De l'émancipation des filles</b>	
□ Type de jeune fille Moaaga .....	126
□ Type de femme Moaaga .....	126
□ Fileuse à la quenouille .....	126
□ Groupe de femmes à la meule .....	126
▪ <b>Photo n°8 : A l'heure de la cellule familiale chrétienne occidentale</b> .....	127
▪ <b>Photo n°9 : L'école missionnaire (former des auxiliaires)</b>	
□ Les élèves de l'école catéchiste .....	160
□ L'école paroissiale .....	160
▪ <b>Photo n°10 : L'école confessionnelle (former la relève)</b>	
□ Des élèves du petit séminaire de Pabré .....	161
□ Groupe de grands séminaristes .....	161

▪ <b>Photo n°11 : Les Sœurs Noires : l'autre émancipation des femmes</b>	
□ Les premières religieuses.....	185
□ Des religieuses infirmières.....	185
▪ <b>Photo n°12 : Au dispensaire de Ouagadougou</b>	186
▪ <b>Photo n°13 : Les réalisations agricoles</b>	
□ Le barrage de Pabré.....	237
□ Le centre d'élevage des mérinos de Baam.....	237
□ Le troupeau de la bergerie.....	237
▪ <b>Photo n°14 : Les vicaires apostoliques du Soudan</b>	
□ Mgr Hippolyte Bazin.....	244
□ Mgr Alexis Lemaître.....	244
▪ <b>Photo n°15 : Les chefs de la mission de Ouagadougou</b>	
□ Mgr Joanny Thévenoud.....	249
□ P. Guillaume Abel Templier.....	249
□ P. Marcel Deheuninck.....	249
▪ <b>Photo n°16 : Les ouvrières des tapis haute laine</b>	
□ Fileuses aux rouets.....	290
□ Tisseuses à l'ouvrage.....	290
▪ <b>Photo n°17 : L'usine de la mission de Ouagadougou</b>	
□ L'usine de filature et de tissage.....	298
□ La menuiserie.....	298
▪ <b>Photo n°18 : La mission de Ouagadougou (vers 1936)</b>	309

## - Table des matières -

Avertissement.....	3
Sigles et abréviations.....	5
Introduction.....	7
<b><u>PREMIERE PARTIE : Les Moose et le dessein missionnaire de la S.M.A.</u></b> .....	<b>20</b>
<b>Chapitre I : Le Moogo à la veille de l'ère missionnaire</b> .....	<b>22</b>
A. L'image du pouvoir chez les Moose.....	23
B. L'individu dans la communauté sociale.....	30
C. Le système économique <i>moaaga</i> .....	31
D. Le pragmatisme de la religion traditionnelle.....	34
<b>Chapitre II : Le dessein missionnaire de la S.M.A. à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle</b> .....	<b>36</b>
A. Le zèle missionnaire en Afrique occidentale.....	37
B. La S.M.A. et le dessein africain de Lavigerie.....	42
1. Les circonstances de sa création.....	42
2. La période algéroise : l'humanitaire à l'essai.....	45
3. Les Sœurs Blanches dans l'humanitaire.....	47
C. Vers le Soudan et la boucle du Niger.....	48
1. Les impasses du Sahara.....	48
2. Les désespérances du Soudan français.....	53
D. Mgr Hacquard et les attrait du Moogo.....	58
1. Le contexte social et religieux.....	59
2. Mais un contexte politique déterminant.....	61
3. Ouagadougou "malgré les hommes".....	63



<b>DEUXIEME PARTIE : Entre humanitaire et prosélytisme : l'action sociale de 1901 à 1943</b> .....	75
<b>Chapitre III : Heurts et leures de l'antiesclavagisme à Ouagadougou</b> .....	78
A. L'embaras de l'orphelinat .....	78
B. L'utilité du "village de liberté" .....	84
C. De l'émancipation des filles : une "liberté sous condition" ? .....	91
1. L'argument de la condition sociale .....	91
2. Les jeunes filles dans la stratégie missionnaire .....	92
3. Les missionnaires dans le "négoce" des filles .....	96
4. L'impact du contexte politique (1933-1936) .....	101
a) L'accroissement du pouvoir missionnaire .....	102
b) Les hésitations de la politique indigène .....	105
c) Les suites de l'inspection Carbou .....	112
d) De Mandel à Jacquinot : l'émancipation par décrets .....	120
<b>Chapitre IV : L'école au centre d'intérêts divergents</b> .....	128
A. Le "pacte scolaire" et ses convenus entre 1901 et 1904 .....	129
B. L'école dans la stratégie missionnaire .....	133
C. La rupture du "pacte Scolaire" .....	136
D. De l'école libre à l'école privée .....	141
E. Les attermoiements de la scolarisation des filles .....	152
F. Organisation et objectifs de l'école confessionnelle .....	154
<b>Chapitre V : Le dispensaire dans la stratégie missionnaire</b> .....	162
A. Le contexte épidémiologique du Moogo entre 1900 et 1932 .....	163
B. Les limites de l'Assistance Médicale Indigène .....	164
C. L'évolution de la politique sanitaire à Ouagadougou .....	167
1. Les soins dans le discours missionnaire .....	167
2. Le dispensaire de Ouagadougou jusqu'en 1931 .....	169
3. L'évolution de la politique sanitaire à partir de 1931 .....	171
a) Un personnel médical plus compétent .....	171
b) De la nécessité d'une politique sanitaire plus populaire .....	175
c) Les modalités de la restructuration de la politique sanitaire .....	179

<b>TROISIEME PARTIE : De l'humanitaire aux entreprises coloniales : l'évolution de l'action économique (1918-1957)</b>	187
<b>Chapitre VI : Les exploitations agricoles jusqu'en 1927</b>	190
A. L'orientation agricole entre 1906 et 1917	191
B. L'odyssée des mérinos de Baam de 1923 à 1926	196
1. La question lainière en France entre 1900 et 1920	197
2. Les insuffisances du mouton soudanais	200
3. Marche forcée vers un projet incertain	203
a) Mais de lourds nuages sur le projet	206
b) Le problème du financement	210
4. Les revers de l'élevage du mérinos en A.O.F.	213
a) Le problème du personnel technique	213
B) Tourcoing-Baam : à mission-bergerie, prélat-berger	215
c) Les convois de mérinos entre 1923 et 1926	218
d) Comprendre l'échec de la bergerie de Baam	222
e) De la bergerie à la mission tout court	229
<b>Chapitre VII : Le développement des manufactures textiles (1918-1957)</b>	240
A. Les circonstances de leur création	240
1. Le soutien de l'administration	240
2. Les initiatives de Mgr Alexis Lemaître	242
3. L'influence de Mgr Thévenoud	245
B. Le dilemme de l'ouvroir des tapis : produire ou émanciper	250
1. La genèse de l'ouvroir des tapis	250
2. Les Sœurs Blanches et le développement du tapis	252
3. Conjoncture politique et économique de l'essor des tapis	257
a) Mission et administration : des intérêts solidaires	257
b) Des ouvrières bon gré mal gré	260
c) L'internationalisation des tapis	265
4. La production et la commercialisation du tapis	270
a) Evolution des infrastructures et de l'organisation du travail	270
b) Production et marché du tapis entre 1918 et 1957	274

5. Le problème du statut des ouvrières	281
a) Les équivoques	281
b) Les obscurités des rémunérations	283
6. Des crises à la fermeture de l'ouvrier	285
a) Le temps des méventes	286
b) L'internat et ses problèmes	287
C. L'exploitation cotonnière entre 1927 et 1940	291
1. Le contexte économique de sa création	292
2. L'industrialisation de la production de l'étoffe	296
3. A la recherche d'un créneau rémunérateur	299
4. L'étoffe dans les budgets du Vicariat	303
<b>Conclusion</b>	310
Sources et bibliographie	321
Les sources	322
La Bibliographie	342
Index	351
Glossaire	354
Annexes I : des missionnaires en pays de mission	356
Annexes II : l'antiesclavagisme et la libération des filles	373
Annexes III : les activités économiques dans les budgets du vicariat	397
Table des Cartes	418
Table des tableaux	419
Table des graphiques	420
Table des photos	421
Table des matières	423